

Corentin de Salle

La Tradition de la Liberté

Tome II - Les Lumières libérales

**Synthèse détaillée de textes majeurs
de la tradition libérale**

Préfacé par Alexander Graf Lambsdorff et Charles Michel

A mes quatre adorables jeunes enfants
sans qui ce livre eût été achevé beaucoup plus rapidement

Préface



Voici le second tome de cette volumineuse trilogie en l'honneur de la tradition intellectuelle du libéralisme. Il est entièrement consacré à plusieurs grands ouvrages classiques d'auteurs appartenant aux « Lumières libérales ».

Le libéralisme n'est pas une théorie qui serait née subitement dans le cerveau d'un auteur isolé. C'est avant tout une pratique, un ensemble de principes et une conception de l'homme et du monde qui ont été théorisées, conceptualisées, systématisées au fur et à mesure de leur apparition et de leur application dans la vie quotidienne.

Même si les Etats-Unis furent, avec la Grande-Bretagne, l'un des premiers pays à expérimenter le libéralisme, **la genèse de cette doctrine est fondamentalement européenne**. La richesse de cette tradition s'explique en effet par la diversité de ses sources. Le choix des auteurs de ce second tome témoigne à suffisance de la largeur du spectre. **Les Lumières libérales françaises** sont représentées par Etienne de La Boétie et Benjamin Constant. **Deux auteurs anglo-saxons**, en l'occurrence un Irlandais (Edmund Burke) et un Ecossais (Adam Smith) **représentent le mouvement qu'on qualifie généralement du nom de « Lumières écossaises »**. **Un Allemand, Wilhelm von Humboldt, père du système universitaire allemand, représente le célèbre mouvement de l'Aufklärung**.

Avec Adam Smith naissent simultanément l'éthique libérale et l'économie politique moderne. Pratiquement tous les concepts économiques actuels apparaissent à cette époque. Etienne de La Boétie est l'un des premiers à inaugurer la théorie du contrat social. **Benjamin Constant** définit la liberté des Modernes relativement à celle des Anciens. **Par son opposition radicale au bonapartisme et par sa conviction que le commerce va remplacer la guerre, c'est l'un des premiers artisans de l'Union Européenne**. Ce courant libéral s'oppose à la composante radicale des Lumières qui inspira, elle aussi, la Révolution française. C'est également contre ce courant philosophique à tendance totalitaire, que réagit Edmund Burke et que

naît le libéralisme conservateur. Eminent représentant des Lumières écossaises, Burke insiste sur la nécessité de réformer intelligemment la société en procédant par étapes. Wilhelm von Humboldt aborde le libéralisme sous un autre angle, celui du perfectionnement de l'homme: le libéralisme est le vecteur du libre développement des facultés de l'homme (Bildung) et l'Etat doit promouvoir ce développement en s'abstenant d'étouffer ou d'affaiblir la force, l'originalité et la créativité des citoyens.

La méthode adoptée par Corentin de Salle consiste à restituer fidèlement l'intégralité de l'argumentation de chacun des auteurs. C'est un exercice exigeant qui nécessite de fréquentes clarifications et l'adoption d'une langue contemporaine pour permettre au lecteur d'aujourd'hui de goûter toute l'actualité de ces grands textes.

La majeure partie de l'ouvrage est consacrée à la synthèse de la *Richesse des Nations* d'Adam Smith. Cette synthèse ne fait pas moins de ...300 pages. La raison en est que cette œuvre monumentale d'une densité exceptionnelle totalise plus de 1200 pages et contient cinq livres qui, s'ils avaient été édités séparément, auraient probablement exercés la même influence que l'ouvrage publié dans son entier. La *Richesses des Nations* fut un succès de librairie lors de sa parution mais il faut bien reconnaître que presque plus personne ne lit désormais cet ouvrage. Il est rare, dans les travaux académiques ou autres publications, de lire des phrases commençant par « Comme l'affirme Adam Smith » ou « Contrairement à ce qu'affirme Adam Smith ».

C'est dommage, parce que cet auteur aborde une quantité stupéfiante de sujets et formule beaucoup de vérités intemporelles. Il existe quantité de publications sur Adam Smith et les autres auteurs abordés ici. Mais la présentation de leurs œuvres est toujours partielle et orientée. La plupart des commentateurs ne reprennent, dans l'œuvre d'un auteur, que ce qui les intéresse. **Le but de cette trilogie est précisément de combler cette lacune et d'attirer l'attention de tous sur la richesse de cette tradition injustement méconnue. Corentin de Salle part d'un postulat libéral : toute personne est capable de réfléchir par soi-même.** En restituant l'intégralité des arguments contenus dans un ouvrage, en respectant l'ordre des chapitres et en laissant au lecteur le soin de juger sur pièce, ce livre est un précieux outil pour les professeurs, les chercheurs, les étudiants et toute personne désireuse de réfléchir sur le libéralisme.

Alexander Graf LAMBSDORFF
Membre du Parlement Européen
Président du Forum Libéral Européen

Introduction



Quelles que soient nos convictions politiques et quelles que soient les formations dont nous nous réclamons, nous sommes tous les héritiers de la tradition libérale. Nous sommes ses héritiers parce que c'est à elle que nous devons l'invention de l'Etat de Droit. Nous sommes ses héritiers parce que c'est à elle que nous devons la consécration de nos libertés fondamentales. Nous sommes ses héritiers parce que c'est à elle que nous devons notre organisation économique et notre prospérité.

A maints égards, le monde dans lequel nous vivons est né à la charnière du XVIII^{ème} et du XIX^{ème} siècles. C'est à cette naissance qu'est consacré le présent ouvrage. Second tome d'une ambitieuse trilogie intitulée *La Tradition de la Liberté*, le livre qui paraît aujourd'hui se concentre sur les origines du libéralisme. Le premier tome dressait un vaste panorama des grands jalons théoriques de la doctrine libérale tout au long de son histoire. Le troisième tome sera consacré au tumultueux XX^{ème} siècle et aux premières années de ce XXI^{ème} siècle déjà riche en soubresauts. Il est illusoire d'espérer comprendre le monde d'aujourd'hui sans s'interroger sur sa genèse : à travers les textes très denses de ce second tome, nous assistons à l'émergence des grands principes fondateurs du libéralisme. Leur consécration progressive provoque une dynamique qui libère l'humanité du monde féodal qui dura plus de 1000 ans.

Le siècle des Lumières est aussi celui d'une révolution économique sans précédent dans l'histoire. C'est la mise en application d'un nouveau modèle, inventé en Grande-Bretagne : le libéralisme économique. Ce dernier se généralise dans les colonies américaines et, durant le XIX^{ème} siècle, sur tout le continent européen. S'ensuit, en l'espace de quelques générations, une croissance démographique vertigineuse. Le

libéralisme économique, qui libère l'homme de l'économie de subsistance, n'est pas une mécanique impersonnelle et sans âme. Il est théorisé, systématisé et popularisé par un homme de génie : Adam Smith. Véritable fondateur de l'économie moderne, il est, d'abord, un professeur de morale. **Contrairement à ce qu'on affirme parfois, les libéraux n'ont pas calqué leur morale sur les impératifs de l'économie de marché. Tout au contraire, c'est la morale libérale qui a donné naissance à l'économie de marché.** La *Richesse des Nations* est un traité qui repose entièrement sur une conviction morale fondamentale : le désir d'enrichissement individuel est socialement bénéfique.

On constate, en lisant Adam Smith, que le libéralisme économique n'est pas moralement neutre. Il s'enracine dans des convictions morales très fortes : il est injuste que les patrons puissent s'associer et pas les travailleurs, il est injuste de pratiquer le commerce colonial, il est injuste que marchands et manufacturiers fassent passer des lois qui ne profitent qu'à eux, etc. Cette doctrine se positionne ouvertement contre une autre doctrine économique, alors dominante : le mercantilisme. Elle finira par en triompher. Dès lors, les autres nations ne seront plus perçues comme des ennemies mais comme des partenaires économiques : le commerce profite non à un seul des partenaires mais à chacun d'entre eux. Comme le disent Benjamin Constant et Wilhelm von Humboldt, **le commerce international, en s'intensifiant, finit par remplacer la guerre. L'Union Européenne est la consécration de cette idée libérale. L'OMC en est la consécration mondiale.**

Le sens de l'épargne est une autre valeur fondamentale du libéralisme économique. Pas de capitalisme sans capital. Ce dernier s'acquiert par esprit d'économie. Selon Adam Smith, une nation dont les commerçants et banquiers deviennent arrogants - comme ce fut le cas de l'Espagne et du Portugal à l'époque de leur empire colonial - finit par s'effondrer économiquement parce qu'elle perd le sens des réalités économiques. Adam Smith est Ecossais : augmenter son capital est, selon lui, un impératif moral. Il faut bien le comprendre sur ce point : **la finalité n'est pas - principalement - de devenir plus riche mais bien de créer plus de richesses dans le monde. Seule une part infime des richesses générées est destinée à la consommation personnelle du capitaliste.** Certes, il existe des prodiges, mais il s'agit d'une minorité. La majeure partie du capital doit être réinvesti pour accroître les entreprises et en créer de nouvelles. De cette façon, on met en place des activités qui emploient un nombre toujours plus considérable de personnes et qui finissent par se soutenir elles-mêmes et générer de nouveaux capitaux. Augmenter le capital signifie, pour Adam Smith, faire vivre et enrichir le maximum de personnes sur terre. Des personnes qui travaillent, ce sont des personnes qui ont un pouvoir d'achat. Ce sont des personnes plus libres. **Ainsi, pour le libéralisme économique, la richesse n'est pas une fin en soi. La fin en soi, c'est la liberté.** Plus la liberté s'accroît sur terre, plus elle nécessite une société développée.

Autre malentendu courant à corriger : le libéralisme économique ne vise pas le profit pour le profit. Selon Adam Smith, un taux élevé de profit n'est pas considéré comme un objectif en soi. C'est un signal que les capitaux manquent quelque part et dans une certaine branche. C'est un signal que des biens s'achètent meilleur marché et se vendent plus cher qu'ils ne valent. C'est un signal qu'une situation appelle à un rééquilibrage. C'est parfois aussi le signal, dit Adam Smith, que des personnes sont opprimées quelque part dans le monde. C'est le signal qu'elles travaillent pour un prix inférieur à la valeur de leur travail. L'attraction des capitaux vers cette partie du monde va alors accroître la concurrence entre entrepreneurs présents sur place et va rapidement faire hausser le salaire des ouvriers parce que ces derniers auront désormais la possibilité de choisir les entrepreneurs qui leur proposent le meilleur salaire. Le taux de profit regagnera alors un niveau normal et le coût des marchandises augmentera corrélativement à la hausse des salaires. Les marchandises importées au pays d'origine seront donc plus chères et la différence de prix entre celles-ci et celles produites dans le pays d'origine s'estompera graduellement.

Lire les penseurs de cette époque, comme y invite cet ouvrage, c'est également comprendre que les crises économiques et financières ne datent pas d'hier. Adam Smith analyse la faillite du système bancaire français suite à l'adoption, par le duc d'Orléans, régent de France, du système économique d'un autre Ecossais, John Law. Sur base de principes économiques libéraux, Edmund Burke prévoit, dès 1790, la faillite du système financier de France suite à l'adoption des assignats de la Révolution. Adam Smith nous apprend aussi que l'aide financière permanente que l'Etat apporte au commerce colonial en subsidiant et en renflouant les **fameuses « Compagnies exclusives »**, est ruineuse et contreproductive car elles finissent toutes par faire faillite. **Ces entreprises que l'Etat ne veut pas abandonner de peur de ruiner les industries en amont et en aval font étrangement penser aux entreprises « too big to fail » et à la problématique du risque systémique.**

Mais le libéralisme ne se réduit pas, loin de là, à sa dimension économique. C'est aussi un système qui réclame la démocratie et le parlementarisme. Selon Etienne de La Boétie, le pouvoir du tyran repose sur l'adhésion volontaire de la population qu'il asservit. Une fois que le peuple lui retire sa confiance, le pouvoir du tyran s'écroule comme un château de cartes. **Il est alors contraint d'employer des mercenaires pour contenir son peuple en révolte.** Là encore, dans le contexte actuel de ce que l'on nomme déjà le « printemps arabe », ces textes vieux de plusieurs siècles révèlent l'intemporalité des vérités qu'ils véhiculent.

Le libéralisme, c'est aussi et surtout un humanisme, une doctrine visant le libre développement et l'épanouissement de l'homme dans toutes ses facultés. Wilhelm von Humboldt, grand architecte du système universitaire allemand,

estime qu'une société sera d'autant plus forte, plus riche et plus productive, qu'elle laissera se développer des personnalités originales. Le libéralisme est l'adversaire de l'uniformisation car cette dernière affaiblit. C'est une raison supplémentaire pour contenir l'Etat dans de justes limites. S'il intervient trop, les citoyens en deviennent dépendants. Ils attendent de lui qu'il leur procure systématiquement emplois et logements.

Face à l'apathie et à l'uniformisation, le libéralisme plaide au contraire pour la plus grande diversité dans les opinions et convictions de ses citoyens. **Au nom de cette salubre diversité, un authentique parti libéral sera toujours, paradoxalement, le plus grand défenseur de l'existence d'autres partis opposés à ses idées.** Une société sera d'autant plus développée qu'elle peut compter sur des personnes différentes et complémentaires. C'est l'une des raisons, parmi beaucoup d'autres, qui expliquent pourquoi il faut assurer à chacun la plus grande liberté. Les membres d'une société doivent être libres de s'associer et de créer entre eux le maximum de liens. Les contacts entre les hommes leur permettent d'avancer dans leur développement personnel par des échanges mutuels et féconds. Mais ces associations doivent préserver l'autonomie de chacun. **Rien n'est plus dangereux que de laisser des hommes se faire étouffer par la logique du groupe. En ce sens, le libéralisme rejette toute forme de communautarisme.**

Le libéralisme, enfin, est réformateur. C'est une autre leçon à tirer de la lecture de ces textes. Il naît en rupture avec l'Ancien Régime. Adam Smith consacre quelques très belles pages à la Réforme protestante et à une dénonciation des pratiques liberticides de l'Eglise catholique romaine. Il condamne aussi les corporations et toutes les institutions féodales. Avec lui naît véritablement la notion de progrès au sein de la société, notion jusqu'alors réservée au perfectionnement de l'âme du croyant. **L'idée même de la réforme comme processus continu et infini émerge à cet instant. Elle était inconcevable dans la société stratifiée du Moyen Age.**

Néanmoins, le libéralisme n'est pas révolutionnaire. Le texte d'Edmund Burke est très représentatif à cet égard. Il est horrifié par la dimension totalitaire de la Révolution française. Les Anglais ont vécu leur révolution démocratique un siècle plus tôt et Burke vénère les principes libéraux de la Glorieuse Révolution. Mais il s'épouvante de l'attitude de l'Assemblée nationale française qui jette tout par-dessus bord : la monarchie évidemment, mais aussi le système judiciaire, l'Eglise, l'organisation économique, etc. Pareille attitude ne pouvait mener qu'à la Terreur et, par la suite, à la violence et à la guerre. Il prophétise d'ailleurs la prise de pouvoir napoléonienne. **En un certain sens, face à pareil excès, le libéralisme est conservateur. Il conserve et préserve des principes fondamentaux** même si la formulation et l'application de ces derniers varient en fonction du contexte.

Une réforme, dit Burke, ne doit jamais s'opérer dans la violence. **Il faut, dit-il, se pencher sur les institutions défailtantes avec le même respect qu'on témoigne lorsqu'on se penche sur les blessures d'un père.** De son côté, Humboldt pense que l'état antérieur détermine toujours ce qui va suivre et qu'une réforme implique toujours un changement préalable des mentalités. Le libéralisme est, en effet, animé par un respect profond pour la dignité et la liberté intérieure des personnes. Les idées opèrent lentement et sans bruit. On ne peut ni les imposer par la force ni les importer brusquement dans la réalité.

La redécouverte de ces textes exigeants mais imprégnés d'une profonde sagesse que Coentín de Salle, dont je salue le travail de grande qualité, a patiemment clarifiés et synthétisés ici peut contribuer durablement à nous faire progresser vers davantage de liberté.

Charles MICHEL

Président du Mouvement Réformateur

Les Lumières libérales



Les Provinces Unies, terreau du libéralisme

Ce navire arbore les couleurs de l'un des plus riches Etats européens du XVII^{ème} siècle finissant, les Provinces Unies. Située sur une terre perpétuellement menacée d'immersion, ne disposant pas de ressources propres, cette région se révolte, à la fin du XVI^{ème} siècle, contre l'Espagne de Philippe II et accède à l'indépendance. **Cette union de provinces indépendantes constitue le tout premier Etat démocratique de l'Europe moderne.**

Guillaume d'Orange-Nassau, dit « le Taciturne », marquis d'Anvers, seigneur de Breda et d'autres lieux, stadhouder de Hollande, de Zélande et d'Utrecht, a été élevé dans la religion protestante mais a été « rééduqué » dès l'âge de 11 ans à la cour catholique de Charles Quint. Revenu au protestantisme et face au fanatisme meurtrier du duc d'Albe, il prendra la tête des insurgés durant la révolte hollandaise dont les événements essentiels s'échelonnent de 1565 à 1588. Sept provinces scellent leur destin par l'Union d'Utrecht en 1579. Le 26 juillet 1581, elles proclament leur indépendance. La première « République » des Provinces-Unies est née. **Ce nouvel Etat, fondé sur l'anti-absolutisme, la souveraineté du peuple** (du moins de ses élites), **un gouvernement d'assemblée, constitue le premier exemple au monde de création d'une république moderne dépassant le cadre territorial d'une ville. Il allait impressionner durablement l'Europe.**

C'est donc au Nord de l'Europe et plus particulièrement au sein des Provinces Unies que sont consacrées les premières grandes libertés qui formeront le terreau du libéralisme. Très tôt, des chartes sont acquises ou arrachées aux princes impériaux, aux ducs et aux comtes. On peut citer la *Joyeuse Entrée de Brabant dont la première version date de 1356* et le *Grand Privilège de 1477*. Ces deux documents consacrent la désobéissance civile en cas de violation des privilèges par le prince. Ils prévoient la participation des habitants au processus de décision et, pour le second texte, le renforcement des Etats généraux. Dès 1560, des publications parues aux Pays-Bas reprochent au gouvernement espagnol de Bruxelles de porter atteinte à la liberté qu'il devrait défendre. Cette liberté est indissociable de la prospérité des Pays-Bas. Un texte en français, datant de 1568, intitulé la *Complainte de la désolée terre du Pays-Bas* affirme que « **marchandise** », « **manufacture** » et « **négociations** » sont les sœurs de « **liberté** » qui est elle-même fille des Pays-Bas.

Par son industrie, cette république marchande d'une puissance économique, coloniale et militaire exceptionnelle est devenue le grand voiturier de l'Europe : sa maîtrise des mers lui permet d'acheminer les marchandises des uns chez les autres et vice versa. Elle dégage de ses activités commerciales des capitaux surabondants pour lesquels elle cherche constamment des débouchés extérieurs. Ces derniers trouvent à s'employer massivement dans les fonds publics de la France et de l'Angleterre.

La puissance commerciale hollandaise est telle que l'Angleterre de Cromwell, pour se soustraire à sa concurrence et prémunir ses côtes d'éventuelles attaques de navires croisant à proximité, adopte, **en 1651, l'Acte de Navigation, première grande législation protectionniste**, qui interdit à tout bateau étranger d'accoster dans ses ports et donc de commercer directement avec elle. Cet Acte déclenche instantanément une série de conflits : les quatre guerres anglo-néerlandaises dont l'enjeu est le contrôle des échanges commerciaux internationaux, lequel finira par échoir à l'Angleterre. Dans l'entre-temps, Guillaume III, petit-fils de Guillaume le Taciturne, petit-fils de Charles I^{er} par sa mère et mari de la fille de Jacques II d'Angleterre, deviendra roi d'Angleterre en 1688 à l'issue de la Glorieuse Révolution. Cette révolution marque l'avènement en Angleterre des idées libérales chères à John Locke, père du libéralisme politique.¹

Cette conception belliqueuse du commerce est la conséquence d'une doctrine économique alors dominante : le mercantilisme, véritable matrice des politiques protectionnistes. Cette école favorise les exportations de produits finis et décourage voire prohibe les importations ou les exportations de matières premières. **C'est également sous l'influence des idées mercantilistes de Colbert, premier ministre de Louis XIV, que la France engage avec les Hollandais une guerre de tarifs douaniers qui, rapidement, dégénère en une véritable confrontation militaire : la « guerre de Quarante ans » (1672-1713).** Louis XIV, monarque catholique d'un pays agraire, se sentait personnellement humilié par le fait qu'une république commerçante calviniste accumule tant de richesses, de colonies et de pouvoirs. A cette époque, la marine hollandaise surclasse la marine française et le budget hollandais équivalait à celui de la France, alors que la population hollandaise se chiffre à peine à 2 millions de personnes contre plus d'une vingtaine de millions de Français.²

Le commerce est pacificateur à condition d'assurer une réelle liberté des échanges

C'est principalement contre la doctrine mercantiliste que fut publiée, en 1776, la *Richesse des Nations* d'Adam Smith. A une théorie qui fait résider la richesse d'un Etat dans l'accumulation des métaux précieux (or et argent), elle substitue celle du libre-échange pacifique et de l'enrichissement mutuel des partenaires commerciaux. **Smith est le premier à démontrer scientifiquement que les grandes puissances européennes peuvent se développer économiquement de manière harmonieuse**

1 Dans le premier tome du présent ouvrage, nous expliquons comment les intellectuels libéraux ont créé l'Etat de droit moderne. On y trouvera une synthèse du **Second Traité du Gouvernement civil** de John Locke.

2 Pour une analyse détaillée de ce conflit entre le colosse français et les Provinces Unies, il est recommandé de consulter le passionnant ouvrage d'Hervé Hasquin : **Louis XIV face à l'Europe du Nord**, Editions Racine, 2005

et que, loin de handicaper ce développement, la proximité d'Etats voisins prospères renforce et accélère ce dernier. Il se désole de ce conflit ancestral entre la France et l'Angleterre et des obstacles et prohibitions en tout genre qui entravent le commerce entre ces deux pays. **En raison de la rapidité des « retours », les capitaux anglais investis dans les colonies seraient une vingtaine de fois plus rentables si on les utilisait pour commercer avec la France.** Pour des raisons tant de principe que de rationalité économique, **il exhorte les Anglais à renoncer à leur empire ou du moins à permettre aux colonies de choisir leurs partenaires économiques comme elles l'entendent.** Outre le fait que l'Angleterre n'aurait plus à supporter les frais ruineux de la défense des colonies et que ces colonies pourraient, elles aussi, récolter les bénéfices de ces échanges, elle s'enrichirait bien davantage si l'on abolissait le commerce exclusif et si on établissait la pleine liberté de commerce. **Par ailleurs, il démontre économiquement que l'esclavage est la manière la plus coûteuse de produire des biens et des marchandises.** Il explique aussi pourquoi **les Croisades constituent un désastre économique pour l'Europe.** Il démontre enfin pourquoi **le féodalisme et la loi de primogéniture sur laquelle il repose ont maintenu improductives la majeure partie des terres de l'Europe durant 1000 ans.**

Quoiqu'il en soit, le succès instantané de cet ouvrage et l'influence profonde qu'il exerça sur le gouvernement anglais est le véritable acte de naissance du libéralisme économique.

Voltaire sur la liberté anglaise

Grand anglophile s'il en est, **Voltaire** fut l'un des premiers intellectuels français à comprendre l'ampleur de la révolution économique qui se jouait dans cette partie du monde. Dans ses *Lettres philosophiques* (Dixième Lettre sur le Commerce), il écrit :

« Le commerce, qui a enrichi les citoyens en Angleterre, a contribué à les rendre libres, et cette liberté a étendu le commerce à son tour ; de là s'est formée la grandeur de l'État. C'est le commerce qui a établi peu à peu les forces navales par qui les Anglais sont les maîtres des mers. Ils ont à présent près de deux cents vaisseaux de guerre. La postérité apprendra peut-être avec surprise qu'une petite île, qui n'a de soi-même qu'un peu de plomb, de l'étain, de la terre à foulon et de la laine grossière, est devenue par son commerce assez puissante pour envoyer, en 1723, trois flottes à la fois en trois extrémités du monde, l'une devant Gibraltar, conquise et conservée par ses armes, l'autre à Porto-Bello, pour ôter au roi d'Espagne la jouissance des trésors des Indes, et la troisième dans la mer Baltique, pour empêcher les Puissances du Nord de se battre.

(...) **Tout cela donne un juste orgueil à un marchand anglais et fait qu'il ose se comparer, non sans quelque raison, à un citoyen romain.** Aussi le cadet d'un pair du royaume ne dédaigne point le négoce. Milord Townshend, ministre d'État, a un frère qui se contente d'être marchand dans la Cité. Dans le temps que Oxford gouvernait l'Angleterre, son cadet était facteur à Alep, d'où il ne voulut pas revenir, et où il est mort.

Cette coutume, qui pourtant commence trop à se passer, paraît monstrueuse à des Allemands entêtés de leurs quartiers ; ils ne sauraient concevoir que le fils d'un pair d'Angleterre ne soit qu'un riche et puissant bourgeois, au lieu qu'en Allemagne tout est prince ; on a vu jusqu'à trente altesses du même nom n'ayant pour tout bien que des armoiries et de l'orgueil.

En France est marquis qui veut ; et quiconque arrive à Paris du fond d'une province avec de l'argent à dépenser et un nom en ac ou en ille, peut dire « un homme comme moi, un homme de ma qualité, et mépriser souverainement un négociant ; le négociant entend lui-même parler si souvent avec mépris de sa profession qu'il est assez sot pour en rougir. Je ne sais pourtant lequel est plus utile à un État, ou un seigneur bien poudré qui sait précisément à quelle heure le Roi se lève, à quelle heure il se couche, et qui se donne des airs de grandeur en jouant le rôle d'esclave dans l'antichambre d'un ministre, ou un négociant qui enrichit son pays, donne de son cabinet des ordres à Surate et au Caire, et contribue au bonheur du monde ».

De manière générale, le commerce maritime international attire, dès le XVII^{ème} siècle, une part croissante du capital des diverses puissances européennes. Pour un grand nombre de pays, l'intensité des échanges est telle que leur économie se structure déjà en fonction du volume des importations et des exportations. La Hollande, par exemple, importe la quasi-totalité de son blé de l'extérieur. **Il faudra patienter longtemps pour voir triompher l'idée du libre marché au niveau mondial et donner ainsi le signal de départ à la mondialisation mais, dès cette époque, avant même la révolution industrielle, on voit déjà circuler de continent à continent les capitaux, les marchandises, les hommes mais aussi les idées.**

Lumières libérales et Lumières liberticides

C'est dans ce contexte que s'inscrit le vaste courant intellectuel des Lumières. Ces dernières apportent le progrès, la démocratie, les Droits de l'Homme mais également la tentation du totalitarisme. **Ce sont les idées d'intellectuels tels que Jean-Jacques Rousseau ou tels que l'abbé Mably³ qui annoncent plusieurs des grandes catastrophes politiques à venir.** Le socialisme naît avec Gracchus Babeuf⁴ et avec les Jacobins, mais ces derniers furent fortement influencés par Rousseau. Par sa théorie du contrat social et sa défense de l'Etat républicain, **Rousseau est indéniablement l'une des plus grandes figures des Lumières mais c'est néanmoins l'un des premiers, avant Auguste Blanqui,⁵ avant Robert Owen,⁶ avant Charles Fourier,⁷ avant Pierre Joseph Proudhon,⁸ à condamner l'institution de la propriété, à combattre le progrès scientifique et technologique, à**

3 Gabriel Bonnot de **Mably** (1709-1785), philosophe français qui fait résider dans la propriété l'origine de tous les vices et malheurs de la société. Il préconise un modèle de société totalitaire.

4 Gracchus **Babeuf** (1760-1797), journaliste, homme de lettres et révolutionnaire français qui mourut guillotiné. Son œuvre annonce le communisme.

5 Louis Auguste **Blanqui** (1805-1881), journaliste français et théoricien communiste.

6 Robert **Owen** (1771-1858), industriel anglais et théoricien socialiste qui créa un village socialiste dans l'Indiana : New Harmony. L'expérience se solda par un échec.

7 Charles **Fourier** (1772-1837), commerçant français et théoricien du socialisme. Il voulait créer de petites communautés socialistes idéales, les « phalanstères ». Toutes les tentatives se soldèrent par des échecs.

8 Pierre Joseph **Proudhon** (1809-1865), autodidacte et ouvrier typographe français, auteur d'une œuvre gigantesque, est un théoricien du mutualisme et de l'anarcho-syndicalisme.

prôner l'égalitarisme et à appeler à la suppression de la liberté de conscience, de la liberté d'expression et de la liberté religieuse. Rousseau est également l'adversaire résolu du pluralisme des partis politiques qu'il appelle les « brigues » ou « factions » et dont l'action, selon lui, contrecarre la formation de la volonté générale. Arrière-grand-père du totalitarisme, grand-père du socialisme, Rousseau est le père du jacobinisme radical et de la Terreur dans laquelle versa la Révolution française. Il reste néanmoins un esprit de tout premier ordre et un écrivain de talent comme s'en rend compte immédiatement tout lecteur des *Confessions* ou des *Rêveries d'un promeneur solitaire*. De Rousseau à Sartre, il existe, en France, toute une veine d'auteurs brillants, sensibles et humanistes, mais paradoxalement hantés par des rêves de révolution et de société totalitaire.

Les présentations superficielles et laudatives du Siècle des Lumières présentent généralement les idées de leurs divers représentants comme formant un ensemble relativement homogène. Ils omettent souvent de considérer de manière spécifique un courant intellectuel qui, certes, s'inscrit dans ce mouvement plus vaste, mais s'en distingue par ailleurs. Ce dernier, c'est celui des « **Lumières libérales** ». C'est principalement en Angleterre que ce mouvement est né. Les auteurs du *Scottish Enlightenment* sont David Hume, Adam Ferguson, Adam Smith et Edmund Burke. Les pères fondateurs et les théoriciens de la Révolution américaine (John Adam, Samuel Adams, Benjamin Franklin, Alexander Hamilton, Thomas Jefferson, James Madison, George Washington, etc.) en sont les héritiers directs. **Ce sont ces Lumières libérales que symbolise la torche de la statue de la Liberté qui fait face à l'île de Manhattan.** Mais la France a, elle aussi, enfanté un grand nombre de Lumières libérales : les physiocrates, Turgot, Sieyès et d'autres auteurs qui contribuèrent à la fameuse Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen votée par l'Assemblée nationale le 26 août 1789. Par la suite, Jean-Baptiste Say,⁹ Charles Dunoyer,¹⁰ Benjamin Constant et Frédéric Bastiat¹¹ figurent parmi les plus grands noms du Panthéon libéral. En Allemagne, dans la composante libérale de l'*Aufklärung*, on peut ranger Samuel Pufendorf,¹² Wilhelm von Humboldt et, dans une certaine mesure, Emmanuel Kant.¹³

Deux fléaux de la Modernité

Ces intellectuels mettent en garde leurs contemporains contre deux fléaux qui leur semblent inhérents à la Modernité : le **constructivisme** et le **nationalisme**. Ces deux maux procèdent respectivement de **deux attitudes dangereuses** qui sont développées à la faveur de cette révolution intellectuelle que sont les Lumières : **un orgueil démesuré qui fait croire à la toute-puissance de la raison et le sentiment qu'un peuple éclairé a le droit et même le devoir de conquérir et de soumettre les autres peuples.**¹⁴

9 Jean-Baptiste **Say** (1767-1832), économiste français classique et disciple d'Adam Smith. C'est l'auteur de la fameuse « loi des débouchés ».

10 Charles **Dunoyer** (1786-1862), économiste libéral français disciple de Jean-Baptiste Say.

11 Frédéric **Bastiat** (1801-1850), économiste, homme politique et théoricien libéral français. Le premier tome du présent ouvrage contient une synthèse de plusieurs de ses plus grands textes.

12 Samuel von **Pufendorf** (1632-1694), juriste, philosophe et diplomate allemand dont les travaux inspirèrent les rédacteurs de la Constitution américaine.

13 **Politiquement parlant, Kant doit davantage être classé parmi les penseurs républicains que parmi les penseurs libéraux** même s'il partage avec les théoriciens du libéralisme un nombre très important de conceptions sociales, économiques et politiques.

14 Ce sujet est traité par Benjamin Constant dans son ouvrage **De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leur rapport avec la civilisation européenne** (1814).

Qu'est-ce que le constructivisme ? Avant de l'expliquer, il faut comprendre le rôle attribué par les représentants des Lumières à la raison. Comme l'écrit Emmanuel Kant en 1784 dans son célèbre texte sur les Lumières, le projet philosophique est de donner à l'homme un sentiment libérateur de confiance en sa propre raison :

« **Qu'est-ce que les Lumières ? La sortie de l'homme de sa minorité dont il est lui-même responsable. Minorité, c'est-à-dire incapacité de se servir de son entendement (pouvoir de penser) sans la direction d'autrui, minorité dont il est lui-même responsable (faute) puisque la cause en réside non dans un défaut de l'entendement mais dans un manque de décision et de courage de s'en servir sans la direction d'autrui. Sapere aude ! (Ose penser) Aie le courage de te servir de ton propre entendement. Voilà la devise des Lumières** ». ¹⁵

Cette « sortie de la minorité » à laquelle Kant exhorte l'humanité est une étape civilisationnelle fondamentale dans l'histoire humaine. En la franchissant, l'homme devient fondamentalement libre. Selon la philosophie de l'histoire kantienne, l'homme ainsi libéré devient même pleinement « homme » tout court. **En effet, la nature humaine est un idéal à conquérir et non pas un état « naturel ». En clair, l'homme s'humanise au fil de son évolution. La période des Lumières est cruciale à ce point de vue, car la réalisation de son humanité passe par la consécration de sa liberté.** On peut considérer que cette étape a été franchie en Occident et dans plusieurs autres parties du monde. Même en ces endroits, elle ne l'a pas été totalement et elle n'est pas nécessairement acquise de manière irréversible. **Thomas Jefferson affirmait que le prix de la liberté, c'est la vigilance éternelle.**

Même si l'on ne peut qu'applaudir au projet fondamental des Lumières invitant l'homme à ériger sa raison comme juge ultime, il est hasardeux de croire que les pouvoirs de cette dernière ne sont limités par rien. Voilà l'illusion présomptueuse dans laquelle verse le « constructivisme ». ¹⁶ Selon cette conception, les progrès scientifiques et techniques sont tels qu'on peut très bien les étendre à d'autres domaines que ceux touchant au monde matériel (les champs, les routes, les ports, les moyens de transport, les manufactures, etc.). On peut les appliquer à l'homme lui-même et faire de ce dernier un être nouveau. **C'est le propos de Descartes : de la même manière que l'urbaniste doit tracer des rues impeccablement perpendiculaires en creusant à travers les maisons et les édifices, l'ingénieur « social » peut détruire ce qui existe, peut faire table rase des institutions existantes pour tout reconstruire à neuf.** Cette tradition de pensée s'est précisée par la fondation d'une institution dont l'influence s'est affirmée dès le début et continue à être prépondérante en France : l'Ecole Polytechnique. Elle a cultivé et répandu une **mentalité d'ingénieur** se caractérisant par une prédilection esthétique pour tout ce qui a été consciemment construit plutôt

15 E. Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, 1784, in *Aufklärung. Les Lumières allemandes*, Garnier Flammarion, 1995, p.25

16 L'expression est ici utilisée au sens que Friedrich August von Hayek donne à ce terme. Ce point a été développé dans sa trilogie **Droit, Législation & Liberté** qui a été synthétisée dans le premier tome de cet ouvrage.

que pour ce qui se développe spontanément. **Saint-Simon**¹⁷ et **Auguste Comte**¹⁸ sont deux parfaits représentants de cette tradition constructiviste. Poussée à son paroxysme, cette conception cartésienne servira d'inspiration à l'esprit totalitaire au XX^{ème} siècle: tout ce qui, dans le réel, résiste au nivellement doit être écrasé et aplani.

A l'opposé des théoriciens constructivistes, les penseurs de la tradition de l'ordre spontané - tradition à laquelle appartiennent les Lumières libérales - **considèrent que les normes et les institutions qui structurent la société constituent des ordres qui évoluent à travers le temps.** Un changement ne peut s'opérer qu'avec l'action du temps et comme la conséquence d'une évolution progressive des mentalités. **Pour être efficace et durable, un changement ne peut se faire que par la voie des réformes. Pas par une révolution.** Certes, les révolutions hollandaise, anglaise et américaine furent couronnées de succès en dépit du fait qu'elles furent des révolutions. Ce sont bien des révolutions au sens où elles renversent un régime établi, mais ce qu'elles mirent en place se révéla pérenne parce qu'elles ne renversèrent pas toutes les institutions existantes et parce qu'elles s'appuyaient sur des principes libéraux qui s'étaient progressivement développés au fil des siècles, des principes qui imprégnaient les esprits et qui régulaient les pratiques. Selon Hayek, **le droit préexiste à la législation** : les pratiques commodes et efficaces sont adoptées spontanément et se généralisent en raison des services qu'elles rendent. A partir d'un certain moment, le législateur s'en saisit et les consacre juridiquement. Elles vont de bas en haut. Les mauvaises législations sont, au contraire, celles qui naissent dans l'esprit du législateur et qui suivent le mouvement inverse.

Sous la Terreur de Robespierre, les Français se prennent à idolâtrer une étrange fiction : la nation. Le second fléau qui apparaît à l'époque de la Modernité, c'est le nationalisme et, avec lui, un déchaînement de violence d'une ampleur industrielle. Certes, la guerre est aussi vieille que l'humanité et Thucydide¹⁹ fait déjà état de génocides perpétrés dans l'Antiquité, mais l'augmentation exponentielle de la puissance et de la richesse des sociétés modernes se manifeste, sur le champ de bataille, par des conflagrations hyperboliques. Les sociétés modernes s'acheminent progressivement vers la guerre totale de Clausewitz.²⁰ **L'Etat moderne, c'est le Léviathan, littéralement cette « bête qui se tortille » dont parle l'Ancien Testament, ce monstre colossal, froid et assoiffé de puissance.** A peine sortis de l'enfance, les deux Léviathan d'Angleterre et de France célèbrent leur puissance en se ruant l'un sur l'autre. Ils déclenchent la guerre interétatique la plus longue de l'histoire : la guerre de Cent ans (1340-1453). L'histoire européenne est une succession ininterrompue de guerres qui gagnent chaque fois en intensité : guerre des deux roses (1455-1480), guerre de Trente ans (1618-1648), guerres de Louis XIV, etc. Quand, en 1812, Napoléon part en Russie, il emmène 700.000 personnes avec lui. Quelques mois plus tard, ils sont seulement 75.000 à rentrer. Que dire alors des boucheries que furent les deux guerres mondiales en Europe !

17 Claude de **Saint-Simon** (1760-1825), petit cousin du célèbre duc de Saint-Simon, le célèbre mémorialiste de Louis XIV et de la Régence, est un économiste et philosophe français qui préconise un Etat ultra-centralisé pour gérer l'économie industrielle. Il donnera naissance à une école à la gloire des ingénieurs : le saint-simonisme.

18 Auguste **Comte** (1798-1857), philosophe français considéré comme le fondateur de la sociologie et du positivisme. C'est un disciple dissident de Saint-Simon dont il fut le secrétaire.

19 **Thucydide** (460-395 AC), historien et homme politique athénien, auteur de la fameuse **Guerre du Péloponnèse**.

20 Carl von Clausewitz (1780-1831), officier et théoricien militaire prussien, auteur du traité monumental de stratégie intitulé **De la Guerre**.

Ne pouvait-on pas faire l'économie de cette structuration de l'Etat autour de l'idée de Nation ? N'était-il pas possible d'unifier les peuples composant ces différents Etats autour de valeurs moins belliqueuses ? C'est le choix que posèrent tous les colons Européens qui résolurent de quitter la violence, la haine et la persécution pour l'Amérique. Là-bas, à l'abri des fureurs de la guerre, la liberté fut pleinement « sanctuarisée »,²¹ le temps pour ce jeune Etat de grandir et de prospérer. **Certes, les Etats-Unis sortirent de leur isolationnisme par la suite mais s'ils le firent, ce n'est pas, contrairement à ce qu'on a coutume d'affirmer ici en Europe, en raison d'une pulsion impérialiste, mais parce que l'Europe les a contraints à le faire.** C'est en Europe que naquirent l'impérialisme et son corrélat obligé, le colonialisme. Ceux qui dénoncent l'impérialisme américain oublient que les véritables puissances coloniales furent avant tout les puissances européennes : Portugal, Espagne, Angleterre, Hollande, France, Belgique et, plus tardivement, Italie et Allemagne. Adam Smith en dépeint les atrocités dans son ouvrage. Impérialisme et nationalisme sont à l'origine de la première guerre mondiale. Ce sont les Européens qui déclenchèrent ces deux cataclysmes sans précédent que furent les guerres mondiales. C'est en Europe que furent inventées le fascisme et le communisme, les deux idéologies les plus meurtrières de l'histoire. L'idéologie fasciste a précipité l'Europe, d'abord, et la planète entière, ensuite, dans la seconde guerre mondiale. L'idéologie communiste a enfanté la guerre froide. Le terrorisme islamiste, fruit tardif de la colonisation européenne et résistance populaire aux régimes dictatoriaux liberticides soutenus tacitement par l'Europe et les Etats-Unis, a rendu, une fois encore, l'intervention américaine nécessaire lorsqu'il s'avéra que ce mouvement était capable de s'attaquer directement aux populations civiles des Etats occidentaux. Comme l'écrit Raymond Aron «**Même si les Américains étaient sans reproche, les Européens auraient peine à ne pas leur tenir rigueur d'une ascension qui fut la contrepartie de leur propre décadence. Dieu merci, les Américains ne sont pas sans reproche** ».

Seule la construction de l'Union Européenne - la plus vaste et la plus ambitieuse construction libérale qui fût jamais - parvint à mettre un terme à la guerre entre les nations européennes et les amena à se défaire de leurs empires. Quand on tourne les pages d'un livre d'histoire à partir du XVIII^{ème} siècle, on ne peut s'empêcher de se demander si ces centaines de millions de morts, si ces peuples opprimés, si cette violence absurde n'auraient pas pu être évités : **peut-être suffisait-il que les Européens, à l'instar de leurs cousins d'Outre Atlantique, optent pour les idées de la fraction la plus éclairée des Lumières : les Lumières libérales.**

Washington versus Napoléon

Chateaubriand, en quelques paragraphes, nous fait comprendre pourquoi, en tournant le dos aux idéaux de la liberté, les Européens récoltèrent ce qu'ils avaient semé.

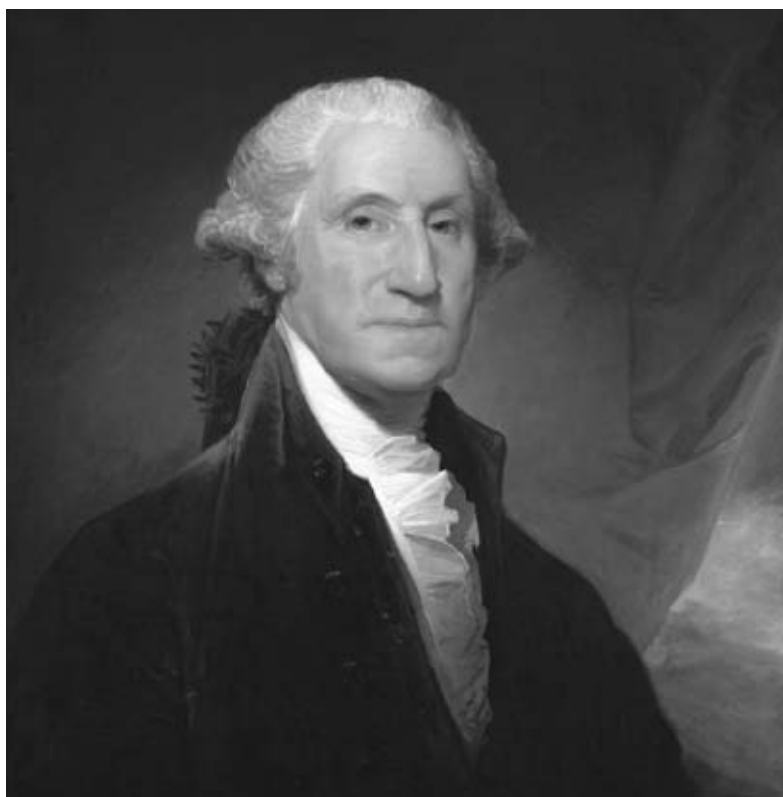
« **Washington n'appartient pas, comme Bonaparte, à cette race qui dépasse la stature humaine. Rien d'étonnant ne s'attache à sa personne ; il n'est point placé sur un vaste théâtre; il n'est point aux prises avec les capitaines**

21 Y. Roucaute, **La Puissance de la liberté. Le nouveau défi américain**, Puf, 2004, pp.123 et s.

les plus habiles et les plus puissants monarques du temps; il ne court point de Memphis à Vienne, de Cadix à Moscou: **il se détend avec une poignée de citoyens sur une terre sans célébrité, dans le cercle étroit des foyers domestiques.** Il ne livre point de ces combats qui renouvellent les triomphes d'Arbelles et de Pharsale; il ne renverse point les trônes pour en recomposer d'autres avec leurs débris; il ne fait point dire aux rois à sa porte:

Qu'ils se font trop attendre, et qu'Attila s'ennuie.

Quelque chose de silencieux enveloppe les actions de Washington; il agit avec lenteur. On dirait qu'il se sent chargé de la liberté de l'avenir, et qu'il craint de la compromettre. Ce ne sont pas ses destinées que porte ce héros d'une nouvelle espèce: ce sont celles de son pays; il ne se permet pas de jouer ce qui ne lui appartient pas; mais de cette profonde humilité quelle lumière va jaillir ! Cherchez les bois où brilla l'épée de Washington: qu'y trouvez-vous ? Des tombeaux ? Non; un monde ! Washington a laissé les États-Unis pour trophée sur son champ de bataille.



Gilbert Stuart, Portrait de George Washington, 1795,
huile sur toile, Metropolitan Museum of Art, New York

Bonaparte n'a aucun trait de ce grave Américain: il combat avec fracas sur une vieille terre; il ne veut créer que sa renommée; il ne se charge que de son propre sort. Il semble savoir que sa mission sera courte, que le torrent qui descend de si haut s'écoulera vite ; il se hâte de jouir et d'abuser de sa gloire, comme d'une jeunesse fugitive. À l'instar des dieux d'Homère, il veut arriver en quatre pas au bout du monde. Il paraît sur tous les rivages; il inscrit précipitamment son nom dans les fastes de tous les peuples; il jette des couronnes à sa famille et à ses soldats; il se dépêche dans ses monuments, dans ses lois, dans ses victoires. Penché sur le monde, d'une main il terrasse les rois, de l'autre, il abat le géant révolutionnaire; mais, en écrasant l'anarchie, il étouffe la liberté et finit par perdre la sienne sur son dernier champ de bataille.



Jacques-Louis David, Le Premier Consul franchissant les Alpes au col du Grand-Saint-Bernard, 1800, huile sur toile, Château de Charlottenburg, Berlin

Chacun est récompensé selon ses œuvres: Washington élève une nation à l'indépendance; magistrat en repos, il s'endort sous son toit au milieu des regrets de ses compatriotes et de la vénération des peuples.

Bonaparte ravi à une nation son indépendance: empereur déchu, il est précipité dans l'exil, où la frayeur de la terre ne le croit pas encore assez emprisonné sous la garde de l'océan. Il expire: cette nouvelle publiée à la porte du palais devant laquelle le conquérant fit proclamer tant de funérailles, n'arrête, ni n'étonne le passant: qu'avaient à pleurer les citoyens ?

La république de Washington subsiste; l'empire de Bonaparte est détruit. Washington et Bonaparte sortirent du sein de la démocratie: nés tous deux de la liberté, le premier lui fut fidèle, le second la trahit.

Washington a été le représentant des besoins, des idées des lumières, des opinions de son époque; il a secondé, au lieu de contrarier, le mouvement des esprits; il a voulu ce qu'il devait vouloir, la chose même à laquelle il était appelé: de là la cohérence et la perpétuité de son ouvrage. Cet homme qui frappe peu, parce qu'il est dans des proportions justes, a confondu son existence avec celle de son pays: sa gloire est le patrimoine de la civilisation ; sa renommée s'élève comme un de ces sanctuaires publics d'où coule une source féconde et intarissable.

Bonaparte pouvait enrichir également le domaine commun; il agissait sur la nation la plus intelligente, la plus brave, la plus brillante de la terre. Quel serait aujourd'hui le rang occupé par lui, s'il eût joint la magnanimité à ce qu'il avait d'héroïque, si, Washington et Bonaparte à la fois, il eût nommé la liberté légataire universelle de sa gloire !

Mais ce géant ne liait point ses destinées à celles de ses contemporains; son génie appartenait à l'âge moderne: son ambition était des vieux jours; il ne s'aperçut pas que les miracles de sa vie excédaient la valeur d'un diadème, et que cet ornement gothique lui siérait mal. Tantôt il se précipitait sur l'avenir, tantôt il reculait vers le passé; et, soit qu'il remontât ou suivît le cours du temps, par sa force prodigieuse, il entraînait ou repoussait les flots. Les hommes ne furent à ses yeux qu'un moyen de puissance; aucune sympathie ne s'établit entre leur bonheur et le sien: il avait promis de les délivrer, il les enchaîna; il s'isola d'eux, ils s'éloignèrent de lui. **Les rois d'Egypte plaçaient leurs pyramides funèbres, non parmi des campagnes florissantes, mais au milieu des sables stériles; ces grands tombeaux s'élèvent comme l'éternité dans la solitude: Bonaparte a bâti à leur image le monument de sa renommée ».**²²

22 F.-R. de Chateaubriand, **Mémoires d'Outre-Tombe**, Livre VI, Ch.VIII, 1848 (posthumes), pp.269-271

Le projet de construction européenne nous prémunit doublement : contre le repli protectionniste et contre les pulsions nationalistes. Mais ce projet n'est pas achevé et il n'est pas à l'abri d'une subversion interne. Le vœu des Fondateurs était d'en faire un instrument au service de la liberté et non pas le **monstre réglementaire qu'il risque de devenir**. Par ailleurs, **le nationalisme n'est pas mort en Europe**. En France, le Front National est une force corrosive qui s'attaque dangereusement au socle des libertés fondamentales et des principes de libre circulation (des hommes, des biens, des services et des capitaux) sur lequel est bâtie l'Union Européenne. **Paradoxalement, cette formation donne une nouvelle jeunesse et une propagation inespérée à des idées qui furent habituellement l'apanage de l'extrême gauche** : l'anticapitalisme, l'antiaméricanisme et la dénonciation des puissances de l'argent.

Présentation de l'ouvrage

Le présent ouvrage entend donner une présentation générale et une synthèse de cinq textes fondamentaux de la tradition libérale. Une présentation de quelques pages précède chaque fois la synthèse du texte.

A tout seigneur, tout honneur, la *Richesse des Nations* d'Adam Smith se taille la part du lion. Aujourd'hui, plus personne ou presque ne lit cet ouvrage imposant. Pas plus les esprits formés aux disciplines littéraires qui y voient un ouvrage d'économie dont l'aridité les rebute que les économistes qui le considèrent comme une œuvre doctrinale, certes d'un indéniable intérêt historique, mais rédigée à une époque où la science économique était encore au berceau. Il s'agit pourtant d'une œuvre extrêmement actuelle reposant sur une intuition morale fondamentale : le désir d'enrichissement est socialement bénéfique.

Le présent volume entend remédier à cette injustice désolante. **L'intégralité de l'argumentation est rigoureusement synthétisée et clarifiée dans un texte vivant. Pourquoi cette synthèse a-t-elle la taille d'un ouvrage ? Pour trois raisons. Une raison quantitative : la *Richesse des Nations* est un ouvrage de quelques 1200 pages. Une raison qualitative : ce texte est d'une densité, d'une profondeur et d'une richesse exceptionnelle. Une raison éditoriale : la *Richesse des Nations* constitue, en réalité, un ensemble de 5 livres : un livre qui jette les bases de la science économique, un livre consacré à la théorie capitaliste, un livre exposant une théorie de l'histoire du développement économique de l'Europe, un livre consacré au commerce international et un livre consacré à la fiscalité, aux dépenses budgétaires et à la dette de l'Etat.**

***De la Servitude volontaire*, le fameux texte écrit en 1549 par Etienne de La Boétie, contient, en germe, la théorie du contrat social.** Un pouvoir tyrannique repose sur l'adhésion du peuple qu'il opprime. Un peuple qui n'est pas libre est en réalité un peuple qui ne veut pas être libre.

On s'étonnera peut-être de voir figurer l'auteur des *Considérations sur la Révolution de France* parmi les penseurs des Lumières alors qu'il a ardemment combattu ces dernières. **En réalité, Edmund Burke, éminent représentant des Lumières écossaises, n'est pas le réactionnaire qu'on se plaît à dépeindre. En réalité, il s'oppose à la dimension totalitaire de la révolution française.** A cet égard (et à beaucoup d'autres), l'Angleterre a un siècle d'avance sur la France. Une société libre a besoin d'une constitution, d'une tradition et d'institutions qui garantissent et perpétuent la liberté. **Selon Burke, la France révolutionnaire est une entreprise de démolition fanatique, un nettoyage par le vide** qui laissera - l'histoire lui a donné raison - le champ libre à une dictature belliqueuse.

C'est aussi cette tendance liberticide des Lumières françaises, parmi lesquelles il faut compter Jean-Jacques Rousseau, que combat Benjamin Constant dans la *Liberté des Modernes*. Cessons, dit-il, de nous tourner vers les modèles de grandeur de l'Antiquité grecque et romaine. Le commerce va remplacer la guerre et notre liberté à nous, Modernes, est privée et non publique. Cette pacification de l'Europe par la liberté des échanges ouvre la voie à la construction européenne.

Figure libérale de l'*Aufklärung*, Wilhelm von Humboldt considère que la finalité du libéralisme est d'assurer le plein épanouissement de l'homme. A rebours de l'action uniformisante, niveleuse et affaiblissante de l'Etat, le libéralisme peut seul garantir le déploiement individuel original de chaque être humain et assurer ainsi la force et la diversité de la société civile.

Etienne de la Boétie

(1530-1563)

Discours de la Servitude Volontaire

1549



Présentation de l'ouvrage

Décédé précocement, ce jeune auteur est avant tout connu pour le lien indéfectible qui l'attachait à Montaigne. On connaît ce passage célèbre des *Essais* où le philosophe écrit quelques unes des plus belles phrases magnifiant l'amitié.

Ecclésiastique féru de droit, de lettres classiques et de théologie, Etienne de la Boétie fut élevé dans le culte de l'Antiquité grecque et romaine. Il fut chargé de diverses missions auprès du Roi et de son Conseil pour prôner la tolérance et l'apaisement à une époque où, en raison de la Réforme protestante, la question religieuse devenait de plus en plus brûlante.

Le *Discours* a été rédigé par La Boétie à l'âge de 18 ans.¹ **Il s'agit d'un essai de psychologie politique dont la thèse centrale est que la tyrannie tire tout son pouvoir du consentement permanent des personnes qu'elle asservit.** Du jour où ce consentement disparaît, elle s'évanouit subitement. C'est donc un plaidoyer vibrant pour la liberté et contre toute forme de tyrannie, y compris celle exercée par les rois.

Pareil essai conserve toute son actualité, particulièrement à notre époque qui assiste aujourd'hui à ce qu'on nomme déjà le « printemps arabe » dont, évidemment, personne ne peut encore prévoir l'issue – heureuse ou malheureuse – à court et à long terme. La fulgurance avec laquelle de vieux dictateurs tels que Ben Ali en Tunisie et Moubarak en Egypte² ont été renversés une fois qu'ont éclaté les premiers soulèvements de la rue, montre toute la pertinence du raisonnement de La Boétie. Le passage suivant s'applique bien aux troubles actuels en Libye qui ont contraint le

1 Une controverse existe d'ailleurs sur la paternité de l'œuvre.

2 A l'heure de mettre sous presse, on ignore encore quel sera le dénouement du soulèvement en Libye et dans d'autres pays.

dictateur Kadhafi à employer des mercenaires étrangers pour défendre la capitale dans laquelle il est assiégé :

« (...) les mauvais rois se servent d'étrangers à la guerre et les soudoient, ne s'osant fier de mettre leurs gens, à qui ils ont fait tort, les armes en main. »³

3 E. de La Boétie, **Discours de la servitude volontaire**, Flammarion, 1983 (1549), p.154

Synthèse de l'Ouvrage

Pourquoi un million d'homme se soumettent-ils à un tyran qui n'a ni force ni prestige ?

Dans son fameux poème, Homère place dans la bouche du héros Ulysse les propos suivants :

« D'avoir plusieurs seigneurs aucun bien je n'y voi :
Qu'un, sans plus, soit le maître et qu'un seul soit le roi. »

Ulysse se trompe, nous dit La Boétie. En réalité, c'est un « extrême malheur » d'être un sujet asservi à un maître. On n'aura jamais l'assurance que ce dernier soit bon car il a toujours la possibilité « d'être mauvais quand il voudra ».⁴

Il ne s'agit pas ici de discuter des mérites respectifs des divers régimes politiques.⁵ Ce dont on va plutôt discuter, c'est de ce fait surprenant : **tant d'hommes, tant de villes, tant de nations endurent quelquefois un tyran isolé, quelqu'un qui n'a d'autre pouvoir que celui qu'on lui donne**, quelqu'un qui ne pourrait leur nuire si l'on n'acceptait pas d'endurer ce qu'il fait, quelqu'un qui ne saurait leur faire le moindre mal si l'on ne préférerait pas souffrir plutôt que de le contredire.

Bref, **comment expliquer qu'un million d'hommes soit mis sous le joug de la tyrannie non par la force mais par une sorte d'enchantement ou de charme alors même que le tyran se montre envers eux « inhumain et sauvage » ?** Il est dans l'ordre des choses que les peuples obéissent à leurs gouvernants, mais comment expliquer qu'ils se soumettent à un tyran qui n'a ni force ni prestige ?

On peut certes comprendre, qu'en raison de la faiblesse humaine, il arrive que le peuple soit contraint de céder à la force. Telle fut la situation du peuple athénien sous la Tyrannie des Trente. Ce sont parfois là des situations inévitables qu'il faut endurer patiemment. **Certes, il arrive aussi que le peuple demeure sous la coupe d'un tyran en raison de la séduction qu'il exerce sur lui.** Il est de notre nature d'aimer la vertu, d'estimer les bonnes actions et de reconnaître le bien. Il est raisonnable de suivre un grand personnage qui fait preuve de prévoyance, de courage et de soin dans sa manière de gouverner.

Mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici. Ces personnes innombrables dont on parle, on les voit non pas obéir mais servir. Elles ne sont pas gouvernées mais tyrannisées. Ces gens vivent tous les jours dans la crainte de perdre leurs parents, leur femme, leurs enfants, leur vie. Ils subissent les pillages, les paillardises, les cruautés non pas d'une armée, non pas d'une invasion barbare contre laquelle ils prendraient les armes, mais d'un seul homme. Non pas un Samson ou un Hercule mais, le plus souvent, un personnage efféminé et impuissant.

4 E. de La Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, Flammarion, 1983 (1549), p.131

5 Platon et Aristote ont abondamment traité de cette question et ont dressé des typologies très célèbres des divers régimes. Ce n'est pas ce que vise ici La Boétie qui s'interroge plutôt sur les conditions d'existence de la tyrannie.

La servitude n'existe que parce qu'elle est volontaire.

Pourquoi donc se laissent-ils faire ? Est-ce de la lâcheté ? Si, par un étrange concours de circonstances, il arrivait que trois ou quatre personnes n'osent se défendre contre une personne isolée, on pourrait, certes, appeler cela de la lâcheté. Mais si cent, si mille personnes endurent sans broncher les crimes d'une personne, ce n'est plus de la lâcheté. Est-ce du mépris ou du dédain envers cette personne ? Si cet homme s'en prend à cent pays, mille villes, un million d'hommes et qu'aucun ne riposte, peut-on appeler cela de la lâcheté ? **Quelle est donc ce vice monstrueux qui ne mérite même pas le nom odieux de lâcheté ?**

Imaginons que, sur un champ de bataille, on aligne, d'un côté, 50.000 hommes et que, de l'autre côté, on en aligne 50.000 autres. **Si certains combattent pour défendre leur liberté et si les autres combattent pour la leur ôter, qui donc emportera la victoire ?** Les premiers, évidemment. Pourquoi ? Parce qu'ils ont en mémoire le bonheur de leur vie passée et la perspective d'un bonheur pareil dans le futur. Ils savent que ce bonheur et celui de leurs enfants dépendent de ces quelques heures de bataille. **Les autres ne sont animés que par un peu de convoitise qui s'émousse avec le combat.** Les batailles de Miltiade, de Léonidas et de Thémistocle, qui eurent lieu 2000 ans plus tôt, sont encore dans toutes les mémoires. La victoire de quelques poignées de Grecs contre les armées innombrables des Perses, c'est « la victoire de la liberté sur la domination, de la franchise sur la convoitise ».⁶

La vaillance réside dans cette liberté. Pourquoi donc des peuples s'asservissent-ils ? Par lâcheté ? La lâcheté n'explique rien. C'est cette lâcheté elle-même qu'il faut expliquer. En réalité, les hommes se complaisent dans cette servitude. **Telle est l'effrayante vérité : si les hommes ne rejettent pas la servitude, c'est qu'ils la désirent. La servitude n'existe que parce qu'elle est volontaire.**

En effet, si l'on désire vraiment se débarrasser d'un tyran, il n'est même pas nécessaire de le combattre. Il suffit de cesser de lui obéir. Nul besoin de lui ôter quoi que ce soit. Il suffit de ne plus rien lui donner. Le peuple ne doit rien faire pour lui. Il suffit qu'il ne fasse rien contre lui.

« (...) c'est le peuple qui s'asservit, qui se coupe la gorge, qui, ayant le choix ou d'être serf ou d'être libre, quitte la franchise et prend le joug, qui consent à son mal ou plutôt le pourchasse ».⁷

La tyrannie est semblable à un incendie. Elle s'alimente du combustible qu'on met à sa portée. Plus les tyrans pillent, plus ils exigent, plus ils ruinent, plus ils détruisent, plus on leur donne. Plus on les sert, plus ils se fortifient et deviennent plus forts et plus frais pour tout détruire et tout anéantir. Si on ne leur donne rien, ils demeurent nus et défaits.

Le peuple se laisse piller, voler, dépouiller faute de vouloir la liberté qui, pourtant, ne lui coûterait rien. En réalité, le malheur et la ruine que leur inflige le tyran, c'est lui qui se l'inflige. Le tyran n'a que deux yeux, deux mains et deux pieds. C'est avec

6 E. de La Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, Flammarion, 1983 (1549), p.136. La « franchise » doit ici comprise dans le sens que ce terme avait en vieux français : « état de celui qui n'est assujéti à aucun maître » (Litttré).

7 E. de La Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, Flammarion, 1983 (1549), p.136

les yeux du peuple qu'il voit, avec les mains du peuple qu'il le frappe, avec les pieds du peuple qu'il le foule. Le peuple le nourrit, le fournit en soldats, travaille pour financer ses plaisirs. Il devrait cesser de le servir pour être libre. Si on arrête de le soutenir, on le verra – tel un grand colosse à qui on aurait dérobé la base – s'effondrer et se rompre.

Malheureusement, la tyrannie est une maladie mortelle car le peuple qui a perdu la liberté ne sent même plus le mal qui l'affecte. Ce qu'il importe de savoir, c'est comment s'enracine cette opiniâtre volonté de servir ? **Il faut, pour répondre à cette question, nous pencher sur la nature profonde de l'homme.**

La nature humaine.

En quelques pages, Etienne de La Boétie nous expose sa conception de la nature humaine qui, mine de rien, est relativement complexe. Cette anthropologie, très importante pour enraciner sa conception de la liberté et les conséquences politiques qui en découlent, peut se résumer en trois propositions :

- **l'homme n'est pas, dans sa condition originelle, tout ce qu'il est et a besoin, pour se former et devenir pleinement homme de l'éducation de ses parents ;**
- **l'homme est naturellement raisonnable et sa raison est universelle ;**
- **l'homme est naturellement libre.**

Premièrement, la nature humaine est inachevée à la naissance. Les soins et l'éducation doivent parfaire l'œuvre de la nature mais, à vrai dire, c'est toujours, à ce stade, la nature qui poursuit son œuvre. Etienne de La Boétie considère la famille comme une société fondamentalement naturelle. La raison, embryonnaire en l'enfant, doit être dirigée par les parents.

Deuxièmement, « il y a en notre âme quelque naturelle semence de raison ».⁸ C'est, on vient de le dire, la tâche des parents que d'assurer ce développement de la raison. Malheureusement, il peut arriver que, soumises à une mauvaise influence, ces semences naturelles s'étiolent et avortent. En fonction de leur formation, les hommes seront différents les uns des autres. En outre, la nature des choses fait que tout le monde ne naît pas avec les mêmes prédispositions. La nature nous a faits tous différents. Mais, **du simple fait que la nature ait mieux doté certains que la plupart des autres, il n'en résulte aucunement que ces premiers auraient le droit de soumettre les derniers.**

« (...) et si, faisant les partages des présents qu'elle nous faisait, elle a fait quelque avantage de son bien, soit au corps ou en l'esprit, aux uns plutôt qu'aux autres, si elle n'a pourtant entendu nous mettre en ce monde comme dans un camp clos, et n'a pas envoyé ici-bas les plus forts ni les plus avisés, comme des brigands armés dans une forêt pour y gourmander les plus faibles (...) ».⁹

8 E. de La Boétie, **Discours de la servitude volontaire**, Flammarion, 1983 (1549), p.140

9 E. de La Boétie, **Discours de la servitude volontaire**, Flammarion, 1983 (1549), p.140

La nature ne veut ni domination ni sujétion. Si elle nous a fait tous différents, c'est parce que **cette différence entre les hommes permet la complémentarité.** Cette complémentarité, à son tour, permet de nouer des liens solides entre les plus favorisés et les moins favorisés. Elle **engendre la fraternité entre les hommes.**

« (...) mais plutôt faut-il croire que, faisant ainsi les parts aux uns plus grandes, aux autres plus petites, elle voulait faire place à la fraternelle affection, afin qu'elle eût où s'employer, ayant les uns puissance de donner aide, les autres besoin d'en recevoir »

La nature, « bonne mère » nous a, malgré nos différences, taillés sur le même patron pour permettre aux personnes de s'identifier entre elles. Elle a aussi donné à l'homme l'usage de la **parole** afin de **permettre aux hommes d'échanger entre eux** et de faire communier leurs volontés.

« (...) il ne fait pas de doute que nous ne soyons naturellement libres, puisque nous sommes tous compagnons, et ne peut tomber dans l'entendement de personne que nature ait mis aucun en servitude, nous ayant tous mis en compagnie ». ¹⁰

L'association des hommes ne signifie pas que certains doivent se soumettre. Ce compagnonnage ne signifie pas dépendance des uns par rapport aux autres.

Troisièmement, nous sommes, sur base de ce qui précède, naturellement libres. C'est effectivement une conséquence du caractère raisonnable de notre nature. La liberté se déduit de la raison elle-même. Pourquoi ? Parce que la nature de l'homme est raisonnable, elle reconnaît en autrui son semblable. Elle reconnaît son autonomie. Cette reconnaissance est mutuelle. Elle est interdépendante. L'interdépendance s'oppose à la dépendance. Elle nécessite, bien plutôt, la liberté.

Mais la liberté est un combat permanent :

« Reste donc la liberté être naturelle, et par même moyen, à mon avis, que nous ne sommes pas nés seulement en possession de notre franchise, mais aussi avec affectation de la défendre ». ¹¹

L'homme a pour devoir de défendre son droit naturel à la liberté. **Tout ce qui, par la nature, est doué de vie et de liberté est épris de liberté** et lutte contre la sujétion. Les bêtes se plaignent quand on les emprisonne. Même les espèces domestiquées, celles qui sont faites pour le service des hommes, protestent contre l'asservissement. Comment se fait-il que nous, les hommes, nous qui sommes nés pour vivre libres, ayons pu nous dénaturer à ce point ? On a vu que les hommes se complaisent dans la servitude. Pourquoi est-ce le cas ? Pour cela, il faut se pencher sur l'origine de la tyrannie.

10 E. de La Boétie, **Discours de la servitude volontaire**, Flammarion, 1983 (1549), p.141

11 E. de La Boétie, **Discours de la servitude volontaire**, Flammarion, 1983 (1549), p.141

Trois sortes de tyrans

Il y a trois sortes de tyrans :

- ceux qui conquièrent le pouvoir par la force des armes ;
- ceux qui obtiennent le pouvoir de manière héréditaire ;
- ceux qui sont élus par le peuple ;

Ceux qui ont pris le pouvoir par le droit de la guerre se comportent comme s'ils étaient restés sur le champ de bataille. Ceux qui naissent rois ne valent guère mieux. Ils ont été nourris et éduqués dans la conviction que les gens du peuple sont des serfs héréditaires. A leurs yeux, **le royaume et tout ce qu'il contient constituent leur patrimoine et ils en usent selon leur bon plaisir. Les tyrans, portés au pouvoir par le peuple** en raison de leur prestige, leur grandeur ou de toute autre qualité qui leur a permis de séduire le peuple, **décident, une fois le pouvoir saisi, de le conserver par tous les moyens. Souvent, ils surpassent, par leurs vices et leur cruauté, tous les autres tyrans** et s'empressent de supprimer la liberté encore toute fraîche avant que le peuple n'y prenne goût. Il y a, certes, des différences entre ces trois espèces de tyrans mais leur manière de gouverner reste très semblable. Les tyrans « élus » domptent le peuple comme un taureau qu'ils ont pris par les cornes. Les conquérants en font leur proie. Les successeurs le traitent comme un esclave naturel.

Si apparaissaient un jour, dont on ne sait où, des hommes neufs, des hommes qui n'ont connu ni la servitude ni la liberté, qui ignorent ce qu'est l'une ou ce qu'est l'autre, et qu'on leur demandait s'ils préfèrent vivre comme des serfs ou vivre libres, il ne fait aucun doute qu'ils choisiraient d'obéir à leur seule raison plutôt que servir un homme.

Les hommes perdent souvent leur liberté « par tromperie »,¹² parce qu'ils sont abusés par certains. Pressée par les guerres, la ville de Syracuse éleva imprudemment Denis à son poste de tyran. En effet, on lui donna la charge de l'armée. De capitaine, il devint roi et de roi, il devint tyran.

La rapidité avec laquelle le peuple, une fois assujéti, perd le souvenir de la liberté est proprement incroyable. Quand on la perd, on obéit évidemment sous la contrainte. Mais les générations qui suivent obéissent servilement sans le moindre regret. Les hommes qui sont nés sous le joug, qui ont été nourris et élevés dans le servage, se contentent de vivre comme ils sont nés. Pourtant, le plus prodigue des héritiers sera toujours attentif à ce que l'héritage de son père lui soit transmis intégralement et vérifiera les registres de ce dernier avec la plus grande attention. Mais ce bien précieux qu'est la liberté peut rapidement s'évanouir et, comme on va le voir, le poids de l'habitude, de la coutume, est tel qu'il fait rapidement oublier la perte de ce bien.

Il est toujours plaisant d'être libre et la sujétion est amère dans tous les pays. Mais La Boétie pense **qu'il faut avoir pitié et pardonner à ceux qui, n'ayant jamais goûté à la liberté ou même qui n'en ayant jamais entendu parler, ne s'aperçoivent pas du mal qu'il y a à**

¹² E. de La Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, Flammarion, 1983 (1549), p.144

être esclave. On ne se plaint jamais de ce qu'on n'a jamais eu. La nature de l'homme est telle que « naturellement il tient le pli que la nourriture lui donne ».¹³ La Boétie cite l'exemple des deux Spartiates reçus par Indarne, l'un des grands personnages de l'empire du roi Xerxès. Ce dernier s'employait à les soudoyer : en échange de leur aide, les deux émissaires se voyaient offrir la couronne de plusieurs villes grecques. Ils refusèrent en répondant :

« En ceci, Indarne, tu ne saurais donner bon conseil, dirent les Lacédémoniens, pour que le bien que tu nous promets, tu l'as essayé, mais celui dont nous jouissons, tu ne sais ce que c'est : **tu as éprouvé la faveur du roi ; mais de la liberté, quel goût elle a, combien elle est douce, tu n'en sais rien.** Or, si tu en avais tâté, toi-même nous conseillerais-tu de la défendre, non pas avec la lance et l'écu, mais avec les dents et les ongles ».¹⁴

La première raison de la servitude volontaire, c'est la coutume

Toutes les choses qui apparaissent naturelles à l'homme sont en réalité celles auxquelles on l'accoutume depuis son enfance. Dès lors :

« (...) la première raison de la servitude volontaire, c'est la coutume ».¹⁵

Les jeunes chevaux ruent, regimbent, mordent le frein lorsqu'on les selle les toutes premières fois. Par la suite, ils s'y habituent et tirent même une certaine fierté à se promener sous un harnais. **Les hommes font de même. Ils prétendent qu'ils ont toujours été sujets et que leurs ancêtres l'étaient aussi. Ils jugent normal d'endurer ce mal parce que, disent-ils, cela fait déjà bien longtemps qu'ils l'endurent.** Mais, juge la Boétie, « les ans ne donnent jamais droit de mal faire, ains agrandissant l'injure »,¹⁶ ce qui signifie qu'une coutume longtemps observée ne peut fonder, à elle seule, le droit, ainsi que l'affirment les jurisconsultes. Bien au contraire, la persistance d'un comportement injuste en accroît le caractère condamnable.

Cela dit, il est quelques personnes qui, au-dessus de la moyenne, sont conscients de la servitude et s'y opposent, des gens qui « ne s'appriivoisent jamais de la sujétion ».¹⁷ Même quand le souvenir de la liberté s'estompe dans l'esprit de la majorité, ils le conservent vivace car, contrairement à la populace, ils savent regarder autre chose que leurs pieds. Ce sont souvent des gens qui, ayant l'intelligence naturellement bien formée, l'ont développée par l'étude et l'acquisition du savoir. Les livres et l'intelligence poussent naturellement à la haine de la tyrannie. Le grand Turc a d'ailleurs bien compris cette vérité, lui qui, sur ses terres, ne possède aucun savant ni n'en demande aucun. **L'histoire montre que plusieurs de ces personnes parvinrent, au nom de la liberté et en vue de la restaurer, à assassiner des tyrans.** Il s'agit de personnes telles que Harmode, Aristogiton, Thrasybule, Brute le vieux, Valerius, etc. **On compte,**

13 E. de La Boétie, **Discours de la servitude volontaire**, Flammarion, 1983 (1549), p.150

14 E. de La Boétie, **Discours de la servitude volontaire**, Flammarion, 1983 (1549), p.148

15 E. de La Boétie, **Discours de la servitude volontaire**, Flammarion, 1983 (1549), p.150

16 E. de La Boétie, **Discours de la servitude volontaire**, Flammarion, 1983 (1549), p.151

17 E. de La Boétie, **Discours de la servitude volontaire**, Flammarion, 1983 (1549), p.151

certes, bien d'autres personnes à avoir assassiné des dictateurs mais pas pour la cause de la liberté qu'ils invoquaient pourtant bruyamment. Il s'agissait, en réalité, de personnes ambitieuses, qui trempèrent dans des conjurations, **non pour abolir la tyrannie mais pour prendre la place du tyran**. Ce faisant, ils abusèrent du « saint nom de la liberté ».¹⁸

Sous les tyrans, les hommes deviennent lâches et efféminés

La première raison pour laquelle les hommes restent si volontiers sous l'état de servitude, c'est – on l'a vu – parce qu'ils naissent dans la servitude et sont éduqués dans l'esprit de la servitude. Une **seconde raison, c'est que, sous les tyrans, les hommes deviennent aisément « lâches et efféminés »**. **Quand on perd la liberté, on perd avec elle la vaillance**. Quand ils doivent combattre, les hommes asservis montent sur le champ de bataille « tous engourdis »¹⁹. Ils ne ressentent pas, dans leur cœur, l'ardeur de la liberté qui leur fait mépriser le danger et leur fait convoiter, par une belle mort, l'honneur et la gloire.

Ce n'est pas seulement l'ardeur guerrière que perdent les gens asservis. **Ils perdent aussi leur vivacité et leur volonté**. Ils deviennent incapables d'accomplir de grandes choses. Ils s'avachissent. Les tyrans en sont bien conscients et ils s'emploient d'ailleurs à mieux les abrutir.

« (...) les mauvais rois se servent d'étrangers à la guerre et les soudoient, ne s'osant fier de mettre leurs gens, à qui ils ont fait tort, les armes en main ».²⁰

Abêtir ses sujets est une ruse dont usa notamment Cyrus le Grand,²¹ lorsque, ayant défait Crésus et conquis la ville de Lydie, il ne voulait pas mettre à sac une aussi belle ville ni y stationner une armée pour la garder. Il se contenta d'établir des maisons closes, des tavernes et des jeux publics et invita les habitants à les fréquenter, ce qu'ils s'empressèrent de faire, s'amusant à toutes sortes de jeux. De là provient d'ailleurs le nom latin « ludi » qui signifie « passe-temps ».

Les peuples sont toujours soupçonneux à l'égard de celui qui les aime et simple à l'égard de celui qui les trompe. Ils « s'allèchent vite à la servitude ».²²

« Les théâtres, les jeux, les farces, les spectacles, les gladiateurs, les bêtes étranges, les médailles, les tableaux et autre telles drogueries, c'étaient aux peuples anciens les appâts de la servitude, le prix de leur liberté, les outils de la tyrannie ».²³

Ces moyens, les Romains les ont développés au plus haut degré, organisant festins et banquets publics plusieurs fois par mois. Les tyrans distribuèrent du blé, du vin et des sesterces. Le peuple leur en était reconnaissant sans réaliser que ces récoltes et cet

18 E. de La Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, Flammarion, 1983 (1549), p.153

19 E. de La Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, Flammarion, 1983 (1549), p.151

20 E. de La Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, Flammarion, 1983 (1549), p.154

21 Cyrus II (559 AC-529 AC), dit « Le Grand » est le fondateur de l'empire perse, successeur de l'empire mède. Il appartient à la dynastie des Achéménides.

22 E. de La Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, Flammarion, 1983 (1549), p.155

23 E. de La Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, Flammarion, 1983 (1549), pp.155-156

argent, c'étaient en réalité les leurs que les tyrans s'étaient appropriés. La nouvelle de la mort de Néron, ce monstre, cette « sale peste du monde » causa au peuple un vrai déplaisir vu qu'il se souvenait de ses jeux et de ses festins.

Jules César dont « l'humanité même, que l'on prêche tant, fut plus dommageable que la cruauté du plus sauvage tyran qui fut oncques » **est un tyran qui donna congé aux loix et à la liberté**. Il témoigna, envers le peuple romain, d'une « venimeuse douceur » et « sucra la servitude ». ²⁴ A sa mort, plutôt que de lui reprocher d'avoir aboli la liberté, on lui érigea une colonne comme au « Père du peuple ». Tous les empereurs qui suivirent n'omirent jamais de prendre le titre de « tribun du peuple ».

Les tyrans utilisent la religion comme garde-corps

Soignant la mise en scène, les rois d'Assyrie et de Mède n'apparaissaient au peuple qu'en de rares circonstances **de manière à faire croire qu'ils étaient autre chose que des hommes. De cette façon, ils étaient révéérés et craints par leurs sujets**. Les premiers rois d'Egypte portaient sur leur tête, à chaque apparition, tantôt un chat, tantôt une branche, tantôt du feu, ce qui ne manquait pas de susciter respect et admiration parmi leurs sujets. Pourtant, toute personne pas trop sottre et pas trop asservie n'aurait pu s'empêcher de s'esclaffer face à un spectacle aussi grotesque.

Les peuples étaient enclins à croire également que les tyrans possédaient des pouvoirs guérisseurs. On affirme que le doigt de Pyrrhe, roi des Epirotes faisait des miracles et guérissait les malades de la rate. On assure que Vespasien, de retour d'Asie, fit en chemin de nombreux miracles, redressant les boiteux, redonnant la vue aux aveugles, etc. **Ce qui motiva certains tyrans dans la tentative de se diviniser, c'est la peur de la population qu'ils savaient faire souffrir**. Pour donner plus de protection à leur « méchante vie », ils « voulaient fort se mettre la religion devant pour garde-corps ». ²⁵ Les rois de France, pour leur part, eurent recours à quantité d'accessoires et symboles (les crapauds, les fleurs de lis, l'ampoule et l'oriflamme) pour sacraliser leur règne. L'ampoule du Saint-Chrême ²⁶ est un instrument pour maintenir la dévotion, l'obéissance et la servitude du peuple français envers ses rois.

La tyrannie est une maladie qui gangrène l'ensemble du corps social

Quels sont le ressort et le secret de la domination ? **Quel est le fondement de la tyrannie ?**

Ce ne sont pas les archers et les hallebardiers qui protègent le tyran. Ces derniers

24 E. de La Boétie, **Discours de la servitude volontaire**, Flammarion, 1983 (1549), p.157

25 E. de La Boétie, **Discours de la servitude volontaire**, Flammarion, 1983 (1549), p.159

26 Le Saint-Chrême est une huile sanctifiée, mélange d'huile d'olive et de parfum, avec laquelle on procède à certains sacrements. Il était utilisé pour la cérémonie de l'onction des rois de France. On le mélangeait alors avec une parcelle du contenu de la Sainte-Ampoule qui, selon une légende, avait été amenée par une colombe lors du baptême de Clovis.

permettent juste d'empêcher les personnes mal habillées de pénétrer dans le palais mais **ne seraient pas en mesure de freiner l'entreprise d'un groupe de personnes bien armées**. Quand on regarde l'histoire des **empereurs romains**, on constate que, finalement, **rare sont ceux qui ont pu échapper à un attentat ou un assassinat**. Leurs gardes leur furent de peu de secours. D'ailleurs, plusieurs périrent des mains mêmes de leurs archers.

Ce ne sont donc pas cavaliers, fantassins ou autres soldats qui assurent réellement la sécurité du tyran. Comment est-elle, dès lors, garantie ? Par ces quelques personnes qui ont l'oreille du tyran :

« (...) ce sont toujours quatre ou cinq qui maintiennent le tyran, quatre ou cinq qui tiennent tout le pays en servage ».

Ce ne sont jamais plus que cinq ou six personnes qui se sont rapprochées du tyran ou ont été appelées par lui et qui sont devenues les complices de ses cruautés, de ses voluptés et de ses pillages. **De ces cinq ou six personnes dépendent six cent autres. Ces six cents personnes tiennent, à leur tour, sous eux six mille personnes**. Ces six mille personnes gouvernent des provinces ou gèrent des deniers. Quand on continue, on voit que ces six mille personnes ont également des obligés. **En bout de course, on verra que des centaines de milliers, des millions de personnes se tiennent au tyran par cette corde**. Ce sont là les vrais soutiens de la tyrannie. La tyrannie est comme une maladie qui gangrène l'ensemble du corps social, un peu comme une **partie véreuse du corps qui contamine tout le reste**. Tout tyran s'appuie sur des tyranneaux en dessous de lui, toute une série de personnes qui veulent leur part du butin. On peut comparer cela à ces sociétés de piraterie qui, par le réseau des liens d'obligations que nouent entre eux les pirates qui les composent, parviennent à gagner à leur cause de belles villes et de grandes cités qui peuvent les abriter.

A tous les étages, les gens souffrent du tyran. Ce dernier utilise les gens comme un bûcheron utilise les morceaux du bois qu'il vient de fendre comme des coins pour fendre d'autres bûches. **Ces personnes sont néanmoins contentes d'endurer le mal que le tyran leur fait parce qu'elles peuvent en faire encore davantage aux personnes situées en dessous d'elles**. Ces personnes sont souvent étonnantes de méchanceté. Néanmoins, La Boétie en vient à éprouver de la pitié pour eux et pour la sottise qui les a poussés dans les bras du tyran. En effet, plus ces personnes se rapprochent du tyran, plus elles perdent leur liberté. **Tous ces villageois, ces paysans que ces personnes foulent du pied, qu'ils réduisent quasiment en esclavage, sont en réalité bien plus libres que leurs oppresseurs**. Pourquoi ? Parce qu'une fois qu'ils ont fait ce qu'on attend d'eux, ils sont quittes. Par contre, explique La Boétie, les courtisans et les bourreaux du tyran doivent constamment lui complaire, travailler pour lui sans relâche, prévoir sa volonté, deviner ses pensées, se livrer aux mêmes abus, prendre garde à ses paroles, ses yeux, ses humeurs, etc. Est-ce là vivre heureusement ? Est-ce là vivre tout court ? Ils sont en réalité beaucoup moins libres que le laboureur et l'artisan.

Ils servent le tyran parce qu'ils désirent obtenir de lui des biens. Ils n'ont pas conscience – ou ont oublié – que ces biens, ce sont en réalité les leurs depuis

toujours. Si le tyran les leur donne, c'est parce qu'ils lui ont donné le pouvoir de les accaparer tous. Ce sont d'ailleurs les biens et les biens uniquement qui obsèdent le tyran. Il n'aime que les richesses et ne détruit que les riches. **Ses favoris se sont souvent rapprochés de lui pour accroître leurs propres richesses.** Ils récoltent, dans un premier temps, les fruits des pillages menés pour lui mais, en réalité, l'histoire montre que le **tyran finit par les anéantir eux aussi.**

Il y a parfois quelques gens de bien dans la cour du tyran, des personnes dont la vertu et l'intégrité suscitent le respect. Ces personnes ne sont pas épargnées non plus. Sénèque en faisait partie. Tout comme Tarsée et Burrhus. Tous trois furent conseillers de Néron. Les deux premiers se suicidèrent. Le dernier fut emprisonné. **Même les proches qui sont aimés du tyran, ceux qui le connaissent depuis leur enfance finissent par être anéantis par ce dernier.** Est-ce en raison de leur vertu que ces personnes finissent si misérablement ? Non. Ceux qui se conduisent de manière criminelle connaissent un sort identique. Ceci explique d'ailleurs pourquoi la plupart des tyrans finissent assassinés par leurs favoris. Spectateurs ou complices de ses crimes, ces derniers réalisent rapidement à quels dangers ils s'exposent.

Le tyran n'est aimé par personne et n'aime personne. Il n'y a là rien d'étonnant. L'amitié est une chose sainte et sacrée qui ne s'établit qu'entre gens de bien qui se prennent en mutuelle estime. Elle n'a pas lieu d'être là où règnent la cruauté, la déloyauté et l'injustice.

« entre les méchants, quand ils s'assemblent, c'est un complot, non pas une compagnie ; ils ne s'entraînent pas, mais ils s'entrecraignent ; ils ne sont pas amis, mais ils sont complices ».²⁷

A la rigueur, on peut dire que les voleurs et autres bandits sont des compagnons, qu'ils partagent entre eux le butin et que la peur qu'ils s'inspirent mutuellement limite la capacité qu'ils ont mutuellement de se nuire. **Pour le tyran, par contre, toute amitié est impossible.** Pourquoi ? Parce que l'amitié nécessite l'égalité. N'ayant point d'égaux, point de compagnons, il est au-delà des bornes de l'amitié. **Etant le maître de tous, il n'est l'ami de personne.**

Attirés par l'éclat de ses trésors, les courtisans s'approchent du tyran sans comprendre qu'ils entrent dans la flamme qui les consumera. Supposons néanmoins qu'ils en échappent, ils seront toujours à la merci de son successeur. Par ailleurs, ces personnes sont honnies par tous. **Le peuple accuse généralement plus volontiers les proches du tyran que le tyran lui-même.** Le peuple les tient plus en horreur que des bêtes sauvages. Il leur reproche toutes les pestes et toutes les famines. Voilà tout l'honneur que ces personnes reçoivent de leur service.

La Boétie conclut en affirmant que Dieu, libéral et débonnaire, déteste la tyrannie et réserve assurément aux tyrans et à leurs complices quelque châtement particulier.

27 E. de La Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, Flammarion, 1983 (1549), pp.168-169

Adam Smith

(1723-1790)

Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des Nations

1767



Présentation de l'ouvrage

Monument dans l'histoire de la pensée, la *Richesse des Nations* est - par excellence - l'ouvrage fondateur de l'économie politique en général et du libéralisme économique en particulier. Joseph Schumpeter, pourtant critique à l'égard des idées de Smith, estimait que **ce livre fut, avec l'*Origine des Espèces* de Darwin, celui qui connut le plus de succès parmi tous les ouvrages scientifiques parus jusqu'à ce jour.**²⁸

L'histoire et la postérité de ce livre laissent songeur : un obscur professeur de morale d'une université écossaise se propose de résoudre un problème philosophique assez pointu. Lequel ? **Comment le désir d'enrichissement illimité de certains, considéré depuis Aristote comme une passion destructrice, peut-il s'avérer compatible avec l'intérêt de tous ?**

La réponse, extrêmement argumentée à cette question, donnera naissance à l'économie politique contemporaine. Les concepts inventés, reformulés et utilisés dans cette démonstration (capital, prix, valeur, intérêt, profit, épargne, rente, salariat, division du travail, etc.) sont les **instruments fondateurs d'une pratique qui s'étendra à la planète entière** et qui, aujourd'hui, rythme la vie des six milliards huit cent millions de personnes qui peuplent notre planète. L'existence même de ces personnes est, pour une large part, la conséquence de l'application des idées contenues dans cet ouvrage.

En effet, le passage de l'économie de subsistance à l'économie d'abondance - qui s'explique par l'accumulation du capital, la division du travail et le désir d'enrichissement illimité - est à l'origine d'un boom démographique inédit dans l'histoire humaine. A l'époque où Smith rédige cet ouvrage, le nombre de citoyens que compte la totalité de l'empire britannique (Grande-Bretagne, Irlande, Amérique et Indes occidentales) est estimé par lui à quelques... 13 millions de personnes, soit un petit peu plus que la population vivant actuellement en Belgique.

28 J. Schumpeter, *Histoire de l'analyse économique. I. L'âges des fondateurs*, Gallimard, 1983 (1954), p.258

Du vivant même de l'auteur, le succès de cet ouvrage est tout à fait spectaculaire. Ses idées exercent une attraction irrésistible. Avant que ne s'achève le siècle, il connaît neuf éditions anglaises et, en dépit de sa taille très volumineuse, est traduit en danois, en flamand, en allemand, en italien et en espagnol. La traduction russe parut entre 1802 et 1806. **Dès 1790, Smith devient la plus haute autorité du monde occidental en matière économique.** Il est le professeur du public, des étudiants mais aussi des professeurs qui enseignent ses idées en Angleterre et partout ailleurs. Jusqu'à la parution des *Principes* de John Stuart Mill en 1848, ses idées fournissent l'essentiel des idées de l'économiste moyen. Ricardo avait certes, lui aussi, publié ses propres *Principes* en 1817, mais ses idées ne se diffusèrent pas en dehors de l'Angleterre avant une longue période. **William Pitt le Jeune (1759-1806), premier ministre de la Grande-Bretagne de 1783 à 1801 et de 1804 à 1806, déclara à Adam Smith : « Nous sommes tous vos élèves ».** Son influence sur les politiques économiques de l'époque peut être comparée et surpassée même celle de Keynes au milieu du XX^{ème} siècle et celle de Friedrich von Hayek et de Milton Friedman dans les années 80 en Angleterre et aux Etats-Unis.

Adam Smith fut enlevé par des bohémiens à l'âge de quatre ans. Son grand-père, poursuivant les ravisseurs à cheval, libéra le petit Adam avant que le convoi ait pu quitter la région. Le monde aurait probablement été différent si Adam Smith était devenu gitan.

Contexte géopolitique de la Richesse des Nations

Dans quel monde vit Adam Smith ? A cette époque, les **Etats-Unis**, ou plutôt les 12 Provinces-Unies de l'Amérique septentrionale, sont encore des colonies britanniques qui accèderont à l'indépendance neuf ans après la parution de cet ouvrage. Dans cet Etat rural, l'essor démographique, signe de bonne santé économique, est alors phénoménal : **alors que la population européenne double tous les 500 ans, la population américaine double tous les 25 ans.** Adam Smith, adversaire déclaré de la colonisation, estime « très probable » la sécession des colonies américaines de la Grande-Bretagne. Il préconise d'accorder à ces colonies une liberté de commerce totale avec l'extérieur et plaide pour qu'elles puissent expédier leurs représentants au Parlement britannique. **Septante ans avant Tocqueville, Adam Smith est le premier intellectuel libéral à donner en exemple ce qu'on pourrait appeler, avant la lettre, le « modèle américain »**, pays qui, contrairement à l'Europe et au mépris total de cette notion mercantiliste qu'est la balance commerciale, développe pleinement son agriculture et importe en abondance des objets manufacturés en provenance d'Europe.

La Hollande, grande puissance commerçante, est le plus riche Etat de l'Europe mais, entravée par des politiques protectionnistes, a atteint les limites de sa croissance. Par la richesse, **la Grande-Bretagne** vient en second après la Hollande mais c'est **l'un des plus puissants Etats de la planète et Londres est la plus grande ville commerçante du monde.** L'Irlande et la Grande-Bretagne sont encore deux royaumes distincts. Le papier-monnaie a fait son apparition en Ecosse 25 ans avant la rédaction de ce livre. Adam Smith, qui explique en détail dans ce livre l'une des premières grandes crises bancaires, a déjà bien perçu le danger que peut représenter une émission surabondante

de billets par les banques écossaises. La Grande-Bretagne commerce notamment avec la « **Flandre autrichienne** » : les guerres civiles de la Flandre et le gouvernement espagnol qui fut établi suite à ces dernières ont chassé le grand commerce qui se faisait dans les villes d'Anvers, de Gand et de Bruges, mais la Flandre est encore l'une des provinces de l'Europe les plus riches, les plus peuplées et les plus cultivées.

La France est assurément une des grandes puissances de l'époque, mais, en raison de l'animosité ancestrale entre les deux nations mais aussi en raison de préjugés mercantilistes, **le commerce anglo-français est soumis à une multitude d'entraves alors qu'il pourrait être une source considérable de prospérité pour les deux pays**. La France est bien plus pauvre que l'Angleterre tant au niveau des infrastructures que de la qualité de vie. Les routes françaises, en réalité des chemins de terre pour la plupart, ne sont quasiment pas entretenues. Alors qu'en Angleterre ou en Ecosse, aucun homme - en ce compris le moindre ouvrier journalier - ne pourrait, décentement, sortir sans souliers, **la France est encore un pays dans lequel la majeure partie des habitants marche en sabots ou à pieds nus**.

L'Espagne et le Portugal figurent, à ce moment, parmi les nations les plus pauvres d'Europe. Ces anciennes grandes puissances coloniales sont sur le déclin, victimes de ce qu'on appellera plus tard la « maladie hollandaise » : l'afflux massif de ces ressources naturelles que sont l'or et l'argent leur ont fait négliger leur agriculture, leurs manufactures et leur commerce. La perte de cette qualité indispensable des peuples commerçants qu'est « l'esprit d'économie » et le train de vie dispendieux de la monarchie, de sa noblesse mais aussi de sa bourgeoisie, qui n'est pas sans rappeler celui des **pétromonarchies** actuelles, ont laissé, une fois que la demande de monnaie métallique en Europe ait été comblée, ces pays exsangues.

Le commerce colonial

En ce dernier quart du XVIII^{ème} siècle, **l'économie se joue déjà sur un théâtre mondial**, mais les échanges sont soumis à quantité d'obstacles, prohibitions, tarifs et autres préférences liées au système colonial. Adam Smith estime que la découverte de l'Amérique et du passage aux Indes orientales par le cap de Bonne Espérance « **sont les deux événements les plus remarquables et les plus importants dont fassent mention les annales du genre humain** ». ²⁹ La répercussion de ces échanges affecte même les pays qui n'échangent pas de biens avec le Nouveau Monde tels que la Pologne et la Hongrie. La mondialisation est en marche. Mais, alors qu'elle devrait être un facteur de paix et de prospérité, elle s'accompagne néanmoins de beaucoup de violence, d'injustice et de persécution.

Pourquoi ? Parce qu'elle marche de concert avec le système colonial. L'union établie entre les deux extrémités du monde et la possibilité qu'elle laissait aux hommes de pourvoir mutuellement aux besoins des uns et des autres, d'augmenter leurs jouissances et de stimuler leurs industrie aurait du équivaloir à une somme de bienfaits. **Hélas tous**

29 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.240

ces avantages commerciaux « ont été perdus et noyés dans un océan de calamités qu'elles ont entraînées après elles ».³⁰ La raison en est qu'à l'époque où furent faites ces découvertes, les Européens jouissaient d'une telle supériorité de forces qu'ils purent impunément se livrer à toutes sortes d'injustices dans ces contrées inexplorées. Mais ces calamités sont, estime Adam Smith avec **optimisme**, un « effet accidentel » de ces grands événements et non pas une conséquence naturelle : **avec le temps, les différentes parties du monde atteindront probablement une égalité de force et la crainte réciproque que cet équilibre inspirera incitera chacun à respecter le droit de l'autre.** Pour établir cette égalité de force, il importe, dit Smith, de communiquer mutuellement nos connaissances et nos moyens de perfection dans tous les genres.

Selon Adam Smith, le système colonial présente, pour la Grande-Bretagne, plus d'inconvénients que d'avantages. Les guerres qu'elle mène pour défendre son empire la ruinent lentement. Ces colonies ne veulent pas contribuer financièrement aux charges de l'empire et la métropole n'est pas en mesure de leur imposer. Le commerce colonial a certes enrichi la Grande-Bretagne mais il l'enrichirait bien davantage s'il n'était plus colonial. Il profiterait pleinement aux deux parties de l'échange. Les thèses qu'il développe ici ne sont pas sans rappeler les arguments des libéraux belges qui se montrèrent foncièrement hostiles à l'acquisition de la colonie du Congo par la Belgique à la mort du roi Léopold II. **La liberté des échanges prônée depuis toujours par le libéralisme explique le caractère foncièrement anti-colonialiste et anti-impérialiste de cette doctrine.** Adam Smith conclut d'ailleurs son ouvrage par un paragraphe où il affirme que la Grande-Bretagne n'est pas un empire, qu'il s'agit d'une illusion aussi flatteuse que désastreuse. Voilà qui relativise fortement la fameuse thèse de Lénine qui voyait dans l'impérialisme le stade suprême du capitalisme. **Le pacifisme** prôné par **Adam Smith** s'explique pour les mêmes raisons. Une guerre est toujours une calamité pour l'Etat qui s'endette durablement ou constitue - comme expliqué dans le Livre V - de ruineux fonds perpétuels pour la financer. Même si elle peut s'avérer avantageuse pour certains commerçants, elle perturbe ou complique le commerce et détourne une partie de la population de son activité productrice de richesses. A ce titre, il considère les Croisades comme l'une des entreprises les plus ruineuses pour l'Europe.

Sans se faire aucune illusion sur sa capacité d'être entendu par ses contemporains anglais, Smith préconise de se débarrasser des colonies et d'établir entre elles et la Grande-Bretagne une liberté d'échange totale. On sait qu'avec les accords du GATT et la création de l'OMC, la libéralisation des échanges qu'il défendait s'est réalisée au-delà de ses espérances.

Plaidoyer pour la délocalisation

On trouve déjà, chez Smith, des arguments en faveur de la délocalisation. Il constate que certains entrepreneurs considèrent plus avantageux d'aller investir leurs capitaux dans ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui le tiers monde. Pourquoi ? Parce qu'ils en

30 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.240

tirent davantage de profit. Le taux de profit est plus élevé dans les colonies. Ce qu'Adam Smith explique très bien, c'est que, **contrairement aux apparences, l'intérêt individuel de l'entrepreneur concorde ici avec l'intérêt public du pays auquel il appartient.** Pourquoi ? Un haut taux de profit est le signal donné aux entrepreneurs que les capitaux manquent quelque part. C'est le signal que des biens s'achètent meilleur marché et se vendent plus cher qu'ils ne valent. **C'est aussi souvent le signal qu'une catégorie de personne est opprimée. Pourquoi ?** Des personnes travaillent pour un prix inférieur à la valeur de leur travail. L'attraction des capitaux vers cette partie du monde va alors accroître la concurrence entre entrepreneurs présents sur place et va rapidement faire hausser le coût de la main d'œuvre vu que cette dernière travaillera pour les entrepreneurs qui lui offrent le meilleur salaire. Le taux de profit va alors regagner un niveau normal et le coût des marchandises va augmenter corrélativement à la hausse des salaires. Les marchandises importées au pays d'origine seront donc plus chères et la différence de prix entre celles-ci et celles produites dans le pays d'origine s'estompera graduellement.

Les Compagnies exclusives « too big to fail »

Ce qui entrave considérablement le commerce colonial européen, c'est la politique prônée par l'école mercantiliste que Smith combat avec acharnement. En vertu de cette politique, le commerce international est soumis à toute une série de limitations, d'obstacles et de prohibitions. **Ces échanges sont soumis à un double monopole : celui que la métropole impose relativement à ses colonies** (elles ne peuvent commercer qu'avec la métropole qui devient l'intermédiaire obligé et le fournisseur exclusif de ces colonies) **et celui, plus pernicieux, qu'elle impose à ses commerçants nationaux : le monopole exclusif.** De quoi s'agit-il ? Une compagnie commerciale - la compagnie exclusive - reçoit le privilège de commercer exclusivement avec les colonies. Toutes les puissances européennes ont eu recours à ces compagnies exclusives. Les commerçants peuvent entrer dans cette compagnie mais cette dernière est structurée comme une corporation médiévale et soumet cette adhésion à une batterie de conditions très exigeantes.

Ces compagnies par actions purent ainsi lever des montants considérables. Ainsi, la Compagnie de la mer du Sud a possédé un moment un capital qui équivalait à plus de trois fois le montant du capital portant dividende de la Banque d'Angleterre. Cette Compagnie était dirigée par un corps de directeurs soumis au contrôle de l'assemblée générale des propriétaires dont la majeure partie ne comprenait pas grand-chose aux affaires de la compagnie et se souciait avant tout de toucher tous les ans ou tous les six mois un dividende tout en se trouvant délivré de tout embarras. A l'autre bout de la chaîne, les représentants de la compagnie étaient malhonnêtes et corrompus la plupart du temps et se préoccupaient davantage d'abuser de leur pouvoir pour se constituer une fortune personnelle et revenir au pays. En conséquence, **ces compagnies firent, pour la plupart, faillite. De nombreuses compagnies par actions ont bénéficié, par acte du parlement anglais, de privilèges exorbitants.** L'Etat leur versa des avances, des sommes annuelles, des primes, il les renfloua, prolongea les délais de paiement de dettes, etc. mais **quasiment aucune de ces compagnies n'échappa, au final, à la faillite.**

Le commerce exclusif est devenu nocif sous tous les rapports. Mais Smith remarque qu'on ne peut liquider d'un seul coup ces entreprises sous perfusion étatique car cela serait une catastrophe économique pour l'industrie et le commerce anglais. Pour démanteler ce commerce exclusif, il faut s'y prendre graduellement. **On le voit, les problématiques des entreprises « too big to fail » et du « risque systémique » ne datent pas d'aujourd'hui.**³¹

Un malentendu sur la « main invisible »

Dissipons d'emblée deux malentendus très courants sur les idées d'Adam Smith : celui relatif à la « main invisible » et celui relatif à la compatibilité de sa philosophie morale avec ses théories économiques.

Le premier malentendu concerne la fameuse « main invisible ». C'est généralement à cette **notion mécomprise** que se réduit la connaissance des idées d'Adam Smith pour la plupart des intellectuels. Selon une opinion communément répandue, il s'agirait là de la thèse centrale de la *Richesse des Nations*. **L'auteur écossais entendrait par là qu'une force aussi mystérieuse que bienvenue guiderait naturellement les échanges entre acteurs économiques et assurerait une autorégulation naturelle de l'ordre économique.** On a coutume d'ironiser devant ce providentialisme naïf et de dénoncer le caractère totalement désincarné des prétendues lois économiques que Smith, déconnecté de toute réalité, tirerait de sa foi irrationnelle dans les vertus du marché.

Qu'en penser ? Commençons par préciser que **Smith parle - en tout et pour tout - deux fois de la main invisible. Deux occurrences à peine dans l'intégralité de son œuvre !** Dans les deux cas, son développement n'occupe que quelques paragraphes. Pas même une page. Voilà qui est pour le moins curieux pour un concept autour duquel est censée s'ordonner toute l'œuvre de Smith.

Quand on se penche un peu plus sérieusement sur cette œuvre, on constate - comme on le verra dans les pages qui suivent - que **Smith n'a jamais soutenu qu'il existerait une harmonie naturelle des intérêts, indépendante des normes et des institutions** apparues progressivement dans l'histoire. **Que dit-il au juste ?** Dans le second chapitre du quatrième Livre de la *Richesse des Nations*, il affirme que chaque individu cherche naturellement à trouver, pour son capital, l'emploi le plus avantageux pour lui. La poursuite de son intérêt individuel fera qu'en s'enrichissant, il contribuera à rendre aussi grand que possible le revenu annuel de la société. Ce faisant, il travaille à l'intérêt public. C'est donc une forme de « main invisible » qui le conduit à « remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions ». ³² Il n'y a rien de déraisonnable, de naïf ou de ridicule dans une telle théorie. Elle n'a pas non plus, on le voit, la portée qu'on lui donne.

31 Comme l'écrit très justement le philosophe Drieu Godefride, « si les entreprises *too big to fail* sont juridiquement et économiquement, privées, elles sont ontologiquement publiques, et cela en jouissant de facto de la garantie des pouvoirs publics en cas de déconfiture ». D. Godefride, **La réalité augmentée ou l'ère WikiLeaks**, Texquis, 2011, p.94 note 98

32 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), pp.42-43

L'autre occurrence se trouve dans la *Théorie des sentiments moraux*. Smith affirme que, dans « la seule satisfaction de leurs vains et insatiables désirs »³³, les classes aisées emploient des milliers de bras pour cultiver la terre. Vu que la consommation d'une personne riche n'est pas, d'un point de vue strictement quantitatif, fort différente de celle d'une personne pauvre (ils ont le même estomac), les travaux entrepris par les propriétaires fortunés vont améliorer les cultures et « sans le vouloir, sans le savoir, ils servent les intérêts de la société et donnent des moyens à la multiplication de l'espèce ».³⁴ **A nouveau, rien de déraisonnable, de naïf ou de ridicule dans une telle théorie.**

Les missions de l'Etat libéral

Ces passages sont certes très importants quant à la problématique de l'éthique du capitalisme mais ce n'est pas en eux que réside l'intérêt principal des idées économiques d'Adam Smith. Ils ne signifient pas non plus que les rapports économiques entre acteurs ne devraient être normés par aucune loi ni qu'aucune politique ne devrait intervenir en matière économique. **Il serait quand même curieux qu'il faille à l'auteur 1200 pages pour se contenter d'affirmer que tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes si l'Etat ne se mêlait pas d'intervenir dans l'économie** et se cantonnait à assurer justice et sécurité.

La finalité même qu'Adam Smith assigne à l'économie politique prouve à elle seule, démentant les caricatures qui en ont été faites, **l'importance** qu'il accorde au rôle de l'Etat. L'Economie politique vise, en effet, à procurer au **peuple** un revenu ou une subsistance abondante ou, plus exactement, à « **le mettre en état de se procurer de lui-même ce revenu et cette subsistance abondante** » et à **fournir à l'Etat** ou à la communauté **un revenu suffisant** pour le service public.³⁵

Les différentes missions de l'Etat qu'il énumère ne se réduisent nullement à la sécurité et à l'administration de la justice. L'Etat doit financer des infrastructures de communication, financer des travaux et des établissements publics nécessaires pour faciliter l'activité commerciale, recourir à l'outil fiscal pour encourager ou décourager certains comportements du contribuable.³⁶ Une autre mission fondamentale de l'Etat consiste à régler (et à financer si nécessaire) l'instruction, aussi bien celle des enfants que celle des personnes adultes. **Dans une société civilisée et commerçante, l'éducation des gens du peuple mérite davantage l'attention de l'Etat que celle des familles nanties.** Concernant les classes populaires, Adam Smith recommande à l'Etat de créer une école dans chaque paroisse ou district et de financer cette dernière de façon à ce que le prix demandé pour l'éducation des enfants soit à ce point modique que même le plus simple ouvrier puisse y inscrire les siens. Par ailleurs, **Smith considère que l'Etat doit encourager une politique culturelle** : le divertissement du peuple permet de dissiper l'humeur sombre que

33 A. Smith, *Théorie des sentiments moraux*, Presses Universitaires de France (Quadrige), 1999, (1759), p. 257

34 A. Smith, *Théorie des sentiments moraux*, Presses Universitaires de France (Quadrige), 1999, (1759), p. 257

35 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.11

36 On verra qu'Adam Smith déconseille, par exemple, cette pratique propre à certains fermiers consistant à payer le propriétaire de la terre avec le produit des récoltes et suggère de taxer plus lourdement la rente versée en nature que celle versée en argent afin de décourager cette pratique nuisible tant pour le propriétaire que pour le fermier.

font régner les prédicateurs fanatiques des diverses sectes qui fleurissaient à l'époque. On est loin ici de l'image de l'Etat réduit à ses fonctions de juge et de gendarme.

Adam Smith s'intéresse de trop près à l'économie et aux institutions pour prêter quelque crédit à l'une des thèses centrales de ce qui deviendra l'école libertarienne : la possibilité d'une société sans Etat. Ce qui l'en prémunit, c'est, notamment, sa tradition familiale (son père est contrôleur des douanes et est imprégné de la mentalité du service public écossais) mais aussi le spectacle des spoliations, injustices et exactions innombrables auxquelles se livrent les compagnies de marchands qui se sont vu conférer des prérogatives exécutives et judiciaires dans les établissements coloniaux créés un peu partout dans le monde. Il faut, dit Smith, distinguer les métiers et ne pas mêler les rôles : un conseil de marchands, mû par ses intérêts immédiats, ne porte jamais en soi le caractère imposant qui inspire naturellement du respect au peuple, qui commande une soumission volontaire ne nécessitent pas l'usage de la contrainte.

De la prétendue schizophrénie d'Adam Smith

Le second malentendu porte sur la cohérence de l'œuvre de Smith. En raison de la différence apparente existant entre sa philosophie morale axée sur la notion humienne³⁷ de « sympathie » de l'acteur moral envers ses semblables et la doctrine économique consacrant la primauté de l'intérêt individuel, **on a parfois prétendu qu'Adam Smith était schizophrène, que l'économiste avait dévoré le moraliste.** C'est là une lecture profondément erronée. En réalité, il n'existe aucune opposition entre la *Théorie des sentiments moraux* et la *Richesse des Nations*. Il y a là, au contraire, une parfaite continuité conceptuelle. Certes, sa pensée a évolué dans l'intervalle séparant les deux ouvrages mais elle ne s'est aucunement reniée. Bien au contraire : la *Richesse des Nations* a été écrite, on l'a dit, pour résoudre cette question de philosophie morale et politique : **comment le désir d'enrichissement illimité de certains, considéré depuis Aristote comme une passion destructrice, peut-il s'avérer compatible avec l'intérêt de tous ?**

Répondre à cette question implique d'abord de répondre à une autre question : **comment des individus qui ne visent pas le bien commun et qui, souvent, ignorent même ce que signifie la notion de bien commun, peuvent-ils néanmoins coexister ensemble dans la même société et contribuer au bien commun ?**

La plupart des gens ne sont pas en mesure d'accéder au point de vue du « spectateur impartial », fruit d'une « longue et sévère éducation ». Ce point de vue résulte d'un double processus : avant d'agir, l'homme doit « se décentrer », se mettre dans la peau de son semblable mais il doit aussi faire l'opération inverse : s'identifier aux spectateurs qui le contemplant (et qui s'identifient à lui). Or **les acteurs sont généralement partiels.** Ils visent leur intérêt particulier et ceux de leurs proches (famille, amis, etc.). **Mais ils interagissent dans un champ de forces défini par la**

37 David Hume (1711-1776) est un philosophe, économiste et historien écossais. C'est, avec Adam Smith, l'un des plus éminents représentants des Lumières écossaises.

concurrence. La concurrence sur le marché va les contraindre à se conformer aux règles générales qui gouvernent la justice. C'est à l'Etat - et Adam Smith insiste sur ce point dans le Livre V - qu'il appartient d'assurer le libre jeu de la concurrence. Les prix désignent les rapports d'échanges. Ils respectent les droits de propriété des échangistes.

Smith distingue :

- le « **prix du marché** », c'est-à-dire le prix **auquel une marchandise se vend communément**. Il peut être inférieur, égal ou supérieur au prix naturel. Ce prix n'est autre que le rapport entre la quantité de cette marchandise existant actuellement sur le marché et les demandes de ceux qui sont disposés à en payer le prix naturel ;
- le « **prix naturel** » **d'une marchandise** correspond à ce qu'il faut payer pour produire, préparer et conduire cette denrée au marché ; il dépend du taux naturel du fermage de la terre, des salaires du travail et des profits du capital employé.

Les prix naturels permettent la reproduction de l'activité économique et la concurrence finit toujours par les imposer à la longue. **Le prix naturel est une sorte de point central autour duquel gravitent continuellement les prix de toutes les marchandises.** En dépit des obstacles qui, accidentellement, peuvent maintenir le prix du marché inférieur ou supérieur au prix naturel, ce prix du marché tend continuellement vers son prix naturel. **Encore faut-il que la concurrence ne soit pas entravée ou distordue. C'est à l'Etat de veiller à ce que cela ne se produise pas,** raison pour laquelle Adam Smith préconise de détruire les corporations médiévales dont les réglementations faussent considérablement la concurrence et paralysent le marché du travail.³⁸ Il recommande aussi de mettre fin aux privilèges des compagnies exclusives opérant dans la commerce international.

Le bien est une réserve de valeur

Adam Smith peut alors répondre à la question initiale : **comment le désir d'enrichissement illimité de certains peut-il s'avérer compatible avec l'intérêt de tous ?**

Aristote appelait « chrématistique » la gestion et la négociation des affaires. La « bonne chrématistique », nécessaire à l'autosuffisance de la Cité, c'est l'échange de biens les uns contre les autres qui s'effectue de manière mesurée et qui est limité par le besoin. La « mauvaise chrématistique », condamnée par Aristote, est celle dont la finalité est la monnaie elle-même. Dans cette perspective, l'homme ne convoite pas des biens mais la monnaie en tant que telle. Or la monnaie, dit Aristote, est un moyen et ne peut devenir une fin en soi. **L'homme prisonnier de la mauvaise chrématistique inverse la fin** (les biens qu'on peut acheter avec de la monnaie) **et le moyen** (la monnaie qui sert à acheter des biens).

Le raisonnement d'Adam Smith rompt radicalement avec cette idée traditionnelle : selon lui, **le désir d'enrichissement illimité n'est pas la conséquence d'une**

³⁸ Les arguments mobilisés ici par Adam Smith ressemblent, à bien des égards, à ceux qu'on formule aujourd'hui à l'encontre des syndicats.

inversion du rapport entre le moyen (la cause matérielle, c'est-à-dire la monnaie) **et la fin** (la cause finale, c'est-à-dire le bien). **Le désir d'enrichissement illimité procède en réalité d'une identification entre la cause matérielle et la cause finale.** L'objet est identique. L'accumulation de monnaie est en réalité une accumulation de biens car les biens possèdent une propriété qu'on ne reconnaissait, avant Smith, qu'à la seule monnaie : le pouvoir d'achat général.

Expliquons cela : **le bien est une réserve de valeur.** En effet, Smith identifie les biens (destinés à satisfaire un besoin déterminé) et la richesse réelle (l'ensemble des biens qui confèrent un pouvoir d'achat général sur les biens). **Le désir d'enrichissement illimité n'est rien d'autre que le désir d'enrichissement illimité du pouvoir d'achat.** Pourquoi ? Ce que dit Smith, c'est que les biens sont des « marchandises ». Les marchandises sont le produit d'un « travail ». Les marchandises constituent un fragment de ce que Smith appelle la « richesse réelle ». C'est parce qu'ils constituent la richesse réelle que les biens ont un pouvoir d'achat. Avant, classiquement, on considérait que les biens avaient uniquement une valeur d'échange alors que seule la monnaie avait un pouvoir d'achat. **Or Smith affirme que le désir d'enrichissement illimité porte non sur la monnaie mais sur les marchandises. Il y a substitution de la monnaie par les marchandises.** Dès lors, on peut affirmer que **les marchandises ont un pouvoir d'achat.**

Smith poursuit son raisonnement : **le pouvoir d'achat est un pouvoir sur le travail d'autrui.**

« La *valeur échangeable* d'une chose quelconque doit nécessairement être précisément égale à la quantité de cette sorte de pouvoir qu'elle transmet à celui qui la possède ».³⁹

Avant, le bien était mesuré par le besoin. Le bien est désormais considéré comme une richesse réelle, laquelle est mesurée par le travail.

Le désir d'enrichissement illimité est socialement bénéfique

Dès lors, contrairement à ce que l'on prétend souvent, ce désir d'enrichissement illimité n'est pas stérile. Ce désir d'enrichissement conduit à l'amélioration de la condition de tous, à la satisfaction des besoins de l'ensemble de la population. **Il est socialement bénéfique.** Pourquoi ? Parce que cette accumulation de richesses réelles ne se fait pas au détriment des pauvres. **Cette accumulation de richesses a un nom : c'est le capital. Le procédé qui le constitue a pour nom « épargne ».**

C'est sur ce point précis que s'opère la transformation de la pensée de Smith par rapport à la *Théorie des sentiments moraux*. Dans ce dernier ouvrage, il expliquait, suivant en cela des penseurs de la tradition écossaise tels que Bernard de Mandeville,⁴⁰ que ce sont les dépenses des riches qui fournissent du travail aux pauvres

39 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.100

40 Bernard de Mandeville (1670-1733) est un philosophe et médecin hollandais à qui l'on doit « La Fable des abeilles » et l'idée que les vices privés font la vertu publique.

et que l'industrie du luxe était donc bénéfique aux pauvres. Dans la *Richesse des Nations*, il change de perspective : **ce n'est pas par son train de vie dispendieux que le riche contribue le plus au bien-être de la société** et ce n'est pas en cela que le désir d'accumulation est socialement bénéfique. En réalité, le riche ne consomme généralement pas énormément plus que le pauvre. C'est parce qu'il constitue un capital qui va pouvoir être mobilisé pour créer de nouvelles richesses que le riche fait de son désir d'accumulation illimitée une cause d'enrichissement de la société. **Il ne s'agit plus ici de travailleurs pauvres qui tirent profit des fournitures qu'ils livrent au palais du riche. Ce sont des salariés qui trouvent de l'emploi dans les manufactures créées grâce au capital du riche.**

Adam Smith écrit la *Richesse des Nations* pour prouver, on l'a dit, cette vérité morale : **le désir d'enrichissement illimité est compatible avec l'intérêt de tous**. Comment cela est-il possible ? L'accroissement des richesses réelles résulte du progrès de la division du travail. Des marchandises accumulées sont *avancées* par les riches aux travailleurs sous forme de biens, de salaires et de moyens de production. Ces marchandises avancées aux travailleurs constituent le capital. Les travailleurs vont *reproduire* ces marchandises en quantités accrues. La différence entre les marchandises avancées aux travailleurs et les marchandises produites par les travailleurs a pour nom le « **profit** ». La finalité du maître est d'obtenir le profit le plus élevé possible. **Comment augmenter ce dernier ? En employant, en quantité croissante, des travailleurs salariés.**

Ce qu'Adam Smith aurait pensé de certains princes Saoudiens

On peut illustrer cette différence par un exemple actuel. **Imaginons des princes saoudiens vivant dans l'opulence**. Ils habitent des palais somptueux entourés de parcs aménagés en plein désert et arrosés en permanence. Ils vivent dans l'oisiveté la plus absolue, entourés d'amis, de cousins et de domestiques. Ils organisent des festins gigantesques où l'on sert, au son d'un orchestre, les boissons et les mets les plus fins. On pourrait se dire que ces personnes contribuent à propager la richesse dans toutes les couches de la société. En effet, ils emploient quantité de corps de métier : des plombiers travaillant de concert avec des orfèvres pour installer la robinetterie en or, des architectes et des historiens d'art qui reproduisent fidèlement des demeures vénitiennes le long de la piscine centrale, des peintres qui reconstituent les fresques de la chapelle Sixtine dans le hall d'entrée, des mécaniciens qui entretiennent et bichonnent la flotte de Roll's, de Jaguar et de Bentley dans les dépendances, des aviateurs, des professeurs de golf, des maîtres d'équitation, etc.

Bernard de Mandeville dirait ici que l'industrie de ces princes est bénéfique aux pauvres, que ces princes Saoudiens fournissent du travail à une main d'œuvre abondante, etc. **Adam Smith analyserait cela de manière fort différente. Pour lui, ces princes anéantissent les richesses. Leur action est véritablement destructrice du capital.** Pourquoi ? Parce qu'ils consomment ces richesses ou plutôt les consomment sans en assurer la reproduction. Si la société était composée uniquement de prodiges, elle serait bientôt ruinée. Certes, l'argent échangé glisse

dans les mains d'un tiers et s'en va circuler sur le marché. **Mais la contrepartie de cet argent s'évapore au moment de sa consommation**, à l'exception peut-être de l'ensemble architectural kitchissime desdits princes (mais Adam Smith affirme que les demeures des grandes familles, fruit de la dépense de plusieurs générations qui a été appliquée sur des objets magnifiques sont d'une valeur échangeable assez réduite en comparaison de ce qu'elles ont coûté).⁴¹

Toute autre est l'attitude de princes saoudiens qui, plutôt que de dilapider leur fortune, investissent leurs capitaux dans diverses sociétés, qui financent des projets rentables ou qui créent eux-mêmes des activités qui salarient un grand nombre de personnes, activités qui, la machine une fois lancée, peuvent se poursuivre par elles-mêmes grâce aux richesses produites par le travail des salariés. **Economiquement, ce second choix permet seul la reproduction et l'accroissement des richesses. Moralement, il est préférable au premier** en ce qu'il permet d'améliorer la condition d'un nombre bien plus considérable de personnes sur terre.

On a ici la réponse à la question que Smith se posait déjà dans la *Théorie des sentiments moraux* : **comment faire coexister le désir d'enrichissement illimité et l'intérêt de tous ? Réponse : en accumulant le capital.** Adam Smith est finalement très écossais dans sa défense d'un capitalisme favorable à l'épargne. L'intérêt de tous, c'est, d'un point de vue économique, le plein emploi des ressources en travail. L'enrichissement s'exprime par l'accroissement de la capacité à salarier. Ceci explique aussi pourquoi l'inégalité des possessions, qui est une des conséquences du désir d'enrichissement illimité, est compatible avec l'amélioration de la condition de tous.

Le libéralisme ne vise pas le profit pour le profit

Cela dit, le livre d'Adam Smith n'est pas - autre contrevérité largement propagée - **un plaidoyer pour le profit.** On dit souvent que le libéralisme vise le profit pour le profit. Le libéralisme promeut effectivement l'accumulation des richesses qui est indissociable de l'accroissement de prospérité dans une société, mais sa finalité n'est pas d'engendrer le plus haut taux de profit. **En réalité, Adam Smith se montre hostile à de haut taux de profit qui résulteraient de mesures interventionnistes** et seraient maintenus ainsi. Ces taux artificiels favorisent les marchands et les manufacturiers mais s'exercent au détriment du consommateur. **Un haut taux de profit est un signal qui permet aux investisseurs de venir employer leurs capitaux dans telle ou telle branche.** Pas une fin en soi. C'est un signal qui appelle à mettre fin à cette situation. En effet, l'afflux de capitaux signifie donc l'entrée dans cette branche d'un grand nombre de concurrents et finit nécessairement par ramener ce haut taux à un niveau normal après un petit temps. En outre, un taux élevé du profit semble avoir partout l'effet de détruire cet « esprit d'économie » qui est naturel à l'état du commerçant. C'est la disparition de ce dernier qui a perdu les négociants de Cadix et de Lisbonne.

41 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.477

Pourquoi il faut se méfier des marchands et des manufacturiers

Contrairement à ce que l'on affirme parfois, **le libéralisme n'est pas une doctrine qui défend les intérêts des commerçants et des entrepreneurs sous prétexte que les intérêts de ceux-ci de cette dernière bénéficieraient à l'ensemble de la société. En vérité, Adam Smith dit exactement le contraire.** Alors que les intérêts des travailleurs (qui vivent de leur salaire) et ceux des propriétaires agricoles (qui vivent de leur rente) sont étroitement liés à l'intérêt de la société, les intérêts des commerçants et des manufacturiers (qui vivent de leurs profits) **n'ont pas la même liaison que ceux des deux autres classes avec l'intérêt général de la société.** Pourquoi ? Parce que le capital qu'ils mettent en œuvre est employé de manière à produire le plus grand profit. Or, contrairement aux rentes et aux salaires, le taux des profits n'augmente pas avec la prospérité de la société et ne s'écroule pas dans la décadence. Ce taux est bas dans les pays riches et élevé dans les pays pauvres. D'ailleurs, **ce taux ne sera jamais aussi élevé dans les pays riches que dans les situations où un pays se précipite vers sa ruine.**

Les marchands et les maîtres manufacturiers sont ceux qui mobilisent les plus gros capitaux. Ils font preuve d'une grande intelligence mais celle-ci se focalise sur l'intérêt de la branche particulière de leurs affaires et non sur le bien général de la société. Dès lors, leur avis - à supposer qu'il soit de bonne foi (ce qui n'est pas toujours le cas) - sera plus influencé par leur intérêt que par celui des deux autres classes. Ils parviennent d'ailleurs souvent à abuser la crédule honnêteté du propriétaire rural en le persuadant que son propre intérêt correspond au bien général. **Dès lors, l'avis des marchands et des manufacturiers sur un règlement de commerce ou une loi nouvelle, influencé par leur intérêt particulier qui diffère et même s'oppose à l'intérêt général, doit être écouté avec « la plus grande défiance »⁴² car ces personnes ont intérêt à tromper le public et l'ont déjà fait à de nombreuses reprises.**

Par ailleurs, **Adam Smith se scandalise que la loi autorise les maîtres à s'entendre et se concerter entre eux alors qu'elle interdit pareille chose aux ouvriers.**⁴³ Aucune loi n'interdit les ligues qui visent à faire baisser le prix du travail mais il en existe beaucoup contre celles qui visent à le faire augmenter. Les maîtres s'entendent entre eux pour ne pas hausser les salaires. Violer cette entente est considéré comme une trahison et encourt une haute réprobation morale. Ces ententes sont réelles mais on n'en parle jamais car elles sont tacites, naturelles, existent depuis toujours : elles n'attirent pas l'attention. Par contre, les **coalitions d'ouvriers**, de domestiques ou de journaliers font beaucoup parler d'elles. **Poussés par le désespoir qu'entraîne la perspective de mourir de faim, ces hommes se livrent parfois à des débordements** et à des actes violents qui sont systématiquement réprimés par la force publique et par l'exécution rigoureuse de lois sévères.

Les maîtres sont prompts à se concerter. Ils parviennent aussi à s'organiser pour faire pression sur le gouvernement. Ce sont d'ailleurs les marchands et les manufacturiers qui sont les premiers inventeurs de ces entraves à l'importation des marchandises étrangères.

42 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.336

43 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), pp.137-138

Adam Smith condamne très durement, dans le Livre IV, « **cet esprit de monopole, (...) cette rapacité basse et envieuse des marchands et des manufacturiers** »⁴⁴, esprit alimenté par des sentiments aussi peu reluisants que la cupidité, l'égoïsme, la jalousie, etc. C'est cet esprit qui se trouve à l'origine de toutes les législations et réglementations protectionnistes. Il déplore aussi qu'une des conséquences nocives du système mercantiliste qu'il condamne, c'est de systématiquement favoriser l'intérêt du producteur au détriment de celui du consommateur.

Voilà, encore une fois, des propos qui peuvent surprendre dans la bouche du père du libéralisme économique. **Ne nous méprenons pas. Adam Smith ne considère évidemment pas que la classe des commerçants et celle des manufacturiers soient nocives en elles-mêmes.** Il les considère au contraire comme deux sources fondamentales de la richesse de nations : celles qui génèrent le produit de l'industrie nationale. **Il a autant d'estime pour ces acteurs que pour les fermiers, les ouvriers agricoles et les grands propriétaires qui génèrent la richesse de la terre.** Il s'émerveille souvent sur l'ingéniosité, l'habileté, l'inventivité des manufacturiers, le courage des marchands au long cours. Il considère que la recherche de l'intérêt personnel qui les motive est le vrai moteur de l'économie. Mais il sait également que les ententes entre ces personnes peuvent générer des réglementations qui peuvent perturber considérablement le jeu de l'économie et, dès lors, l'intérêt général.

A l'heure actuelle, les journalistes, les politiques et le public en général ont souvent du mal à comprendre et à admettre que le libéralisme n'est pas la doctrine qui défend le point de vue des nantis. S'il leur est difficile de réaliser cela, c'est en raison de la grille de lecture marxiste qui reste très prégnante dans les analyses politiques. Selon cette dernière, la société est divisée en classes qui se combattent et usent d'arguments idéologiques pour défendre leurs propres intérêts. **Or, ainsi qu'en atteste cet ouvrage fondateur, le libéralisme est une doctrine qui ne défend aucun groupe d'intérêt particulier.** Les syndicats d'ouvriers en tant que tels n'existaient pas encore à l'époque d'Adam Smith (si ce n'est sous forme embryonnaire et clandestine). Les seuls groupements d'intérêt qui pouvaient influencer le gouvernement étaient les corporations (qui, à beaucoup d'égards, ressemblent à nos syndicats actuels) et les ligues de marchands et de manufacturiers. Raison pour laquelle Smith se déchaîne contre ces derniers. **Aujourd'hui, le point de vue des patrons peut s'avérer tout aussi nuisible au libéralisme et à la liberté que celui des syndicats.** Ils ne représentent qu'eux-mêmes et leurs intérêts sont, le plus souvent, purement corporatistes. Ils seront prêts à faire adopter toutes les réglementations qui permettent de fermer le marché aux innovateurs, aux producteurs et travailleurs étrangers ainsi qu'aux autres newcomers.

A la lecture de cet ouvrage, on prend conscience de la profonde sollicitude qu'Adam Smith éprouve pour le sort des travailleurs et en quoi ses idées sont animées par la volonté de généraliser la prospérité à toutes les couches de la société. Cela dit, cette sollicitude n'est pas du paternalisme : à plusieurs reprises, il évoque le problème de l'alcoolisme ouvrier et les ravages qu'il entraîne mais il s'oppose néanmoins aux

44 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), pp.86-87

arguments moraux qui exigent restrictions et limitations de la part des débiteurs de boissons alcoolisées.

C'est en ce sens que la croissance est, selon lui, une injonction morale. Il ne formule pas cette idée en ces termes mais il démontre que seuls les pays qui accroissent leurs richesses peuvent élever les salaires des travailleurs et améliorer leur sort. Dans une économie prospère mais stagnante comme la Chine, l'ouvrier ne peut que survivre. Dans un pays dont l'économie décroît, la condition ouvrière devient misérable et tragique.

Adam Smith ouvre son ouvrage par une **description émerveillée** des prodiges de productivité que l'on doit à la **division du travail**. **Cela dit, il est, plus que quiconque, conscient des implications de ce phénomène sur l'existence concrète du travailleur et son épanouissement.** Karl Marx n'a rien inventé avec son concept d'aliénation, c'est-à-dire ce processus par lequel l'homme devient étranger à lui-même en raison de l'abrutissement consécutif à la répétition absurde des tâches. **Marx a juste détourné et radicalisé une idée smithienne.** En effet, c'est Adam Smith qui déplore le fait qu'un homme, qui travaille dans l'une des nombreuses manufactures de l'époque industrielle et qui passe sa vie à remplir un petit nombre d'opérations simples, **perde « naturellement l'habitude de déployer et d'exercer ses facultés et devienne, en général, aussi stupide et aussi ignorant qu'il soit possible à une créature humaine de le devenir ».**⁴⁵ Mais il entend y remédier non par une révolution mais par une intervention active de l'Etat dans l'éducation du peuple et dans son divertissement culturel.

La méthode empirique d'Adam Smith

On affirme souvent que le libéralisme d'Adam Smith, par l'énoncé de lois abstraites et désincarnées, méconnaît la réalité. C'est là encore le contraire de la vérité. **La Richesse des Nations est un ouvrage qui, de la manière la plus éloquente qui soit, témoigne du caractère empirique de la science économique qu'il contribue à fonder.**

La Richesse des Nations est un **tableau vivant et émouvant qui permet d'assister, concrètement, à la naissance de notre monde.** Non pas qu'il soit écrit sous une forme narrative ou à la manière d'une enquête. Il est, bien au contraire, **structuré comme un traité scientifique** avec toute les exigences de rigueur propres à ce genre. **Mais l'aridité et la très grande densité des développements sont tempérées par la profusion de faits, renseignements et exemples sur la vie économique du XVIII^{ème} siècle.** Adam Smith nous plonge dans le quotidien d'une multitude de métiers (médecin, professeur d'université, banquier, ouvrier rural, matelot, soldat, commerçant, navigateur, agent des colonies, rentier, etc.). Il ne s'agit pas ici d'un kaléidoscope de témoignages ni de la description des pratiques du métier : si ces exemples sont cités, c'est toujours pour démontrer une théorie, illustrer une loi et convaincre de la validité d'un argument. Cela nécessite parfois d'entrer dans des développements d'une grande technicité et d'une grande complexité (les mécanismes bancaires, la réglementation du commerce colonial, etc.).

45 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.406

Il cite constamment des chiffres pour démontrer ce qu'il avance, chiffres tirés d'annales, de registres, de relevés, de documents administratifs, etc. Il reproduit des tableaux de données sur l'historique des cours du blé, de l'or, de l'argent, etc. Il se livre à toutes sortes de calculs pour démontrer telle ou telle thèse face à un problème concret. Il se documente, aussi, sur la législation des pays étrangers et celle des temps anciens.

Comme ce sera le cas plus tard chez Tocqueville, on retrouve cette volonté de collecter de l'information de première main par des enquêtes sur le terrain. Il recourt à des témoignages directs (de commerçants, d'hommes d'affaire britanniques commerçant aux colonies, etc.). Il paie de sa personne, entre dans le vécu des gens et interroge, par exemple, de vieux pêcheurs sur le prix de la salaison du hareng cinquante ans plus tôt. Il se rend dans les fermes, les manufactures, etc.

Adam Smith délimite toujours précisément son champ d'étude et part toujours de problèmes concrets pour formuler ses hypothèses et en déduire des lois. Dans l'exposé de sa théorie, **il ne s'exprime jamais de façon dogmatique** : il fait précéder ses conclusions de « il est probable que », « peut-être que », etc. Les lois qu'il se risque à énoncer sont quasiment toujours assorties d'exceptions et de dérogations.

Adam Smith n'a pas l'intransigeance révolutionnaire des idéologues. Il fait distinguer, dans son propos, l'analyse proprement scientifique des recettes qu'il préconise pour remédier à tel ou tel problème ou améliorer telle ou telle situation. Plus que quiconque, il sait qu'il faut composer avec le réel car c'est sur le terrain politique et avec l'instrument juridique que le changement peut intervenir. Il fait, par exemple, toute une série de propositions pour réformer le système fiscal français.⁴⁶ Il déplore, par exemple, la prégnance de la théorie mercantiliste dans les politiques publiques mais il affirme aussi que **si une nation exigeait, pour prospérer, la plus parfaite liberté et la plus parfaite justice, aucune nation au monde n'aurait jamais pu prospérer.**⁴⁷

Il est, par exemple, partisan du rétablissement de **la liberté d'importation concernant des marchandises étrangères qui ont été prohibées ou lourdement taxées jusqu'alors.** Mais il conseille **de procéder lentement, graduellement, avec beaucoup de circonspection et de réserve.** Car si l'on rétablissait la liberté du jour au lendemain, le marché intérieur risquerait d'être inondé de marchandises étrangères et de faire perdre leur emploi à des milliers de personnes. On ne retrouvera jamais chez Smith un argument du type « génération sacrifiée » propre aux marxistes. La liberté peut et doit être restaurée par petites touches.

Par ailleurs, Adam Smith défend l'Acte de Navigation qui, adopté en 1651, assurait un privilège exclusif aux navires marchands anglais pour acheminer les marchandises produites dans les colonies anglaises et les marchandises étrangères importées en Angleterre. **C'est assez surprenant pour un libéral, d'autant plus que le volumineux livre IV est un brillant plaidoyer contre le protectionnisme inhérent au mercantilisme.** Il estime

46 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.547 et s.

47 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.294

néanmoins que la sécurité de l'Angleterre est d'une plus grande importance que sa richesse, raison pour laquelle « l'Acte de Navigation est peut-être le plus sage de tous les règlements de commerce d'Angleterre ».48 A cette époque, les guerres étaient fréquentes. Nul doute qu'Adam Smith n'aurait plus défendu l'Acte de Navigation s'il avait vécu durant cette période inédite de pacification du territoire européen assuré par le triomphe de ses idées : le libre-échange et le libre circulation de l'Union Européenne.

Plan de l'ouvrage

Ce qu'on va lire dans les pages qui suivent est une synthèse d'une nature assez particulière. Elle reproduit, le plus fidèlement possible, l'intégralité du raisonnement développé par Adam Smith. **Plus qu'une synthèse, il s'agit d'une opération de réduction de l'ouvrage à environ 20% de sa taille originelle.** C'est aussi un travail de réécriture de ce traité dans un style plus adapté à notre époque.

On pourrait se demander ce qui justifie le caractère à ce point volumineux de cette synthèse. La réponse est simple : redonner l'envie de lire Adam Smith. Plus personne (ou presque) ne lit cet ouvrage aujourd'hui. Pourquoi ? Principalement en raison de sa taille (près de 1200 pages) et du caractère un peu rebutant qu'il présente pour le lecteur qui le feuillette : la profusion des chiffres, la longueur des développements, la technicité de l'argumentation découragent généralement les meilleures volontés. **Pourtant, cet ouvrage est du plus haut intérêt** et l'intemporalité des vérités qu'il contient fait qu'il demeure d'une criante actualité. Par ailleurs, les **jugements qu'on porte sur lui et, au-delà sur le libéralisme, sont d'une telle injustice** qu'il apparaît **indispensable** de permettre à ceux qui le désirent, principalement les jeunes générations, de **rétablir certaines vérités**. Enfin, ce travail est un **hommage** à un homme auquel nous sommes redevables, pour une part - relative mais réelle - de l'aisance et du confort de notre mode de vie.

La Richesse des Nations n'est pas un ouvrage mais un ensemble de cinq ouvrages dont chacun aurait pu être publié séparément. Il contient, en outre, trois monographies insérées dans le corps de l'analyse (également reproduites dans la synthèse qui suit) :

- une très longue **monographie sur les variations de la valeur de l'argent au cours des quatre siècles précédant la Richesse des Nations**. En dépit de son aridité, cette monographie permet de démontrer l'enrichissement progressif de l'Europe et d'en comprendre les raisons ;
- une **monographie sur les banques de dépôt** et en particulier celle d'Amsterdam ;
- une **monographie sur le commerce du blé** et les lois qui le réglementent.

Les deux premiers livres constituent le cœur analytique de l'ouvrage.

48 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.52

Le Livre I contient l'explicitation des principaux concepts de la science économique fondée par Adam Smith : la division du travail, la monnaie, le prix, la valeur, le salaire, le profit et la rente.

Le Livre II est le premier grand traité sur le capitalisme. Il contient une théorie du capital, de l'épargne et de l'investissement. On disserte des différentes branches des capitaux, du processus d'accumulation du capital, des différents emplois et des fonds prêtés à intérêt. C'est la propension à épargner qui est le véritable créateur du capital physique.

Le Livre III est une courte et passionnante histoire de l'économie en Europe. Adam Smith expose l'idée que le développement de l'économie en Europe n'a pas suivi « l'ordre naturel des choses » en raison d'un intermède féodal de plus d'un millénaire qui a maintenu improductive la majeure partie des terres de ce vaste territoire. Alors que le développement des cultures aurait dû précéder l'émergence des villes et, dès lors, du commerce et des manufactures, les villes se sont développées avant les campagnes et ont permis à ces dernières de s'améliorer dans un second temps, mais au prix d'une subordination des campagnes aux villes. L'histoire des jeunes colonies américaines offre, au contraire, un modèle d'une société se développant selon l'ordre naturel des choses et progressant vers la richesse à une vitesse fulgurante. Cet ouvrage explique également comment l'homme est devenu un être libre.

Le Livre IV, l'un des plus volumineux de l'ouvrage, traite des deux doctrines économiques dominantes à l'époque, à savoir le mercantilisme et la physiocratie. La *Richesse des Nations* naît en réaction à ces deux courants économiques que tout oppose et qui correspondent aux intérêts de deux groupes sociaux : l'école mercantiliste défend les intérêts des commerçants et financiers et l'école physiocratique défend ceux des grands propriétaires. Selon l'école mercantiliste, la richesse d'une nation réside dans la quantité de monnaie métallique qu'elle possède en coffre. En conséquence, il importe, premièrement, de décourager l'exportation de matières premières de manufactures dans l'espoir de favoriser l'exportation de produits de plus grande valeur. Deuxièmement, il est nécessaire d'encourager l'importation de matières premières de manufactures afin que les ouvriers nationaux puissent travailler ces dernières eux-mêmes à meilleur marché et diminuer ainsi l'importation de marchandises manufacturées coûteuses. Cette théorie - véritable matrice du protectionnisme - s'est appliquée au commerce international naissant. Le chapitre sur les colonies est un véritable chef d'œuvre. Le dernier chapitre est consacré à la physiocratie. Cette théorie fait résider la richesse d'une nation dans le seul travail de la terre. La réfutation de cette théorie par Smith est beaucoup plus courte.

Le Livre V, le plus volumineux de l'ouvrage, est le premier grand traité de fiscalité. Il allait servir de base à tous les traités du XIX^{ème} siècle abordant ce sujet. Adam Smith avance quatre maximes auquel devrait obéir toute imposition pour être juste et efficace. Il examine, à l'aune de ces critères, les diverses impositions existant en Angleterre et ailleurs. Il démontre ainsi le caractère oppressif et inefficace du système fiscal français. Ce livre contient aussi un exposé sur les grandes missions de l'Etat libéral. Il se clôture par un chapitre expliquant la naissance des dettes publiques des Etats européens et leur accroissement irrésistible qui, à long terme, risque de les ruiner.

Synthèse de l'Ouvrage

Livre I

Des causes qui ont perfectionné les facultés productives du travail, et de l'ordre suivant lequel ses produits se distribuent naturellement dans les différentes classes du peuple

Chapitre I. De la division du travail

A l'époque où Adam Smith rédige cet ouvrage, une chose n'est guère contestée : la **productivité du travail s'est accrue dans des proportions tout à fait considérables**. Cela tient à un phénomène nouveau : la **division du travail**.

C'est dans les manufactures destinées à fournir des objets de consommation à la masse du peuple que cette division du travail est poussée le plus loin. Un exemple vaut mieux qu'un long discours. Smith illustre la division du travail par une description - extrêmement **célèbre** depuis - de la **manufacture d'épingles** :

« Les plus grandes améliorations dans la puissance productive du travail, et la plus grande partie de l'habileté, de l'adresse et de l'intelligence avec laquelle il est dirigé ou appliqué, sont dues, à ce qu'il semble, à la division du travail [...].

Prenons un exemple dans une manufacture de la plus petite importance, mais où la division du travail s'est fait souvent remarquer : une manufacture d'épingles.

Un homme qui ne serait pas façonné à ce genre d'ouvrage, dont la division du travail a fait un métier particulier, ni accoutumé à se servir des instruments qui y sont en usage, dont l'invention est probablement due encore à la division du travail, cet ouvrier, quelque adroit qu'il fût, **pourrait peut-être à peine faire une épingle dans toute sa journée, et certainement il n'en ferait pas une vingtaine**. Mais de la manière dont cette industrie est maintenant conduite, non seulement l'ouvrage entier forme un métier particulier, mais même cet ouvrage est divisé en un grand nombre de branches, dont la plupart constituent autant de métiers particuliers [...].

[L]'important travail de faire une épingle est divisé en dix-huit opérations distinctes ou environ, lesquelles, dans certaines fabriques sont remplies par autant de mains différentes [...]. J'ai vu une petite manufacture de ce genre qui n'employait que dix ouvriers [...]. Mais, quoique la fabrique fût fort pauvre et, par cette raison, mal outillée, cependant, quand ils se mettaient en train, ils venaient à bout de faire entre eux environ douze livres d'épingles par jour : or, chaque livre contient au delà de quatre mille épingles de taille moyenne. Ainsi ces dix ouvriers pouvaient faire entre eux plus de quarante-

huit milliers d'épingles dans une journée ; donc chaque ouvrier, faisant une dixième partie de ce produit, peut être considéré comme faisant dans sa journée quatre mille huit cents épingles. Mais **s'ils avaient tous travaillé à part et indépendamment les uns des autres**, et s'ils n'avaient pas été façonnés à cette besogne particulière, **chacun d'eux assurément n'eût pas fait vingt épingles**, peut-être pas une seule, dans sa journée, c'est-à-dire pas, à coup sûr, la deux cent quarantième partie, et **pas peut-être la quatre mille huit centième partie de ce qu'ils sont maintenant en état de faire**, en conséquence d'une division et d'une combinaison convenables de leurs différentes opérations ».⁴⁹

Cette division du travail est un phénomène que l'on observe dans toutes les manufactures. Elle est avantageuse en ce qu'elle procure **un accroissement proportionnel de la puissance productive du travail**,⁵⁰ c'est-à-dire qu'à quantité de travail égale, elle produit une quantité supérieure de biens. Elle conduit à la séparation des divers emplois et métiers. Cette séparation est poussée d'autant plus loin que la société est perfectionnée. A la campagne, cette séparation n'est pas aussi poussée : une même personne exerce souvent un très grand nombre de tâches de nature différente qui varient d'ailleurs en fonction de la saison de l'année. Ceci explique peut-être pourquoi, dans l'agriculture, la puissance productive ne fasse pas de progrès aussi rapide que dans les manufactures. **Un pays riche surclasse un pays pauvre par l'incontestable supériorité de ses industries.** Mais, en agriculture, le travail du pays riche n'est pas toujours plus productif que celui du pays pauvre. Cette différence est en tout cas moins forte que celle existant dans les manufactures des deux pays.

L'augmentation quantitative de la production grâce à la division du travail s'explique par trois raisons :

- un **accroissement de l'habilité** chez chaque ouvrier pris individuellement : la dextérité qu'on peut acquérir dans une opération très simple (la confection de clous par exemple) passe tout ce que l'on peut imaginer ;
- **l'épargne du temps habituellement perdu pour passer d'une activité à une autre activité connexe** : le fait de devoir changer fréquemment d'activité, comme c'est le cas pour l'ouvrier de la campagne, implique chaque fois un temps de mise en route, ce qui explique qu'on contracte des habitudes de flânerie et de nonchalance que n'a pas celui qui, rivé à sa tâche, s'y applique de façon sérieuse ;
- **l'invention d'un grand nombre de machines qui facilitent et abrègent le travail et qui permettent à un homme d'exécuter la tâche de plusieurs.** C'est à la division du travail elle-même que l'on doit l'invention de toutes les machines de ce genre. En effet, quand l'attention d'un homme est focalisée sur un objet, il y a beaucoup plus de probabilités qu'il découvre la méthode la plus rapide pour exécuter cette tâche que lorsqu'il doit manipuler une grande diversité de choses. Ceci explique que lorsqu'on visite fréquemment des usines, on a l'habitude de remarquer des machines inventées par quelque pauvre ouvrier pour abrégé et faciliter sa besogne.

49 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), pp.71-72

50 Ce que nous nommons aujourd'hui la « productivité ».

Adam Smith écrit à ce propos un passage qu'on a souvent repris par la suite :

« Dans les premières machines à feu, il y avait un petit garçon continuellement occupé à ouvrir et fermer alternativement la communication entre la chaudière et le cylindre, suivant que le piston montait ou descendait. L'un de ces petits garçons, qui avait envie de jouer avec ses camarades, observa qu'en mettant un cordon au manche de la soupape qui ouvrait cette communication, et en attachant ce cordon à une autre partie de la machine, cette soupape s'ouvrirait et se fermerait sans lui, et qu'il aurait la liberté de jouer tout à son aise. **Ainsi, une des découvertes qui a le plus contribué à perfectionner ces sortes de machines depuis leur invention, est due à un enfant qui ne cherchait qu'à s'épargner de la peine** ».⁵¹

Cela dit, toutes les inventions ne sont pas nées de l'imagination des ouvriers.

Un grand nombre sont le fait d'inventeurs et de savants qui passent leur temps à tout observer et qui, pour cette raison, sont en mesure de combiner les forces des choses les plus dissemblables. Ces inventeurs, en vertu de ce principe de division du travail, se spécialisent eux aussi. Cette activité (qui a donné naissance au secteur de « recherche et développement ») se subdivise en un grand nombre de secteurs différents.

Cette multiplication dans les divers produits résultant de la division du travail génère une « **opulence générale qui se répand jusque dans les dernières classes du peuple** ».⁵² Chaque ouvrier peut échanger une grande quantité de marchandises fabriquées par lui (et qui excèdent ses propres besoins) contre une quantité de marchandises fabriquées par d'autres ou plutôt - ce qui revient au même - contre le prix de ces marchandises. Le mobilier de l'habitation d'un modeste ouvrier qui travaille à la journée existe grâce à la collaboration de personnes travaillant dans l'industrie et dont le nombre est au-delà de tout calcul possible. Adam Smith écrit ces lignes qui furent souvent reprises par la suite :

« La veste de laine, par exemple, qui couvre ce journalier, toute grossière qu'elle paraît, est le produit du travail réuni d'une innombrable multitude d'ouvriers. Le berger, celui qui a trié la laine, celui qui l'a peignée ou cardée, le teinturier, le fileur, le tisserand, le foulonnier, celui qui adoucit, chardonne⁵³ et unit le drap, tous ont mis une portion de leur industrie à l'achèvement de cette œuvre grossière. Combien, d'ailleurs, n'y a-t-il pas eu de marchands et de voituriers employés à transporter la matière à ces divers ouvriers, qui souvent demeurent dans des endroits distants les uns des autres! Que de commerce et de navigation mis en mouvement! Que de constructeurs de vaisseaux, de matelots, d'ouvriers en voiles et en cordages, mis en œuvre pour opérer le transport des différentes drogues du teinturier, rapportées souvent des extrémités du monde! Quelle variété de travail aussi pour produire les outils du moindre de ces ouvriers! Sans parler

51 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.77

52 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.77

53 Chardonner signifie carder avec des chardons, des broches à pointes en métal

des machines les plus compliquées, comme le vaisseau du commerçant, le moulin du foulonnier ou même le métier du tisserand, considérons seulement quelle multitude de travaux exige une des machines les plus simples, les **ciseaux** avec lesquels le berger a coupé la laine. Il faut que le **mineur**, le **constructeur du fourneau** où le minerai a été fondu, le **bûcheron** qui a coupé le bois de la charpente, le **charbonnier** qui a cuit le charbon consommé à la fonte, le **briquetier**, le **maçon**, les ouvriers qui ont construit le fourneau, la construction du moulin de la forge, le **forgeron**, le **coutelier**, aient tous contribué, par la réunion de leur industrie, à la production de cet outil. Si nous voulions examiner de même chacune des autres parties de l'habillement de ce même journalier, ou chacun des meubles de son ménage, la grosse chemise de toile qu'il porte sur la peau, les souliers qui chaussent ses pieds, le lit sur lequel il repose et toutes les différentes parties dont ce meuble est composé; le gril sur lequel il fait cuire ses aliments, le charbon dont il se sert, arraché des entrailles de la terre et apporté peut-être par de longs trajets sur terre et sur mer, tous ses autres ustensiles de cuisine, ses meubles de table, ses couteaux et ses fourchettes, les assiettes de terre ou d'étain sur lesquelles il sert et coupe ses aliments, les différentes mains qui ont été employées à préparer son pain et sa bière, le châssis de verre qui lui procure à la fois de la chaleur et de la lumière, en l'abritant du vent et de la pluie; l'art et les connaissances qu'exige la préparation de cette heureuse et magnifique invention, sans laquelle nos climats du nord offriraient à peine des habitations supportables; si nous songions aux nombreux outils qui ont été nécessaires aux ouvriers employés à produire ces diverses commodités; si nous examinions en détail toutes ces choses, si nous considérions la variété et la quantité de travaux que suppose chacune d'elles, nous sentirions que, **sans l'aide et le concours de plusieurs milliers de personnes, le plus petit particulier, dans un pays civilisé, ne pourrait être vêtu et meublé même selon ce que nous regardons assez mal à propos comme la manière la plus simple et la plus commune.** Il est bien vrai que son mobilier paraîtra extrêmement simple et commun, si on le compare avec le luxe extravagant d'un grand seigneur; cependant, entre le mobilier d'un prince d'Europe et celui d'un paysan laborieux et rangé, il n'y a peut-être pas autant de différence qu'entre les meubles de ce dernier et ceux de tel roi d'Afrique qui règne sur dix mille sauvages nus, et qui dispose en maître absolu de leur liberté et de leur vie ». ⁵⁴

Chapitre II. Du principe qui donne lieu à la division du travail

La division du travail n'est pas le fruit de la sagesse humaine. Elle n'a été ni planifiée ni conçue. Elle s'est développée graduellement en raison d'une propension de l'homme : faire des trocs et des échanges d'une chose pour une autre. Cette disposition est probablement une conséquence nécessaire de l'usage de la raison et de la parole qui distingue l'homme de l'animal. Vient ensuite cet autre extrait célèbre :

54 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.78

« Dans presque toutes les espèces d'animaux, chaque individu, quand il est parvenu à sa pleine croissance, est tout à fait indépendant et, tant qu'il reste dans son état naturel, il peut se passer de l'aide de toute autre créature vivante. Mais l'homme a presque continuellement besoin du secours de ses semblables, et c'est en vain qu'il l'attendrait de leur seule bienveillance. Il sera bien plus sûr de réussir, s'il s'adresse à leur intérêt personnel et s'il leur persuade que leur propre avantage leur commande de faire ce qu'il souhaite d'eux. C'est ce que fait celui qui propose à un autre un marché quelconque ; le sens de sa proposition est ceci : *Donnez moi ce dont j'ai besoin, et vous aurez de moi ce dont vous avez besoin vous-même* ; et la plus grande partie de ces bons offices qui nous sont nécessaires s'obtiennent de cette façon. Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière et du boulanger, que nous attendons notre dîner mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité mais à leur égoïsme ; et ce n'est jamais de nos besoins que nous leurs parlons, c'est toujours de leur avantage ».⁵⁵

La plupart des besoins sont toujours satisfaits par échange ou achat. Seul le mendiant accepte de dépendre de la sollicitude d'autrui. Encore que ce ne soit pas tout à fait exact : même le mendiant est forcé d'utiliser l'argent qu'on lui donne pour acheter du pain et, dès lors, satisfaire l'intérêt du boulanger pour combler leurs besoins vitaux. Il échangera de vieux habits qu'on lui donne contre d'autres qui lui conviennent mieux.

C'est cette disposition à « trafiquer », c'est-à-dire cette propension à échanger qui est à l'origine de la division du travail. Ainsi, celui qui, dans une tribu, fabrique des arcs et des flèches avec beaucoup de célérité et de dextérité, pourra échanger ceux dont il n'a pas besoin contre une partie du produit de la chasse de ceux à qui il les fournit. Le voilà devenu armurier. *Idem* pour le charpentier, le chaudronnier, le forgeron, etc. **Les différences de talents naturels entre les hommes sont moindres qu'on ne le croit.** La plupart du temps, on acquiert ces talents par habitude et par éducation. Les 6 ou 8 premières années de leur vie, les enfants sont assez polyvalents. C'est à partir de cet âge qu'on va les employer à des occupations fort différentes : l'un deviendra portefaix, l'autre philosophe. Pourtant, la vanité du dernier sera telle qu'il ne consentira généralement pas à reconnaître le moindre point de ressemblance avec le premier.

C'est cette propension « à troquer » qui entraîne la formation d'une profusion de talents dans la société. C'est elle qui rend cette diversité si utile. Les différentes races d'animaux qui possèdent tant de qualités diverses ne sont, faute de collaboration, presque d'aucune utilité les unes pour les autres. Parmi les hommes, au contraire, les talents les plus disparates sont utiles les uns aux autres. **Tous les produits de leur industrie respective se fondent en une masse commune où chacun peut aller acheter ce dont il a besoin.**

55 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.82

Chapitre III. Que la division du travail est limitée par l'étendue du marché

La faculté d'échanger a pour conséquence la division du travail. En conséquence, cette division est proportionnelle à l'étendue du marché. **Plus le marché est petit, moins les branches dans lesquelles les gens travaillent seront diversifiées.** Cela explique que certaines industries, même constituées de personnes très peu qualifiées, ne peuvent s'établir que dans les grandes villes. Un portefaix, par exemple, ne pourrait être employé dans un village et ne trouverait pas de l'ouvrage en suffisance dans une petite ville. Dans les régions peu peuplées, les ouvriers de la campagne sont dans la nécessité d'apprendre à faire quantité de divers travaux. Chaque fermier doit être le boucher, le boulanger et le brasseur de son ménage.

Ce n'est pas un hasard si les industries se sont diversifiées dans les régions côtières et le long de fleuves ou rivières navigable bien avant de gagner l'intérieur des terres : **le transport par eau permet d'ouvrir un marché beaucoup plus vaste que le transport par terre qui est plus lent et plus incertain.** Un chariot conduit par deux hommes et qui relie Edimbourg à Londres en trois semaines peut transporter quatre tonneaux de marchandises. Un navire qui relie ces deux villes avec six ou huit hommes peut, dans le même délai, transporter 200 tonneaux. Sans navire et cours d'eau, on n'échangerait que des biens très précieux qui justifient la dépense. Sans navigation, Londres ne commercerait pas avec Calcutta. A supposer qu'il y ait des biens assez précieux qui nécessitent un déplacement par voie de terre, quelle sûreté y aurait-il à voiturier ces derniers à travers tant de peuples barbares ? Le transport par eau permet aux régions navigables ou côtières d'avoir le monde entier pour marché. Par contre, l'intérieur des terres peut n'avoir pour marché, pendant bien longtemps, que le pays qui l'entourne.

Pour cette raison, les premières grandes civilisations se sont développées sur le pourtour des côtes méditerranéennes. La Méditerranée est la plus grande des mers intérieures du globe et sa navigation est aisée vu l'absence de marée et donc de vagues autres que celles créées par le vent. Elle fut extrêmement favorable à l'enfance de la navigation. On n'osait pas naviguer au-delà du détroit de Gibraltar. L'Égypte est apparemment le premier pays dans lequel l'agriculture ou les métiers ont été poussés à un degré quelque peu considérable. Ce fut aussi le cas du Bengale et de la Chine. Dans ces diverses hypothèses, un excellent réseau hydrographique a permis d'apporter une grande prospérité à ces régions grâce à l'échange commercial à grande échelle. **Mais cette opulence résulte exclusivement de la navigation intérieure car aucun de ces peuples n'a encouragé le commerce avec l'étranger.**

Par contre, toute l'Afrique intérieure et tout le nord de l'Asie semblent, de tout temps, avoir été dans cet état de pauvreté et de barbarie dans lequel ils sont, dit Adam Smith, encore aujourd'hui. Comment expliquer cela ? La mer de Tartarie n'est pas navigable et il n'y a en Afrique aucun de ces grands golfes permettant de porter le commerce maritime dans les parties intérieures de ce vaste continent. Les grands fleuves africains sont trop éloignés les uns des autres pour donner lieu à une navigation intérieure tant soit peu importante. Par ailleurs **un fleuve qui traverse plusieurs Etats est toujours beaucoup moins utile à ces Etats qu'un fleuve possédé en totalité jusqu'à son embouchure par un seul et même Etat.** Pourquoi ? Parce qu'un commerce sur un fleuve couvrant plusieurs Etats étrangers est toujours susceptible d'être entravé, restreint ou interdit par un ou plusieurs des peuples des Etats à travers lesquels il passe.

Chapitre IV. De l'origine et de l'usage de la Monnaie

En raison de la division du travail, ce que produit chaque homme ne couvre plus qu'une partie minime de ses besoins. **Il est obligé d'échanger le surplus de son produit qui excède sa consommation contre le surplus résultant du travail des autres.** Il doit donc échanger. Tout homme devient ainsi un marchand et la société toute entière devient une société commerçante.

Cela dit, beaucoup d'échanges s'avèrent impossibles selon le système du troc. Pourquoi ? Si une personne possède en surplus quelque chose dont j'ai besoin, cette personne n'aura pas nécessairement besoin du bien que j'ai en surplus. Raison pour laquelle, **depuis très longtemps, les hommes prévoyants se sont arrangés pour avoir en leur possession une quantité de marchandises qui conviennent à tout le monde.** Cette marchandise, dans les « âges barbares », consistait en bétail (Homère nous dit que l'armure de Diomède valait neuf bœufs alors que celle de Glaucus en valait cent). On utilisa aussi le sel, certains coquillages, de la morue sèche, du sucre, des peaux de cuir, etc. A l'époque où Adam Smith écrit cet ouvrage, on acceptait encore, dans un petit village écossais, des clous comme paiement. Mais la tendance irrésistible de l'humanité fut d'utiliser pour ce faire des métaux et ce, de préférence à toute autre denrée.

Pourquoi avoir choisi le métal de préférence à toute autre marchandise ? Car c'est **la moins périssable de toutes les denrées** et, en outre, le métal **peut se diviser, sans déperdition** de matière, en autant de parties qu'on le désire, parties qui peuvent par la suite être **réunies en masse par le procédé de fusion.** Le métal est donc l'instrument le plus propre au commerce et à la circulation. Cette possibilité de « diviser » la monnaie qui est propre aux métaux a ceci de précieux qu'elle permet de proportionner la quantité de métal à la quantité précise de denrées dont on a besoin. Si, par exemple, on désire du sel mais qu'on ne possède que des bœufs comme monnaie d'échange, on sera forcé d'acheter une quantité en sel équivalente à la valeur d'un bœuf vu qu'il ne s'agit pas d'un bien divisible (à moins de changer la nature et d'être transformé en viande).

Chez les Spartiates, c'est le fer qui était utilisé comme monnaie. Le cuivre l'était par les premiers Romains. L'or et l'argent furent utilisés par les peuples riches et commerçants. Au départ, ainsi que Pline nous l'apprend dans son « Histoire naturelle », les Romains se servaient de barres de cuivre sans empreinte pour acheter tout ce dont ils avaient besoin. **L'inconvénient du métal utilisé sous cet état informe était d'abord la nécessité de le peser et ensuite d'en contrôler la pureté.** Ces deux opérations, fort complexes, incommodes et incertaines étaient indispensables pour lutter contre les fraudes consistant à falsifier les métaux avec les matières les plus grossières et les plus viles.

Pour prévenir de tels abus et faciliter les échanges, les pays qui s'enrichirent trouvèrent nécessaire de marquer d'une empreinte publique ces métaux utilisés comme monnaie. On inventa dès lors la monnaie frappée et des établissements publics furent mis en place pour fabriquer cette dernière. Au départ, ces empreintes

ne certifiaient que la pureté du métal. **Vu la difficulté inhérente au pesage, on finit par instituer le « coin »** dont l’empreinte couvrait les deux côtés de la pièce et quelquefois même la tranche, certifiant ainsi non seulement le titre mais le poids du métal. C’est ainsi que naquit « l’as romain » et, bien après, la « livre » sterling d’Angleterre. **Malheureusement, Smith estime que, dans tous les pays du monde, la cupidité et l’injustice des princes et des gouvernants, abusant de la confiance des sujets, ont motivé ces derniers à diminuer progressivement la quantité réelle du métal** initialement contenu dans la monnaie. Ces fraudes permirent aux princes de régler leurs dettes et de remplir leurs engagements avec une quantité d’argent moindre que celle qu’il aurait fallu sans ces fraudes. Elles spolièrent les créanciers. Il arriva aussi que le créancier soit l’Etat lui-même qui perdit beaucoup au paiement de la somme nominale d’une dette avec de la monnaie dégradée. **De tels procédés sont toujours avantageux pour les débiteurs et ruineux pour les créanciers.** Dans l’état de fortune des particuliers, les conséquences desdits procédés sont souvent plus funestes que celles d’une grande calamité publique.

Quoi qu’il en soit, c’est suite à cette évolution que la monnaie est devenue chez tous les peuples civilisés l’instrument universel du commerce.

Adam Smith va examiner les règles que les hommes observent naturellement en échangeant les marchandises l’une contre l’autre ou contre de l’argent. Ces dernières déterminent la valeur relative ou échangeable de la marchandise. Le mot valeur a deux significations qu’il importe de ne pas confondre :

- **la valeur en usage** : c’est l’utilité d’un objet particulier ;
- **la valeur en échange** : c’est la faculté que donne la possession de cet objet d’acheter d’autres marchandises.

Les choses qui ont une grande valeur en usage n’ont souvent qu’une faible valeur en échange. L’eau, par exemple, est la chose la plus utile qui soit mais elle ne permet pas d’acheter quoi que ce soit. **Par contre, les choses qui ont une faible valeur en usage ont souvent une grande valeur en échange.** Le **diamant**, par exemple, n’a presque aucune valeur d’usage mais on peut l’échanger contre une vaste quantité de marchandises.

Adam Smith va se focaliser sur la valeur d’échange et tenter d’établir trois choses :

- 1 Quelle est la véritable mesure de cette valeur d’échange ? Cela revient à définir le « **prix réel** » des marchandises.
- 2 Quelles sont les différentes **parties intégrantes qui composent ce « prix réel »** ?
- 3 Quelles sont les circonstances qui élèvent ou abaissent une ou plusieurs parties de ce prix ? Cela débouchera sur la notion de « **prix du marché** ».

Ces trois questions sont traitées successivement dans les trois chapitres suivants.

Chapitre V. Du prix réel et du prix nominal des marchandises ou de leur prix en travail et de leur prix en argent

Nous pénétrons dans la partie la plus théorique de l'ouvrage. Adam Smith commence par définir les notions fondamentales de la science qu'il est en train de faire naître.

Ce qui définit la **richesse** ou la **pauvreté**, c'est la possession, par un homme, des moyens de « se procurer les choses nécessaires, commodes ou agréables de la vie ». ⁵⁶ Une fois la division des tâches établies dans toutes les branches du travail, un homme ne peut obtenir directement par son travail qu'une très faible portion de toutes ces choses. Pour le reste, il doit acheter le travail d'autrui.

La « **valeur** » d'une denrée quelconque pour celui qui la possède et qui ne désire ni la consommer ni en user, c'est « la quantité de travail que cette denrée le met en état d'acheter ou de commander ». ⁵⁷

Le « **travail** » est « la mesure réelle de la valeur échangeable de toute marchandise ». ⁵⁸

Le « **prix réel** » d'une chose est « ce que chaque chose coûte réellement à celui qui veut se la procurer, c'est le travail et la peine qu'il doit s'imposer pour l'obtenir ». ⁵⁹ Inversement, cette chose correspondra pour celui qui l'a acquise à la peine et à l'embarras que sa possession peut lui épargner et qu'elle lui permet d'imposer à une autre personne.

On achète toujours une chose avec du travail, que ce travail soit incorporé dans une marchandise ou de l'argent. L'argent et les marchandises contiennent une certaine quantité de travail que nous échangeons contre une quantité équivalente de travail. Originellement, c'est avec du travail que toutes les richesses du monde ont été achetées originellement. Leur valeur correspond à une quantité équivalente de travail qu'elles permettent d'acheter ou de commander.

« **Richesse, c'est pouvoir**, a dit Hobbes ; mais celui qui acquiert une grande fortune ou qui l'a reçue par héritage, n'acquiert par là nécessairement aucun pouvoir politique, soit civil, soit militaire. Peut-être sa fortune pourra-t-elle lui fournir les moyens d'acquérir l'un ou l'autre de ces pouvoirs, mais la simple possession de cette fortune ne les lui transmet pas nécessairement. **Le genre de pouvoir que cette possession lui transmet immédiatement et directement, c'est le pouvoir d'acheter ; c'est un droit de commandement sur le travail d'autrui**, ou sur tout le produit de ce travail existant alors au marché. Sa fortune est plus ou moins grande exactement en proportion de l'étendue de ce pouvoir, en proportion de la quantité du travail d'autrui qu'elle met en état de commander, ou, ce qui est la même chose, du produit du travail d'autrui qu'elle met en état d'acheter. La valeur échangeable d'une chose

56 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Flammarion, Tome I, 1991, (1767), p.99

57 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.99

58 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.99

59 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.99

quelconque doit nécessairement toujours être précisément égale à la quantité de cette sorte de pouvoir qu'elle transmet à celui qui la possède ». ⁶⁰

Cela dit, **même si le travail est la mesure réelle de la valeur échangeable, ce n'est pas celle-là qui sert d'étalon le plus commun.** Pourquoi ? Parce qu'il est difficile de fixer la proportion entre deux quantités de travail. Pourquoi ? Parce que cette proportion ne dépend pas seulement du temps consacré mais aussi de la fatigue, de l'habileté, de la durée de l'apprentissage nécessaire pour pratiquer ce travail, etc.

Il n'existe pas de balance exacte pour procéder à de telles évaluations. Comment, dès lors, procéder ? En marchandant et en débattant les « prix de marché » en vertu de cette « grosse équité » qui, sans être fort exacte, l'est néanmoins assez pour régler la vie des affaires communes.

Une marchandise est plus souvent échangée, et donc comparée, contre d'autres marchandises que contre du travail. La population comprend plus facilement la valeur d'une chose quand on la compare à la valeur d'une autre car la notion de « quantité de travail » est trop abstraite, trop « impalpable ». Parmi toutes les marchandises auxquelles on peut comparer une marchandise donnée, l'argent sera la principale. Pour cette raison, il est devenu l'instrument général de commerce. Dès lors, on estimera plus souvent la valeur échangeable de chaque marchandise par la quantité d'argent plutôt que par la quantité de travail ou par toute autre marchandise. Cela dit, l'or et l'argent, à l'instar de toutes les marchandises, varient, eux aussi, de valeur dans le temps et l'espace. Cela dépend toujours de la fécondité ou de la stérilité des mines. Ainsi, **la découverte des mines fécondes de l'Amérique au XVI^{ème} siècle réduisit de deux tiers la valeur de l'or et de l'argent en Europe.** Cela signifie évidemment qu'avec une quantité égale de ces métaux, on ne pouvait plus obtenir qu'un tiers de la quantité de travail échangeable auparavant. Ce qui ne varie pas, dès lors, c'est la quantité de travail prestée par le travailleur. En résumé :

- le « **prix** » que ce travailleur paye reste identique mais permet, selon les circonstances, d'acheter une plus grande ou une plus petite quantité de denrées ;
- par contre, la « **valeur** » de ces denrées, varie bel et bien et non celle du travail qui les achète. Partout et à toute époque, ce qui est difficile à obtenir ou coûte beaucoup de travail est « **cher** » et ce que l'on peut se procurer aisément ou avec peu de travail est « **bon marché** ».

Le travail est la seule mesure universelle et exacte des valeurs. C'est la seule qui permette de comparer les valeurs des différentes marchandises à toutes les époques et dans tous les lieux. Le travail, comme toute marchandise, possède deux prix :

- le **prix réel** du travail, c'est la « **quantité de choses nécessaires et commodes qu'on donne pour le payer** ». ⁶¹ Ce prix ne varie jamais et constitue la seule mesure réelle et définitive de ce dernier.

60 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.100

61 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.103

- le **prix nominal** du travail, c'est la « **quantité d'argent** » contre laquelle il s'échange. Evidemment, l'employeur qui achète le travail a le sentiment que le prix qu'il paye à ses ouvriers est tantôt bon marché et tantôt cher. En réalité, ce sont les marchandises qui sont tantôt chères, tantôt bon marché.

Généralement, on prête beaucoup plus d'attention au prix nominal qu'au prix réel. Mais, en vérité, seul le prix réel permet de déterminer si l'ouvrier est riche ou pauvre, s'il est bien ou mal rémunéré. Il est mieux payé dans une société qui marche vers l'opulence que dans une société qui reste stationnaire.

Quand on aliène une terre en échange d'une rente perpétuelle, il est important, conseille Adam Smith, pour la partie au profit de laquelle elle est constituée, qu'elle ne soit pas stipulée en somme d'argent fixe. En effet, il peut arriver que princes et gouvernements diminuent la quantité de métal pur contenu dans les monnaies. Ils ne font jamais l'inverse. Dès lors, les **variations de cette espèce font presque continuellement diminuer la valeur des rentes stipulées en argent.** En France, où ces changements ont été beaucoup plus importants qu'en Angleterre, d'anciennes rentes, originellement de valeur considérable, se sont retrouvées réduites à rien. **Les rentes stipulées en quantité de blé ont conservé leur valeur beaucoup mieux que celles stipulées payables en argent** même lorsque la monnaie ne souffre pas d'altération.

Cela dit, même si la valeur réelle d'une rente en blé varie beaucoup moins, d'un siècle à l'autre, que celle d'une rente en argent, elle varie pourtant beaucoup plus d'une année à l'autre. En effet, le prix temporaire ou accidentel du blé peut souvent doubler d'une année à l'autre. **D'un siècle à l'autre, le blé est une meilleure mesure que l'argent pour apprécier les fluctuations de valeur. Mais, d'une année à l'autre, l'argent est une meilleure mesure que le blé.** Des quantités égales d'argent seront plus à même de commander une quantité équivalente de travail. Mais le seul critère pour apprécier les valeurs d'un jour à l'autre et d'un siècle à l'autre, ce sont les quantités de travail. Le problème, c'est qu'on serait bien en peine de connaître de manière exacte le prix des quantités de travail dans des temps et des lieux éloignés vu qu'ils n'ont pas été enregistrés.

Dans un même temps, prix réel et prix nominal sont dans la même proportion. Dans ce cas, quand il y a identité de temps et de lieu, l'argent est la mesure exacte de la « valeur échangeable » de toutes les marchandises. Comme c'est le prix nominal qui détermine si l'on fait une bonne ou mauvaise affaire, il est compréhensible que l'on ait focalisé son attention sur lui plutôt que sur le prix réel.

Les nations commerçantes utilisent différents métaux pour leur monnaie : l'or pour les gros paiements, l'argent pour les achats de valeur moyenne et le cuivre pour ceux de petite importance. Les Romains usaient principalement du cuivre. Les peuples du Nord qui s'installèrent sur les ruines de l'empire romain utilisèrent l'argent dès le début de leur établissement. Dès lors, en Angleterre, l'or ne fut regardé comme monnaie légale que longtemps après qu'on en eut frappé les premières pièces. **Aucune loi ne fixait la proportion entre l'or et l'argent. On laissait au marché le soin de déterminer cette dernière.**

Par la suite, la plupart des nations fixèrent authentiquement le rapport entre ces deux monnaies en déterminant le poids et le titre. Par exemple, on dira qu'une guinée (monnaie en or), de tel poids et de tel titre, vaut 21 schellings. **Tant que ce rapport demeure inchangé, la distinction entre le métal qui sert d'étalon et celui qui ne l'est pas est purement nominative.** Evidemment, si ce rapport, tel qu'établi par la loi, change, par exemple si la valeur d'une guinée est réduite à 20 schellings ou élevée à 22 schellings, cette distinction cesse d'être purement nominative. Concrètement, tout ce qui se paie en monnaie d'argent (en schellings) - soit la majeure partie des paiements - pourra se faire avec la même quantité de pièces. Par contre, tout ce qui se paye en or exigera une quantité différente d'or (ou plus forte ou plus faible). **Mais c'est juste une affaire de convention. Si on adoptait la convention inverse consistant à exprimer les montants des sommes en or et non plus en argent,** on continuerait à payer avec des guinées inchangées mais il faudrait accroître ou diminuer le nombre de pièces d'argent. **En ce cas, ce serait l'or qui deviendrait l'étalon.**

En réalité, la valeur du plus précieux des métaux règle la valeur de la totalité de la monnaie. Avant la refonte de l'or, l'or anglais avait moins perdu de poids légal que la plus grande partie de l'argent. Cependant, il valait toujours 21 schellings alors même que les pièces les plus usées et les plus effacées de cette monnaie qu'on pouvait changer contre une guinée étaient fortement dégradées. Par contre, on ne pouvait déposer en or, dans les caisses publiques, que les pièces qui avaient exactement le poids légal.

Avant la refonte de la monnaie d'or, le « prix de marché » de l'or était un peu supérieur à celui de la Monnaie (c'est-à-dire à celui des pièces de monnaie en or). Après cette refonte, la Monnaie a acquis un prix légèrement supérieur à ce prix du marché. Dès lors, cette refonte a élevé la valeur de la monnaie en or mais aussi celle de la monnaie en argent relativement à celle de l'or en lingots par rapport à toutes les autres marchandises et relativement à toutes les autres marchandises. **Pourquoi ? Puisque, avec le même nombre de pièces de monnaie en argent, on peut acquérir de la monnaie en or d'une valeur supérieure à celle qu'elle avait avant.**

Après la refonte de la monnaie d'argent sous Guillaume III⁶², **le prix de l'argent en lingot resta légèrement supérieur au prix de l'argent en Monnaie.** John Locke explique cela, nous dit Adam Smith, par le fait que le lingot d'argent peut être exporté alors que la monnaie d'argent ne peut pas l'être. La différence de prix dissuade l'exportation. Si la monnaie d'argent, assez impure, était rapprochée du poids légal autant que l'est la monnaie d'or, une guinée d'or s'échangerait contre une quantité d'argent en monnaie supérieure à son équivalent en lingot d'argent. **Il y aurait alors un risque de fraude. Lequel ? Certains fondraient leurs pièces d'argent en un lingot d'argent et vendraient ce dernier contre de la monnaie en or.** Ils y gagneraient car le lingot d'argent est plus cher qu'une somme de pièces d'argent du même poids. Avec la monnaie en or recueillie, ils pourraient alors acheter à nouveau de la monnaie d'argent et consacrer une partie de ces pièces pour couler des nouveaux lingots d'argent, etc.

Comment empêcher une telle fraude ? Cela ne servirait à rien d'opérer une refonte de

62 Guillaume III d'Angleterre (1650-1702) a régné de 1689 à 1702.

la monnaie en argent dans le but de faire baisser le prix du lingot d'argent. Pareille refonte a été effectuée dans le passé et n'a pas permis d'opérer cette diminution. Comment, dès lors, procéder ? **En modifiant légèrement le rapport établi entre les deux métaux, répond Adam Smith.** Actuellement la monnaie d'argent est évaluée en dessous de sa juste proportion avec l'or. Adam Smith pense qu'il serait opportun d'évaluer la monnaie d'argent légèrement au-dessus de sa juste proportion avec l'or tout **en adoptant une réglementation qui interdirait l'utilisation de la monnaie d'argent pour davantage que le change d'une guinée.** Pourquoi ? Pour éviter que le créancier qui reçoit cette monnaie en argent ne soit la dupe de sa surévaluation. **Cela ne constituerait un réel inconvénient que pour les seuls banquiers.** Pourquoi ? Parce que, dans les périodes où la demande de paiements est forte, les banques préfèrent donner le montant en argent. Ici **elles seraient obligées de payer en or** car la monnaie d'argent ne pourrait être utilisée pour des paiements de plus d'une guinée. Les banques devraient alors tenir dans leur caisse une plus grande quantité de fonds qu'à présent, ce qui les incommoderait fort. Mais cela constituerait aussi une sûreté considérable pour leurs créanciers.

L'or monnayé a plus de valeur que l'or en lingot. Pourquoi ? Parce que lorsqu'on dépose de l'or en lingots à la Monnaie, il ne peut être échangé, sous forme de monnaie en or, que quelques semaines après son dépôt. C'est une sorte de droit qui confère une valeur supplémentaire à la monnaie en or. Si l'argent était évalué dans les monnaies anglaises selon sa juste proportion avec l'or, le prix en lingot de l'argent tomberait probablement en dessous du prix d'une quantité équivalente d'argent en monnaie. **On pourrait aussi établir un léger droit de seigneurage** (ou impôt sur le monnayage) tant de l'or que de l'argent, ce qui permettrait probablement d'augmenter encore la valeur de la monnaie et de prémunir cette dernière contre la tentation de la fondre en lingots et de l'exporter.

Les variations accidentelles qui surviennent dans le prix de l'or et de l'argent proviennent de causes identiques à celles qui font varier le prix de n'importe quelle marchandise. Comme ces matériaux **se détériorent lentement à l'usage** ou sont dispersés (comme l'or moulu qui sert à dorer les galons et les broderies), il faut **constamment en importer** de nouveaux. Les commerçants qui s'occupent de cette importation en amènent des quantités parfois supérieures et parfois inférieures à la demande. Dans le premier cas, le prix diminue. Dans le second cas, il baisse (car les commerçants préfèrent vendre ces métaux à un prix plus bas plutôt que de devoir les réexporter). **Toutefois, si, indépendamment de ces fluctuations accidentelles, le prix du marché des lingots d'or et d'argent baisse ou augmente de manière durable et constante, il est certain que cela s'explique alors par un changement de l'état des monnaies.**

La monnaie d'un pays peut être considérée comme une mesure plus ou moins exacte des valeurs selon que cette monnaie est effectivement conforme au poids et au titre annoncé. **Si ce n'est pas le cas, les marchands ne s'y tromperont pas.** Ils identifieront d'emblée le défaut d'exactitude de la monnaie et ils ajusteront au mieux le prix de leurs marchandises non sur la valeur annoncée de la monnaie mais sur ce qu'ils estiment, en vertu de leur expérience, être sa véritable valeur.

Chapitre VI. Des parties constituantes du prix des marchandises

Dans les sociétés primitives, à savoir les sociétés antérieures à celles qui connaissent l'accumulation des capitaux et l'appropriation des terres, **la règle qui permet de déterminer la valeur d'une chose, c'est la quantité de travail nécessaire pour l'obtenir**. Par exemple, si, dans une société vivant de la chasse, tuer un castor prend deux fois plus de temps que tuer un daim, un castor s'échangera contre deux daims. On tiendra compte du temps nécessaire mais aussi de la pénibilité du travail, de l'habileté qu'il exige, de l'apprentissage qu'il a requis, etc. Le produit du travail appartient tout entier au travailleur.

Dans l'état avancé des sociétés, on tient également compte, dans les salaires, du travail, de la pénibilité et de l'habileté du travail. Quand il y a des capitaux accumulés dans les mains d'un entrepreneur et que ceux-ci sont mobilisés pour mettre en œuvre des gens industriels auxquels ils fournissent des matériaux à travailler, la valeur que le travail de l'ouvrier ajoute à la matière se subdivise en deux parties :

- l'une paye les **salaires** des ouvriers ;
- l'autre paye les **profits** de l'entrepreneur.

Les **salaires du travail** forment le premier constituant du prix des marchandises.

Les **profits**, second constituant du prix des marchandises, sont un autre nom donné aux « salaires d'un genre particulier de travail, le travail d'inspection et de direction ». ⁶³ Cela dit, ils sont d'une nature absolument différente des salaires, car ils ne dépendent ni de la quantité ni de la nature de ce prétendu travail d'inspection et de direction. Ils se règlent sur le capital et sont proportionnels à l'étendue de ce dernier.

On le voit, la plupart du temps, le produit du travail n'appartient pas intégralement à celui qui l'effectue. Il doit être partagé avec le propriétaire du capital qui le fait travailler. Ce n'est donc plus la seule quantité de travail dépensée pour acquérir ou produire une marchandise qui règle la quantité de travail qu'on peut acheter, commander ou obtenir en échange. Il faut aussi tenir compte du profit du capital avancé pour payer les salaires et les matériaux.

La **rente de la terre**, troisième constituant du prix des marchandises, est le prix de la portion du produit que recueille le propriétaire du sol sur lequel a été recueilli ou façonné ce produit suite à un travail.

La valeur réelle de toutes les différentes parties constituantes du prix se mesure par la quantité de travail que chacune d'elles peut acheter ou commander. Le prix de toute marchandise se subdivise en ces trois constituants. Par exemple, dans le prix du blé, une partie paye la rente du propriétaire de la terre sur laquelle il pousse. Une autre partie paye les salaires, l'entretien des ouvriers, des bêtes de labour et de charroi. Une troisième paye les profits du fermier. Le prix de la farine, c'est le prix du blé plus les profits du meunier, le salaire de ses ouvriers, etc. **Plus une marchandise**

63 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.118

quelconque est manufacturée, plus les parties correspondantes aux salaires et profits, devient importante relativement à la rente. A chaque transformation nouvelle du produit, non seulement le nombre de profits augmente mais chaque profit subséquent devient plus grand que celui qui précède. **Pourquoi ? Parce que le profit est proportionnel au capital et que le capital dont ce profit procède est nécessairement toujours plus grand.** Pourquoi ce capital est-il nécessairement plus grand ? Parce que le capital subséquent remplace toujours, avec ses profits, celui qui précède. Par exemple, le capital qui met en œuvre des tisserands remplace celui des fileurs mais paye en outre le salaire des tisserands.

Il existe néanmoins des marchandises dont le prix se résout en deux parties seulement. Par exemple, le poisson de mer n'implique pas, généralement, le paiement d'une rente. C'est, par contre, le cas des poissons de rivières. Parfois même, le prix peut consister uniquement dans le paiement d'un salaire (c'est le cas des pauvres gens qui revendent des pierres tachetées trouvées le long de la mer). Quoi qu'il en soit, la totalité du prix d'une marchandise se résout toujours en l'une de ces trois parties, voire les trois. **La masse totale de ce que chaque société recueille ou produit annuellement par son travail se décompose en ces trois éléments.**

Salaires, profit et rente sont les trois sources primitives de tout revenu et de toute valeur échangeable. Tout autre revenu dérive de l'une de ces trois sources. Enumérons ces différents revenus.

- le revenu qui procède du travail se nomme **salaires** ;
- le revenu qui procède du capital (qu'une personne dirige ou emploie) se nomme **profit** ;
- le revenu qui procède du capital (qu'une personne prête à une autre qui dirige ou emploie ce capital) se nomme **intérêt**. C'est une sorte de compensation de l'emprunteur au prêteur pour le profit que l'usage de l'argent lui donne l'occasion de faire (que cette occasion se concrétise ou non) ;
- le revenu qui procède entièrement de la terre (et qui revient intégralement au propriétaire) se nomme **rente**. Le revenu du fermier n'est pas une rente. Il provient en partie de son travail et en partie de son capital. La terre n'est pour lui qu'un instrument de travail.

Quand ces trois différentes sources de revenus reviennent à des personnes distinctes, il est aisé de les différencier mais ce n'est pas toujours le cas. Il arrive, par exemple, que le propriétaire de la terre soit également son fermier. Cela arrive assez fréquemment en Amérique septentrionale ou aux Indes occidentales. En ce cas, il y a confusion - en une somme unique - du profit et de la rente. Autre exemple : un ouvrier indépendant disposant d'un capital suffisant pour acheter ses matières et subsister jusqu'à ce qu'il puisse vendre sa production au marché gagne à la fois le salaire d'un journalier et le profit du maître de l'ouvrage. Dernier exemple : le jardinier qui cultive de ses mains son propre jardin réunit en sa personne à la fois le propriétaire, le fermier et l'ouvrier. Le produit de son ouvrage paie la rente du propriétaire qu'il est, le profit du fermier qu'il est aussi et le salaire de l'ouvrier qu'il est encore.

Dans un pays civilisé, il n'y a qu'une faible portion de la marchandise produite qui procède exclusivement du travail. La majeure partie provient de la rente et du profit. En conséquence, le produit annuel du travail de ce pays suffira toujours pour acheter et commander une quantité beaucoup plus grande de travail que celle qu'il a fallu employer pour faire croître ce produit, le préparer et l'amener au marché. Il existe donc un gisement inexploité de travail dans la société. Si on achetait l'intégralité de ce travail, le produit des années suivantes serait d'une valeur incomparablement plus grande que celui de l'année précédente. Mais dans tout pays, il existe une partie du revenu national qui n'entretient pas des travailleurs mais qui est consommé par des oisifs. Plus la proportion d'oisifs augmente dans un pays, plus la valeur du produit national diminue. Plus la proportion de travailleurs augmente, plus cette valeur augmente.

Chapitre VII. Du prix naturel des marchandises, et de leur prix de marché

Dans chaque localité, il existe un **taux moyen** ou **taux ordinaire pour les profits** dans chaque emploi différent du travail et des capitaux. Ce taux dépend de circonstances tant générales que particulières. A côté de cela, il y a aussi un taux moyen ou ordinaire pour les fermages qui dépend également de diverses circonstances. On appelle ce taux le taux naturel du salaire, du profit et du fermage.

Le « **prix naturel** » d'une marchandise correspond à ce qu'il faut payer pour produire, préparer et conduire cette denrée au marché et est fonction du taux naturel du fermage de la terre, des salaires du travail et des profits du capital employé. C'est le **prix auquel une marchandise est vendue pour ce qu'elle vaut précisément ou ce qu'elle coûte à celui qui la met sur le marché.** Ce prix inclut les profits même si, dans le langage courant, on différencie ce dernier du prix primitif de la marchandise. On inclut le profit car, sans ce dernier, le vendeur n'aurait aucun intérêt à la vendre et emploierait autrement son capital. Son profit constitue son revenu, le fonds dont il tire sa subsistance. Cela ne correspond pas au prix le plus bas auquel un vendeur peut occasionnellement céder sa marchandise mais c'est bien le plus bas qu'il peut exiger s'il exerce son métier sur une période relativement étendue, à moins évidemment de jouir d'une parfaite liberté et d'être en mesure de changer de métier comme il lui plaît.

Le « **prix du marché** » d'une marchandise est le **prix auquel une marchandise se vend communément.** Il peut être inférieur, égal ou supérieur au prix naturel. Ce prix n'est autre que le rapport entre la quantité de cette marchandise existant actuellement sur le marché et les demandes de ceux qui sont disposés à en payer le prix naturel.

Ces personnes, ce sont les « demandeurs effectifs » et leur demande peut être qualifiée de « **demande effective** » vu qu'elle suffit pour attirer effectivement la marchandise au marché. Elle diffère en cela de la « demande absolue » qui, elle, n'a pas nécessairement les moyens de ses ambitions. Une simple aspiration pour un bien ne va pas déclencher sa production : il faut encore que celui qui la ressent soit capable de payer l'objet de cette dernière.

Si la quantité d'une chose demandée est en dessous de cette demande, une concurrence

s'établit entre les demandeurs et le prix du marché s'élèvera au-dessus du prix naturel. Si les biens en pénurie sont d'une grande importance, ils peuvent atteindre des prix exorbitants comme c'est le cas des choses nécessaires à la vie durant une famine ou pendant le siège d'une ville. Par contre, quand la quantité mise sur le marché excède la demande, le prix du marché tombe en dessous du prix naturel car les vendeurs sont forcés de s'en défaire à bas prix. Le prix descendra d'autant plus s'il s'agit d'une marchandise périssable.

Quand la quantité répond à la demande effective et rien de plus, le prix du marché équivaut alors - autant qu'il soit possible d'en juger - **au prix naturel**. La concurrence entre vendeurs oblige ces derniers à accepter ce prix (sans néanmoins les obliger à accepter moins). **La quantité de chaque chose mise sur le marché se proportionne naturellement par elle-même à la demande effective**. Pourquoi ? **Parce que les producteurs n'ont pas intérêt à ce que l'offre excède la demande et parce que les acheteurs n'ont pas intérêt à ce que la demande excède l'offre**.

Que se passe-t-il si c'est le cas ? Il y aura **réajustement**. Si, première hypothèse, la quantité excède quelque temps la demande effective, le prix d'une des parties constituantes sera inférieur au prix naturel. Si c'est le fermage, les propriétaires vont retirer une partie de leur terre de cet emploi. S'il s'agit des salaires, plusieurs ouvriers quitteront leur emploi. S'il s'agit des profits, les employeurs se sépareront de certains ouvriers. **La quantité amenée au marché diminuera jusqu'à correspondre parfaitement aux besoins de celui-ci**. Les différentes parties du prix se relèveront à leur taux naturel et le prix total reviendra au prix naturel. **Seconde hypothèse : la quantité amenée au marché ne comble pas la demande effective**. Cela fera hausser le prix d'une des parties constituantes au dessus de leur taux naturel. L'intérêt des acteurs concernés les poussera à consacrer soit plus de terre, soit plus de travail, soit plus de capital pour répondre à la demande insatisfaite. Rapidement, toutes les parties du prix baisseront à leur taux naturel et le prix total retombera au prix naturel.

Le prix naturel est une sorte de point central autour duquel gravitent continuellement les prix de toutes les marchandises. En dépit des obstacles qui, accidentellement, peuvent maintenir le prix du marché inférieur ou supérieur au prix naturel, ce prix du marché tend continuellement vers son prix naturel. La somme totale d'industrie employée annuellement pour porter au marché une marchandise se proportionne naturellement à la demande effective. Mais **il peut arriver que, dans certaines branches de production, une même quantité d'industrie produise – en fonction des années – des quantités fort différentes de marchandise**. C'est le cas de l'agriculture : la quantité de blé, de vin, d'huile, de houblon, etc. dépendra du succès de la récolte. Par contre, dans l'industrie de la toile ou du drap, la même quantité d'industrie produit chaque année la même quantité (ou presque) de toile et de drap. Les produits agricoles seront tantôt en surplus, tantôt en pénurie. Dès lors, le prix de ces denrées sera sujet à de grandes fluctuations. Par contre, le prix du marché de la toile et du drap restera le même chaque année et demeurera identique au prix naturel.

La fluctuation des prix des denrées agricoles s'explique évidemment par des variations dans la demande mais aussi et surtout, on vient de le voir, par des variations des quantités mises

annuellement sur le marché. **Ces fluctuations affectent principalement ces parties constituantes du prix de la marchandise que sont les salaires et les profits.** La rente, elle, en est beaucoup moins affectée car le propriétaire et le fermier qui déterminent le taux annuel d'une rente consistant en une portion de produit brut, se basent sur le prix moyen et ordinaire de ce produit et non pas sur un prix momentané et accidentel.

Par contre, les salaires et profits sont particulièrement exposés à ces fluctuations. Examinons, dit Smith, **l'effet d'un deuil national sur l'industrie du drap noir.** Un tel deuil fait toujours hausser le prix du drap. Cela augmente le profit des marchands car un deuil public crée toujours une pénurie de drap noir. **Mais il ne provoque pas une hausse du salaire des ouvriers de filature. Pourquoi ? Car, dans cette hypothèse, ce dont le marché se trouve peu fourni, c'est de marchandise et non pas de travail. D'ouvrages faits et pas d'ouvrages à faire. La demande doit être satisfaite immédiatement. Celui qui profite, c'est le marchand qui possède de grands stocks de drap noir. Pas la filature.** Par contre, ce deuil public va faire hausser le salaire des **tailleurs.** Pourquoi ? Parce que ces derniers, en quelques jours, confectionneront un grand nombre de vêtements à partir de ces draps noirs. Dans ce cas, le marché est trop peu fourni de travail et les ouvriers pourront monnayer le besoin qu'on a d'eux. **Un tel deuil nuit aux profits des commerçants possédant des grands stocks de soieries et de draps de couleurs.** Il nuit aux salaires des ouvriers qui fabriquent ces marchandises dont la consommation diminuera fortement dans les six mois qui viennent. Dans ce cas, la marché des soieries et draps des couleurs est surchargé, tant de marchandises que de travail.

Quand le prix du marché d'une marchandise augmente fortement relativement au prix naturel, ceux qui emploient des capitaux nécessaires à la production de cette marchandise font tous les efforts qu'ils peuvent pour cacher ce changement. Pourquoi ? Car ils tirent des profits extraordinaires durant cette période et s'efforcent de la faire durer la plus longtemps possible. Ils veulent éviter que d'autres capitalistes viennent employer leurs capitaux dans leur branche d'activité. Pourquoi ? Parce que si de nouveaux concurrents surviennent, la demande effective sera rapidement remplie et le prix du marché redescendra au niveau du prix naturel. Le secret peut parfois subsister plusieurs années d'affilée **mais des secrets de ce genre ne sont généralement pas gardés longtemps et le profit extraordinaire ne dure jamais plus longtemps que le secret commercial.**

Un secret qui se préserve plus longtemps, c'est le secret d'un procédé nouveau de fabrication. Un manufacturier qui invente un procédé lui permettant de produire la même quantité à moitié du prix se gardera bien de révéler non seulement ce dernier mais l'existence même de ce dernier. Avec un peu d'adresse, il pourra en jouir toute sa vie et faire des profits extraordinaires en raison du haut prix qu'on lui paye pour un travail que tous ses concurrents font pour le double du prix.

De tels renchérissements du prix du marché sont la conséquence de causes accidentelles. Mais il existe aussi des causes naturelles à de tels renchérissements. Tel est, par exemple, le cas de **certains vignobles français.** Le sol, l'exposition, l'ensoleillement, l'humidité, etc. assurent aux propriétaires de certains terrains un fermage au-dessus du prix naturel, un fermage qui est disproportionné par rapport à

celui d'autres terres du voisinage également fertiles et aussi bien cultivées. Les salaires des ouvriers et les profits des capitaux employés ne seront pas, par contre, hors de proportion avec ceux des autres emplois du travail et des capitaux dans le voisinage.

Une autre cause d'enchérissement est le monopole octroyé à un individu ou à une compagnie commerçante. Ce monopole produit le même effet qu'un secret de commerce ou de fabrication. **Le monopoleur s'arrange pour ne jamais répondre complètement à la demande effective** de manière à vendre le bien au-delà de son prix naturel. En conséquence :

- le « **prix de monopole** » est, « à tous les moments, **le plus haut qu'il soit permis de retirer** »⁶⁴ ;
- le « **prix naturel** », par contre, est « le prix résultant de la libre concurrence » qui est, « **le plus bas que l'on puisse accepter** » sur une période de temps relativement étendue.

Les privilèges exclusifs des corporations, les statuts d'apprentissage et toutes les lois qui restreignent la concurrence ont un effet de même nature que le monopole quoique à un moindre degré. Ces formes de monopole peuvent tenir le prix du marché au-dessus du prix naturel plusieurs siècles durant. **Ce qui, par contre, est impossible, c'est de maintenir, durant un temps très long, le prix du marché au-dessous du prix naturel.** Pourquoi ? Parce que ceux qui produisent le bien finiront fatalement par retirer de ce genre d'emploi soit de la terre soit du travail soit du capital de façon à ce que la quantité de biens soit juste suffisante pour répondre à la demande effective du marché.

Le prix naturel, on l'a vu, varie avec le taux naturel de chacune de ses parties constituantes (salaire, profit, fermage) et le taux de ces trois parties varie en fonction des circonstances. Ces causes de variation sont exposées dans les quatre chapitres qui suivent.

Premièrement, **le taux des salaires** est déterminé naturellement par certaines circonstances sur lesquelles influent le degré de richesse ou de pauvreté de la société, sa marche progressive, stationnaire ou rétrograde.

Deuxièmement, **le taux des profits** est déterminé par des circonstances qui, à leur tour, sont influencées par les mêmes variations dans l'état de société dont il est question dans le premier point.

Troisièmement, il existe une **proportion entre les salaires pécuniaires et les profits pécuniaires.** Cette proportion **dépend beaucoup de la législation existante et des politiques** mais très peu des variations exposées dans les deux premiers points (degré de richesse ou de pauvreté de la société, etc.)

Quatrièmement, **la rente de la terre** est réglée par des circonstances qui tendent à augmenter ou à abaisser le prix réel de toutes les substances qu'elle produit.

64 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.132

Chapitre VIII. Des salaires du travail

La récompense naturelle ou le « **salaire** » du travail, c'est « le produit du travail ».

Dans la situation primitive de l'humanité, le produit du travail appartenait intégralement au travailleur. Cet état prend fin à la période où les terres sont appropriées et où les capitaux s'accumulent. Dès que la terre devient propriété privée, le travailleur doit payer une part de sa production qu'il a fait croître ou qu'il a recueillie sur cette terre : la **rente** est une première déduction que souffre le produit du travail appliqué à la terre. Par ailleurs, le travailleur a souvent besoin qu'on lui avance sa subsistance et la matière de son travail avant de recueillir la moisson. C'est un maître qui lui fournit cela en contrepartie d'une seconde portion prélevée sur le produit du travail ou sur la valeur que ce travail a ajoutée à la matière en s'appliquant à lui : le **profit**.

Reste alors le **salaire** . On le confond quelquefois avec le profit. Pourquoi ? Parce qu'il arrive qu'un ouvrier parvienne à économiser assez de capital pour devenir son propre maître. Il achète la matière de son travail et peut vivre sur son capital jusqu'à ce qu'il ait pu achever et vendre son ouvrage. C'est cependant un cas assez rare. En ce cas, il dispose de deux revenus :

- les profits du capital ;
- les salaires du travail.

Ces cas ne sont guère courants. Dans tous les pays européens, pour un ouvrier indépendant, on en compte vingt qui sont salariés par un maître. La plupart du temps, les ouvriers dépendent d'un maître qui passe avec eux une convention par laquelle est déterminé le salaire. Le salaire du travail est une notion qui prend pleinement son sens lorsque l'ouvrier et le propriétaire du capital employé pour réaliser ce travail sont deux personnes distinctes. **Dans cette négociation, les maîtres sont systématiquement avantagés** parce qu'étant moins nombreux que les ouvriers, ils peuvent facilement se rencontrer et s'entendre sur un certain nombre de choses. Par ailleurs, **la loi autorise les maîtres à s'entendre et se concerter entre eux alors qu'elle interdit pareille chose aux ouvriers.** Aucune loi n'interdit les ligues qui visent à faire baisser le prix du travail mais il en existe beaucoup contre celles qui visent à le faire augmenter. Le maître a besoin de l'ouvrier tout comme l'ouvrier a besoin du maître mais le besoin du premier est beaucoup moins pressant car, avec son capital, il peut vivre sur ses fonds durant un laps de temps assez long. Un ouvrier peut généralement subvenir à ses besoins à peine une semaine, parfois un mois, quasiment jamais durant une année.

Les maîtres s'entendent entre eux pour ne pas hausser les salaires. Violer cette entente est considéré comme une trahison et encourt une haute réprobation morale. Ces ententes sont réelles mais on n'en parle jamais car elles sont tacites, naturelles, existent depuis toujours : elles n'attirent pas l'attention. Par contre, les **coalitions d'ouvriers**, de domestiques ou de journaliers font beaucoup parler d'elles. **Poussés par le désespoir qu'entraîne la perspective de mourir de faim, ces hommes se livrent parfois à des débordements** et à des actes violents qui sont systématiquement réprimés par la force publique et par l'exécution rigoureuse de lois sévères.

Il existe néanmoins un « **taux commun des salaires** » au dessous duquel il est **impossible de descendre** : il faut de toute nécessité que le salaire de l'ouvrier suffise à assurer sa subsistance et celle de ses enfants. **Comme, statistiquement, la moitié des enfants meurent avant l'âge viril, la règle est d'élever quatre enfants au moins, ce qui exige la subsistance d'un homme fait ce qui correspond aux besoins alimentaires d'un adulte.** La femme, par son travail, peut subvenir seulement à sa propre dépense en raison des soins qu'elle est obligée de prodiguer à ses enfants.

Quelquefois, les circonstances se montrent favorables aux ouvriers et leur permette de hausser ce salaire bien au-dessus de ce taux. C'est le cas lorsque la demande d'un produit s'accroît et que le nombre de bras disponibles pour la fabrique n'est pas assez important : les maîtres seront en concurrence pour les acquérir. Il faut évidemment un accroissement des fonds pour payer les salaires. Celui-ci provient soit d'un excédent des revenus sur les besoins soit d'un excédent de capital. Il faut donc nécessairement un accroissement de la richesse nationale pour accroître les salaires et le nombre d'ouvriers. Notons que ce qui fait hausser les salaires, ce n'est pas la richesse du pays en tant que telle mais le progrès continuel de celle-ci. L'Angleterre est un pays bien plus riche que **l'Amérique septentrionale** mais c'est en ce dernier endroit que les salaires sont le plus élevés. Les denrées y sont beaucoup moins chères et on n'y a jamais connu la disette. Non seulement le prix du travail en argent y est plus élevé mais la quantité réelle de choses que ce prix met à disposition est également supérieure à ce qu'on peut se procurer en Angleterre.

Le signe le plus distinctif de l'accroissement des richesses d'un pays, c'est l'augmentation du nombre d'habitants. En Europe, ce nombre double tous les 500 ans. En Amérique, il double tous les 20 ou 25 ans. Les Américains d'un âge avancé comptent fréquemment de 50 à 100 descendants. Parfois plus. Une famille nombreuse n'est pas une charge mais une source d'opulence. On s'y plaint continuellement de l'insuffisance des bras.

Par contre, dans un Etat, même opulent, mais dont l'économie est stationnaire, il ne faut pas s'attendre à trouver des salaires élevés. Pourquoi ? Car il y a suffisamment d'ouvriers pour répondre à la demande. Cet excédent de main d'œuvre fait baisser les salaires car les ouvriers sont obligés d'encherir au rabais les uns sur les autres. **La Chine est une bonne illustration de ce phénomène.** C'est l'un des Etats les plus riches au monde, l'un des plus fertiles, des plus cultivés, des plus industriels et des plus peuplés mais il était déjà stationnaire à l'époque où Marco Polo l'a visité. Bien avant cette visite, il était déjà arrivé à la plénitude de l'opulence. Il est, dit Adam Smith, parvenu au comble de l'opulence qui est compatible avec la nature de ses lois et de ses institutions.⁶⁵ Tous les voyageurs y ont constaté le bas prix des salaires et la difficulté qu'éprouve un ouvrier pour élever sa famille. Les ouvriers parcourent les rues avec leurs outils pour offrir leurs services, mendiant de l'ouvrage. On a coutume d'y manger de la viande avariée ou pourrie. La subsistance y est tellement rare que la loi autorise de détruire sa progéniture. Pourtant la Chine ne rétrograde pas et les stocks destinés à nourrir les ouvriers ne diminuent pas.

65 Dans le chapitre suivant, Adam Smith explique qu'avec d'autres lois et d'autres institutions (telles que celles prônées par le libéralisme smithien), la Chine serait évidemment susceptible d'augmenter ses richesses de manière considérable.

Il existe, par contre, des pays où l'économie régresse, des pays où les fonds destinés à la subsistance décroissent d'année en année. Les gens de la classe supérieure, ne trouvant plus d'ouvrage pour leur emploi, viennent concurrencer les ouvriers des classes les plus basses. Misère, famine et mortalité déciment alors la population. **C'est cette situation qui caractérise aujourd'hui le Bengale et plusieurs autres établissements anglais dans les Indes orientales.** La meilleure preuve que les fonds destinés à la subsistance décroissent, c'est que chaque année, près de 400.000 personnes meurent de faim. C'est pourtant un pays très fertile. Le décalage est frappant entre l'Amérique septentrionale et les Indes orientales. Comment expliquer cela ? L'Amérique est gouvernée par l'esprit de la Constitution britannique alors que les Indes Orientales le sont par l'esprit mercantiliste de la compagnie des Indes, esprit auquel Adam Smith consacre le quatrième chapitre de cet ouvrage.

En Angleterre, le salaire du prix du travail est au-dessus du strict nécessaire pour assurer la subsistance d'une famille. Qu'est-ce qui permet à Adam Smith d'affirmer cela ? Plusieurs indices.

Premièrement, dans presque toutes les parties de l'Angleterre, on distingue entre un salaire d'été et un salaire d'hiver. Le premier est plus élevé que le second alors même que c'est durant l'hiver que les familles ont plus de dépenses (en raison du prix du chauffage). C'est bien la preuve que le salaire est au-dessus du strict nécessaire et que ce dernier est calculé non sur les besoins vitaux de l'ouvrier (qui sont déjà comblés) mais bien sur la quantité et la valeur présumée du travail.

Deuxièmement, les salaires du travail ne suivent pas, en Angleterre, les fluctuations du prix des denrées. Ce dernier varie d'un mois à l'autre alors que le prix du travail reste, en beaucoup d'endroits, invariablement le même. Le haut prix des denrées ces dix dernières années n'a pas entraîné d'augmentation sensible dans le prix pécuniaire du travail.

Troisièmement, les salaires varient fortement en fonction de leur localisation et dans une proportion plus importante que le prix des denrées. Le prix du pain ou de la viande est équivalent (ou presque équivalent) à la ville ou à la campagne. Par contre, les salaires sont généralement de 20 à 25% plus élevés dans les villes. Néanmoins, les ouvriers restent généralement à l'endroit où ils sont nés car rien n'est plus difficile à déplacer que l'homme. Cela signifie que, si dans les régions où le prix du travail est moins élevé, les hommes gagnent néanmoins de quoi subsister, les ouvriers habitant dans les autres régions vivent nécessairement dans l'abondance.⁶⁶

Quatrièmement, les variations dans le prix du travail ne correspondent pas à celles du prix des denrées. Adam Smith donne l'exemple suivant : le grain anglais est plus cher en Ecosse qu'il ne l'est en Angleterre mais il ne peut évidemment être plus cher que le blé écossais qu'il vient concurrencer sur son propre marché. Le prix du travail, par contre, est plus cher en Angleterre, ce qui signifie que l'ouvrier écossais gagne juste de quoi assurer sa subsistance alors que l'ouvrier anglais a un train de

66 L'abondance est une notion relative. Comparés à nos standards de vie, ceux de la population anglaise de cette époque étaient évidemment misérables. Par abondance, Adam Smith entend ici la situation des personnes qui gagnent plus que ce qui est strictement nécessaire à leur survie et à celle de leur famille.

vie confortable. En quoi ceci nous permet-il de conclure que le salaire du prix du travail est, en Angleterre, au-dessus du strict nécessaire ? Pour le comprendre, il faut d'abord savoir que, dans les deux royaumes, le blé était plus cher au siècle passé qu'il ne l'est durant ce siècle. Adam Smith se base ici sur des relevés authentiques des marchés publics. Ce qui n'est pas contestable non plus, c'est le fait que le prix du travail était, dans les deux royaumes, moins élevé qu'il ne l'est maintenant. Pourtant, les ouvriers de cette époque ont été en état de soutenir leur famille. C'est bien la preuve que, maintenant, le salaire des ouvriers est au-delà du strict nécessaire.

Le salaire est plus élevé en Angleterre qu'en Ecosse pour la raison suivante : en Angleterre, l'agriculture, les manufactures et le commerce ont commencé à faire des progrès beaucoup plus tôt qu'en Ecosse. Cela a augmenté la demande de travail et, dès lors, son prix. Ce qui n'a pas changé, c'est la paye d'un soldat d'infanterie : 8 deniers par jour. Ce salaire, déterminé sous Charles II,⁶⁷ a nécessairement été réglé sur le salaire habituel des manœuvres dont sont issus communément les soldats. Depuis cette époque, le revenu pécuniaire et le poste des dépenses dans une famille ont considérablement augmenté. **Il est impossible de déterminer exactement le prix du travail.** Cela dépend de l'adresse de l'ouvrier, de la facilité ou de la dureté du maître, etc. Partout où les salaires ne sont pas fixés par la loi, la seule chose que nous pouvons espérer déterminer, c'est leur taux le plus habituel. « (...) et l'expérience semble démontrer que la loi ne peut jamais les régler convenablement, quoiqu'elle ait eu souvent la prétention de la faire ».⁶⁸

La récompense réelle du travail - c'est-à-dire la quantité réelle de choses que peut se procurer l'ouvrier avec son salaire - **a augmenté, durant ce siècle, dans une proportion encore plus forte que le prix en argent de ces salaires.** Le grain, les légumes, les toiles, les draps, etc. coûtent beaucoup moins cher qu'auparavant. A un point tel qu'on entend souvent des plaintes des maîtres sur le progrès du luxe qui gagne les ouvriers les plus pauvres. Ce n'est donc pas le prix des salaires qui a augmenté mais aussi la somme des choses qu'on peut acquérir avec le même montant. **Ce progrès du luxe chez les ouvriers est-il un mal ? Evidemment non. Comment pourrait-on regarder comme un mal ce qui profite à la plus grande partie de la société politique** (les domestiques, les ouvriers et artisans de toute sorte) ? C'est d'ailleurs en toute équité que cette population peut retirer profit du produit de son travail.

Quoique la pauvreté décourage le mariage, elle ne l'empêche pas toujours. Elle semble même favoriser la reproduction : une montagnarde à moitié affamée donne souvent la vie à une vingtaine d'enfants alors que les femmes riches vivant dans l'opulence se montrent souvent épuisées après deux ou trois couches. **La pauvreté n'empêche pas l'engendrement** mais elle est un **grand obstacle à la capacité de faire subsister des enfants jusqu'à l'âge adulte.** En Ecosse où le climat est très rigoureux, une mère de 20 enfants n'en conserve généralement que deux capables d'atteindre l'âge viril. Tous les animaux se reproduisent en proportion de leurs moyens de subsistance et aucune espèce ne peut évidemment se multiplier au-delà. Dans les sociétés humaines civilisées, il n'y a que les couches inférieures du peuple à

67 Charles II d'Angleterre (1630-1685) devint roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse en 1660 et régna jusqu'en 1685

68 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.149

être bornées dans leur propagation par la disette de subsistance. Cela implique de détruire les enfants excédentaires qui naissent de ces mariages féconds.

Ces bornes vont reculer à mesure que se développera une récompense plus libérale du travail : elle mettra les parents en position de mieux soigner leurs enfants et d'en élever un plus grand nombre. Il faut, pour cela, que la demande de travail soit croissante comme c'est, dit Adam Smith, actuellement le cas. Une telle hausse de la demande exige la multiplication du nombre d'ouvriers. Si la récompense est moindre que ce qui est nécessaire pour assurer cette production, le maître sera obligé de l'augmenter s'il veut avoir des bras. Si, au contraire, cette récompense est excessive, l'afflux de main d'œuvre fera aussitôt baisser cette dernière au taux nécessaire.

« C'est ainsi que la demande d'hommes règle nécessairement la production des hommes, comme fait la demande à l'égard de toute marchandise ». ⁶⁹

Dès lors, la démographie est fonction de l'état de l'économie. La population augmente rapidement là où la demande s'accroît, comme c'est le cas de l'Amérique. Elle progresse lentement en Europe où la demande s'accroît graduellement. Elle est stationnaire là où la demande stagne comme c'est le cas de la Chine.

C'est au détriment du maître que les esclaves s'usent et vieillissent alors que les serviteurs libres s'usent et vieillissent à leurs propres dépens. Mais, **dans les deux cas, cette usure et cette vieillesse sont une charge ou une dépense qui doit être supportée par le maître.** Pourquoi ? Parce que, dans le cas du serviteur libre, le salaire que paie le maître inclut aussi la subsistance de la progéniture du serviteur. De cette façon, les salaires versés par les maîtres contribuent à la reproduction de la population des serviteurs soit de manière stationnaire soit à la hausse ou à la baisse en fonction de la demande. Cela dit, ce « **coût de remplacement** », pourrait-on dire, **est moindre, pour le maître d'un serviteur libre que celui qui incombe au maître d'un esclave.** Le fonds destiné au remplacement de l'esclave est ordinairement sous l'administration d'un maître peu attentif ou d'un inspecteur négligent. Par contre, le coût de remplacement du serviteur libre (c'est-à-dire tout ce qui permet au domestique de faire subsister sa progéniture) est géré par ce serviteur lui-même, lequel a évidemment à cœur d'administrer cet argent avec parcimonie et frugalité. Cela explique pourquoi on constate partout que :

« (...) l'ouvrage fait par des mains libres revient définitivement à meilleur compte que celui fait par des esclaves ». ⁷⁰

La récompense libérale du travail devient la cause d'accroissement de la population. C'est à la fois la cause et l'effet de la plus grande prospérité publique. C'est en période de croissance que la condition de l'ouvrier est « plus heureuse et plus douce » alors qu'elle est dure dans l'état stationnaire et misérable dans le déclin.

69 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.152

70 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.153

« L'état progressif est, pour tous les différents ordres de la société, l'état de vigueur et de santé parfaites ; l'état stationnaire est celui de la pesanteur et de l'inertie ; l'état rétrograde est celui de la langueur et de la maladie ». ⁷¹

Outre l'accroissement de population qui en résulte, **la récompense libérale du travail augmente également l'industrie des classes inférieures.** Pourquoi ? Car une subsistance abondante augmente la force physique de l'ouvrier et le rend plus diligent et plus expéditif. Ils veulent augmenter leurs revenus et sont tellement excités à tirer tout le parti possible de leurs forces qu'ils sont prêts à tous les excès. **Les ouvriers payés à la pièce, motivés par la perspective de gagner le maximum d'argent, ne se ménagent pas et peuvent s'exténuer voire ruiner leur santé par un travail excessif.** Ainsi, on remarque qu'à Londres, on ne parvient pas à conserver plus de huit ans un charpentier en pleine vigueur. Il faut donc modérer plutôt qu'exciter l'application au travail car seule la modération permet à la fois de conserver un ouvrier plus longtemps en santé, de réduire le risque d'une infirmité et de lui faire produire la plus grande quantité d'ouvrage en une année.

Adam Smith dément l'opinion selon laquelle les ouvriers seraient plus paresseux durant les années d'abondance que durant les années de cherté. Un peu d'aisance peut effectivement rendre certains ouvriers paresseux mais elle procure surtout une meilleure santé et la volonté d'entreprendre beaucoup de choses. En réalité, dans les années d'abondance, les domestiques quittent souvent leur maître pour gagner, grâce à leur industrie, leur propre subsistance. Les ouvriers sont d'ailleurs plus productifs quand ils travaillent pour leur compte que pour le compte d'autrui vu que dans le premier cas, ils ne doivent pas partager le produit de leur travail avec leur maître. Mais, parallèlement, le bas prix des denrées incite les maîtres à engager plus de domestiques et incite les fermiers à engager plus de travailleurs pour produire d'avantage. Cela a donc pour effet d'augmenter le prix du travail.

Dans les années de cherté, tous ces gens s'empressent de se remettre en service auprès d'un maître. Mais le haut prix des denrées incite ces derniers à restreindre le nombre de domestiques. La mécanique s'inverse : il y a plus de demandes d'emploi que de places à occuper, ce qui contraint beaucoup de travailleurs à accepter de travailler dans des conditions inférieures aux conditions ordinaires. **Les maîtres contractent souvent plus avantageusement durant ces années de cherté car les ouvriers sont plus soumis et plus dociles.** Cette période est également avantageuse pour les fermiers et les propriétaires vu que les profits des premiers et les rentes des seconds dépendent beaucoup du prix des denrées.

Après examen des comptes du produit annuel de plusieurs manufactures durant des années de cherté et d'abondance, Adam Smith en conclut que **les variations du prix du travail ne correspondent pas toujours avec le prix des denrées.** Surtout lorsqu'il s'agit de grandes manufactures dont les produits doivent être vendus au loin. Leur production dépend évidemment beaucoup plus des circonstances qui influent sur la demande dans les endroits où on en fait la consommation que du bon marché et de la cherté des temps.

71 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.153

Cela dit, il serait faux de prétendre que le prix des denrées n'a pas d'influence sur le prix du travail. Le **prix pécuniaire du travail** est nécessairement fonction de deux paramètres :

- la demande de travail ;
- le prix des choses nécessaires à la subsistance.

Expliquons cela : **la quantité de ces choses nécessaires à la subsistance qu'il faut donner à l'ouvrier est fonction de la demande de travail qui peut être croissante, stationnaire ou décroissante.** C'est ce qu'il faut d'argent pour permettre d'acheter ces choses qui va déterminer le prix pécuniaire du travail. Ce prix, qui peut être élevé alors que les denrées sont bon marché, devra être encore plus élevé lorsque ces denrées sont chères.

Dans les années d'abondance soudaine et extraordinaire, les entrepreneurs ont un surplus de capitaux à employer et vont donc embaucher davantage, ce qui permet aux travailleurs qui, pour cette raison, se font plus rares, de faire jouer la concurrence entre maîtres et de faire hausser à la fois le prix réel et le prix pécuniaire de leur travail. **Dans une année de cherté soudaine et extraordinaire, il arrive tout le contraire : les entrepreneurs embauchent moins ou licencient.** Les travailleurs, en concurrence les uns avec les autres, enchérissent au rabais pour se procurer un travail, ce qui fait baisser à la fois le prix réel et le prix pécuniaire du travail. Dans de telles circonstances, il arrive, comme ce fut le cas en 1740, que des travailleurs consentent à travailler uniquement pour leur nourriture.

Une année de cherté diminue la demande de travail et tend à en faire baisser le prix. Mais, simultanément, la cherté des denrées fait hausser ce prix de travail. Durant les années d'abondance, la demande de travail augmente et fait hausser le prix du travail. Mais simultanément, le bon marché des denrées tend à faire baisser ce prix du travail. Il y a donc là **deux causes opposées qui se contrebalancent l'une l'autre.** Ceci explique la relative stabilité des salaires du travail par rapport aux fluctuations du prix des denrées.

L'augmentation des salaires du travail a pour effet d'augmenter le prix de beaucoup de marchandises et, par là même, tend à diminuer la consommation tant intérieure qu'extérieure de ces marchandises. **Mais l'accroissement des capitaux** qui fait hausser le prix de ces salaires **exerce également une conséquence inverse. Laquelle ? Il augmente la puissance productrice.** C'est-à-dire que cet accroissement de capitaux permet de produire une plus grande quantité d'ouvrage par une plus petite quantité de travail. Comment cela ? Les capitalistes engagent plus d'ouvriers et vont accroître la subdivision des tâches. **Ils vont également se procurer les meilleures machines et employer un plus grand nombre d'intelligences pour inventer des machines plus productives.** Il en résulte une production accrue grâce à une plus petite quantité de travail. Dès lors, l'augmentation du prix du travail est plus que compensée par la diminution de la quantité travail nécessaire à produire un nombre identique de marchandises.

Chapitre IX. Des profits du capital

La hausse et la baisse des profits du capital dépendent, comme c'est le cas pour les salaires du travail, de l'état croissant ou décroissant de la richesse nationale. Mais ces causes agissent différemment selon qu'il s'agit des salaires ou des profits.

L'accroissement des capitaux qui fait hausser les salaires tend à abaisser les profits.

On a vu qu'il est possible, quoique difficilement, de déterminer le taux moyen des salaires. Pareille approximation n'est pas possible en ce qui concerne les profits. Pourquoi ? Parce que le profit est éminemment variable. Même un commerçant n'est pas toujours en mesure de nous indiquer quel est le taux moyen de son profit annuel. Ce profit, qui peut varier de jour en jour, voire d'heure en heure, dépend de quantité de facteurs (prix des marchandises, bonne ou mauvaise fortune des concurrents, pratiques du commerçant, accidents de transport de la marchandise, conservation du stock, etc.). Il est encore plus difficile de déterminer le profit moyen de tous les commerces dans un Etat. Pour ne rien dire du profit moyen à telle ou telle époque du passé.

On peut néanmoins se faire une idée approximative des profits présents et passés des capitaux en examinant l'intérêt de l'argent. Comment ? En adoptant cette « maxime » : chaque fois qu'on peut faire du profit avec de l'argent, on sera prêt à en donner beaucoup pour s'en servir et on en donnera moins quand on ne peut faire que peu de profits par son emploi. **Les profits varient en fonction du taux d'intérêt : ils augmentent quand il augmente et ils baissent quand il baisse.** Dès lors, il suffit de regarder l'évolution de ce taux dans l'histoire pour se faire une idée de l'évolution des profits. Si l'on se livre à cet exercice, on constate que depuis Henri VIII⁷², la richesse et le revenu national ont toujours été croissants et avec une accélération graduelle dans cette progression. Pourtant, la prohibition d'un taux d'intérêt excessif est passé du seuil de 10 à 5% au fil du temps. **Cela signifie que le taux des profits baisse graduellement avec l'accroissement des capitaux.** Raison pour laquelle les taux des profits sont généralement plus bas dans une ville qui concentre beaucoup de capitaux que dans les campagnes éloignées où les capitaux sont insuffisants et où les ouvriers s'offrent au rabais pour se procurer un emploi : la baisse des salaires fait hausser les profits.

En Ecosse, le taux légal de l'intérêt est le même qu'en Angleterre mais le taux de la place est plus élevé : les personnes les plus accréditées empruntent rarement en dessous de 5%. Par rapport à l'Angleterre, le taux commun du profit y est plus élevé et les salaires y sont plus bas. L'Ecosse est plus pauvre que l'Angleterre et ses progrès sont plus lents et plus tardifs.

En France, on a procédé, au cours de ce siècle, à plusieurs réductions forcées de l'intérêt afin, probablement, de diminuer l'intérêt des dettes publiques. **Adam Smith suppose que la France est un pays moins riche que l'Angleterre** et que, là aussi, le taux de la place est généralement plus élevé que le taux d'intérêt légal. Adam Smith dit que

72 Henri VIII (1491-1547) a régné sur l'Angleterre de 1509 à 1547

des négociants anglais qui commercent avec la France lui ont confié que les profits du négoce étaient plus élevés en France qu'en Angleterre et que les salaires du travail y étaient également plus bas. Quand on compare de visu la situation des deux pays, quand on examine la tenue des gens du peuple, le contraste de richesses entre l'Angleterre et la France est encore plus frappant qu'entre l'Angleterre et l'Ecosse. Certes, la France est indubitablement plus riche que l'Ecosse mais son progrès est plus lent.

Proportionnellement à sa population et à sa taille territoriale, la Hollande est plus riche que l'Angleterre. On y emprunte à 3% et les salaires sont assez élevés. Les bénéfices sont très faibles. On prétend parfois que le commerce décline en Hollande. C'est peut-être vrai de certaines branches particulières mais, en réalité, **quand les profits baissent, les commerçants ont coutume de se plaindre de la décadence du commerce alors même que la diminution des profits est une conséquence de sa prospérité** ou d'un afflux de capitaux versés dans ce commerce. Depuis la dernière guerre, les Hollandais possèdent tout le commerce de transport de la France. Ils détiennent d'énormes sommes dans les fonds publics de France et d'Angleterre. Ils prêtent beaucoup d'argent à des particuliers étrangers dont le taux d'intérêt national est plus élevé que chez eux. On comprend ici que **la surabondance de leurs capitaux doit trouver un emploi à l'extérieur du pays.** Cela ne prouve nullement que les affaires hollandaises aillent en diminuant. C'est le contraire qui semble le plus probable. C'est une situation comparable à un particulier qui s'est à ce point enrichi qu'il emploie l'excédent de ses capitaux dans des affaires extérieures à son commerce tout en augmentant ce dernier par ailleurs.

Dans les colonies anglaises d'Amérique septentrionale et des Indes occidentales, les salaires, le taux d'intérêt et les profits sont plus élevés qu'en Angleterre. Il est assez rare que des salaires élevés et de gros profits aillent de concert. Cela ne se voit que dans le cas des colonies nouvelles. Pourquoi ? Dans une colonie nouvelle, les capitaux sont peu abondants proportionnellement à l'étendue du territoire. Les colons ont plus de terres que de capitaux à consacrer à la culture. Les capitaux ne sont dès lors appliqués qu'aux terres les plus fertiles et les mieux situées (le long d'un cours d'eau ou sur la côte). Ces terres s'achètent très souvent en dessous même de la valeur de leur produit naturel. Tout capital employé à des travaux d'amélioration de la terre génère, dans ces conditions, un très gros profit et fournit, par conséquent, de quoi payer un très gros intérêt. Le propriétaire manque de bras, ce qui explique que les travailleurs bénéficient de très hauts salaires. Mais, au fur et à mesure que la colonie se développe, les profits des capitaux diminuent. L'augmentation des richesses de l'industrie finit par faire baisser le taux d'intérêt.

Les salaires du travail ne baissent pas comme les profits des capitaux. Tant que le capital augmente, la demande de travail va augmenter, quels que soient les profits. Même quand ces profits baissent, les capitaux peuvent continuer à augmenter et même à un rythme beaucoup plus rapide. Un pays qui s'enrichit est comparable à un homme qui s'enrichit : un gros capital avec de petits profits augmente plus rapidement qu'un petit capital avec de gros profits. **« L'argent fait l'argent » : quand on en a gagné un peu, il devient plus facile d'en gagner chaque fois davantage. Toute la difficulté, évidemment, réside dans le fait de gagner ce peu.**

Lorsqu'un pays acquiert de nouveaux territoires ou qu'il développe de nouvelles branches d'industrie, cela peut quelquefois élever le profit des capitaux et, avec eux, l'intérêt de l'argent et cela même dans un pays qui progresse rapidement vers l'opulence. Pourquoi ? Parce que les capitaux, même importants, ne suffisent soudainement plus à la quantité des affaires qui naissent à cette occasion. Ils sont donc appliqués de préférence aux branches particulières qui génèrent le plus gros profit. **Les anciennes branches de l'industrie se voient soudainement désertées par une partie des capitaux qui les alimentaient.** Cela fait baisser la concurrence et le marché est moins fourni de marchandises qu'auparavant, ce qui fait hausser le prix de ces dernières. Cette situation fait baisser les salaires et, simultanément, génère alors un gros profit pour les commerçants et leur permet de payer un intérêt plus haut à ceux à qui ils empruntent de l'argent. Cela explique pourquoi **la masse des capitaux anglais n'a en rien diminué depuis que l'Angleterre a acquis les immenses territoires de l'Amérique septentrionale et des Indes occidentales : ils ont juste été attirés par une multitude de nouvelles entreprises.** Cette masse de capitaux n'a pas diminué en dépit même des dépenses énormes de la dernière grande guerre.⁷³

Dans ces conditions nouvelles affectant les anciennes branches de l'industrie (baisse des capitaux, baisse des salaires, baisse de la quantité des marchandises produites, hausse des profits et hausse de l'intérêt), **les marchands peuvent vendre plus cher des marchandises qui leur coûtent moins cher.** Leurs profits croissent donc en raison double et leur permettent de payer un plus gros intérêt. C'est ainsi qu'on explique la constitution subite d'immenses fortunes au Bengale et dans les autres établissements anglais des Indes orientales : dans ces pays ruinés, les salaires sont très bas et les profits très élevés. L'intérêt croît dans la même proportion : on prête au fermier à des taux de 40, 50 et 60%. Les profits capables de payer un aussi haut intérêt réduisent presque à rien la rente du propriétaire. Par ailleurs, une usure aussi énorme confisque une grande partie des profits de ce dernier.

Dans un pays qui aurait atteint le dernier degré de richesse auquel sa situation peut prétendre, le prix des salaires du travail et les profits des capitaux seraient très bas tous les deux. Ces salaires permettraient juste d'assurer la subsistance des travailleurs, dont le nombre ne pourrait jamais augmenter. Tout le capital que peut employer chaque branche de l'industrie l'aurait été, ce qui signifie que la concurrence serait maximale et les profits aussi bas qu'il est possible. Un tel pays n'a probablement jamais existé. **Certes, la Chine, on l'a vu, a atteint le plus haut degré d'opulence qui soit compatible avec la nature de ses lois et de ses institutions mais ce degré est très inférieur à celui auquel elle pourrait prétendre avec d'autres lois et d'autres institutions.** En effet, la Chine méprise tout commerce étranger et tolère des vaisseaux européens uniquement dans un ou deux de ses ports, se privant ainsi de quantité d'affaires. Seuls les riches et les possesseurs de grands capitaux sont protégés par la loi. Les pauvres et les possesseurs de petits capitaux sont livrés aux vexations et au pillage des mandarins inférieurs. Cela donne aux riches le monopole du commerce et leur assure de très gros profits ainsi qu'en atteste le taux d'intérêt de l'argent exorbitant de 12%.

73 Adam Smith fait ici référence à la Guerre de Sept Ans (1756-1763) à l'issue de laquelle la Grande-Bretagne devint la première puissance coloniale au monde.

Une mauvaise loi peut faire grimper le taux d'intérêt fort au-dessus de ce qu'il serait autrement. C'est le cas lorsque la loi ne protège pas l'exécution des contrats. Toute personne qui emprunte est un peu comme un banqueroutier, c'est-à-dire un individu sans crédit. Raison pour laquelle on exige de lui un intérêt énorme. C'est ce qui se passa lorsque les peuples barbares envahirent l'empire romain : les cours de justice et les rois se désintéressaient quasiment totalement des contrats. Leur exécution était laissée à la bonne foi des contractants. Ceci explique probablement le haut taux d'intérêt pratiqué à cette époque.

La loi peut défendre toute espèce d'intérêt mais n'a jamais le pouvoir de l'empêcher. Il existe toujours une quantité de gens dans la nécessité d'emprunter et personne ne leur prêtera de l'argent sans une contrepartie, c'est-à-dire un intérêt proportionné à la nature du service que cet argent rend, mais aussi au risque auquel on s'expose en violant la loi. Montesquieu explique d'ailleurs ainsi le haut taux d'intérêt pratiqué chez les musulmans (pour qui l'intérêt est prohibé) : ce n'est pas la pauvreté des musulmans qui fait hausser ce taux mais le risque de contravention.

Le taux le plus bas des profits ordinaires des capitaux doit toujours dépasser un peu ce qui est nécessaire pour compenser les pertes accidentelles. Ce surplus est le « **profit net** » alors que le « **profit brut** » est le bénéfice net plus ce qu'on retient pour compenser les pertes accidentelles. Sans ce surplus, rien ne motiverait à prêter si ce n'est la charité.

Dans un pays parvenu au comble de la richesse où toutes les branches de l'industrie auraient pu bénéficier de toute la quantité de capital qu'elles peuvent absorber, **le taux de profit serait si bas que seules les personnes exceptionnellement riches seraient en mesure de vivre des seuls intérêts de leur argent. Les autres seraient forcés de conduire eux-mêmes les affaires dans lesquelles ils emploient leurs capitaux.** C'est, dit Adam Smith, le cas de la Hollande. Là-bas, il est de bon ton pour un homme de pratiquer les affaires. Il n'y a, à cela, rien de déshonorant. C'est l'inverse qui est vrai : un homme désœuvré au milieu d'hommes livrés aux affaires risque d'être peu respecté par ces derniers.

Le taux le plus élevé auquel peut monter le profit est celui qui, dans le prix de la marchandise, absorbe la totalité de ce qui devrait revenir à la rente pour ne rémunérer que le fait de préparer la marchandise et l'amener au marché, c'est-à-dire la simple subsistance de l'ouvrier.

En Angleterre, un profit commun (qualifié par les commerçants de « modéré », « honnête », « raisonnable ») a un taux équivalent au double du taux d'intérêt. Ce taux ordinaire de profit est de 8 à 10%. Il est raisonnable que la moitié de ce profit (4 à 5%) aille à l'intérêt. Pourquoi ? Car il laisse 4 à 5% à l'emprunteur qui doit être récompensé de sa peine pour employer le capital mais aussi pour le risque qu'il prend. En effet, le capital est au risque de l'emprunteur qui est, en quelque sorte, l'assureur du prêteur.

Des profits élevés font beaucoup plus monter le prix de la marchandise que des salaires élevés. Une hausse des salaires se répercute selon une proportion

arithmétique dans le prix de la marchandise. Il suffit d'additionner au prix de la marchandise la hausse de la rémunération de chaque ouvrier (mettons deux deniers chaque jour) multipliée par le nombre d'ouvriers et par le nombre de journées prestées. **Une hausse des profits, elle, se répercute dans le prix selon une proportion géométrique.** Pourquoi ? Parce que cette hausse du profit sera exigée - à tous les stades de la production - par chacun des intervenants à l'intervenant suivant. Imaginons qu'on fasse grimper de 5% le profit pour une pièce de drap : le maître des séranceurs, le maître des fileuses et le maître des tisserands exigeront chacun 5% de plus sur la matière qu'ils cèdent et sur le travail de leurs ouvriers.

La hausse des salaires fait grimper les prix des marchandises dans une bien moindre proportion que la hausse des profits. On peut comparer la hausse de prix des marchandises consécutive à celle des salaires à l'intérêt simple dans l'accumulation d'une dette. La hausse des prix des marchandises consécutive à celle des profits est, quant à elle, comparable à celle de l'intérêt composé. **Les maîtres se plaignent souvent de la hausse des salaires qui renchérit leur marchandise** et diminue son débit. **Mais, évidemment, ils ne se plaignent jamais de la hausse de leurs profits** qui a pourtant des conséquences autrement plus fâcheuses sur le prix de la marchandise. En d'autres termes, on se plaint du gain des autres mais jamais du sien propre.

Chapitre X. Des salaires et des profits dans les divers emplois du travail et du capital

Dans une même zone géographique, les divers emplois du travail et du capital créent nécessairement un **équilibre d'avantages et d'inconvénients qui assure l'égalité parfaite entre ces divers emplois**. Autrement, si un emploi s'avérait plus avantageux que les autres, tout le monde opérerait pour ce dernier et délaisserait les autres. Cet emploi cesserait rapidement d'être plus avantageux que les autres. Ce serait en tout cas ce qui se passerait dans une situation de parfaite liberté où chacun pourrait librement choisir l'occupation qui lui convient le mieux et en changer quand bon lui semble.

En réalité, **partout en Europe, les salaires et les profits sont extrêmement différents en fonction des divers emplois du travail et des capitaux**. Mais ces variations s'expliquent par certains avantages qui, en réalité ou en apparence, compensent la modicité du gain pécuniaire ou les inconvénients qui en contrebalancent la supériorité. Elles s'expliquent aussi par « la police de l'Europe, qui nulle part ne laisse les choses en pleine liberté ».⁷⁴

Adam Smith va traiter de ces deux causes dans le cadre de ce chapitre :

- les inégalités qui procèdent de la nature même des emplois ;
- les inégalités causées par la police de l'Europe.

74 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.173

Section 1. Des inégalités qui procèdent de la nature même des emplois

Comment expliquer cette inégalité dans les emplois ? Les circonstances principales qui déterminent ces inégalités relatives à la nature même des emplois sont au nombre de cinq :

- l'agrément ou le désagrément de ces emplois ;
- la difficulté et le coût de leur apprentissage ;
- le caractère continu ou discontinu de l'exercice de ces emplois ;
- la confiance dont doivent être investis ceux qui exercent ces emplois ;
- la probabilité d'y réussir.

Examinons ces diverses circonstances :

Premièrement, les salaires du travail varient suivant que l'emploi est aisé ou pénible, propre ou malpropre, honorable ou méprisé.

Un tailleur gagne moins qu'un tisserand car son travail est plus facile. Mais un tisserand gagne moins qu'un forgeron : **l'ouvrage du premier n'est pas plus facile mais il est beaucoup plus propre** que celui du forgeron. Le forgeron, malgré son état d'artisan, gagne moins qu'un charbonnier travaillant aux mines alors même que ce dernier n'est qu'un journalier : son ouvrage est moins malpropre et moins dangereux et s'exerce à la lumière du jour. **Le métier de boucher est l'un des plus lucratifs en raison de son caractère cruel et repoussant.** Proportionnellement à la quantité de travail qu'il implique, le métier méprisé d'exécuteur public est le mieux rétribué qui soit possible.

Le désagrément et la défaveur influent de la même manière sur les profits des capitaux : l'aubergiste est exposé au désagrément de n'être jamais le maître chez lui et d'essuyer constamment les insultes des ivrognes, mais le petit capital qu'il investit dans son affaire génère de gros profits.

Deuxièmement, les salaires du travail varient suivant la difficulté et le coût de l'apprentissage.

On espère obtenir d'une machine coûteuse une quantité extraordinaire de travail qui permettra de la rentabiliser. Dès lors, **un homme qui a consacré beaucoup de temps et de travail à se former à l'exercice d'une profession est comparable à une machine de ce type. Il est normal qu'il soit indemnisé en conséquence.** On différencie ainsi le travail commun de celui qui requiert une grande habileté.

La « police de l'Europe » (Adam Smith vise ici les gouvernements des différents Etats européens en tant qu'ils interviennent dans l'économie) considère que le travail requérant une « grande habileté » est celui des ouvriers, artisans et manufacturiers alors que le travail commun est celui de tous les travailleurs de la campagne. **Raison pour laquelle les lois et les coutumes de l'Europe imposent un long apprentissage aux ouvriers, artisans et manufacturiers.** Pendant la durée de leur apprentissage, le produit de leur travail appartient au maître et les frais d'habillement et parfois même

de nourriture incombent à leurs parents. Parfois même, il faut rémunérer le maître pour l'apprentissage qu'il dispense. Ceci explique que le salaire de ces personnes, leur apprentissage une fois terminé, soit supérieur à celui des ouvriers campagnards.

L'éducation est encore bien plus longue pour accéder aux professions libérales telles que celles « des peintres, des sculpteurs, des gens de loi et des médecins ». La rémunération doit, dès lors, être d'autant plus importante. Par contre, le profit des capitaux ne dépend pas du coût et de la durée de l'apprentissage de la profession dans laquelle on les emploie.

Troisièmement, les salaires du travail varient dans les différentes professions suivant la constance ou l'incertitude de l'occupation.

Un journalier a la garantie de trouver de l'ouvrage tous les jours de l'année où il sera en mesure de travailler. Un maçon, par contre, ne peut travailler durant les gelées ou durant le très mauvais temps. Raison pour laquelle il est souvent payé deux fois plus pour que la profession qu'il exerce reste attrayante pour lui. Cette profession est pourtant très facile à apprendre (d'ailleurs, à Londres, il arrive qu'on débauche - durant l'été - des porteurs de chaise pour les employer comme maçons). **En réalité, si les maçons sont bien payés, ce n'est pas pour récompenser leur habileté mais pour les dédommager des interruptions qui rendent inconfortable l'exercice de leur profession.** Ceci explique d'ailleurs pourquoi le salaire du charpentier en bâtiment est ordinairement moins élevé que celui du maçon, vu que son ouvrage ne dépend pas des conditions météorologiques.

Parfois, l'incertitude de l'occupation s'additionne aux circonstances, déjà examinées, de la fatigue, du désagrément et de la malpropreté de l'emploi. Ainsi, un charbonnier des mines gagne le double voire le triple d'un simple manœuvre car sa besogne est à la fois fatigante, malpropre et pleine de désagréments. Les déchargeurs de charbon à Londres subissent les mêmes inconvénients mais y ajoutent le désavantage de l'irrégularité des arrivages des bâtiments en charbon. Il sont donc rémunérés de 6 à 10 schellings par jour, soit quatre ou cinq fois le prix du salaire journalier d'un manœuvre.

Par contre les profits des capitaux ne sont aucunement déterminés par la constance ou l'incertitude de l'emploi : c'est la faute du commerçant et non celle des affaires s'il n'emploie pas judicieusement son capital.

Quatrièmement, les salaires du travail peuvent varier suivant la confiance plus ou moins grande qu'il faut accorder à l'ouvrier.

Les orfèvres et joailliers à qui sont confiés des matières précieuses ont partout des salaires supérieurs à ceux de beaucoup d'autres ouvriers dont le métier requiert autant voire plus d'habileté. **Au médecin est confiée notre santé et à l'avocat notre fortune et parfois même notre vie ou notre honneur.** Ce n'est pas à des personnes pauvres et peu considérées que nous allons confier des choses aussi précieuses. Il faut nécessairement que la rétribution assure un rang qu'exige cette confiance. En outre, il faut compenser la difficulté et la durée d'un apprentissage de cet ordre. Par contre, encore une fois, le crédit d'un commerçant ne dépend pas de la nature de son commerce

mais bien de sa probité et de sa prudence : il n'emploie d'ailleurs, la plupart du temps, que son propre capital et non celui d'autrui.

Cinquièmement, les salaires du travail dans les différentes occupations varient suivant la chance de succès.

Un fils qu'on envoie en apprentissage chez un cordonnier a de très grandes chances de devenir cordonnier lui-même. Par contre, un fils qu'on envoie dans une école de droit aura à peine une chance sur vingt de devenir un **avocat** qui pourra vivre du produit de sa profession car la concurrence est très rude. On se plaint parfois du caractère exorbitant des honoraires des avocats mais si on tient compte de cette « loterie du droit »⁷⁵, on verra que **cette profession – comme la plupart des professions libérales – est très mal récompensée d'un point de vue pécuniaire**. Pourtant, ces professions attirent beaucoup de candidats car ils sont mus par le désir d'acquérir la célébrité et animés par une folle confiance en leur bonne étoile. **L'admiration dont jouit celui qui réussit compense en partie la mauvaise rémunération, eu égard aux efforts consentis et aux obstacles franchis**. Cette admiration publique forme une partie considérable de la récompense du médecin et de l'avocat. C'est d'ailleurs presque la seule rémunération du poète et du philosophe.

Il est aussi des professions très brillantes, très agréables et qui suscitent une forme d'admiration paradoxale envers ceux qui en vivent, mais dont l'exercice est néanmoins considéré comme une sorte de « prostitution publique ».⁷⁶ Ainsi les **comédiens, chanteurs et danseurs d'opéras bénéficient de rétributions exorbitantes** en raison, d'une part, de la rareté et la beauté du talent et, d'autre part, de l'infamie attachée à la profession (en dépit de l'admiration dont fait l'objet la performance en tant que telle). **Si ces préjugés moraux tombaient, il y a fort à parier, dit Adam Smith, que la rémunération pécuniaire chuterait aussitôt.**

Le succès des loteries s'explique par la folle confiance que la plupart des gens ont en leur bonne étoile. On exagère naturellement ses chances de gain et on minimise tout aussi naturellement ses chances de perte. **Les profits extrêmement modérés des assureurs** sont la preuve que, la plupart du temps, les chances de perte sont calculées au-dessous de ce qu'elles sont. Plusieurs personnes ont gagné un peu d'argent dans le métier d'assureur, mais très peu y ont fait de grandes fortunes : la balance des profits et des pertes n'est pas aussi avantageuse que dans les autres types de commerce.

La **profession de soldat** est évidemment des plus risquées. Pourtant, quantité de jeunes volontaires s'empressent, sans réfléchir, de s'engager au commencement d'une guerre. Leurs espérances romanesques leur masque cette vérité que les chances d'avancement sont un peu près nulles et que leur salaire est inférieur à celui des simples manœuvres.

Cette opération de **loterie** que constitue le choix de s'engager dans **la marine** est un tout petit peu moins désavantageuse que celle de l'armée. L'espoir d'avancement est un petit peu plus

75 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.180

76 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.181

réaliste car **le métier d'officier de marine excite moins la convoitise que celui d'officier de l'armée en raison du prestige incomparable de l'armée**. Cependant, le savoir et la dextérité exigée d'un simple matelot sont plus importants que ceux requis dans presque tous les métiers d'artisans. Leur vie n'est qu'une suite ininterrompue de travaux et de dangers. Leur rémunération est inférieure à celle d'un ouvrier ordinaire. Ils sont fournis en vivres en sus de leur paye mais ce surplus ne forme pas un gain net car le matelot ne peut en faire profiter sa femme et ses enfants qu'il doit entretenir chez lui avec le montant de son salaire.

Quand on emploie un capital, le taux ordinaire du profit varie en fonction de la certitude des rentrées. Or il y a moins d'incertitude dans le commerce intérieur que dans le commerce étranger. Le taux ordinaire du profit s'élève donc toujours avec le risque. Mais ce profit ne s'élève pas proportionnellement au risque et ne le compense donc pas parfaitement.

Dès lors, **des cinq circonstances qui font varier le salaire, il n'en est que deux qui influent sur les profits du capital** : premièrement, **l'agrément ou le désagrément** du travail et, deuxièmement, **la sûreté ou le risque** qui caractérise l'affaire dans laquelle le capital est investi. Dans le premier cas, il n'y a que peu ou pas de différence dans la très grande partie des emplois du capital, mais il y en a beaucoup dans les emplois du travail. Dans le second cas, le risque fait certes hausser le profit du capital, mais cette hausse n'est pas toujours proportionnelle au risque. Dans une région quelconque, les différences entre le taux moyen de profits de deux emplois différents du capital sont relativement minimes en comparaison de la différence existant entre les salaires pécuniaires de diverses sortes de travail. La différence apparente entre deux genres d'industrie est souvent une illusion qui provient du fait qu'on ne distingue pas toujours bien le salaire du profit.

Adam Smith fournit un exemple de cette **difficulté à distinguer le salaire du profit**. Le **profit des apothicaires passe pour singulièrement exorbitant mais, en réalité, ce profit n'est qu'un salaire très raisonnable** si l'on sait que le savoir nécessaire à l'exercice de cette profession est d'une nature plus délicate et plus raffinée que celui des autres ouvriers et il doit pouvoir inspirer la confiance car il est à la fois, dans les cas où la santé est peu menacée et où la souffrance est peu considérable, le médecin des riches et des pauvres. Il vendra ses drogues parfois dix fois le prix que lui coûtent les matières premières. C'est un profit « apparent » mais ce profit est, en réalité, un salaire déguisé. Pourquoi ? Parce que ce salaire ne peut être perçu autrement que par la vente de ces drogues. Ce profit correspond à un salaire raisonnable de son travail.

Un épicier dans un petit port de mer pourra faire 40 à 50% de profit à partir d'un capital de quelques centaines de livres alors qu'un **marchand en gros au même endroit fera de 8 à 9% de profits sur un capital de 10.000 livres**. L'épicerie est nécessaire à la consommation des habitants du petit port et ne nécessite pas l'emploi d'un plus gros capital. En effet, il ne peut s'agrandir car le marché est limité à ces quelques habitants. Le profit semble apparemment exorbitant mais constitue, là aussi, pour sa plus grande partie, un véritable salaire. Ce dernier est justifié en ce que ce négociant doit acquérir toutes les connaissances nécessaires à un gros marchand : savoir lire, écrire, compter, juger de la qualité et du prix de 50 à 60 marchandises, etc.

Dans une grande ville, la différence entre le profit apparent du commerce en gros et celui du commerce de détail est beaucoup moins flagrante. Pourquoi ? En raison de l'étendue du marché. En effet, le fait de disposer en ville d'un marché potentiellement beaucoup plus étendu permet d'établir un commerce de détail avec des capitaux beaucoup plus importants. Si, par exemple, on emploie 10.000 livres à un commerce de détail, le salaire de l'épicier n'est qu'une bagatelle à ajouter au profit réel d'un aussi gros capital. **Le profit apparent d'un tel épiciers en ville se rapproche du profit des marchands en gros.** Les marchandises vendues en ville sont aussi bon marché et parfois même meilleur marché que celles vendues dans les petites villes ou villages. Le pain et la viande sont meilleur marché en ville. Pourquoi ? Le coût de transport des principales marchandises est identique selon qu'on les livre à la ville ou à la campagne. Par contre, il est beaucoup plus élevé quand il faut transporter, de la campagne à la ville, du blé et du bétail. **Pourtant, le prix reste approximativement identique à la ville et à la campagne. Pourquoi ? Parce que dans la ville, on peut mobiliser de plus grands capitaux et que cela compense les frais de transport élevés.**

Les profits des capitaux sont, pour la vente en gros ou de détail, plus faibles dans la capitale mais ceci est largement compensé par la plus grande étendue du marché. L'étroitesse du marché empêche le détaillant du village de s'étendre à mesure que grossissent ses capitaux. Par contre, le détaillant urbain peut agrandir considérablement la sphère de ses opérations. **Cela dit, il arrive rarement qu'une industrie régulière et fixée génère des fortunes considérables.** La chose est possible uniquement pour le commerce proprement dit ou la spéculation : c'est le cas du commerçant qui change d'activité fréquemment en fonction des opérations qu'il planifie : il vendra du blé une année, du vin une autre année et du sucre ou du tabac par la suite. C'est évidemment une manière de procéder très risquée mais qui peut se montrer extrêmement rentable.

Ces cinq circonstances occasionnent des inégalités très fortes dans les salaires et les profits mais ne portent pas atteinte à l'équilibre des avantages et inconvénients réels ou imaginaires de chacun des différents emplois du travail et des capitaux. Comme on l'a déjà dit, dans certains cas, elles compensent la modicité du gain pécuniaire et, dans d'autres, elles contrebalancent la supériorité de ce gain.

Cela dit, **il faut, pour que cet équilibre s'établisse, que soit garantie « la plus entière liberté »**,⁷⁷ ce qui n'est malheureusement pas le cas comme on va le voir dans la section 2 de ce chapitre. Il faut, en outre, que soient réunies **trois conditions complémentaires** :

- l'emploi doit être bien connu et établi depuis longtemps dans la localité ;
- l'emploi doit être dans son état ordinaire ou état « naturel » ;
- l'emploi doit être la seule ou principale occupation de ceux qui l'exercent.

Premièrement, cette égalité ne peut exister que dans les emplois bien connus et établis depuis longtemps dans la localité. Cela ne concerne donc ni les entreprises nouvelles qui proposent des salaires très alléchants pour attirer les ouvriers ni les

77 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.190

manufactures dont le débit est fondé sur la mode ou la fantaisie et dont la durée de vie est très réduite. Par la suite, le nouvel établissement sera bien forcé de réduire les salaires à mesure que ses profits baisseront en raison de la concurrence qui apparaîtra.

Deuxièmement, cette égalité de la somme totale des avantages et des inconvénients ne peut exister que dans les emplois qui sont dans leur état ordinaire ou « naturel ». En effet, dans presque toute espèce de travail, la demande est tantôt grande tantôt moindre. Dans le premier cas, les salaires offerts seront plus importants. Par ailleurs le profit du capital varie avec le prix des marchandises qui font l'objet de l'emploi. Quand le prix dépasse le taux moyen, les profits monteront aussi au-dessus du niveau général. Inversement, le profit baisse avec le prix.

Tout ce qui est produit par l'industrie humaine répond généralement de façon très précise à la demande. Souvent, cette quantité ne change pas et le prix reste inchangé. C'est le cas de l'industrie du drap. Seules des circonstances accidentelles telles un deuil national peuvent faire varier la demande et faire, dans l'exemple pris ici, hausser la demande et le prix du drap noir. Prix et demande sont donc généralement uniformes pour les produits de l'industrie, car la même quantité d'industrie produit chaque année la même quantité de marchandises. Par contre, dans le domaine agricole, la même quantité d'industrie peut, en fonction des années, produire des quantités extrêmement variables. Les prix sont, dès lors, très fluctuants. Non seulement en raison de la fluctuation de la production mais aussi en raison de la fluctuation de la demande.

Troisièmement, cette égalité ne peut exister que dans les emplois qui sont la seule ou la principale occupation de ceux qui les exercent. Il arrive en effet que des personnes dont l'emploi leur laisse du temps libre prennent un **second emploi rétribué par un salaire proportionnellement nettement moindre. C'est le cas, par exemple, des « cottagers »**, c'est-à-dire des domestiques externes des propriétaires et des fermiers qui reçoivent comme rétribution une maison, un petit jardin potager et un peu de terre labourable. Sporadiquement, le maître les emploie et les paye, durant cette période, quatre gallons de farine d'avoine par semaine. Le reste du temps, ces tenanciers trouvent à s'employer autre part moyennant une très faible rétribution pour exécuter d'autres travaux champêtres. Ces personnes étaient autrefois extrêmement répandues en Europe. **Plusieurs écrivains se sont émus des conditions misérables de ces « cottagers » mais, généralement, sans comprendre que cette rétribution accidentelle du second emploi ne formait pas l'intégralité du salaire de ces ouvriers.** Un autre exemple donné par Smith est celui de ces domestiques ou ouvrières qui, en dehors de leurs heures de travail, tricotent des bas à l'aiguille qui sont vendus à très bon marché.

Généralement, un pays opulent fournit suffisamment d'occupation pour employer tout le travail et tout le capital de ceux qui s'y livrent. Cela dit, ce genre de phénomène peut exister dans de grandes villes comme Londres. C'est le cas de l'industriel qui - en raison de la loi anglaise obligeant tout locataire à louer, s'il est chef de famille, une maison entière de la cave au grenier - n'occupe que le rez-de-chaussée pour son industrie et les combles pour loger sa famille. Il trouve un revenu d'appoint en louant le second et le troisième étage : la loi permet effectivement de louer des chambres garnies.

Section 2. Inégalités causées par la police de l'Europe

Il existe donc des inégalités qui proviennent d'un défaut d'une des trois conditions ici décrites. Adam Smith examine maintenant les inégalités qui procèdent du fait que « la police de l'Europe » ne respecte pas « la plus entière liberté », c'est-à-dire l'inégalité résultant de l'ensemble des mesures législatives et réglementaires qui sont de nature à entraver la liberté sur le marché du travail. Trois causes expliquent ces inégalités créées par l'intervention de l'autorité :

- la **restriction de la concurrence**, dans certains emplois, à un nombre inférieur d'individus qui, autrement, y entreraient ;
- les **mesures qui ont augmenté**, dans certains emplois, le **nombre de concurrents** au-delà du nombre de ceux qui, autrement, y seraient entrés ;
- les **entraves à la libre circulation du travail et des capitaux** tant d'un emploi à l'autre que d'un lieu à l'autre.

Examinons, **premièrement**, ce qu'on pourrait appeler ici les politiques de restriction de la concurrence qui décourage de nombreux individus d'entrer sur le marché. Les principaux moyens mobilisés ici sont les « **privilèges exclusifs des corporations** ». Ce sont, par exemple, des mesures qui fixent des **quotas d'apprentis** par maître dans telle ou telle profession. Ou encore des **mesures qui allongent la durée de l'apprentissage**, rendant ce dernier financièrement inabordable pour certains. Auparavant, la durée d'apprentissage en Europe était de sept ans pour la plupart des corps de métier. Ce délai écoulé, l'apprenti qui avait satisfait devenait maître.

La reine Elisabeth,⁷⁸ la cinquième année de son règne, a rendu obligatoire et étendu cette exigence à tous les métiers établis dans les villes de marché. D'autres règlements de police ont été adoptés suite à ce statut royal. Notamment celui contenant cette **prescription absurde** qui interdit à un carrossier de faire lui-même les roues de son carrosse et qui l'oblige à faire appel à un « ouvrier de roue » qui, lui, a le droit de fabriquer un carrosse entier. D'autres règlements, tels que ceux pratiqués en France, prévoient une durée de 5 ans pour faire passer l'apprenti au statut de compagnon et une autre durée de 5 ans (le « compagnonnage ») pour que le compagnon devienne maître. En Ecosse, on peut parfois réduire la durée d'apprentissage en « achetant » une partie de celle-ci contre paiement. Il existe des villes « incorporées » où l'on peut exercer certains métiers sans en avoir fait l'apprentissage.

Adam Smith s'insurge contre cette institution de l'apprentissage obligatoire dans les corporations :

« La plus sacrée et la plus inviolable de toutes les propriétés est celle de son propre travail car c'est la source originaire de toutes les autres propriétés ».⁷⁹

Le patrimoine du pauvre réside exclusivement dans la force et l'adresse de ses mains. Dès lors, priver ce dernier de l'emploi de cette force et adresse est une violation manifeste de

78 Elisabeth I^{ère} d'Angleterre (1533-1603) dite la « reine vierge » a régné en de 1558 à 1603

79 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.198

cette propriété primitive. C'est aussi une violation du droit de chacun de décider librement d'employer qui bon lui semble. Cette sollicitude du législateur qui veut éviter qu'on emploie des gens incapables est aussi absurde qu'oppressive. **De longs apprentissages ne garantissent nullement contre les défauts.** C'est surtout la fraude qui est à l'origine de ces dernières. Pour la prévenir, il faudrait - plutôt que de s'enquérir sur la durée d'apprentissage - se contenter d'apposer des marques ou des empreintes sur l'objet pour en garantir sa qualité. Par ailleurs, **l'apprentissage rend les apprentis paresseux.** Contrairement à l'ouvrier payé à la pièce, ils ne travaillent pas pour leur compte et n'ont donc aucun intérêt immédiat au travail. Les Anciens ne connaissaient pas l'apprentissage.

De longs apprentissages ne sont nullement nécessaires. La fabrique des montres et des pendules est le fruit du génie humain, mais l'apprentissage des techniques pour les produire ne requiert pas plus que quelques semaines. Evidemment, la dextérité de la main est le fruit de la pratique et de l'expérience. Mais il serait plus intelligent de rémunérer l'apprenti en proportion de la qualité des ouvrages qu'il exécute. De cette façon, son apprentissage serait plus rapide et moins coûteux. **Evidemment, le maître pourrait y perdre** : il ne gagnerait plus les sept années de salaires de l'apprenti et serait rapidement concurrencé par lui. **L'apprenti pourrait aussi y perdre** en raison d'une concurrence beaucoup plus grande qui abaisserait les salaires actuels. **Mais le public y gagnerait énormément** en ce que les produits de la main-d'œuvre seraient bien meilleur marché.

Les pressions des corporations exercées sur le roi visent prétendument à ce que le marché ne soit pas « surchargé » de marchandises manufacturées alors qu'en réalité, elles visent à l'en tenir toujours dépourvu. **Ces règlements permettent aux corporations de vendre leurs marchandises à un prix plus élevé** que celui auquel elles seraient vendues sans eux. Evidemment, cela désavantage également les corporations les unes envers les autres car elles doivent acheter plus cher les produits des autres corporations dont elles ont besoin. Mais envers la campagne, ces corporations urbaines peuvent, ce faisant, continuer à engranger de gros bénéfices grâce à cette distorsion des prix

La ville tire de la campagne la subsistance nécessaire à ses habitants et les matières premières nécessaires à son industrie. Elle paye la campagne de deux façons : grâce à ses objets manufacturés (dont le prix est augmenté du salaire des ouvriers et des profits des maîtres) et grâce à des objets fabriqués importés d'autres villes ou d'autres pays. C'est donc grâce à ses manufactures et à son commerce intérieur et/ou étranger que la ville fait des affaires avec la campagne. **En augmentant artificiellement le prix des marchandises en raison des règlements corporatistes, les villes défavorisent les propriétaires, fermiers et ouvriers et rompent l'égalité naturelle existant entre les villes et campagnes.** Les villes peuvent donc acheter, avec une moindre quantité de travail, les produits d'une plus grande quantité de travail de la campagne. Nul besoin de grands calculs pour prouver cette vérité : dans toute l'Europe, pour 100 personnes qui ont fait fortune dans l'industrie du commerce ou de la manufacture, on en trouve à peine une seule à s'être enrichie par le moyen de l'industrie agricole. C'est la preuve que l'industrie est mieux récompensée dans les villes, c'est-à-dire que les salaires et les profits y sont plus importants. Or travaux et capitaux cherchent toujours les emplois les plus avantageux.

Cet avantage des villes réside en partie dans la facilité qu'ont les membres d'un même métier à communiquer et à se concerter dans le cadre d'une ville. Ils peuvent ainsi faire monter les prix facilement. Les cultivateurs, par contre, vivent éloignés les uns des autres et ne peuvent facilement se concerter entre eux. Ils n'ont pas l'esprit de corps et n'ont jamais considéré qu'un apprentissage était nécessaire pour l'agriculture. **Pourtant, contrairement à ce que l'on croit parfois, il n'existe pas, exception faite des beaux-arts et des professions libérales, de métier qui exige une aussi grande variété de connaissances et autant d'expérience que la profession d'agriculteur.** En témoigne d'ailleurs la multitude invraisemblable de volumes écrits dans toutes les langues sur ce métier. Ces connaissances sur des opérations diverses et compliquées sont possédées par l'agriculteur même ordinaire.

L'art du cultivateur exige beaucoup plus de savoir et d'expérience que la majeure partie des arts mécaniques. Un forgeron travaille toujours sur les mêmes matières et avec les mêmes instruments mais le cultivateur travaille sur une multitude de matières avec une multitude d'instruments (dont certains - les animaux - sont vivants), instruments qui doivent être maniés avec beaucoup de prudence et de discernement. **L'agriculteur est souvent considéré - bien à tort - comme un modèle d'ignorance et de stupidité.** Cela vient du fait que, contrairement à l'artisan, il est peu accoutumé au commerce de la société. Pourtant, dans sa profession, l'artisan ne focalise son attention que sur une ou deux opérations très simples alors que l'intelligence de l'agriculteur est habituée à s'exercer sur une plus grande variété d'objets. Cette variété est généralement bien supérieure à celle que rencontre l'artisan comme peut s'en rendre compte tout homme qui a un peu séjourné à la campagne.

Outre les corporations et leurs statuts, il existe d'autres règlements qui maintiennent la supériorité de l'industrie des villes sur celle des campagnes. C'est le cas des droits élevés dont sont chargés tous les produits de manufactures étrangères et toutes les marchandises importées par des marchands étrangers. La ville hausse ses prix au détriment des propriétaires, fermiers et ouvriers de la campagne qui ne peuvent se concerter aussi aisément et sont souvent abusés par les marchands qui font passer leur intérêt particulier pour l'intérêt général. Cela dit, la supériorité des industries urbaines sur les industries rurales était plus grande par le passé qu'elle ne l'est à l'époque. Cela résulte de la baisse des profits dans la ville et de la nécessité d'employer les capitaux à l'extérieur. En employant les capitaux à la campagne, on fait hausser les salaires du travail agricole. **C'est grâce à ces débordements de capitaux des villes que les terres peuvent finalement être améliorées.** Adam Smith développe ce point dans la troisième partie de son ouvrage. Cette manière de procéder qui consiste à favoriser injustement les villes dans un premier temps pour permettre à la campagne de se développer ensuite est lente, incertaine, sujette à de multiples interruptions accidentelles. Pour tout dire, elle est – comme on le verra – **contraire à la nature des choses.** Les colonies d'Amérique ont choisi, pour leur part, de suivre la marche naturelle des choses et cela leur promet une belle prospérité dans le futur.

Les **ententes entre gens d'une même profession** pour faire hausser les prix au détriment du public résultent toujours de conversations entre gens du métier. **Il est évidemment impossible d'interdire ces réunions par une loi qui serait compatible**

avec la liberté et la justice. Mais la loi devrait éviter de favoriser voire de rendre nécessaire ce genre de réunions comme elle le fait actuellement. Ainsi, un règlement rend obligatoire pour les gens d'un même métier l'inscription dans un registre public de leurs noms et leur demeure, établissant ainsi un lien entre des gens qui, autrement, ne se seraient jamais connus. Un règlement les autorise à se taxer entre eux pour pouvoir au soulagement des pauvres, ce qui nécessite évidemment que ces derniers se rassemblent. Une corporation rend, elle aussi, ces assemblées nécessaires et, en outre, elle soumet tous les membres à la loi de la majorité.

On prétend parfois - mais c'est une idée fausse - que l'institution de la corporation est nécessaire pour faire régner la discipline à l'intérieur de la profession. En réalité, ce n'est pas la corporation qui exerce une discipline sur les ouvriers. C'est sa pratique : la crainte de perdre son emploi dissuade l'ouvrier de frauder et l'incite à corriger ses négligences. Adam Smith affirme que la corporation a, paradoxalement, l'effet inverse : comme elle oblige les maîtres d'employer une classe particulière de gens, ceux-ci restent à sa charge même s'ils se conduisent mal. Il arrive donc que, à cause des corporations, on ne trouve pas d'ouvriers passables dans certaines grandes villes. Adam Smith conseille, si l'on veut que tel ou tel ouvrage soit réalisé avec soin, d'aller débaucher un ouvrier dans les faubourgs (où les corporations n'existent pas) et de l'introduire en contrebande dans la ville.

Deuxièmement, de nombreuses législations et règlementations en Europe ont augmenté la concurrence dans certains emplois au-delà du niveau qui serait atteint sans ces législations et règlementations. Cela a pour effet d'occasionner une inégalité de nature - inégalité d'une nature opposée à la première inégalité que nous venons d'exposer - dans la somme totale des avantages et des inconvénients des différents emplois du travail et des capitaux.

On considère comme une chose de grande importance d'élever des jeunes dans certaines professions. En conséquence **l'Etat ou des particuliers, par des moyens de pensions, de bourses, de places dans les collèges et séminaires, attirent dans ces professions beaucoup plus de gens qu'il n'y en aurait autrement.** C'est ainsi que l'éducation de tous les ecclésiastiques est défrayée dans tous les Etats européens. Ceci explique qu'une multitude de gens deviennent ecclésiastiques. En conséquence, **la rémunération des curés a fortement diminué** au fil du temps au point que, désormais, elle est bien inférieure à celle d'un cordonnier ou d'un ouvrier. Toutes les tentatives de la loi de faire baisser le salaire des ouvriers et d'augmenter celui des curés ont manqué leur cible. Elle n'a pas pu empêcher les ouvriers d'exiger un montant supérieur à la loi aux employeurs en concurrence pour les embaucher et, inversement, elle n'a pu empêcher les ecclésiastiques d'accepter des salaires inférieurs à ceux fixés par la loi en raison de la concurrence des candidats curés et vu leur état d'indigence. Si on élevait proportionnellement une aussi grande quantité de personnes aux frais du public dans des professions sans bénéfices⁸⁰ telles que le droit et la médecine, la récompense y serait si grande que la récompense pécuniaire chuterait considérablement.

80 Ne confondons pas ici revenu et bénéfice. Il est évident que ces professions rapportent de l'argent à ceux qui les exercent.

Les gens de lettres forment une classe d'hommes peu fortunés. Pour la plupart, élevés pour l'Eglise, ils s'en sont détournés. Ils ont reçu une éducation au moyen de l'argent public. Ils sont si nombreux que le prix de leur travail est réduit à la plus mince rétribution. Avant, ils ne pouvaient qu'enseigner publiquement ou communiquer à d'autres leurs connaissances. Depuis l'invention de l'imprimerie, ils peuvent écrire pour les libraires, activité plus lucrative que les précédentes. Temps, étude, talent, savoir et application nécessaires pour former un professeur distingué sont comparables à ceux nécessaires aux praticiens de la médecine et du droit. Mais la rétribution des premiers est incomparablement plus réduite que celle des seconds.

Les établissements charitables destinés à élever des élèves indigents n'existaient pas dans l'antiquité. A cette époque, les professeurs étaient bien plus richement récompensés. Isocrate, célèbre rhéteur de cette époque, accuse certains professeurs de sagesse de manquer de sagesse en enseignant pour des prix jugés par lui trop inférieurs à leur rang. Lui-même gagnait, par son enseignement, des fortunes considérables. De même que Gorgias qui légua au temple de Delphes sa propre statue en or massif, tout comme Hippias, Protagoras, Platon et Aristote qui vivaient dans le luxe et l'opulence. A l'époque, ces personnages étaient regardés avec admiration. Il faut dire qu'ils étaient très rares et donc fort prisés.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui en raison de la forte concurrence des gens de lettre entre eux. Cependant, cette inégalité qui dégrade la profession des enseignants est peut-être plus avantageuse que nuisible au public. Pourquoi ? Parce qu'elle rend l'éducation littéraire très bon marché et donc accessible à de nombreuses personnes.

Troisièmement, de nombreuses législations et règlementations en Europe entravent la libre circulation du travail et des capitaux d'un emploi à l'autre et d'un lieu à l'autre. Ce faisant, elles occasionnent une inégalité fort nuisible dans la somme totale des avantages de leurs différents emplois.

On a déjà vu que les statuts d'apprentissage entravent la circulation du travail d'un emploi à un autre. On ne peut travailler dans une manufacture si l'on a appris un métier qui diffère de celui pratiqué dans cette manufacture. Or il est, parfois même au sein de la même ville, des manufactures dont les ouvriers gagnent de gros salaires et d'autres où ils gagnent à peine de quoi subsister. **L'institution de corporations exclusives interdit aux ouvriers de changer de manufactures. Pourtant, certaines d'entre elles utilisent des procédés de fabrication très analogues.** C'est le cas, par exemple, des manufactures qui tissent la toile unie et celles qui tissent les étoffes de soie. Les ouvriers ne peuvent passer de l'une à l'autre en raison de ces lois absurdes. Si une manufacture venait à mourir, ses ouvriers ne pourraient pas non plus se reclasser dans une manufacture analogue. Tout ce qui gêne la circulation du travail d'un emploi à l'autre gêne pareillement celle des capitaux. Pourquoi ? Parce qu'on versera d'autant plus de fonds dans une branche du commerce que celle-ci est capable d'employer beaucoup de travail.

Les lois des corporations entravent la libre circulation du travail partout en Europe. Une autre loi, particulière à l'Angleterre, exerce le même effet. Il s'agit des **fameuses « lois sur les pauvres »**. Ces dernières procèdent elles-mêmes de la difficulté qu'ont

les hommes pauvres d'obtenir un domicile dans une paroisse ou même d'exercer leur profession dans une autre paroisse que celle à laquelle ils appartiennent. Suite à la destruction des monastères, les pauvres se virent privés des secours de ces maisons charitables. On décida alors que les paroisses devaient remplir ce rôle autrefois dévolu à de tels établissements. En conséquence, par un statut⁸¹ de Charles II,⁸² **chaque paroisse se vit dans l'obligation de pourvoir à la subsistance des pauvres**. Cela impliqua la nécessité de savoir qui pouvait être considéré comme un pauvre « de » la paroisse, et, donc, ce qui, de manière plus générale, permettait à n'importe qui d'acquérir un domicile dans la paroisse. **On finit par opter pour la règle suivante : une résidence non contestée de 40 jours faisait acquérir le domicile dans une paroisse**. Endéans ce délai, il est possible à deux juges de paix, sur réclamation des « marguilliers » (c'est-à-dire des inspecteurs des pauvres) de renvoyer tout nouvel habitant à la paroisse où il est inscrit ou d'exiger de lui, s'il veut rester, de louer un bien de 10 livres de revenu annuel.

Ce statut donna lieu à quelques fraudes : des officiers expédiaient des pauvres dans d'autres paroisses, lesquels s'y cachaient pendant les 40 jours pour y gagner un domicile et décharger ainsi de leur entretien la paroisse à laquelle ils appartenaient réellement. Pour contrer ces fraudes, on exigea du pauvre qu'il remette le premier jour de son établissement une déclaration par écrit à l'un des marguilliers. Mais les officiers des paroisses se montraient parfois peu scrupuleux et n'effectuaient pas les vérifications nécessaires. Un autre statut royal obligea de placarder cette déclaration à l'Eglise. **Le système se complexifia** car le but des paroisses était moins de faire gagner un domicile (qui s'obtenait très rarement) que de réexpédier les personnes qui s'introduisaient dans la paroisse. Face à cette impossibilité de s'établir tranquillement dans une autre paroisse, on consacra quatre exceptions à la règle imposant une déclaration par écrit : le fait d'être inscrit à la paroisse et de payer une taxe, le fait d'exercer un an un emploi dans la paroisse, le fait de faire son apprentissage dans la paroisse et le fait d'être engagé pour servir un an. Sans rentrer ici dans les détails, il apparut que ces exceptions étaient relativement impraticables, les paroisses s'efforçant de leur barrer la route.

Afin de rétablir la libre circulation du travail qui avait été presque totalement détruite par divers statuts, **on imagina alors le système des « certificats »** consacré par un statut de Guillaume III⁸³. Ce système permettait à une personne d'obtenir un certificat de la paroisse où il était enregistré et d'aller demeurer sur une autre paroisse qui, elle, était tenue de l'accueillir étant entendu que si cette personne devenait subitement à charge, ses frais de subsistance et de renvoi à la paroisse étaient à charge de la paroisse d'origine. Si elle tombait malade au point d'être intransportable, la paroisse d'origine devait aussi fournir de quoi la soigner et la garder le temps de la guérison. Désormais, on ne pouvait renvoyer une personne que si elle devenait à charge de la nouvelle paroisse et non plus, comme c'était le cas auparavant, si elle risquait de devenir à charge.

Jusqu'à quel point cette invention des certificats a-t-elle rétabli la libre circulation du travail presque entièrement anéantie par les statuts précédents ?

81 Le statut est un texte ou un ensemble de textes fixant les garanties fondamentales accordées à une collectivité.

82 Charles II d'Angleterre (1630-1685) devint roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse en 1660 et régna jusqu'en 1685.

83 Guillaume III d'Angleterre (1650-1702) a régné de 1689 à 1702.

On comprend bien la logique du système : prémunir les paroisses contre un afflux de personnes qui seraient à leur charge. Le **problème**, dit Adam Smith (qui s'appuie ici sur les travaux d'un certain Burn), **c'est que ce même système poussait la paroisse d'accueil à toujours exiger la production du certificat et, dans le même temps, poussait la paroisse d'origine à ne presque jamais l'accorder**. Pourquoi ? Car la personne qui sort de la paroisse reste, en tant que pauvre potentiel, entièrement à sa charge à ceci près que, si elle revient, ce sera toujours dans une condition bien pire. Il vaut mieux éviter de délivrer pareils certificats. La décision de délivrer ou non fut entièrement laissée à l'arbitraire. Dès lors, **ce système des certificats conféra aux officiers publics « le pouvoir de tenir ainsi un homme, pour toute sa vie, dans une espèce de prison »⁸⁴ – c'est-à-dire les frontières de sa paroisse** – alors même que ce dernier n'avait commis aucun délit.

C'est probablement à ces obstacles à la circulation des travailleurs d'une paroisse à l'autre que doit être attribuée cette **inégalité si forte en Angleterre dans le prix du travail à des endroits pourtant proches**. Ce système n'existe pas en Écosse et on remarque qu'une telle disparité n'existe pas là-bas et que les écarts dus à une demande extraordinaire du travail à tel ou tel moment, se résorbent rapidement pour retomber aux taux ordinaires. Quoi qu'il en soit, ces lois du domicile, normes absurdes et oppressives qui portent directement atteinte à la justice et à la liberté naturelles, assujettissent le peuple anglais depuis un siècle. On en parle souvent comme d'une calamité naturelle sans jamais pourtant agir pour les abolir.

Anciennement, **on fixait le taux des salaires** d'abord par des lois générales puis par des ordonnances particulières. **Heureusement, ces deux pratiques sont aujourd'hui tombées en désuétude**. Une expérience de 400 ans de règlements de cette nature a enfin permis de comprendre qu'il ne fallait soumettre le salaire à aucune exacte limitation. Si tout le monde recevait un salaire égal, il n'y aurait plus de place pour l'émulation, l'industrie et le talent. Cependant, on essaye encore, de temps à autre, de fixer le taux des salaires dans quelques métiers et dans quelques endroits particuliers. Adam Smith constate que lorsque le législateur se penche sur ces questions, **ce sont toujours les maîtres qu'on consulte, jamais les ouvriers**. Lesquels ne sont d'ailleurs jamais représentés vu que les **ligues de travailleurs sont interdites et sévèrement punies**. Les maîtres qui se liguent souvent secrètement pour ne pas, par exemple, hausser les salaires, ne sont jamais inquiétés. **Cette loi est partielle car elle devrait traiter les maîtres de la même manière que les ouvriers**. Les règlements sur les salaires favorisent donc généralement les maîtres. Il arrive pourtant qu'ils soient justes et raisonnables, comme celui qui oblige les maîtres à payer les ouvriers en argent et pas en denrées.

La proportion entre les taux différents, tant des salaires que des profits, entre divers emplois du travail et des capitaux, ne paraît pas beaucoup affectée par l'état de richesse ou de pauvreté de la société, par son état croissant, stationnaire ou décroissant.

84 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.217

Chapitre XI. De la rente de la terre

La rente est le **prix payé pour l'usage de la terre**. C'est « le **prix le plus élevé que le fermier est en état de payer, dans les circonstances où se trouve la terre pour le moment** ». ⁸⁵

Elle est **négociée avec soin dans un contrat de bail** de manière, pour le propriétaire, de ne laisser au fermier que la partie du produit de la terre nécessaire pour remplacer le capital (qui fournit la semence, paye le travail, achète et entretient les bestiaux et instruments) et pour qu'il reçoive les profits ordinaires. **Le solde, c'est la rente**. Cette rente est la plus élevée qu'il soit possible de payer dans l'état actuel de la terre.

A première vue, on pourrait penser que la rente n'est rien d'autre qu'un profit ou un intérêt raisonnable du capital que le propriétaire a employé à l'amélioration de sa terre. Dans certains cas, la rente peut – partiellement et seulement partiellement – être considérée comme telle. Mais ce n'est pas la même chose. La preuve en est notamment que le propriétaire exige une rente même pour la terre non améliorée. Il demande également une rente qui tient compte des éventuelles améliorations alors même que ces améliorations n'ont pas été faites avec ses propres capitaux mais avec ceux du fermier. Il peut même demander une rente sur les poissons pêchés dans la mer qui jouxte son terrain et dont ce terrain constitue la seule voie d'accès.

La rente de la terre, c'est-à-dire le prix payé pour l'usage de la terre, **est donc naturellement un prix de monopole**, c'est-à-dire le plus haut qu'il est possible d'avoir. Il ne dépend pas des améliorations que le propriétaire a faites sur sa terre mais bien de ce que le fermier est capable de lui donner. Parfois, il ne reste rien, une fois le salaire et le profit ordinaire décompté, du prix de la marchandise portée au marché : dans ce cas, il n'y aura donc pas de rente pour le propriétaire.

La rente entre dans la composition du prix des marchandises d'une toute autre manière que les salaires et les profits. Comment cela ? **Le taux élevé ou bas des salaires est la cause du prix élevé ou bas des marchandises alors que le taux élevé ou bas de la rente est l'effet du prix élevé ou bas des marchandises**. Une denrée permet, déduction faite des salaires et des profits, de payer une rente forte ou faible, voire pas de rente du tout.

Adam Smith distingue trois situations :

- les **parties** du produit de la terre **qui fournissent toujours de quoi payer une rente** ;
- les **parties** du produit de la terre **qui peuvent quelquefois fournir** de quoi payer une rente **quelquefois non** ;
- les **variations** **qui**, dans les différentes périodes de développement des sociétés, **s'opèrent naturellement dans la valeur relative de ces deux différentes sortes de produit**, soit qu'on les compare l'une avec l'autre, soit qu'on les compare avec les marchandises manufacturées

⁸⁵ A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.221

Section 1. Du produit qui fournit toujours de quoi payer une rente

La nourriture est indispensable à la subsistance des hommes. Elle pourra toujours commander une quantité plus ou moins grande de travail. Elle peut toujours acheter autant de travail qu'elle peut en entretenir au taux auquel ce travail est communément entretenu dans le pays. **Dans presque tous les cas, la terre produit plus de nourriture que ce qui est nécessaire pour la porter sur le marché. Le surplus est toujours plus que suffisant pour remplacer avec profit le capital qui emploie ce travail. Il reste toujours quelque chose pour donner une rente au propriétaire.** La rente varie en fonction de la fertilité de la terre, quel que soit son produit, et selon sa situation, quel que soit sa fertilité. Une terre située à proximité d'une ville donne une rente plus élevée qu'une terre - également fertile - qui en est très éloignée. Pourquoi ? Parce qu'il faut compter les frais de transport qui font gonfler le prix. Par ailleurs, le taux de profit est généralement plus important que dans le voisinage d'une grande ville, ce qui diminue d'autant le montant de la rente.

Les grandes routes, les canaux et rivières navigables diminuent les frais de transport et sont avantageux pour les villes en ce qu'ils détruisent le monopole des campagnes situées en son voisinage. Ces voies de transport sont d'ailleurs **avantageuses aux campagnes également** : même si elles y introduisent des denrées rivales, elles **leur ouvrent de nouveaux marchés pour écouler leurs produits.**

« Le monopole (...) est un des grands ennemis d'une bonne gestion, laquelle ne peut jamais s'établir universellement dans un pays, qu'autant que chacun se voit forcé, par une concurrence libre et générale, d'y avoir recours pour la défense de ses propres intérêts ». ⁸⁶

Une pièce de blé, de fertilité médiocre, produit une quantité beaucoup plus grande de nourriture pour l'homme que la meilleure prairie d'une pareille étendue. Le surplus est considérable. Dans l'enfance de l'agriculture du blé, **il y avait plus de viande que de pain**, raison pour laquelle le pain se vendait à plus haut prix. La plupart des terres inhabitées et sans culture étaient abandonnées au bétail. Au fur et à mesure que la culture du blé s'étend et que les terres consacrées au bétail se restreignent, le prix de la viande augmente. La viande vaut désormais deux fois plus que le même poids en pain. Dans les années d'abondance, elle en vaut quelquefois trois ou quatre fois plus.

Par les progrès de l'amélioration des terres, **les rentes et profits des pâtures incultes se règlent sur les rentes et profits de celles qui sont cultivées et celles-ci sur les rentes et profits des terres à blé.** La récolte de blé est annuelle alors qu'il faut 4 à 5 années pour faire croître un bestiau. L'infériorité de la quantité est compensée par la supériorité du prix. Autrement, on transformerait ces pâtures en champs de blé. Il règne donc une égalité entre les rentes et les profits fournis par les prés et prairies et ceux fournis par le blé. C'est du moins le cas dans la plus grande partie des terres car il existe quelques petites exceptions locales.

⁸⁶ A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.225

Dans certaines circonstances, le pays est à ce point peuplé qu'il faut alors choisir de produire du fourrage (qui est la nourriture des animaux) **ou du blé** (qui est la nourriture de la masse du peuple). Vu le caractère volumineux et malaisément transportable du fourrage, on préfère alors favoriser la culture du fourrage au détriment de celle du blé. On fait alors venir le blé de l'étranger. C'est actuellement la situation de la Hollande. C'était aussi le cas de l'ancienne Italie pendant la prospérité des Romains : le blé venait des provinces conquises dont plusieurs devaient fournir, par forme d'impôts, le dixième de leur produit à un prix fixe d'environ six deniers le quart de boisseau. Il était distribué au peuple à bas prix, ce qui décourageait d'autant plus sa culture et celle des céréales dans le Latium.

Cela dit, dans un canton ouvert dont la production principale est le blé, une prairie bien enclose fournira une rente bien plus élevée qu'aucune pièce de blé du voisinage. Pourquoi ? Car elle sera utile à la subsistance du bétail employé à la culture. Cette rente baissera à proportion que se développeront d'autres prairies encloses dans le voisinage.

Dans tous les grands pays, la majeure partie des terres cultivées se partage entre la production de nourriture pour les hommes et la production de nourriture pour les bestiaux. La rente et le profit de ces terres règlent les rentes et profits de toutes les autres terres cultivées. Si l'une des productions fournit moins que l'autre, on transforme une partie des prairies en culture de blé ou l'inverse. Si un autre produit fournissait plus, on consacrerait rapidement une partie des terres à la culture de ce produit.

Les productions qui requièrent une plus grande dépense primitive ou une plus grande dépense annuelle pour mettre la terre en état semblent rapporter, pour les premières, une plus forte rente et, pour les secondes, un plus grand profit que le blé ou l'herbe des prés. Ainsi, une houblonnière, un verger ou un potager paraissent généralement rendre en rente et en profit davantage que le blé ou le fourrage. Mais la dépense est plus forte et cette culture exige plus de soin, d'attention et d'habileté. En conséquence, un plus gros profit est dû au fermier. La récolte est plus précaire et davantage soumise à des pertes accidentelles, ce qui nécessite une espèce de prime d'assurance. La condition des jardiniers est assez médiocre, ce qui prouve que ce métier difficile n'est pas trop payé. Dans aucun temps, l'avantage que le propriétaire retire de ces améliorations ne compense ce qu'il faut pour l'indemniser de la dépense qu'elles entraînent. **Démocrite disait déjà - il y a 2000 ans - que ce n'était pas agir en homme sage que d'enclore un potager** vu que le profit n'indemniserait pas la dépense d'un mur de pierre. Cela reste vrai aujourd'hui sauf dans certaines régions du Nord où de bons fruits ne viennent à maturité qu'à l'abri d'un muret.

Selon une maxime ancienne de l'agriculture, **la vigne est la partie la plus profitable de la ferme quand elle est plantée adéquatement et amenée à la perfection.** La question controversée consiste à se demander s'il est ou non avantageux de planter une nouvelle vigne. Le fait que les propriétaires de vignobles français se soient opposés à la plantation de nouvelles vignes témoigne du fait que ce secteur est actuellement plus profitable qu'aucun autre. Ces propriétaires ont obtenu en 1731 un arrêt du conseil qui

interdit la plantation de nouvelles vignes à moins d'une permission valable. Le prétexte de cet arrêt, c'est la rareté du blé et des fourrages et la surabondance du vin. Cela ne tient pas la route : le blé n'est nulle part mieux cultivé en France que dans les vignobles qui ont ménagé des zones propres à cette culture.

Dès lors, **les rentes et profits des productions qui exigent une plus forte dépense primitive ou une plus grande dépense annuelle sont fort supérieurs aux rentes et profits des blés et de l'herbe** des prés. Néanmoins, vu que ces rentes et profits ne font que compenser les avances et les dépenses, ces derniers se règlent sur les rentes et profits des blés et de l'herbe des prés.

La vigne est l'arbre à fruits qui dépend le plus du terroir. Certains terroirs donnent au vin un bouquet à ce point spécifique qu'il ne peut être reproduit sur aucun autre sol. Cet avantage, réel ou imaginaire, est cause que ce produit est toujours au-dessous de la demande effective. Cela élève nécessairement le prix de ce vin nettement au-dessus de celui du vin ordinaire.

Les **colonies à sucre** possédées par les puissances européennes dans les Indes occidentales sont **comparables à des vignobles précieux**. La totalité de leurs produits est en-dessous de la demande effective en Europe, ce qui permet de trouver des consommateurs qui consentent à payer plus que la totalité des rentes, des salaires et des profits nécessaires pour préparer et amener au marché ces divers produits. Des négociants anglais achètent parfois des terres dans ces colonies pour cultiver eux-mêmes ces produits. Adam Smith estime qu'en raison de la distance, de l'incertitude des retours et de la mauvaise administration de la justice dans ces contrées, **il vaudrait mieux mettre en valeur et cultiver les terres les plus fertiles d'Ecosse, d'Irlande ou des provinces à blé de l'Amérique septentrionales**.

Le **tabac** pourrait se cultiver avec avantage dans la plus grande partie de l'Europe. L'obstacle à ce projet, c'est qu'on en a fait un objet capital d'impôt. Cet impôt levé par les douanes sur les denrées importées empêche la culture du tabac et en confère le monopole à la Virginie et au Maryland. Toutefois, la culture du tabac ne paraît pas aussi avantageuse que celle du sucre. Craignant la surabondance du tabac, les propriétaires ont fixé des quotas de production via leur assemblée et brûlent l'excédent pour maintenir le prix. Il est vraisemblable que la supériorité des avantages de cette culture sur le blé ne sera pas de longue durée.

Le **blé** est, en Europe, la principale production de la terre. Il sert directement de nourriture à l'homme. C'est la raison pour laquelle la rente des terres à blé règle en Europe celle de toutes les autres terres cultivées. S'il existait une plante dont la terre la plus commune avec la même ou presque la même culture pouvait tirer une quantité plus abondante de nourriture que la terre la plus fertile ne produit du blé, elle fournirait une rente plus considérable que celle du blé.

Une **rizière** produit une plus grande quantité de nourriture que le champ de blé le plus fertile. Sa culture exige un plus grand travail que celui nécessaire à celle du blé mais laisse un plus grand excédent. Cet excédent garantit au propriétaire une rente plus

importante dans les pays à culture rizière que dans ceux à culture céréalière. Une rizière est un vrai marécage impropre à n'importe quelle autre culture (blé, pâturage, vigne, etc.). Inversement, toutes les terres propres à diverses cultures ne le sont nullement à celle du riz. En conséquence, la rente des terres qui le produisent ne peut régler la rente des autres terres cultivées.

Un **champ de pommes de terre** produit une quantité équivalente de nourriture à celle d'une rizière et beaucoup plus qu'un champ de blé. Par acre de pommes de terre, on a une quantité de matière qui, si on en enlève la moitié qui est constitué d'eau, représente trois fois la quantité produite par l'acre de blé. Si les pommes de terre occupaient autant de terres cultivées que le blé, elle régleraient la rente de la plupart des terres en culture.

On considère, en plusieurs endroits, que le pain de farine d'avoine est plus nourrissant pour les travailleurs que le pain de froment. Adam Smith est sceptique vu que le peuple écossais, qui se nourrit essentiellement de pain d'avoine, n'est pas aussi fort et aussi beau que celui d'Angleterre qui se nourrit, lui, de pain de froment. Mais il n'en va pas de même de la pomme de terre qui, dit-on, constitue l'alimentation principale des porteurs à charbon et des prostituées, c'est-à-dire les hommes les plus robustes et les plus belles femmes des trois royaumes. **Cela signifie qu'il n'existe pas de nourriture dotée d'une qualité plus nourrissante que la pomme de terre.** Le principal obstacle à ce que la pomme de terre puisse un jour supplanter le pain pour devenir la première nourriture végétale de toutes les classes du peuple, c'est qu'il est impossible de les garder en magasin, comme le blé, durant deux ou trois années de suite.

Section 2. Du produit qui tantôt fournit et tantôt ne fournit pas de quoi payer une rente

Les deux plus grands besoins de l'homme après la nourriture sont le vêtement et le logement.

En son état naturel, la terre peut fournir les matériaux destinés au logement et au vêtement pour beaucoup plus de personnes qu'elle ne peut en nourrir. Par contre, quand elle est cultivée, elle n'est plus en mesure de fournir ces denrées à l'ensemble des personnes qu'elle est désormais à même de nourrir. Dans le premier cas, la surabondance de ces matières fait qu'une grande partie de ces dernières est jetée comme inutile. Ces matières ne peuvent, dès lors, fournir aucune rente au propriétaire du sol durant cette période primitive mais, par la suite, cela pourra être parfois le cas. Examinons cela de plus près.

Les premières matières utilisées pour le vêtement furent les peaux des plus gros animaux. Les peuples chasseurs, contrairement aux peuples pasteurs, se nourrissent de la chair de ces derniers. Ils disposent donc chacun d'un **excédent de fourrure** par rapport à leurs besoins. Le plus souvent, ces peaux sont **mises au rebut**. Mais il peut arriver que ces peuples, du moins ceux chez qui la propriété est établie, parviennent à les échanger contre d'autres marchandises avec des peuples pasteurs. Si la demande est assez forte, ils peuvent en élever le prix au-delà de ce que coûte la dépense de les expédier au marché. Ce prix fournira alors une rente au propriétaire de la terre.

C'est notamment arrivé avec les Indiens d'Amérique et leurs peaux de bisons dont ils jetaient probablement l'excédent avant d'en faire commerce avec les colons contre des couvertures, des armes à feu et de l'alcool. De même, la laine d'Angleterre excédentaire finit par trouver des acquéreurs en Flandre, à l'époque bien supérieure à l'Angleterre en richesses et en industrie. L'élévation de son prix contribua à élever un peu la rente du pays qui la produisait.

Les **matériaux du logement** ne peuvent, en raison de leur volume, se transporter aisément à une grande distance et **ne deviennent pas rapidement un objet de commerce étranger**. Quand ils sont surabondants dans un endroit, il arrive fréquemment qu'ils ne soient d'aucune valeur pour le propriétaire de la terre. En Amérique septentrionale, il est plusieurs endroits où le propriétaire autorise qui le désire à venir couper et prendre gratuitement de grands arbres. Par contre, s'il existe une demande importante de ces matériaux par des pays riches, alors le propriétaire y verra l'opportunité de se constituer une rente. Ainsi, le pavé des rues de Londres a fourni au propriétaire de quelques roches stériles sur la cote écossaise la possibilité de tirer une rente d'une chose dont il n'avait jamais rien retiré auparavant.

Le peuplement d'un pays ne dépend pas du nombre d'hommes que le produit de ce pays peut vêtir et loger mais du nombre que ce produit peut nourrir. Il est facile de fabriquer des habits et des logements, même sommaires, avec ce que produit la nature. **Un peuple primitif n'a pas besoin de passer plus d'une centième partie de l'année pour se vêtir et se loger. Les 99 autres centièmes seront consacrés à la recherche de nourriture.** Evidemment, quand la société se développe, le travail de la moitié de la société suffit pour fournir de la nourriture à chacun. L'autre partie peut se consacrer à satisfaire les autres besoins et fantaisies des hommes : vêtement, logement, mobilier, etc. Un riche mange approximativement la même quantité de nourriture qu'un pauvre (même si cette nourriture est de qualité supérieure dans le premier cas). Par contre, concernant tout le reste des besoins, la différence entre le riche et le pauvre peut être tout à fait considérable, tant en qualité qu'en quantité. Pour obtenir de la nourriture, les pauvres vont s'efforcer de répondre aux besoins et fantaisies des riches et se concurrenceront entre eux pour produire les objets de la meilleure qualité.

C'est de la nourriture que la rente tire sa première origine. Si une autre partie du produit de la terre vient à rapporter une rente, cette addition de valeur résulte de l'accroissement de puissance de travail. Cet accroissement, lui, a été rendu possible par l'activité consistant à produire de la nourriture au moyen de la culture et de l'amélioration des terres.

Les autres parties du produit de la terre qui, par la suite, viennent à rapporter une rente, n'en rapportent pas toujours. Ainsi, **la rente que rapporte une mine à charbon dépend en partie de sa fécondité et en partie de sa situation.** Une mine sera considérée comme féconde ou fertile selon que la quantité de minerai qu'on peut en tirer avec une certaine quantité de travail est supérieure ou inférieure à ce qu'avec la même quantité de travail on peut tirer de la plupart des autres mines de la même espèce.

Ainsi, certaines mines de charbon de terre sont soit trop stériles pour valoir les frais nécessaires à les exploiter. Il y en a aussi qui sont trop stériles pour procurer une rente : en ce cas, c'est souvent le propriétaire lui-même qui les exploite. Il existe aussi certaines mines à charbon fertiles qui ne sont pas exploitées en raison de leur situation (enfouée dans les terres, non desservie par de bonnes routes ou des voies navigables, etc.).

A l'instar du prix du bétail, le prix du bois varie en fonction de l'état de l'agriculture. Avant le développement de l'agriculture, le pays est couvert de forêts. On laisse ordinairement évoluer le bétail dans ces forêts qui finissent par dépérir suite à la multiplication des bestiaux qui mangent les jeunes pousses et empêchent ces forêts de se régénérer. Comme le bois devient plus rare, cette rareté en élève le prix. Ce produit rapporte alors une forte rente aux propriétaires. Cela dit, nulle part le bénéfice que le propriétaire fera sur une plantation de bois n'excédera, dans le long terme, la rente qu'apporte la culture de blé ou la prairie à bestiaux. Mais dans une région très enfouée dans les terres, ce bénéfice ne sera pas inférieur à cette rente.

Le prix maximal du charbon n'excédera jamais celui du bois mais peut parfois l'équivaloir comme c'est le cas de certains endroits à l'intérieur de l'Angleterre. Dans les pays producteurs de charbon, le charbon se vend en dessous de son prix extrême. Autrement, il ne pourrait supporter le coût d'un transport éloigné. **Le prix de la mine de charbon la plus féconde règle le prix du charbon pour toutes les autres mines du voisinage. En effet, les propriétaires des autres mines sont forcés de s'aligner sur le prix du charbon bon marché, quitte à devoir sacrifier leur rente et même, quelquefois, tout leur profit.** Parfois, ils sont mêmes contraints d'abandonner totalement leur exploitation. La rente, à supposer que la mine de charbon en question en rapporte une, forme la plus petite partie du prix. Pour un bien situé à la surface de la terre, une rente équivaut généralement à un tiers du prix total. Pour une mine de charbon, un cinquième du prix total est considéré comme une très forte rente. Elle s'élève ordinairement à un dixième de ce prix et, contrairement à la rente des cultures de surface, fluctue en fonction des variations accidentelles de la production.

La valeur d'une mine de charbon pour son propriétaire dépend souvent autant de sa situation que de sa fécondité. Celle d'une mine métallique dépend davantage de sa fécondité que de sa situation car les métaux, même grossiers, ont assez de valeur pour supporter les frais d'un long transport. Ceci explique que, contrairement aux mines de charbon qui ne seraient pas situées dans le voisinage immédiat les unes des autres, les mines de métaux (surtout des métaux précieux) se font concurrence quelle que soit leur situation dans le monde. Ainsi, la découverte des mines d'argent au Pérou a contraint à la fermeture les mines d'argent européennes.

Le prix de chaque métal de chaque mine est réglé par le prix de ce métal de la mine la plus féconde qui soit actuellement exploitée dans le monde. Dès lors, pour la plupart des mines, ce prix ne peut s'élever bien au-delà du prix de l'exploitation. **En conséquence, une mine de métal fournit rarement une forte rente à son propriétaire.** Travail et profit composent la majeure partie du prix.

Une mine de métal précieux fournit une rente encore plus réduite à son propriétaire. Au Pérou, jusqu'en 1738, la taxe due au roi d'Espagne sur l'exploitation des mines d'argent s'élevait au cinquième du prix, soit une véritable rente dont était dépossédé le vrai propriétaire. D'ailleurs, dans cette région du monde, les profits des entrepreneurs des mines d'argent ne sont généralement pas très considérables eux non plus. Ouvrir une nouvelle mine est considéré là-bas comme le geste désespéré d'un homme à peu près ruiné. Mais, **vu que le souverain tire une bonne partie de son revenu du produit des mines d'argent, les lois applicables au Pérou encouragent ces nouvelles exploitations par tous les moyens possibles.** On autorise là-bas toute personne qui découvre une mine à en devenir propriétaire et à la borner. Et ce au détriment du propriétaire à qui on doit juste reverser une faible redevance. Ces législations sacrifient les droits sacrés de la propriété privée à l'intérêt prétendu du revenu public.

Pour les mêmes raisons, l'Etat encourage la découverte et l'exploitation des mines d'or. Sur ce métal précieux, la taxe ne s'élève qu'au vingtième du prix. La raison d'être de cette faible taxe tient aussi au fait qu'il aisé de faire passer l'or en fraude. Pourquoi ? Contrairement à l'argent ordinairement mêlé à une autre substance, l'or se trouve presque toujours à l'état natif. Quand ce n'est pas le cas, il peut être purifié chez soi par une opération très simple avec un peu de mercure (alors que la purification de l'argent ne peut s'opérer que dans des laboratoires coûteux exposés à l'inspection des officiers du roi).

Le prix minimal des métaux précieux se règle sur les principes qui déterminent le plus bas prix ordinaire de toute marchandise. Il correspond au capital nécessaire pour produire et amener la chose au marché (nourriture, logement, vêtement, transport, etc.). **Par contre, le prix maximal de ces métaux précieux n'est, contrairement aux autres biens, déterminé par le prix d'aucune marchandise.** Les métaux précieux se distinguent ainsi des autres marchandises : comme on l'a vu, le prix maximal, par exemple, du charbon ne peut jamais excéder celui du bois sous peine d'être remplacé par lui. La seule chose qui détermine le prix maximal de ces métaux, c'est leur propre rareté.

La demande de ces métaux provient partiellement de leur utilité, partiellement de leur beauté. Contrairement au fer, ils ne rouillent pas, ne se corrompent pas et sont aisés à nettoyer. Raison pour laquelle on les utilise pour la vaisselle. Leur beauté en renforce l'agrément et leur rareté ajoute encore extrêmement au mérite de leur beauté.

« Pour la plupart des gens riches, la principale jouissance de la richesse consiste à en faire parade, et cette jouissance n'est jamais plus complète que lorsqu'ils étalent ces signes incontestables d'opulence, que personne qu'eux seuls ne peut posséder ». ⁸⁷

Les pierres précieuses sont demandées uniquement en raison de leur beauté. Elles ne servent à rien d'autre qu'à l'ornement. Elles sont extrêmement rares et extrêmement difficiles à extraire de la mine. Ce sont les salaires et les profits qui composent la presque totalité de leur prix élevé. Là aussi, la rente n'y rentre que pour une très faible part.

87 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.252

Le prix des métaux précieux et des pierres précieuses est déterminé, pour le monde entier, par le prix qu'ils ont à la mine la plus féconde. Dès lors, la rente que peut rapporter une mine à son propriétaire est proportionnelle non à sa fécondité absolue mais à sa fécondité relative, c'est-à-dire qu'elle dépend de sa situation par rapport aux mines du même genre. On a vu que la découverte des mines d'argent du Potosi a entraîné la fermeture des mines européennes d'argent. Si on trouvait des mines plus fécondes que celles du Potosi, la valeur de l'argent pourrait se dégrader au point de ne plus rendre rentable l'exploitation de ces mines du Potosi.

« Les mines les plus abondantes, soit en métaux précieux, soit en pierre précieuses, ne pourraient qu'ajouter très peu à la richesse du monde. **L'abondance dégrade nécessairement la valeur d'un produit qui ne tire sa principale valeur que de la rareté** ». ⁸⁸

En période d'abondance, un service de vaisselle d'argent pourrait alors s'acheter en échange d'une moindre quantité de marchandises qu'il en fallait avant cette période. **Par contre, pour tous les autres bien qui existent à la surface de la terre, la valeur de leur produit et de leur rente est en proportion de leur fertilité absolue et non en proportion de leur fertilité relative.** La terre, par exemple, peut toujours nourrir, vêtir ou loger un certain nombre de personnes. Quelle que soit la proportion de terre dans laquelle le propriétaire prendra sa part de ce produit, cette part lui fournira une quantité proportionnelle du travail de ces personnes et des commodités que ce travail peut lui apporter.

La valeur des terres les plus stériles ne diminue en rien par le voisinage de terres plus fertiles. Au contraire, elle augmente généralement dans ce cas là. Pourquoi ? **Parce que ces terres fertiles font subsister un nombre important de personnes auprès desquelles le propriétaire de terres plus stériles pourra écouler ses produits.** L'abondance de subsistance est la véritable cause de la demande de métaux précieux.

« **La nourriture de l'homme constitue non seulement le premier et principal article des richesses du monde, mais c'est encore l'abondance de cette nourriture qui donne à plusieurs autres richesses la plus grande partie de leur valeur** ». ⁸⁹

La fureur avec laquelle les Espagnols se sont lancés à la recherche de l'or dans le Nouveau Monde s'explique par le fait qu'un grand nombre d'Européens qui disposaient d'une surabondance de nourriture étaient prêts à céder de quoi faire vivre, en nourriture, toute une famille durant plusieurs années, pour une petite quantité de colifichets fabriqués à partir de ces métaux précieux.

88 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.253

89 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.254

Section 3. Des variations dans la proportion entre les valeurs respectives de l'espèce de produit qui fournit toujours une rente, et l'espèce de produit qui quelquefois en rapporte une et quelquefois n'en rapporte point

L'abondance croissante de subsistances consécutives aux améliorations successives de la culture fait augmenter continuellement la demande de chaque partie du produit de la terre qui n'est pas de la nourriture (et qui peut servir pour la commodité et pour l'ornement). En conséquence, la valeur des choses qui apportent quelquefois ou n'apportent pas une rente va aller en augmentant par rapport à la valeur des choses qui en rapportent toujours. Le progrès de la prospérité va faire enchérir ces marchandises qui seront de plus en plus demandées.

Par exemple, **la valeur d'une carrière de pierre de taille augmente nécessairement à mesure qu'augmentent l'industrie et la population de la région environnante** surtout si c'est la seule dans le voisinage. **Par contre, la valeur d'une mine d'argent n'augmente pas en fonction des progrès économiques de la population située dans son voisinage proche ou lointain.** Pourquoi ? Parce que le marché d'une carrière de pierre ne s'étend pas au-delà de quelques kilomètres à l'entour. Par contre, le marché d'une mine d'argent est mondial. Le progrès économique d'une partie du monde n'augmente pas, globalement, la demande d'argent (et donc la hausse de son prix). Il faudrait, pour cela, que le monde entier s'enrichisse. Mais, même dans ce cas, il n'est pas sûr que le prix de l'argent augmente. Pourquoi ? Parce qu'il peut arriver, simultanément, que l'approvisionnement de ce métal, suite à la découverte de nouvelles mines, augmente dans une proportion supérieure à cet enrichissement. Ce qui aurait pour conséquence la baisse du prix de l'argent, ce qui signifie que, avec la même quantité de métal, on ne peut plus acquérir qu'une quantité inférieure de biens (du blé par exemple) que par le passé.

Le grand marché pour l'argent se situe dans la partie civilisée et commerçante. On peut envisager trois combinaisons d'évènements :

- **la demande du marché s'accroît en raison de l'amélioration générale et l'approvisionnement n'augmente pas dans la même proportion** : la valeur de l'argent s'élève par rapport à celle du blé et le prix du blé en argent baisse ;
- **l'approvisionnement s'accroît pendant plusieurs années dans une proportion plus forte que celle de la demande** : la valeur de l'argent diminue et le prix moyen du blé en argent augmente malgré les améliorations ;
- **la quantité ou l'offre de l'argent augmente dans la même proportion que la demande** : le prix du blé en argent reste constant malgré tous les progrès

Durant les quatre derniers siècles, ces trois combinaisons d'évènements ont eu lieu sur le marché européen dans l'ordre qu'Adam Smith vient d'exposer. Examinons cela de plus près.

Digression sur les variations de la valeur de l'Argent pendant le cours des quatre derniers siècles, et sur les effets des progrès dans la richesse nationale, sur les différentes sortes de produits bruts et le prix réel des ouvrages des manufactures

I. Des variations de la valeur de l'Argent pendant le cours des quatre derniers siècles

Première période, de 1350 à 1570

Durant cette période, le prix du pain a baissé de moitié. C'est en 1350 que fut porté le « statut » des ouvriers qui ordonnait que ces derniers et les domestiques devraient se contenter désormais d'un salaire qui n'augmenterait pas par la suite. Comme le maître pouvait les payer en argent ou en blé, nous savons que le boisseau de blé à cette époque valait 10 deniers. C'était considéré comme un prix raisonnable. Cette indication est précieuse d'un point de vue historique car la plupart des auteurs se basent, quand ils parlent du blé sur des chiffres qui ont été conservés précisément en raison soit de leur extraordinaire cherté soit de leur extraordinaire modicité.

A partir de diverses données, Adam Smith conclut que du milieu du XIV^{ème} siècle jusqu'au commencement du XVI^{ème}, **le prix raisonnable du blé, c'est-à-dire son prix moyen ordinaire, a baissé de moitié.** Il est demeuré à ce prix jusqu'en 1570 environ. **Cette augmentation dans la valeur de l'argent relativement à celle du blé peut s'expliquer entièrement soit par l'amélioration de la culture en Europe, soit par la diminution successive de l'approvisionnement soit par l'une ou l'autre de ces deux circonstances.** A la fin du XV^{ème} siècle et au début du XVI^{ème}, les diverses parties de l'Europe connurent un gouvernement plus stable et une plus grande sécurité juridique. A la faveur de ce nouvel environnement, l'industrie s'accrut et augmenta la demande des métaux précieux.

Cependant, la plupart de ceux qui ont écrit sur les prix des denrées estiment que, depuis l'Antiquité et jusqu'à la découverte des mines d'Amérique, la valeur de l'argent a été en décroissant. Suite à quelques observations sur le prix du blé et celui de quelques autres marchandises et constatant que la quantité d'argent augmente naturellement à mesure que les richesses augmentent, **ces auteurs ont conclu erronément que la valeur de l'argent décroît à mesure qu'il augmente en quantité.** Selon Adam Smith, ces auteurs ont souvent été induits en erreur pour trois raisons.

D'abord, ces auteurs se sont basés sur le « **prix de conversion** » des rentes. Il s'agit du prix en argent par lequel le tenancier peut s'acquitter, auprès du propriétaire, de la rente qu'il paye normalement en nature. Depuis des temps très anciens, le paiement de la rente se fait en nature. Le tenancier donne chaque année un quota de blé, de volailles, de bétail, etc. Par convention, il est possible pour le tenancier d'user d'une option lui permettant de payer la rente par une somme d'argent. **Mais, pour la sûreté**

du tenancier, ce prix de conversion est toujours stipulé en dessous du prix du marché. En beaucoup d'endroits, il est même inférieur de moitié au prix ordinaire.

En second lieu, ces auteurs se sont fourvoyés en raison de la négligence avec laquelle d'anciens statuts pour la « taxe du prix des denrées » ont été retranscrits par des copistes paresseux ou même, parfois, lors de la rédaction par les légistes. Ces statuts déterminent la taxe à payer sur des marchandises tels que le pain, l'ale, l'orge ou le blé en fonction du prix qu'ont ces marchandises. La taxe varie en fonction du prix qu'elles atteignent. Une liste reprenait, en ordre croissant, les prix et les taxes correspondantes à ces derniers. **Les copistes se sont contentés de recopier les trois ou quatre premiers prix** (c'est-à-dire les plus bas) et la taxe qui leur correspondait en ce disant que cela suffisait pour se faire une idée de la proportion. Le problème, c'est que **les auteurs qui, plusieurs siècles après, ont examiné ces statuts, ont cru que ces prix indiqués étaient représentatifs des prix pratiqués** à l'époque alors que, en réalité, il s'agissait des plus bas d'entre eux.

En troisième lieu, ces auteurs se sont trompés en raison du très bas prix auquel le blé s'est quelquefois vendu dans les temps fort anciens. En réalité, les **prix du blé ont varié considérablement** dans ces temps anciens. On y trouve aussi des prix d'un montant supérieur à tous les prix qui ont été pratiqués depuis. **Comment expliquer cela ? Par les troubles et les désordres de cette époque qui interrompaient tout commerce et même toute communication d'une province à une autre.** Normalement, la disette accidentelle d'une région peut être compensée par la récolte abondante d'une autre. Mais, sous les Plantagenêt,⁹⁰ des barons se livraient régulièrement à des incursions dans d'autres baronnies qu'ils pillaient, ravageant les récoltes et livrant les populations aux horreurs de la famine alors que celles situées dans une terre voisine ne pouvaient écouler leurs surplus, séparées qu'elles étaient des premières par les terres de quelque seigneur ennemi.

Un évêque nommé Fleetwood a recueilli tous les prix du blé de 1202 à 1597. Adam Smith en reproduit la liste en annexe de ce chapitre. Il a complété cette dernière avec des données tirées des comtes du collège d'Eton. **On constate que les prix baissent à partir du début du XIII^{ème} siècle et que cette baisse s'accélère jusqu'à la fin du XVI^{ème} siècle pour commencer à se relever à partir de là.** Notons que Fleetwood a relevé les prix qu'il trouvait, c'est-à-dire ceux qui, en leur temps, avaient été jugés dignes d'être conservés en raison de leur modicité ou de leur cherté extraordinaire. Difficile d'en tirer des conclusions très sûres. Cela dit, **ces chiffres confirment l'analyse de Smith.** Cependant, Fleetwood a pensé que l'argent, en raison de son abondance continuellement croissante, a diminué constamment de valeur, ce qui rentre en contradiction avec les prix du blé qu'il a lui-même recueillis.

Les auteurs se sont moins basés sur le prix du blé que sur le bas prix d'autres produits de la terre pour en inférer la haute valeur qu'ils attribuent à l'argent de cette époque. Le bétail, la volaille, le gibier avaient très peu de valeur à ce moment.

90 Plantagenêt est le surnom une dynastie princière qui régna en Angleterre de 1128 à 1399

Adam Smith considère que le très bas prix de ces denrées (qu'il ne conteste pas) n'est pas la preuve que la valeur de l'argent était très haute mais seulement que la valeur de ces marchandises était fort basse. Ces marchandises, de peu de valeur, ne pouvaient acheter beaucoup d'argent. Par la suite, quand l'industrie progressa, il fut possible d'en acheter de plus en plus. Adam **Smith rappelle que seul le travail permet de mesurer réellement la valeur d'une chose, que ce soit l'argent ou n'importe quelle autre marchandise.** Or, à cette époque où le pays était recouvert de forêts, le bétail, la volaille et le gibier étaient, pour ainsi dire, des productions spontanées de la nature. L'offre excédait communément la demande.

Par contre, le blé nécessite de l'industrie pour être produit. La quantité de travail nécessaire à sa production est relativement équivalente dans tous les endroits de la terre. L'augmentation continue de la « puissance productive » du travail via de nouvelles techniques aratoires et la division des tâches est plus ou moins contrebalancée par l'accroissement continu du prix des bestiaux, force motrice de l'agriculture. **En conséquence, le blé est, à toute époque et quel que soit le degré de richesse et de développement d'un pays, un excellent instrument pour mesurer la valeur de l'argent.** C'est une mesure de valeur bien plus exacte que toute autre marchandise ou classe de marchandises. En outre, le blé constitue dans tout pays civilisé la principale partie de la subsistance du travailleur. A l'exception des contrées les plus florissantes, la viande de boucherie ne forme qu'une très faible partie de l'alimentation de l'ouvrier. Le prix du travail en argent dépend dès lors beaucoup plus du prix moyen du blé que de celui de la viande.

Ces trois séries d'observations superficielles n'auraient pas induit ces auteurs en erreur s'ils n'avaient pas partagé cette **idée très répandue** selon laquelle la **quantité d'argent** augmentant naturellement dans un pays où la richesse augmente, ce métal **doit nécessairement baisser de valeur à mesure que sa quantité augmente.** Cette **notion**, estime Adam Smith, est **tout à fait dénuée de fondement.**

Deux choses font augmenter la quantité de métaux précieux dans un pays :

- une **augmentation dans l'abondance des mines qui fournissent le pays ;**
- un **accroissement dans la richesse du peuple, une augmentation du produit naturel de son travail.**

C'est la première des causes - et seulement elle - qui, assurément, fait diminuer la valeur des métaux précieux. Pas la seconde. L'augmentation de l'abondance d'une mine ne change, en elle-même, rien à la quantité des marchandises qui circulent dans un pays. Comme il y a plus d'argent en circulation, il est normal que cet argent ne puisse s'échanger que contre une quantité plus restreinte de ces choses qu'auparavant. Par contre, quand la richesse d'un pays augmente, il devient nécessaire d'accroître la masse monétaire en circulation pour faire circuler tous ces nouveaux biens. La richesse crée aussi une demande accrue de métaux précieux pour combler des besoins de vanité et d'ostentation (vaisselle d'argent, orfèvrerie, etc.). Mais cela ne signifie aucunement que l'argent diminue de valeur en raison de sa plus forte concentration.

Dès lors, **le prix de l'or et de l'argent augmente naturellement dans un pays au fur et à mesure qu'il s'enrichit sauf si la découverte accidentelle de mines plus abondantes le fait baisser.** Peu importe ici l'abondance des mines : dans un pays riche, le prix de l'argent sera naturellement plus élevé que dans un pays pauvre. Pourquoi ? Parce que **l'or et l'argent, comme toute autre marchandise, cherchent toujours l'endroit où on lui offre le meilleur prix,** où on l'échangera contre la plus grande quantité d'autres denrées. L'or et l'argent s'échangeront naturellement contre une plus grande quantité de subsistance dans un pays riche que dans un pays pauvre.

Le travail est mieux salarié dans un pays riche dont la richesse progresse, raison pour laquelle la récompense réelle du travail est plus élevée en Europe qu'en Chine. La Chine est un pays bien plus riche qu'aucune contrée d'Europe mais son économie est stationnaire. L'Ecosse progresse mais beaucoup plus lentement que l'Angleterre : les travailleurs sont mieux rémunérés dans ce dernier pays. Ceci explique pourquoi on voit émigrer quantité de personnes d'Ecosse en Angleterre mais quasiment aucune d'Angleterre en Ecosse.

L'or et l'argent atteignent leur valeur maximale chez les nations les plus riches. Ils n'en ont presque pas dans les nations les plus pauvres : chez les sauvages, ces métaux n'ont presque aucune valeur. Le blé est toujours plus cher en ville que dans les campagnes éloignées : non pas parce que l'argent aurait moins de valeur dans les villes mais parce qu'il faut davantage de travail pour amener le blé dans les marchés urbains que dans les marchés campagnards. C'est la même raison qui fait hausser le prix du blé dans des territoires riches et commerçants - tels que la Hollande et Gênes - qui ne produisent pas de blé en suffisance pour nourrir leurs habitants.

C'est l'acheminement naval du blé depuis de lointaines contrées qui fait hausser son prix. Encore une fois, l'argent, dans ces contrées riches, ne perd pas sa valeur. Quel que soit l'endroit du monde où on l'amène, l'argent ne va pas perdre sa valeur. Si ces deux pays commerçants perdaient leur opulence et leur richesse, le prix du blé ne descendrait pas pour autant. **Au contraire, dans un état de décadence, le prix du blé s'élèverait au taux d'une famine. Pourquoi ? Parce que c'est une denrée nécessaire.** En période de pauvreté et de détresse, le prix des choses superflues diminue car la demande diminue (les gens sont moins en mesure de se les payer). Mais, durant cette même période de pauvreté, le prix du bien nécessaire augmente nécessairement. En période d'abondance, le prix du bien nécessaire diminue. Le blé est une chose nécessaire. L'argent est une chose superflue.

Quelle que soit l'augmentation continue des métaux précieux durant cette première période, cette dernière n'a pas pu diminuer la valeur de ces métaux dans la Grande Bretagne ou dans toute autre partie de l'Europe.

Seconde période, de 1570 à 1640

Durant cette période, la proportion entre la valeur de l'argent et celle du blé a varié dans un sens tout à fait opposé. **L'argent a baissé dans sa valeur réelle ou s'est échangé contre une moindre quantité de travail qu'auparavant. Le blé, par contre, s'est**

élevé dans son prix nominal. Cette diminution de la valeur de l'argent relativement à celle du blé ne paraît pas avoir d'autre cause que la découverte des mines abondantes de l'Amérique. Personne ne conteste le fait et Adam Smith y souscrit.

Dans cette seconde période, la majeure partie de l'Europe continuait à s'enrichir et la demande d'argent est allée toujours en augmentant. Mais **l'augmentation de l'approvisionnement a surpassé celle de la demande qui était pourtant très forte. En conséquence, la valeur de ce métal a baissé considérablement.**

Troisième période, de 1637 à 1700

C'est entre 1637 et 1640 que la découverte des mines de l'Amérique paraît avoir exercé tout son effet sur la réduction de la valeur de l'argent. Apparemment, la valeur de ce métal n'aurait jamais autant baissé, relativement à celle du blé, qu'elle l'a fait à cette époque. Cette valeur semble s'être relevée progressivement à partir de la fin du siècle dernier. De 1637 à 1700, le prix moyen du plus beau froment a connu un petit renchérissement. Mais ce renchérissement ne s'explique pas, encore une fois, par une prétendue diminution de la valeur de l'argent. En réalité, **il s'est produit deux (voire trois) évènements qui ont entraîné une rareté du blé** beaucoup plus grande que celle causée par l'influence des saisons.

Le premier des ces évènements, c'est la guerre civile qui a découragé l'agriculture, interrompu le commerce et, dès lors, fait hausser fortement le prix du blé sur tous les marchés du royaume mais principalement sur celui de Londres. **Le second de ces évènements, ce fut la prime accordée, en 1688, à l'exportation du blé.** Le but de cette prime - but illusoire comme le démontrera Adam Smith lorsqu'il parlera des primes dans le quatrième livre - était de créer une plus grande abondance de blé et de diminuer le prix de ce dernier sur le marché intérieur. Le résultat fut exactement inverse de celui escompté : de 1688 à 1700, la prime a encouragé l'exportation du produit surabondant à un point tel que la disette d'une année ne pouvait plus être compensée par l'abondance d'une autre. La disette qui eut cours de 1693 à 1699 (imputable principalement aux mauvaises saisons qui ont affecté une bonne partie de l'Europe mais renforcée par cette prime) conduisit, en 1699, à l'interdiction de toute exportation de blé.

Il y a encore un **troisième évènement** qui, sans occasionner aucune rareté du blé ni aucune augmentation de la quantité réelle d'argent, a nécessairement amené une augmentation de la somme nominale de ce prix. Quel est cet évènement ? La **grande dégradation causée dans la monnaie d'argent par le frai et par les rogneurs**⁹¹. Le mal commença sous Charles II.⁹² En 1693, la valeur de la monnaie de l'argent était tombée 25% en dessous de sa valeur légale. Cette dégradation fit baisser la valeur nominale elle-même de la monnaie. En effet, la somme nominale qui constitue le prix de marché des choses se règle bien moins sur la quantité d'argent que la monnaie devrait contenir d'après la loi que sur la quantité que cette monnaie contient effectivement.

91 Le frai est l'usure d'une monnaie en raison de sa circulation. Les rogneurs sont les personnes qui rognent illégalement les pièces de monnaie pour en récupérer une petite quantité de métaux précieux.

92 Charles II d'Angleterre (1630-1685) devint roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse en 1660 et régna jusqu'en 1685.

Au cours de ce siècle, toute usée qu'elle est, sa valeur est désormais soutenue par la monnaie d'or contre laquelle elle peut s'échanger. La monnaie d'or était usée elle aussi mais beaucoup moins que la monnaie d'argent. **Mais, en 1695, la valeur de la monnaie d'argent n'était pas soutenue par celle de l'or.**

Une fois que l'or soutint l'argent, les monnaies d'or et d'argent, avant même la grande refonte, n'étaient pas estimées à plus de 8% en dessous de leur valeur légale. Au cours de ce siècle, aucune calamité publique telle qu'une guerre civile n'affecta l'Angleterre. L'agriculture ne fut plus découragée et le commerce ne fut plus interrompu. La valeur de l'argent a haussé relativement à celle du blé pendant le cours du siècle même si la prime à l'exportation du blé a dû rendre cette hausse moins significative qu'elle ne l'eût été sans cela.

La prime à l'exportation du blé a, on l'a vu, élevé le prix du blé, mais a aussi encouragé le labourage et augmenté (même si la chose est débattue), au cours de ce siècle, la quantité de blé sur le marché intérieur. Pour quelles raisons cette prime avait elle été adoptée en 1688 ? En 1687, le prix du plus beau froment atteignait le plus bas prix depuis 1595. La prime fut votée par le Parlement en 1688 car **les propriétaires fonciers, alarmés par la baisse du prix du blé en argent, pensaient que la prime pourrait faire monter artificiellement le prix.** Le gouvernement du roi Guillaume III⁹³ n'était pas encore solidement établi et n'était pas en mesure de refuser cette faveur aux propriétaires fonciers à qui il imposait, au même moment, la première « taxe foncière annuelle ».

La prime a élevé le prix du blé. Mais n'a-t-elle pas amélioré les cultures et, par là, la production du blé ? Adam Smith fait observer que cette hausse de la valeur de l'argent relativement à celle du blé a eu lieu en France - durant la même période et dans la même proportion - alors même que l'exportation de grains était légalement prohibée jusqu'en 1764 dans ce pays. **Il est plus pertinent de regarder cette variation dans le prix moyen du blé comme étant justement l'effet de la hausse graduelle de la valeur de l'argent sur le marché européen.** On a vu que le blé est une mesure de valeur plus exacte que l'argent et, probablement, que toute autre marchandise. Tout le monde était d'accord pour conclure - lorsque le prix du blé a soudainement été multiplié par trois ou quatre par rapport à son ancien prix en argent - que c'était là l'effet de la découverte des nouvelles mines argentifères américaines et de la baisse subséquente de la valeur de l'argent. Dès lors, si lors des soixante premières années de ce siècle, le prix moyen du blé en argent a fortement baissé, pourquoi ne veulent-ils pas conclure que, là aussi, cette variation est révélatrice elle aussi d'une variation, mais à la hausse cette fois, de la valeur de l'argent sur le marché européen ?

Evidemment, ce qui dissuade beaucoup de monde de tirer cette conclusion, c'est la hausse du prix du blé ces dix dernières années. Le haut prix du blé cette dernière décennie a fait soupçonner que la valeur réelle de l'argent continuerait toujours à baisser sur le marché européen. En réalité, cette hausse s'explique par une succession d'années de récoltes défavorables en Europe.

93 Guillaume III d'Angleterre (1650-1702) a régné de 1689 à 1702.

L'argent a augmenté de valeur et non diminué de valeur. Certes, le prix du travail en argent s'est élevé en Angleterre durant le cours de ce siècle. Mais cette hausse résulte moins d'une diminution de la valeur de l'argent que d'une augmentation de la demande de travail en raison de la prospérité et des progrès de ce pays.

Après la découverte des premières mines argentifères américaines, l'argent a dû continuer à se vendre quelques temps à son premier prix ou légèrement en dessous. Mais, très vite, sa valeur baissa. Il s'échangea contre une quantité toujours plus petite de marchandises et **tomba à son « prix naturel »**, c'est-à-dire ce qui suffit à régler, à leurs taux naturels, les salaires du travail, les profits des capitaux et la rente de la terre. On a déjà dit que la taxe du roi d'Espagne, correspondant à 10% du produit total, emporte la totalité de la rente de la terre. Originellement, cette taxe était de 50%, puis de 33% puis de 20% pour passer à 10%, soit l'équivalent de tout le bénéfice qui reste à l'entrepreneur après le remplacement du capital et ses profits ordinaires. Entre 1545 (année où furent découvertes les mines de Potosi) et 1636, ces mines fécondes avaient eu le temps de produire leur plein effet et de réduire le prix de l'argent au niveau le plus bas possible. 90 ans suffisent à réduire une marchandise quelconque qui n'est pas en monopole à son taux le plus bas.

Le prix de l'argent sur le marché européen aurait encore peut-être baissé davantage, ce qui aurait conduit soit à une réduction de la taxe à 5% (comme c'est le cas de l'or) soit à la fermeture des mines. Mais, dans l'entre-temps, sa valeur cessa de s'effondrer et fut soutenue par l'accroissement progressif de demande d'argent et l'agrandissement continu de son marché. En effet, depuis la première découverte de l'Amérique, **le marché pour le produit de ses mines d'argent a été continuellement en s'agrandissant. Pourquoi ?** Pour trois raisons.

Premièrement, le marché de l'Europe est devenu successivement de plus en plus étendu. Elle a fait des progrès considérables depuis la découverte de l'Amérique. Le produit toujours croissant de son agriculture et de ses manufactures a exigé un accroissement continu dans la quantité de monnaie d'argent. L'enrichissement de nombre de particuliers a augmenté la demande d'argent pour la vaisselle, les bijoux et autres objets de luxe.

En second lieu, l'Amérique est elle-même un nouveau marché pour le produit de ses propres mines d'argent. Ses progrès en agriculture, en industrie et en population sont beaucoup plus rapides que ceux des nations de l'Europe : la demande doit augmenter chez elle avec beaucoup plus de rapidité. Les colonies anglaises constituent un marché nouveau qui doit être approvisionné. Les colonies espagnoles et portugaises sont de nouveaux marchés. Dans tous ces pays, les arts et l'agriculture ont été importés. **On a raconté beaucoup de récits fantastiques sur la prétendue magnificence de ces pays avant l'arrivée des Espagnols. En réalité, ces peuples étaient beaucoup plus ignorants sur les arts et l'agriculture que les Tartares de l'Ukraine.** Même les plus civilisés d'entre eux, les Incas, qui portaient pourtant des parures en or, n'avaient pas d'instrument monétaire. Ils commerçaient par le troc. Il n'existait chez eux aucune division du travail. Ils n'avaient aucune manufacture. Les colonies espagnoles sont beaucoup moins prospères que les colonies anglaises mais elles progressent néanmoins en toutes choses.

En troisième lieu, les Indes orientales sont un autre marché pour le produit des mines d'argent de l'Amérique. Ce marché a continuellement absorbé une quantité d'argent américain de plus en plus considérable soit directement soit par l'intermédiaire de l'Europe. Les Portugais eurent l'exclusivité de ce commerce au XVI^{ème} siècle. Puis les Hollandais les expulsèrent. Anglais et Français débarquèrent sur le continent indien le siècle dernier. Les Suédois, les Danois et les Russes commercent désormais avec l'Asie. La consommation européenne de marchandises en provenance de l'Inde est en constante augmentation.

La valeur des métaux précieux était bien plus élevée dans les Indes, surtout en Chine, qu'elle ne l'était en Europe quand les Européens commencèrent à commercer dans ces pays. Il en est encore de même aujourd'hui. Pourquoi ? Nous avons vu que les rizières procurent deux à trois récoltes par an dont chacune est plus abondante qu'une culture de blé. Dans ces pays riches et très peuplés, **la surabondance de nourriture** dont jouissent de grands seigneurs permet d'acheter une beaucoup plus grande quantité de travail d'autrui. L'or et l'argent se dirigent donc naturellement vers ces **marchés asiatiques qui permettent d'obtenir, à quantités identiques, une beaucoup plus grande quantité de subsistances qu'en Europe.** Par ailleurs, on a vu que le prix du travail est bien plus bas dans ces économies prospères mais stationnaires qu'il ne l'est en Europe. Dès lors, le prix des ouvrages manufacturés en Inde ou en Chine sera bien plus bas également. L'or et l'argent permettent donc d'acheter une beaucoup plus grande quantité d'ouvrages de manufacture qu'en Europe. Par ailleurs, la multiplicité des moyens de navigation intérieure fournit à la Chine une diminution conséquente des frais de transport par rapport à l'Europe.

Ceci explique pourquoi les métaux précieux sont une marchandise extrêmement intéressante à transférer de l'Europe aux Indes. Il n'y a presque aucune marchandise qui rapporte davantage. **Il est d'ailleurs plus avantageux d'y porter de l'argent que de l'or.** Pourquoi ? Parce qu'en Chine et dans la plupart des autres marchés de l'Inde, la proportion entre l'argent fin et l'or fin est de 10 ou 12 à 1 alors qu'elle est de 14 ou 15 à 1 en Europe. Cela signifie qu'en Chine avec 10 ou 12 onces d'argent, on obtient une once d'or. Ceci explique pourquoi l'argent en provenance de l'Europe est parti par cargaisons entières en direction des Indes.

Pour satisfaire les besoins d'un marché d'une telle étendue, il faut que la quantité d'argent tirée des mines suffise à combler cette demande toujours croissante d'argent (destiné à la confection de monnaie, bijoux, vaisselle, etc.) propre à tous les pays opulents. Il faut aussi que cette quantité soit telle qu'elle permette de remplacer le déchet continu de l'argent qui a lieu dans tous les pays où l'on fait usage de ce métal. Parmi les raisons qui expliquent la « volatilité » de ces métaux, citons le frottement résultant de l'usage de l'argenterie, la quantité considérable de ces métaux qui s'emploie dans certaines manufactures sous forme de feuilles et de dorures dans des objets dont on ne pourra plus jamais extraire ces métaux, toute la quantité de ces métaux perdus dans le transport par mer ou par terre, toute celle qui disparaît en raison de cette pratique courante consistant à dissimuler des trésors dans le sol, trésors dont la connaissance disparaît avec la personne qui les a enfouis, etc.

L'importation annuelle de métaux précieux à Cadix et à Lisbonne s'élève à environ 6.000.000 de livres sterling. Ce chiffre comprend à la fois les quantités enregistrées et tout ce qui est supposé être entré en fraude. Cette importation ne compose pas la totalité du produit annuel des mines de l'Amérique. Pourquoi ? Une quantité est expédiée annuellement à Manille par les vaisseaux d'Acapulco. Une autre est employée au commerce de contrebande des colonies espagnoles avec les nations européennes. Une dernière partie reste dans le pays même.

La quantité de cuivre et de fer qui va de la mine au marché excède sans aucune comparaison celle de l'or et de l'argent. Pourtant, il ne vient à l'idée de personne que ces métaux grossiers que sont le fer et le cuivre baissent de valeur en raison de l'abondance avec laquelle ils arrivent au marché. Pourquoi donc pensons-nous cela à propos des métaux précieux ?

Le prix des métaux précieux varie moins d'une année à l'autre que celui de toute autre partie du produit brut de la terre en ce compris les métaux grossiers qui peuvent être sujets à de brusques variations. Comment expliquer cela ? **Ce qui explique cette stabilité extraordinaire, c'est la durée de ces métaux.** Le blé se consomme en l'espace d'une année. Les ouvrages en fer peuvent subsister durant 2 ou 300 ans. L'or sorti de la mine se préserve 2 à 3000 ans. Dès lors, les variations de production de tel ou tel métal d'une année à l'autre n'affectent qu'excessivement peu le stock de ce métal existant dans le monde alors que les masses de blé produites sont consommées chaque année et doivent coller au plus près de la quantité produite l'année précédente.

II. Des variations de la proportion entre les valeurs respectives de l'or et de l'argent

La valeur de l'or fin relativement à l'argent fin était, avant la découverte des mines américaines, de 10 à 1 et de 12 à 1 : une once d'or fin valait de dix à douze onces d'argent fin. Vers le milieu du siècle dernier, la proportion est passée de 14 à 1 et de 15 à 1. L'or a donc haussé dans sa valeur nominale (c'est-à-dire dans la quantité d'argent avec laquelle on pouvait en échanger une quantité inchangée). Par contre, les deux métaux ont baissé dans leur valeur réelle, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent plus commander une quantité de travail aussi importante qu'avant. Cela dit, l'argent chuta plus que l'or.

Les exportations massives d'argent présent en Europe en direction des Indes orientales ont progressivement réduit la valeur de ce dernier relativement à l'or. Pour une once d'or importée en Europe, on importe 22 onces d'argent. Un certain Meggens, un auteur cité par Smith, estime l'argent qui part annuellement aux Indes orientales réduit les quantités de ces métaux demeurant en Europe à la proportion de 1 à 14 ou 15. Cela correspond, on le voit, à l'inverse de leur valeurs respectives : pour le dire plus simplement, il y aurait 14 ou 15 fois plus d'argent que d'or mais l'or vaudrait 14 ou 15 fois plus que l'argent. **Meggens estime que la proportion entre les valeurs doit nécessairement être en raison réciproque de leurs quantités.** Dès lors, il estime que, sans cette exportation massive vers les Indes orientales, la valeur de l'or vaudrait 22 fois celle de l'argent.

Adam Smith conteste l'idée que la proportion ordinaire entre les valeurs respectives de deux marchandises doit nécessairement être en raison de celle des quantités présentes au marché. En effet, un bœuf vaut soixante fois plus qu'un agneau. Il serait absurde d'inférer de ce fait qu'on retrouve, au marché, 60 agneaux pour un bœuf. Similairement, il est tout aussi absurde d'inférer du fait qu'une once d'argent achète quatorze ou quinze onces d'argent, qu'il y a quatorze ou quinze fois plus d'argent en Europe que d'or.

Selon Adam Smith, la quantité d'argent présente sur le marché excède probablement celle de l'or dans une proportion beaucoup plus forte que la valeur d'une certaine quantité d'or ne dépasse la valeur d'une quantité égale d'argent. C'est une application d'une loi qu'il formule de la façon suivante : **la masse totale de la denrée bon marché excède la masse totale de la denrée chère dans une proportion plus forte que la valeur d'une quantité x de la seconde excède la valeur d'une quantité x de la première.**

Par ailleurs, la masse totale d'une marchandise de bas prix excède non seulement en quantité celle d'une plus grande valeur mais est aussi d'une plus grande valeur que la masse totale de cette marchandise d'une plus grande valeur. Tel est le cas, par exemple, du pain par rapport à la viande de boucherie mais aussi de la viande de boucherie par rapport à la volaille, de la volaille par rapport au gibier à plume, etc. Le nombre d'acheteurs d'une denrée bon marché excède toujours celui d'une denrée plus chère. **Suivant cette loi, on doit en déduire qu'il existe une plus grande quantité d'argent que d'or dans le monde mais aussi que la valeur totale de l'argent est plus grande que celle de l'or.** D'ailleurs, une personne qui possède un peu de ces deux métaux constatera probablement qu'il a plus de vaisselle et de bijoux en argent qu'il n'en a en or et que, probablement, la valeur de ses biens en argent excède celle de ceux qu'il possède en or.

Dans la totalité des monnaies anglaises, la valeur de l'or dépasse de beaucoup celle de l'argent. Mais il n'en va pas de même dans les monnaies de tous les pays. C'était le cas en Ecosse avant l'union avec l'Angleterre : la valeur de l'or l'emportait de très peu sur celle de l'argent. L'argent a toujours été et restera vraisemblablement toujours moins cher que l'or au sens ordinaire de l'expression « être cher ». Cela dit, **on peut, en un autre sens, affirmer, à propos de l'or espagnol que l'or est moins cher que l'argent.** Comment ?

- au sens ordinaire, la **cherté d'une chose dépend de la somme**, importante ou non, qu'il faut habituellement payer **pour l'obtenir** ;
- en un autre sens, la **cherté** d'une chose sert à décrire le fait que son **prix habituel est plus ou moins au dessus du prix le plus bas auquel il est possible de la vendre** sur le marché durant un certain temps.

Ce prix le plus bas se compose uniquement des salaires et des profits. Il ne rapporte aucune rente, c'est-à-dire rien pour le propriétaire de la terre. Or, actuellement, l'or espagnol se rapproche beaucoup plus de son prix le plus bas que ne le fait l'argent espagnol par rapport à son prix le plus bas. L'or est donc, dans ce sens là, « moins cher » que l'argent. Il fournit, proportionnellement, moins de rente et moins de profit à celui qui le vend que la rente et le profit de la vente d'argent.

Le prix des diamants et des pierres précieuses se rapproche probablement encore davantage de leur prix le plus bas que ne le fait l'or par rapport à son prix le plus bas. Quoiqu'il en soit, **les mines de métaux précieux en Amérique deviennent chaque jour d'une exploitation plus dispendieuse.** Pourquoi ? En raison de la plus grande profondeur à laquelle il faut chercher les filons, ce qui exige des frais substantiels pour tirer l'eau et fournir de l'air frais à ces profondeurs. Ces causes qui entraînent la raréfaction (une denrée devient plus rare lorsqu'il devient plus difficile et plus coûteux d'en obtenir une certaine quantité) doivent nécessairement, pour compenser cette augmentation de dépenses, déboucher sur l'un ou l'autre des effets suivants : soit une augmentation proportionnée de la valeur du métal, soit une diminution de la taxe de l'argent (qui pourrait descendre de 10 à 5% comme l'or) soit une combinaison de ces deux moyens, solution la plus probable.

Des réductions de la taxe peuvent retarder mais pas empêcher la hausse de la valeur de l'argent sur le marché européen. Elles auraient pour avantage de remettre en service des mines désertées car non rentables, ce qui augmenterait la masse d'argent annuellement importée et en faire diminuer quelque peu la valeur. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé lorsque l'Espagne est passé de l'ancienne taxe à la taxe actuelle. En dépit de cette réduction, la valeur de l'argent a haussé en Europe au cours du siècle actuel.

Il arrivera un moment où l'importation annuelle d'or et d'argent correspondra à la consommation annuelle de ces métaux. Une fois que la consommation annuelle arrive au niveau de l'importation annuelle et que cette dernière en vient à diminuer par degré, alors la consommation annuelle excédera pendant quelque temps l'importation annuelle. En ce cas, comme la masse des métaux diminuera progressivement, sa valeur haussera insensiblement jusqu'à faire correspondre consommation et importation annuelle.

III. Des motifs qui ont fait soupçonner que la Valeur de l'Argent continuait toujours à baisser

Ce qui fait croire à beaucoup de gens que la valeur des métaux précieux continue toujours à baisser sur le marché européen, c'est l'accroissement de l'opulence en Europe et cette idée fautive que l'augmentation de la quantité des métaux précieux quelque part diminue nécessairement la valeur de la masse en circulation. Le fait que le prix de plusieurs produits de la terre augmente constamment accrédite encore cette idée.

Adam Smith a déjà démontré que **l'augmentation de quantité des métaux précieux dans un pays ne tend nullement à diminuer leur valeur.** En réalité, cette quantité s'accroît en raison de l'augmentation des richesses que ces métaux précieux permettent de faire circuler. **Ces métaux précieux se dirigent spontanément vers les pays riches** pour la même raison qui y fait converger les objets de luxe et de curiosité : non pas parce qu'ils seraient moins chers là-bas que dans les pays pauvres mais, au contraire, parce qu'ils y sont plus chers. Ils sont donc **attirés par cette supériorité de prix** et s'en iraient aussitôt si cette supériorité venait à s'interrompre.

A l'exception du blé et d'autres végétaux qui résultent entièrement de l'industrie humaine, **toutes les espèces de produit brut** (bétail, volaille, gibier, fossiles, minerais utiles, etc.) **deviennent naturellement plus chers à mesure que la société s'enrichit** et gagne en industrie. Ce sont ces produits qui coûtent objectivement plus chers et non pas l'argent qui aurait perdu de sa valeur.

IV. Des effets différents des progrès de la richesse nationale sur trois sortes différentes de produit brut

Adam Smith vient de parler du produit brut. Il en distingue trois espèces :

- les **produits sur la multiplication desquels l'influence de l'industrie humaine est un peu près nulle** : quand un pays gagne en opulence, le prix peut s'élever à des hauteurs qui n'ont aucune espèce de limites ;
- les **produits qu'on peut multiplier en proportion de la demande** : dans un pays qui prospère, le prix de ces produits peut monter très haut mais ne peut, dans la durée, dépasser certaines limites ;
- les **produits sur la multiplication desquels l'industrie humaine n'a qu'une puissance bornée et incertaine** : quand le pays s'enrichit, le prix de ces produits peut s'élever, rester stationnaire ou baisser.

Première classe : les produits sur la multiplication desquels l'influence de l'industrie humaine est un peu près nulle

Cette première source de produit brut sur laquelle l'industrie humaine n'a presque aucune espèce de pouvoir comprend des **choses que la nature ne donne qu'en certaines quantités et qui sont très périssables. Il s'agit des poissons et oiseaux rares et singuliers, plusieurs espèces de gibier, etc.**

A mesure qu'augmentent la richesse et le luxe dans une société, la demande de ces produits croît dans le même temps. Comme la quantité de ces produits reste constante, leur prix peut monter indéfiniment. **Il n'a potentiellement aucune limite.** C'est ainsi qu'on explique le prix hallucinant de quelques oiseaux ou poissons rares chez les Romains à l'époque de leur plus éclatante opulence. Ces prix ne résultaient pas d'une baisse de la valeur de l'argent à cette époque mais de l'élévation des prix de ces denrées fort prisées. A cette époque qui précéda la chute de l'empire, la valeur de l'argent était plus élevée qu'à notre époque. C'était la valeur actuelle de l'argent dans la valeur inverse de 3 à 4 : 3 onces d'argent de l'époque auraient acheté la même quantité de travail et de choses consommables que 4 onces en achèteraient aujourd'hui.

L'élévation outrancière de ces prix provient moins d'une abondance d'argent que de l'abondance de travail et de subsistance dont les Romains disposaient à cette époque au-delà de ce qu'exigeait leur consommation personnelle. Cela dit, ils possédaient une quantité d'argent bien moindre que celle que leur fournirait aujourd'hui la faculté de commander une pareille quantité de travail et de subsistances.

Seconde classe : les produits qu'on peut multiplier en proportion de la demande

Cette seconde classe consiste en ces plantes et animaux utiles que la nature produit dans les pays incultes avec une profusion telle qu'ils n'en ont que peu ou point de valeur. A mesure que la culture s'étend, ils sont forcés de lui céder le terrain pour en tirer un produit plus profitable.

Quand le prix du bétail s'élève assez haut pour qu'il y ait autant de profit à cultiver la terre pour produire de la nourriture à bétail que pour produire de la nourriture pour l'homme, ce prix ne peut plus augmenter. Autrement, cela impliquerait qu'on convertisse une partie des terres à blé en pâturage. L'extension du labourage diminue la quantité des vaines pâtures et donc la quantité de viandes de boucherie. Elle accroît la demande de viande vu qu'elle augmente le nombre de personnes qui ont du blé ou, ce qui revient au même, qui ont le prix du blé à donner en échange pour la viande.

Tout le problème est d'arriver à ce degré d'avancement qui permette au labourage d'avoir une extension pour faire monter à ce point le prix du bétail. Jusqu'à ce que le prix du bétail atteigne ce montant, il n'est guère possible que la plus grande partie des terres soit tout à fait cultivée. Pourquoi ? **Pour cultiver pleinement les terres, il faut de l'engrais. Pour se procurer de l'engrais en suffisance, il faut des bestiaux en suffisance** (du moins pour toutes les fermes éloignées de la ville). **Pour cela, il faut engraisser des bestiaux. Mais ces bestiaux ne peuvent être nourris qu'avec le produit d'une terre cultivée et améliorée.** Autrement, il faudrait trop de travail et de dépense pour récolter du produit maigre et épars des terres vagues et incultes. Dans ces conditions, on ne peut nourrir avec profit plus de bestiaux que ceux qu'on utilise pour le labourage. L'engrais qu'ils donneront suffira à peine à fertiliser un tiers ou un quart des terres de la ferme. Le reste des terres est laissé en friche et ne produit rien d'autre qu'un chétive pâture qui permet juste de ne pas laisser mourir de faim quelques bêtes bien maigres qu'on laisse errer. Après 6 ou 7 années de friche, la terre peut être à nouveau labourée et rendre à peine une ou deux récoltes de mauvaise avoine pour être à nouveau remise en friche une fois qu'elle est épuisée.

Tel était l'état des terres écossaises avant l'union de l'Ecosse et de l'Angleterre (union à la faveur de laquelle le bétail écossais a pu se vendre sur le marché anglais et être vendu à un prix supérieur). Ces terres écossaises ne pouvaient produire que très peu en comparaison de ce qu'elles sont capables de produire désormais. Mais ce système était inévitable en raison du bas prix des bestiaux. Ce système persiste dans une assez grande partie de l'Ecosse sans doute en partie à cause de l'ignorance du peuple ou de son attachement aux anciens usages mais, dans la plupart des endroits, c'est en raison de deux obstacles que le cours naturel des choses oppose à l'établissement d'un meilleur système. Ces **obstacles** sont les suivants :

- **la pauvreté des tenanciers qui n'ont pas encore eu le temps d'acquérir un fonds de bétail suffisant** pour mieux cultiver leurs terres car la hausse du prix des bestiaux rend ces derniers plus difficiles à acquérir ;
- **le défaut de temps qui n'a pas encore permis aux tenanciers d'améliorer leur terre** de façon à entretenir convenablement ce plus grand fonds de bétail. L'extension du troupeau et l'amélioration des terres doivent marcher main dans la main.

Cela exige une **longue suite de travaux et d'économies qui s'étend sur un demi siècle, peut-être même un siècle**. En Ecosse, ce processus a pu être accéléré suite à l'union de ce pays avec l'Angleterre qui a fourni un nouveau marché à son bétail.

Dans les colonies nouvelles, la plupart des terres incultes qui ne peuvent servir à autre chose qu'à nourrir des bestiaux rendent ces derniers extrêmement abondants. Cette abondance engendre nécessairement le bon marché de ces bestiaux. Ces derniers **ont tellement proliféré dans les immenses étendues de l'Amérique qu'ils ont perdu une valeur telle qu'on a même laissé les chevaux en liberté dans les bois et sans maître**. Il faut donc que s'écoule une longue période de temps pour qu'on puisse trouver intéressant de nourrir le bétail avec le produit d'une terre cultivée. On retrouve ici les mêmes causes que celles décrites dans l'agriculture écossaise : défaut d'engrais et disproportion entre le capital employé à la culture et la terre que ce capital est destiné à cultiver.

Néanmoins, **le bétail est l'une des premières parties de ce produit brut à atteindre le prix qui justifie de cultiver une partie de la terre pour nourrir l'animal** que constitue ce produit. Par contre, le gibier est peut-être une des dernières. Même si le prix de la venaison est extraordinaire en Angleterre, il ne justifie pas qu'on élève et nourrisse le gibier dans des parcs de bêtes fauves. S'il en était autrement, on l'élèverait comme le faisaient d'ailleurs les Romains.

Les volailles se nourrissent de toute une série de choses qui, autrement, seraient perdues. On les élève seulement pour faire profit de tout. Leur prix est assez bas dans un premier temps mais s'élève graduellement à mesure de l'amélioration et l'extension des cultures. Vient un moment où ce prix justifie qu'on cultive des terres exprès pour nourrir cette volaille. A partir de ce point, le prix atteint son maximum. Il ne peut monter davantage, autrement on consacrerait plus de terres pour ce type de culture.

Comme la volaille, le cochon est un animal qu'on a pour faire profit de tout. Il se nourrit d'ordures et toutes les choses qui rebutent les autres animaux utiles. On le nourrit ainsi pour rien ou presque rien. Quand la demande augmente et, avec elle, le prix de l'animal, il devient nécessaire de faire croître une nourriture destinée expressément à ces bêtes pour les engraisser. Son prix peut, dès lors, parfois excéder celui du bœuf comme c'est actuellement le cas dans la plupart des endroits de la Grande Bretagne.

La hausse considérable du prix des cochons et de la volaille en Angleterre est souvent attribuée à la diminution du nombre de « cottagers » et autres petits tenanciers. La diminution de ces derniers a été le prélude de l'amélioration et de la meilleure culture partout en Europe mais a, effectivement peut-être contribué à faire croître le prix de ces biens un peu plus tôt et plus rapidement qu'il ne l'aurait fait sans cela. En effet, ces tenanciers élevaient souvent, pratiquement sans frais, de la volaille et une truie avec quelques petits. Ces derniers étaient nourris avec les reliefs de la table, le petit lait, le lait écrémé et le lait de beurre. Néanmoins, il faut nécessairement que ce prix monte tôt ou tard à son maximum, c'est-à-dire un prix qui peut payer le travail et la dépense de cultiver la terre par laquelle ces animaux sont nourris.

Dans les fermes, l'établissement progressif de la production laitière résulte de cette volonté de tirer profit de chaque chose. Le bétail donne plus de lait que nécessaire pour élever ses petits et combler les besoins de consommation du ménage du fermier. **De toutes les productions de la terre, le lait est sans doute la plus périssable.** Par temps chaud, il ne tient pas plus de 24 heures. Si on le convertit en beurre, il peut tenir une semaine. Si on le convertit en beurre salé, il tiendra un an. Si on le convertit en fromage, il tiendra plusieurs années. Le fermier va donc expédier cet excédent au marché. Au début, le prix qu'il en obtient est extrêmement bas et ne justifie pas qu'il y consacre un bâtiment ou une pièce particulière. Tout ce travail de laiterie se fera à la cuisine au milieu de la fumée, des mauvaises odeurs et des ordures.

Mais les mêmes causes qui font monter progressivement le prix de la viande de boucherie, à savoir l'accroissement de la demande et la diminution de la quantité du bétail qu'on peut nourrir, s'appliquent ici aussi. Ne fût-ce que parce que viande de boucherie et laitage proviennent de la même bête. Le prix du laitage va s'élever progressivement et justifier les dépenses faites pour en améliorer la qualité qui se perfectionnera de plus en plus. Le prix maximal sera atteint lorsqu'on aura consacré suffisamment de terres fertiles à nourrir les bestiaux exprès pour avoir du lait. Il ne pourra progresser davantage car il faudrait alors sacrifier pour cet usage des terres consacrées à la culture du blé.

Les terres d'un pays ne peuvent jamais parvenir à un état d'amélioration et de culture complète avant que le prix de chaque produit de l'industrie humaine ne soit d'abord arrivé à un niveau tel qu'il est en mesure de payer la dépense d'une amélioration et d'une culture complète. Pour y arriver, il faut que ce prix permette de payer une bonne terre à blé qui est celle qui règle la rente de la plupart des terres cultivées et de payer en second lieu le travail et la dépense du fermier. De cette manière, on peut améliorer les terres mais toujours dans le but d'en retirer un gain qui justifie la dépense d'amélioration.

L'amélioration et la culture complète d'un pays constituent assurément le plus grand de tous les avantages publics. En ce sens, la hausse de prix de toutes ces parties de produit brut n'est évidemment pas une calamité publique mais bien la manifestation la plus visible du plus grand de tous les avantages publics. **Ce n'est pas en raison d'une dégradation de la valeur de l'argent que le prix nominal ou en argent de ces produits bruts a haussé. C'est en raison d'une hausse de leur prix réel.** Elles ne valent pas une plus grande somme d'argent qu'auparavant mais nécessitent une plus grande quantité de travail et de subsistance qu'auparavant.

Troisième classe : les produits sur la multiplication desquels l'industrie humaine n'a qu'une puissance bornée et incertaine

On a affirmé que, concernant cette classe de produits, **leur prix peut, alors que la prospérité du pays augmente, s'élever, rester stationnaire ou baisser.** Comment expliquer ce phénomène ?

Certaines espèces de produits bruts sont en quelque sorte accessoires et dépendants d'une autre espèce de produit (et, dès lors, de sa quantité). C'est le cas, par exemple, de **la laine et des peaux crues**. On pourrait croire que le prix de ces marchandises obéirait aux mêmes règles qui déterminent le prix de la viande de boucherie vu que laines et peaux crues sont tirées, elles aussi, du gros ou menu bétail. Ce n'est pas le cas. Pourquoi ? Parce que **les marchés respectifs de la viande de boucherie et des laines et des peaux sont extrêmement différents**. En effet, contrairement au marché de la viande de boucherie qui est limité au pays qui la produit, le marché pour la laine et les peaux crues est rarement borné au pays qui les produit car elles se transportent facilement dans les pays éloignés.

Même si le prix ne peut s'élever dans la même proportion que la viande de boucherie, il doit néanmoins s'élever un peu ou, du moins, ne certainement pas baisser. Pourtant, Smith mobilise de nombreux documents qui attestent que le prix a diminué de moitié depuis le milieu du XIV^{ème} siècle. En dépit de la prospérité des manufactures anglaises, le prix des laines anglaises a baissé considérablement dans ce pays depuis l'époque d'Edouard III.

Cette dégradation - tant du prix nominal que du prix réel des laines - **ne serait jamais survenue si on avait laissé les choses suivre leur cours naturel**. Cette dégradation provient des causes artificielles suivantes :

- la **prohibition absolue d'exporter** de la laine d'Angleterre ;
- la **permission de l'importer de l'Espagne sans payer des droits** ;
- la **défense de l'exporter de l'Irlande en tout autre pays qu'en Angleterre**.

Ces réglementations ont empêché le marché de la laine de s'étendre à proportion de l'enrichissement du pays et l'ont confiné au marché intérieur. Elles perturbent également le marché lainier de l'Irlande en le contraignant à expédier une grande quantité de sa production en Angleterre. Cela dit, le prix des peaux crues est aujourd'hui beaucoup plus bas qu'il ne l'était il y a quelques années. Cela s'explique probablement par la suppression du droit sur les peaux de veau-marin et de la permission, octroyée en 1769 pour une période limitée, d'exporter les peaux crues de l'Irlande et des colonies franches de droits. **Si l'on établit un taux moyen de cette production pour tout ce siècle, leur prix réel s'est légèrement élevé par rapport aux temps anciens**.

Quoi qu'il en soit, **ces réglementations qui tendent à abaisser le prix de la laine et de la peau crue en dessous de ce qu'il serait naturellement ont nécessairement pour effet de faire hausser le prix de la viande de boucherie**. Pourquoi ? Parce qu'il faut bien que le prix du bétail, gros ou menu, élevé sur une terre améliorée, suffise à payer la rente et le profit de la terre améliorée et cultivée. Moins on paye pour l'un des articles, plus il faut payer pour l'autre. **Ces réglementations ne lèsent donc pas les propriétaires et les fermiers. Par contre, elles portent préjudice aux consommateurs** (dont font d'ailleurs partie les propriétaires et les fermiers) en ce qu'elles font hausser le prix de la viande.

Par contre, si ces réglementations intervenaient dans un pays dont les terres n'ont pas été améliorées, elles seraient assurément les réglementations avec

l'effet le plus destructeur qu'on eût jamais pu imaginer. Pourquoi ? Parce que la majeure partie des terres serait consacrée à la pâture de ces animaux. Dès lors, la laine et la peau formeraient la plus grande partie de la valeur de l'animal. En ce cas, la baisse du prix de ces denrées ne ferait pas hausser pour autant le prix de la viande parce que la majeure partie des terres servant à nourrir ce bétail, on en nourrirait toujours autant. **La quantité de viande fournie au marché resterait la même, la demande resterait la même et le prix resterait tout aussi bas.** Les consommateurs ne pâtiraient pas beaucoup de ces réglementations mais les propriétaires et fermiers en souffriraient énormément. En effet, vu l'interdiction perpétuelle d'exporter peaux et laines, le prix total de l'animal baisserait et, avec lui, la rente et le profit des terres. **Non seulement ces réglementations auraient abaissé de manière considérable la valeur des terres mais auraient prodigieusement retardé l'amélioration ultérieure du pays.**

Le prix des laines d'Ecosse baissa considérablement suite à l'union avec l'Angleterre. Pourquoi ? Parce que, du jour au lendemain, **elles ne purent plus être exportées et vendues sur le grand marché européen** et furent confinées sur le marché étroit de la Grande-Bretagne. Cet événement aurait sans doute fait perdre aux terres écossaises une valeur considérable s'il n'avait pas été **compensé par la hausse de la viande de boucherie écossaise** : comme on l'a vu, la possibilité de vendre cette dernière sur le marché anglais a fait hausser son prix.

Le pouvoir de l'industrie humaine sur la production de peaux crues et de laines est d'abord incertain. Pourquoi ? Parce qu'il dépend du produit du pays dans lequel s'exerce cette industrie. **Ensuite, ce pouvoir est incertain dans ses effets.** Pourquoi ? Parce qu'il dépend du produit des autres pays. Il dépend moins de la production de ces pays que d'un certain nombre d'autres facteurs : la quantité de produits qu'ils manufacturent par eux-mêmes, l'existence ou non de restrictions à l'exportation de ce produit brut.

Les efforts de l'industrie nationale sont également bornés et incertains en ce qui concerne la mise au marché d'un autre produit brut très important : **le poisson.** Ce qui limite ces derniers, c'est la situation locale du pays, la distance des provinces par rapport à la mer, la fertilité ou stérilité des mers. **A mesure que la population augmente et que le pays s'enrichit, le nombre d'acheteurs de poissons augmente.** Ces acheteurs possèdent une plus grande quantité et diversité d'autres marchandises ou, ce qui revient au même, le prix d'une plus grande diversité et quantité de ces dernières pour acheter du poisson.

Le problème, c'est qu'il est généralement impossible d'approvisionner ce marché sans employer une quantité de travail qui croît au-delà de la proportion de celle qui serait précisément nécessaire aux besoins de ce marché agrandi. Pour le dire plus clairement, si l'on doit passer d'un marché qui exige 1000 tonnes de poissons à un marché qui en exige 10.000, la somme de travail nécessaire n'est pas simplement multipliée par 10. Elle sera bien supérieure à 10. Pourquoi ? Parce qu'il faudra aller chercher le poisson beaucoup plus loin, il faudra de bien plus grands bâtiments, des machines plus coûteuses, etc. Dès lors, le prix de cette denrée augmentera pour financer ces améliorations.

On peut difficilement garantir le succès de tel ou tel jour de pêche. **Cela dit, une fois qu'on connaît les différents paramètres exposés plus haut, on peut, avec un certain degré de certitude, déterminer la quantité de poissons amenés au marché durant une année.** Cela dit, la quantité de ce produit dépend plus des paramètres géographiques que de l'état de richesse du pays et de son industrie. Dès lors, cette industrie reste fort incertaine.

En ce qui concerne la **production de minéraux et de métaux (précieux ou grossiers) tirés des entrailles de la terre, le pouvoir de l'industrie n'est apparemment borné par rien mais reste incertain dans ses effets.** La quantité de métaux précieux dans un pays n'est pas limitée par des facteurs qui tiennent à la situation locale du pays telle que la fertilité ou la stérilité des mines. D'ailleurs, ces métaux se trouvent en abondance dans des pays qui ne possèdent pas de mines. Leur quantité dans un pays est fonction de deux circonstances différentes :

- le **pouvoir d'achat du pays** : ce dernier est le montant du produit annuel de ses terres et de son travail. Il représente l'état de son industrie qui permet ou pas d'acheter ou pas des métaux précieux tirés de mines nationales ou étrangères. Plus le pays s'enrichit et s'améliore, plus le prix réel de ces métaux précieux va augmenter. Et inversement ;
- l'**état de fécondité ou de stérilité des mines** qui, à un moment donné, approvisionnent le monde commerçant de ces métaux. Plus les mines sont fécondes, plus baissera le prix réel des métaux présents dans ce pays (c'est-à-dire la quantité réelle de travail et de subsistance qu'une quantité x peut commander). Et inversement.

La fécondité ou stérilité des mines n'a strictement aucun lien avec l'état de l'industrie dans un pays quelconque ni, semble-t-il, avec l'état de l'industrie au niveau mondial. Cela dit, il est vrai que l'extension du commerce et de l'industrie appelle de plus grandes quantités de métaux précieux et rend statiquement plus probable la découverte de mines. Cependant, rien n'est plus incertain au monde que de prédire si l'on découvrira des mines nouvelles à mesure que les anciennes viendront à s'épuiser. Quoi qu'il en soit, découvrir ou non de nouveaux gisements sont des choses qui n'ont que très peu d'importance pour la richesse et la prospérité réelle du monde. **Si les mines se tarissent, la valeur nominale du produit annuel de la terre changera fortement mais pas sa valeur réelle : la quantité réelle de travail que ce produit pourra commander ou acheter sera toujours la même.** Rien ne changerait dans le monde si un schelling aujourd'hui ne représentait plus qu'un penny demain. Celui qui aurait un penny demain serait tout aussi riche que celui qui possède un schelling aujourd'hui. La seule différence, c'est que, dans ce monde où un schelling vaut un penny, des superfluités telles que la vaisselle et les bijoux d'or et d'argent seraient devenus extrêmement rares et chers.

V. Conclusion de la digression sur les Variations dans la Valeur de l'Argent

Les auteurs qui ont examiné les bas prix en argent du blé et des marchandises en général dans les temps anciens et, donc, la haute valeur de l'or et de l'argent, en concluent que ces pays étaient pauvres et barbares. C'est la une **conviction qui s'enracine dans cette**

idée mercantiliste fausse (qu'Adam Smith entend réfuter dans le quatrième livre) selon laquelle la richesse nationale dépend de l'abondance de métaux précieux.

En réalité, la seule chose que prouve cette rareté des métaux précieux dans ces temps reculés, c'est la stérilité des mines de cette époque. D'ailleurs, en Chine, pays riche s'il en est, la valeur des métaux précieux est beaucoup plus élevée qu'en aucun autre endroit de l'Europe. **La valeur de ces métaux actuellement en Europe a grandement diminuée depuis la découverte des mines de l'Amérique et, parallèlement, la richesse de l'Europe s'est grandement accrue. Ces deux événements n'ont pas la moindre liaison entre eux. :**

- **la valeur de ces métaux a diminué en raison de l'abondance des mines argentifères et aurifères américaines découvertes** à cette époque ;
- **la richesse de l'Europe a augmenté en raison de la chute du système féodal et de l'établissement d'une forme de gouvernement qui a donné à l'industrie la sûreté juridique et le respect de la propriété, seul encouragement dont elle a besoin.**

Si le bas prix en argent du blé ou des marchandises en général dans un pays ne prouve en rien que ce pays soit pauvre, par contre **le bas prix en argent de quelques espèces particulières telles que le bétail, la volaille, le gibier, etc. relativement au blé est une preuve décisive de cette pauvreté.** Pourquoi ? Parce que ces bas prix démontrent l'abondance de ces denrées relativement au blé et donc les vastes étendues de terres qui y sont consacrées. Ils démontent ensuite le faible valeur de ces terres relativement à celles où l'on cultive le blé et, dès lors, l'état négligé et inculte de la majeure partie des terres du pays.

La preuve, c'est que la Pologne, pays qui est resté féodal est encore plus misérable qu'il ne l'était avant la découverte des mines d'Amérique. Le prix du blé a encore haussé dans ce pays. Pourtant, la valeur réelle des métaux précieux en Pologne a baissé de la même manière que partout en Europe. L'augmentation de quantité de métaux précieux en Pologne n'a étendu ni l'agriculture ni les manufactures polonaises. L'Espagne et le Portugal sont, après la Pologne, les deux pays les plus pauvres d'Europe. Pourtant, c'est là qu'on trouve la plus grande quantité de métaux précieux : leur système féodal a été remplacé par un système qui ne vaut guère mieux.

La faible valeur de l'or et de l'argent dans un pays n'est pas une preuve de la richesse de ce pays. De même, la haute valeur de ces métaux et le bas prix en argent du blé ou des marchandises en général ne sont pas une preuve de la pauvreté dudit pays. **Par contre le bas prix en argent de certaines marchandises particulières telles que le bétail, la volaille, le gibier, etc. relativement au blé est une preuve décisive de la grande étendue de terre occupées à la production de ces dernières relativement à celles qu'occupe le blé.** En conséquence, cela démontre le peu de valeur de ces terres par rapport à celles consacrées à la culture du blé. **C'est la preuve du caractère peu développé de ce pays.**

Le prix du blé a été un peu plus bas ce siècle-ci qu'il ne l'avait été au siècle précédent comme en atteste toute une série de documents cités par Adam Smith (registres publics de différents comtés d'Ecosse, relevés des prix de divers marchés

de France, etc.). Comme on l'a vu, le **haut prix du blé cette dernière décennie s'explique**, selon Adam Smith, **par la succession de mauvaises récoltes** sans qu'il soit pertinent d'invoquer ici une prétendue dégradation de la valeur de l'argent.

On pourrait se demander à **quoi cela avance d'affirmer que ce n'est pas l'argent qui diminue de valeur mais les choses qui augmentent de valeur**. N'est-ce pas une distinction oiseuse ? Selon Adam Smith, cette distinction n'est pas du tout inutile. Elle est d'abord **utile pour le public car c'est une preuve d'avancement de la richesse du pays** et un motif de satisfaction légitime. Tous les pays ne progressent pas. La Pologne, l'Espagne et le Portugal déclinent.

Cette **distinction est également utile à l'Etat lorsqu'il s'agit de déterminer la rémunération des fonctionnaires**. En effet, si la hausse des prix de certaines denrées est due, comme on l'affirme parfois, à une baisse de la valeur de l'argent, alors il y aurait lieu d'augmenter cette rémunération. Par contre, si l'on attribue cette hausse des prix à une hausse de valeur consécutive à l'amélioration des terres, on pourra alors juger dans quelle proportion opérer cette augmentation de salaire. On pourra même juger dans certains cas qu'il n'y a pas lieu d'opérer une augmentation. Pourquoi ? **L'extension des cultures augmente nécessairement - on l'a vu - le prix de toute nourriture animale mais, dans le même temps, elle fait baisser le prix de la nourriture végétale**. La raison en est que les terres sont plus fertiles et produisent des biens en abondance. C'est le cas du blé. C'est aussi le cas de deux plus grandes acquisitions que l'agriculture de l'Europe - et peut-être l'Europe même - ait faite suite à la découverte du Nouveau Monde : le pomme de terre et le maïs. C'est aussi le cas des légumes qu'on ne cultivait autrefois que dans les potagers privés. Cela peut compenser la hausse du prix de la viande, hausse de prix qui, par ailleurs, finit par atteindre un maximum indépassable comme on l'a vu.

On a vu que, depuis une dizaine d'années, le prix du blé a augmenté. **Cette actuelle cherté du blé est un fardeau pour les pauvres. Mais lorsque le blé est à son prix moyen ordinaire, la hausse naturelle du prix de toute autre espèce de produit brut ne les affecte guère** car il s'agit de denrées dont l'homme n'a pas un besoin primordial (volaille, poisson, gibier, etc.). Ils souffrent davantage de la hausse artificielle occasionnée par les impôts dans le prix de denrées manufacturées telles que le sel, le savon, le cuir, les chandelles, etc.

VI. Des effets et des progrès de la richesse nationale sur le prix réel des ouvrages de manufacture

L'amélioration générale a pour effet de faire baisser graduellement le prix réel de presque tous les ouvrages des manufactures. L'état florissant de la société fait hausser le prix du travail **mais l'organisation qui se met en place** (meilleures machines, division du travail, dextérité accrue, etc.) **fait parallèlement baisser le coût de la main d'œuvre**. En soi, la main d'oeuvre est plus chère, mais **vu que la quantité de travail nécessaire pour produire une pièce quelconque diminue substantiellement, cette hausse du prix du travail est plus que compensée** et le prix réel des ouvrages diminue. Il y a certes

des exceptions : par exemple, le prix réel des ouvrages de charpenterie et de menuiserie a haussé. Pourquoi ? En raison de la hausse du prix du bois suite à la raréfaction des forêts consécutive à l'extension des cultures et l'amélioration de la terre.

Une bonne illustration de ce mouvement général de baisse des prix, ce sont toutes les manufactures qui emploient des métaux grossiers. **Dans l'horlogerie** surtout mais également dans la coutellerie, la serrurerie et la quincaillerie, **les produits anglais étonnent actuellement les ouvriers de tous les autres endroits d'Europe qui sont incapables de fournir des produits d'aussi bonne qualité pour le double ou même le triple du prix.**

La réduction des prix dans les fabriques de drap n'a pas été aussi importante. Au contraire, ces trente dernières années, le **prix du drap superfine** a quelque peu dépassé sa proportion avec les autres catégories de drap. Cela s'explique par la hausse considérable de la matière première qui consiste entièrement en laine d'Espagne. Pourtant, **cette réduction est en soi incontestable si l'on compare les prix actuels à ceux pratiqués à la fin du XV^{ème} siècle** où la subdivision du travail était beaucoup moins poussée et où les machines étaient fort primitives. Comme en attestent un certain nombre de documents cités par Adam Smith, tant le prix pécuniaire que le prix réel des draps ont fortement diminué depuis cette période. Cette réduction, considérable pour les gros draps, l'est encore plus pour les draps fins. **Trois améliorations capitales** dans les manufactures de cette espèce furent :

- le rouet à filet qui fait deux ou trois fois plus d'ouvrage que le fuseau ;
- plusieurs machines ingénieuses facilitant et abrégeant le dévidage des laines filées ;
- le moulin à foulon qui donne corps au drap plutôt que de le fouler dans l'eau.

Les manufactures sont probablement, dans l'enfance, des activités de ménage où les différents membres de la famille exécutent chacun, quand ils en ont le temps, différentes parties de l'ouvrage afin de trouver un revenu supplémentaire au ménage par rapport à l'occupation dont ils tirent la principale partie de leur subsistance. Ce genre d'ouvrage est toujours bien meilleur marché que celui fait par un ouvrier professionnel. En ce temps là, les fabriques fines n'existaient pas en Angleterre mais seulement dans le pays riche et commerçant de la Flandre. Ces marchandises importées étaient taxées par le roi, ce qui explique que, à cette époque, le prix réel des fabriques grossières était, relativement à celui des fabriques fines, beaucoup plus bas qu'il ne l'est aujourd'hui.

Conclusion

Toute amélioration de l'état de la société tend, directement ou indirectement, à faire hausser la rente réelle de la terre, ce qui revient à augmenter la richesse réelle du propriétaire, c'est-à-dire son pouvoir d'achat.

L'amélioration des terres et de la culture fait directement hausser cette rente réelle de la terre. Mais cette dernière augmente également de manière indirecte. Comment ? La hausse du prix réel des marchandises provient de cette amélioration

mais en devient la cause par la suite. Ainsi, la hausse du prix du bétail, résultant de l'amélioration des terres, élève directement la rente du propriétaire et dans une proportion encore plus forte. Pourquoi ? Parce qu'à quantité de travail inchangée, le produit ramène un revenu plus élevé qui permet de remplacer le capital, payer les profits ordinaires et augmenter la portion restante du produit qui est la part du propriétaire.

Tous les progrès dans la puissance productive (c'est-à-dire tout ce qui - à ressources égales - fait hausser la productivité) **qui réduisent le prix réel des ouvrages de manufacture tendent indirectement à élever la rente réelle de la terre.** Pourquoi ? Car le propriétaire, à prix égal, peut acheter une plus grande quantité d'ouvrages avec lesquels il pourra améliorer sa terre. Tout ce qui réduit le prix réel des ouvrages manufacturés élève le prix réel des produits bruts car avec une même quantité de produits de la terre, le fermier peut acheter une plus grande quantité d'ouvrages.

Dès lors, **toute augmentation dans la richesse réelle de la société, toute augmentation dans la masse de travail utile tend indirectement à élever la rente réelle de la terre.** Ceci permet d'augmenter le nombre d'hommes et de bestiaux employés à la culture. Le produit grandit en proportion du capital et la rente grossit avec le produit. Les circonstances opposées (défaut d'amélioration, culture négligée, baisse du prix réel de quelques parties du produit brut de la terre, hausse du prix réel des manufactures, etc.) tendent à faire baisser la rente réelle de la terre et à diminuer la richesse réelle du propriétaire, diminuant d'autant son pouvoir sur le travail d'autrui ou sur le produit de ce travail.

La masse totale du produit annuel de la terre et du travail d'un pays se divise en trois parties :

- la rente de la terre ;
- les salaires du travail ;
- les profits des capitaux.

En gros, cela constitue un revenu à trois différentes classes du peuple :

- ceux qui vivent des rentes ;
- ceux qui vivent des salaires ;
- ceux qui vivent des profits.

L'intérêt de la première de ces grandes classes - celle qui vit des **rentes** - **est étroitement et inséparablement lié à l'intérêt général de la société.** Toute ce qui cause préjudice à cet intérêt et tout ce qui lui apporte un profit a nécessairement le même effet sur la société. C'est la seule classe à laquelle son revenu ne coûte ni travail ni souci. Elle se caractérise par **l'insouciance et l'ignorance.**

L'intérêt de la seconde classe - celle de ceux qui vivent des **salaires** - **est tout aussi étroitement lié que celui de la première à l'intérêt général de la société.** Quand la demande d'ouvriers augmente d'année en année, le salaire de l'ouvrier augmente pareillement. Quand la richesse d'une société est stationnaire, l'ouvrier gagne juste de

quoi vivre et élever ses enfants. Quand l'économie de la société décline, nul ne souffre plus cruellement que lui. Cependant, **l'ouvrier est incapable de connaître l'intérêt général et d'en comprendre la liaison avec le sien propre.**

La troisième classe - celle de ceux qui vivent des profits - **n'a pas la même liaison que les deux autres classes avec l'intérêt général de la société.** Pourquoi ? Parce que le capital qu'ils mettent en œuvre est **employé de manière à produire le plus grand profit.** Or, contrairement aux rentes et aux salaires, le taux des profits n'augmente pas avec la prospérité de la société et ne s'écroule pas dans la décadence. Ce taux est bas dans les pays riches et élevé dans les pays pauvres. D'ailleurs, ce taux ne sera jamais plus élevé que dans les situations où un pays se précipite vers sa ruine.

Les marchands et les maîtres manufacturiers sont ceux qui mobilisent les plus gros capitaux. Ils font preuve d'une très grande intelligence mais elle **se focalise sur l'intérêt de la branche particulière de leurs affaires et non sur le bien général de la société.** Dès lors, leur avis – à supposer qu'il soit de bonne foi (ce qui n'est pas toujours le cas) sera plus influencé par leur intérêt que par celui des deux autres classes. **Ils parviennent d'ailleurs souvent à abuser la crédule honnêteté du propriétaire rural** en le persuadant que son propre intérêt correspond au bien général. Dès lors, **l'avis des marchands et des manufacturiers** sur un règlement de commerce ou une loi nouvelle, influencé par leur intérêt particulier qui diffère et même s'oppose à l'intérêt général, **doit être écouté avec « la plus grande défiance »⁹⁴ car ces personnes ont intérêt à tromper le public et l'ont déjà fait à de nombreuses reprises.**

Livre II

De la nature des fonds ou capitaux de leur accumulation et de leur emploi

Introduction

Dans l'état d'enfance de la société, il n'y a pas de division du travail. Chaque individu pourvoit lui-même à ses besoins et les affaires fonctionnent sans qu'il soit besoin de fonds amassés ou accumulés d'avance.

A un stade ultérieur de développement, une fois que la division du travail devient une réalité, le travail d'un individu ne peut satisfaire directement qu'à une partie minime de ses besoins. L'autre partie, il y pourvoit en se payant les produits et les services d'autrui grâce au produit de son propre travail. Pour ne pas devoir attendre d'avoir achevé et vendu le produit de son travail, **il faut donc qu'existe quelque part un fonds de denrées de différentes espèces amassé préalablement pour le faire subsister et lui fournir les matériaux et outils nécessaires à son ouvrage.**

94 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.336

Ainsi, **l'accumulation d'un capital est un préalable indispensable à la division du travail**. C'est par l'accumulation progressive des capitaux que le travail reçoit des subdivisions ultérieures, que la quantité de matériaux s'accroît, que le nombre d'ouvriers augmente et que la tâche de ces derniers devient de plus en plus simple.

Le nombre d'ouvriers dans chaque branche d'industrie augmente alors qu'augmente la division du travail : c'est l'augmentation de leur nombre qui leur permet de se spécialiser. Celui qui emploie son capital à faire travailler cherche à produire le maximum d'ouvrages, ce qui implique l'achat des meilleures machines et la distribution la plus intelligente des ouvriers. La quantité d'industrie augmente dans un pays en fonction de l'accroissement du capital qui la met en mouvement. Suite à cet accroissement, une même quantité d'industrie produit une beaucoup plus grande quantité d'ouvrages.

Adam Smith va ici examiner **la nature des fonds, les effets de leur accumulation en capitaux et les effets qui découlent des divers emplois des capitaux**. Le second livre est subdivisé en cinq chapitres :

- le premier chapitre traite des différentes branches dans lesquelles se divise le fonds accumulé d'un individu ou d'une grande société ;
- le second chapitre traite de la nature et des opérations de l'argent ;
- le troisième chapitre examine la manière dont opère un capital employé par la personne à qui il appartient ;
- le quatrième chapitre examine la manière dont opère un capital employé par un tiers ;
- le cinquième chapitre traite des effets des emplois des capitaux tant sur la quantité d'industrie nationale mise en activité que sur la quantité du produit annuel des terres et du travail de la société.

Chapitre I. Des diverses branches dans lesquelles se divisent les capitaux

Un homme qui ne possède que de quoi subsister dans les jours qui viennent, ne songe presque jamais à en tirer un revenu. Il le consomme avec une certaine prudence. Dans ce cas, tout son revenu procède de son travail. C'est le cas de presque tous les ouvriers pauvres dans chaque pays.

Par contre, celui qui possède un fonds accumulé qui peut lui permettre de vivre des mois ou des années, cherche évidemment à en tirer un revenu. Un tel fonds peut être divisé en deux parties :

- celle dont cet homme espère tirer un revenu : le capital ;
- celle qui sert à sa consommation immédiate et qui se subdivise à son tour en :
 - une portion originairement destinée à la consommation ;
 - un revenu qui peut provenir de différentes sources ;
 - des effets achetés les années précédentes avec l'une ou l'autre de ces choses et qui ne sont pas encore entièrement consommés (habits, ustensiles de ménage, etc.)

Adam Smith poursuit en affirmant qu'il existe deux manières différentes d'employer un capital pour qu'il produise revenu ou profit :

- soit on l'emploie à faire croître des denrées, à les manufacturer, à en acheter pour les revendre avec profit. Dans ce cas, le capital sort continuellement des mains de son propriétaire sous une forme pour y rentrer sous une autre. De tels capitaux ont pour nom « **capitaux circulants** » ;
- soit on l'emploie pour améliorer des terres, acheter des machines ou instruments. Ces choses, une fois acquises, n'ont pas besoin de circuler davantage. De tels capitaux s'appellent les « **capitaux fixes** ».

En fonction de la profession choisie, les parts respectives de capital circulant et de capital fixe d'une personne peuvent fortement varier. Ainsi un commerçant possède un capital qui est entièrement circulant car il n'a besoin ni de machine ni d'industrie (si ce n'est sa boutique). Par contre, un maître-artisan a toujours une partie de son capital qui est fixe (celle qui compose les instruments de son métier). **D'autres genres de travail exigent un capital fixe bien plus important.** Une fabrique de fer en gros, par exemple, nécessite un fourneau, une forge, des moulins de fonderie, etc. Les instruments d'agriculture d'un fermier et les bestiaux qu'il emploie à ses travaux sont un capital fixe. Par contre, le salaire et la subsistance de ses valets de labour, les bestiaux qu'il engraisse pour les revendre, les moutons dont il revend la laine ou les agneaux, la nourriture du bétail, etc. font partie de son capital circulant. La valeur entière des semences est aussi un capital fixe car elles se régénèrent en passant du champ au grenier et du grenier au champ.

Pris dans sa totalité, le fonds accumulé que possède un pays se subdivise d'une manière identique au fonds d'un particulier. Les trois branches sont les suivantes :

- la **portion réservée pour servir directement à la consommation** : elle a pour caractéristique de ne rapporter ni revenu ni profit. Cette portion comprend le fonds de vivres, d'habits, de meubles de ménage, etc., soit des choses qui n'ont pas encore été consommées. Il comprend aussi toutes les maisons d'habitation. En effet, une maison, même louée à un tiers, ne peut jamais ajouter quoi que ce soit au revenu de la nation. Elle ne produit aucune richesse en elle-même car le locataire est toujours obligé de tirer son loyer d'un autre revenu qui provient de son travail, d'un capital ou d'une terre. On peut aussi louer des meubles quand ils garnissent un immeuble loué et on peut également louer des vêtements pour les mascarades du carnaval mais, en dernière analyse, l'argent de la location provient toujours d'une autre source de revenus.
- le **capital fixe** constitue la seconde branche de ce fonds. Il rapporte un revenu ou profit sans changer de maître et comprend quatre articles :
 - les **machines utiles et instruments d'industrie** ;
 - tous les **bâtiments destinés à une activité professionnelle** (boutiques, magasins, ateliers, fermes, étables, etc.). Ils rapportent un loyer à leur propriétaire et de l'argent à ceux qui les occupent et qui en payent le loyer vu qu'ils y exercent des activités qui leur rapportent de l'argent ;

- les **améliorations des terres** : tout ce qui les met dans un état plus propre à la culture et au labourage. Une ferme améliorée peut apporter un bien plus gros revenu et c'est en l'employant ainsi que le fermier applique son capital de la manière la plus profitable. Ces améliorations sont comparables aux machines utiles qui abrègent le travail à ceci près qu'elles sont beaucoup plus durables que ces machines ;
 - les talents utiles acquis par les habitants ou membres d'une société. Ces talents dont l'acquisition a entraîné une dépense composent une partie de la fortune de la société
- le **capital circulant** est la troisième et dernière des branches. Il ne rapporte de revenu qu'en circulant et en changeant de maître et comprend lui aussi quatre articles :
 - l'argent au moyen duquel les trois autres circulent et se distribuent ;
 - le fonds de vivres ;
 - le fonds de matières tout à fait brutes ou en partie manufacturées destinées à l'habillement, l'ameublement et à la bâtisse ;
 - l'ouvrage fait et parfait mais qui est encore dans les mains du marchand ou manufacturier.

Les trois derniers articles sont régulièrement, la plupart du temps au cours d'une année, retirés de ce capital circulant pour devenir objet de consommation ou capital fixe.

« Tout capital fixe provient originairement d'un capital circulant et a besoin d'être continuellement entretenu aux dépens d'un capital circulant (...) Aucun capital fixe ne peut donner de revenu que par le moyen d'un capital circulant ». ⁹⁵

Les machines et instruments d'industrie sont tirés d'un capital circulant qui fournit les matériaux qui les composent et la subsistance des ouvriers qui les fabriquent. Par ailleurs, ces machines et instruments ne produisent rien sans un capital circulant qui fournit la matière et la subsistance des ouvriers qui les utilisent. Les capitaux tant fixes que circulants ont pour unique finalité d'entretenir et d'augmenter le fonds de consommation. **Ce capital circulant qui alimente les deux autres branches est lui-même constamment puisé de trois sources principales : le produit de la terre, celui des mines et les pêcheries.** Les mines fournissent notamment l'argent qui, même s'il n'est pas consommé en tant que monnaie, finit par s'user et se détruire. Terres, mines et pêcheries ont toutes besoin, pour être exploitées, de capitaux fixes et circulants. Leurs produits remplacent ces mêmes capitaux ainsi que tous les autres capitaux de la société. Le fermier remplace vivres et matériaux dont a besoin le manufacturier mais ce dernier remplace l'objet manufacturé du fermier que ce dernier a usé. Il y a échange entre ces deux classes de producteurs. La fécondité des terres, mines et pêcheries dépend de l'étendue des capitaux employés à leur culture et exploitation.

95 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), pp.362-363

Dans tous les pays qui assurent une protection des personnes et des propriétés, les hommes emploient leur fonds accumulé à leur disposition soit pour en jouir en la consommant soit pour en tirer un profit pour l'avenir en le gardant (capital fixe) ou en s'en dessaisissant (capital circulant). Dans de tels pays, ne pas employer ce fonds de l'une de ces trois manières serait, pour un homme, une insanité d'esprit. Il est, par ailleurs, certaines contrées où les hommes sont souvent à la merci de la violence de leurs maîtres et ont coutume de cacher ou d'enterrer une grande partie de leurs fonds accumulés de manière à les avoir à portée de mains pour les emporter en cas de fuite. Cette pratique, très commune en Turquie et en Asie, était fort en vogue chez nos ancêtres en Europe au point que les trésors trouvés fournissaient alors une branche importante du revenu des plus grands souverains.

Chapitre II. De l'argent considéré comme une branche particulière du capital général de la société, ou de la dépense qu'exige l'entretien du capital national

On a vu dans le premier livre que le prix de la plupart des marchandises résulte de la combinaison de trois parties qui ont concouru à produire et à commercialiser ces dernières :

- les salaires du travail ;
- les profits du capital ;
- les rentes de la terre.

Cela dit, il y a certaines marchandises dont le prix ne se compose que de deux de ces parties (salaires et profits) et d'autres, encore plus rares, qui consistent entièrement en une seule (les salaires).

Ce qui est vrai pour toute marchandise prise séparément est vrai également pour la totalité des marchandises qui composent la totalité du produit de la terre et du travail d'un pays. La somme totale du prix ou de la valeur échangeable de ce produit annuel national résulte également de ces trois parties. **La valeur totale de ce produit se partage entre les différents habitants, et constitue un revenu.** En réalité, ce dernier est comparable à celui d'un domaine particulier qui se divise en deux parties :

- le « **revenu brut** » : ce qui, dans un domaine particulier, correspond généralement à **tout ce que débourse le fermier** ;
- le « **revenu net** » : **ce qui**, dans un domaine particulier, **reste au propriétaire** après déduction des frais de régie, des réparations et tous les autres prélèvements nécessaires. Cela correspond à **tout ce qu'il peut, sans nuire à sa fortune, destiner à sa consommation immédiate** (pour sa table, son train, son ameublement, ses jouissances et son amusement). Sa richesse réelle n'est pas proportionnelle à son revenu brut mais bien à son revenu net.

Au niveau national :

- le « **revenu brut** » de tous les habitants d'un grand pays : c'est la **masse totale du produit annuel de leur terre et de leur travail** ;
- le « **revenu net** » de tous ces habitants nationaux, c'est **tout ce qui leur reste** une fois qu'on a déduit tout ce qui est nécessaire pour entretenir, premièrement, le capital fixe et, deuxièmement, le capital circulant. Cela correspond à **ce qu'ils peuvent placer dans leurs fonds de consommation**. Là aussi, leur richesse réelle est fonction, non du revenu brut mais du revenu net.

Premièrement, on retranche de ce revenu net tout ce qui permet d'entretenir le capital fixe. Cela comprend les matières nécessaires à l'entretien des machines utiles, des instruments d'industrie et des bâtiments d'exploitation mais aussi le produit du travail nécessaire pour donner à ces matières la forme convenable. Le prix de ce travail peut, par contre, être comptabilisé dans le revenu net car les ouvriers qui sont employés dans ce travail peuvent placer la valeur entière de leur salaire dans leur fonds de consommation. Mais il s'agit uniquement du prix et non du produit de ce travail particulier. Normalement, dans les autres sortes de ce travail, prix et produit vont l'un et l'autre dans ce fonds de consommation (le prix va aux ouvriers et le produit va à ceux dont la subsistance, les commodités et les agréments sont augmentés par le travail des ouvriers).

La finalité du capital fixe est d'accroître la puissance productive du travail, ou de permettre à un même nombre d'ouvriers de réaliser une quantité beaucoup plus importante d'ouvrages. Tant dans les fermes que dans les manufactures, ce qu'on dépense judicieusement pour le placer dans un capital fixe est toujours remboursé avec un gros profit. Cet investissement ajoute au produit annuel une valeur bien supérieure à celle requise par l'entretien des ces améliorations.

La dépense d'entretien du capital fixe d'un grand pays est comparable aux réparations d'un domaine particulier. Ces dernières sont souvent nécessaires pour maintenir le produit du domaine et assurer la pérennité du revenu brut et du revenu net du propriétaire.

Deuxièmement, on retranche de ce revenu net, une partie – et une partie seulement – de la dépense d'entretien du capital circulant. Ce n'est donc pas l'intégralité de la dépense d'entretien de ce capital circulant qui est soustrait au revenu net de la société. **Pourquoi ?** Parce que, on l'a vu, **il y a quatre articles qui composent ce capital** (l'argent, les vivres, les matières et l'ouvrage fait) **et les trois derniers sont régulièrement retirés du capital fixe pour être versés :**

- soit dans le capital fixe ;
- soit dans le fonds de consommation.

Tout ce qui est versé dans ce fonds de consommation fait partie du revenu net de la société. Dès lors, outre l'entretien de ce premier article du capital circulant qu'est l'argent, c'est uniquement la dépense d'entretien des trois dernières parties du capital

circulant destiné à l'entretien du capital fixe qui est retranchée du revenu net de la nation. **A ce point de vue, il y a ici une différence entre le capital circulant d'une société et celle d'un individu.** Un individu qui possède des marchandises encore invendues dans son fonds de boutique ne peut les comptabiliser dans son revenu net car ce dernier se compose uniquement de son profit. Par contre, **à l'échelle d'une nation, ces stocks de marchandise entrent bel et bien dans le revenu net.** Pourquoi ? Car ces marchandises qui ne peuvent glisser dans le fonds de consommation du marchand, peuvent néanmoins - si on voit les choses au niveau du patrimoine national - être versées dans celui d'autres personnes qui, au moyen d'un revenu provenant d'une autre source, sont en mesure de remplacer régulièrement la valeur de ces marchandises et leur profit au marchand (sans diminution corrélative dans le capital du marchand ou le leur).

L'argent est un instrument monétaire qui se détruit à l'usage. C'est la seule partie du capital circulant dont l'entretien peut entraîner une diminution du revenu net de la société. **Le capital fixe et cette partie du capital circulant qui consiste en argent ont d'ailleurs une grande ressemblance** au niveau de leur influence sur le revenu de la société.

D'une part, **tout comme les machines et instruments d'industrie** qui requièrent une dépense pour les fabriquer et les entretenir, **l'argent utilisé comme monnaie nécessite une dépense pour être façonné en instrument de paiement et être entretenu.**

D'autre part, **tout comme les machines et instruments d'industrie composant le capital fixe qui ne font partie ni du revenu brut ni du revenu net, l'argent ne fait nullement partie de ce revenu.** L'argent est la grande roue qui met en circulation les marchandises. Le revenu se compose uniquement de ces marchandises et non de la roue qui les fait circuler. **L'argent ne fait pas partie du revenu : seule l'ambiguïté de notre langage fait paraître douteuse ou paradoxale cette affirmation.** Ainsi quand on dit qu'un homme a 50 ou 100 livres de rente, on désigne par là la valeur des choses qu'il peut acheter ou consommer annuellement. Même si, en parlant de cette somme, nous désignons des pièces de métal dont elle est composée, nous pensons, un peu confusément, aux choses qu'on peut avoir en échange de ces dernières.

Enfin, un dernier point commun entre les machines et instruments d'industrie, d'une part, et l'argent, d'autre part, c'est le fait que, **de même que toute épargne dans la fabrication et l'entretien des machines est une amélioration dans le revenu net de la société, toute épargne dans la confection et l'entretien de cette partie du capital circulant qu'est l'argent, est une amélioration du même type.**

La substitution du papier à la place de la monnaie d'or et d'argent permet de remplacer un instrument de commerce très onéreux par un autre qui coûte infiniment moins et qui peut même s'avérer tout aussi commode. Cette nouvelle « roue » qui assure la circulation est donc meilleur marché et plus aisée à fabriquer et à entretenir que l'ancienne. Son objectif est d'augmenter le revenu brut et le revenu net de la société. Il existe plusieurs sortes de « papier monnaie » mais les billets circulants émis par les banques sont ceux qui remplissent le mieux cette finalité. **Comment naissent ces billets ? Ils naissent de la crédibilité, de la confiance accordée à un**

banquier quant à sa capacité d'acquitter comptant et à vue ces derniers (c'est-à-dire en donner l'équivalent en monnaie d'or et d'argent) quelle que soit la quantité qu'on lui présente.

Imaginons un banquier qui prête à ses clients 100.000 livres de billets en papier qui remplissent partout la fonction de l'argent. Les emprunteurs payent à la banque un intérêt sur ces billets (intérêt identique à celui qu'ils devraient payer s'ils empruntaient de la monnaie métallique). L'intérêt constitue le gain de la banque. **Cette masse de monnaie continue à circuler durant des années même si, constamment, de tels billets reviennent à la banque.** Il suffit, assure Adam Smith, que la banque conserve 20.000 livres d'or et d'argent pour faire face aux demandes. **Cela signifie que 20.000 livres d'or et d'argent font absolument fonction de 100.000 livres en papier-monnaie.** C'est donc une économie de 4/5 qui est faite sur la circulation du pays. Si tous les banquiers faisaient de même, la totalité de la circulation monétaire pourrait être servie par la cinquième partie seulement de la quantité d'or et d'argent qui aurait été requise si cette monnaie papier n'existait pas.

Imaginons, dès lors, que la masse totale de monnaie métallique circulant dans un pays soit de 1.000.000 de livres, somme permettant de faire circuler la totalité du produit annuel des terres et du travail. Imaginons aussi que, par la suite, banques et banquiers émettent 1.000.000 de livres en billets au porteur et gardent en caisse 200.000 livres en monnaie métallique pour répondre aux demandes. **Cela signifie qu'il y a 1.800.000 livres en circulation, soit 1.000.000 en billets et 800.000 en monnaies métalliques.** Or l'Angleterre n'a besoin que de 1.000.000 de livres, a-t-on dit, pour faire circuler et distribuer aux consommateurs tout le produit de ce pays. **Un million suffit car ce n'est pas, par la seule création de monnaie, que l'on va accroître la quantité de marchandises en circulation. Où va aller le reste ? Il sera forcé de déborder,** répond Adam Smith. On ne va pas laisser oisive cette somme précieuse de 800.000 livres. **Elle ira donc en dehors du pays chercher un emploi profitable qu'elle ne peut trouver à l'intérieur.** Mais ce n'est pas le papier monnaie qui va franchir les frontières. Pourquoi ? Parce que ce dernier ne peut trop s'éloigner des banques qui l'ont émis ni sortir du pays où l'on peut recourir à la loi pour s'en faire payer. **Qu'est-ce qui sortira, dès lors, du pays ? L'or et l'argent à concurrence de 800.000 livres.** Cela ne signifie évidemment pas qu'il s'agisse d'un cadeau fait aux nations étrangères. **S'il sort, c'est évidemment en échange de marchandises étrangères d'une espèce ou d'une autre.**

Cet achat de marchandises étrangères peut s'effectuer pour deux raisons :

- **soit pour les destiner aux consommateurs d'un autre pays étranger.** C'est ce qu'on appelle le « commerce de transport » et le profit qui en est retiré s'ajoute au revenu net du pays ;
- **soit pour la consommation intérieure.** Cette consommation peut, à son tour, prendre deux formes. **Soit les marchandises sont consommées purement et simplement** (vins étrangers, soieries étrangères, etc.) par des gens oisifs qui ne produisent rien et, dès lors, cet argent favorise la prodigalité sans rien ajouter à la

production et au détriment de la société. **Soit ces marchandises sont des matériaux, des outils et des vivres destinés à engager de la main d'œuvre complémentaire.** Dans ce cas, c'est tout profit pour l'industrie et pour la consommation dans la société car, contrairement à la première hypothèse, ces marchandises constituent un fonds additionnel pour les gens industriels. Ce fonds devient permanent car chaque année ces personnes reproduisent - avec profit - la valeur de leur consommation, augmentant ainsi le revenu net.

Selon Adam Smith, **il est probable et même quasiment certain que les métaux précieux « chassés » du territoire sont utilisés, pour leur majeure partie, à acheter des marchandises de la seconde espèce.** Le nombre de particuliers augmentant considérablement leurs dépenses et dont leurs revenus restent inchangés doit être relativement restreint.

Pour calculer la quantité de travail que peut employer un capital circulant, il faut uniquement considérer les trois derniers articles de ce capital, à savoir, les vivres, les matières et les ouvrages faits. L'argent, lui, ne sert qu'à faire circuler ces trois articles. Pour créer du travail, il faut trois choses : des matières sur lesquelles travailler, des outils avec lesquels on travaille et des salaires en vue desquels on travaille. L'argent n'est ni une matière à travailler ni un outil. Evidemment, c'est en argent que se payent ordinairement les salaires de l'ouvrier, mais le revenu réel de ce dernier, ce qu'il gagne, ce n'est pas de l'argent mais ce que vaut l'argent : ce qu'on peut acheter avec.

Par la substitution du papier à la monnaie d'or et d'argent, la quantité de matières, d'outils et de subsistances que fournit la masse totale du capital circulant peut être augmentée de la valeur de l'or et de l'argent dont on avait auparavant besoin pour les acheter. **C'est donc la valeur de l'ancienne « roue » elle-même qui s'additionne à celle des marchandises.** Cette opération est comparable à la découverte d'un **procédé technique révolutionnaire** qui permet à un entrepreneur d'une grande fabrique de remplacer ses machines par d'autres moins onéreuses et qui injecte la différence à la masse où il puise de quoi fournir à ses ouvriers des matériaux et des salaires.

Il est impossible de déterminer la proportion de la somme d'argent en circulation par rapport à la valeur totale du produit annuel qu'elle fait circuler. Selon les estimations, il s'agit de 20%, 10%, 5% ou 3% de cette valeur. Quoiqu'il en soit, cela représente une addition assez considérable à la quantité de cette industrie et à la valeur du produit annuel et de la terre et du travail.

Depuis une trentaine d'années, de nouvelles compagnies de banque se sont établies dans toutes les villes écossaises. Toutes les affaires du pays se font avec du papier qui sert aux paiements de toute sorte. Au total, **l'Ecosse en a retiré de grands avantages** et des progrès évidents de son agriculture, de ses manufactures et de son commerce.

C'est en escomptant des « lettres de change », c'est-à-dire en avançant sur elles de l'argent avant l'échéance, que la plupart des banques et banquiers mettent leurs billets en émission. A l'échéance de la lettre de change, la banque reçoit

alors du débiteur la somme avancée avec le profit net de l'intérêt. Le banquier peut émettre beaucoup plus de billets qu'il n'a de monnaie métallique en coffre. Dès lors, il peut escompter en lettres de change l'équivalent de la monnaie papier qu'il sait, par expérience, être en circulation. L'intérêt dont il a le bénéfice porte dès lors sur une somme d'autant plus importante.

Les banques écossaises ont imaginé une autre méthode d'émission des billets : en accordant des « comptes de caisse »⁹⁶, c'est-à-dire en faisant crédit (de 2 à 3000 livres par exemple) à tout particulier pour lequel deux répondants solvables et propriétaires financiers se portaient **caution (pour le montant de la somme et de son intérêt légal). En soi, ce mécanisme existe un peu partout mais les facilités de remboursement octroyées par les banques n'existent qu'en Ecosse et expliquent les grands avantages qu'en a retirés le pays.**

De quelle nature sont ces avantages ? Pour répondre à cette question, il faut examiner de plus près le fonctionnement de ce mécanisme. L'emprunteur rembourse graduellement la somme empruntée à la banque. A chaque versement à la banque, la banque lui déduit une partie proportionnée de l'intérêt de la somme à valoir et ce jusqu'au remboursement total de la somme. C'est une **sorte de crédit permanent qui est remboursé en permanence**. Le marchand puise dans ce « compte courant » des billets avec lesquels il paye aux fabricants leurs marchandises. Ces derniers payent avec billets les fermiers qui leur procurent matières et subsistances. A leur tour, les fermiers utiliseront ces billets pour payer leurs rentes aux propriétaires. Les propriétaires se serviront desdits billets pour acheter, auprès des marchands, les choses de commodité et de luxe dont ils ont besoin. La fin du cycle (et le début d'un nouveau), c'est lorsque les marchands reviennent à la banque déposer les billets pour rembourser ce qu'ils ont emprunté.

De cette manière, **un marchand écossais peut étendre son commerce de manière plus étendue que ne le peut un marchand londonien**. Pourquoi ? Car le **marchand londonien** ne bénéficie pas de ce mécanisme bancaire vu que ce dernier n'existe qu'en Ecosse. Il **doit garder par devers lui une somme considérable lui permettant de faire face aux paiements** des marchandises achetées à crédit (soit dans sa caisse soit dans celle de son banquier qui ne fait que la conserver pour son client sans lui en payer des intérêts). Imaginons que cette somme vaut 500 livres. La valeur des marchandises qu'il a en magasin sera toujours inférieure de 500 livres à celle de son collègue écossais placé dans des conditions similaires. Ses ventes seront moindres de 500 livres et ses profits annuels seront moindres de tout ce que lui eût valu la vente de 500 livres complémentaires de marchandises. **Par contre, le marchand écossais ne laisse aucun argent sans emploi pour faire face aux demandes du moment**. Il puise sur son compte en banque et remplace successivement la somme empruntée avec l'argent ou le papier qui lui arrive quotidiennement grâce à ses ventes. Evidemment, le marchand anglais peut escompter ses lettres de change auprès de la banque pour se procurer des liquidités. Mais c'est aussi le cas du négociant écossais. Il a non seulement la facilité d'escompter tout en jouissant de la commodité des comptes courants.

96 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.381

La masse totale de papier-monnaie de toute espèce dans un pays ne peut jamais excéder la valeur de monnaie d'or et d'argent dont ce papier tient la place ou qui y circulerait s'il n'y avait pas de papier-monnaie. Si le papier excède cette somme, il ne peut pas déborder à l'extérieur du pays pour les raisons qu'on a dites. **Il ne pourra que refluer vers les banques pour être échangé contre de l'or ou de l'argent.** Pourquoi ? Parce qu'une quantité surabondante de papier relativement à ce qui est nécessaire pour traiter des affaires économiques nationales, est forcément inutile. Ce reflux se fera à concurrence de cet excédent voire un peu plus que cet excédent si le remboursement, se faisant avec lenteur ou difficulté, suscite des alarmes à ce sujet.

La banque n'a pas intérêt à émettre du papier monnaie en quantité excédentaire. En effet, elle doit augmenter - en proportion de son émission - la somme d'argent disponible en caisse pour faire face aux demandes éventuelles et doit constamment alimenter cette caisse qui se vide en fonction des demandes. Par ailleurs, l'émission de monnaie excédentaire par rapport aux besoins du marché national, finit par chasser, comme on l'a vu, la monnaie métallique des frontières, compliquant d'autant plus la tâche de la banque qui doit alimenter cette caisse qui se vide.

Malheureusement, les banques n'ont pas toujours compris leur intérêt ou suivi ce que leur commandait ce dernier. Il faut bien constater que **la circulation est surchargée** de papier-monnaie. Ceci explique pourquoi la banque d'Angleterre qui a émis une beaucoup trop grande quantité de papier dont l'excédent lui revenait continuellement, s'est trouvée, à une époque, obligée de frapper chaque année une immense quantité. **Pour assurer cette immense fabrication, elle fut contrainte d'acheter l'or à un prix supérieur à la valeur des pièces d'or qu'elle mettait en circulation. Cette monnaie se volatilisait chaque année** car vu que le papier mis en circulation excédait ce que le marché intérieur pouvait contenir, la monnaie métallique était soit expédiée à l'extérieur en espèce soit fondue et exportée en lingots, soit fondue et revendue à la banque d'Angleterre à un prix énorme. La banque avait besoin de le racheter chaque année car c'était toujours les pièces les plus neuves et les plus pesantes qu'on choisissait pour exporter ou pour fondre.

Ainsi, tous **les vides que cet excès de papier occasionnait dans la quantité de monnaie d'or et d'argent relativement aux besoins du royaume, c'était à la banque d'Angleterre d'y suppléer.** Les **banques écossaises**, elles, payèrent aussi, fort chèrement, leur imprudence. En raison de l'émission surabondante de papier, elles se virent obligées d'entretenir à Londres des agents chargés de rechercher de l'argent dont le prix, déjà élevé à la base, était encore augmenté par les frais de transport. Comme ces agents ne pouvaient pas trouver de l'argent en suffisance pour alimenter les banques écossaises à la même vitesse que ces dernières se vidaient, **ces banques étaient obligées de tirer des lettres de change sur leurs correspondants à Londres à concurrence de la somme dont elles avaient besoin.** Mais lorsque ces correspondants londoniens exigeaient de ces banques, à l'échéance, le paiement de la somme, encore alourdie de commissions et d'intérêts, ces dernières, à court de monnaie, tiraient des secondes lettres de change sur les mêmes ou sur d'autres correspondants londoniens. Avant d'être acquittées, ces lettres de change ruineuses faisaient parfois

deux ou trois voyages. La surabondance du papier monnaie explique que la banque d'Angleterre ait payé chèrement sa propre imprudence mais aussi celle de presque toutes les banques écossaises.

Pourquoi ces banques manquèrent-elles de prudence et de discernement ? Adam Smith explique que **la cause de cette émission surabondante de papier monnaie, ce furent les entreprises présomptueuses de quelques entrepreneurs écossais ou anglais.** Ce qu'une banque est en mesure d'avancer à un entrepreneur, ce n'est pas tout le capital ni même une partie importante du capital dont il a besoin pour réaliser son projet mais uniquement le capital qu'il serait, autrement, obligé de maintenir inactif, nécessaire pour faire face, en argent comptant, aux demandes accidentelles.

Ainsi une banque peut escompter à un négociant une lettre de change réelle (tirée par un véritable créancier sur un véritable débiteur qui payera réellement sa dette à l'échéance). La banque avance la somme au négociant (déduction faite d'un intérêt) et la récupère auprès du débiteur à l'échéance **On peut comparer la caisse de la banque à un bassin continuellement plein dont il sort continuellement un courant d'eau mais dans lequel il en entre continuellement un autre d'un débit parfaitement égal au premier.**

Il n'est pas nécessaire, on l'a vu, que le négociant dispose d'une lettre de change réelle à escompter. Les banques écossaises avancent de l'argent à ce dernier sur un **compte courant** que ce dernier rembourse au même rythme qu'il vient y puiser. Cela dispense le négociant de tenir une somme d'argent inactive pour faire face à l'imprévu. **Le meilleur critère** bancaire sur lequel se baser pour consentir des prêts, **c'est le débit du courant du remboursement par rapport aux prêts préalablement octroyés.** Il faut que, dans un intervalle que Smith évalue entre 4 et 8 mois, le montant des remboursements soit égal au montant des avances.

Les **banques écossaises eurent longtemps pour politique d'exiger de tous leurs correspondants des remboursements fréquents et réguliers** et ce quelque fût le crédit ou la fortune de ces derniers. Cela présentait deux avantages très importants.

En premier lieu, **cette pratique permettait à la banque de se faire une idée assez claire de la bonne ou mauvaise situation de ses débiteurs.** En effet, généralement, la régularité avec laquelle un homme s'acquitte de ses dettes est un indicateur assez sûr de la prospérité de ses affaires. Quand on prête de l'argent à une douzaine de personnes tout au plus, on peut évidemment, par soi même ou via des intermédiaires, faire des recherches exactes ou suivies sur la situation de ces débiteurs. Par contre, quand on prêt à environ 500 débiteurs ou davantage, comme c'est fréquemment le cas des banques, de telles recherches sont impossibles. En exigeant des remboursements fréquents, la banque se donne ici un outil très efficace : si elle veut s'informer sur un débiteur, il lui suffit de consulter ses propres livres.

En second lieu, **par cette pratique, les banques se prémunissent contre la possibilité d'émettre plus de papier-monnaie que peut en absorber aisément la circulation du pays.** Quand, auparavant, elles observaient ce critère de remboursement

d'égal débit, elles étaient sûres qu'il n'y aurait pas surabondance de papier. Par contre, **quand le volume d'eau qui sort du bassin devient supérieur à celui qui l'alimente**, cela signifie que les avances consenties par les banques ont pour effet d'augmenter, au niveau national, la quantité de billets en circulation de manière telle que cette quantité outrepassé (à commerce égal) la quantité de monnaies métalliques qui aurait naturellement circulé s'il n'y avait jamais eu de papier-monnaie. Dans ce cas là, la **monnaie papier reflue immanquablement vers les banques** pour être échangée contre de l'or et de l'argent. Malheureusement, ce second avantage n'a pas été perçu aussi clairement que le premier par les banques écossaises.

Concrètement, la banque ne peut pas, on l'a dit, octroyer à l'entrepreneur davantage que le montant de capital nécessaire pour faire face aux dépenses imprévues. Cela veut dire aussi que la **banque ne peut pas**, à moins d'œuvrer contre ses propres intérêts, **avancer à ce dernier une partie substantielle de son capital fixe**, c'est-à-dire l'argent employé pour construire, par exemple, une forge, un fourneau, un atelier, des logements pour des ouvriers, etc. Pourquoi ? Parce que les rentrées d'un capital fixe sont presque toujours plus lentes que celles d'un capital circulant. Dès lors, les banques contreviendraient à cette règle d'un remboursement fréquent et régulier. **Comment, dès lors, financer ce capital fixe ? L'entrepreneur peut recourir à des emprunts** mais de manière à ce que son propre capital fournisse une assurance suffisante à ses créanciers. Tout argent qu'on emprunte sans perspective de pouvoir le rendre avant quelques années ne devrait pas, selon Adam Smith, être emprunté à une banque mais bien, moyennant la constitution d'une hypothèque, à des rentiers désireux de prêter, plusieurs années durant, leur argent de cette manière à des gens bien solvables.

Adam Smith constate que **cela fait 25 ans que le papier-monnaie est émis par les banques écossaises et que sa quantité a outrepassé la mesure de ce que la circulation du pays peut aisément absorber.** Au fil du temps, les **entrepreneurs**, habitués à voir les banques leur fournir des sommes très importantes (dépassant parfois ce qu'elles pouvaient se permettre de prêter), **ont perdu toute prudence** et se sont imaginé qu'elles pouvaient prêter autant de billets qu'ils en avaient besoin sans s'exposer à plus de dépense qu'à celle de quelques rames de papier. **Ils se plaignirent de la pusillanimité des banques** et tentèrent même d'accréditer l'idée que c'était, pour la banque, une question d'honneur que de leur fournir tout le capital dont ils avaient besoin pour leur entreprise.

Les banques refusèrent. Suite à ce refus, certains spéculateurs recoururent à un expédient bien connu utilisé par certains négociants au bord de la banqueroute. Cette pratique consiste à « **renouveler les traites** », c'est-à-dire à tirer successivement des lettres de change l'un sur l'autre. Originellement pratiqué en Angleterre, cet expédient se développa en Ecosse et atteint des proportions démesurées au regard de la taille du pays et de la modicité de son capital.

A l'intention des personnes extérieures au monde des affaires, Adam Smith entreprend d'expliquer en quoi consiste ce **mécanisme**. Il rappelle d'abord qu'une lettre de change fait intervenir plusieurs personnages: le tireur, le tiré et le porteur. Le **tireur** est un créancier

qui donne l'ordre au **tiré** (le débiteur encore appelé « l'accepteur ») de remettre, à une date figurant sur la lettre de change, l'argent que ce dernier lui doit à une tierce personne appelée le porteur. Le **porteur** est celui qui est en possession de la lettre de change. L'échéance est à court terme (généralement 2 à 3 mois). À l'échéance, le tiré est obligé d'acquitter la dette sur le champ. Faute de le faire, il peut être réputé en banqueroute. **Le document peut servir plusieurs fois de moyen de paiement dans l'intervalle qui sépare sa rédaction et la date prévue de l'acquittement de la dette.** Dès lors, le porteur peut changer. Si un porteur se sert de ce document (cette promesse de paiement) pour payer quelque chose, il remet ce dernier à la personne qu'il paye. Cette dernière devient elle-même le porteur. Le précédent porteur devient, quand il se sert de la lettre de change, garant de l'acquittement de la dette. Il devient « **endosseur** ». Son nom figure « au dos » de la lettre. Faute de s'acquitter sur le champ à l'échéance de la dette, il peut aussi être réputé en banqueroute. Cette lettre de change offre donc de sérieuses garanties car le tiré ainsi que tous les endosseurs (les anciens porteurs) sont solidairement responsables de l'acquittement de la dette auprès du porteur qui réclame d'être payé.

En quoi consiste, dès lors, la **manœuvre** dénoncée par Adam Smith ? En ceci : **il faut deux négociants complices.** Imaginons, par exemple, un négociant A d'Edimbourg et un négociant B basé à Londres :

- A est le tireur et B le tiré (l'accepteur). L'échéance est fixée à deux mois. B est donc officiellement le débiteur. En réalité, cette dette est fictive : B ne doit rien à A mais il accepte la lettre de change de A. En contrepartie, A accepte que B tire sur lui une autre lettre de change avant l'expiration du délai de deux mois ;
- dès lors, avant l'expiration du délai de deux mois, B tire une lettre de change sur A d'une somme équivalente (chargée d'une commission et d'un intérêt) et cette dernière doit être acquittée avant un nouveau délai de deux mois ;
- avant l'expiration de ce second délai de deux mois, A tire une seconde lettre de paiement (chargée d'une commission et d'un intérêt) sur B exigible à nouveau à deux mois ;
- avant l'expiration de ce troisième terme de deux mois, B tire une autre lettre de change payable à nouveau à deux mois et alourdie de l'intérêt et de la commission de toutes les lettres précédentes ;
- etc.

Ce petit manège peut s'étendre sur plusieurs mois voire plusieurs années. L'intérêt est de 5% l'an et la commission est au minimum de ½% pour chaque traite. La commission est répétée tous les deux mois soit six fois par an. L'argent qu'on peut ainsi se faire équivaut souvent à plus de 8% de cette somme fictive. Ce procédé consiste, dit Adam Smith, à « faire de l'argent par circulation ». ⁹⁷

Vu que les profits ordinaires des capitaux sont, dans ce pays et à cette époque, de 6 à 10%, il est quasiment impossible que les rentrées de cette spéculation suffisent non seulement à rembourser les frais énormes consentis pour faire rouler ces fonds mais aussi pour

97 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.395

fournir un profit aux spéculateurs. Ces entrepreneurs, en procédant de la sorte, se bercent d'illusion. Ils pensent que le projet qu'ils poursuivent finira par engendrer de gros profits.

En quoi consiste la fraude dans ce mécanisme ? En ceci : A et B escomptent systématiquement auprès d'un banquier la nouvelle lettre de change. Le négociant A d'Edimbourg l'escompte chaque fois auprès d'un banquier écossais et la tire sur B. Le négociant B de Londres l'escompte auprès de la banque d'Angleterre ou d'un quelconque banquier londonien et la tire sur A. Le montant croît à chaque nouvelle lettre de change. **A chaque étape, l'argent procuré par l'escompte permet de rembourser la lettre de change précédente.** A ceci près que la **première dette étant fictive, la somme initiale n'a jamais existé** et qu'il faut toujours faire escompter une nouvelle lettre de change pour rembourser à la banque la précédente. Le paiement de la première lettre de change n'était jamais réellement arrivé à la banque qui l'avait avancé quand elle avait escompté cette dernière. Pour reprendre la métaphore du bassin, on peut dire ici qu'il n'y rentrait aucun courant pour remplacer ce qui s'y était d'abord écoulé par voie de lettres de change circulantes. **Ce paiement était donc tout à fait illusoire.**

Ceci explique pourquoi le papier-monnaie devint surabondant dans le pays. Un grand nombre de spéculateurs eurent recours à ce procédé et la quantité de papier en circulation excédait la valeur de la monnaie métallique qui y eût réellement circulé si le papier n'avait pas eu de papier monnaie.

En résumé, **ces entrepreneurs avaient**, auprès de la première banque où l'escompte avait été réalisé, **fort subtilement soutiré un capital sans l'accord de la banque et sans même qu'elle en ait conscience.** L'astuce nécessitait évidemment de procéder à ces escomptes successifs auprès de banquiers différents. Autrement, le banquier abusé se serait vite aperçu du manège entre A et B, réalisant qu'ils trafiquaient avec une somme par lui avancée et non pas avec un capital qui leur était propre. Par ailleurs, il arriva aussi que cette escroquerie se fasse non pas avec deux négociants mais avec un très grand nombre simultanément. La manœuvre roulait alors dans un grand cercle de personnes intéressées à se procurer ainsi de l'argent et s'arrangeant pour rendre crédibles ces diverses lettres de change.

Parfois, le banquier s'apercevait de l'escroquerie mais réalisait aussi qu'elle était si avancée et si vaste qu'en refusant d'encore escompter ces lettres, **la ruine de ces entrepreneurs risquait d'entraîner la sienne propre.** Cela le contraignait alors à continuer à faire crédit mais en multipliant progressivement les difficultés à l'escompte de manière à se débarrasser progressivement de ces escrocs en les incitant à recourir à d'autres banquiers ou de trouver d'autres moyens pour se faire de l'argent. Ce **désengagement progressif** des banques suscita la fureur de ces entrepreneurs aventuriers. Ils appelèrent « détresse nationale » leur propre détresse et accusèrent les banques de manquer à leurs devoirs et de trahir leur mission alors même que, ce faisant, les banques essayaient justement de sauver leur propre crédit.

C'est alors qu'au milieu de cette « détresse » et de ces clameurs, s'éleva en Ecosse une banque nouvelle, totalement inédite dont les fondateurs affirmèrent qu'elle allait sauver le pays des maux qui le menaçaient. Cette banque accorda des

comptes courants et escompta les lettres de change avec une facilité qu'on n'avait jamais vue dans aucune autre banque apparemment. Elle escomptait indistinctement toutes les lettres de change qu'on lui présentait et se proposait d'avancer, sur des sûretés raisonnables, la totalité du capital des entreprises dont les rentrées sont les plus lentes et les plus éloignées (comme celles qui, par exemple, consistent à améliorer les terres).

Cette pratique bancaire d'escompte massif entraîna instantanément une immense émission de billets. Lesquels, évidemment, refluèrent tout aussi massivement vers la banque pour être convertis en or et en argent tout aussi vite qu'ils étaient émis. Ces coffres avaient, à la base, été peu garnis car seulement 80% des fonds furent versés par les soumissionnaires qui promirent de payer le solde en plusieurs paiements. **Mais ces soumissionnaires ouvrirent eux-mêmes un compte courant qui permit à beaucoup d'entre eux d'emprunter à la banque les termes subséquents de leur soumission.** Cela revenait à remettre dans les coffres de la banque ce qu'on venait d'ôter de l'autre. Pour éviter que ses coffres ne se dégarnissent immédiatement, la banque eut recours à l'expédient ruineux de tirer sur Londres et, à l'échéance de la lettre, de la payer avec intérêt et commission grâce à une autre traite sur la même place. Vu que les propriétés foncières des actionnaires de la banque, estimées à plusieurs millions, étaient hypothéquées pour servir de garantie à l'exécution de tous les engagements pris par elle, le grand crédit conféré à cette dernière par une hypothèque aussi étendue, retarda de deux ans la déconfiture finale de cette institution.

Les opérations de cette banque produisirent des effets directement opposés à ceux visés par ses fondateurs. Ils voulaient favoriser les belles et grandes entreprises et, en attirant toutes les affaires de la banque, supplanter toutes les autres banques d'Ecosse et en particulier celle d'Edimbourg qui était fort critiquée alors pour les difficultés qu'elles faisaient à l'escompte. Effectivement, dans un premier temps, cette banque attira de nombreux spéculateurs qui purent pousser encore deux ans leurs affaires avant de s'abîmer avec la banque. **Le seul résultat fut de grossir encore davantage la dette de ces spéculateurs.** Cela dit, **ce désastre profita au moins à une catégorie d'acteurs : les autres banques écossaises.** Elle soulagea ces dernières de tous les entrepreneurs douteux, tous les gens à projets chimériques, tous les tireurs de lettres circulantes et autres porteurs de projets extravagants, qui se précipitèrent vers la nouvelle banque. En résumé, la **banque** obtint le contraire de ce qu'elle visait : elle **aggrava les maux du pays** et tira d'un très grand embarras les banques qu'elle se proposait de supplanter.

La banque en question se ruina véritablement en tirant des traites sur Londres. Elle ne pouvait rien gagner sur l'intérêt de son papier car ce dernier lui revenait illico pour être converti en espèces. Pour remplir ses caisses, elle cherchait, via des agents, des prêteurs et empruntait sur base de ses sûretés. Tous ces frais étaient autant d'articles à porter sur le compte des pertes. Cette manière de procéder est comparable à l'attitude d'un homme possédant un bassin dont s'échappe constamment un courant d'eau et qui, n'étant alimenté par aucun courant rentrant, envoie constamment des gens tirer de l'eau à un puits à plusieurs milles de distance de façon à maintenir le bassin également plein.

L'économiste écossais **John Law** (1671-1729) estimait que si l'industrie languissait en

Ecosse, c'était faute d'argent pour la mettre en branle. Il proposa de mettre en place une banque qui aurait émis du papier jusqu'à concurrence de toute la valeur des terres du pays. **Le parlement écossais ayant rejeté son projet, il émigra en France, gagna la protection du duc d'Orléans, alors régent de France,** qui adopta son système presque sans aucune modification. L'idée d'imprimer du papier-monnaie presque sans limites est à la base de ce qu'on a appelé le « système du Mississippi », c'est-à-dire « le projet de banque et d'agiotage le plus extravagant peut-être qui ait jamais paru au monde ».⁹⁸ **On sait ce qu'il en advint en France : le pays fut inondé par le papier monnaie et le système de Law s'écroula** en même temps que la Banque Générale fondée deux ans plus tôt.

La plus grande banque européenne de circulation, c'est la banque d'Angleterre. Postérieure de quelques années à la Glorieuse Révolution, elle fut érigée en corporation en exécution d'un acte du Parlement en 1694. Dès cette date, elle avança, à un taux d'intérêt élevé, une somme d'argent importante au nouveau gouvernement. En 1722, elle accorda, pour la première fois, une avance à l'Etat (9.375.027 livres) qui excédait son propre capital (8.959.995 livres), ce qui signifie que la banque commença à avoir un « capital sans dividende »⁹⁹ outre le capital qui en donnait un. Elle a toujours, depuis, continué à avoir un capital sans dividende.

La banque d'Angleterre est aussi solide que le gouvernement lui-même. Cela signifie qu'il faudrait que tout ce qu'elle a avancé à l'Etat soit perdu avant que ses créanciers puissent essayer la moindre perte. **C'est à la fois un établissement bancaire ordinaire et la grande machine du gouvernement.** Elle reçoit et paye les annuités qui sont dues aux créanciers de l'Etat, met en circulation les billets de l'Echiquier et avance au gouvernement le montant annuel de la taxe foncière et de la taxe sur la drêche¹⁰⁰ qui prennent plusieurs années pour être acquittées. Elle soutient le crédit des principales maisons (d'Angleterre mais aussi de Hambourg et de Hollande).

Les opérations les plus sages des banques peuvent augmenter l'industrie du pays. Elles ne « créent » pas le capital mais elles peuvent rendre active et productive une plus grande partie du capital que celle qui l'aurait été sans elle. Elles convertissent ainsi les « fonds morts », c'est-à-dire ces espèces dormantes qu'un commerçant conserve par devers lui, en des fonds actifs et productifs (matériaux, outils, vivres et subsistances pour salarier). L'or et l'argent permettent de mettre en circulation le produit des terres et du travail dans tout le pays. La banque sage substitue du papier à l'or et l'argent qui arrivent à elle. Ce papier, fermement assuré par cette monnaie métallique, permet de réaliser ces précieuses améliorations qui augmentent, d'une manière vraiment considérable, le produit annuel des terres et du travail.

Cela dit, la surabondance de papier monnaie fragilise un Etat. Imaginons que, suite à une guerre malheureuse, l'ennemi se rende maître de la capitale et mette la main sur le trésor qui soutient le crédit du papier-monnaie partout dans le royaume, cela plongerait ce dernier dans de graves désordres. Ces désordres seraient bien plus

98 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.403

99 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.405

100 La drêche est le résidu de l'orge germée et concassée qui a servi à la fabrication de la bière

considérables que ceux qui surviendraient dans un pays conquis où la plus grande partie de la circulation repose sur l'or et l'argent. Dans le cas de l'Angleterre, on serait forcé, pour commercer, de recourir au troc et au crédit. Le nouvel Etat serait considérablement affaibli car les impôts sont généralement payés en papiers. Une attitude responsable, dès lors, consiste, dit Adam Smith, à éviter la multiplication excessive de papier.

La **circulation d'un pays est divisée en deux branches différentes** qui marchent simultanément :

- la **circulation qui s'opère entre commerçants seulement** : portant sur des ventes en gros, elle exige le paiement de sommes importantes pour chaque transaction particulière;
- la **circulation qui s'opère entre les commerçants et les consommateurs** : portant sur des ventes en détail, elle n'exige fort souvent que de très petites sommes.

Dans les deux cas, la monnaie papier et la monnaie métallique peuvent être utilisées. Elles transitent d'ailleurs d'une branche à l'autre. Cependant, vu que les petites sommes circulent beaucoup plus vite que les grosses, les échanges entre commerçants et consommateurs peuvent se faire sur une masse de monnaie beaucoup plus petite, les mêmes pièces, circulant vite et abondamment, pouvant servir d'instruments à une quantité importante d'achats.

Il est possible soit de restreindre la circulation du papier monnaie aux seuls échanges entre commerçants soit, au contraire, à l'étendre à une grande partie des échanges entre commerçants et consommateurs. Ainsi, à Londres, il n'existe pas de billets d'une valeur inférieure à 10 livres. Les billets ne circulent donc, généralement, qu'entre les commerçants. Si, exceptionnellement, un consommateur se retrouve avec un billet de cette somme, il utilisera rapidement ce dernier pour acheter, à la première boutique venue, une marchandise de prix modeste (5 schellings par exemple) et ce billet réintégrera le circuit des échanges entre commerçants. En Amérique septentrionale, par contre, il existe des billets de 1 schelling : le papier-monnaie remplit presque la totalité de la circulation.

L'inconvénient d'une circulation de billets portant sur de si petites sommes, c'est qu'elle inspire à beaucoup de gens du peuple l'envie de se faire banquier. Mais quand des banquiers aussi misérables - qui émettent parfois des billets de 6 pence à peine - font banqueroute, cela engendre de grandes calamités chez beaucoup de pauvres qui utilisent leur monnaie. Peut-être vaudrait-il mieux, conseille Adam Smith, ne jamais émettre des billets d'une valeur inférieure à 5 livres ; ce qui aurait pour effet de restreindre, à l'échelon de tout le royaume, l'usage des billets aux seuls commerçants. En dehors de la capitale, 5 livres est une somme qu'on dépense assez rarement en une fois alors qu'à Londres, ville de profusion et de dépense, c'est à partir de 10 livres qu'on se montre assez circonspect.

Partout où le papier-monnaie est concentré quasiment exclusivement dans la circulation de commerçant à commerçant, il y a toujours abondance d'or et

d'argent. C'est le cas de Londres. Par contre, quand le papier se répand dans la circulation entre commerçants et consommateurs, il chasse presque toujours l'or et l'argent du pays : c'est le cas en Ecosse et c'est surtout le cas en Amérique septentrionale. Lorsque le papier est confiné aux rapports entre commerçants, les banques sont néanmoins tout à fait en mesure de rendre pratiquement les mêmes services à l'industrie et au commerce que dans une économie où le papier circule partout. Elles le font, on l'a vu, par le moyen de l'escompte de lettres de change et d'avances sur compte courant.

On pourrait objecter, poursuit Adam Smith, qu'empêcher des particuliers d'utiliser des billets en guise de paiement pour une somme modique ou encore interdire au banquier d'émettre de tels billets alors qu'il existe dans le voisinage une demande pour ceux-ci, **est une atteinte à la liberté naturelle et que la loi doit protéger cette liberté** au lieu de l'enfreindre. **C'est effectivement une atteinte à cette liberté, reconnaît Smith, mais vu que l'exercice de cette liberté par quelques uns est de nature à compromettre la sécurité de la société, il est légitime de limiter celle-ci.** C'est un peu comparable à l'obligation de bâtir des murs mitoyens de manière à prévenir la propagation du feu en cas d'incendie.

Le papier-monnaie consistant en billets émis par des banquiers jouissant du crédit le plus solide, payables à première demande et inconditionnellement, peut être considéré comme étant d'une valeur équivalente à la monnaie d'or et d'argent (puisque l'on peut la convertir à tout moment en or et en argent). L'augmentation, décrite précédemment, de la quantité de papier-monnaie diminue logiquement la valeur de la masse totale de cette monnaie et conduit, tout aussi logiquement, à une augmentation du prix pécuniaire des marchandises. **En toute logique, le prix des marchandises devrait augmenter. Pourtant, ce n'est pas le cas.** Adam Smith explique que, par exemple, le prix des vivres en Ecosse n'a pas augmenté depuis un siècle en dépit de l'augmentation de la masse de papier en circulation. Le blé est resté aussi bon marché en Angleterre qu'en France en dépit de cette émission, etc. Comment expliquer ce phénomène ? Par ceci : **quand on augmente la masse de papier, une quantité équivalente d'or et d'argent est chassée de la circulation. Dès lors, la somme de monnaie courante, elle, n'augmente pas.**

Mais **les choses seraient différentes s'il y avait du papier-monnaie dont les billets ne sont pas payables immédiatement** (parce que ce paiement dépendrait soit de la bonne volonté de l'émetteur, soit de conditions que ne peut remplir le porteur en toutes circonstances soit de l'écoulement d'un délai de plusieurs années). **Un tel papier-monnaie tomberait sans doute en dessous de la valeur de l'or et de l'argent.** Ce cas n'est pas purement théorique. Il y a quelques années, les banques écossaises avaient inséré dans leurs billets de banque une **clause d'option** qui permettait aux directeurs de différer le paiement de six mois après la présentation du billet par le porteur (avec l'intérêt légal au terme des six mois). Soit les directeurs se servaient de cette clause soit ils menaçaient de s'en servir pour persuader le porteur de se contenter d'échanger une partie seulement de la somme demandée. Suite à cela, la valeur de ces billets de banque – qui formaient la plus grande partie de la monnaie courante d'Ecosse – baissa au-dessous de la valeur de la monnaie d'or et d'argent.

Un acte du Parlement déclara toutes ces clauses illégales et supprima tout billet payable au-dessous de 20 schellings. En Amérique, le papier circulant ne consistait pas en billets de banque payables au porteur mais en papier d'Etat dont le paiement n'était exigible que plusieurs années après la date de l'émission. Le gouvernement de la colonie ne payait pas d'intérêt au porteur de ce papier. C'était une « injustice aussi criante peut-être qu'en eût jamais osé risquer tout autre gouvernement ayant quelque prétention à la liberté ».¹⁰¹ Même avec la meilleure garantie offerte par le gouvernement, 100 livres payables en 15 ans - dans un pays où l'intérêt est de 6% - ne représentent plus guère que 40 livres d'argent comptant.

Lorsque le gouvernement de Pennsylvanie procéda, en 1722, à la première émission, il prétendit donner à son papier une valeur égale à celle de l'or et l'argent. Des peines étaient prévues à l'encontre de quiconque exigerait, lors d'une vente de marchandise, une somme différente selon que l'on payait en espèces ou en papier. Mais aucune loi positive ne peut obliger un particulier qui vend sa marchandise et qui est maître de la vendre ou de ne pas la vendre, d'accepter, en échange de cette marchandise, un schelling pour l'équivalent d'une guinée. **En dépit de tous les règlements, il apparut bien vite que 100 livres sterling étaient regardées comme valant, dans certaines colonies, 130 livres et, dans certaines autres, la somme énorme de 1.100 livres.** Ces différences entre colonies s'expliquent par la différence de quantité de papier émis par les diverses colonies et la durée plus ou moins probable et plus ou moins éloignée de son remboursement effectif.

La Pennsylvanie fut plus prudente que les autres colonies pour maîtriser son émission de papier-monnaie. Son papier circulant ne baissa jamais en dessous de la valeur de la monnaie d'or et d'argent qui avait cours dans cette colonie avant la première émission. Les colons élevèrent la dénomination de leur monnaie de manière à prévenir l'exportation de l'or et de l'argent en direction de la métropole. Ils firent passer, dans la circulation de la colonie, la même quantité de métal pour une somme plus forte que celle pour laquelle cette quantité circulait dans la mère patrie. En réaction, les commerçants anglais qui vendaient leurs marchandises dans les colonies, augmentèrent le prix dans la même proportion de manière à ce que l'or et l'argent s'exportassent aussi rapidement qu'auparavant.

Le papier-monnaie qui tombe au-dessous de la valeur de la monnaie d'or et d'argent ne fait pas baisser, par là même, la valeur de ces métaux. C'est-à-dire qu'il ne peut faire en sorte que des quantités identiques de ces métaux soient échangées, après cette dévaluation du papier, contre une quantité moindre de toute autre marchandise que la quantité qu'on pouvait en obtenir avant la dévaluation. La proportion entre la valeur de ces métaux et celle de n'importe laquelle marchandise ne dépend en aucune façon de la nature ou de la quantité émise du papier-monnaie. Elle dépend, en réalité, de l'état de richesse ou de pauvreté des mines qui approvisionnent en or et argent le marché du grand monde commerçant. C'est une proportion entre la quantité de travail nécessaire pour extraire et acheminer ces métaux au marché et la celle nécessaire pour y faire venir n'importe quelle marchandise.

101 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.413

Selon Adam Smith, il est **deux choses que l'Etat doit exiger des banquiers** :

- les **empêcher d'émettre un billet de banque circulant ou un billet au porteur au-dessous d'une certaine somme** ;
- les **assujettir à l'obligation d'acquitter ces billets immédiatement et inconditionnellement**, au moment de leur présentation.

Ces deux exigences respectées, on peut laisser au commerce des banquiers la plus grande liberté possible.

Loin d'avoir diminué la sûreté du public, la multiplication récente des compagnies de banque dans toutes les parties des royaumes unis a renforcé celle-ci. Pourquoi ? Parce que la concurrence accrue entre banques force ces dernières à contrôler leur émission de papier et restreint le champ de circulation de ce dernier dans un cercle plus étroit. Faute de le faire, elles s'exposent à un reflux du papier. Par ailleurs, la faillite d'un établissement bancaire, accident inévitable dans le cours ordinaire des choses, a désormais des conséquences beaucoup moins négatives pour le public. **Enfin, la libre concurrence oblige les banquiers à traiter leurs correspondants de manière plus libérale et plus facile s'ils ne veulent pas que leurs rivaux les débauchent.** Une branche du commerce ou une division du travail quelconque sera toujours plus avantageuse pour le public quand y règne la concurrence.

Chapitre III. Du travail productif et du travail non productif. De l'accumulation du capital

Le « **travail productif** » est celui qui ajoute de la valeur à l'objet sur lequel il s'exerce.

Le « **travail non-productif** » est celui qui n'a pas cet effet.

Le travail d'un ouvrier de manufacture ajoute à la valeur de la matière sur laquelle travaille cet ouvrier, la valeur de sa subsistance et du profit de son maître. Le travail d'un domestique, au contraire, n'ajoute à la valeur de rien. L'ouvrier reçoit un salaire mais ne coûte aucune dépense à son maître car la valeur de ce dernier se retrouve, généralement avec un profit, dans la valeur de ce qu'il a produit. Par contre, la subsistance du domestique ne se retrouve nulle part. Le maître s'enrichit en employant des ouvriers. **Le propriétaire s'appauvrit en entretenant une multitude de domestiques.** Evidemment, le travail du domestique a de la valeur et mérite récompense mais, contrairement à l'ouvrier, **ce travail ne se fixe pas sur une chose vénale qui dure quelques temps après que le travail a cessé.** Cette chose vénale produite par l'ouvrier, c'est une « quantité de travail amassé et mis en réserve, pour être employé, s'il est nécessaire, dans quelque autre occasion ». ¹⁰² **Cet objet peut ensuite mettre en activité une quantité de travail égale à celle qui l'a produite originellement,** ce qui n'est pas le cas des services du domestique qui périssent à l'instant même où il les rend.

102 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.417

Le travail de quelques unes des classes les plus respectables de la société est à ranger dans la catégorie du travail non productif. C'est le cas du **souverain** et celui de tous les autres magistrats civils et militaires, toute l'armée, toute la flotte, les **fonctionnaires**, etc. Certes, leur **service est honorable, utile et nécessaire mais il ne produit rien avec quoi on puisse ensuite se procurer une pareille quantité de service.** La protection, la tranquillité, la défense de la chose publique - résultats du travail d'une année - ne peuvent servir à acheter la protection, la tranquillité, la défense qu'il faut pour l'année suivante. On retrouve une grande diversité de professions, dans ces activités non-productives, des plus frivoles au plus graves : **les comédiens, les farceurs, les chanteurs, les gens de lettre, les juristes, les médecins, les ecclésiastiques**, etc.

Les travailleurs productifs et non productifs sont tous entretenus par le produit annuel de la terre et du travail. Ce produit est limité. Plus grande est la proportion employée à entretenir des gens non productifs, plus restreinte sera celle qui restera pour les gens productifs et plus restreinte sera, dès lors, le produit de l'année suivante.

La totalité du produit annuel des terres et du travail d'un pays se divise en deux parties :

- la **partie qui permet de remplacer un capital ou de renouveler** la portion de vivres, de matières et d'ouvrages manufacturés retirée d'un capital ;
- la **partie destinée à former un revenu** au maître de ce capital (comme **profit**) ou à quelque autre personne (comme **rente** de sa terre).

La première partie ne permet d'entretenir que des salariés productifs. La seconde permet d'entretenir indifféremment des salariés productifs et non productifs. Quand une personne emploie un fonds comme capital, c'est toujours dans l'espoir d'en tirer un profit. Il n'emploie que des travailleurs productifs. S'il emploie une partie de ces fonds à entretenir des salariés non productifs, cette partie est retirée de son capital pour servir à sa consommation.

D'où vient le revenu des travailleurs non productifs ? De la seconde partie de ce produit annuel : **la rente de la terre et les profits des capitaux** sont partout les principales sources où les salariés puisent leur subsistance. Il **peut arriver, cependant**, que la **partie destinée à remplacer** un capital, une fois arrivée dans les mains des ouvriers productifs, **puisse contribuer, pour tout ce qui excède la subsistance nécessaire de ces ouvriers, à l'entretien de travailleurs productifs ou non productifs.** Un ouvrier au salaire élevé peut entretenir un domestique ou aller au **spectacle** (entretenant ainsi les comédiens). Il peut aussi payer un **impôt** (et concourir à l'entretien d'une classe honorable et utile). Evidemment, cette épargne faite sur son revenu n'est jamais bien grande. Mais la modicité de la somme multipliée par un nombre important d'ouvriers, peut alimenter de manière non négligeable les travailleurs non productifs.

La rente de la terre et les profits des capitaux permettent de faire vivre tant des salariés productifs que des salariés non productifs. Cependant, ces revenus sont plus volontiers affectés à l'entretien de salariés non productifs. Généralement, un grand seigneur fait vivre plus de gens oisifs que de gens laborieux. Ces personnes oisives sont des personnes de la même espèce que celle du grand seigneur.

Dans un pays, **la proportion entre personnes productives et personnes non productives correspond en réalité à la proportion entre la partie du produit annuel destiné à remplacer un capital et celle destinée à former un revenu soit comme rente soit comme profit.** Dans les nations européennes opulentes, la première partie est prédominante. Avec celle-ci, le fermier riche et indépendant remplace son capital. La seconde partie paye son profit et la rente du propriétaire. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. **Dans les temps féodaux, cette première partie était assez minime et permettait au fermier de remplacer un maigre capital** consistant principalement en chétifs bestiaux. **Les cultivateurs, quant à eux, étaient souvent des serfs ou des tenanciers « à volonté »** : le « cens » qu'ils payaient correspondait à la totalité du produit de la terre. Ils dépendaient tous de lui, au même titre que les gens de sa suite. A cette époque, le propriétaire détenait bien la totalité du produit de la terre. Aujourd'hui, un propriétaire rentier n'en possède guère plus que le tiers. Il est vrai que cette rente a, elle-même, triplé ou quadruplé depuis que toutes les parties de la campagne ont fait l'objet d'améliorations notables.

De grands capitaux sont désormais employés dans le commerce et les manufactures alors qu'auparavant, seuls de très minces capitaux étaient consacrés à l'entretien de fabriques simples et grossières. Même très réduits, ces capitaux devaient rendre de gros profits. Nulle part, l'intérêt n'était au-dessous de 10%. Maintenant que la société s'est enrichie, l'intérêt ne dépasse jamais 6% et, dans les régions les plus opulentes, il peut même tomber à 2%. Pourtant, la partie des revenus des habitants provenant du profit est plus grande chez les habitants des pays riches que chez ceux des pays pauvres. Mais cela s'explique par le fait que **le capital y est concentré de manière bien plus importante même si les profits sont dans une proportion moindre relativement au capital.**

La partie du produit alloué au remplacement du capital est non seulement plus grande dans les pays riches que dans les pays pauvres mais s'y trouve dans une proportion bien plus forte relativement à la partie destinée à former un revenu. C'est **cette proportion qui détermine nécessairement, dans un pays, le caractère général des habitants, c'est-à-dire le penchant à l'industrie ou à la paresse.** Nous sommes plus travailleurs que nos ancêtres mais si ces derniers étaient paresseux, c'est parce qu'ils ne bénéficiaient pas d'un fonds destiné à l'entretien du travail aussi volumineux que le nôtre.

Dans les villes commerçantes et manufacturières, le peuple est généralement laborieux, frugal et économe. Par contre, dans les villes qui se soutiennent principalement par la résidence permanente ou temporaire d'une **cour** et où le peuple tire sa subsistance des dépenses de revenu, il est **généralement paresseux, débauché et pauvre** comme à Rome, Versailles, Compiègne et Fontainebleau. Les habitants vivent des dépenses des fonctionnaires. Au contraire, des villes telles que Bordeaux et Rouen attirent, par leur industrie, un grand capital qu'elles emploient judicieusement. Il existe aussi des villes qui emploient juste ce qu'il faut de capital pour y soutenir la consommation. C'est le cas de Paris, Madrid et Vienne. Enfin, il existe une dernière catégorie de villes : **Londres, Lisbonne et Copenhague sont sans doute les trois seules villes d'Europe qui, tout en servant de résidence permanente à une cour, sont en même temps des villes commerçantes.** Elles commercent pour leur propre consommation mais encore davantage pour d'autres villes et d'autres pays.

Ainsi, **la proportion existant entre la somme des capitaux et celle des revenus équivaut à la proportion entre industrie et fainéantise.** Là où il y a beaucoup de capitaux, il y a beaucoup d'industrie. Là où il y a beaucoup de revenus, c'est la fainéantise qui prévaut. **Les capitaux s'accroissent par l'économie. Ils diminuent par la prodigalité et la mauvaise conduite.** Épargner sur son revenu permet d'accroître son capital. Ce dernier sera soit employé en recrutant un nombre supplémentaire de gens productifs, soit prêté, moyennant un intérêt, à une autre personne qui le fera prospérer. **La cause immédiate de l'augmentation du capital, c'est l'économie et non l'industrie.** Certes, l'industrie fournit la matière des épargnes que fait l'économie mais il ne suffit pas de créer des gains. Il faut encore les épargner et les amasser pour accroître le capital.

L'économie permet d'augmenter le nombre de salariés productifs, la valeur échangeable du produit annuel de la terre et du travail du pays, la quantité d'industrie et, dès lors, la valeur du produit annuel. Ce qui est épargné annuellement est aussi consommé tout aussi régulièrement que ce qui est dépensé annuellement mais il est consommé par une autre classe de gens. Non plus par les domestiques et les bouches inutiles de l'homme riche mais par des ouvriers, fabricants, artisans qui reproduisent avec profit la valeur de leur consommation actuelle. La consommation est la même mais les consommateurs sont différents. **Ce faisant l'homme économe fournit de l'entretien à un nombre additionnel de gens productifs.** On peut le comparer à un fondateur d'un atelier public car son action revient à mettre en place un fonds qui permettra l'entretien à perpétuité d'un même nombre de gens productifs. **Rien ne l'oblige évidemment à maintenir ce fonds si ce n'est un principe très puissant : son intérêt personnel** (ou celui à qui, à l'avenir, pourra appartenir quelque partie de ce fonds). En effet, il sera contraire à l'intérêt de ce propriétaire de détourner ces capitaux à un autre emploi que celui de travailleurs productifs.

C'est précisément **ce qu'Adam Smith reproche au prodigue : le fait d'entamer son capital.**

« Comme un homme qui dissipe à quelque usage profane les revenus d'une fondation pieuse, il paye des salaires à la fainéantise avec ces fonds que la frugalité de nos pères avait, pour ainsi dire, consacré à l'entretien de l'industrie ». ¹⁰³

Il diminue tant la masse des fonds destinés à un travail productif que, dès lors, la somme de ce travail et le revenu réel du pays. **Heureusement que, généralement, la prodigalité des uns est annulée par la sobriété des autres et prémunit le pays de l'appauvrissement.**

On pourrait objecter que le prodigue qui n'achèterait pas à l'étranger les marchandises qu'il consomme, aurait pour seul effet de faire circuler la monnaie dans le pays sans occasionner aucune perte. Ce serait une erreur de penser cela, répond Smith. **En dépensant son bien immodérément, il utilise, au profit de salariés non productifs, une partie de vivres et d'habits qui auraient pu nourrir et vêtir des salariés productifs.** Chaque année, cette attitude conduit à diminuer la valeur qu'aurait eue, sans cela, le produit annuel de

103 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.426

la terre et du travail du pays. **La perte se situe précisément dans le fait que s'il avait employé cette somme à l'entretien de travailleurs productifs, ces derniers auraient reproduits, avec - en outre - un profit, la valeur entière de leur consommation.** Même si le prodigue ne fait pas sortir l'argent du pays, ce qui y reste, c'est seulement cette quantité d'argent. Dans le cas où les vivres et habits sont consommés par des gens productifs, ce qu'il reste dans le pays, ce sont deux valeurs :

- la quantité d'argent ;
- la reproduction, outre le profit, d'une valeur égale en choses consommables de ce qui a été consommé par les travailleurs productifs.

Il reste deux valeurs dans cette seconde hypothèse au lieu d'une seule dans la première. Dans cette première hypothèse (celle du comportement prodigue de la population), la valeur du produit annuel ira en diminuant. D'ailleurs, **il ne faut pas considérer l'argent comme autre chose qu'un instrument servant à faire circuler les choses consommables** (vivres, matières et ouvrages faits). La quantité d'argent qui circule dans un pays est nécessairement déterminée par la valeur des choses consommables qui y circulent annuellement. Ces choses sont le produit immédiat de la terre et du travail. **La quantité d'argent qui excède cette valeur sortira automatiquement du pays, en dépit de toutes les législations qui le contraindraient à rester.** En effet, s'il ne trouve pas d'emploi au-dedans, il sera expédié à l'extérieur pour acheter des choses consommables. Si la valeur du produit annuel diminue (hypothèse du comportement prodigue de la population), la quantité d'argent diminuera forcément aussi. Il faudra acheter à l'extérieur ce qu'on ne trouve plus à l'intérieur. L'exportation des métaux précieux sera ici la conséquence et non la cause de l'appauvrissement du pays.

Par contre, à mesure que croît le produit annuel d'un pays, la quantité d'argent croît également. Pourquoi ? Parce que la quantité de biens consommables qui circule est plus importante et il faut une plus grande quantité d'argent pour faire circuler ces derniers. L'augmentation de ces métaux en circulation sera la conséquence et non la cause de l'enrichissement. Il suffira d'acheter ces métaux à l'étranger. Le pays qui a de quoi payer ce prix fait directement venir à lui ces métaux. La valeur de ces derniers, le prix qu'on paye pour les obtenir représente la nourriture, le vêtement et le logement, c'est-à-dire le revenu et la subsistance de tous ceux dont le travail ou le capital s'emploie à les acheminer de la mine au marché.

Les mercantilistes (dont Smith exposera et critiquera les idées dans le Livre IV du présent ouvrage) contestent que le revenu réel d'un pays réside dans le produit annuel des terres et du travail et considèrent que ce dernier réside dans la quantité de métaux qui y circulent. Mais même ces derniers doivent admettre que « (...) tout prodigue paraît être un ennemi du repos public, et tout homme économe un bienfaiteur de la société ».

Dans le domaine des activités économiques (agriculture, mines, pêcheries, etc.), **Adam Smith condamne la conduite imprudente et malheureuse car,** de même que l'action des prodiges, elle a **pour effet de diminuer les fonds destinés à l'entretien**

du travail productif. Cela dit, tant la prodigalité que la conduite imprudente diminuent rarement la masse des fonds productifs de la société. Pourquoi ? En raison de la bonne conduite de tous les autres acteurs du jeu économique. En effet, **le principe qui porte à épargner s'enracine dans le désir d'améliorer notre sort.** Ce désir, calme et sans passion, **s'oppose à la passion de dépenser outrancièrement** qui, quelquefois irrésistible, est généralement passagère et accidentelle. Le principe qui pousse à l'économie finit par prévaloir à la longue chez la plupart des hommes.

Dans le monde des affaires, le nombre des entreprises sages et heureuses est bien plus important que celui des entreprises imprudentes et malheureuses. Ceux qui font banqueroute ne sont qu'en bien petit nombre par rapport à la masse des autres. Comme c'est à la fois la plus grande calamité et la plus grande humiliation, la majeure partie des hommes prend des précautions pour l'éviter.

Les grandes nations s'appauvrissent, non pas en raison de la mauvaise conduite ou de la prodigalité de leurs citoyens mais, quelquefois, par celle de leurs gouvernants. Comment cela est-il possible ? **La quasi-totalité du revenu public est employée à entretenir des gens non productifs.** Ces derniers accomplissent des services utiles et nécessaires mais ils sont non productifs.

« Les gens de cette espèce, ne produisant rien par eux-mêmes, sont tous entretenus par le produit du travail d'autrui. Ainsi, quand ils sont multipliés au-delà du nombre nécessaire, ils peuvent, dans une année, consommer une si grande part de ce produit, qu'ils n'en laissent pas assez de reste pour l'entretien des ouvriers productifs, qui devraient le reproduire pour l'année suivante. Le produit de l'année suivante sera donc moindre que celui de la précédente, et si le même désordre allait toujours continuant, le produit de la troisième serait encore moindre que celui de la seconde. Ces hommes non productifs, qui ne devraient être entretenus que sur une partie des épargnes des revenus des particuliers, peuvent quelquefois consommer une si grande portion de la totalité de ces revenus, et par là forcer tant de gens à entamer leurs capitaux et à prendre sur le fonds destiné à l'entretien du travail productif, que toute la frugalité et la sage conduite des individus ne puissent jamais suffire à compenser les vides et les dommages qu'occasionne, dans le produit annuel, cette dissipation violente et forcée des capitaux ».¹⁰⁴

Cela dit, l'esprit d'économie et la sage conduite privée suffisent souvent non seulement à compenser la prodigalité et les imprudences des particuliers mais aussi à contrebalancer les profusions excessives du gouvernement. **C'est dans cet effort constant, uniforme et ininterrompu de tout individu pour améliorer son sort que réside la source primitive de l'opulence publique et nationale.**

Pour accroître la valeur du produit annuel de la terre et du travail dans une nation,

104 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.430

il faut nécessairement, d'une part, augmenter le nombre d'ouvriers productifs et, d'autre part, augmenter la productivité. Dans ce dernier cas, il faut multiplier et perfectionner les machines mais aussi mieux diviser et distribuer le travail. Dans les deux hypothèses, **il faut presque toujours un surcroît de capital.** C'est la bonne conduite de quelques personnes qui permet, au fil du temps, de faire augmenter le capital en dépit de la mauvaise conduite des autres et des folies et erreurs du gouvernement. Telle a été la marche de toutes les nations qui ont joui de quelque paix et de quelque tranquillité : elles se sont enrichies. Quand on compare, à l'échelon d'une nation, sa situation entre le moment A et le moment B, on constate, pour peu que ces périodes soient assez éloignées l'une de l'autre, que ses terres sont mieux cultivées, que ses manufactures se sont multipliées et sont devenues plus florissantes et que son commerce s'est étendu. **Mais ces progrès s'opèrent si lentement qu'on ne les aperçoit pas** et, souvent, le déclin de telle ou telle branche de l'industrie ou de telle ou telle localité du pays, fait soupçonner que les richesses et l'industrie générale sont en train de décroître.

Adam Smith cite un exemple pour illustrer cette loi : **en Angleterre, le produit de la terre et du travail est beaucoup plus important qu'il ne l'était il y a plus d'un siècle.** Personne ne remet cette vérité en doute. Pourtant, durant ce siècle, il ne s'est pas écoulé cinq ans sans que quelqu'un ne publie un livre où l'auteur, souvent fort intelligent et de bonne foi, explique que la richesse de la nation va vers son déclin, que le pays se dépeuple, que l'agriculture est négligée, que les manufactures s'éteignent et que le commerce est ruiné. **En réalité, le pays n'a cessé de s'enrichir.** Il était d'ailleurs bien plus riche, déjà, à la période de la restauration qu'il ne l'était à l'avènement d'Elisabeth Ière,¹⁰⁵ un siècle plus tôt. Mais, à cette époque, il était beaucoup plus prospère qu'à l'époque des querelles entre les maisons d'York et de Lancastre. Durant ce conflit, le pays était en bien meilleure situation qu'à l'époque de la conquête normande. Mais, à cette dernière période, le pays était bien plus avancé que lors de l'invasion de Jules César, époque où les habitants vivaient comme les sauvages du nord de l'Amérique.

Pourtant, durant chacune de ces périodes, il n'a pas manqué de prodigalités particulières et générales, de guerres inutiles et dispendieuses, d'immenses quantités de produit annuel détourné au profit de gens non productifs, d'épidémies, d'incendies, de destructions et d'anéantissements presque absolus des capitaux. Toutes ces pertes et dépenses, toutes les profusions du gouvernement ont certes retardé le progrès naturel de l'Angleterre vers l'opulence mais n'ont pu réussir à arrêter sa course. Ceci s'explique par cet effort universel, constant, ininterrompu de chaque particulier pour améliorer son sort individuel au moyen de sa liberté protégée par la loi.

« **Malgré toutes les contributions excessives exigées par le gouvernement, ce capital s'est accru insensiblement et dans le silence par l'économie privée** et la sage conduite des particuliers, par cet effort universel, constant et non interrompu de chacun d'eux pour améliorer son sort individuel. C'est cet effort sans cesse agissant sous la protection de la loi, et que la liberté laisse s'exercer dans tous les sens et comme il le juge à pro-

105 Elisabeth I^{ère} d'Angleterre (1533-1603) dite la « reine vierge » a régné en de 1558 à 1603.

pos ; c'est lui qui a soutenu les progrès de l'Angleterre vers l'amélioration et l'opulence, dans presque tous les moments, par le passé, et qui fera de même pour l'avenir, à ce qu'il faut espérer ».¹⁰⁶

Smith s'en prend aux lois somptuaires et aux prohibitions d'importation des denrées étrangères de luxe qui frappent les particuliers. Pareilles législations et prohibitions sont présomptueuses et inconséquentes : princes et ministres n'ont pas à surveiller l'économie des particuliers et à restreindre leurs dépenses. Ils feraient mieux de surveiller leurs propres dépenses. Si leurs propres dissipations ne parviennent pas à ruiner l'Etat, ce n'est pas celles de leurs sujets qui y parviendront.

Concernant la dépense des particuliers, il est vrai que la prodigalité diminue la masse générale des capitaux et que la dépense du seul revenu n'ajoute ni ne diminue les capitaux. Mais il y a **deux manières de dépenser** :

- dépenser son revenu en **choses qui se consomment immédiatement**;
- dépenser son revenu en **choses plus durables qui peuvent s'accumuler**.

La seconde manière d'agir semble contribuer davantage à l'accroissement de l'opulence générale. Pourquoi ?

Imaginons l'hypothèse d'un **homme riche qui tient une table abondante et somptueuse rassemblant chaque soir de nombreux invités, qui entretient un grand nombre de domestiques**, qui possède une multitude de chiens, de chevaux, etc. Imaginons ensuite un **homme qui se contente d'une table frugale et d'une domesticité peu nombreuse** mais qui consacre son revenu à **embellir ses maisons de ville et de campagne**, à acheter des meubles, des décorations, des livres, des statues, des tableaux et autres choses plus frivoles telles que des habits somptueux, des bijoux, des parures, des colifichets, etc.

Le premier homme, à la fin de sa vie, ne sera ni plus ni moins riche qu'auparavant. Le second aura, au contraire, accru sa magnificence. Il possèdera un fonds de richesses d'une espèce ou d'une autre qui, certes, ne vaudra plus le prix déboursé pour les acquérir mais qui continuera à valoir beaucoup. Par ailleurs, les dépenses de luxe engagées par des individus de cette espèce viennent, à la longue, à profiter à l'ensemble du pays. Les maisons, les meubles, les vêtements de ces derniers finissent, quand ils s'en lassent, par servir aux classes moyennes ou inférieures du peuple et améliorent la condition de ces dernières.

« Ce qui était autrefois un château de la famille de Seymour est à présent une auberge sur la route de Bath. Le lit de noces de Jacques Ier, roi d'Angleterre, qui lui fut apporté du Danemark par la reine son épouse, comme un présent digne d'être offert à un souverain par un autre souverain, servait d'ornement, il y a quelques années, dans un cabaret à bière de Dumferline ».¹⁰⁷

106 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.433-434

107 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.435

Les dépenses consenties pour des choses durables ne nécessitent pas d'être prolongées indéfiniment. Contrairement à la personne qui mène grand train avec une table abondante, celui qui embellit son bien par des meubles et autres fantaisies, peut très bien arrêter de dépenser sans que les voisins s'en aperçoivent. Même si on s'en aperçoit, l'entourage n'en déduira pas systématiquement que la personne a passé les bornes de sa fortune mais se dira qu'il a pleinement satisfait ses fantaisies.

Ces dépenses pour des biens durables sont favorables, non seulement à l'accumulation des richesses, mais à l'économie toute entière. Pareilles dépenses font généralement vivre une bien plus grande quantité de gens que celles occasionnées lors de festins où sont invités un grand nombre de convives. Deux ou trois cent livres de vivres sont parfois servies dans une fête somptueuse dont la moitié finit ordinairement par être jetée. Si, avec la même somme, on fait travailler des maçons, des charpentiers, des tapissiers et des artistes, la même valeur de vivres est distribuée à un nombre bien plus importants de personnes qui, *in fine*, achèteront cette nourriture livre par livre sans en gaspiller une once. **Dans le premier cas, ces dépenses nourrissent des gens inutiles. Dans le second cas, elles entretiennent des personnes productives.** Dans le premier cas, la valeur échangeable du produit naturel des terres et du travail demeure la même alors que dans le second cas, elle augmente.

Ce qui est paradoxal, c'est que le seigneur qui nourrit de nombreux convives fait preuve de générosité car il partage la plus grande partie de son revenu avec ses amis et les personnes de sa société. Par contre, celui qui achète des biens durables dépense son revenu souvent en entier pour sa seule personne. Ces biens durables sont souvent frivoles (parures, ameublement, colifichets, bagatelles, etc.) et attestent parfois d'une certaine mesquinerie voire d'un égoïsme. Pourtant c'est cet égoïsme du second et non la générosité du premier qui s'avère favorable à l'économie privée, qui accroît le capital de la société, qui entretient des gens productifs et qui fait progresser la fortune publique.

Chapitre IV. Des fonds prêtés à intérêt

Les fonds prêtés à intérêt sont toujours, aux yeux du prêteur, considérés comme un capital.

Pourquoi ? **Parce qu'à terme, il s'attend à ce que ces sommes lui soient rendues avec, en sus, une rente annuelle payée par l'emprunteur.** L'emprunteur peut considérer cette somme soit comme un capital soit comme un fonds destiné à servir à sa consommation. Dans le premier cas, il peut en reproduire la valeur en employant des personnes productives. Dans le second cas, il s'agit d'un prodigue qui ne pourra restituer le capital et l'intérêt autrement qu'en aliénant ou entamant une autre source de revenu (par exemple une propriété ou une rente de terre).

Evidemment, celui qui emprunte pour consommer sera bientôt ruiné. Hormis le cas bien particulier du prêt à l'usure, il est contre l'intérêt des deux parties de prêter et d'emprunter. Cela n'arrive d'ailleurs pas souvent vu l'attention que prête tout homme

à ses intérêts. **Même chez les emprunteurs**, qui ne dont pas partie de la catégorie privilégiée de personnes où il faille chercher l'économie, **le nombre de personnes économes et laborieuses surpasse de loin celui des fainéants et des paresseux**. Les seules personnes à qui on consent régulièrement de prêter des fonds sans espérer en faire un emploi très profitable, ce sont les propriétaires ruraux qui empruntent par hypothèque. Ces derniers n'empruntent pas réellement pour dépenser mais, plutôt, parce qu'ils ont déjà dépensé ce qu'ils empruntent (souvent parce qu'ils ont acheté à crédit trop de marchandises à des artisans ou fournisseurs).

Presque tous les prêts à intérêt sont faits en argent (soit en papier soit en espèces) mais **la chose dont l'emprunteur a réellement besoin, ce n'est pas l'argent mais la valeur de l'argent, les marchandises qu'il pourra acheter avec**. Dès lors, ce qui va déterminer la quantité de fonds prêtée à intérêt dans un pays chaque année, ce n'est pas la valeur de l'argent qui n'en est que l'instrument mais la valeur de la partie du produit annuel qui, au sortir de la terre ou des mains des ouvriers productifs, est destinée à remplacer le capital mais aussi le capital que le possesseur ne veut pas employer lui-même.

Ce qui détermine la quantité d'argent qui peut être prêtée à intérêt dans un pays, ce n'est pas la valeur de l'argent qui sert d'instrument aux différents prêts mais **la valeur de cette portion du produit annuel qui, au sortir de la terre ou des mains des ouvriers, est destinée à remplacer un capital**. Ces capitaux, généralement prêtés et remboursés en argent, constituent, pour cette raison, ce qu'on appelle « l'intérêt de l'argent ». **Ces capitaux peuvent être infiniment plus grands que la somme d'argent qui est l'instrument qui en permet le transport**. En réalité, de mêmes pièces peuvent servir successivement à différents prêts et à différents achats. L'argent prêté sert à l'emprunteur à faire des achats de marchandises et tombe dans les mains du vendeur qui peut le prêter à un second emprunteur qui achètera lui aussi des marchandises à un autre vendeur qui pourra prêter la somme à un troisième emprunteur, etc. **Ce qui est conféré par les prêteurs aux trois emprunteurs, c'est un pouvoir : le pouvoir de faire des achats**. C'est dans ce pouvoir que consistent la valeur du prêt et son utilité. Le capital prêté par ces trois capitalistes équivaut à la valeur des marchandises qu'on peut acheter avec. Il est trois fois plus grand que la valeur de l'argent avec lequel se font les achats.

Le **capital prêté à intérêt** peut ainsi être compris, dit Smith, comme une « **délégation, faite par le prêteur à l'emprunteur, d'une portion quelconque du produit annuel** »¹⁰⁸ à charge pour l'emprunteur de déléguer annuellement une portion plus petite appelée « intérêt » et, à l'échéance du terme, une portion équivalente à celle empruntée appelée « remboursement ». L'argent est bien l'instrument de délégation mais totalement distinct de la chose qu'on délègue en l'utilisant.

Les capitaux pécuniaires ou argent à prêter s'accroissent à mesure qu'augmente, dans un pays, la partie du produit annuel qui, au sortir de la terre ou des mains des ouvriers productifs, est destinée à remplacer un capital. A mesure que la quantité

108 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.442

des fonds à prêter à intérêt augmente, l'intérêt (qui n'est rien d'autre que le prix à payer pour utiliser ce capital) va en diminuant. Pourquoi ? Pour deux raisons :

- le **prix de marché de toutes choses diminue à mesure que la quantité de ces choses augmente** ;
- **quand les capitaux se multiplient dans un pays, le profit qu'on peut en faire diminue nécessairement et cela met ces différents capitaux en concurrence.** Le capitaliste qui veut placer son capital dans un emploi où un autre capitaliste emploie un capital, sera **obligé de vendre meilleur marché la chose** sur laquelle il commerce. Il peut même être contraint de l'acheter meilleur marché : la demande sur cette chose augmentant, les ouvriers deviennent plus difficiles à trouver. La concurrence entre capitalistes **fait hausser les salaires** et fait baisser les profits. **Le bénéficiaire est donc rogné par les deux bouts** : dès lors, le prix qu'on peut payer pour l'usage de ce capital - l'intérêt donc - diminue en même temps que le bénéfice.

Selon des auteurs aussi respectables que Locke, Hume, Law et Montesquieu, le taux d'intérêt aurait baissé dans la majeure partie de l'Europe **en raison de la découverte des Indes occidentales espagnoles.** Pourquoi ? **Parce que, selon ces écrivains, l'augmentation de la quantité d'or et d'argent en circulation en Europe suite à leur découverte et leur importation du Nouveau Monde, aurait réduit leur valeur et, corollairement, fait baisser le montant nécessaire pour en emprunter.**

Adam Smith désapprouve cette analyse. Il explique qu'avant la découverte de l'Amérique, le taux ordinaire de l'intérêt était de 10% en Europe. Il aurait - la chose est difficile à estimer précisément - chuté à environ 5% aujourd'hui (moyenne européenne). Selon la théorie que Smith conteste ici, la même somme d'argent permettrait seulement d'acheter la moitié de ce qu'elle permettait de se procurer auparavant. Ce n'est pas conforme à la vérité des choses mais admettons que cela soit le cas. Même dans cette hypothèse, il est absolument impossible que la baisse de la valeur de l'argent ait la moindre tendance à faire baisser le taux d'intérêt.

En effet, **les causes qui font baisser la valeur du capital font nécessairement baisser en même temps celle de l'intérêt dans la même proportion.** La proportion entre la valeur du capital et celle de l'intérêt sera toujours la même si le taux d'intérêt ne change pas. Si, au contraire, ce taux varie, la proportion entre les deux valeurs varie forcément aussi. Si le taux ne change pas, 100 livres ne valent plus, en ce moment, que la valeur de 50 qu'ils valaient avant la découverte de l'Amérique. Et l'intérêt de 10 livres ne vaut plus que 5 qu'il valait alors. Par contre, si le taux change (passant de 10 à 5%) comme l'affirme la théorie ici attaquée, 100 livres aujourd'hui ne valent plus que 50 livres de l'époque. L'intérêt sera de 5 et non de 10% mais ces 5 livres aujourd'hui ne vaudront pas plus que 2 livres 10 sous de l'époque. Aussi, en réduisant le taux de l'intérêt de 10 à 5%, on affirme qu'un capital supposé égal à la moitié de sa seconde valeur, un intérêt qui ne vaut plus que le quart du premier intérêt.

Dès lors, **l'augmentation de la quantité de l'argent, à supposer que la quantité de marchandise circulante reste constante, n'a d'autre effet que de diminuer la valeur**

de ce métal. Certes, la valeur nominale des choses augmente mais leur valeur réelle reste inchangée. Pourquoi ? Parce que le capital du pays reste inchangé. **On utilise certes un plus grand nombre de pièces d'argent mais on n'augmente pas, ce faisant, la quantité de choses.** Les profits des capitaux restent les mêmes. Réellement et même nominalement. Pourquoi ? Parce que le salaire du travail se compte, lui, par la quantité d'argent versée aux ouvriers. Si on augmente la quantité versée, le salaire semble plus important alors qu'il reste inchangé en réalité. Par contre, les profits ne se comptent pas en pièces d'argent mais par la proportion existant entre ces pièces et le capital employé. Capital et intérêt resteront en général, l'un à l'égard de l'autre, dans la même proportion où ils étaient.

Toute autre est l'hypothèse où, à quantité d'argent équivalente circulant dans le pays, la quantité des marchandises viendrait à augmenter entre un moment A et un moment B. En ce cas, **le capital du pays en serait réellement augmenté.** Même si la quantité d'argent reste identique, cet argent commanderait une plus grande quantité de travail. Le salaire de ce travail versé aux ouvriers se hausserait également en raison de la multiplication des demandes et ce même si ce salaire pourrait sembler avoir baissé. Même si l'on paye à ces derniers une moindre quantité d'argent, **celle-ci permettrait d'acheter plus de marchandises** que ne le permettait la plus grande quantité d'argent versée auparavant. En conséquence, **les profits baisseraient, tant nominalement que réellement et ce en raison de l'accroissement de la masse des capitaux dans le pays qui augmenterait la concurrence entre les capitalistes.** La portion respective des capitalistes dans le produit du travail diminue en raison de cette concurrence. L'intérêt, qui suit le cours du profit des capitaux, se réduit en conséquence, parfois même de façon très importante. Et ce même si la valeur de l'argent (c'est-à-dire la quantité de choses qu'une somme peut acheter) augmente dans le même temps.

Dans certains pays, la loi prohibe de tirer intérêt de l'argent mais, vu que partout l'usage de l'argent est bon à quelque chose, partout on payera quelque chose pour s'en procurer. **De telles législations, plutôt que de prévenir le mal de l'usure, ne font que l'accroître.** Pourquoi ? Parce que, dans ce cas, celui qui emprunte doit non seulement payer pour le prix de l'argent mais aussi une indemnité qui dédommage le prêteur du risque que ce dernier court en prêtant l'argent.

Dans les pays où l'intérêt est permis et où le taux maximal autorisé est déterminé légalement, il faut encore que ce taux maximal soit situé un tout petit peu au-dessus du taux le plus bas de la place. Si ce n'est pas le cas, les effets de cette fixation de taux sont identiques à ceux d'une prohibition de l'intérêt. Pourquoi ? Parce que le créancier refusera de prêter pour moins que ne vaut l'usage de son argent et le débiteur, s'il veut obtenir cet emprunt, serait obligé, pour l'indemniser du risque couru, d'accepter secrètement de payer le prix de cet usage dans toute sa valeur. **Il n'est pas non plus pertinent de fixer ce taux légal au taux le plus bas** pratiqué par le marché. Pourquoi ? Parce que, dans ce cas, seuls les débiteurs qui présentent le plus de garanties seront en mesure d'obtenir un prêt. Tous les autres devront avoir recours à un usurier. En Angleterre, c'est seulement au gouvernement qu'on prête à 3%. Les particuliers qui présentent de bonnes sûretés obtiennent un taux entre 4 et 4,5%. Dès lors, le meilleur taux légal actuel serait, selon Adam Smith, de 5%. De

toute façon, aucune loi n'est en mesure de réduire le taux ordinaire de l'intérêt au-dessous du taux courant le plus bas. L'actuel roi de France Louis XVI a bien essayé de la faire par un édit de 1766 qui tenta de réduire le taux d'intérêt de 5 à 4%. Résultat ? On éluda la loi et on continua à prêter à 5% en France.

Il ne faut pas non plus que ce taux soit fixé trop au-dessus de ce taux courant de la place. Pourquoi ? **Parce que** si on fixait ce taux, par exemple, à 8 ou 10%, **la plus grande partie de l'argent serait prêté à des aventuriers ou des prodiges**, les seuls qui consentiraient à emprunter de l'argent aussi cher. Les entrepreneurs sages et avisés qui ne désirent donner pour l'usage de l'argent qu'une partie du profit qu'ils espèrent retirer, ne risqueraient pas d'emprunter à un taux pareil et ainsi une grande partie du capital du pays se trouverait enlevé aux mains les plus propres à en faire un usage profitable et avantageux.

Partout, le prix courant des terres dépend du taux courant de l'intérêt. Acheter une terre rapporte, en rente, un peu moins que les intérêts du capital qu'on prête mais, **évidemment, le premier placement a une plus grande sûreté.** Mais la différence reste assez petite. Si la terre ne rapportait pas grand-chose, personne n'en achèterait et tout le monde prêterait son capital. Au contraire, si elle rapportait plus que le prêt de capital, tout le monde achèterait des terres, ce qui hausserait le prix de ces dernières jusqu'à rendre les prêts à nouveau attractifs.

Chapitre V. Des différents emplois des capitaux

Tous les capitaux sont destinés à l'entretien du travail productif mais la quantité de travail qu'ils mettent en activité varie extrêmement en fonction de la nature de l'emploi qu'on en fait. On retrouve la même variation dans la valeur que cet emploi ajoute au produit annuel des terres et du travail du pays.

Il existe quatre façons d'employer un capital :

- fournir à la société le **produit brut** qu'il lui faut pour son usage et sa consommation annuelle : c'est ce à quoi s'emploient tous ceux qui entreprennent la culture et l'amélioration des terres, mines et pêcheries ;
- **manufacturer ce produit brut** pour qu'il puisse directement servir à l'usage et à la consommation de la société : c'est le travail de tous les maîtres manufacturiers et fabricants ;
- **transporter le produit brut ou le produit manufacturé** des endroits où ils abondent à ceux où ils manquent : c'est le commerce de tous les marchands de gros ;
- **diviser des portions de l'un et de l'autre de ces produits en parcelles suffisamment petites pour rencontrer les besoins journaliers des consommateurs** : c'est le commerce de tous les marchands en détail.

Ces quatre manières d'employer un capital sont complémentaires. Chacune est essentiellement nécessaire à l'existence et à l'extension des trois autres. **Elles sont également indispensables à la commodité générale de la société. Ainsi, les**

détaillants sont très utiles en ce qu'ils divisent les quantités de marchandises en parcelles assez petites que pour s'accommoder aux demandes actuelles des consommateurs. Si les bouchers n'existaient pas, on serait obligé d'acheter un bœuf entier ou un mouton en une fois. Ce serait surtout un inconvénient pour les pauvres. Un pauvre artisan, s'il était obligé d'acheter des vivres pour un mois ou pour six, serait obligé de se défaire en une fois, pour les besoins de sa consommation personnelle, d'une grande partie des fonds qu'il emploie comme capital, en instruments de son métier ou pour garnir sa boutique. En recourant aux détaillants, cet artisan peut acheter sa subsistance au jour le jour et peut, dès lors, employer presque tous ses fonds comme capital. Il peut, par ce procédé, acquérir une plus grande valeur d'ouvrage. Son profit compense largement le surcroît de prix dont les marchandises qu'il se procure sont chargées au profit du détaillant.

Il est donc ridicule de vouloir entraver ou restreindre, comme certains le recommandent, le commerce des petits détaillants et ouvriers de boutique. Ces commerces ne sauraient jamais se multiplier assez que pour nuire au public. Leur nombre et leur développement ne peuvent nuire qu'à eux-mêmes. Mais cela les concerne et on peut tabler sur la prudence de ces personnes. Pour le public, au contraire, la prolifération de ces commerces est une excellente chose car cette concurrence contribue à faire baisser le prix des marchandises proposées. **Le gouvernement ne doit pas intervenir ici.** Ce n'est pas la multitude des cabarets qui engendre l'ivrognerie. C'est, au contraire, une propension à l'ivrognerie, procédant d'autres causes, qui entraîne la multiplication des cabarets.

Le travail des ouvriers productifs oeuvrant dans l'un de ces quatre secteurs, se fixe et se réalise dans l'objet ou la chose vénale sur laquelle il est appliqué. Généralement, il ajoute au prix de cette chose au minimum la valeur de leur subsistance et consommation personnelle. Des capitaux égaux, employés dans l'une ou l'autre de ces quatre manières, mettront en activité des quantités très différentes de travail productif et augmenteront, dans des proportions très différentes, la valeur du produit annuel des terres du travail de la société à laquelle ils appartiennent.

Le capital du détaillant remplace, avec un profit, le capital du marchand dont il achète les marchandises, permettant à ce dernier de continuer son commerce. La valeur ajoutée au produit est équivalente à son profit.

Le capital du marchand en gros ou en magasin remplace avec leurs profits les capitaux des fermiers et des manufacturiers dont il achète le produit brut et manufacturé sur lesquels il commerce. Avec ce capital, ces derniers peuvent continuer leurs travaux respectifs. Le marchand en gros emploie, avec son capital, les voituriers et les matelots qui assurent le transport. Le prix des marchandises est augmenté par la valeur des salaires de ces ouvriers et le profit du marchand en gros.

Une grande partie du capital du maître manufacturier se distribue entre les différents ouvriers qu'emploie le maître. Il ajoute à la valeur des matières celle des salaires des ouvriers et celle des profits du maître sur la totalité des fonds de salaires, de matières et d'instrument de fabrique employés dans l'entreprise. La valeur qu'il ajoute

au produit de la terre ou du travail est bien plus considérable que la valeur ajoutée par le marchand en gros.

Cela dit, aucun capital, à sommes égales, ne peut mettre en captivité plus de travail productif que celui du fermier. Ses valets de ferme, ses bestiaux de labour et de charroi sont autant d'agents productifs qui travaillent, conjointement, avec la nature elle-même. La « travail » de la nature ne coûte rien mais à autant de valeur que celui des ouvriers les plus productifs. On pourrait même dire, tant la valeur de cette production naturelle est grande, que l'essentiel des travaux agricoles consiste à « diriger » cette fertilité vers la production des plantes les plus utiles à l'homme. **Non seulement, ces travaux reproduisent la valeur de la consommation des agents de production ou du capital qui les emploie tout en assurant des profits pour les capitalistes mais ils produisent une bien plus grande valeur et permettent de verser, en outre, une rente au propriétaire des terres.** La rente est « le produit de cette puissance de la nature »¹⁰⁹, ce qui reste, une fois qu'on a déduit de la valeur tout ce qui procède de l'œuvre de l'homme. Elle représente rarement moins de 25% et souvent plus de 33% du produit total.

Le capital employé à la culture agricole met en activité une plus grande quantité de travail productif que tout autre capital employé dans les manufactures. En outre, proportionnellement à la quantité de travail productif qu'il mobilise, il ajoute une beaucoup plus grande valeur au produit annuel des terres et du travail du pays. De toutes les manières dont un capital peut être employé, le capital employé à la culture de la terre est, sans comparaison, le plus avantageux pour la société.

Les capitaux employés à la culture des terres et au commerce de détail restent nécessairement dans les frontières du pays. Ceux du marchand de gros ne sont, au contraire, pas attachés à un endroit précis car cela fait partie du métier de ce dernier de se déplacer. Peu importe, dit Smith, que le marchand exportateur soit un national ou un étranger. Car, même si un national emploie plus d'ouvriers productifs du pays, l'étranger mobilise des capitaux qui vont conférer une valeur aux marchandises superflues du pays et les échanger contre une denrée pour laquelle il existe une demande dans le pays.

Par contre, il importe davantage que le capital du manufacturier réside dans le pays car ce dernier met en œuvre une grande quantité de travail productif et ajoute de la valeur au produit des terres. **Cela dit, autant avoir un manufacturier étranger, dit Smith, que pas de manufacturier du tout.** Les manufacturiers étrangers peuvent rendre de grands services aux pays où ils opèrent. Ainsi en est-il des capitaux des manufacturiers anglais qui mettent en œuvre le chanvre et le lin qui s'importent des côtes de la mer Baltique. **En Angleterre, il y a beaucoup d'endroits où les habitants n'ont pas de capitaux suffisants pour cultiver et améliorer les terres.** De petites villes de fabriques manquent de capitaux pour exporter à l'étranger ce qu'elles fabriquent. Des marchands étrangers viennent, dès lors, acheter certaines de ces dernières pour les acheminer vers de grandes villes commerçantes.

109 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.453

Parfois le capital d'un pays est insuffisant pour assumer ces trois fonctions de culture, de manufacture et de transport. C'est toujours l'agriculture qui est prioritaire. S'il reste du capital, on le destinera alors à la manufacture. En dernier lieu, on destinera ce dernier au commerce d'exportation : le capital employé à cette activité est celui qui produit le moins d'effet. Pour un pays qui, n'ayant pas encore atteint un degré d'opulence, ne possède pas ces capitaux en suffisance, **ce serait une erreur que de vouloir investir ces derniers simultanément dans les trois fonctions.** Pourquoi ? Parce que le capital doit être investi de manière à fournir le plus gros revenu à tous les habitants du pays. Ainsi, ces derniers pourront, à ce stade du développement économique, réaliser une plus importante épargne que s'ils ventilent leur capital dans ces trois fonctions.

Ceci explique, continue Smith, la progression fulgurante de richesse des colonies américaines. Jusqu'à présent, presque tous leurs capitaux ont été employés dans l'agriculture. Elles n'ont pas de manufactures si ce n'est des fabriques rudimentaires dans lesquelles travaillent seulement des femmes et des enfants. Le fonds même et les magasins de détail qui vendent des marchandises appartiennent à des marchands qui résident en Grande-Bretagne. **L'attitude des Américains est rationnelle. S'ils cessaient leurs importations de marchandises en provenance d'Europe et fabriquaient ces dernières eux-mêmes, ils retarderaient, par cette conduite,** les progrès ultérieurs de la valeur de leur produit annuel et, loin de la favoriser, « ils entraveraient la marche de leur pays vers l'opulence et la grandeur (...) ». ¹¹⁰ A la vérité, aucun grand peuple sur terre n'a jamais pu acquérir un capital suffisant pour remplir les trois fonctions intégralement.

Il y a trois espèces de commerce de gros :

- le **commerce intérieur** : c'est un achat de marchandises à un endroit qui sont revendues à un autre endroit du même pays ;
- le **commerce étranger de consommation** : c'est un achat de marchandises étrangères à destination de la consommation intérieure ;
- le **commerce de transport** : c'est un commerce international.

Dans le premier cas, le capital employé à acheter des marchandises nationales pour les revendre dans le marché interne remplace deux capitaux distincts qui avaient tous deux été employés, soit en agriculture soit en manufacture et met ces derniers en état de continuer leur fonction.

Dans le second cas, le capital employé à acheter des marchandises étrangères, remplace aussi deux capitaux distincts mais, ici, un seulement est employé à soutenir l'industrie nationale. En effet, le capital employé pour expédier au Portugal des marchandises anglaises et qui rapporte au pays des marchandises portugaises, ne remplace, dans cette double opération, qu'un seul capital anglais, l'autre étant portugais. **Par rapport à la première situation, le capital ne donne ici qu'une**

110 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.457

moitié d'encouragement à l'industrie ou au travail national. Il est rare que les « retours » du commerce étranger de consommation soient aussi prompts que ceux du commerce intérieur. Les retours du commerce intérieur ont généralement lieu avant l'année écoulée à concurrence, parfois, de 3 ou 4 fois durant une même année. Alors que ceux du commerce étranger de consommation rentrent rarement avant la révolution de l'année, quelquefois pas avant un terme de deux ou trois ans. **Mathématiquement, un capital employé dans le pays pourra donc consommer, en trois ans, jusqu'à 12 opérations avant qu'un capital employé dans le commerce étranger n'ait eu le temps d'en consommer une seule** (qui n'encourage que pour moitié, rappelons-nous, l'industrie ou le travail national), ce qui revient à dire que le soutien de ce dernier capital peut être 24 fois moins important que le premier.

Dans le second cas, il y a aussi l'hypothèse d'une marchandise destinée à la consommation intérieure mais achetée non avec des produits nationaux mais d'autres marchandises. Mais ces dernières sont toujours, directement ou indirectement, achetées avec le produit de l'industrie nationale. En effet, hormis les procédés de la guerre et de la conquête, la seule manière d'acquérir une marchandise étrangère est de l'échanger contre une marchandise qu'on a produite chez soi. **Le capital accomplit parfois un très long circuit (entre plusieurs continents) avant de revenir chez celui qui l'emploie.** On envoie, par exemple, des marchandises anglaises en Jamaïque avec lesquelles on achète du sucre et du rhum dont on se sert pour acheter du tabac en Virginie. Ce retour sera, dans cette hypothèse, encore plus éloigné que dans l'hypothèse d'une marchandise étrangère achetée directement avec un produit national. S'il faut passer par trois commerces, **il faut donc employer un capital trois fois plus grand** qu'il n'eût été nécessaire si les marchandises anglaises avaient été directement échangées contre le produit étranger.

Même si l'on achète ces marchandises étrangères avec d'autres marchandises étrangères, il faudra toujours que ces dernières soient, d'une façon ou d'une autre, produites par l'industrie nationale. Si l'on regarde cela sous l'angle de l'intérêt du travail productif de la société, le commerce étranger de consommation qui se fait au moyen de l'or et de l'argent a les mêmes avantages et inconvénients que le commerce opérant avec toute autre marchandise. Il a juste un avantage indirect : le transport en est moins coûteux en raison de la petitesse du volume. L'exportation continuelle de ces métaux appauvrit-il le pays acheteur comme le prétendent beaucoup d'auteurs ? Smith examinera ce problème ultérieurement.

Dans le troisième cas, la portion du capital d'un pays employée au commerce de transport ne peut plus soutenir le travail productif dudit pays et soutiendra celui de certains pays étrangers. Dans chaque échange, ce capital remplace deux capitaux distincts mais aucun de ces derniers ne fait partie du capital national. La Hollande, par exemple, transporte au Portugal le blé de Pologne et en Pologne les vins du Portugal. Deux capitaux sont remplacés dans cette opération mais aucun n'a servi à soutenir le travail productif hollandais. **Seuls les profits du transporteur rentrent en Hollande. C'est la seule chose que ce commerce ajoute au produit national.** Cela dit, ce commerce met en activité les constructeurs de bateaux et les matelots du

pays. En ce sens, les Hollandais sont devenus les « voituriers des autres nations ».¹¹¹ Un négociant hollandais, cependant, peut très bien faire transporter des marchandises superflues entre deux pays étrangers au moyen d'un bateau qui n'est pas hollandais.

On affirme pourtant que ce qui est avantageux avec le commerce de transport, c'est qu'il accroît l'étendue de la marine nationale, source de puissance. **En réalité,** dit Smith, **le commerce étranger de consommation et même le commerce intérieur** (par cabotage) **permettent d'employer autant de bâtiments et de matelots** que le commerce de transport. L'étendue d'une flotte nationale dépend avant tout du volume de marchandises en proportion de leur valeur et, dans une moindre mesure, de la distance entre les deux ports où elles sont transportées. Ainsi, le commerce de charbon entre Newcastle et Londres emploie plus de vaisseaux et de matelots que tout le commerce de transport anglais. Il n'est donc pas pertinent d'encourager artificiellement les capitaux à se porter dans le commerce de transport plus qu'ils ne s'y dirigeraient naturellement.

Le capital employé dans le commerce intérieur donne généralement de l'encouragement à une plus grande quantité de travail productif et augmente la valeur de son produit annuel. Or c'est de l'importance de ce produit que dépendent la richesse et la puissance d'un pays. **L'économie politique ne doit pas favoriser une des espèces de commerce plutôt qu'une autre et ne pas attirer dans l'un des canaux plus de capitaux que ceux qui s'y jettent naturellement.** Ces trois branches sont chacune avantageuses et même nécessaires et indispensables quand elles se développent naturellement sans gêne et sans contrainte.

Quand un pays produit un excédent de marchandises, il faut bien – naturellement – qu'il soit exporté à l'extérieur contre quelque chose dont ce pays a besoin. Ainsi, la terre et le travail de la Grande-Bretagne produisent des quantités de biens (blé, lainages, quincailleries) qui excèdent la demande du pays. Il est donc nécessaire de les exporter contre quelque chose dont il y a demande dans le pays. Autrement, la valeur du produit annuel diminue nécessairement. **Il arrive aussi que les marchandises étrangères achetées avec le produit superflu de l'industrie nationale excèdent, elles aussi, les besoins du marché national. Il faut les exporter à leur tour contre quelque chose de plus demandé dans le pays.** Ainsi, on importe chaque année 96.000 muids¹¹² de tabac dont seulement 14.000 sont nécessaires pour alimenter le marché intérieur. Les 82.000 autres sont exportés et échangés contre d'autres marchandises étrangères demandées en Angleterre. Mais pour exporter ces 82.000 muids tous les ans, il faut d'abord les acheter et, pour ce faire, il faut les échanger contre des marchandises produites par la terre et le travail en Angleterre. Il s'agit donc d'un commerce étranger de consommation détourné mais qui est tout aussi nécessaire que le commerce direct pour soutenir le travail productif d'un pays.

111 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.461

112 Le « muid » est une ancienne mesure de capacité pour les grains, les autres matières sèches et également pour les liquides. Il variait selon les régions (de 270 à 700 litres).

Parvenue à un tel degré d'accroissement, la masse des capitaux d'un pays devient supérieure à ce qui est employé pour fournir à la consommation de ce pays. Ce superflu se décharge naturellement vers le **commerce de transport**. En ce sens, le commerce de transport est « le symptôme naturel d'une grande richesse nationale mais il ne paraît pas qu'il en soit la cause naturelle ». ¹¹³ Il ne sert à rien, ainsi que s'y sont employés des hommes d'Etat, à la favoriser par des encouragements particuliers, confondant ainsi la cause et l'effet.

La Hollande est, proportionnellement à sa taille et son territoire, le plus riche pays européen. L'Angleterre vient en second. Le commerce de transport de l'Angleterre est, en réalité, un commerce étranger de consommation détourné et indirect. Il alimente le marché des pays européens de marchandises en provenance des Indes orientales et occidentales ainsi que de l'Amérique. Ces marchandises sont achetées directement ou pas avec des produits anglais et, en général, les retours définitifs sont destinés à l'usage et à la consommation de la Grande-Bretagne. La seule limite du commerce de transport, c'est la valeur des produits superflus de tous les pays du monde. L'étendue de ce commerce est donc, pour ainsi dire, infinie et est capable d'absorber les plus grands capitaux.

L'unique motivation qui détermine un capitaliste à employer son capital de telle ou telle manière, c'est son profit personnel. Dans les pays où l'agriculture est le plus profitable des emplois et où le chemin le plus sûr pour la fortune passe par une amélioration des terres, les capitaux des particuliers se porteront naturellement vers cet emploi. Cela dit, il n'y a aucun endroit en Europe où les profits de l'agriculture soient plus importants que sur ceux d'autres emplois de capitaux. Quoiqu'en disent certains spéculateurs qui prétendent que les profits les plus importants se font grâce à l'amélioration des terres, on voit chaque jour apparaître des personnes qui, parties de rien ou de presque rien, ont amassé une fortune considérable, dans le commerce ou les manufactures. **Dans l'agriculture, il est impossible de s'enrichir en aussi peu de temps et avec une aussi faible mise au départ.** Pourtant, il reste encore, dans tous les pays européens, de grandes quantités de bonne terre inculte et, la majeure partie de la terre déjà cultivée est loin d'avoir été portée au degré d'amélioration optimal.

Adam Smith s'interroge, dès lors, sur **la raison pour laquelle, autant de capitaux se dirigent vers le commerce étranger. Quelles sont les circonstances qui ont donné aux industries urbaines un avantage sur les industries rurales si considérable qu'elles ont rendu plus profitable, aux yeux de tellement de particuliers, l'emploi de capitaux au commerce de transport** de pays de l'Asie et de l'Amérique plutôt que dans l'amélioration des terres fertiles de l'Angleterre ? C'est à cette question que sont consacrés les deux livres qui suivent.

113 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.464

Livre III

De la marche différente et des progrès de l'opulence chez différentes nations

Chapitre I. Du cours naturel des progrès de l'opulence

Dans toute société civilisée, un rapport commercial important s'établit entre les habitants de la ville et ceux de la campagne. Il consiste dans l'échange du produit brut contre le produit manufacturé. Ce dernier s'opère soit directement soit par l'intervention de l'argent soit encore par une monnaie de papier qui représente l'argent.

Il n'y a ni gagnant ni perdant à cet échange : les gains sont réciproques. La division du travail se fait au profit de chacune des personnes employées dans les tâches particulières dans lesquelles le travail se subdivise. Les ruraux peuvent acheter en ville des denrées manufacturées dont ils ont besoin avec l'équivalent d'une bien moins grande quantité de travail que s'ils avaient dû confectionner ces denrées eux-mêmes (à supposer même qu'ils y parviennent). La ville permet d'écouler les surplus de la campagne. **Plus les citadins sont nombreux, plus ils ont de revenu et plus s'étend le marché qu'ils fournissent aux ruraux.**

En raison de la concurrence, le blé produit à un mille¹¹⁴ de la ville est vendu au même prix que celui qui croît à vingt milles. Pourtant, les cultivateurs et propriétaires qui vivent à proximité doivent déboursier beaucoup moins d'argent que les autres pour acheminer ce dernier à la ville. Ils épargnent donc le prix d'un pareil transport. La différence, visible à l'œil nu, existant entre les cultures à proximité de la ville et celles situées à une très longue distance atteste concrètement de tous les avantages que la campagne tire de son commerce avec la ville.

L'industrie de la subsistance doit nécessairement précéder toutes les industries satisfaisant d'autres besoins Ceci explique pourquoi la campagne est historiquement antérieure à la ville, laquelle ne fournit que les choses de luxe et de commodité. Elle ne vit que de l'excédent de production des campagnes. Le penchant naturel de l'homme le pousse à vivre à la campagne, à jouir de sa beauté, de sa tranquillité, de la sûreté qu'elle confère au capital investi dans la terre et à l'indépendance qu'elle assure. **Si l'ordre naturel des choses n'avait pas été contrarié par les institutions humaines, les villes ne se seraient jamais étendues au-delà de la population que peut soutenir la culture de la campagne environnante.**

Cela dit, la culture de terre, à moins de s'opérer avec beaucoup d'incommodités et d'interruptions ne peut se passer de l'aide de quelques artisans : forgerons, charpentiers, maçons, briquetiers, fabricants de charrues, de voitures, tanneurs, cordonniers, tanneurs, etc. Le fermier y a souvent recours et ces derniers ne peuvent

¹¹⁴ Le mille est une unité de mesure anglo-saxonne. Il équivaut à 1609 mètres.

se passer les uns des autres. **Ils ne sont pas attachés à un lopin de terre et, dès lors, se regroupent. Telle est l'origine des villes et villages.** Ces artisans attirent alors le boucher, le boulanger, le brasseur, etc., c'est-à-dire toutes les personnes qui vont faciliter leur subsistance.

Les habitants de la ville et de la campagne sont réciproquement les serveurs les uns des autres. Les ruraux trouvent à la ville une foire, un marché pour écouler leurs produits bruts contre des produits manufacturés et les citadins peuvent ainsi se procurer les matières de leur travail et les moyens de leur subsistance. Normalement, les villes auraient dû s'accroître, en richesse et en population, proportionnellement au développement des campagnes environnantes. Mais les institutions humaines ont troublé, on le verra, ce cours naturel des choses.

Dans les colonies américaines, dit Adam Smith, l'artisan qui a amassé un peu de fonds n'emploie jamais ce capital pour créer une manufacture et étendre ainsi la portée de son commerce au-delà de la campagne avoisinante. Il préfère systématiquement revendre son artisanat et acheter une terre inculte pour la mettre en valeur. D'artisan, il devient planteur. Pourquoi ? Car il comprend que l'artisan est le serviteur de maîtres qui le font vivre alors que le colon qui cultive sa terre peut satisfaire ses besoins vitaux et vivre indépendamment du monde entier. Par contre, dans les pays où il n'existe plus de terres à défricher, le premier souci de l'artisan qui réussit est d'étendre son affaire et, par ce moyen, de toucher des marchés plus éloignés.

Dans l'emploi d'un capital, on préfère naturellement l'agriculture aux manufactures et on préfère, pour les mêmes raisons, les manufactures au commerce étranger. Car la manufacture est toujours sous les yeux et sous le commandement de celui qui la possède, contrairement au marchand tourné vers l'étranger qui expose son capital aux vents, aux flots et même à la folie et à l'injustice des hommes. **Cependant, il faut bien que le surplus des produits bruts et manufacturés soit expédié au dehors.** Dans un premier temps, ce sont souvent des capitaux étrangers qui se chargent de commercialiser et d'expédier ce superflu à l'étranger. Il importe peu que ce capital soit étranger et c'est même un avantage considérable pour la société productrice car elle peut ainsi réserver tout son capital à des emplois plus utiles. Ce fut jadis le cas de l'Égypte, de la Chine, de l'Indostan.¹¹⁵ C'est aujourd'hui le cas des colonies d'Amérique. Sans le capital anglais pour exporter leurs productions, le progrès de ces dernières eût été beaucoup moins rapide.

Le cours naturel des choses dirige le capital d'une société naissante vers le travail de la terre, vers les manufactures ensuite et, enfin, vers le commerce avec l'étranger. Qu'est-ce qui est venu perturber cette marche des choses ? **Ce qui s'est passé, affirme Smith, c'est que, sur le continent européen, le processus a été interverti par le commerce étranger de quelques unes des grandes villes.** C'est ce dernier et non la campagne environnante qui a enrichi ces villes et les a fait se doter de leurs plus belles fabriques. Ces villes, par leurs manufactures et leur commerce, ont, à leur tour, amélioré la culture des terres.

¹¹⁵ Terme désuet utilisé à l'époque d'Adam Smith pour désigner le sous-continent indien.

Chapitre II. Comment l'Agriculture fut découragée en Europe après la chute de l'Empire romain

A la chute de l'Empire romain, l'Europe sombra dans la barbarie et la misère. Les principaux capitaines des nations barbares acquirent ou usurpèrent pour eux-mêmes la majeure partie des terres des anciennes provinces romaines. Une grande partie demeura inculte mais, cultivée ou non, aucune terre ne demeura sans maître. Ces usurpateurs s'efforcèrent d'agrandir leurs possessions et **tout se trouva réuni dans les mains d'un petit nombre de grands propriétaires. Ce fut une grande calamité.** Mais cette dernière aurait pu n'être que passagère. Ces grandes propriétés auraient pu être subdivisées en petits lots après quelques générations, mais la loi de primogéniture (c'est-à-dire la règle voulant que l'aîné hérite de l'intégralité de la succession) empêcha qu'elles le fussent.

Comment cette loi de primogéniture est-elle apparue ? Les citoyens romains considéraient leurs terres comme un moyen de subsistance et de jouissance et ces dernières se partageaient entre tous les enfants d'une même famille. Ils ne faisaient de distinction ni entre les filles et les garçons ni entre l'aîné et les cadets. Mais, **après les invasions, on regarda les terres non plus exclusivement comme des moyens de subsistance mais comme des moyens de puissance et de protection.** La sûreté de la terre dépendait de son étendue. **La diviser, c'eût été la détruire et l'exposer à être de toutes parts ravagée et engloutie par les incursions des voisins.** Il fallait trouver une règle qui permette de conserver cette puissance toute entière dans les mains d'un seul héritier. Afin d'éviter de violents conflits, il fallait aussi que cette règle soit incontestable, basée sur un fait naturel et non pas sur de douteuses distinctions relatives au mérite personnel des différents héritiers. Raison pour laquelle la loi de primogéniture ou « succession de ligne » s'établit graduellement dans toute l'Europe.

Souvent les lois subsistent longtemps après qu'ont disparu les circonstances qui lui donnèrent naissance. En Europe, affirme Adam Smith, le droit de primogéniture existe toujours, bien que le propriétaire d'un acre de terre soit désormais aussi assuré de sa possession qu'un propriétaire de 100.000 acres : **plus rien ne justifie un droit qui, pour enrichir un des enfants, réduit les autres à la misère.** Plus rien si ce n'est, comme toujours, l'orgueil.

Une conséquence naturelle de la loi de primogéniture, ce sont les *substitutions*. Il s'agit d'un **mécanisme qui empêche le démembrement** (par don, legs ou aliénation ou malchance), d'une partie de terre par rapport à sa consistance primitive. Originellement, ce mécanisme se justifiait à l'époque pour éviter que la sûreté de plusieurs milliers de personnes ne fût compromise par le caprice ou les dissipations d'un individu. Mais cette situation est devenue absurde aujourd'hui à l'heure où toutes les propriétés en Europe sont protégées par la loi.

Ainsi, **de grandes étendues de terres incultes tombèrent dans les mains de quelques familles et la possibilité de diviser ces dernières fut prévenue par toutes les précautions imaginables.** Le problème, c'est qu'un **grand propriétaire ne se préoccupe jamais d'améliorer ses terres, de les cultiver ou de les mettre en**

valeur. Il pense plutôt à asseoir son autorité, défendre son territoire ou conquérir celui du voisin. Améliorer un bien exige un capital dont il est le plus souvent dépourvu vu que la dépense de sa personne et de sa maison absorbe ou même surpasse son revenu. **Cela nécessite aussi la plus grande attention sur les petits gains et les moindres épargnes.** Depuis son plus jeune âge, un seigneur songe davantage à sa parure, son logement, son équipage, son ameublement. On comprend pourquoi ces grandes terres restées sans interruption propriété d'une famille depuis des siècles, soient dans un état qui tranche radicalement avec celui des petits propriétaires des environs.

On ne doit pas escompter davantage d'amélioration de la part de ceux qui cultivaient la terre pour ces propriétaires : les tenanciers à volonté. Ces serfs étaient tous ou presque tous esclaves. Leur servitude était quelque peu adoucie par rapport à l'esclavage grec ou romain : le maître ne pouvait les tuer ou les mutiler. Ils appartenaient à la terre et étaient vendus avec elle. Ils pouvaient se marier. Rien ne leur appartenait et la seule chose qu'ils pouvaient espérer était de gagner leur subsistance journalière. **L'ouvrage fait par des esclaves, bien qu'il ne paraisse coûter que le prix de leur subsistance, est en réalité le plus cher de tous.** Pourquoi ? Car celui qui ne peut rien acquérir en propre n'a aucun autre intérêt que de manger le plus possible et de travailler le moins possible. Pline remarqua d'ailleurs que la culture du blé périclita en Italie quand elle fut laissée aux soins des seuls esclaves. Mais l'orgueil de l'homme fait qu'il aime à dominer et préfère ordinairement le service des esclaves à celui des hommes libres. Dès lors, chaque fois que la loi l'y autorise et que la nature du travail le lui permet, il préférera le service des esclaves à celui des hommes libres.

Aux serfs succédèrent des fermiers connus en France actuellement sous le nom de « métayers ». Le propriétaire leur fournissait tout le capital nécessaire pour cultiver (semences, bestiaux et instruments de labourage). Le produit de la terre se partageait en égales portions entre le propriétaire et le fermier, après avoir enlevé ce qui était nécessaire à l'entretien du capital qui était restitué au propriétaire quand le métayer quittait ou était renvoyé de la métairie. **La grande différence existant entre esclaves et métayers tient au fait que ces derniers peuvent acquérir des propriétés.** Ils sont intéressés à faire croître la production afin de faire grandir la portion qui leur revient. Cette institution est née progressivement une fois qu'on réalisa que le servage conduisait à une culture médiocre. Tant le souverain, jaloux de ses grands seigneurs, que l'Eglise, ont contribué à l'affranchissement général des esclaves. Il fallut encore attendre quelques siècles avant que la servitude ne fût réellement abolie. **Cela dit, ces métayers n'avaient pas vraiment intérêt à consacrer à des améliorations du bien la moindre partie du petit capital qu'ils épargnaient sur le produit.** Pourquoi ? Car le seigneur, sans rien devoir investir de son côté, gagnait la moitié de ce surcroît de produit. La dîme, ou impôt représentant 10% du produit, est déjà considérée comme un obstacle à l'amélioration. **Un impôt de 50% est une barrière absolue au désir d'améliorer le bien.** Ceci explique qu'à la moindre occasion, un métayer préférait employer ses bêtes de labour à faire des charrois plutôt que du labourage.

A ces tenanciers d'une nature particulière succédèrent les véritables « fermiers » qui améliorèrent la terre avec leur propre capital, en payant au propriétaire une

rente fixe. Quel intérêt trouvaient ces fermiers à l'amélioration des terres ? Quand le bail court plusieurs années, les fermiers améliorent le bien dans l'espoir d'en tirer un bon profit avant l'expiration du bail. **Cela dit, pendant longtemps, la possession des fermiers demeura précaire.** Ils pouvaient être légalement évincés de leur bail au profit d'un remplaçant. Lorsqu'ils étaient évincés illégalement et violemment par le propriétaire, ils n'avaient, pour se protéger, qu'une action judiciaire très imparfaite qui ne leur garantissait pas nécessairement d'être réintégrés dans leurs droits et qui leur assurait une indemnité qui ne correspondait jamais à leur perte réelle. **Il fallut attendre la quatorzième année du roi Henri VII** ¹¹⁶, **pour que le tenancier reçoive une véritable protection lui permettant de recevoir des dommages conséquents et même de récupérer son bien.** Désormais, la sûreté du fermier est égale à celle du propriétaire. D'ailleurs, le preneur de bail reçoit le droit de voter pour l'élection d'un membre du parlement. Dès lors, la classe entière des paysans jouissant de ce droit se trouve traitée avec égard par les propriétaires. **L'Europe n'offre pas d'exemple d'une telle protection qui a plus contribué à l'opulence et à la grandeur actuelle de l'Angleterre** que l'ensemble des règlements de commerce tant vantés par ailleurs.

Depuis 1449, la loi assure les baux les plus longs et les maintient contre quelque successeur que ce soit. Ceci dit, le maintien des « substitutions » contrecarre partiellement l'action de cette loi vu que les grevés de substitution sont généralement incapables de faire des baux à long terme. Certains autres pays ont également jugé nécessaire d'étendre les baux mais cette durée reste insuffisante. En France, par exemple, le bail est borné à neuf ans. **Récemment, on l'a étendu à vingt-sept ans, mais cette période reste encore trop courte pour encourager un fermier à faire des améliorations importantes.** Ceci s'explique par le fait que, dans chaque coin d'Europe, les propriétaires sont anciennement les législateurs et n'ont voté que les lois qui servaient leurs intérêts. Par ailleurs, les fermiers ont longtemps été soumis en Europe à une multitude de services qui étaient rarement spécifiés dans le bail ou déterminés par une règle précise. Dès lors, ces services, justifiés par l'usage et la coutume, étaient presque entièrement arbitraires et exposaient le paysan à une foule de vexations. Les services publics qui assujettissaient les paysans étaient d'ailleurs tout aussi arbitraires que les services privés. Les corvées pour la confection ou l'entretien des routes en constituent un bon exemple. Pour ne pas parler des services à rendre pour les troupes du roi de passage à la campagne.

L'arbitraire et l'oppression caractérisent tout autant le système d'imposition auquel ces paysans étaient assujettis. Les paysans pouvaient être « taillés » par le souverain. Telle qu'elle subsiste en France, la « taille » est un impôt sur les profits présumés du fermier. Il procède d'une évaluation du capital qu'il a sur la ferme. Inutile de dire que **l'intérêt du paysan est de paraître en avoir le moins possible et, dès lors, d'en employer aussi peu que possible à la culture et aucun à l'amélioration des terres.** Par ailleurs, cet impôt est réputé déshonorant et place celui qui y est soumis dans un statut social inférieur à celui du gentilhomme mais aussi du bourgeois. Ainsi, non seulement cet impôt empêche que le capital qu'on gagne sur la terre soit employé à la bonifier mais il dissuade d'employer un quelconque capital à l'amélioration des terres.

¹¹⁶ Henri VII (1457-1509), roi d'Angleterre et seigneur d'Irlande, régna de 1485 à 1509.

En Grande-Bretagne, ce genre d'obstacle a heureusement été aboli mais cet emploi, même s'il est source d'un véritable enrichissement, **nécessite, contrairement à d'autres, un très grand nombre d'années pour porter ses fruits**. Par-dessus tout, ce qui, en Europe, contribua le plus à décourager la culture et l'amélioration des terres (que ces dernières soient dans les mains des propriétaires ou dans celles des fermiers), ce fut deux choses :

- la **prohibition générale d'exporter des grains** sans une permission spéciale ;
- les **entraves mises au commerce intérieur non seulement du blé mais de presque toutes les autres parties du produit de la ferme** en raison de ces lois absurdes contre les « accapareurs, regrattiers¹¹⁷ et intercepteurs et par les privilèges des foires et marchés ». ¹¹⁸

Adam Smith a déjà examiné préalablement, on l'a vu, comment la prohibition de l'exportation des blés et l'encouragement donné à l'importation du blé étranger a stoppé net les progrès de l'agriculture en l'Italie, pays pourtant naturellement le plus fertile de l'Europe. De telles entraves ont évidemment nui encore davantage à la culture d'autres pays européens beaucoup moins fertiles.

Chapitre III. Comment les villes se formèrent et s'agrandirent après la chute de l'Empire romain

Avant la chute de l'Empire romain, les villes étaient composées de grands propriétaires de terres qui avaient regroupé en un même endroit leurs maisons et les avaient entourées de murailles pour une défense commune. Au contraire, à la chute de l'Empire, ces grands propriétaires **ont préféré habiter dans des châteaux forts** situés sur leurs propres terres en s'entourant de leurs tenanciers et de tous les gens qui dépendaient d'eux.

Les villes étaient habitées par des artisans et gens de métier d'une condition servile ou approchante. Le fait que, par la suite, ils aient obtenu des « privilèges » et des « concessions » prouve bien qu'ils n'étaient pas libres initialement. Ils devaient être d'une condition comparable à celle de la servitude des cultivateurs dans les campagnes. **Originairement, les marchands** voyageant de place en place et de foire en foire, **formaient une catégorie de personnes très pauvres**, comparables, dit Smith, à nos « porteurs de balles d'aujourd'hui ». ¹¹⁹ Ils étaient sujets à toutes sortes de taxes : péage, pontonage, lestage, étalage, etc. **Parfois, le roi ou un grand seigneur accordait à certains d'entre eux une exemption générale de toutes ces taxes**. Ces marchands, quoique de condition servile, étaient, en raison de cette exemption, appelés les « **francs marchands** » et payaient à leur seigneur une « capitation » en échange de sa protection. Cette capitation coûtait fort cher à son bénéficiaire. On peut voir dans ce prix une contrepartie de l'exemption généralisée de ces multiples taxes médiévales.

¹¹⁷ Le regrattier est celui qui fait commerce de regrat, c'est-à-dire de denrées de seconde main.

¹¹⁸ A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.487

¹¹⁹ A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.490

Ce développement d'Adam Smith est ici fort important, car il explique comment l'homme est devenu libre. A l'origine, la condition des citadins était servile mais ils arrivèrent à un état libre et indépendant bien plus rapidement que les cultivateurs campagnards. Les francs marchands, ceux qui bénéficiaient de cette capitation purent, avec cette portion de revenu qu'ils devaient verser au roi, le bailler à ferme durant un certain nombre d'années, moyennant une rente fixe à verser. Cela devint un usage courant. **Ces bourgeois purent ensuite affermer tous les revenus de ce type qui se levaient dans l'ensemble de leur ville** en se rendant conjointement et solidairement responsables de la totalité de rente. Ils pouvaient même faire eux-mêmes la collecte de cette rente auprès des paysans qui travaillaient dans cette « ferme de la ville ». Ces paysans eux-mêmes devenaient conjointement et séparément responsables de la totalité de cette rente. Les bourgeois la prélevaient eux-mêmes, affranchis en cela de l'insolence des officiers royaux (ce qui n'était pas un mince avantage) et la versaient à l'Echiquier par l'intermédiaire de leur propre « bailli », le bien nommé.

Au début ce fermage durait quelques années mais ils finirent par obtenir cette ferme « à cens », c'est-à-dire pour toujours moyennant le versement d'une rente fixe qui ne pouvait être augmentée. Les exemptions devinrent, elles aussi, perpétuelles et cessèrent d'être individuelles pour devenir collectives. Tous les bourgeois d'un bourg particulier en disposaient dorénavant. Un bourg de ce type s'appelait désormais un « bourg franc ». Ces bourgeois obtinrent d'autres privilèges importants (marier leurs filles hors du bourg, léguer leurs biens à leurs enfants, rédiger des testaments, etc.). **Ils devinrent alors véritablement libres, dans le sens que l'on attache à l'expression « hommes libres ».**

Ils obtinrent également le privilège d'avoir **leurs magistrats, leur propre conseil de ville**, de construire des **fortifications** pour leur défense, de se constituer une **milice** avec leurs citoyens obligés de « faire le guet » ou la garde, c'est-à-dire garder et défendre les murs contre toute attaque surprise de nuit comme de jour. Il s'avéra également indispensable de confier aux villes une juridiction coercitive pour obliger les citoyens à payer leur contribution.

A la réflexion, il est tout à fait extraordinaire que les souverains européens aient échangé, contre une rente fixe qui n'était pas susceptible d'augmenter, la branche de leurs revenus qui, de toutes, était la plus susceptible d'augmentation. Ils ont ainsi favorisé l'émergence, au cœur de leur Etat, de sortes de républiques indépendantes. Comment expliquer cela ?

Ces concessions s'expliquent, affirme Adam Smith, en raison de l'opposition du souverain et de ses principaux vassaux. En Europe, le souverain n'était nulle part en position d'assurer la protection de tous ses sujets contre l'oppression des grands seigneurs. Ces seigneurs méprisaient mais aussi jalousaient les bourgeois dont la richesse excitait constamment leur colère. Ils ne se privaient jamais d'une occasion de les piller sans pitié ni remords. **De son côté, le roi avait du mal à canaliser ses grands seigneurs et ne pouvait désirer qu'ils s'enrichissent trop. Ce fut donc par intérêt mutuel que le roi se préoccupa de soutenir les bourgeois et inversement.**

Comme les bourgeois étaient les ennemis de ses ennemis, le souverain leur donna la possibilité d'assurer leur indépendance grâce à des magistrats particuliers et la possibilité d'assurer leur sûreté en les autorisant à construire des murs et soumettre tous les concitoyens à une discipline militaire. **En retour, les bourgeois étaient en mesure de fournir au roi un appui important. La milice des villes pouvait être rassemblée très rapidement.** Il arriva souvent qu'elle l'emporta dans des querelles avec les seigneurs du voisinage. C'est à partir de cette période que la ligue hanséatique commença à devenir formidable et que de nombreuses villes devinrent réellement indépendantes dans des pays où le souverain vint à perdre presque entièrement son autorité comme en Suisse ou en Italie.

Dans des pays tels que la France et l'Angleterre, le souverain conserva son autorité mais elle s'abaissa néanmoins substantiellement en ce qui concerne les villes. Il n'était plus en mesure d'imposer à ces dernières, sans leurs consentements du moins, la moindre taxe au-delà du cens fixe de la ville. L'ordre, la bonne administration, la sécurité et la liberté s'établirent dans les villes alors que les cultivateurs des campagnes étaient toujours exposés à toutes formes de violence. **Les hommes incapables de se défendre ne sont jamais incités à prospérer au-delà de leur simple subsistance car ils savent fort bien que toute richesse risque d'attirer la convoitise.** Quand, par bonheur, un cultivateur, écrasé sous le joug de la servitude, parvenait néanmoins à se constituer un petit capital, il cachait soigneusement ce dernier, ne l'employait pas à améliorer ses terres et saisissait la première occasion pour se retirer dans une ville. La loi permettait à ce type de « fugitif » de devenir un homme libre s'il parvenait à se soustraire durant une année aux poursuites de son maître. Son capital allait alors enrichir la ville encore davantage.

Les **villes** doivent toujours tirer de la campagne leur subsistance et les matières premières nécessaires à leur industrie. Mais celles qui **sont situées à proximité d'une côte maritime ou d'une rivière navigable ne sont pas nécessairement contraintes naturellement de s'adresser aux campagnes avoisinantes.** Ils peuvent tirer ces dernières de tous les coins du monde soit en échangeant leurs produits manufacturés contre ces dernières soit en servant de voituriers entre des pays éloignés l'un de l'autre. Ceci explique pourquoi des villes pouvaient atteindre un très haut degré d'opulence alors que les campagnes avoisinantes restaient misérables.

Les premières villes européennes à s'enrichir intensément par l'action du commerce furent les villes italiennes. L'Italie était située au centre de la partie la plus riche et la plus civilisée du monde de l'époque. **Les croisades ont été, pour l'Europe, l'une des frénésies les plus ruineuses qui soit et ont retardé les progrès de la majeure partie de ce continent.** Mais elles profitèrent néanmoins énormément à la marine des villes de Venise, de Gènes et de Pise qui assurèrent parfois le transport des hommes mais surtout le transport des vivres à fournir à ces grandes armées qui marchèrent à la conquête de la Terre Sainte.

Dans un premier temps, l'importation, par les habitants des villes, des ouvrages raffinés et objets de luxe en provenance des pays les plus riches fournirent un aliment à la vanité des grands propriétaires, échangeant contre ces derniers de grandes quantités

de produits bruts de leurs terres. **Par la suite, la demande se généralisa au point de devenir considérable, ce qui encouragea les marchands, pour éviter les frais de transport, à établir, dans leurs pays** (principalement la côte occidentale de l'Europe) **leurs propres manufactures dont les produits étaient destinés à être vendus au loin.** Dans les pays pauvres, on ne trouve habituellement pas de manufactures alors que ces dernières abondent dans les grands pays. Ces manufactures de produits destinés à l'exportation ont été établies en Europe de deux manières différentes.

Premièrement, certaines manufactures doivent leur naissance au commerce étranger par l'action, pour ainsi dire, « violente » **de capitaux de quelques marchands et entrepreneurs particuliers.** L'introduction en Europe occidentale de manufactures par le commerce étranger procède d'une migration des anciennes manufactures d'étoffes, de soie, de velours, de brocart qui prospèrent à Lucques au cours du XIII^{ème} siècle. Elles furent bannies de cette ville en 1310 par Catriccio Castracani, un des héros de Machiavel. Telle est l'origine des draps fins de Flandre et d'Angleterre. Vu qu'elles imitent des manufactures étrangères, les manufactures de cette origine travaillent en général de la matière première (les soies étrangères du Levant par exemple) en provenance de l'étranger.

Deuxièmement, le perfectionnement graduel de fabriques grossières et domestiques a parfois été à l'origine de l'émergence de manufactures destinées à des marchés éloignés. C'est le cas de régions très fertiles, de culture aisée, enfoncées dans les terres et d'accès difficile tant par voie terrestre que fluviale. Dans ces régions, il n'est pas aisé d'exporter l'abondance de vivres. **Comme ceux-ci sont très bon marché, cette région attire naturellement un grand nombre d'ouvriers qui viennent s'établir dans le voisinage.** Ils travaillent sur place les matières premières que produit le pays et échangent leur ouvrage ou, ce qui revient au même, le prix de leur ouvrage contre une plus grande quantité de vivres. Tout en épargnant les frais de transport, ils confèrent ainsi une valeur ajoutée aux produits bruts du pays. Les cultivateurs, friands de ces ouvrages commodes et agréables, désirent s'enrichir davantage pour se payer ces produits finis et, en conséquence, augmentent graduellement leurs productions par des améliorations continues de leurs terres.

Nous sommes en présence d'un **cercle vertueux** : la fertilité naturelle de la terre donne ainsi naissance à des manufactures qui, à leur tour, renforcent encore la fertilité naturelle de cette terre. En s'enrichissant, les marchands provisionnent graduellement des marchés de plus en plus éloignés. Les ouvrages manufacturés sont évidemment bien plus facile et beaucoup moins coûteux à transporter que des matières premières. En effet, ils contiennent, sous un petit volume, le prix d'une grande quantité de produits bruts. Ainsi, une pièce de drap fin renferme en elle une quantité primitivement volumineuse de laine mais aussi plusieurs milliers de livres de blé employé à nourrir les ouvriers qui ont confectionné ce drap. **On peut dire que, d'une certaine manière, tout ce blé, difficilement exportable sous sa forme première, est en réalité exporté sous la forme d'un ouvrage fini qui en est le résultat.** Ce blé, vraie ressource de la région considérée, peut s'expédier sous cette forme à destination des coins les plus reculés du monde.

Chapitre IV. Comment le Commerce des villes a contribué à l'amélioration des campagnes

La prospérité croissante des villes commerçantes a contribué de trois manières différentes à l'amélioration et à la culture des campagnes auxquelles elles appartenaient.

Premièrement, en fournissant un marché vaste et rapproché pour écouler le produit brut de la campagne, **elles ont encouragé la culture et ont poussé les cultivateurs à faire de nouvelles améliorations**. Cet encouragement s'étendait même à tous les pays avec lesquelles ces villes commerçaient.

Deuxièmement, les **citadins enrichis employèrent leurs richesses à acheter des terres campagnardes dont une grande partie seraient, sans cela, restées incultes**. Un marchand aspire généralement à devenir un propriétaire de biens de campagne et quand il le devient il est celui qui s'emploie le plus activement à améliorer sa propriété. Le marchand peut faire des investissements qui rapportent, alors que le campagnard est plus accoutumé à employer son argent en pure dépense. Comme il est hardi en entreprises, le négociant peut placer un gros capital en amélioration de sa terre avec la perspective de lui faire gagner une valeur proportionnelle à sa dépense. **Il fait bénéficier son fonds des habitudes d'ordre, d'économie et d'attention qu'il a acquises dans son métier**.

Troisièmement, le commerce et les manufactures ne peuvent prospérer que dans l'ordre, la sécurité, la liberté et la sûreté individuelle assurés par un gouvernement régulier. Graduellement, ces **garanties s'étendirent aux habitants de la campagne** qui, jusqu'alors, avaient vécu dans un état de guerre presque permanent avec leurs voisins et dans une dépendance servile envers leurs seigneurs.

Là où n'existe ni commerce étranger ni manufactures, la seule manière de dépenser le surplus de la production agricole consiste, pour le seigneur qui la possède, à en consommer la totalité chez soi et donc à entretenir des centaines voire des milliers de personnes chez soi. Ce seigneur est donc environné d'une foule de clients et de gens de sa suite qui, dépendant entièrement de lui pour leur subsistance, sont entièrement à son service. Cette hospitalité rustique pouvait prendre des proportions gigantesques. On affirme que **le grand comte de Warwick nourrissait tous les jours 30.000 personnes dans ses différents châteaux**. Même si ce chiffre a pu être exagéré, il devait être néanmoins très important pour qu'on y accorde crédit. Les cultivateurs des terres vivaient autant sous la dépendance d'un grand propriétaire que les personnes de sa suite. Ils payaient une rente tout à fait disproportionnée à la subsistance que la terre leur fournissait. De cette façon, le seigneur obtenait d'eux une obéissance sans réserve.

Cette autorité fut le fondement de la puissance des anciens barons qui devinrent les juges en temps de paix et les chefs en temps de guerre. Contrairement au roi, ils pouvaient maintenir l'ordre dans chacune de leurs terres. Le roi fut dès lors contraint de leur céder l'administration de la justice. Cela dit, les **juridictions territoriales ne sont pas consacrées, contrairement à une idée répandue, dans les lois féodales. Elles sont bien antérieures**. Elles font partie, avec le droit de lever des troupes et de frapper monnaie, des

droits allodiaux¹²⁰ datant de l'époque des grands propriétaires, c'est-à-dire plusieurs siècles avant l'apparition des lois féodales. Loin de consacrer ces droits, l'introduction des lois féodales est une tentative faite pour réprimer l'autorité des grands propriétaires allodiaux, c'est-à-dire ces seigneurs que le roi ne parvenait pas à soumettre. Elles consistent en une longue chaîne de services et de devoirs depuis le roi jusqu'au moindre propriétaire. **Ces lois ont permis de renforcer quelque peu l'autorité du roi et d'affaiblir celle des grands propriétaires** mais ne changèrent pratiquement dans la gestion des campagnes et dans les mœurs et usages qui étaient la source du désordre. En définitive, ces lois s'avérèrent impuissantes à réprimer les violences des grands seigneurs.

Cependant, **l'action lente et insensible du commerce étranger et des manufactures aboutirent là où les lois féodales avaient échoué. Comment ? En fournissant aux grands propriétaires un grand nombre d'objets de luxe et de commodité qu'ils ne pouvaient acquérir que moyennant l'échange de grandes quantités du produit superflu de leurs terres**, produit qui, jusqu'à présent, servait à asseoir leur domination sur un grand nombre de personnes. « Tout pour nous, rien pour les autres ». Telle est la « vile maxime qui paraît avoir été, dans tous les âges, celle des maîtres de l'espèce humaine ». ¹²¹ Dès que les seigneurs comprirent l'usage qu'ils pouvaient faire de leurs denrées excédentaires, ils se ruèrent sur ces marchandises de luxe et autres frivolités. Pour une paire de boucles à diamants dont ils auraient la jouissance exclusive, ils donnèrent le prix de la subsistance d'environ mille personnes. Graduellement, par caprice, « **pour gratifier la plus puérile, la plus vile et la plus sottise de toutes les vanités, ils abandonnèrent par degrés tout ce qu'ils avaient de crédit et de puissance** ». ¹²²

Ce faisant, ce seigneur faisait néanmoins subsister autant et même beaucoup plus de monde qu'il n'aurait fait par l'ancienne manière de dépenser car, **même si les objets précieux qu'il acquiert par ces folles dépenses ne remplissent pas un grand volume, le nombre d'ouvriers qui recueillent et préparent la substance dont on les façonnera n'en est pas moins immense**. En payant ces caprices, il rembourse les salaires des ouvriers (et contribue indirectement à les faire subsister) et les profits de maîtres d'ouvrage. Cela dit, il ne participe que pour une très petite partie à la subsistance de ces ouvriers : à peine la dixième, la centième, la millième ou la dix-millième partie de celle-ci.

« Ainsi, quoiqu'il [le grand seigneur] contribue à la subsistance de tous, ils sont néanmoins tous plus ou moins indépendants de lui, parce qu'en général ils peuvent tous subsister sans lui ». ¹²³

Pris collectivement, **les revenus des seigneurs dépensés** chez les marchands **permettent de faire vivre autant de personnes qu'auparavant**, voire bien davantage, car ces dépenses ne s'accompagnent pas des gaspillages propres à l'hospitalité rustique. La **grande différence**, c'est qu'en raison de la dissémination de ces revenus dans les

120 Allodial : qui appartient à un alleu. Un alleu est, au Moyen Age, une propriété héréditaire qui ne relève d'aucun seigneur et qui, comme telle, est exempte de droits.

121 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.506

122 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.506

123 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.507

différentes branches, **ces ouvriers et marchands ne vivent plus sous la dépendance absolue de ces seigneurs.**

Corrélativement, ces seigneurs durent diminuer substantiellement le nombre de gens de leur suite et congédier toute la partie inutile des tenanciers. Les cultivateurs furent réduits au nombre strictement nécessaire pour cultiver et améliorer les terres imparfaites de ce temps là. En écartant les bouches inutiles, les seigneurs purent accroître leurs revenus et, en conséquence, le montant de leurs dépenses. Pour tirer le maximum de leurs terres, ils comprirent que la seule façon était d'octroyer aux fermiers la garantie de rester sur ces terres un temps suffisamment long pour rembourser les améliorations nouvelles que ces derniers feraient. Ainsi, la vanité dépensière des propriétaires est à l'origine des longs baux.

Les tenanciers des baux à long terme devinrent tout à fait indépendants car le propriétaire ne devait plus s'attendre au plus léger service au-delà de ceux qui étaient expressément stipulés par le bail. Dès lors, les seigneurs perdirent graduellement leurs prérogatives judiciaires et ne purent plus troubler le cours ordinaire de la justice. Leur appétit immodéré pour des colifichets et autres niaiseries conduisit ces derniers à devenir aussi peu importants que l'est un bon bourgeois ou un bon artisan d'une ville. Dans les pays commerçants, il est très rare de trouver de très anciennes familles possédant depuis des générations et, de père en fils, un domaine considérable. C'est pourtant très fréquent dans des régions dont le commerce est quasi inexistant, tels le pays de Galles ou les montagnes de l'Ecosse. C'est également une chose très courante parmi les nations de pasteurs telles celle des Tartares et celle des Arabes.

Ainsi, **dans la majeure partie de l'Europe, le commerce et les manufactures des villes, au lieu d'être une conséquence de la culture et de l'amélioration des campagnes, en ont été l'occasion et la cause.** Pourquoi ce déroulement fut-il si long et incertain ? **Parce qu'en Europe, il s'est déroulé selon un ordre contraire au cours naturel des choses.** Comment aurait-il dû se dérouler ? Il aurait dû se dérouler de la même manière qu'il opère dans les colonies américaines : leurs richesses sont exclusivement fondées sur l'agriculture. Ce pays progressera vers les manufactures et le commerce à une période ultérieure. Le résultat, c'est qu'en Europe, il faut près de 500 ans pour doubler le nombre d'habitants. En Amérique, il faut à peine 20 à 25 ans.

Qu'est-ce qui a entravé ce déroulement « naturel » des choses en Europe ? Adam Smith a déjà répondu à cette question. La réponse, c'est **la loi de primogéniture et toutes les autres lois qui, tendant à perpétuer les biens dans les familles,** empêchent la division des grands domaines et la multiplication des petits propriétaires. En effet, le petit propriétaire qui connaît tous les recoins de son petit terrain, qui le surveille, le cultive, l'améliore et l'embellit est celui qui y apporte le plus d'industrie, le plus d'intelligence et de soin.

Par ailleurs, ces mêmes règlements ont pour effet de tenir hors marché une grande quantité de terre. Cela signifie que le peu de terres qui peuvent être vendues ne peuvent satisfaire la demande des capitaux qui cherchent à être employés et que ces terres sont vendues à un prix de monopole. Ce prix est tel que la rente de cette terre ne paye jamais l'intérêt du prix d'achat. D'ailleurs cette rente est diminuée des frais de réparations et autres charges accidentelles. Dès lors, un jeune homme ambitieux

préféra placer son capital ailleurs. En Amérique, au contraire, les terres sont bon marché et l'acquisition d'un fonds en vue d'en faire une plantation est le chemin le plus sûr pour tout ce que le pays peut offrir de fortune et d'honneurs.

Si l'Angleterre renonçait à ces réglementations féodales, **si, donc, toutes les terres pouvaient être aliénées et si les propriétés se partageaient par égales portions entre tous les enfants à la mort du propriétaire, il y aurait assez de terres en vente pour qu'elles ne soient plus vendues à un prix de monopole.** Potentiellement, l'Angleterre, avec sa fertilité naturelle, ses côtes, ses voies navigables est sans doute le pays européen le plus disposé à être le siège d'un grand commerce étranger et de manufactures aux produits destinés à l'exportation. Depuis le commencement du règne d'Elisabeth¹²⁴, le législateur a veillé aux intérêts du commerce et de la manufacture qui ont, depuis, fait des progrès continuels. L'agriculture n'a cessé de se développer et plusieurs encouragements ont été donnés à ce secteur : l'exportation des grains est encouragée par une prime et l'importation de bestiaux vivants, excepté d'Irlande, est prohibée de tout temps. Ces encouragements sont évidemment illusoire (comme Adam Smith l'expliquera par la suite) mais témoignent des bonnes intentions de la législature de favoriser l'agriculture. Un autre point extrêmement positif est la sûreté et l'indépendance qui est désormais garantie aux paysans. **Malheureusement, l'Angleterre est toujours un pays où l'on paie la dîme** (qui décourage l'amélioration) **et où règne la loi de la primogéniture.**

La France a développé un **commerce extérieur assez considérable** et cela près d'un siècle avant que l'Angleterre ne soit considérée comme un pays commerçant. **Néanmoins la culture et l'amélioration des terres sont, dans ce pays, en-dessous de ce qu'elles sont en Angleterre.** Le commerce étranger de l'Espagne et du Portugal avec les autres nations d'Europe est considérable quoiqu'il se fasse principalement grâce à des vaisseaux étrangers. Ils utilisent leurs bâtiments pour le commerce avec leurs colonies, lequel est encore plus considérable en raison de la richesse desdites colonies. Mais tout ce commerce n'a jamais introduit dans ces pays des manufactures de produits destinés à l'exportation et la majeure partie de ces pays est demeurée sans culture. L'Italie, par contre, est un pays cultivé et amélioré dans toutes ses parties grâce au commerce étranger et aux manufactures.

Le capital acquis par un pays au moyen du commerce et des manufactures n'est, en réalité, qu'une possession très fragile et très précaire tant que cette richesse ne s'assure et ne se réalise dans la culture et l'amélioration des terres. Pourquoi ? Smith explique cela dans le passage suivant :

« **Un marchand, comme on l'a très bien dit, n'est nécessairement citoyen d'aucun pays en particulier.** Il lui est, en grande partie, indifférent en quel lieu il tienne son commerce, et **il ne faut que le plus léger dégoût pour qu'il se décide à emporter son capital d'un pays à un autre, et avec lui toute l'industrie que ce capital mettait en activité** ». ¹²⁵

124 Elisabeth I^{re} d'Angleterre (1533-1603) dite la « reine vierge » a régné en de 1558 à 1603

125 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome I, Flammarion, 1991, (1767), p.514

Le capital du marchand n'appartient pas au pays avant qu'il n'ait été répandu sur la surface territoriale par un bâtiment ou des améliorations durables. Les villes hanséatiques ont possédé des richesses immenses mais dont il ne reste aujourd'hui aucun vestige. Par contre, malgré les calamités qui se sont abattues en nombre sur les manufactures et le commerce de l'Italie aux XV et XVI^{ème} siècles, ce pays est demeuré l'un des plus peuplés et des plus cultivés d'Europe. **Les guerres civiles de la Flandre et le gouvernement espagnol qui leur succéda ont chassé le grand commerce des villes d'Anvers, de Gand et de Bruges mais la Flandre continue à être une des provinces d'Europe les plus riches, les plus peuplées et les plus cultivées.**

Les révolutions généralement causées par la guerre ou par les tribulations des gouvernements dessèchent les sources de la richesse qui procède uniquement du commerce. **Il en faut beaucoup plus pour détruire la richesse générée par l'agriculture, à savoir un ou deux siècles de déprédations continuelles causées par des invasions barbares** telles que celles qui déferlèrent sur l'Europe occidentale quelque temps avant et après la chute de l'Empire romain.

Livre IV

Des systèmes d'économie politique

Introduction

L'Economie politique se subdivise en deux objets distincts :

- procurer au **peuple** un revenu ou une subsistance abondante ou, plus exactement, « **le mettre en état de se procurer de lui-même ce revenu et cette subsistance abondante** »¹²⁶ ;
- **fournir à l'Etat** ou à la communauté **un revenu suffisant** pour le service public.

Adam Smith entend analyser deux systèmes dominants à l'époque où il rédige son propre système :

- le système mercantile (encore appelé le « mercantilisme »);
- le système de l'agriculture (encore appelé la « physiocratie »).

Ces systèmes concurrents qui s'opposent sur quasiment tous les points sont l'expression de deux groupes sociaux qui se sont développés dans des proportions variables dans divers pays : le **système mercantile est surtout soutenu par certains manufacturiers et financiers**. La **physiocratie a le soutien des propriétaires terriens de la campagne**. Adam Smith va se distinguer de l'un et l'autre courant pour fonder un système qui promeut l'intérêt collectif et qui permet la coexistence de groupes d'intérêt différents.

126 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.11

Chapitre I. Du principe sur lequel se fonde le système mercantile

L'Argent remplit deux fonctions :

- c'est un **instrument** de commerce ;
- c'est une **mesure** des valeurs.

Cette double nature a donné lieu à cette **idée populaire que l'argent fait la richesse ou que la richesse consiste dans l'abondance de l'or et de l'argent**. On dit d'un homme riche qu'il a beaucoup d'argent et d'un homme pauvre qu'il en est démuné. S'enrichir, c'est acquérir de l'argent. Dans le langage quotidien, **richesse et argent sont donc considérés comme des synonymes**.

Les mercantilistes en sont venus à raisonner de manière identique relativement à la richesse nationale : un pays riche est un pays qui abonde en argent. Dès lors, il importe d'entasser or et argent dans son pays. Ce qui explique pourquoi **la première chose dont les conquistadors espagnols s'enquéraient quand ils débarquaient sur une côte inconnue, c'était de la localisation de l'or et de l'argent**. Un peu comme les Tartares de Gengis-Kan qui avaient coutume de demander si on trouvait abondance de bœufs et de moutons dans le royaume de France. Pour ce peuple pasteur qui ne connaissait pas l'usage de l'argent, le bétail remplissait la même fonction monétaire que ce dernier. **Ils confondaient, comme les Espagnols, instrument de commerce et richesse**.

John Locke lui-même distinguait l'argent, cet « ami solide »,¹²⁷ des autres biens meubles qui, contrairement à lui, étant de nature périssable, risquaient d'être dissipés et consommés. Il estimait également qu'il fallait éviter qu'il ne sorte du pays car c'était, avec l'or, la partie la plus résistante et la plus essentielle des richesses mobilières qu'il importait d'accumuler dans chaque pays.

Selon certains, si un État pouvait exister séparément du reste du monde, il serait indifférent qu'il y circule peu ou beaucoup d'argent. En ce cas, la richesse dépendrait uniquement du nombre de choses consommables. Le problème, poursuivent-ils, c'est qu'une telle situation n'existe pas : tout pays a toujours des relations avec des nations étrangères. Soutenir des guerres à l'extérieur, entretenir des flottes et des armées dans des contrées éloignées coûte de l'argent. Faire sortir de l'or et de l'argent d'un pays nécessite qu'on en ait un bon stock. Par conséquent, il faut en accumuler un maximum en temps de paix. **Voilà pourquoi, influencées par ces vues, les diverses nations européennes se sont efforcées d'accumuler de l'or et de l'argent**. Beaucoup d'entre elles, telles le Portugal et l'Espagne, ont **prohibé l'exportation** de métaux précieux en dehors de leurs frontières ou l'on assujettit de droits énormes.

Pareille prohibition se révéla incommode pour les marchands. Ils en demandèrent le retrait car ils la considéraient comme nuisible au commerce. Ils formulèrent deux arguments :

127 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.14

- premièrement, **l'exportation d'or et d'argent contre des marchandises étrangères ne diminue pas nécessairement la quantité desdits métaux dans le royaume.** Au contraire, pareille exportation peut paradoxalement la faire augmenter fortement si les marchandises importées en Angleterre grâce à cet or et cet argent sont réexportées dans d'autres contrées étrangères. C'est un peu comme si l'on reprochait au cultivateur de gaspiller son blé en le jetant ainsi sur les champs à l'époque des semailles sans prendre en compte ce qu'il va récolter à la période des moissons ;
- deuxièmement, **cette prohibition est impuissante à prévenir l'exportation frauduleuse de l'or et de l'argent en raison de la petitesse de ces métaux relativement à leur valeur.** La seule manière d'empêcher cette exportation, c'est d'être attentif à ce qu'ils appellent la « balance du commerce ». Cette notion de « balance commerciale » s'explique, selon ces marchands, de la manière suivante : quand le pays exporte des produits pour une plus grande valeur que ce qu'il importe, alors il reçoit une quantité d'or et d'argent qui reste dans son territoire. Par contre, s'il importe pour une plus grande valeur que ce qu'il exporte, la quantité de métaux précieux en Angleterre diminue. Dès lors, prohiber l'exportation de ces métaux ne servira pas à empêcher cette dernière. **Pareille prohibition a pour seul effet de rendre cette exportation plus coûteuse et plus risquée.** Pourquoi ? Parce qu'elle rend le change encore plus défavorable pour les commerçants anglais. En effet, le marchand anglais qui utilise une lettre de change sur l'étranger est obligé de payer, outre le risque ordinaire, la peine, et les frais de transport de l'argent, le risque extraordinaire résultant de la prohibition. Ce faisant, l'argent anglais perd de sa valeur par rapport, par exemple, à l'argent hollandais, ce qui rend les marchandises anglaises meilleur marché et les marchandises hollandaises plus chères. En résumé, **cette prohibition aboutit, au niveau de la balance commerciale, à des conséquences inverses à celles visées par elle.**

Selon Adam Smith, ces raisonnements sont partiellement fondés et partiellement faux. Il est exact de faire remarquer, d'une part, que l'exportation de l'or et de l'argent peut s'avérer avantageuse pour le pays et que, d'autre part, que la prohibition est impuissante à prévenir l'exportation de ces métaux. Par contre, c'est un sophisme d'affirmer que le soin de conserver ou d'augmenter la quantité de ces métaux requiert l'action du gouvernement. Pourquoi ? Parce que la liberté du commerce y pourvoit bien plus utilement que l'action étatique. **C'est aussi un sophisme de prétendre que le haut prix de change augmente nécessairement la balance défavorable du commerce ou qu'elle entraîne une plus forte exportation des métaux.** Certes, ce haut taux de change est préjudiciable aux marchands qui doivent effectuer des paiements à l'étranger. Mais l'argent qu'il paye pour s'assurer de ce risque extraordinaire est de l'argent qui est remis à son banquier et qui, en conséquence, ne quitte pas l'Angleterre. Par ailleurs ce haut prix de change est là pour inciter les marchands à balancer leurs importations avec les exportations pour ne payer le prix de change que sur la plus petite somme possible. Ce prix de change est en réalité une sorte d'impôt qui tend à diminuer la consommation de marchandises étrangères.

Néanmoins ces arguments des marchands réussirent à persuader les parlements, les conseils de princes, les nobles et les propriétaires de campagne. Ils parvinrent

à les convaincre de la nécessité d'autoriser l'exportation des lingots et des monnaies étrangères présentes sur le territoire tout en restreignant la prohibition d'exportation de l'or et de l'argent anglais. En Hollande et quelques autres pays, la liberté d'exporter des monnaies fut rendue absolue (tant pour les devises nationales que les devises étrangères). Par contre, ces pays se focalisèrent sur leur balance des paiements afin d'augmenter la quantité de leurs métaux. Ils se débarrassèrent d'un soin inutile pour se charger d'un soin encore plus complexe et tout aussi inutile.

Tout cela n'a aucune utilité car, selon Smith, si un Etat ne produit pas de vin, il lui suffit d'en acheter à l'étranger. De même, s'il n'a pas de mines d'or et d'argent, il lui suffit d'en acheter à l'étranger comme pour toute autre marchandise. C'est d'ailleurs la marchandise la plus aisée à se procurer : en raison de sa petitesse, il n'y a pas de marchandise qui se transporte plus aisément d'un lieu à un autre. Tant qu'il produit des richesses, un Etat ne manquera de rien car il pourra échanger ces dernières contre n'importe quoi d'autres, or et argent y compris. Il faut donc se reposer entièrement sur la liberté du commerce sans que la gouvernement ne s'en mêle en aucune façon.

Si la quantité d'or et d'argent présente dans un pays excède ses besoins, aucun gouvernement au monde, si vigilant et zélé qu'il soit, n'est capable d'en empêcher l'exportation. Ces métaux amenés par galions entiers du Pérou ou du Brésil en Espagne ou en Portugal s'en échappent continuellement. Par contre, si la quantité est en dessous de la demande effective, le gouvernement n'a pas à s'en soucier : il affluera automatiquement et le gouvernement serait d'ailleurs incapable de stopper cet afflux.

L'or et l'argent sont les biens dont le manque est le moins dommageable pour un pays. Si un Etat vient à manquer de matières premières pour ses manufactures, cela se traduit par l'arrêt de ses industries. **S'il manque de vivres, c'est la famine. Si c'est l'argent qui manque, on trouvera toujours des expédients grâce à des trocs et échanges en nature.** On peut aussi vendre et acheter à crédit ou utiliser du papier monnaie. **Pourtant, il n'y a rien dont on se plaint plus que la rareté de l'argent. Cela vient du fait que nombre de gens veulent emprunter sans avoir sous la main quoi que ce soit** pour acheter de l'argent ou offrir comme sûreté pour l'emprunter. Beaucoup veulent entreprendre plus qu'ils ne peuvent accomplir. S'ils ne trouvent pas d'argent, ce n'est pas parce qu'il n'y en pas ou qu'il serait parti à l'étranger. Mais parce que les banques ne veulent pas leur faire crédit d'argent qu'elles possèdent néanmoins.

La richesse ne consiste pas dans l'argent ou la quantité de métaux précieux mais bien dans les choses qu'achète l'argent et dont il emprunte toute sa valeur. Selon Adam Smith, l'argent fait assurément partie du capital national mais il n'en constitue qu'une petite partie et c'est d'ailleurs toujours celle qui profite le moins à la société.

On est souvent abusé à ce niveau car il est vrai que l'on transforme plus facilement l'argent en marchandises que l'inverse. Mais cela s'explique par le fait que l'argent est l'instrument de commerce. On raisonne souvent, au niveau national, comme on le fait au niveau des particuliers. En effet, le commerçant désire se défaire de ses marchandises périssables avant qu'elles ne soient obsolètes. La vente est aussi le moment où le marchand reçoit

son profit. Enfin, le commerçant a peur d'être ruiné faute de pouvoir se défaire à temps de ces marchandises. Mais ces raisons ne tiennent pas au niveau national. Pourquoi ? **Parce qu'il n'y a qu'une très petite partie du produit annuel des terres et du travail d'un pays qui serve à acheter de l'or et de l'argent. La majeure partie est destinée à être consommée au niveau national.** En outre, ce qui s'exporte est souvent destiné à acheter, en retour, d'autres marchandises consommables dans le pays. Si le pays est momentanément privé d'argent, le produit annuel de ses terres et de son travail reste relativement inchangé chaque année. La marchandise peut servir à beaucoup d'autres choses que d'acheter de l'argent mais l'argent ne sert qu'à acheter de la marchandise.

Les marchandises consommables sont périssables, dit-on, alors que l'or et l'argent sont durables. **Les mercantilistes en ont déduit qu'il était toujours avantageux pour un pays d'échanger des biens consommables contre des biens durables.** Adam Smith répond qu'il n'est **pas certain qu'échanger, par exemple, du vin français contre de la quincaillerie soit nécessairement avantageux pour le pays qui reçoit la quincaillerie.** Il est vrai que la quincaillerie est très durable mais son accumulation dans un pays aura pour seul effet d'augmenter le nombre de poêlons et de casseroles dans ledit pays. Comme l'utilité d'un bien est limitée à l'usage qu'on en fait, il serait absurde d'avoir plus de casseroles et de poêlons qu'il n'en faut pour cuire tout ce qui se consomme dans ce pays.

Pareillement, l'utilité de l'or et de l'argent est limitée à l'usage qu'on en fait dans ce pays. Cette utilité est double : monétaire (elle fait circuler les marchandises) et domestique (elle sert, par exemple, à la confection de la vaisselle). Pour tout pays, la quantité de monnaie est déterminée par la masse des marchandises dont elle doit assurer la circulation. Si cette masse de marchandises augmente, automatiquement, ce surcroît de valeur ira chercher ailleurs, partout où il peut en trouver, le surcroît de monnaie nécessaire à sa circulation. Quant à la quantité de vaisselle en or ou argent, elle ne dépend que du nombre et de la richesse de grandes familles qui peuvent se permettre d'en acheter. Il faut nécessairement que le nombre ou la richesse de ces familles augmentent si l'on veut accroître le nombre d'articles de vaisselle en or ou argent. **On n'augmente pas plus la richesse d'un pays en retenant dans ce pays une quantité inutile d'or ou d'argent qu'on augmente la quantité ou la qualité des vivres d'une famille en l'obligeant à conserver chez elle des ustensiles inutiles.** La dépense faite pour acheter ces ustensiles inutiles se fait d'ailleurs souvent au détriment des vivres et autres objets pour vêtir et loger la famille. Si la quantité de marchandises diminue à l'intérieur d'un pays, une quantité d'argent équivalente à cette perte s'en ira désertir le pays.

Il n'est pas toujours nécessaire d'accumuler l'or et l'argent dans un pays pour lui permettre de soutenir des guerres étrangères et d'entretenir des armées. Ces armées sont entretenues avec des denrées consommables et non avec l'or et l'argent. Toute nation qui produit des richesses pourra, avec ces dernières, acheter des biens consommables pour ses soldats à l'étranger.

Il existe **trois manières d'acheter la paye et les vivres d'une armée dans un pays éloigné :**

- en expédiant à l'armée de l'or et de l'argent accumulés, lequel comprend :
 - l'argent en circulation;

- la vaisselle des particuliers ;
- l'argent amassé par plusieurs décennies d'économie et gardé dans le trésor du prince ;
- en exportant une partie de la manufacture ;
- en exportant une partie de son produit brut annuel.

On ne peut jamais retirer grand-chose de l'argent en circulation car il n'y a guère de superflu dans cet article. Ce dernier est déterminé, on l'a vu, par la masse des marchandises en circulation. Cela dit, on peut, en cas de guerre, remplacer une partie de ce dernier par du papier monnaie. On peut aussi diminuer une partie de la masse monétaire en circulation en raison du grand nombre de personnes qu'on envoie guerroyer à l'étranger et qui ne consomment momentanément plus à l'intérieur des frontières. Néanmoins, cet argent n'offre qu'une ressource assez maigre pour financer une guerre. Fondre la vaisselle des particuliers n'apporte quasiment aucune ressource. Cela ne compense même pas la perte de la valeur de sa confection. Un trésor amassé plusieurs années constitue une ressource plus importante et plus durable. Le problème, c'est que, hormis le roi de Prusse, aucun souverain de ce siècle ne possède pareil trésor.

Adam Smith pose alors malicieusement la question suivante : comment avons-nous financé notre dernière guerre avec la France ? Le coût de cette dernière est estimé à plus de quatre-vingt-dix millions sterling. Or l'or et l'argent en circulation en Angleterre n'ont jamais excédé 18 millions sterling. D'après ce que l'on a estimé suite à la dernière refonte, cette masse d'argent est probablement fort inférieure à ce montant. Imaginons même que nous donnions crédit à cette estimation démesurée qui évalue cette somme à trente millions. Si c'est avec l'or et argent en circulation que nous finançons cette guerre, il faut donc que la masse totale de l'argent et de l'or du royaume ait été exportée et rapportée au moins deux fois ces six ou sept dernières années. Si cela était vrai, cela démontrerait alors de façon cinglante l'inutilité de la politique mercantile du gouvernement pour conserver l'argent à l'intérieur des frontières. Il faut en outre que personne n'en ait eu le moindre soupçon car, durant cette période, le canal de circulation n'était pas plus vide que de coutume. Certes, beaucoup de gens se plaindront de ne pas avoir d'argent mais on a vu que ce dont ils se plaignaient en réalité c'est de ne pas avoir les sûretés pour emprunter ou de marchandises pour acheter de l'argent.

Dès lors, il faut bien que les dépenses énormes de la guerre soient défrayées principalement non par l'exportation d'or et d'argent mais par celle des marchandises anglaises. Le gouvernement ou ses agents traitent avec des négociants qui payent eux-mêmes leurs correspondants étrangers - sur lesquels ils ont donné des lettres de change - par un envoi de marchandises et non pas par un envoi d'or et d'argent. Ces biens sont expédiés à l'étranger sans, évidemment, rapporter de retours au pays.

Il existe aussi, en dehors des trois articles cités, une grande quantité d'or et d'argent en lingot qui est alternativement importée et exportée pour le service du commerce étranger. Les lingots d'or et d'argent circulant entre les différents peuples commerçants

constituent « la monnaie de la grande république du commerce ». ¹²⁸ Il est probable qu'une portion de ces lingots ait été utilisée lors de la guerre mais, si c'est le cas, elle a dû être achetée soit avec des marchandises anglaises soit avec quelque chose acheté grâce à ces marchandises anglaises.

De toutes les marchandises, les plus propres à être transportées à l'étranger, pour acheter la paye, les vivres d'une armée ou de la monnaie locale, ce sont les articles manufacturés les mieux travaillés et les mieux finis. Car ils occupent un faible volume tout en contenant une grande valeur. Ils sont transportables moyennant peu de frais. Pour cette raison, la guerre profite généralement à ces manufactures. Durant cette période, elles sont chargées d'une double demande. D'une part, fabriquer des ouvrages destinés, par l'exportation, à régler les lettres de change tirées sur les pays étrangers et qui visent à solder la paye et les vivres de l'armée. D'autre part, continuer la fabrication d'ouvrages qu'elles ont coutume de faire et qui sont nécessaires pour acheter les retours ordinaires que le pays a coutume de consommer. On le voit, **ces manufactures peuvent prospérer au milieu de la ruine de leur pays et commencer à dépérir au retour de la prospérité.**

Aucune guerre étrangère longue et dispendieuse ne peut être soutenue par l'exportation d'une portion du produit brut du sol. Le produit brut est trop volumineux à transporter et, en outre, pareille exportation priverait les habitants du royaume d'une partie de leur subsistance car rares sont les États dont le produit brut excède la subsistance de son peuple. On n'exporte généralement que la surabondance de travail. Dans les temps anciens, les rois anglais ne pouvaient soutenir de longues guerres à l'étranger faute d'ouvrages manufacturés de ce type. Ceci explique pourquoi les souverains de pays pauvres, c'est-à-dire de pays sans commerce ni manufacture, amassent généralement de grands trésors pour faire face aux guerres. Par contre, les souverains des pays commerçants et industriels ne le font, conscients qu'ils peuvent tirer de leurs sujets des secours extraordinaires. Cela rend ces souverains assez frivoles et dépensiers.

L'importation de l'or et de l'argent n'est ni le seul ni le principal bénéfice qu'une nation retire de son commerce étranger. **Le commerce entre deux pays rapporte à chacun des avantages distincts. Il débarrasse chacun du superflu de sa production et apporte quelque chose qui est demandé.** Un nouveau marché permet alors à chaque pays de pousser plus loin la division du travail, d'augmenter sa puissance productive, de multiplier les richesses et hausser son revenu national.

L'importation de l'or et de l'argent dont on peut avoir besoin est l'un des points les moins importants de tous. L'abondance des mines américaines a produit l'or et l'argent à meilleur marché. L'Europe a bénéficié d'une commodité de plus mais d'une espèce assez futile. Par ailleurs, le bon marché de l'or et de l'argent rend ces métaux moins propres à remplir leur fonction de monnaie. En effet, en raison de cette abondance, il faut désormais, pour une même quantité de biens à acheter, se charger d'une plus grande quantité de monnaie. On doit désormais payer 1 shilling ce qu'auparavant on payait 4 pence.

128 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.29

Ce n'est pas par l'importation de l'or et de l'argent que la découverte de l'Amérique a enrichi l'Europe. La découverte de l'Amérique a certes enrichi l'Europe mais pas en raison d'un afflux d'or et d'argent. Elle a enrichi l'Europe car elle lui a fourni un nouveau marché presque inépuisable où elle a pu écouler ses marchandises. Cette demande accrue accéléra la division du travail, suscita de nouveaux perfectionnements dans l'industrie, perfectionna le travail, augmenta sa puissance productive, accrut sa production dans tous les pays européens, multiplia la richesse et le revenu réel par habitant. Cela fit affluer des produits nouveaux en direction de l'Amérique et des objets nouveaux en direction de l'Europe. **Malheureusement, la barbarie et l'injustice des Européens firent de cet évènement qui aurait dû être bénéfique aux deux mondes une époque de destruction, de ruine et d'extermination** pour un grand nombre de contrées américaines.

La découverte du passage aux Indes orientales par une route maritime en bordant le cap de Bonne Espérance ouvrit au commerce étranger un champ plus vaste encore que l'Amérique. Sur le continent américain, seules deux nations étaient supérieures aux sauvages et elles furent détruites presque aussitôt. Mais dans les empires de Chine, de l'Indostan et du Japon et dans quelques autres situés dans les Indes orientales, vivaient des peuples opulents et civilisés. Or les nations avancées peuvent toujours faire entre elles des échanges pour de bien plus grandes valeurs qu'elles ne peuvent en faire avec des peuples sauvages et barbares.

Pourtant, jusqu'à présent, l'Europe a retiré moins de bénéfices à commercer avec ces pays qu'elle n'en a retiré avec les colonies américaines. Les Portugais d'abord, les Hollandais, les Anglais, les Français, les Danois et les Suédois ensuite se sont successivement appropriés le monopole du commerce des Indes. Ce commerce pourtant n'a jamais été aussi avantageux que celui de l'Amérique. Comment expliquer cela ? Tout simplement parce qu'aucune nation européenne n'a jamais joui de la liberté de commerce des Indes orientales. Adam Smith expliquera ultérieurement en quoi consiste ce commerce exclusif et en quoi il est profondément critiquable. Pour l'heure, il se contente de constater que ce commerce qui aurait dû, via l'exportation d'un grand nombre de marchandises européennes, s'avérer extrêmement profitable pour l'Europe, n'a causé qu'une très faible augmentation du produit annuel. **Et cela s'explique vraisemblablement par les entraves dont on a partout accablé ce commerce.**

Nombre d'auteurs, même ceux qui comptent parmi les plus avisés, prennent pour une vérité certaine et reconnue ce préjugé selon lequel la richesse d'un pays consiste dans l'or et l'argent qu'il possède dans ses coffres et conçoivent l'économie politique comme l'art d'accumuler ces métaux précieux. Cela implique, selon eux, de diminuer au maximum l'importation des marchandises extérieures destinées à la consommation et d'augmenter autant que possible l'exportation des produits de l'industrie nationale. Les deux grandes mesures mises en œuvre par la politique mercantiliste sont les suivantes :

- les **entraves** à l'importation ;
- les **encouragements** pour l'exportation.

Les **entraves à l'importation** furent de deux sortes :

- premièrement, les **entraves à l'importation de marchandises étrangères quand ces dernières pouvaient être produites dans le pays**, quel que soit le pays dont elles provenaient ;
- deuxièmement, les **entraves à l'importation de presque toutes les espèces de marchandises provenant de pays avec lesquels on supposait une balance du commerce défavorable**

Ces entraves consistent soit en droits élevés soit en prohibitions absolues.

L'**exportation** fut encouragée de quatre manières :

- les **restitutions de droit** qui sont accordées dans deux hypothèses : soit on n'exige pas tout ou partie du droit ou de l'accise d'une marchandise lorsqu'elle est exportée, soit on restitue tout ou partie du droit ou de l'accise prélevé sur une marchandise qu'on a importée mais qu'on réexporte ensuite;
- les **primes** accordées pour subventionner une manufacture naissante ou une industrie particulière ;
- les **traités de commerce favorables** qui consistent à octroyer à un pays étranger, à ses marchands et ses marchandises des privilèges et des conditions spécifiques dont ne bénéficient pas les autres pays ;
- l'établissement des **colonies** par lesquelles on accorda aux marchands de son pays non seulement des privilèges mais souvent même un monopole.

Voilà les six moyens principaux par lesquels le système mercantiliste se propose d'augmenter la quantité d'or et d'argent dans un pays. Adam Smith va les examiner tour à tour et évaluer leur impact sur le produit annuel de l'industrie nationale.

Chapitre II. Des entraves à l'importation seulement des marchandises qui sont de nature à être produites par l'industrie

En entravant, partiellement ou totalement, l'importation de marchandises étrangères, on assure à l'industrie nationale qui produit des marchandises similaires, un monopole dans le marché intérieur.

Par exemple, la prohibition d'importer de l'étranger du bétail en vie ou des viandes salées assure aux nourrisseurs de bestiaux le monopole du marché anglais sur la viande de boucherie. On peut dire la même chose du blé, des lainages, des soieries, etc. Beaucoup de fabricants bénéficient en Angleterre d'un monopole complet ou quasi complet au détriment de leurs compatriotes.

Ce monopole du marché intérieur confère évidemment à l'espèce particulière d'industrie une **forte incitation à se développer**. Il pousse à se tourner vers ce genre d'emploi un grand nombre de personnes et de capitaux qui, autrement, auraient été employés ailleurs.

Ainsi, il n'est pas certain que cela contribue réellement à accroître l'industrie générale de la société ou même que cela contribue à lui donner une direction plus avantageuse. En effet, aucune réglementation ne pourra jamais augmenter le nombre de personnes que la somme des capitaux peut tenir employées. Elle peut, par contre, faire prendre à ces capitaux une direction plutôt qu'une autre. Mais il n'est pas du tout certain que cette direction artificielle sera plus bénéfique à la société que celle que l'industrie aurait suivie librement.

En effet, **chaque individu** mobilise toujours tous ses efforts à chercher, pour son capital, l'emploi le plus avantageux. Il ne vise ainsi que son propre intérêt mais, ce faisant, il **emploie son capital à ce qui se trouve être le plus avantageux à la société. Pourquoi ? Pour deux raisons.**

Premièrement, l'individu tâche d'employer son capital aussi près de lui qu'il le peut et, par conséquent, il promeut l'industrie nationale de préférence à l'industrie étrangère. Par ordre décroissant, le marchand privilégie - à égalité de profits - le commerce intérieur au commerce étranger de consommation et il privilégie le commerce étranger de consommation au commerce de transport. Pourquoi ? Parce qu'il est préférable de connaître le caractère des personnes avec qui on traite, l'état de leurs affaires et les lois auxquelles on est parfois obligé de recourir. Sauf s'il n'a pas le choix ou si cela s'avère une solution par trop onéreuse, le marchand préfère employer son capital au commerce intérieur. Cette préférence met en branle une grande quantité d'industrie nationale.

Deuxièmement, tout individu qui emploie son capital dans une industrie nationale tâche de **diriger cette industrie de manière que le produit** qu'elle donne **soit de la plus grande valeur possible**, celui dont on pourra espérer le plus d'argent ou d'autres marchandises en échange. C'est ici que se situe le deuxième et unique passage de l'œuvre d'Adam Smith où il est question de la **célébrissime « main invisible »** :

« Mais le revenu annuel de toute société est toujours précisément égal à la valeur échangeable de tout le produit annuel de son industrie, ou plutôt c'est précisément la même chose que cette valeur échangeable. Par conséquent, puisque chaque individu tâche, le plus qu'il peut, 1° d'employer son capital à faire valoir l'industrie nationale, et - 2° de diriger cette industrie de manière à lui faire produire la plus grande valeur possible, chaque individu travaille nécessairement à rendre aussi grand que possible le revenu annuel de la société. A la vérité, son intention, en général, n'est pas en cela de servir l'intérêt public, et il ne sait même pas jusqu'à quel point il peut être utile à la société. En préférant le succès de l'industrie nationale à celui de l'industrie étrangère, il ne pense qu'à se donner personnellement une plus grande sûreté; **et en dirigeant cette industrie de manière à ce que son produit ait le plus de valeur possible, il ne pense qu'à son propre gain; en cela, comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions; et ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus mal pour la société, que cette fin n'entre pour rien dans ses intentions. Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une**

manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société, que s'il avait réellement pour but d'y travailler. Je n'ai jamais vu que ceux qui aspiraient, dans leurs entreprises de commerce, à travailler pour le bien général, aient fait beaucoup de bonnes choses. Il est vrai que cette belle passion n'est pas très commune parmi les marchands, et qu'il ne faudrait pas de longs discours pour les en guérir ».¹²⁹

Quant au choix de l'industrie où placer ses capitaux, chaque individu, dans sa position particulière, est beaucoup mieux à même d'en juger qu'aucun homme d'Etat. Si le gouvernant devait se soucier de cela, il s'embarrasserait d'une tâche bien inutile mais il s'arrogerait en outre une autorité qui s'avèrerait très dangereuse dans les mains d'une personne qui serait assez sotte et présomptueuse pour se croire capable de l'exercer.

Accorder le monopole aux produits de l'industrie nationale revient à diriger les particuliers dans la route à suivre pour employer leurs capitaux, ce qui **est presque toujours inutile et nuisible**. C'est inutile si le produit de l'industrie nationale est aussi bon marché que le produit étranger. C'est nuisible s'il est plus cher que le produit de l'industrie étrangère. **Tout chef de famille prudent ne va jamais faire chez lui la chose qu'il lui coûtera moins à acheter qu'à faire** et préférera employer son industrie toute entière dans le travail où il excelle. « Ce qui est prudence dans la conduite de chaque famille en particulier, ne peut guère être folie dans celle d'un grand empire ».¹³⁰

En dirigeant des capitaux vers la production de biens que le pays pourrait acheter à meilleur compte qu'il ne peut le fabriquer, la réglementation détourne ces capitaux de la production de marchandises qui auraient plus de valeur que celles qu'on lui prescrit de produire. Ce faisant, on diminue la valeur du produit annuel qui aurait résulté de l'attitude consistant à laisser les capitaux s'employer en suivant leur pente naturelle. Il peut certes arriver qu'une réglementation en imprimant une direction aux capitaux finisse par faire acquérir au pays une compétence particulière dans une espèce de manufacture. Mais l'industrie nationale pouvait de toute façon trouver d'elle-même tel ou tel canal particulier où s'inscrire. Par ailleurs, ce qui est sûr, c'est que la somme totale de l'industrie ou des revenus de la société n'augmentera jamais suite à ces sortes de règlements.

Les avantages naturels qu'un pays possède sur un autre sont quelquefois si grands que personne n'aurait la folie de vouloir lutter contre eux. Il est effectivement possible, au moyen de serres chaudes, de couches, de châssis de verre, de faire croître du bon vin en dépensant environ trente fois plus qu'il serait nécessaire de payer pour s'en procurer à l'étranger. **Serait-il vraiment intelligent de prohiber le vin de Bordeaux et de Bourgogne pour favoriser l'industrie du vin écossais ?**

Peu importe que les avantages possédés par un pays pour produire tel ou tel type de marchandise soient naturels ou acquis. S'il les possède, il sera toujours plus avantageux pour un pays voisin qui ne les possède pas d'acheter ce type de marchandises dans ce

129 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.42

130 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.44

pays plutôt que de tenter de les produire lui-même. L'avantage d'un artisan sur son voisin qui exerce un autre métier est un avantage acquis et réciproquement. Mais tant que cet avantage manque respectivement à chacun d'entre eux, ils trouvent plus de bénéfice à s'acheter réciproquement leurs marchandises.

Les personnes qui tirent le plus grand avantage de ce monopole, ce sont évidemment les marchands et les manufacturiers. En effet, un marchand ou un manufacturier étranger peut bien plus facilement pénétrer le marché anglais que ne peut le faire un producteur agricole. Imaginons que l'on autorise l'importation du bétail étranger, il y en aurait si peu d'importé que le commerce du nourrisseur de bestiaux s'en ressentirait bien peu. Pourquoi ? Parce que le bétail en vie est sans doute la seule marchandise dont le transport soit plus coûteux par mer que par terre. Il y aurait probablement quelques bestiaux irlandais vendus sur le marché mais ce bétail maigre ne porterait pas préjudice aux éleveurs anglais. Cela aurait juste pour effet de réduire le prix du bétail maigre en Angleterre mais n'affecterait pas le marché des bêtes engraisées. Vu que l'Angleterre est richement cultivée, elle aurait même intérêt à importer son bétail maigre d'Irlande plutôt que d'en élever chez elle. Pareillement, une plus grande liberté dans l'importation des viandes salées aurait tout aussi peu d'effets sur le commerce des éleveurs de bétail qui vendent de la viande fraîche. La viande salée est plus chère et n'est pas accessible à la majorité des gens du peuple. Elle pourrait par contre être fort utile pour les vaisseaux qui partent pour de longs voyages.

Contrairement aux marchands et aux manufacturiers qui veillent jalousement à ne pas se faire concurrencer dans leur voisinage immédiat et qui sont prêt à exercer des pressions pour obtenir des privilèges ou qu'on adopte une réglementation qui leur soit favorable, **les fermiers et les propriétaires terriens ne partagent pas cet esprit de monopole. La raison en est qu'ils ne peuvent, comme on l'a vu, se concerter entre eux aussi aisément que les marchands et les manufacturiers.** Ils sont plus disposés à s'entraider qu'à se gêner mutuellement. Ce sont donc les marchands et les manufacturiers qui sont les premiers inventeurs de ces entraves à l'importation des marchandises étrangères. C'est probablement en réaction à ces manœuvres dont ils subissaient les conséquences négatives en tant que consommateurs que propriétaires et fermiers en sont venus, eux aussi, à exiger le privilège exclusif de fournir de la viande et du blé dans tout le pays. Adopter pareille prohibition revient à condamner la population et l'industrie d'un pays à ne jamais augmenter au-delà de ce que peut en faire subsister le produit du sol national.

Cependant, Adam Smith considère qu'il existe **deux hypothèses où il est avantageux d'établir une charge sur l'industrie étrangère pour encourager l'industrie nationale.** Lesquelles ?

- quand une espèce particulière d'**industrie est nécessaire à la défense du pays ;**
- quand le **produit de l'industrie nationale est chargé de quelque impôt dans l'intérieur.**

Pour illustrer la première hypothèse, celle où une industrie particulière est nécessaire à la défense du pays, Adam Smith évoque le **cas de la marine anglaise.** En effet, la défense

de la Grande Bretagne dépend beaucoup du nombre de ses vaisseaux et de ses matelots. **Cela explique pourquoi il est, sur ce point, un partisan de l'Acte de Navigation¹³¹ qui tend à conférer aux bâtiments britanniques (et à leurs matelots) le monopole de navigation de leur pays** et ce au moyen de prohibitions absolues de la navigation étrangère dans certains cas et par de fortes charges dans d'autres. Les dispositions de cet Acte de Navigation étaient assez défavorables à la marine hollandaise. Lorsque l'Acte fut passé, l'Angleterre et la Hollande (qui était alors le « grand voiturier de l'Europe »)¹³² n'étaient pas en guerre mais dans une relation d'amitié réciproque. Cela dit, les dispositions de cet Acte sont aussi sages que si elles n'avaient pas été motivées, comme ce fut probablement le cas, par l'animosité nationale. Pourquoi ces dispositions étaient-elles sages ? Parce qu'elles visaient à affaiblir la marine hollandaise, c'est-à-dire la seule puissance navale qui pouvait menacer l'Angleterre.

L'Acte de Navigation ne favorise pas le commerce étranger et l'accroissement de l'opulence dont ce commerce est la source. Adam **Smith reconnaît que cet Acte engendre des inconvénients**. Si nous jouissions de la liberté de commerce la plus absolue, nous serions en état d'acheter des marchandises étrangères à bien meilleur marché et de vendre les nôtres plus cher à l'étranger. Pourquoi ? L'Acte n'interdit pas aux vaisseaux étrangers d'accoster en Angleterre pour venir acheter des marchandises anglaises. Il leur interdit juste de venir vendre des marchandises étrangères. Mais il est assez coûteux pour des navires de venir sans cargaison (car ils perdent le fret depuis leur pays jusqu'à la Grande Bretagne). Dès lors, les acheteurs qui se présentent en Angleterre sont moins nombreux. En diminuant le nombre de vendeurs (qui doivent nécessairement passer par la marine anglaise), on diminue le nombre d'acheteurs. On s'expose ainsi à acheter plus cher les marchandises étrangères mais aussi à vendre les marchandises anglaises meilleur marché en raison de l'absence de liberté de commerce. **Néanmoins, la sécurité de l'Angleterre est d'une plus grande importance que sa richesse**, raison pour laquelle « l'Acte de Navigation est peut-être le plus sage de tous les règlements de commerce d'Angleterre ».¹³³

La seconde hypothèse vise le cas où le produit de l'industrie nationale est frappé d'un impôt. En ce cas, il est raisonnable, affirme Smith, de **prélever un impôt équivalent sur la marchandise étrangère. Cela permet ainsi d'éviter que le ou les producteurs étrangers n'obtiennent le monopole sur le marché anglais**. Cela évite aussi de détourner le capital anglais d'un emploi vers lequel il se portait naturellement : en effet, si le producteur étranger est favorisé en raison de l'impôt frappant son concurrent anglais, les investisseurs risquent de se détourner de cette industrie nationale. Adam Smith ne désire pas, par cet impôt qu'il prône, favoriser le producteur national par rapport au producteur étranger. Il dit juste qu'il s'agit d'une mesure équilibrée pour contrebalancer l'impôt qui frappe l'industrie nationale Il faut

131 L'Acte de Navigation a été voté par le parlement britannique et promulgué par Cromwell en 1651 de manière à affaiblir le quasi monopole maritime de la Hollande : il imposait que le trafic commercial de produits issus des colonies britanniques se fasse uniquement sur des bâtiments britanniques et que les produits étrangers importés en Grande-Bretagne le soient uniquement sur des bâtiments britanniques. La guerre entre l'Angleterre et la Hollande éclata en 1652. Il a été aboli en 1849.

132 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.51

133 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.52

donc laisser la concurrence entre les industries nationales et étrangères aussi proche que possible de la situation antérieure.

Certains affirment que les impôts existant sur les choses nécessaires à la vie (sur la drêche, la bière, le savon, le sel, le cuir, la chandelle, etc.) **ont pour effet de hausser le prix du travail et, indirectement, celui de tout autre marchandise.** Par conséquent, poursuivent-ils, il importe d'imposer toutes les marchandises étrangères et pas seulement celles qui sont de même nature que les marchandises nationales qui sont frappées d'un impôt. Adam Smith rétorque que ce renchérissement général n'est pas identique à celui d'une marchandise particulière directement frappée d'un impôt et ce pour deux raisons :

- on peut **quantifier avec exactitude le montant du droit** qui frappe telle ou telle marchandise nationale et appliquer le même à la marchandise étrangère. Par contre, le calcul de l'influence du renchérissement général du travail sur le prix de chaque marchandise est impossible à faire ;
- les **impôts sur les choses nécessaires à la vie** ont, sur le sort du peuple, un effet équivalent à ceux d'un sol ingrat ou d'un mauvais climat. Il n'y a que dans les pays riches et industriels qu'on retrouve des impôts de ce genre. En effet, de la même façon que seuls les corps les plus vigoureux parviennent à se maintenir en vie avec le régime le plus malsain, de même, seules les nations riches sont en mesure de supporter une aussi forte imposition. C'est le cas, par exemple, de la Hollande. Ces impôts sur les choses nécessaires à la vie **sont suffisamment calamiteux en eux-mêmes pour qu'on veuille en consacrer encore des nouveaux sur des produits qui y échappent.** Etablir sur le peuple un nouvel impôt pour le motif qu'ils sont déjà surchargés d'impôts et parce qu'ils payent déjà trop cher les choses nécessaires à la vie, est l'un des plus étranges moyens d'adoucir leur situation.

Après avoir expliqué la raison d'être de ces deux exceptions légitimes à la pleine liberté du commerce, Adam Smith examine alors deux questions controversées :

- **jusqu'à quel point peut-on laisser libres de tout droit les marchandises importées de l'étranger ?**
- **jusqu'à quel point et de quelle manière peut-on rétablir la liberté d'importation** une fois que cette liberté a été interrompue ?

La première question controversée concerne l'hypothèse des **mesures de « représailles »** contre une nation étrangère qui entrave, par des prohibitions ou des droits élevés, l'exportation des produits anglais dans son marché. Les Français ont été les premiers, en vertu de la **politique commerciale de Colbert**, à favoriser leurs manufactures en gênant l'importation des marchandises étrangères. Cela ne leur a guère profité. Le tarif de 1667 imposant des droits élevés sur les manufactures étrangères déclencha la fermeture des frontières hollandaises à leurs vins, eaux-de-vie et produits manufacturés en France. Cela déclencha même une **guerre avec la Hollande en 1672** à l'issue de laquelle ils durent, en 1678, modérer quelque peu le montant des droits qu'ils exigeaient.

Smith pense que des **représailles peuvent être une bonne politique** quand il semble probable qu'elles amènent à la révocation de ces droits élevés ou d'autres prohibitions. Ce fut le cas lorsque la Hollande prohiba l'importation des laineries anglaises en réaction à la prohibition anglaise des dentelles de Flandre. Cette mesure hollandaise conduisit les britanniques à lever cette prohibition en 1700. L'opportunité ou non de se livrer à des représailles est une chose qui doit être laissée à l'appréciation non pas du législateur mais « à l'habileté de cet être rusé et insidieux qu'on appelle vulgairement homme d'Etat ou politique ».¹³⁴ Il faut que la probabilité de succès de ce procédé soit jugée importante car, autrement, ce sera une mauvaise méthode.

La seconde question controversée concerne la **méthode pour rétablir la liberté d'importation concernant des marchandises étrangères qui ont été prohibées ou lourdement taxées jusqu'alors**. Si, durant cette limitation de la liberté, des manufactures se sont développées de manière substantielle à la faveur de cette interdiction, la question se pose de savoir comment restaurer cette liberté. **Adam Smith recommande de procéder lentement, graduellement, avec beaucoup de circonspection et de réserve**. Car si l'on rétablissait la liberté du jour au lendemain, le marché intérieur risquerait d'être inondé de marchandises étrangères et de faire perdre leur emploi à des milliers de personnes.

Le désordre qu'un tel rétablissement, même progressif, engendrerait pourrait être très grand mais moins qu'on ne le pense. Pourquoi ? Pour deux raisons :

- tous les objets qu'on exporte habituellement en Europe sans prime (tels que les lainages, les cuirs ouvrés et les articles de quincaillerie) ne se ressentiraient que fort peu de l'afflux de marchandises étrangères dans le marché intérieur ;
- **les personnes qui perdraient leur emploi et leur subsistance pourraient, pour un grand nombre d'entre eux, retrouver un emploi dans un autre secteur**. C'est ce qui est arrivé à la fin de la dernière guerre lorsque 100.000 soldats et gens de mer perdirent leur emploi et en retrouvèrent, pour la majeure partie d'entre eux, dans la marine marchande et d'autres professions.

Si l'on compare les habitudes du soldat et de l'ouvrier de manufacture, on constate que le premier est beaucoup moins employable que le second. Pourquoi ? Parce que le second a toujours eu l'habitude de n'attendre sa subsistance que de son travail alors que le premier l'attend de sa paye. L'ouvrier est assidu et industriel alors que le soldat est fainéant et dissipé. Un ouvrier pourra donc facilement se reconvertir et passer d'une industrie à une autre. Vu que le capital du pays reste constant, le nombre d'emploi le reste aussi. Encore faut-il que ces ouvriers aient le droit de passer d'une industrie à l'autre. Ce dernier, on l'a vu, est fortement entravé par le système des corporations. Raison pour laquelle Adam Smith désire **qu'on détruise les privilèges exclusifs des corporations et qu'on révoque le statut d'apprentissage, autant d'usurpations faites sur la liberté naturelle**. Il faut également supprimer la loi du domicile de façon à ce qu'un ouvrier ait la possibilité de chercher un emploi dans un autre lieu que celui dans lequel il a perdu le sien.

134 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.56

« A la vérité, s'attendre que la liberté de commerce puisse jamais être entièrement rendue à la Grande-Bretagne, ce serait une aussi grande folie que de s'attendre à y voir jamais réaliser la république d'Utopie ou celle d'Océana ». ¹³⁵

Pour rétablir la liberté de commerce, il faudrait vaincre les préjugés du public mais, surtout, faire accepter une situation qui irait à l'encontre de l'intérêt d'un grand nombre d'individus. Il est dangereux maintenant d'essayer la plus légère attaque contre le monopole que les manufacturiers exercent sur l'Angleterre. Un parlementaire qui soutient les propositions visant à renforcer ce monopole est certain d'obtenir beaucoup de popularité et d'influence auprès de cette classe de gens fortunée. Au contraire, un parlementaire qui s'y opposerait ne sera pas à l'abri des outrages, insultes personnelles et même des dangers que la rage et la cupidité trompée des insolents monopoleurs susciteront contre lui.

Evidemment, un manufacturier qui perd brusquement son monopole et se voit soumis à la concurrence étrangère subit un préjudice considérable. Et les conséquences seraient surtout désastreuses pour ses ouvriers. Il convient donc que ces changements soient lents, successifs et annoncés bien à l'avance. Les délibérations de la législature devraient être dirigées par de grandes vues d'intérêt général et non être troublées par les clameurs importunes de l'intérêt privé. Pour cette raison, elle doit à tout prix éviter de consacrer un nouveau monopole ou renforcer un monopole existant.

Chapitre III. Des entraves extraordinaires apportées à l'importation des pays avec lesquels on suppose la balance du commerce défavorable. - Cours du change. - Banque de dépôt

Section 1. Où l'absurdité de ces règlements est démontrée d'après les principes du système mercantile

On a vu que, selon les mercantilistes, une première manière d'accumuler or et argent dans un pays, serait de prohiber ou de limiter l'importation de marchandises qui pourraient être produites dans le pays. Une seconde manière consiste, prétendent les théoriciens de cette école, à **entraver l'importation de presque toutes les marchandises en provenance de pays avec lesquels on suppose que la balance est défavorable.**

Pour les marchandises en provenance de France, ces différents droits cumulés sont réellement exorbitants. On estime à 75% de leur valeur les droits sur la plupart des marchandises fabriquées ou produites en France. Autant dire que de tels droits s'apparentent à une prohibition. Les Français font de même en ce qui concerne les denrées anglaises (quoique Smith avoue ne pas connaître dans le détail toute la réglementation française en ce domaine). **Le résultat, c'est l'anéantissement de tout commerce loyal entre ces deux nations.** La quasi-totalité du commerce entre elles se fait par l'intermédiaire de contrebandiers.

135 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.60

Les **principes examinés** dans le précédent chapitre ont leur source dans l'intérêt privé et l'esprit de monopole. Ceux examinés dans le présent chapitre **s'alimentent des préjugés et de la haine nationale.**

Premièrement, quand bien même la balance entre, par exemple, la Grande-Bretagne et la France, serait en faveur de la France, il n'en découle nullement qu'un tel commerce serait désavantageux pour l'Angleterre. Imaginons que l'Angleterre se fournisse en vin français et en toiles françaises parce que le vin français est moins cher que le vin portugais et parce que les toiles françaises sont moins chères que les toiles allemandes. La valeur des importations annuelles de la France serait certes augmentée d'autant mais, au final, la somme totale des importations serait moins chère que ce qu'aurait coûté des importations depuis le Portugal et l'Allemagne.

Deuxièmement, une grande partie de ces marchandises importées de France pourrait être exportée à d'autres pays et rapporter un retour équivalent, voire supérieur, au montant du premier achat. On le voit d'ailleurs quand l'Angleterre achète des marchandises aux Indes Orientales et les revend plus cher aux nations européennes, ramenant ainsi au pays plus d'or et d'argent qu'elle n'en a sorti pour acheter les marchandises aux Indes orientales. La Hollande tire de grands revenus d'un pareil service de voiturage.

Troisièmement, nous n'avons pas d'indices certains nous permettant de juger de quel côté penche cette prétendue balance du commerce. On ignore lequel de deux échangeurs exporte pour une plus grande valeur. On invoque traditionnellement deux indices :

- le **registre des douanes** : c'est un indice fort incertain en raison de l'inexactitude avec laquelle les marchandises sont jugées ;
- le **cours des changes** : on considère qu'il s'agit d'une indication de la situation ordinaire des dettes et des créances respectives.

Détaillons ce second procédé. Quand, en échange d'une somme d'argent payée en Angleterre contenant, d'après le titre de la monnaie, un certain nombre d'onces d'argent fin, on reçoit une lettre de change pour une somme exigible en France, on dira que le change est « au pair ». Par contre si on doit payer une prime (ou si on peut en exiger une), on dira que le change est soit en faveur de la France soit en faveur de l'Angleterre.

Mais cette indication est peut-être tout aussi incertaine que la première. Pourquoi ? Pour trois raisons. D'abord, on ne peut pas toujours juger de la valeur de la monnaie courante de différents pays, par le titre et le poids de fabrication. Ensuite, dans certains pays, la dépense de monnayage est défrayée par le gouvernement (c'est le cas de l'Angleterre) alors que dans d'autres, elle se fait aux frais des particuliers qui portent leurs lingots à la Monnaie (le gouvernement tirant lui-même quelques revenus du monnayage) comme c'est le cas en France. Cela implique qu'une pièce de monnaie française d'un poids quelconque d'argent fin a plus de valeur qu'une pièce de monnaie anglaise contenant un pareil poids d'argent fin. Pourquoi ?

Parce que la fabrication payante de la monnaie en France a ajouté de la valeur à celle-ci alors que la gratuité du monnayage anglais fait que la monnaie n'a jamais beaucoup plus de valeur que la quantité de métal qu'elle contient. **Enfin, sur certaines places** (telles que Amsterdam, Hambourg, Venise, etc.), **les lettres de change étrangères se payent en argent de banque alors que sur d'autres** (Londres, Lisbonne, Anvers, Livourne, etc.), **elles se payent en espèces courantes du pays.** « L'argent de banque » est toujours d'une valeur supérieure à la même somme nominale en espèces courantes. La différence entre les deux se nomme « agio » de la banque. En Hollande, 1000 florins en argent de banque valent 5% de plus que 1000 florins en argent courant d'Amsterdam. En ce cas, le cours de change est favorable à celui qui paye la lettre de change en argent de banque mais le change réel est favorable à celui qui paye en espèces courantes.

Digression sur les Banques de dépôt et en particulier sur celle d'Amsterdam

Les espèces courantes d'un grand Etat tel que la France ou l'Angleterre consistent en général presque en entier dans sa propre monnaie. Si ces espèces sont usées, rognées et détériorées, l'Etat, par une refonte, peut rétablir sa monnaie courante. Cela n'est pas malheureusement possible pour les petits Etats tels que Gênes ou Hambourg. Pourquoi ? Parce que les espèces courantes en circulation dans ces Etats se composent de la propre monnaie de ces Etats mais aussi de toutes les monnaies des Etats voisins avec lesquels ils sont en communication continuelle. Par conséquent, même s'ils refondent leur propre monnaie, ils ne peuvent le faire pour les autres espèces qui circulent continuellement dans leurs frontières. Si les lettres de change sont payées en espèces courantes, il y aura toujours une incertitude sur la valeur réelle de la somme qu'on recevra. Cette incertitude explique que le cours de change et toujours défavorable à ces petits Etat. C'est la raison pour laquelle, **ces petits Etats, désireux de pallier cette défaveur de change, ont statué que les lettres de change étrangères au-dessus d'une certaine valeur ne seraient plus payées en espèces mais en bonne monnaie délivrée par une banque spécifique.** C'est ainsi que sont nées les banques de Venise, de Gênes, d'Amsterdam, de Hambourg et de Nuremberg.

Ces banques, émettant une monnaie meilleure que les espèces courantes, produisent nécessairement un agio, lequel correspond à la différence entre la bonne monnaie d'Etat au titre et au poids primitif qu'elle avait lorsqu'elle fut émise et les monnaies courantes usées, rognées et détériorées au cours du temps. Cet argent de banque présente également l'avantage qu'il ne craint ni le feu ni les voleurs ni les autres accidents. Pourquoi ? Parce que la ville en question - par exemple Amsterdam - est engagée au paiement. On peut payer cet argent par simple transfert sans devoir compter et sans encourir les risques du transport d'un lieu à un autre. Tels sont les divers avantages qui expliquent la production d'un agio. **Le créancier de la banque préfère ne pas réclamer le montant de sa créance en espèces.** Pourquoi ? Parce que s'il le fait, il reçoit certes de la monnaie toute neuve. Mais, sur le marché, cette monnaie neuve ne vaudra pas plus qu'une pièce usée, rognée et détériorée et ne permettra pas d'acheter plus de marchandises. Il perd ainsi tout le bénéfice de cette créance. Il vaut mieux, pour le créancier, laisser cette monnaie dans les coffres de la banque et vendre sa créance avec bénéfice : cette créance vaut plus cher si la bonne monnaie à laquelle elle donne droit reste intacte dans les coffres de la banque et qu'elle continue à jouir de

tous les avantages divers qui justifient cet agio.

Ces dépôts d'argent monnayé constituaient le capital originaire de la banque ou encore la valeur totale de ce qui était représenté par « l'argent de la banque ». Aujourd'hui, cela n'en constitue qu'une très petite partie. Quand on dépose de l'or ou de l'argent en lingot à la banque, on reçoit deux choses :

- **un crédit sur les livres de la banque** (qui est généralement supérieur de 5% au prix des lingots à la Monnaie) ;
- un reçu ou « **récépissé** » qui - à lui seul - permet au « porteur » de retirer en une seule fois, après six mois, les lingots déposés contre une quantité d'argent de banque équivalente au crédit sur les livres lors du dépôt (on vise ici l'hypothèse où le porteur ne disposerait pas du crédit mais uniquement du récépissé) augmentée de 0,25% de la valeur s'il s'agit d'un dépôt en argent (0,5% s'il s'agit d'un dépôt en or). A défaut de paiement dans le délai, le dépôt appartiendra à la banque. Ce qui est payé pour la garde du dépôt est une sorte de loyer du magasin. Ce loyer est fixé plus haut pour l'or que pour l'argent. Pourquoi ? Parce que la fraude est plus aisée sur l'or. Par ailleurs, comme l'argent sert de mesure à l'or, l'Etat veut encourager les dépôts d'argent plutôt que les dépôts d'or.

Les dépôts de lingots s'opèrent quand le prix du lingot est plus bas qu'à l'ordinaire. On les retire quand ce prix augmente. Il faut distinguer entre trois prix :

- le prix de marché du lingot qui, en Hollande, est inférieur au prix qu'en donne la Monnaie ;
- le prix du lingot à la banque : c'est le crédit que la banque donne pour des dépôts d'argent dont le titre est bien connu et bien constaté ; il est généralement de 2 à 3% inférieur au prix qu'on donne à la Monnaie ;
- le prix du lingot à la Monnaie : c'est le prix le plus élevé.

En raison des différences de prix, **une personne peut généralement vendre son récépissé pour la différence entre le prix du lingot sur le marché et son prix à la Monnaie**. Un récépissé vaut toujours quelque chose. On le vend généralement quand le prix baisse et on le conserve s'il augmente. On paye généralement les lettres de change à échéance grâce au crédit qu'on a sur la banque. Le crédit sur la banque et le récépissé peuvent rester dans les mêmes mains mais pas nécessairement. Si l'on se sépare de l'un et qu'on garde l'autre, on peut toujours retrouver aisément l'un et l'autre sur le marché. Il y a donc deux différentes sortes de créanciers à l'égard de la banque : le propriétaire de crédit sur la banque et le porteur de récépissé.

Le porteur du récépissé ne peut retirer le lingot sans payer à la banque une somme égale au prix auquel le lingot a été reçu. Mais pour cela il a besoin d'argent de banque. S'il n'en a pas, il doit en acheter à ceux qui en ont. En achetant cet argent de banque, il achète la faculté de retirer une quantité de lingots qui valent 5% au dessus du prix donné par la banque. L'agio qu'on paye à la banque n'est donc pas payé pour une valeur imaginaire mais pour une valeur réelle.

Tout ce qu'on demande à la banque doit l'être en vertu d'un reçu ou d'un récépissé. Evidemment, en cas de calamité publique (une invasion par exemple), cela poserait problème car les créanciers voudraient retirer rapidement leurs lingots et, en conséquence, les porteurs de récépissés pourraient faire la loi et vendre ces derniers aux plus offrants à des prix excessifs. L'ennemi pourrait même faire acheter tous les récépissés pour que les lingots restent dans les coffres de la banque. En ce cas-là, la banque abolirait probablement cette règle consistant à exiger un récépissé.

Même en période calme, l'intérêt des porteurs de récépissés est de faire baisser l'agio afin d'acheter l'argent de banque à meilleur marché. Par voie de conséquence, ils achètent alors à meilleur marché les lingots que leur récépissé leur donne le droit d'acheter à la banque. Ou alors, cela leur permet de vendre plus cher leur récépissé à ceux qui n'en ont pas et qui veulent retirer des lingots à la banque. **Par contre, l'intérêt des propriétaires d'argent de banque est de faire monter l'agio afin de pouvoir vendre leur argent beaucoup plus cher ou d'acheter un récépissé bien meilleur marché.** Pour éviter les manœuvres d'agiotage qui peuvent surgir en raison de ce conflit d'intérêts opposés, la banque a décidé de vendre constamment de l'argent de banque en échange d'espèces courantes pour l'agio de 5% et de racheter en tout temps à 4% d'agio.

La banque d'Amsterdam a pour principe de ne pas prêter la moindre partie des fonds qu'elle a en dépôt. Pour chaque florin dont elle donne crédit sur ses livres, elle conserve dans ses coffres la valeur d'un florin en argent ou lingot. La banque est dirigée par quatre bourgmestres régnants qui sont renouvelés chaque année. A chaque mutation, les nouveaux bourgmestres inspectent le trésor, le vérifient en le comparant aux livres et le reçoivent sous serment. Cette procédure est une excellente garantie contre les manœuvres inavouables. Ainsi, la banque n'a jamais failli à ses devoirs depuis sa création. Même lorsque le roi de France tenait Utrecht, elle a continué à acquitter fidèlement ses paiements.

Une question a toujours exercé la curiosité des oisifs : quel est le montant du trésor de la banque amstellodamoise ? On en est réduit ici à de pures conjectures. Par un calcul approximatif, Adam Smith estime ce montant à 3 millions sterling ou à 33 millions de florins. Cette somme est considérable mais néanmoins plus réaliste que les folles conjectures qu'on entend parfois. Quoi qu'il en soit, la ville d'Amsterdam tire de la banque un revenu considérable. Des frais sont exigés pour l'ouverture de chaque nouveau compte mais aussi pour chaque opération, ce qui permet d'empêcher la multiplication des petites opérations. Des amendes sont prévues pour ceux qui négligent de régler leur compte deux fois par an ou pour ceux qui passent, à l'ordre de quelqu'un, un transfert qui excède leur propre crédit. La banque fait de gros profits sur la vente, au moment opportun, des espèces étrangères ou des lingots qu'on lui laisse parfois, faute de renouveler les récépissés. Elle gagne encore sur la vente de l'argent de banque à 5% d'agio et en rachetant ce dernier à 4%. Elle gagne encore sur la garde des lingots sur récépissés.

Quoiqu'il en soit, les pays qui payent en argent de banque bénéficient généralement d'un cours de change plus favorable à ceux qui payent en espèces courantes. Pourquoi ? Parce que les premiers payent en une espèce de monnaie dont la valeur intrinsèque est toujours la même alors que les seconds payent avec une monnaie dont la valeur

intrinsèque fluctue constamment et qui se trouve presque toujours plus ou moins en dessous du poids de fabrication.

Section 2. Où l'absurdité des règlements de commerce est démontrée d'après d'autres principes

Toute cette doctrine de la balance du commerce sur laquelle on fonde les mesures mais aussi presque tous les règlements du commerce exposés plus haut, sont « la chose la plus absurde qui soit au monde ».¹³⁶ Cette doctrine repose sur deux suppositions également fausses :

- les deux places qui se trouvent dans un échange commercial ne perdent ni ne gagnent si la balance est en équilibre ;
- si la balance penche d'un côté, l'une des places est perdante à l'échange alors que l'autre gagne en proportion de la perte de l'autre.

Evidemment, un commerce fondé sur le monopole et aidé par des primes, peut s'avérer désavantageux pour le pays à la « faveur » duquel on l'a établi mais un commerce libre, naturel et régulier entre deux pays, est toujours avantageux aux deux, quoi que ce ne soit pas toujours autant à l'un qu'à l'autre. L'avantage ici, ce n'est pas nécessairement un accroissement de l'or et de l'argent mais un accroissement de la valeur échangeable du produit annuel de ses terres et de son travail ou bien un accroissement du revenu de ses habitants.

Les places sont gagnantes toutes les deux (et à un degré équivalent ou presque équivalent) **lorsqu'elles s'échangent leurs marchandises nationales, se fournissant mutuellement un marché pour écouler la part excédentaire de l'autre.** Chacune d'elles aura des habitants qui tireront de l'autre leur subsistance et leur revenu. Comme les marchandises échangées de part et d'autre sont censées être de valeur égale, les capitaux employés dans les deux places pour faire naître de nouvelles marchandises nationales seront également équivalents. Les revenus et la subsistance que ces capitaux fourniront à la population seront égaux dans les deux pays.

Si un des pays n'échange que des marchandises produites par lui et que le second n'échange contre ces dernières que des marchandises produites à l'étranger, les deux pays y gagnent mais le premier en tirera un plus grand revenu. Pourquoi ? Parce que la population du premier pays se distribuerait annuellement la totalité du capital employé par ce commerce. Cela augmenterait d'autant la masse des revenus du peuple. Par contre, le second pays devrait utiliser la majeure partie de ce capital pour remplacer les capitaux employés dans les différents pays étrangers d'où proviennent ces marchandises. Evidemment, on ne trouve pas dans la pratique d'exemples illustrant ce cas d'école. Mais on remarque que le pays dans les cargaisons duquel les marchandises nationales sont proportionnellement plus importantes que les marchandises étrangères sera toujours celui qui tirera le maximum de profit.

Ainsi, si l'Angleterre payait ses importations en provenance de la France non pas avec

¹³⁶ A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.80

du tabac et des marchandises d'Inde mais avec de l'or ou de l'argent, ce commerce serait plus profitable à l'Angleterre que si elle utilise des produits étrangers. Pourquoi ? Parce que cet or et cet argent devraient, en ce cas, être acheté initialement par des marchandises anglaises. La nécessité de se procurer cet or et cet argent pour commercer avec la France nécessiterait donc la production de ces marchandises. Dès lors, le capital mobilisé en Angleterre pour produire ces marchandises serait remplacé et mis à même de continuer dans son emploi. **La masse totale du capital en Angleterre ne serait pas plus diminuée par cette exportation d'or et d'argent** qu'elle ne le serait pas l'exportation d'une valeur égale en toute autre marchandise.

Au contraire, cette masse serait souvent augmentée par ce procédé. Pourquoi ? Parce que les marchandises qu'on exporte sont celles pour lesquelles on estime qu'il y a plus de demande à l'extérieur du pays qu'à l'intérieur. Dès lors, les retours auraient plus de valeur que les marchandises exportées. Imaginons que du tabac qui, en Angleterre, ne vaut que 100.000 livres, puisse s'échanger en France contre 110.000 livres de vin. La masse totale du capital en Angleterre augmentera alors de 10.000. Si, avec 100.000 livres en or anglais, on achète des vins français pour une valeur de 110.000 livres, on augmente pareillement la masse du capital de l'Angleterre de 10.000 livres. Le pays serait plus riche de 10.000 livres que s'il avait laissé son or dormir dans ses coffres. **Il pourrait employer plus de capital et donc activer plus d'industries et rémunérer plus d'hommes.**

En réalité, il vaudrait mieux que l'Angleterre puisse acheter le vin français avec ses quincailleries ou ses draps plutôt qu'avec du tabac de Virginie et de l'or brésilien. **Un commerce étranger de consommation qui est direct est toujours préférable à un commerce étranger par circuit.** Cela dit, **un commerce étranger de consommation par circuit qui se fait par l'intermédiaire de l'or et de l'argent est tout à fait équivalent à un commerce du même genre qui se fait par l'intermédiaire de n'importe quelle autre marchandise.** Un pays qui peut s'acheter du tabac a tout autant les moyens de s'acheter de l'or et de l'argent.

On affirme parfois que c'est un commerce à perte que celui qu'un ouvrier fait avec le cabaret. De même, prétend-on, c'est à perte qu'une nation manufacturière commerce avec un pays de vignobles. Adam Smith s'oppose à cette idée. L'ouvrier tire un avantage à acheter du brasseur ou du détaillant la provision d'alcool qu'il ne pourrait faire lui-même sans grands frais. Evidemment, il peut abuser de cette liberté tout comme il peut trop dépenser chez le boucher s'il est glouton. Mais ces négoce doivent rester libres. Même si certains particuliers consomment trop de boissons fortes, ce phénomène ne risque pas de s'étendre à toute la population.

En réalité, quand le vin est bon marché, cela favorise la sobriété plutôt que l'ivrognerie. Pourquoi ? Les gens sont rarement sujets à l'excès d'une chose dont ils ont un usage journalier. On ne cherche pas, comme au Nord de l'Europe, à faire preuve de magnificence en versant à profusion à ses amis une liqueur qui, au Sud, a le prix de la petite bière. L'ivrognerie est un vice propre aux pays qui ne produisent pas de raisins. Dès lors, si l'on venait à supprimer tous les droits sur les vins étrangers, ainsi que l'accise sur la drêche, la bière et l'ale, cela déclencherait peut-être, dans un premier temps, un

goût général et passager pour l'ivrognerie dans les classes moyennes et inférieures, lequel serait suivi d'une disposition permanente et générale pour la sobriété.

D'ailleurs, **la vraie raison de ces restrictions** mises en Angleterre au commerce de vins, ce n'est pas tant de lutter contre l'ivrognerie mais d'empêcher les gens d'aller consommer du bon vin à bon marché : ces règlements visent à **favoriser le commerce des vins du Portugal et à entraver celui des vins de France**. C'est donc sous l'influence de grossiers artisans qu'on a érigé toute une série de principes politiques pour diriger l'économie d'un pays.

C'est avec des maximes découlant de cette doctrine de la balance des paiements qu'on a accoutumé les peuples à croire que leur intérêt consistait à ruiner tous leurs voisins. Chaque nation regarde désormais la prospérité du voisin avec envie, considérant que tout ce que ces nations gagnent est une perte pour elle :

« Le commerce, qui naturellement devait être, pour les nations comme pour les individus, un lien de concorde et d'amitié, est devenu la source la plus féconde des haines et des querelles ».¹³⁷

Pourquoi ? En raison de « l'ambition capricieuse des rois et des ministres » mais aussi en raison de la « sottise jalouse des marchands et des manufacturiers » dont l'intérêt est, sur ce point, directement opposé à celui de la masse du peuple :

« L'humeur injuste et violente de ceux qui gouvernent les hommes est un mal d'ancienne date, pour lequel j'ai bien peur que la nature des choses humaines ne comporte pas de remède ; **mais quant à cet esprit de monopole, à cette rapacité basse et envieuse des marchands et des manufacturiers, qui ne sont, ni les uns ni les autres, chargés de gouverner les hommes, et qui ne sont nullement faits pour en être chargés, s'il n'y a pas moyen de corriger ce vice, au moins est-il bien facile d'empêcher qu'il ne puisse troubler la tranquillité de personnes si ce n'est de ceux qui en sont possédés** ».¹³⁸

Cet « esprit de monopole » est à l'origine de cette doctrine qui, propagée dans la population, va pourtant directement à l'encontre de l'intérêt de cette dernière. De là viennent ces prohibitions et ces droits extraordinaires établis dans la Grande-Bretagne et dans la plupart des nations européennes. De là aussi ces entraves à l'importation des marchandises en provenance de pays avec lesquels on suppose que la balance commerciale est défavorable.

L'opulence d'une nation voisine est une chose dangereuse sous le rapport de la guerre et de la politique. Mais, d'un point de vue commercial, c'est une chose avantageuse. En temps de paix, cette opulence de la nation voisine permet d'échanger avec le pays concerné une plus grande masse de valeurs, fournit un marché plus étendu

137 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.86

138 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), pp.86-87

pour le produit national ou pour tout ce qui a pu être acheté avec ce produit national. A côté de votre domicile, il vaut mieux avoir un voisin riche qu'un voisin pauvre. Il en est de même pour les pays. Evidemment avoir un voisin manufacturier opulent est dangereux si vous êtes vous-même un manufacturier car vous subirez sa concurrence. Mais ce ne sera pas le cas pour tous les autres voisins qui ne le sont pas. Il est plus probable, pour un manufacturier, de s'enrichir dans la capitale ou une grande ville commerciale plutôt que dans une province car c'est là que circulent beaucoup de richesses et qu'on peut espérer en capter une portion. De la même façon, une nation qui veut s'enrichir par le commerce étranger aura beaucoup plus de chances de la faire si ses voisins sont tous des peuples riches, industriels et commerçants.

Pourtant les maximes modernes sur le commerce étranger tendent à l'avilissement et à l'anéantissement de ce commerce. **C'est en vertu de ces maximes que le commerce entre la France et l'Angleterre est assujéti à tant d'entraves et de découragements alors qu'un commerce libre serait, entre ces deux nations, extrêmement avantageux.** Un tel commerce serait, pour l'Angleterre, au moins trois fois plus avantageux que le commerce tant vanté entre l'Angleterre et ses colonies d'Amérique. Le commerce de la Grande-Bretagne serait tout aussi avantageux pour la France. Pourquoi ? En raison de la proximité des deux façades maritimes, **un tel commerce pourrait générer des retours de 4 à 6 fois en l'espace d'une année.** Comparé à d'autres relations commerciales avec l'étranger, ce commerce pourrait entretenir 4 à 6 fois plus d'industries et employer 4 à 6 fois plus de personnes que ne peut le faire un capital identique dans la plupart des branches du commerce étranger. Même entre les régions les plus éloignées de la France et de l'Angleterre, il y aurait au minimum un retour par an et ce commerce serait au moins trois fois plus avantageux que le commerce tant vanté entre l'Angleterre et les colonies américaines où les retours se font rarement en moins de trois ans. Par ailleurs la France, pays beaucoup plus riche que l'Amérique, compte 24 millions d'habitants alors que l'Amérique en totalise à peine 3 millions. La France présente, il est vrai, en raison de la grande inégalité dans la redistribution des richesses qui la caractérise, beaucoup plus de pauvreté et de misère que l'Amérique.

Néanmoins, ce commerce est découragé. La jalousie mercantile est excitée par l'animosité nationale. Les marchands des deux pays ont annoncé la ruine de leurs deux pays comme une conséquence nécessaire d'une balance commerciale défavorable. **Pourtant, aucune nation au monde n'a jamais été appauvrie en raison d'une balance commerciale défavorable.** Toutes les villes qui ont ouvert leurs ports aux autres nations se sont considérablement enrichies. Il n'existe nulle part de villes qui méritent le nom de « ports libres ». La Hollande possède ce qui se rapproche le plus de cette notion et on reconnaît que c'est du commerce étranger que la Hollande tire toute sa richesse mais aussi une grande partie de sa subsistance.

Il existe une autre balance très différente de la balance du commerce et qui cause, selon qu'elle soit favorable ou défavorable, la prospérité ou la décadence d'un pays. Il s'agit de **la balance entre le produit annuel et la consommation.** En clair, si la valeur échangeable du produit annuel excède celle de la consommation annuelle, cette balance est positive. Au contraire, si la consommation excède la production, elle est négative. Dans le premier

cas, le pays s'enrichit. Dans le second cas, le capital national doit nécessairement aller en diminuant et la société déperit. Cette balance entre le produit annuel et la consommation pourrait s'appliquer à une nation qui n'aurait point de commerce étranger et qui serait totalement isolée du reste du monde. Cette balance peut être constamment positive dans un pays alors même que la balance commerciale est négative. **Il est possible qu'une nation importe des marchandises, durant un demi-siècle, pour une beaucoup plus grande valeur qu'elle n'en exporte.** Pendant cette période, la quantité d'or et d'argent peut aller en diminuant et céder, dans le marché intérieur, la place à du papier-monnaie, les dettes peuvent même aller en grossissant alors même que, durant cette période, sa richesse réelle, la valeur échangeable du produit annuel de ses terres, ne cesse d'augmenter. **Ce n'est pas une supposition. Ce pays existe : il s'agit de l'Amérique.**

Chapitre IV. Des drawbacks (restitutions de droits)

Les marchands et manufacturiers ne se contentent pas de la vente exclusive sur le marché intérieur. Ils veulent aussi conquérir des marchés étrangers. Comme ils ne peuvent évidemment obtenir par eux-mêmes un monopole dans ces marchés, ils essayeront d'obtenir des encouragements à l'exportation.

Les « drawbacks » ou « restitutions de droit » paraissent être les plus raisonnables des encouragements. C'est une restitution car **le procédé consiste à restituer au marchand, lors de l'exportation, tout ou partie des taxes intérieures ou accises qu'il a dû payer lors de la production du bien.** Cela ne favorise pas l'exportation de plus de marchandises que celles qui seraient exportées si ces taxes n'existaient pas. Ces drawbacks ne tendent pas à orienter l'emploi du capital mais bien à empêcher que ce dernier ne soit détourné vers d'autres emplois par l'effet de l'impôt. Ils visent donc à préserver et non à perturber l'équilibre naturel.

Les drawbacks accordés à la réexportation des marchandises importées de l'étranger obéissent à la même logique. Une réglementation permet donc au marchand anglais ou étranger qui voit ses marchandises étrangères frappées d'un droit lorsqu'il les importe en Angleterre de récupérer 50% du montant de ce droit s'il réexporte ces marchandises dans un pays étranger endéans un certain délai (12 mois s'il s'agit d'un marchand anglais, 9 s'il s'agit d'un étranger). Les droits qui ont été établis postérieurement à cette réglementation sont, eux, restituables à 100%. **Cependant, ce système s'est assez vite complexifié.** L'ampleur de la restitution dépend du type de marchandise, de l'identité du pays dont elle provient, etc. Ainsi, les marchands important soieries, batistes et linons de France ne peuvent, quand on les réexporte, se voir restituer aucune partie des droits. Ces marchandises importées ne peuvent d'ailleurs pas être vendues sur le marché anglais. Elles peuvent juste être stockées en magasin en vue d'être réexportées. Cela s'explique par la jalousie des manufacturiers anglais. Ceci permet également de comprendre pourquoi les Anglais s'interdisent même de voiturier les marchandises françaises, perdant ainsi le profit du transport de manière à ne pas contribuer, par leur entremise, au profit de ce peuple regardé comme ennemi.

Ces drawbacks ont probablement été accordés pour favoriser le commerce de transport (supposé favoriser l'entrée de l'or et de l'argent dans le pays). **Ce type de commerce ne mérite pas plus d'encouragement qu'un autre.** Le motif est absurde mais le mécanisme est néanmoins raisonnable. Il n'a pas pour conséquence de jeter dans ce commerce une plus forte proportion du capital que celle qui, sans lui, aurait été employé dans ce commerce. Il vise juste à éviter que les droits ne découragent ce capital d'être employé dans ce dernier. En bref, il n'encourage pas le capital à s'employer dans ce commerce mais il ne le décourage pas non plus.

Les douanes y trouvent leur compte aussi. Sans cette restitution, la marchandise étrangère qui arrive en Angleterre ne serait pas exportée à nouveau à l'étranger et, par conséquent, ne serait pas importée en premier lieu faute de demande.

Ces restitutions sont des encouragements donnés par l'Angleterre à l'industrie de ses colonies. Mais jusqu'à quel point sont elles pertinentes ? Jusqu'à quel point est-il avantageux pour l'Angleterre d'exempter ces dernières de l'impôt que payent tous les autres sujets de l'empire ? Adam Smith examinera cette question dans le chapitre VII. **Néanmoins, il précise que ces restitutions sont utiles à la condition expresse que la marchandise exportée le soit réellement dans un pays étranger et ne soit pas réimportée clandestinement en Angleterre.**

Chapitre V. Des primes et de la législation des grains

Le parlement anglais reçoit fréquemment des pétitions tendant à obtenir des primes à l'exportation. Des primes sont parfois accordées au produit de certaines branches de l'industrie nationale. L'objectif est de permettre aux marchands et manufacturiers nationaux de vendre leurs marchandises sur les marchés étrangers à aussi bon ou même à meilleur marché que leurs rivaux.

L'équation est la suivante : **comme on ne peut pas accorder aux ouvriers anglais le monopole sur le marché étranger et comme on ne peut contraindre les étrangers à acheter anglais, la seule solution consiste à payer les étrangers pour les décider à acheter anglais.**

On accorde néanmoins ces primes uniquement aux branches de l'industrie qui ne pourraient se soutenir sans ces dernières, c'est-à-dire à des industries qui, si toutes les autres leur ressemblaient, seraient la cause qu'il n'existerait bientôt plus aucun capital en Angleterre. L'effet des primes, comme celui de tous les mécanismes du système mercantile, est d'inciter des capitaux à se déverser dans un canal beaucoup moins avantageux que celui dans lequel ils seraient entrés naturellement.

On prétend parfois que le prix du blé exporté excède fortement celui du blé importé et que ce système est donc avantageux pour la nation. Mais, en faisant pareil calcul, on oublie qu'il ne faut pas seulement déduire de ce prix le montant de la prime mais également le capital employé par le fermier pour faire croître ce blé. Ce

capital ne serait évidemment pas perdu s'il était remplacé en y joignant le profit. **Mais c'est précisément parce que le prix est incapable d'assurer ce remplacement qu'on accorde la prime.**

On prétend que le prix moyen du blé a baissé considérablement suite à l'adoption de la prime. On a vu que, du fait de la hausse de la valeur réelle de l'argent, le prix du blé a effectivement baissé depuis la fin du siècle passé mais cet événement n'est pas une conséquence de la prime. En effet, le prix du blé a également baissé en France, pays qui, non seulement n'accorde pas de prime à l'exportation au blé mais où l'exportation a été, jusqu'en 1764, absolument prohibée. On a vu que les années d'abondance, la prime, en occasionnant une exportation extraordinaire, maintient le prix du blé sur le marché intérieur à un niveau supérieur à celui où il descendrait naturellement. **Favorisant l'exportation, la prime empêche que les années d'abondance soulagent les années de disette.**

La prime augmente effectivement le prix vénal du blé. Beaucoup de gens pensent qu'elle encourage aussi la culture de grain de deux manières : premièrement, en ouvrant au fermier un marché plus étendu à l'étranger et, deuxièmement, en assurant au fermier un meilleur prix. Ce double encouragement doit nécessairement générer, affirment-ils, un accroissement dans la production du blé. **Adam Smith répond que toute extension de cette sorte s'opère nécessairement au détriment du marché intérieur. Cette prime établit en réalité un double impôt : d'abord celui auquel le peuple doit contribuer pour payer la prime et, ensuite, celui qui résulte du renchérissement du prix du blé sur le marché intérieur,** impôt qui affecte la masse du peuple vu qu'elle achète nécessairement du blé.

Ce second impôt est extrêmement lourd car il touche l'un des premiers besoins de la vie. Soit il diminue la subsistance de l'ouvrier pauvre et diminue d'autant ses moyens d'élever et de soigner ses enfants. Soit, il augmente proportionnellement le salaire en argent de cet ouvrier : en ce cas, il diminue, chez les employeurs, leur capacité d'embaucher et laisse sur le carreau un certain nombre d'ouvriers qui, autrement, auraient trouvé du travail. En conséquence, cette prime (qui diminue l'industrie du pays), resserre le marché intérieur et la consommation nationale de tout ce dont elle étend le marché et la consommation à l'étranger.

Que répondre à ceux qui affirment que le renchérissement du prix du blé profite au fermier et augmente sa production ? La prime fait monter le prix nominal du blé et non pas son prix réel. Elle ne lui permet pas d'employer plus d'ouvriers et de produire plus. Elle a juste pour effet non d'élever la valeur réelle du blé mais de dégrader la valeur réelle de l'argent. Pourquoi ? Une même somme d'argent s'échangera contre une quantité moindre de blé. **Le drame, c'est que ce n'est pas seulement contre une quantité moindre de blé qu'une même somme d'argent s'échangera. Ce sera comme une quantité moindre de toutes les autres marchandises que le pays produit.**

Pourquoi ? Parce que le prix pécuniaire du blé règle celui de toutes les autres marchandises produites dans le pays. Il détermine le prix en argent du travail qui doit nécessairement être tel qu'il permette à l'ouvrier d'acheter une quantité suffisante de blé

pour l'entretien de sa personne ou de sa famille. Ce faisant, il détermine aussi le prix de la main d'œuvre et de toutes les applications à l'industrie. Il détermine le prix en argent de toutes les autres parties du produit brut de la terre qui se proportionnent au prix du blé. Il détermine le prix en argent des matières premières nécessaires aux manufactures. **Par conséquent, pareil renchérissement n'améliore en rien le sort du fermier ou du propriétaire.** On verra qu'il améliore seulement celui du marchand de blé.

En soi, la dégradation de la valeur de l'argent consécutive à la fécondité des mines, est une chose de très peu d'importance pour un pays en particulier. La hausse des prix en argent qui en résulte ne rend les gens ni plus riches ni plus pauvres. Un service en argenterie devient réellement meilleur marché mais, à cette exception près, toutes les marchandises conservent leur valeur réelle. **Par contre, une dégradation de la valeur de l'argent qui est spécifique à un pays et qui résulte de ses institutions politiques, entraîne des conséquences autrement plus graves. Elle n'enrichira personne mais appauvrira tout le monde.** La hausse générale du prix des marchandises décourage l'industrie nationale. Cette dernière est alors rapidement supplantée par les industries étrangères qui fournissent les marchandises à moindre coût.

L'Espagne et le Portugal sont les propriétaires des mines d'or et d'argent les plus prolifiques et donc les distributeurs de cette denrée dans toute l'Europe. A l'intérieur de leurs frontières, ces métaux précieux se trouvent donc à meilleur marché que dans les autres pays d'Europe. La différence de valeur est assez importante. Elle devrait pourtant être minime. Elle ne devrait représenter que le prix du fret et de l'assurance. Le prix du fret ne représente presque rien vu le volume très réduit qu'occupent ces denrées et l'assurance n'est pas plus chère que pour toute autre valeur égale.

Comment expliquer cette différence de prix ? L'Espagne taxe les métaux précieux et le Portugal a adopté de nombreuses prohibitions sur leur exportation. Ce faisant, ils ont fait monter la valeur de l'or et de l'argent dans les autres pays au dessus de ce qu'elle est chez eux. Pourquoi ? Parce que la valeur de ces métaux dans les pays étrangers où ils s'exportent néanmoins est augmentée des frais importants de la contrebande. Ce phénomène est un peu comparable à une écluse dont on fermerait totalement les portes : une fois le bassin rempli, l'eau atteint le niveau supérieur des portes et continue à s'écouler. **En dépit de toutes leurs entraves, de la vigilance de la police, de la rigueur absolue des sanctions, l'Espagne et le Portugal sont incapables de stopper le flux de métaux précieux qui viennent alimenter les pays avoisinants en fonction de leurs besoins.** En raison de cette prohibition, la quantité de métaux précieux retenus en Espagne et au Portugal est plus importante que leurs besoins. Elle est disproportionnée par rapport au produit annuel de leurs terres et de leur travail. On trouve de la vaisselle d'argent en profusion dans les maisons alors que rien, dans ces dernières, n'est assorti à ce qui, dans les autres Etats européens, s'apparente à un étalage de luxe.

Cette surabondance des métaux précieux décourage à la fois l'agriculture et les manufactures de ces pays. Elle incite les pays avoisinants à procurer les produits bruts et manufacturés en échange d'une quantité d'argent moindre que celle qu'ils dépenseraient pour les faire croître ou les fabriquer chez eux. **Il suffirait pourtant d'ouvrir les portes de**

l'écluse pour que la quantité et la valeur de ces métaux s'harmonisent dans tous les pays européens. Si l'Espagne et le Portugal exportaient leur or et argent, cette perte serait totalement nominale et purement imaginaire. La valeur nominale de leurs marchandises et du produit annuel de leurs terres baisserait, ce qui signifie qu'elle serait exprimée par une valeur moindre d'argent. Mais leur valeur réelle resterait inchangée. **La valeur réelle de ces métaux augmenterait, ce qui signifie qu'une moindre quantité de ces métaux dans ces pays remplirait tous les services qui en exigent actuellement une vaste quantité.**

En outre, l'or et l'argent exportés ne seraient pas perdus : ils rapporteraient, en retour, une égale valeur de marchandises. Moins des objets de luxe ou de pure dépense que, vraisemblablement, des matières, outils et vivres pour employer et assurer la subsistance de travailleurs qui pourraient remplacer avec profit la totalité de la valeur de leur consommation. Cette conversion d'un capital improductif en un capital actif mettrait en activité une grande quantité d'industries et augmenterait le produit annuel des terres et du travail.

On peut comparer la prime anglaise à l'exportation du blé à cette absurde politique prohibitive de l'Espagne et du Portugal. Elle rend le blé anglais plus cher sur le marché intérieur et meilleur marché sur les marchés étrangers. Vu que le prix du blé règle plus ou moins celui de toutes les autres marchandises, elle fait baisser la valeur de l'argent en Angleterre et la fait hausser dans les autres pays. Cette prime donne dès lors un double avantage aux pays étrangers au détriment de l'Angleterre. La prime fait monter le prix nominal du blé en Angleterre mais non son prix réel. En d'autres termes, elle augmente non la quantité de travail qu'une quantité de blé peut mettre en activité mais bien la quantité d'argent que cette quantité de blé pourra obtenir en échange. Cette prime ne rend aucun service aux propriétaires ruraux et aux fermiers mais décourage les manufactures.

Une seule classe de gens profite réellement de la prime : celle des marchands de blé, c'est-à-dire ceux qui exportent et importent les blés. Ces gens y tirent avantage tant dans les années d'abondance que dans les années de disette. Dans le premier cas, ils peuvent, grâce à cette prime, exporter plus. Dans le second cas, ils peuvent – faute de stock accumulé durant les années d'abondance (vu que l'excédent est exporté grâce à la prime) – importer plus et revendre plus cher. On comprend pourquoi ces personnes sont inconditionnellement attachées au maintien et au renouvellement de la prime.

Les propriétaires ruraux ont à la fois réussi à faire imposer de gros droits à l'importation des blés étrangers équivalents à une prohibition et établi une prime à l'exportation. Ils ont ainsi imité la conduite des manufacturiers. D'une part, ils se sont assuré le monopole du marché intérieur et, d'autre part, ils ont tenté d'empêcher que ce marché ne soit saturé de la marchandise dont ils sont les vendeurs en exportant le surplus. Mais ils n'ont pas prêté attention à la différence de nature entre le blé et toutes les autres sortes de marchandise. Quand on accorde une prime à l'exportation à un marchand de toile ou de laines, on augmente non seulement le prix nominal mais le prix réel de ces marchandises. Ce n'est pas le cas du blé. Comme on l'a vu, en vertu de la nature des choses, **le blé a une valeur réelle qui ne peut être**

changée par les fluctuations de son prix en argent. **Aucun monopole et aucune prime ne peut en faire hausser la valeur. La concurrence la plus libre ne pourrait pas non plus la faire baisser. Cette valeur du blé est, dans chaque lieu du monde égale à la quantité de travail qu'elle peut faire subsister.** Le blé est le régulateur : la valeur réelle de toute autre marchandise se règle et se mesure définitivement sur la proportion existant entre son prix moyen en argent et le prix moyen du blé en argent. Au milieu de variations qui peuvent survenir d'un siècle à l'autre, la valeur du blé reste immuable. La valeur réelle de l'argent suit le cours de ces variations.

On peut maintenant dresser la **liste des objections contre cette prime à l'exportation.** D'abord, elle **force les capitaux à entrer dans un canal moins avantageux que celui qu'ils auraient emprunté naturellement.** Ensuite, elle force ces derniers à entrer dans un **canal non seulement moins favorable mais carrément désavantageux** puisque ce commerce ne fonctionnerait pas à défaut de cette prime. **Enfin, cette prime n'augmente en rien la production de ce blé.** Les propriétaires ruraux ont fait preuve ici de moins d'intelligence que les manufacturiers et les marchands. Ils ont grevé le revenu public d'une dépense énorme et occasionné un renchérissement du prix du blé sur le marché intérieur. C'est là, on l'a vu, un double impôt imposé à la masse du peuple. Ils ont, en outre, découragé les manufactures et n'ont pas réussi à augmenter de manière sensible la valeur de leur marchandise. En décourageant l'industrie nationale du pays, ils ont retardé l'amélioration de leur terre.

Sur base de ces objections, on pourrait se dire que ce qu'il importe de faire, c'est d'accorder une prime non pas à l'exportation mais à la production, laquelle aurait un effet plus direct que la première. Elle ne ferait d'ailleurs pas monter le prix de la marchandise sur le marché intérieur. Cela dit, cette catégorie de primes n'a été que très rarement accordée. Les mercantilistes affirment qu'elle est plus propice à la fraude et que la véritable richesse se crée quand on exporte. Les manufacturiers, quant à eux, lui préfèrent la prime à l'exportation pour éviter que le marché intérieur ne soit surchargé de produits et ne renforce la concurrence entre eux.

Cependant, on a, dans certaines occasions, accordé quelque chose qui ressemblait à une prime à la production. Tel est le cas des primes par tonneau données à la pêche du hareng blanc et de la baleine. Elles rendent la marchandise moins chère sur le marché intérieur mais ont, comme les primes à l'exportation, pour conséquence qu'une partie du capital national est employé à mettre au marché des marchandises dont, autrement, le prix ne suffirait pas à rembourser les frais pour les amener. On pourrait se dire que, ce faisant, on renforce les moyens de défense de l'Angleterre en multipliant les bâtiments. Smith pense qu'on atteindrait ce but, avec bien moins de frais, en entretenant en temps de paix une grande marine militaire toujours opérationnelle. Quoiqu'il en soit, **la prime sur la pêche au hareng est une prime à propos de laquelle le législateur a été grandement induit en erreur.** Pourquoi ?

Premièrement, la prime sur la pêche au hareng est trop élevée. Adam Smith le démontre en se livrant à un examen minutieux du prix du sel étranger et du sel écossais nécessaire pour encaquer le hareng nommé, quand on le pêche, « bâton de mer ».

Deuxièmement, la prime est proportionnée à la charge du bâtiment et non à la promptitude ou au succès de la pêche. Dès lors, il est à craindre que de nombreux bâtiments n'aient été mis en mer pour courir non après le poisson mais après la prime.

Troisièmement, la méthode de pêcher pour laquelle la prime par tonneau a été accordée ne convient pas aussi bien à la situation de l'Écosse qu'elle convient à celle de la Hollande dont elle s'est pourtant inspirée. L'usage de buyses (c'est-à-dire de grands bâtiments pontés de 20 à 28 tonneaux de port) se justifie pour la Hollande en raison de la grande distance de ce pays par rapport aux mers riches en hareng. Par contre, **la pêche par bateau (et non par buyse) conviendrait davantage à l'Écosse** vu que le hareng se pêche principalement dans des bras de mer et peut être directement porté au rivage par les pêcheurs pour y être salé ou consommés frais.

Quatrièmement, le hareng constitue, pendant une bonne partie de l'année, une partie assez considérable de la nourriture du peuple. **Une prime qui permettrait de baisser le prix sur le marché intérieur soulagerait la situation de beaucoup de citoyens peu aisés mais ce n'est pas le cas de la prime actuelle qui a ruiné la pêche par bateau au profit de la pêche par buyses.** Or c'est la pêche par bateau qui fournit le plus le marché intérieur. En outre, la prime additionnelle fait sortir du pays plus de 2/3 du produit de la pêche faite par les buyses.

De nombreux entrepreneurs de pêcheries, en dépit de ces primes généreuses, continuent à vendre leur marchandise au même prix que par le passé. Leur profit devrait, dès lors, être énorme. En fait, ce n'est pas le cas. Pourquoi ? Car **l'un des effets pervers de ces primes est d'encourager des gens hasardeux et téméraires à s'aventurer dans des affaires auxquelles ils n'entendent rien.** Ces derniers perdent bien plus par ignorance et négligence que ce que les primes gouvernementales leur font gagner. Beaucoup de facilités ont été octroyées pour stimuler la création de compagnies par actions spécialisées dans cette pêche. Pourtant, presque toutes ces compagnies fondées à cette occasion ont perdu la totalité ou la majeure partie de leurs capitaux. Actuellement, la pêche au hareng est presque entièrement faite par des spéculateurs particuliers.

Les impératifs de la défense des côtes anglaises permettent-ils de justifier les primes à l'exportation des voiles de marine et de la poudre de fabrique anglaise ? Peut-être mais si, réellement, une fabrique particulière est nécessaire à la défense nationale, il n'est pas, dès lors, très prudent de dépendre des pays voisins pour l'approvisionnement. Quoi qu'il en soit, il n'est pas raisonnable, par principe, de grever les finances pour favoriser telle ou telle classe particulière de producteurs. **Dans une société qui s'enrichit, ces primes, votées dans l'ivresse de la prospérité, sont comparables à des dépenses inutiles auxquelles se livrent les États.** C'est à la rigueur excusable quand l'État jouit de grandes richesses. Mais cela devient folie de les maintenir lorsque l'État est dans l'embarras ou la détresse.

Dans certains cas, ce qu'on nomme prime n'est autre qu'une restitution de droit. La différence entre les deux, c'est que la prime peut qualifier une somme d'argent reversée à quelqu'un qui a importé une marchandise qu'il réexporte mais à laquelle il a

fait subir, par la main d'œuvre, une modification qui lui fait changer de dénomination. Si, par contre, la marchandise reste inchangée, on parlera alors d'une restitution.

Digression sur le commerce des blés et sur les lois y relatives

Rien n'est moins mérité que ces éloges adressés à la loi qui établit la prime à l'exportation des blés. Adam Smith entreprend de le démontrer ici en examinant la nature de ce commerce des blés et les lois anglaises qui le régissent.

Ce commerce comporte quatre branches :

- celle du commerce du blé sur le marché intérieur ;
- celle du blé étranger importé pour la consommation du pays ;
- celle du blé produit dans le pays et exporté à l'étranger ;
- celle du voiturage du blé étranger importé au pays pour être réexporté ensuite.

§1. Commerce intérieur

Contrairement à ce qu'on dit parfois, les intérêts respectifs, d'une part, du marchand de blé qui commerce sur le marché intérieur et, d'autre part, de la masse du peuple ne sont pas opposés mais semblables. Son intérêt est de faire monter le prix au plus haut que l'exige la disette du moment mais jamais plus haut. Ce faisant, il décourage la consommation excessive (par rapport aux ressources actuelles), évitant ainsi, dans l'intérêt du peuple, une pénurie les derniers mois de l'année et, en même temps, soucieux de son profit, il s'assure que tout le stock sera bien vendu durant l'année et qu'il ne devra pas brader le restant l'année d'après. Il n'a donc aucun intérêt à faire hausser les prix au-delà de ce que peut se permettre l'immense partie de la population. Ce marchand est comparable au maître d'un vaisseau qui rationne la nourriture des matelots de manière à éviter que les vivres ne viennent à manquer avant de toucher terre.

On pourrait objecter que le marchand aurait intérêt à faire hausser le prix dans des proportions démentielles de manière à n'en vendre qu'une partie et à détruire le reste de la récolte. C'est un peu, paraît-il, ce que font les Hollandais avec les épiceries des Moluques. **A cela, Adam Smith rétorque qu'il est presque impossible, même par la force d'une loi abusive, d'établir un monopole sur une marchandise telle que le blé.** C'est une marchandise d'une telle importance qu'elle nécessite une diversité impressionnante de commerçants. Au-delà même des commerçants, il y a tous les fermiers qui produisent le blé. Cette masse gigantesque est tellement dispersée et disséminée dans les divers coins du pays qu'elle ne pourra jamais se réunir et se liquer pour fixer un prix commun au blé au-delà de celui que peut donner le peuple.

Lorsqu'on examine l'histoire des chertés et des famines dont l'Europe a été affligée ces trois derniers siècles, on constate que **la cherté et la rareté du blé n'est jamais la conséquence d'une ligue entre les vendeurs du blé d'un pays.** On mentionne les cas de pillages et de guerres mais, dans la grande majorité des cas, la cherté et la rareté du blé sont imputables aux mauvaises années de récolte. **La famine, elle, a toujours une**

cause unique : les mesures violentes du gouvernement et les moyens inadéquats qu'il utilise pour remédier aux inconvénients de la cherté. Les mauvaises récoltes ne causent jamais, à elles seules, une famine car les années d'abondance compensent les années de disette. Par ailleurs, dans un pays d'une certaine ampleur dont les divers cantons sont en communication, de mauvaises récoltes dans certains cantons sont compensées par de bonnes récoltes dans d'autres. Même dans les pays à rizières, cultures nécessitant de l'eau en abondance, les effets d'une sécheresse ne causent pas, à eux seuls, une famine.

« **Quand le gouvernement, pour remédier aux inconvénients d'une cherté, oblige tous les vendeurs de blé à vendre leur marchandise à ce qu'il lui plaît d'appeler un *prix raisonnable*, alors, ou il les empêche de porter leur blé au marché, ce qui peut quelquefois causer une famine, même dans le commencement de l'année, ou bien, s'ils l'y portent, il met le peuple dans le cas de consommer ce blé si vite, et il encourage dès lors tellement la consommation, qu'il doit nécessairement amener une famine avant la fin de l'année** ». ¹³⁹

Le commerce de blé sans restriction, sans gênes, sans limites est le meilleur rempart contre la famine ou la disette. Smith estime que **ce commerce doit, entre tous, être protégé par la loi.** Il veut dire par là que les personnes qui s'adonnent à ce commerce doivent jouir d'une protection spéciale. En effet, **les marchands de blé sont ceux qui sont les plus exposés à l'animosité populaire.** Pourquoi ? Parce que les classes inférieures du peuple imputent leur détresse à l'avarice du marchand de blé « qui devient l'objet de leur haine et de leur fureur ». ¹⁴⁰ On peut comparer les craintes populaires contre le monopole des accapareurs et des intercepteurs aux terreurs populaires qu'inspirait la sorcellerie. Dans les deux cas, l'homme satisfaisait sa méchanceté en accusant quelqu'un de malheurs qu'on lui imputait à tort. C'est, paradoxalement, durant ces années de disette que le marchand de blé court le risque le plus important d'être ruiné par le pillage de ses magasins et la violence faite à ses biens. D'ailleurs, les grandes fortunes ne sont pas plus nombreuses dans ce négoce que dans tout autre.

En dépit de cela, les diverses réglementations européennes, au lieu d'affaiblir cette haine populaire contre le marchand de blé paraissent, au contraire, l'avoir autorisée et même encouragée. Ainsi, Edouard VI ¹⁴¹ a statué que quiconque achetait du blé avec l'intention de le revendre serait réputé « accapareur frauduleux » et, comme tel, condamné à une peine de prison et à une amende. **L'idée, ici, était de faire en sorte que les gens achètent directement le blé de la main du fermier pour éviter les intermédiaires et leurs commissions.** Pour éviter qu'aucun tiers ne vienne s'entremettre entre le producteur et le consommateur, on permit néanmoins à un certain nombre de personnes d'exercer ce métier : « blatiers ou voituriers du blé » qui exerçaient moyennant une patente.

Quoiqu'il en soit, on força le fermier à exercer, outre son métier de fermier, celui de marchand ou de détaillant de blé. Cette réglementation différait radicalement de celle adoptée pour les manufactures et commerces des grandes villes qui, au contraire,

139 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.125

140 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.125

141 Edouard VI (1537-1553), roi d'Angleterre et d'Irlande, a régné de 1547 à 1553

subdivisait au maximum les professions (empêchant ainsi les artisans de vendre leur produit en boutique). **On obligea ainsi le fermier à diviser son capital en deux emplois différents : celui consistant à cultiver des terres et celui consistant à vendre sa production.** Vu la limitation du capital, le fermier qui fut ainsi contraint d'exercer ces deux métiers ne se trouva pas en état de vendre son blé à meilleur marché que n'importe quel autre marchand de blé. On a vu, en outre, que la division des tâches est justement ce qui permet aux exécutants d'acquérir, par des opérations très simples, une dextérité et une rapidité à nulle autre pareille. La division du travail permet ainsi d'abaisser les coûts de production. Le fermier soudain devenu marchand ne pouvait évidemment atteindre la même efficacité qu'un marchand qui consacrait l'intégralité de son temps à la seconde activité. « L'homme de tous les métiers n'est jamais riche » dit le proverbe. **Tant la loi qui interdit à l'artisan de se faire vendeur que celle qui oblige le fermier à devenir marchand constituent des atteintes à la liberté naturelle et donc des injustices.**

Ce faisant, la loi contraignant le fermier à vendre lui-même sa production entraîna un **autre effet pervers : elle retarda l'amélioration des terres.** Comme il devait stocker et vendre son blé, le fermier ne fut plus en mesure d'employer la totalité de son capital à louer plus de domestiques, acheter des bestiaux, cultiver mieux, etc. Plutôt que de rendre le blé moins cher, cette loi contribua à le rendre plus rare que si elle n'avait pas existé. **En réalité, la profession de marchand de blé est un soutien au métier de fermier. Cette relation est comparable à celle existant entre le marchand en gros et le manufacturier :** il achète et prend les marchandises dès qu'elles sont produites, parfois même il avance le prix (permettant ainsi au producteur d'utiliser son capital pour développer son activité). Il peut même porter secours au fabricant qui, sans lui, pourrait être ruiné par un accident, etc. C'est d'une relation de ce genre dont cette loi prive le fermier.

Le statut d'Edouard VI, en empêchant à tout tiers de venir s'entremettre entre le producteur et le consommateur, a contribué à l'anéantissement d'une profession dont le libre exercice est non seulement le meilleur instrument pour faire face aux inconvénients d'une disette mais aussi la meilleure protection contre cette calamité. En effet, cette profession est celle qui, après la profession de fermier, contribue le plus à la production de blé. Raison pour laquelle le commerce de blé qui approvisionne l'intérieur d'un pays doit être laissé totalement libre.

Heureusement, le statut de la quinzième année de Charles II¹⁴² a restauré la liberté au commerce de blé et assuré un degré de protection inédit jusqu'alors. Ce statut a contribué, plus que n'importe quelle autre loi du livre des statuts, à l'abondance de l'approvisionnement du marché intérieur et à l'augmentation de la culture de blé.

§2. Commerce d'importation

Le commerce important du blé étranger pour la consommation intérieure permet évidemment d'approvisionner directement le marché national et, à ce titre, il est directement avantageux à la masse du peuple. Il fait légèrement baisser

142 Charles II d'Angleterre (1630-1685) devint roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse en 1660 et régna jusqu'en 1685

le prix moyen du blé en argent mais ne diminue pas sa valeur réelle. En Angleterre, l'importation de blé étranger est prohibée la plupart du temps. Si l'importation était libre tout le temps, les fermiers et les propriétaires ruraux gagneraient moins d'argent de leur blé mais cet argent aurait plus de valeur, ce qui signifie qu'il permettrait, à prix égal, d'acheter plus de marchandises, plus de travail, etc. Cette hausse de valeur de l'argent ferait baisser le prix de toutes les marchandises et permettrait d'encourager l'industrie du pays. **Comme le marché national du blé est, dans tous les pays, le plus vaste et le plus important qui soit, la hausse de la valeur réelle de l'argent permettrait d'encourager la production du blé et non de la décourager.**

§3. Commerce d'exportation

Le marchand qui exporte du blé national ou étranger pour la consommation des pays étrangers ne contribue pas directement à l'abondance de blé sur le marché national mais c'est pourtant ce qu'il fait indirectement. En effet, la prohibition de l'exportation limite la culture et l'amélioration des terres car les producteurs calculent au plus juste de manière à approvisionner le marché intérieur et ne pas garder des marchandises sur les bras. Par contre, la liberté d'exportation permet au pays d'étendre sa culture et d'approvisionner les étrangers.

Le système mis en place en Grande-Bretagne est défectueux. Pourquoi ? L'exportation fut autorisée toutes les fois que le prix du blé ne dépassait pas un certain plafond. Ce dernier a été élevé par la suite. **Le commerce de l'exportateur fut, dès lors, favorisé par rapport à celui du marchand du marché intérieur.** Or on a vu que l'intérêt de ce marchand qui ne vend que sur le marché national n'est jamais opposé à l'intérêt de la masse du peuple. Cela peut, par contre, parfois être le cas du marchand qui exporte. Imaginons que le blé soit très cher dans le pays et qu'un pays voisin souffre carrément de la famine. Son intérêt pourrait être d'exporter le blé en grande quantité pour aggraver, au niveau national, les inconvénients de la cherté et rendre cette dernière constante. C'est d'autant plus facile pour lui que les encouragements donnés à l'exportation vont de pair avec les découragements donnés à l'importation en vertu de la doctrine mercantiliste. **La meilleure preuve que le système ne marche pas, c'est que le gouvernement a souvent été contraint d'interrompre temporairement l'exportation du blé et de supprimer, tout aussi temporairement, les droits prohibitifs décourageant l'importation du blé.**

La solution, c'est évidemment de rétablir la liberté d'importer et d'exporter.

« Si toutes les nations venaient à suivre le noble système de la liberté des exportations et des importations, les différents Etats entre lesquels se partage un grand continent ressembleraient à cet égard aux différentes provinces d'un grand empire ». ¹⁴³

Entre les différentes provinces d'un empire, la liberté de commerce est non seulement le meilleur palliatif des inconvénients d'une cherté. C'est aussi le meilleur

143 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.139

rempart contre la famine, la disette d'un des pays pouvant être soulagée par l'abondance d'un autre. Raison pour laquelle il faudrait mettre en œuvre ce « généreux système » entre les différents Etats européens, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Dans de petits Etats, des restrictions à la liberté d'exporter peuvent parfois se justifier en raison des circonstances mais, dans de grands Etats comme la France ou l'Angleterre, la liberté illimitée d'exporter se justifierait parce que la quantité à exporter serait rarement telle que la totalité de l'approvisionnement puisse s'en ressentir. **Interdire au fermier d'envoyer sa marchandise au marché le plus avantageux, c'est un sacrifice des lois de la justice à la raison d'Etat. Cet acte d'autorité ne peut être exercé que dans le cas extrêmes.**

Ces lois relatives au blé sont comparables aux lois relatives à la religion. Dans les deux cas, il est rare qu'on parvienne à trouver un système raisonnable. Pourquoi ? Parce que le blé et la religion sont des matières qui concernent directement la subsistance dans cette vie et le bonheur dans une vie future : dès lors, le peuple y trouve un intérêt très puissant et le gouvernement est forcé de se plier aux préjugés populaires.

§4. Commerce de transport

Le marchand « voiturier » est celui qui importe du blé étranger pour le réexporter. Lui aussi contribue à assurer l'abondance sur le marché national. Pourquoi ? Parce que ce marchand sera disposé à vendre aux habitants du pays quelques unes de ces marchandises importées et stockées en magasin en vue de l'exportation. Il sera même prêt à vendre ces dernières à un prix légèrement inférieur à celui qu'il espère trouver sur le marché étranger car, en procédant de cette manière, il s'épargne des dépenses du fret, de l'assurance, du chargement et du déchargement. Ce faisant, il peut réduire le prix du blé en argent dans le pays mais ne fait pas baisser sa valeur réelle.

Ce commerce de transport pour le blé fut, de facto, interdit dans la Grande-Bretagne. Théoriquement permis, il était frappé de droits à ce point exorbitants que cela équivalait à une prohibition. Ces derniers furent parfois suspendus, on l'a vu, pour cause de disette. Ce système de lois ne mérite donc nullement les éloges qu'on lui adresse habituellement. Ce n'est pas à lui que la Grande-Bretagne doit sa prospérité mais bien à l'effort de ses citoyens.

« **L'effort naturel de chaque individu pour améliorer sa condition, quand on laisse à cet effort la faculté de se développer avec liberté et confiance, est un principe si puissant, que, seul et sans autre assistance, non seulement il est capable de conduire la société à la prospérité et à l'opulence, mais qu'il peut encore surmonter mille obstacles absurdes dont la sottise des lois humaines vient souvent embarrasser sa marche, encore que l'effet de ces entraves soit toujours d'attenter à sa liberté ou d'atténuer sa confiance** ». ¹⁴⁴

L'Espagne et le Portugal possèdent des entraves du même genre mais, dans ces pays, cette mauvaise politique ne se trouve pas contrebalancée par la liberté et la sécurité générale du peuple. L'industrie n'y est pas libre et les gouvernements de

144 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), pp.141-142

ces deux royaumes suffisent à eux seuls à perpétuer la misère quand bien même ils jouiraient d'un règlement de commerce moins absurde que le leur.

La législation sur le blé a heureusement été réformée lors de la treizième année de règne du roi actuel George III.¹⁴⁵ Les droits énormes frappant l'importation ont été supprimés. Les primes, toujours nocives par principe, ont néanmoins été réduites. **L'importation, franche de droit, du blé destiné à être réexporté est désormais autorisée dans certaines limites.** Cependant, cette loi octroie une prime pour l'exportation de l'avoine, des pois et des haricots. Par ailleurs, l'exportation du blé est désormais prohibée lorsque son prix atteint les 44 schellings le quarter. Sur ces deux points précis, l'actuelle législation est inférieure à l'ancien système. Elle n'est certes pas la meilleure possible mais bien la meilleure que permettent les intérêts, les préjugés et les circonstances du temps. C'est précisément ce qu'on affirmait des lois de Solon.¹⁴⁶

Chapitre VI. Des traités de commerce. - Importation de l'or. - Droit sur la fabrication des monnaies

Il arrive qu'une nation s'engage, par un traité, à autoriser l'entrée chez elle de certaines marchandises d'une nation étrangère alors qu'elle prohibe les marchandises venant de tous les autres pays. Elle peut aussi exempter de droits les marchandises de ce pays alors que les marchandises des autres pays y sont soumises. Les marchands et manufacturiers du pays favorisé tirent un grand avantage. Ils jouissent ainsi d'une sorte de monopole dans le pays qui les traite avec tant de faveurs. Ce pays devient un marché à la fois plus étendu et plus avantageux pour le pays favorisé.

Mais ces traités sont nécessairement désavantageux pour les habitants du pays qui accorde cette faveur. Comme ils ne peuvent bénéficier de l'offre étendue résultant de la libre concurrence, ils devront acheter plus cher des produits étrangers dont ils ont besoin. Cela signifie que la partie du produit avec laquelle ce pays achète des marchandises étrangères sera vendue moins cher. Des traités de cette nature ont pour effet de diminuer la valeur échangeable du produit national.

Il est cependant des traités qu'on a supposés avantageux en partant de principes très différents de ceux dont on vient de parler. Ce sont ceux par lesquels un pays commerçant accorde contre lui-même un monopole à certaines marchandises d'une nation étrangère en tablant sur le fait que dans la totalité des opérations de commerce entre lui et cette nation, il parviendrait à lui vendre plus qu'il n'achèterait d'elle et qu'il ferait ainsi pencher à son avantage la balance commerciale. Plus ce déséquilibre serait important, plus la masse d'or et d'argent le serait également.

Ce sont ces idées mercantilistes qui ont inspiré le célèbre traité de commerce conclu en 1703 par Methuen entre l'Angleterre et le Portugal. Selon les termes

145 George III (1738-1820), roi du Royaume-Uni et d'Irlande, régna de 1760 à 1820

146 Solon (640-558 AC), homme d'Etat, législateur et poète athénien qui est connu pour la dureté des lois qu'il fit adopter et la dureté avec laquelle il les faisait appliquer.

de ce traité, la couronne du Portugal s'oblige à laisser entrer les lainages des fabriques anglaises en les frappant de droits identiques à ceux qu'elles faisait payer à l'Angleterre avant l'adoption des lois qui ont prohibé cette importation. C'est-à-dire que le Portugal s'engage à rétablir cette importation et à ne pas frapper ces lainages de droits plus élevés que ceux qu'il exigeait alors. Cela dit, il ne s'oblige pas à les laisser entrer à de meilleures conditions que les lainages français ou hollandais. En contrepartie, l'Angleterre accepte de laisser entrer les vins portugais pour les deux tiers seulement du droit d'entrée payé pour ceux de France, les vins les plus concurrentiels du marché.

Ce traité est évidemment au désavantage de l'Angleterre et à l'avantage du Portugal. Il a cependant été vanté comme étant un chef d'œuvre de la politique anglaise. Pourquoi ? Parce que ce qui intéresse ici les concepteurs de ce traité, c'est l'or et l'argent portugais. Le Portugal reçoit de ses colonies une telle quantité de ces métaux qu'il doit bien exporter son surplus plutôt que de le laisser inactif dans ses coffres. Pourtant, son exportation est interdite. Mais on a vu qu'aucune loi et aucune police au monde ne peut empêcher les métaux précieux d'aller là où le besoin s'en fait sentir et où on donne cher pour l'acquérir.

Les promoteurs de ce traité ont fortement exagéré la quantité de ces métaux précieux arrivant en Angleterre grâce à ce dernier. Supposons néanmoins, dit Adam Smith, qu'ils aient raison. **Cet apport massif de métaux précieux ne serait pas d'une grande utilité pour l'Angleterre.** Pourquoi ? Parce que la quantité de ces métaux précieux qui excède les besoins anglais est forcément renvoyée en dehors du pays contre des marchandises dont les Anglais ont besoin. Dès lors, quel est l'avantage de se procurer l'or portugais de cette manière ? Il n'existe pas. Par contre, **ce qui est sûr, c'est qu'un commerce étranger de consommation par voie directe est toujours plus avantageux que celui qui se fait par voie détournée.** Il aurait été bien plus avantageux pour l'Angleterre d'employer moins de capital à commercer avec le Portugal et d'en employer davantage pour produire des marchandises destinées à d'autres marchés dont on peut obtenir, en échange, des marchandises dont les Anglais ont réellement besoin. L'Angleterre pourrait ainsi consacrer ce capital perdu à se livrer avec le Portugal à des activités commerciales beaucoup plus utiles lui permettant de mettre en activité plus d'industrie, d'engager davantage de main d'œuvre et donc, de produire davantage de richesses, richesses avec lesquelles elle pourrait se procurer facilement tous les métaux précieux dont elle a besoin.

En effet, même si l'Angleterre se trouvait exclue du commerce avec le Portugal, elle aurait très peu de difficultés à se procurer annuellement tout l'or qui lui est nécessaire soit pour l'orfèvrerie, soit pour la monnaie soit pour le commerce étranger. On obtient toujours de l'or (ou toute autre marchandise) si on a de quoi l'acheter. Presque tout l'or arrivant en Angleterre, dit-on, vient du Portugal. Mais vu que l'Angleterre n'a besoin que d'une certaine quantité de ce métal, cela signifie qu'elle n'a pas besoin d'en importer des autres pays. Supposons que 9/10 de son or vienne du Portugal, cela signifie alors que le dixième restant vient des autres pays avec lesquels l'Angleterre commerce. Cela signifie donc que, même si l'Angleterre a une balance commerciale favorable avec le Portugal, il a nécessairement une balance commerciale tout juste à l'équilibre ou nettement défavorable avec toutes les autres nations puisqu'il

n'a pas besoin (ou très peu besoin) de leurs métaux précieux. **Dès lors, la balance commerciale est « l'objet le plus chimérique de la politique moderne ».**¹⁴⁷

C'est néanmoins en vertu de cette idée ridicule selon laquelle l'Angleterre ne saurait subsister sans le commerce avec le Portugal que, lors de la dernière guerre, les rois de France et d'Espagne exigèrent du Portugal qu'il ferme l'accès de tous ses ports aux vaisseaux britanniques et que des garnisons françaises et espagnoles se postèrent pour veiller au bon respect de cette interdiction. Le roi du Portugal refusa ces conditions ignominieuses. Si ce n'avait été le cas, l'Angleterre aurait pourtant eu cet avantage de ne plus devoir soutenir un allié extrêmement faible.

On importe beaucoup d'or et d'argent chaque année non pour les besoins de l'orfèvrerie ou des monnaies mais **en vue de se procurer constamment un instrument de paiement commode pour le commerce international.** Les métaux précieux constituent, en raison de leur petitesse, de leur facilité de transport et de leur solidité, la marchandise la plus adéquate pour faire du commerce. Ils sont reçus partout. Par contre, l'augmentation annuelle des ouvrages d'orfèvrerie ou ceux des monnaies ne nécessite qu'une très petite importation d'or et d'argent.

Il en est de même pour les monnaies. Seule une petite portion des métaux précieux importés est nécessaire à leur renouvellement. En Angleterre, la dépense de monnayage est défrayée par le gouvernement. Quel que soit le pays, la valeur d'une monnaie ne peut jamais excéder fortement celle du métal dont elle est composée. Mais la plus grande partie de la monnaie courante est presque toujours, en raison de l'usure et de la dégradation, en dessous du poids primitif. Cette monnaie ancienne et dégradée a évidemment exactement la même valeur que celle, toute neuve, qui sort du balancier de la Monnaie. La monnaie neuve ne peut pas acheter plus de marchandises que la monnaie ancienne. Une livre de pièce de monnaies - neuves ou anciennes - vaut 46 livres 14 schellings 6 deniers. Par contre, une livre d'or au titre vaut 47 livres 14 schellings. **On a donc tout intérêt à fondre les pièces de monnaies neuves en or, à les convertir en lingots et à revendre ces derniers au prix donné pour l'or non monnayé. C'est ce qui arriva.** La Monnaie passait son temps à remplacer la monnaie qui, une fois distribuée, était à nouveau refondue en lingots. La tâche de l'hôtel des Monnaies s'apparentait à la tapisserie de Pénélope : l'ouvrage fait la journée était défait durant la nuit. Ce procédé dura jusqu'à la dernière grande refonte de la Monnaie.

Si les particuliers qui portent leur or et leur argent à la monnaie étaient tenus de payer le monnayage, ils ajouteraient de la valeur à ces métaux. Dès lors, l'or et l'argent monnayés auraient plus de valeur que l'or et l'argent non monnayés. Un léger droit de seigneurage ajouterait également de la valeur à cet argent et compenserait le travail et les dépenses nécessaires au monnayage. Il ne doit pas être exorbitant car, en ce cas, il stimulerait l'industrie des faux monnayeurs en dedans comme au dehors du pays. Cependant, ce droit de seigneurage existe en France et, même s'il est relativement élevé, il n'a pas accru les problèmes de ce genre. Il serait donc opportun d'instaurer

147 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.153

pareil système en Angleterre. Il anéantirait le profit de fondre la monnaie. Cela permettrait également d'éviter son exportation après avoir été fondue.

Le système actuel est né d'une loi pour l'encouragement de la fabrication de monnaie qui s'inspire directement de la doctrine mercantiliste qui voit dans l'or et l'argent l'essence même de la richesse d'une nation. C'est cette loi qui a affranchi de tous droits la fabrication de monnaie. Adam Smith est favorable à un droit de seigneurage modéré. Ce dernier n'augmenterait nullement la dépense de la banque ou de tout particulier qui porte un lingot à la Monnaie pour être monnayé. Pourquoi ? Ce droit de seigneurage est une sorte d'impôt. Tout impôt qui frappe une marchandise est payé par l'acheteur. Plus précisément, il est payé par le dernier acheteur ou consommateur. Le marchand de gros, le détaillant, le commerçant, etc. « payent » effectivement l'impôt mais en récupèrent le montant quand ils revendent la marchandise. Or il se fait que la monnaie est une marchandise assez particulière car il n'y a jamais de « dernier acheteur ». En effet, toute personne qui reçoit de la monnaie finit toujours par s'en défaire.

En défrayant la dépense du monnayage, le gouvernement se charge d'une petite dépense mais perd aussi un petit revenu que pourrait lui procurer ce droit de seigneurage modéré. Comme la banque d'Angleterre est la seule compagnie qui envoie des lingots d'or à la Monnaie pour une valeur importante, la charge de monnayage tombe sur elle. Adam Smith, au moyen de divers calculs, conclut que l'instauration d'un système tel que celui qu'il préconise permettrait de diviser par dix la perte annuelle.

Chapitre VII. Des Colonies

Section 1. Des motifs qui ont fait établir de nouvelles colonies

Cette colonisation diffère fortement de la colonisation grecque et romaine. Elle a obéi à une logique distincte de celle qui régissait les colonies du monde antique. En effet, **les Etats de l'ancienne Grèce ne possédaient qu'un tout petit territoire. Quand la population devenait trop nombreuse, on expédiait une partie du peuple chercher une nouvelle patrie dans une lointaine contrée.** Doriens, Ioniens, Eoliens, etc. étaient membres de ces colonies que les Cités grecques regardaient comme des **enfants émancipés** qui devaient à leurs parents respect et reconnaissance mais sur lesquels ces derniers n'avaient aucune autorité ou juridiction directe. La colonie se dotait d'un gouvernement, adoptait des lois, désignait des magistrats, faisait la paix ou la guerre avec ses voisins comme un Etat indépendant.

Les colonies romaines s'inscrivaient dans une perspective un peu différente. En effet, **Rome fut fondée sur une loi agraire qui partagea les terres entre tous les citoyens qui composaient l'Etat.** Le cours des choses humaines (mariage, succession, aliénations, etc.) fit que ces grands domaines, qui devaient assurer la subsistance de plusieurs familles, devinrent la possession de quelques personnes seulement. La majorité des citoyens n'avait pas de terres et ils trouvaient difficilement du travail car ces terres étaient cultivées par des esclaves. L'artisanat, l'industrie et le commerce étaient

également exercés par les esclaves des riches. **Les citoyens pauvres dépendaient entièrement des largesses des tribuns. Cela stimula fortement l'esprit de conquête de Rome.** Les nouvelles colonies offraient à ces derniers la possibilité de s'établir quelque part et permettait à Rome de constituer une sorte de garnison protégeant ses acquisitions. D'ailleurs, le mot latin *colonia* signifie « plantation » ou « culture de terre ». Le mot grec *ἀποικία* veut dire au contraire « séparation de demeure, émigration du pays, abandon de la maison ». Malgré cette différence, les colonies antiques répondaient à une forme de nécessité.

Par contre, l'établissement des colonies européennes dans l'Amérique et les Indes occidentales n'est pas un effet de la nécessité. Elles devinrent très utiles par la suite mais elles ne l'étaient pas initialement. Les Vénitiens commerçaient avec les Maures. Ces derniers leur fournissaient des épicerie et autres denrées des Indes Orientales. Les grands profits des Vénitiens excitèrent la cupidité des Portugais. En 1497, Vasco de Gamma toucha la côte de l'Indostan. **Le génois Christophe Colomb** parvient à faire financer une expédition par Isabelle la Catholique. **Il crut d'abord que le pays par lui découvert était le même que celui décrit par Marco Polo.** Ce qui explique pourquoi le nom « Indes » est toujours resté pour désigner ces contrées forestières, incultes et très faiblement peuplées dont on s'aperçut assez rapidement qu'elles étaient toutes différentes des riches contrées de la Chine. **Ces régions étaient misérables.** Certes, elles recelaient potentiellement de grandes richesses telles que le coton mais aucune manufacture ne permettait de matérialiser ces dernières.

Colomb ne trouvait rien ni dans les animaux ni dans les végétaux qui pouvaient accréditer cette idée qu'il avait découvert de riches contrées. **Il remarqua cependant que les locaux portaient en parure de petits morceaux d'or. Il ramena ces derniers en Europe** et représenta Saint-Domingue comme un pays où l'or était en abondance, et dès lors, comme une source inépuisable de véritables richesses pour la couronne et le royaume d'Espagne. **A cette période, l'idéologie mercantiliste imprégnait la plupart des esprits.** Au retour de son premier voyage, Colomb fut reçu en triomphe. Sur base de son rapport, le Conseil de Castille décida de prendre possession d'un pays dont les habitants étaient incapables de se défendre. **Le pieux dessein de convertir ces terres au christianisme sanctifia l'injustice de ce projet.**

Colomb proposa que la moitié de tout l'or ou de l'argent trouvés appartienne à la Couronne et le conseil de Castille accepta cette offre. **Cette « taxe » de 50% fut aisée à acquitter tant qu'il suffisait de piller les sauvages sans défense pour les dépouiller de ces métaux.** Par la suite, quand il fut nécessaire de fouiller les mines, il devint impossible d'acquitter cette dernière. Son maintien fut la première cause d'abandon total des mines de Saint-Domingue qui, depuis, sont restées inexploitées. La taxe sur l'or fut bientôt réduite à un tiers puis à un cinquième puis à un dixième et enfin à un vingtième de la valeur de la production. La taxe sur l'argent, elle, fut réduite au dixième de la valeur de la production.

La soif sacrilège de l'or motiva toutes les entreprises des Espagnols dans le Nouveau Monde. **Parmi tous les projets aventureux et dispendieux qui conduisirent à la**

banqueroute tous ceux qui s'y lancèrent, il n'y en a aucun d'aussi ruineux que la recherche de nouvelles mines d'or et d'argent. C'est en effet la plus inégale des loteries du monde. Mais la folle confiance que les hommes ont presque tous dans leur bonne fortune est telle qu'il existera toujours des capitaux qui se consomment dans ces emplois hasardeux. La cupidité humaine qui fit adopter à nombre de gens l'idée absurde d'une pierre philosophale, en poussa bien d'autres en direction de cette chimère tout aussi absurde d'immenses mines abondantes en or et en argent. **C'est absurde car ce qui fait la valeur de ces métaux, c'est précisément leur rareté, le fait qu'ils sont déposés en quantité extrêmement petites à la fois dans un même lieu et qu'ils sont presque partout enfermés dans des substances plus dures et intraitables.** Ces personnes pensaient découvrir des veines de ces métaux aussi grandes et abondantes que celles qu'on découvre dans les mines de plomb, de cuivre, d'étain ou de fer. C'était une chimère. Cependant, on va voir que l'issue de ces entreprises fut, à long terme, beaucoup plus heureuse que les entrepreneurs ne pouvaient raisonnablement l'espérer.

Section 2. Causes de la prospérité des colonies nouvelles

Quand une colonie d'hommes civilisés s'implante dans un pays désert ou faiblement peuplé, sa marche vers la grandeur et l'opulence se fait plus rapidement que dans n'importe quelle autre société humaine. Les premiers colons avaient des connaissances en agriculture et les autres arts utiles qui se sont révélées rapidement bien supérieures à celles des populations autochtones. Ils ont également l'habitude d'obéir aux lois, au gouvernement établi et à se plier à une administration fixe et uniforme de la justice. Arrivés à leur pleine croissance, les enfants du propriétaire peuvent, vu l'abondance et le bas prix des terres, s'établir à leur compte. La récompense libérale des terres est un encouragement au mariage. Par contre, dans les autres pays, la rente et les profits s'accroissent aux dépens des salaires et les réduisent à presque rien. La conséquence, c'est que les propriétaires et les fermiers écrasent les ouvriers agricoles. **Dans les colonies, au contraire, ils sont forcés de les ménager et de leur assurer un haut salaire s'ils veulent compter sur leur aide pour défricher et cultiver la terre.** Ce qui encourage la culture et la population apporte véritablement l'opulence et la prospérité.

Ainsi, la **plupart des colonies grecques ont prospéré rapidement.** Ce fut le cas de Syracuse, Agrigente, Tarente, Locres, Ephèse, Milet, etc. Les arts de la civilisation s'y développèrent rapidement. Les deux plus anciennes écoles de philosophes grecs, celles de Thalès et de Pythagore, ne furent pas fondées dans les métropoles mais dans leurs colonies. Les colonies romaines, par contre, ne furent pas aussi brillantes. Cela tient assurément à leur manque d'indépendance. Il fallut, pour ces cités, attendre la chute de la mère patrie pour former des Etats considérables. C'est le cas de Florence. A cet égard, les colonies américaines ressemblent beaucoup aux colonies grecques. En raison de leur éloignement, elles furent allégées du poids de la dépendance à leurs métropoles respectives.

La taille de la population est fonction du degré de sa civilisation et de sa culture. En dépit de la barbarie avec laquelle les Européens ont détruit les naturels du pays, les anciens empires du Mexique et du Pérou sont aujourd'hui plus peuplés qu'ils

ne l'ont jamais été. L'Espagne et le Portugal furent les seules puissances européennes à s'établir en Amérique durant le XV^{ème} et la majeure partie du XVI^{ème} siècle. Leur puissance navale inspirait une telle terreur qu'aucun autre pays ne s'aventura sur ces terres nouvellement découvertes. Les Français qui tentèrent de s'établir en Floride furent massacrés jusqu'au dernier par les Espagnols. Mais, suite à la défaite cuisante de la flotte espagnole lors du fameux épisode de « l'invincible Armada », cette suprématie navale de l'Espagne prit fin et de nombreuses nations européennes s'installèrent sur ce continent avec des succès divers. Les colonies prospérèrent. Certaines moins rapidement que d'autres car le pire de tous les gouvernements est toujours celui d'une compagnie exclusive de marchands.

Les colonies dont le progrès a été le plus rapide furent les colonies anglaises. Pour quelles raisons ? Du fait de l'abondance des terres fertiles et de la liberté qui leur fut donnée de diriger elles-mêmes leurs propres affaires. En réalité, la première cause est beaucoup moins importante que la seconde. D'ailleurs, la qualité des terres coloniales espagnoles et portugaises était bien supérieure. Ce sont les institutions politiques des colonies anglaises qui s'avèrent bien supérieures. Pourquoi ?

Premièrement, **le colon anglais était, endéans un délai déterminé, tenu de mettre en valeur et de cultiver toutes les terres dont il se rendait propriétaire.** A défaut, les terres négligées pouvaient être adjudgées à quelqu'un d'autre. On évita ainsi presque totalement l'abus d'accaparement de terres incultes.

Deuxièmement, **il n'y a pas de droit de primogéniture en Pennsylvanie. De cette façon, un individu ne peut jamais réunir une trop grande quantité de terres et, si c'est le cas, il suffit d'une ou deux générations pour qu'elles soient à nouveau divisées.** Pourquoi ? Parce que dans les colonies anglaises où le droit de primogéniture existait, les terres étant toutes tenues à simple cens, ce type de propriété favorisait l'aliénation. Ce ne fut pas le cas des colonies espagnoles ou portugaises où le « droit de majorat » entraîna la transmission de domaines tout entiers à une personne unique. La réunion des terres incultes en grandes propriétés est ce qui s'oppose le plus à leur amélioration.

Troisièmement, **en raison du travail qu'il preste sur ses terres, le colon anglais en tire un produit quantitativement et qualitativement plus important que les autres colons européens.** Il bénéficie aussi d'un **taux d'impôt très faible**, ce qui lui permet de réinvestir son produit et de fournir davantage de travail. Les colons anglais n'ont d'ailleurs pas encore versé la moindre contribution pour la défense de la mère patrie ou pour l'entretien de son gouvernement civil anglais. **Tous les frais de leur propre défense ont été à la charge de la métropole.** La dépense de leur propre gouvernement a été très modique. Le clergé ne vit que des appointements ou contributions volontaires du peuple. Par contre, les colonies espagnoles et portugaises sont taxées par leur métropole. Le gouvernement de ces colonies coûte cher aux colons et introduit des habitudes de vanité et de profusion dans le chef de ces dirigeants coloniaux. Le gouvernement ecclésiastique est, lui aussi, extrêmement oppressif. Des moines mendiants parcourent le pays et vivent aux dépens de la population et les plus grosses propriétés sont réunies dans les mains du clergé.

Quatrièmement, les colonies anglaises étaient plus « favorisées » que les autres colonies européennes et disposaient d'un marché plus étendu que ces dernières pour écouler leurs produits. Les nations européennes ont chacune tenté de se donner un monopole du commerce de leurs colonies. Elles ont empêché les vaisseaux étrangers de commercer avec elles et leur ont interdit l'importation des marchandises d'Europe. Ces monopoles ont pris des formes très différentes :

- **certaines nations**, comme la Hollande, le Danemark et - durant peu de temps - la France, **ont abandonné tout le commerce de leurs colonies à une « compagnie exclusive »** obligeant les colons à s'adresser exclusivement à elle pour lui acheter les marchandises européennes et à lui vendre la totalité de son surplus. L'intérêt de la compagnie était de vendre les marchandises européennes au plus haut prix et d'acheter la production coloniale au prix le plus bas possible, quitte à réduire les quantités exportées en Europe pour les vendre au plus haut prix ;
- **d'autres nations telles que l'Espagne**, sans ériger des compagnies exclusives, **ont restreint tout le commerce à un seul port de la mère patrie.** Cela ouvrait le commerce à tous les commerçants de la métropole moyennant le respect de diverses exigences. Mais, en raison de la proximité existant entre ceux-ci et l'identité de leurs intérêts, cette formule présentait les mêmes inconvénients que ceux d'une compagnie exclusive : les colonies furent mal pourvues et obligées à la fois de vendre bon marché et d'acheter fort cher ;
- **d'autres nations** - c'est le cas de l'Angleterre et de la France - **laissent le commerce de leurs colonies libre à tous leurs sujets.** Ils peuvent commercer dans tous les ports de la mère patrie sans nécessiter d'autres permissions que les formalités ordinaires de douane. Les commerçants de la mère-patrie sont à ce point dispersés dans le pays qu'ils ne peuvent se liquer entre eux pour faire des profits exorbitants sur le dos des colonies.

Dans ce dernier cas, seules certaines marchandises coloniales voient leur commerce borné au marché de la mère patrie. Ces dernières ont été détaillées dans l'acte de navigation. Ce sont les « marchandises énumérées ». Par contre, **les marchandises « non énumérées » peuvent s'exporter directement aux autres pays** pourvu que ce soit sur des vaisseaux de la Grande-Bretagne ou des colonies pourvus que les maîtres et les trois quart de l'équipage soient sujets de l'empire britannique. **Les marchandises non énumérées disposent dès lors d'un marché très étendu.** Quelles sont-elles ? On y trouve les grains de toute espèce, les planches, merrains et bois équarris, les viandes salées, le poisson, le sucre et le rhum. Si ces produits n'ont pas été énumérés, c'est moins dans la volonté de favoriser le commerce des colonies que par la peur qu'elles rentrent directement en concurrence avec les marchandises nationales sur le marché anglais.

Les **marchandises énumérées** sont de deux sortes :

- **les marchandises particulières de l'Amérique ou qui ne sont pas produites par la mère patrie.** On y trouve les mélasses, le café, les noix de cacao, le tabac, le pigment, le gingembre, les fanons de baleine, la soie écruée, le coton en laine, le castor et les autres pelleteries d'Amérique, l'indigo, le fustet et les autres bois de teinture ;

- **les marchandises qui ne sont pas particulières à l'Amérique ou qui sont (ou peuvent) être produites par la mère patrie mais pas en suffisance pour combler la demande.** On y trouve les munitions navales, les mâts, les vergues et beauprés, le brai, le goudron et la térébenthine, le fer en saumons et en barre, le cuivre brut, les peaux et cuirs non travaillés, la potasse et la perlasse.

Ces marchandises sont supposées ne pas nuire aux marchandises nationales. En les bornant au seul marché national, on espère les rendre meilleur marché pour les marchands anglais et leur permettre ainsi de les revendre avec un plus gros profit. On attend aussi de ce système qu'il permette à l'Angleterre de développer un commerce de transport avantageux pour la Grande-Bretagne vu qu'il s'agit du pays européen où elles sont importées en premier lieu et centralisées. **Cette politique a eu des succès divers car elle a entraîné, en réaction, des mesures prohibitives de la part des autres pays européens.**

Les colonies anglo-américaines ont pu commercer librement entre elles et ont formé ainsi un vaste marché intérieur pour toutes les diverses parties de leurs produits. C'est vrai en tout cas pour les produits bruts. Pour les objets manufacturés, la Grande-Bretagne a établi des droits élevés et même des prohibitions absolues pour empêcher l'établissement de ces fabriques dans les colonies. Elle a, par exemple, dissuadé, via des droits exorbitants, l'établissement de fabriques pour terrer ou raffiner le sucre destiné au marché étranger. **Elle a prohibé l'érection de forges, fourneaux et moulins de fonderie pour fabriquer de l'acier.** Elle a interdit à ses colons d'aller plus loin que la fabrication du fer en saumons et en barre.

« Cependant, empêcher un grand peuple de tirer tout le parti qu'il peut de chacune de ses propres productions, ou d'employer ses capitaux et son industrie de la manière qu'il croit être la plus avantageuse, c'est une violation manifeste des droits les plus sacrés des hommes ».¹⁴⁸

Cependant, ces interdictions n'ont pas, jusqu'à présent, été très nuisibles aux colonies vu que la terre est toujours bon marché et que le travail y est cher. **Les colons peuvent, dès lors, importer de la mère patrie presque tous les ouvrages manufacturés les plus raffinés et les plus sophistiqués à meilleur compte qu'ils ne pourraient les établir par eux-mêmes.** Ces interdictions sont néanmoins des « marques injustes et odieuses de servitude » infligées par la jalousie absurde des manufacturiers anglais. **Dans un état d'amélioration plus avancé de la société américaine, elles pourraient devenir réellement oppressives et insupportables.**

Cela dit, la Grande-Bretagne avantage parfois quelques unes des marchandises coloniales en accordant des primes à l'importation depuis les colonies ou en les frappant de droits moins élevés que des marchandises provenant de pays étrangers. **Quoi qu'il en soit, la Grande-Bretagne a agi avec ses colonies d'une manière beaucoup plus généreuse que n'importe quelle autre nation européenne.** Ainsi, comme elle est la seule à pouvoir fournir à ses colonies les marchandises en provenance d'Europe, elle aurait pu obliger ces

148 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.192

dernières à payer les droits que les commerçants payent quand ces marchandises arrivent dans la mère patrie (hausse de prix qui retombe nécessairement sur le consommateur anglais). Contrairement aux autres nations qui procèdent ainsi avec leurs colonies, elle ne le fait pas. **Evidemment, lorsqu'on examine les règlements de commerce, on constate que, la plupart du temps, l'intérêt des colonies a été sacrifié à l'intérêt des marchands.** Malgré l'esprit mercantile imprégnant ces réglementations, ces dernières sont moins étroites et moins oppressives que dans d'autres nations.

A l'exception de leur commerce étranger, les colons anglais jouissent d'une entière liberté sur tous les points. Ils possèdent leurs propres assemblées de représentants qui tiennent en respect le gouvernement exécutif. Ces dernières ne sont pas composées d'une noblesse héréditaire. Il y a plus d'égalité parmi les colons anglais que parmi les habitants de la mère patrie. Par contre, la forme absolue de gouvernement qui a cours dans des pays tels que l'Espagne, le Portugal et la France, a été malencontreusement exportée dans leurs colonies respectives. **Les pouvoirs arbitraires des monarques de ces pays ont été délégués à des agents subalternes qui les exercent avec violence.** Cela dit, la France gouverne néanmoins ses colonies avec plus de modération que l'Espagne et le Portugal. Comparé au gouvernement de la Grande-Bretagne, le gouvernement français est violent et arbitraire mais peut être considéré comme légal et libre relativement à ceux de l'Espagne et du Portugal.

Les Français l'emportent néanmoins sur les Anglais dans la manière dont ils traitent leurs esclaves noirs. Ils sont mieux traités et mieux soignés par les planteurs français. Pourquoi ? Parce que la loi qui protège les esclaves et oblige leur maître à les traiter avec humanité sera mieux exécutée par un gouvernement qui peut imposer sa volonté aux grands propriétaires. Ce sera moins le cas dans un pays libre où les propriétaires sont souvent membres ou électeurs des membres de l'assemblée coloniale. Dès lors, **le sort d'un esclave est moins dur dans les gouvernements arbitraires que dans les gouvernements libres.** Bien traiter un esclave, c'est le rendre fidèle, plus intelligent et plus utile. C'est le rapprocher du statut du domestique libre. C'est développer en lui les qualités de probité et d'attachement. Ceci explique que les cultures françaises de canne à sucre, en particulier la grande colonie de Saint-Domingue, ont prospéré avec des capitaux tirés presque exclusivement de ces mêmes colonies grâce à leurs améliorations successives. Les colonies à sucre de l'Angleterre, par contre, ont été financées en grande partie par les immenses richesses de l'Angleterre.

Les gouvernements européens ne peuvent s'enorgueillir ni de l'établissement des colonies en Amérique ni de leur prospérité ultérieure. L'extravagance et l'injustice sont les principes qui ont conçu et dirigé le projet d'établir ces colonies. En effet, courir après l'or et l'argent est pure extravagance. Chercher à déposséder les natifs de leur terre et convoiter toutes les richesses de cette dernière est pure injustice. **Il existe néanmoins des aventuriers qui gagnèrent le Nouveau Monde avec des motifs plus raisonnables et plus louables.** Lesdits motifs ne sont néanmoins pas à l'honneur, eux non plus, de la politique européenne. Puritains et catholiques anglais, quakers, juifs portugais et autres minorités persécutées sont venus s'établir dans le Nouveau Monde non en raison de la sagesse de leur pays d'origine mais de l'intolérance et de l'injustice

de ce dernier. Ce ne fut pas par leur sagesse et par leur politique que les gouvernements européens stimulèrent la culture et l'essor démographique de l'Amérique mais bien par leurs désordres et leurs injustices.

Ces divers aventuriers, quelles que furent les raisons qui les motivèrent, **ne reçurent quasiment aucun soutien des gouvernements européens si ce n'est l'autorisation de fonder des établissements**. Quand ces derniers, une fois formés, devinrent prospères, les diverses métropoles s'empressèrent de s'assurer le monopole de leur commerce, de resserrer leur marché, d'agrandir le leur aux dépens de ces établissements et, par conséquent, de décourager et de ralentir le cours de leur prospérité. Sur un point, les Etats européens ont néanmoins contribué d'une manière substantielle à la grandeur actuelle des colonies de l'Amérique. Lequel ? *Magna virum mater*.¹⁴⁹ C'est l'Europe qui a élevé et formé les hommes qui allaient accomplir de si grandes choses. C'est en Europe aussi que sont nées les idées qui animent désormais les institutions intérieures des colonies américaines.

Section 3. Des avantages qu'a retirés l'Europe de la découverte de l'Amérique et de celle d'un passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance

On a vu quels avantages les colonies américaines ont retirés de la politique européenne. Adam Smith se demande maintenant quels sont les avantages que l'Europe a retirés de l'établissement des colonies américaines ? Il distingue :

- les avantages que l'Europe a globalement retirés de ces grands événements ;
- les avantages que chacun des Etats européens coloniaux ont retirés relativement à leurs colonies.

Les **avantages généraux recueillis par l'Europe** sont de deux ordres : **une augmentation des jouissances et un accroissement d'industrie**. Une multitude de marchandises diverses afflua en Europe. Les unes pour l'utilité et la commodité, d'autres pour l'agrément et le plaisir. D'autres encore pour la décoration et l'ornement. Par ailleurs, la découverte de l'Amérique a stimulé l'industrie de deux manières : d'abord, elle a augmenté l'industrie de pays tels que l'Espagne, le Portugal, la France et l'Angleterre et, d'autre part, elle a accru l'industrie de pays qui, sans y faire directement du commerce, ont pu y expédier, par l'intermédiaire d'autres pays, des marchandises de leur propre produit. C'est le cas des Flandres autrichiennes et de quelques provinces d'Allemagne. Tous ces pays ont étendu leur marché.

Ce qui est encore plus remarquable, c'est que ces événements ont contribué à encourager l'industrie de pays qui n'ont jamais expédié en Amérique un seul de leurs produits tels que la Hongrie et la Pologne. On consomme effectivement dans ces deux pays une partie du produit des colonies américaines. Il existe en effet désormais une demande de sucre, de chocolat et de tabac dans ces Etats. Pour se procurer ces marchandises américaines, ils traitent avec des pays européens qui possèdent un excédent de ces marchandises américaines. Ils les échangent contre leurs propres produits qui se

149 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.200

diffusent ainsi dans d'autres pays européens. **Il existe même des contrées qui n'ont jamais expédié en Amérique ni reçu de ce pays la moindre marchandise mais qui, en raison de ces découvertes, ont néanmoins augmenté leurs jouissances et accru l'industrie de leurs pays.** Pourquoi ? Parce que cet excédent de marchandises américaines est jeté annuellement dans la sphère immense du commerce européen, haussant cette dernière de la valeur desdites marchandise. Cette masse de marchandises s'échange contre d'autres marchandises et accroît dès lors la production des industries de ce marché.

Néanmoins, **le commerce exclusif des métropoles tend à diminuer à la fois les jouissances et l'industrie de tous ces pays en général et de l'Amérique en particulier.** Du moins, il tend à les maintenir à un niveau inférieur du degré auquel elles s'élèveraient sans cela. C'est un véritable poids mort qui pèse sur le commerce international. En rendant plus chers les produits coloniaux, il en diminue la consommation, affaiblit l'industrie coloniale et diminue la jouissance des pays européens. En rendant les produits européens plus chers dans les colonies, il cause des conséquences identiques en Europe. Il confine aussi les colonies à un marché particulier. Or il y a une grande différence entre être exclu d'un marché particulier alors que tous les autres sont ouverts et être confiné à un marché particulier.

Les avantages particuliers que chaque pays colonisateur a retiré de ses colonies sont de deux espèces différentes :

- les **avantages généraux** que tout Etat retire des provinces soumises à sa domination ;
- les **avantages spéciaux** qu'on suppose résulter des provinces assez particulières que sont les colonies européennes d'Amérique.

Les avantages généraux que tout Etat retire de ses provinces sont les suivants : **la force militaire** que les provinces fournissent pour la défense et **le revenu qu'elles donnent pour le soutien du gouvernement civil de l'Etat.** Ainsi les colonies romaines fournissaient, à l'occasion, force et revenu à la métropole romaine. Les colonies grecques fournissaient parfois une force militaire à la mère-patrie mais rarement un revenu. **Les colonies européennes de l'Amérique n'ont fourni aucune force militaire pour la défense de la métropole car leur propre armée n'est même pas suffisante pour assurer leur propre défense.** Dans les guerres où la mère patrie était engagée, il fallait d'ailleurs dépêcher d'importants effectifs pour défendre les colonies. **Toutes les colonies européennes de l'Amérique sans exception ont été, à ce point de vue, une source d'affaiblissement plutôt que de force.** Seules les colonies du Portugal et de l'Espagne ont contribué par un revenu à la défense et au soutien du gouvernement civil. Les impôts prélevés sur les colonies des autres nations européennes ont rarement égalé les dépenses consenties pour elles et n'ont jamais défrayé les dépenses engagées pour les défendre en temps de guerre. Dès lors, pour leurs métropoles respectives, ces colonies ont été une source de dépenses et non de revenus.

Venons en aux **avantages spéciaux** retirés de ces colonies américaines. **La source de tous ces avantages spéciaux, c'est ce qu'on appelle le « commerce exclusif ».** En

vertu de ce droit, tout excédent de production de marchandises dites « énumérées » des colonies anglaises doit être envoyé en Angleterre et nulle part ailleurs. Il faut que ce soit elle qui puisse le revendre à d'autres nations qui désireraient l'acheter. Dès lors, le produit sera meilleur marché en Angleterre qu'il ne l'est dans les autres pays, augmentera sa jouissance et encouragera davantage son industrie. **Cela dit, cet avantage est plus un avantage relatif qu'un avantage absolu : il consiste moins à faire monter l'industrie et le produit de ce pays au-dessus de ce qu'ils seraient naturellement qu'à rabaisser l'industrie et le produit des autres pays en dessous du niveau qu'ils atteindraient sans cette restriction.** Ainsi, le tabac de Maryland et de la Virginie doit nécessairement transiter par l'Angleterre avant de toucher le marché européen. Il est donc plus cher en France qu'en Angleterre. Pourtant, si on avait autorisé tous les pays à commercer librement avec le Maryland et la Virginie, le tabac aurait été moins cher non seulement en France mais en Angleterre également. Pourquoi ? Parce que le marché de ces colonies se serait à ce point étendu qu'il aurait attiré beaucoup de capitaux et fait baisser les profits d'une plantation de tabac à son niveau naturel. L'Angleterre aurait été privée d'un avantage relatif mais aurait gagné, comme tous les autres États européens, un avantage absolu.

Hélas, **par un projet dicté par la pure jalousie et la pure malice**, celui d'exclure, autant que possible, toutes les autres nations de la participation à ce commerce, **l'Angleterre a sacrifié une partie de l'avantage absolu dans un commerce particulier mais s'est assujettie, dans presque toutes les autres branches du commerce, à un désavantage absolu et à un désavantage relatif.** En effet, lorsque, par l'Acte de Navigation, l'Angleterre s'est emparée du monopole du commerce des colonies, tous les capitaux étrangers employés dorénavant dans ce commerce en ont été retirés. Cela contraignit le capital anglais à en soutenir la totalité. Evidemment, ce dernier s'avéra insuffisant dans un premier temps. Les marchandises produites par les colonies durent nécessairement s'acheter à un prix très bas puisqu'on ne pouvait plus acheter ces dernières à l'ancien prix. Ces marchandises étaient alors vendues fort cher. Cette diminution de la concurrence fit évidemment hausser les profits. Cette hausse des profits attira d'autres capitaux anglais employés jusque là à d'autres activités qu'ils désertèrent. Le niveau fut rétabli après un temps mais demeura un peu plus haut que le précédent. L'effet de ce monopole exclusif fut donc double : attirer dans ce commerce les capitaux de tous les autres commerces et faire monter le taux du profit un peu plus haut qu'il ne l'aurait été sans cela.

Premièrement, le monopole a continuellement attiré le capital de tous les autres genres de commerce pour le porter dans le commerce des colonies. L'opulence de l'Angleterre a extrêmement augmenté depuis l'établissement de l'Acte de Navigation mais pas dans la même proportion que celle des colonies vu que l'Angleterre s'est purement et simplement emparée du commerce étranger des colonies pour son propre compte. Le commerce avec les colonies a été continuellement en s'étendant alors que plusieurs branches du commerce étranger de l'Angleterre, en particulier celui avec les autres nations européennes, a été continuellement en dépérissant. Ce phénomène est imputable à « la croissance monstrueuse de notre commerce des colonies ».¹⁵⁰

150 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.208

Le capital anglais, quoique extrêmement considérable, n'est pas infini non plus et le commerce colonial a nécessairement dégarni les autres branches.

L'Angleterre était déjà un grand Etat commerçant non seulement avant que l'Acte de Navigation eut établi le monopole du commerce des colonies mais avant même que ce commerce eut acquis une grande importance. La supériorité de la marine anglaise est à peine plus grande aujourd'hui qu'elle ne l'était sous le gouvernement de Cromwell.¹⁵¹ Le commerce colonial ne fut ni la cause de la puissance commerciale de l'Angleterre ni de la force navale qui était soutenue par ce commerce. Cette puissance maritime tirait sa grandeur du commerce européen, principalement des pays situés autour de la Méditerranée. Si la liberté de commerce avait été respectée, le commerce colonial de l'Angleterre serait venu en surcroît de l'immense commerce dont l'Angleterre était déjà en possession.

Secondement, le monopole a contribué à maintenir le taux du profit à un niveau plus élevé que celui qui aurait été le sien si la liberté de commerce avait été respectée. Le monopole du commerce des colonies a évidemment drainé vers ce commerce colonial une plus grande partie du capital de provenance britannique que celle qui s'y serait portée naturellement. Il a aussi expulsé tous les capitaux étrangers, réduisant ainsi la quantité totale de capital employé dans ce type de commerce. Diminuant ainsi la concurrence des capitaux dans cette branche de commerce, ce monopole a nécessairement fait hausser le taux du profit. Mais il a également fait hausser le taux du profit dans toutes les autres branches puisqu'il a diminué le capital qui s'y employait jusqu'alors. Certes, le taux ordinaire du profit a fortement diminué en Angleterre depuis l'établissement de l'Acte de Navigation mais il aurait été forcé de tomber encore plus bas si le monopole consacré par ce dernier n'avait contribué à le tenir élevé.

Tout ce qui fait hausser artificiellement dans un pays le taux ordinaire du profit assujettit ce dernier à un désavantage absolu et à un désavantage relatif dans toutes les autres branches de commerce dont il n'a pas le monopole. De quoi s'agit-il ?

Le **désavantage absolu** auquel ce système conduit la Grande-Bretagne, c'est que dans toutes les branches du commerce où elle ne possède pas de monopole, **ses marchands doivent vendre les marchandises des pays étrangers qu'ils importent chez eux et les marchandises anglaises qu'ils exportent à l'étranger plus cher qu'ils ne les auraient vendues sans ce monopole.** L'Angleterre doit acheter plus cher et vendre plus cher, acheter moins et vendre moins, c'est-à-dire jouir moins et produire moins.

Le **désavantage relatif** auquel ce système assujettit les Anglais est la conséquence de ce désavantage absolu : **les marchands des autres pays, qui ne sont pas soumis à ce désavantage absolu, sont en mesure de vendre à un prix moins haut que les Anglais et, ainsi, de les supplanter et de les exclure dans toutes les branches de commerce dont ceux-ci n'ont pas le monopole.** Les marchands anglais se plaignent souvent de la hausse des salaires du travail indigène à laquelle ils imputent la hausse de

151 Oliver Cromwell (1599-1658) a été le « Lord Protector » de l'éphémère Commonwealth d'Angleterre de 1653 à 1658

prix de leurs marchandises. A les en croire, c'est ce phénomène qui les empêcherait de soutenir la concurrence des marchands étrangers. Mais ces commerçants anglais ne se plaignent jamais des hauts profits du capital dont ils jouissent en raison de l'exclusion des capitaux étrangers dans les branches dont ils ont le monopole.

En conséquence, le capital anglais a été retiré et en partie exclu de la plupart des différentes branches de commerce dont l'Angleterre n'a pas le monopole. Il a été partiellement retiré de ces branches parce que la supériorité du profit du commerce colonial était plus attrayante pour les investisseurs anglais. Il a été partiellement exclu de ces branches en raison de l'avantage qu'ont pris les marchands étrangers sur les marchands anglais qui ne pouvaient vendre à aussi bon compte que les étrangers. En outre, ces branches du commerce dont l'Angleterre n'a pas le monopole ont vu arriver tous les capitaux étrangers chassés du commerce colonial, abaissant ainsi le taux du profit du négociant étranger. Dans ces mêmes branches dont l'Angleterre n'a pas le monopole, la désertion des capitaux anglais a fait hausser le taux des profits des négociants anglais extrêmement haut. Ce double mécanisme a nécessairement dû assujettir la Grande-Bretagne à un désavantage relatif dans toutes ses autres branches du commerce.

On pourrait objecter, souligne Adam Smith, que le commerce des colonies est plus avantageux pour la Grande-Bretagne et qu'en y concentrant les capitaux anglais, on a donné à ces derniers un emploi plus lucratif que tout ce qu'on pouvait trouver ailleurs. Adam Smith répond que, **pour le pays auquel il appartient, la manière la plus avantageuse d'employer un capital, c'est de le placer là où il entretient la plus grande quantité de travail productif, là où il ajoute le plus au produit annuel de la terre et du travail de ce pays.** Or Smith a montré, dans le second livre du présent ouvrage¹⁵², que la quantité de travail productif que peut entretenir un capital employé dans le commerce étranger de consommation est exactement proportionnelle à la fréquence de ses retours.

Ainsi, un capital de 1000 livres, par exemple, employé dans un commerce étranger de consommation peut - si les retours se font régulièrement une fois par an - maintenir en activité dans le pays auquel il appartient un travail productif équivalent à ce que 1000 livres peut y faire subsister pendant un an. Si les retours se font 2 ou 3 fois par an, la quantité de travail productif qui peut subsister durant la même période est de 2 ou 3000 livres. **En conséquence, ce type de commerce est d'autant plus avantageux que le pays est voisin** (et beaucoup moins s'il est éloigné). Il est aussi **plus avantageux quand il se fait par voie directe plutôt que par circuit.** Inutile de dire que le commerce colonial se fait avec des pays éloignés et que, souvent, il détourne le commerce étranger de consommation fait par voie directe vers un autre fait par circuit.

Premièrement, le commerce exclusif a soustrait une partie du capital anglais à un commerce étranger de consommation fait avec un pays voisin pour le porter vers un commerce fait avec un pays plus éloigné. Les colonies sont toujours dépourvues de capitaux. Non qu'elles soient pauvres mais la masse des capitaux est toujours inférieure à

¹⁵² Plus précisément au chapitre V de ce livre II.

ce qu'elles pourraient employer avec beaucoup d'avantages et de profits. Elles empruntent autant qu'elles peuvent à la mère patrie. Généralement, les colons contractent des dettes non pas en empruntant mais en traînant leurs paiements en longueur avec les correspondants qui leur expédient des marchandises d'Europe aussi longtemps que ces derniers le tolèrent. La totalité du capital avancé ne rentre jamais en Grande-Bretagne avant trois ans, quelquefois pas avant quatre ou cinq ans. Pour un capital de 1000 livres restitué en 5 ans, cela signifie qu'on ne peut maintenir en activité qu'un cinquième de l'industrie anglaise que 1000 livres peuvent entretenir durant une année. Cela dit, le correspondant anglais finit généralement par rentrer dans ses frais car le colon paye un haut prix les marchandises européennes, doit acquitter un intérêt sur les lettres de change, doit payer une commission, etc. **Ce correspondant fait plus que bonifier sa perte. Mais rien ne peut dédommager la Grande-Bretagne de la perte qu'elle éprouve. Pourquoi ? Parce qu'une grande quantité de travail productif qui aurait pu être employé dans le cadre d'un commerce avec des retours plus fréquents ne l'a pas été dans ce pays.**

Deuxièmement, le monopole exclusif a soustrait une partie du capital anglais à un commerce étranger de consommation par voie directe pour forcer cette partie d'entrer dans un autre commerce fait par circuit. Reprenons l'exemple du tabac de Maryland et de Virginie. Comme il s'agit d'une marchandise énumérée, elle doit être transférée en totalité en Grande-Bretagne avant de gagner sa destination finale. Annuellement, ce sont 96.000 muids¹⁵³ qui arrivent en Grande-Bretagne. La consommation intérieure est comblée avec 14.000 muids. Il faut donc réexporter la quantité gigantesque de 82.000 muids à destination de la France, de la Hollande et d'autres pays. Cela nécessite l'emploi d'un capital très important pour financer ce circuit. Il faut déjà 3 ou 4 ans pour que les retours reconstituent le capital dans un commerce direct. Il en faudra au moins 4 ou 5 dans un commerce par circuit.

Sans ce système de commerce exclusif, il ne serait venu en Angleterre qu'une quantité très modeste au-delà de sa consommation intérieure. L'exportation de cet énorme excédent de tabac permet à l'Angleterre d'acheter des marchandises étrangères en provenance des pays à qui elle livre ce tabac. **Sans ce commerce exclusif, la Grande-Bretagne achèterait ces produits étrangers non pas en échange de son excédent colonial de tabac mais immédiatement avec le produit de son industrie.** Elle exporterait le produit de ses manufactures qui seraient appropriés à un grand nombre de marchés plus petits au lieu d'un immense commerce de consommation par circuit. Adam Smith a calculé qu'un commerce par voie directe pourrait, en raison de la fréquence des retours, ne mobiliser que le tiers ou le quart du capital actuellement employé par la Grande-Bretagne. Ce capital aurait constamment tenu occupée une égale quantité d'industrie anglaise. La portion de capital épargnée pourrait alors s'appliquer à d'autres objets tels que l'amélioration des terres, l'accroissement de ses manufactures et l'extension de ce commerce.

Ce monopole du commerce colonial a dégarni le capital employé à soutenir

153 Le « muid » est une ancienne mesure de capacité pour les grains, les autres matières sèches et également pour les liquides. Il variait selon les régions (de 270 à 700 litres).

l'industrie britannique pour le forcer à entrer dans le commerce de transport, enlevant ainsi à l'industrie anglaise le soutien qu'elle recevait.

« (...) le commerce des colonies, en entraînant dans ce commerce une portion beaucoup plus forte du capital de la Grande-Bretagne que celle qui s'y serait naturellement portée, paraît avoir rompu cet équilibre qui se serait établi sans cela entre toutes les diverses branches de l'industrie britannique. Au lieu de s'assortir à la convenance d'un grand nombre de petits marchés, l'industrie de la Grande-Bretagne s'est principalement adaptée aux besoins d'un grand marché seulement. **Son commerce, au lieu de parcourir un grand nombre de petits canaux, a pris son cours principal dans un grand canal unique.** Or il en a résulté que le système total de son industrie et de son commerce en est moins solidement assuré qu'il ne l'eût été de l'autre manière ; que **la santé de son corps politique en est moins ferme et moins robuste.** La Grande-Bretagne, dans son état actuel, **ressemble à l'un de ces corps malsains dans lesquels quelque une des parties vitales a pris une croissance monstrueuse, et qui sont, pour cette raison, sujets à plusieurs maladies dangereuses** auxquelles ne sont guère exposés ceux dont toutes les parties se trouvent mieux proportionnées ». ¹⁵⁴

Certains considèrent qu'une rupture avec les colonies et la perte du commerce colonial signifierait une catastrophe nationale. Même la Grande Armada espagnole n'a pas suscité autant de terreur auprès du peuple anglais. **Selon eux, une telle exclusion du marché des colonies stopperait net le commerce international, ruinerait les manufactures et priverait de travail et de ressources les ouvriers.** Par contre, la perspective d'une rupture commerciale avec quelques voisins du continent ne déclenche pas une telle émotion générale car, en ce cas, le sang, même s'il ne peut plus emprunter quelques petits canaux, pourrait toujours circuler dans l'artère. Le problème, reconnaît Smith, c'est que le commerce colonial s'est étendue démesurément à force de primes et de monopoles.

La seule solution pour faire sortir l'Angleterre de cet état critique, ce serait, affirme Adam Smith, **un relâchement modéré et successif des lois qui lui donnent le monopole exclusif du commerce colonial jusqu'à rendre ce dernier entièrement libre.** Une libéralisation soudaine et brutale pourrait causer à la fois des inconvénients passagers mais aussi un dommage durable et important à tous ceux qui y ont engagé leur industrie et leurs capitaux. **Les idées mercantilistes mènent à des maux dangereux pour la société, maux souvent difficiles à guérir sans entraîner par leur suppression des maux encore plus grands.** Comment opérer l'ouverture graduelle du commerce colonial ? Quelles barrières abattre en premier ? Quelles sont celles à ne faire tomber qu'après toutes les autres ? Nous devons laisser cela, dit Smith, à la sagesse des hommes d'Etat et des législateurs futurs.

En 1774 - soit moins de deux ans avant la parution du présent ouvrage - l'Angleterre a fait l'objet d'une exclusion totale d'une branche très importante du commerce

154 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.217

des colonies, celle des douze Provinces-Unies de l'Amérique septentrionale. Adam Smith cite plusieurs événements imprévus qui ont atténué les effets négatifs de cette exclusion. La plupart de ces événements (partage de la Pologne, paix entre la Russie et les Turcs, épuisement des stocks de marchandises allemandes consécutive à une demande extraordinaire de la flotte espagnole, etc.) sont de nature accidentelle et n'ont pas vocation à contrebalancer en permanence les conséquences dommageables de cette exclusion pour l'Angleterre. Cela dit, comme cette exclusion est limitée, elle laisse le temps à l'Angleterre de trouver un autre emploi pour son industrie et son capital.

Il faut cependant bien distinguer entre deux choses différentes :

- les **effets du commerce des colonies** : ils sont nécessairement bienfaits dans tous les cas;
- les **effets du monopole du commerce des colonies** : ils sont nécessairement nuisibles dans tous les cas.

Les effets du commerce proprement dit sont à ce point avantageux que le commerce des colonies, en dépit de sa forme monopolistique reste encore avantageux même si, évidemment, il le serait beaucoup plus sans le monopole. Dans son état libre et naturel, ce commerce encourage à augmenter la production anglaise et à l'échanger contre de nouveaux équivalents. Il permet d'augmenter la quantité du travail productif et d'empêcher que le niveau du taux du profit s'élève au dessus du niveau commun. Bref, ce commerce crée un nouveau marché qui, sans rien ôter à l'ancien, crée un nouveau produit pour son propre approvisionnement. Ce nouveau produit constitue un nouveau capital générant de nouveaux emplois s'ajoutant à ceux existants.

Le monopole du commerce des colonies, par contre, exclut la concurrence des autres nations, fait hausser le taux du profit (sur le nouveau marché et dans les nouveaux emplois) et, ce faisant, enlève le produit à l'ancien marché et le capital aux anciens emplois.

Néanmoins, les effets positifs résultant naturellement du commerce colonial font plus que contrebalancer, pour la Grande-Bretagne, les effets négatifs du monopole. Car ce commerce ouvre un marché gigantesque.

Dans les colonies nouvelles, tout le monde s'affaire à l'agriculture et les colons préfèrent importer les produits manufacturés, ce qui ouvre de nouvelles perspectives aux manufactures européennes qui engagent plus d'ouvriers lesquels, parce qu'ils sont salariés, créent une demande accrue pour les produits de la terre. Ainsi, le commerce avec l'Amérique permet une extension prodigieuse pour tous les marchés, y compris le marché intérieur agricole de ces métropoles. Mais le monopole du commerce avec des colonies ne suffit pas, à lui seul, à favoriser l'établissement de manufactures dans une métropole. Adam Smith en donne une preuve a contrario : l'Espagne et le Portugal possédaient des manufactures avant qu'elles n'en viennent à acquérir les colonies les plus riches et les plus fertiles du monde. Une des conséquences de la colonisation fut qu'elles délaissèrent et perdirent leurs manufactures.

En Espagne et au Portugal, les mauvais effets du monopole aggravés d'autres causes ont fini par l'emporter sur les bons effets naturels du commerce des colonies. Parmi ces causes, on peut mentionner la **dégradation de la valeur de l'or et de l'argent** en dessous de la valeur que ces métaux ont dans les autres pays, l'exclusion des marchés étrangers en raison d'**impôts déraisonnables sur l'exportation**, le rétrécissement du marché intérieur en raison d'impôts absurdes et la **partialité de la justice** (protégeant le débiteur riche et puissant contre le créancier lésé) qui découragea le parti industrieuse de la nation de poursuivre la production de biens qu'elle n'osait refuser de vendre à crédit, notamment à de grands seigneurs arrogants bien en cour. L'Angleterre, heureusement, évita ces travers, ce qui explique que les bons effets du commerce l'ont emporté jusqu'alors sur les effets désastreux du monopole. La liberté du commerce en Angleterre, en dépit de quelques entraves, est égale et même parfois supérieure à ce qu'elle est dans les autres pays. Par ailleurs, les sujets de l'Angleterre bénéficient chacun d'une administration égale et impartiale de la justice.

C'est donc en dépit du monopole que ce commerce s'avéra bénéfique. Le monopole n'a en rien augmenté la quantité des marchandises mais a changé la qualité et la forme des ouvrages de manufactures expédiés dans ces colonies. Sans ce monopole, l'Angleterre aurait pu bénéficier d'un marché dont les retours auraient été plus fréquents et plus rapprochés. Le système mercantile opprime l'industrie de tous les pays et principalement celle des colonies tout en diminuant l'industrie du pays oppresseur. Il freine l'augmentation des revenus et, dès lors, l'augmentation de la quantité de travail productif. Il fait hausser les taux des profits et fait ainsi obstacle à l'amélioration des terres car il lui soustrait une partie des capitaux qui lui sont naturellement consacrés. **Ce faisant, il décourage l'accroissement naturel de la rente de la terre.** Par ailleurs, la hausse du taux des profits consécutive à l'établissement de ce monopole contribue à maintenir le taux courant de l'intérêt plus élevé qu'il ne l'aurait été sans cela. Or le prix de la terre relativement à la rente qu'elle rapporte (c'est-à-dire, concrètement, le nombre d'années de revenus à payer pour acquérir le fond) est dans un rapport inversement proportionnel avec le taux d'intérêt. Ainsi le monopole nuit de deux manières aux intérêts du propriétaire de la terre : il retarde l'accroissement de sa rente et il retarde l'accroissement de la proportion entre la valeur du fonds et celle du revenu qu'il rapporte.

Certes, le monopole élève le taux des profits mercantiles et augmente le gain des marchands. Mais il nuit aussi à l'accroissement naturel des capitaux. Il a plutôt tendance à diminuer à augmenter la masse totale du revenu que recueillent les habitants du pays comme profits de capitaux. Les sources primitives de revenu (à savoir les salaires du travail, la rente de la terre et les profits des capitaux) deviennent, en raison du monopole, beaucoup moins abondantes qu'elles ne l'auraient été sans lui. **En haussant le taux ordinaire du profit, le monopole entraîne donc toute une série de conséquences négatives pour le pays. Parmi celles-ci, il en est une qui est particulièrement néfaste et, peut-être même, fatale.** Laquelle ? Celle-ci :

« Le taux élevé du profit semble avoir partout l'effet de détruire cet esprit d'économie qui est naturel à l'état du commerçant dans d'autres circonstances ». ¹⁵⁵

155 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.226

Quand les marchands et les propriétaires des grands capitaux du commerce nagent dans l'abondance, ils **finissent par abandonner cette vertu sévère qui a fait leur fortune**. Le problème, c'est que leur **attitude dispendieuse est vite imitée par leurs inférieurs** et, par degrés successifs, à tous les échelons de la société. La disposition à l'épargne s'affaiblit et finit par disparaître et le fonds destiné à entretenir du travail productif n'est plus alimenté par ceux qui devraient l'alimenter le plus. C'est ce qui se passa dans le milieu des grands négociants de Cadix et de Lisbonne qui devinrent des seigneurs magnifiques. Leurs profits exorbitants n'ont apporté aucun secours à la pauvreté du pays et n'ont fait tourner aucune industrie.

« **Ce qui vient vite s'en va de même** » dit l'adage. On ne se soucie plus de la capacité réelle à dépenser et on s'illusionne sur le futur en s'exaltant de la facilité actuelle avec laquelle on voit venir l'argent. **L'unique avantage que le monopole, imposé par un gouvernement « sous l'influence de boutiquiers »,¹⁵⁶ procure à une classe unique de personnes est, en lui-même, fondamentalement nuisible à l'intérêt général du pays**. Si on allait chez un boutiquier lui demander d'acheter pour nous un bon domaine où demeurer et que, en échange, on lui promettait que, désormais, on irait toujours se fournir chez lui et même qu'on payerait un peu plus cher que demandé par la concurrence, on serait rapidement éjecté de sa boutique. Par contre, si ce n'était pas au boutiquier de payer ce domaine mais à quelqu'un d'autre, le boutiquier serait évidemment d'accord qu'on vous impose d'acheter, en contrepartie, tous vos habits à sa boutique. Le boutiquier, ce sont les marchands anglais, vous êtes le colon anglais qui s'installe en Amérique et celui qui vous offre le domaine, c'est le peuple anglais. L'Angleterre a acheté un vaste domaine dans un pays éloigné pour quelques uns de ses sujets qui ne se plaisaient pas chez elle. Les marchands ont obtenu, par une clause déposée dans l'Acte de Navigation que les colons ne puissent s'achalander et écouler leur surplus qu'auprès d'eux seuls.

Le soutien de ce monopole a été le principal et même, en vérité, le seul but de l'empire que la Grande Bretagne s'est attribué sur ses colonies. Ce monopole est le seul fruit qu'elle a recueilli de cet empire, fruit qui ne profite qu'aux marchands. Par contre, les dépenses consenties pour ces colonies sont, elles, bien réelles. Il faut compter les frais d'établissement mais aussi les sommes dépensées pour financer la dernière guerre et une grande partie de la guerre précédente. Rien que pour les guerres, ces dépenses atteignent les 90 millions sterling. **Toute cette dépense n'est, en définitive, qu'une prime versée pour soutenir le monopole qui, on l'a vu, revient à soumettre le commerce anglais à un système aux retours plus lents et plus éloignés que la majeure partie des autres trafics**.

L'empire britannique n'est, pour l'Angleterre, qu'une source de pertes et de désavantages. Adam Smith proposerait bien à son pays d'abandonner toute autorité sur ses colonies, de leur laisser élire leurs magistrats, se donner des lois, faire la paix et la guerre, mais il sait bien que ce serait là une mesure qui ne serait jamais adoptée par l'Angleterre et qui ne serait d'ailleurs jamais adoptée par aucune nation du monde. **Ces sacrifices seraient nécessaires mais s'avèrent trop « mortifiants pour l'orgueil**

156 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.227

d'une nation »¹⁵⁷ et – surtout – ils sont toujours contraires à l'intérêt particulier de la partie qui gouverne, laquelle se dépouillerait ainsi de la capacité d'obtenir des places honorables et lucratives dans les provinces de l'empire.

Pourtant, si pareille résolution était prise, la Grande-Bretagne serait du jour au lendemain affranchie de toutes les charges afférentes à l'entretien de ses colonies et pourrait passer avec elles un traité de commerce garantissant le libre-échange. Ce dernier serait moins avantageux pour les marchands mais infiniment plus pour la population. A l'instar des habitants des colonies de la Grèce antique, les habitants de colonies américaines de l'Angleterre cesseraient d'être des sujets turbulents et factieux pour devenir des alliés fidèles, généreux et affectionnés qui exprimeraient certainement leur reconnaissance filiale à la mère patrie en la soutenant dans les guerres et en respectant le traité.

Pour devenir avantageuse à l'empire auquel elle appartient, une province doit lui fournir un revenu en temps de paix qui le défraye de la dépense consentie par lui pour son établissement mais qui contribue également au soutien du gouvernement général de l'empire. En temps de guerre, la province doit fournir un revenu extraordinaire. On est loin du compte. **Certains prétendent que le monopole augmente substantiellement le revenu des marchands et leur permet de payer des impôts plus importants**, compensant ainsi le déficit dans le revenu public des colonies. **Mais Adam Smith prétend que, au-delà de ces dépenses étatiques, ce monopole diminue le revenu de la masse du peuple, retranchant ainsi aux moyens que ce peuple peut avoir de payer des impôts.** De toute façon, les riches particuliers qui tirent profit des colonies constituent une classe très particulière qu'il est impossible d'imposer au-delà de la proportion des autres classes.

Les colonies peuvent être imposées soit par leur propre assemblée soit par le Parlement anglais. Il semble improbable qu'on puisse un jour lever un impôt qui dédommage l'empire de ses dépenses militaires et qui contribue au soutien du gouvernement général. Le parlement local n'aurait pas les moyens de persuader les colons de verser pareil impôt pour soutenir un gouvernement général. Tous les émoluments de ce gouvernement se partagent entre des personnes qui sont tout à fait étrangères à ces colons. Une assemblée coloniale n'est pas à même de juger ce qu'exigent la défense et le soutien de tout l'empire. Elle ne peut même pas juger de son degré de richesse relativement à l'empire.

On a proposé, par conséquent, que le Parlement de Grande-Bretagne taxe les colonies par réquisition. Selon Smith, cela pourrait être une solution raisonnable. Cela serait quelque peu comparable à la manière dont la France taxe ses provinces qui jouissent encore du privilège d'avoir leurs Etats particuliers. Le problème, c'est que la Grande-Bretagne n'exerce pas, sur ces provinces, la même autorité établie de longue que possède le roi de France sur ses provinces. Si une guerre survenait entre la Grande-Bretagne et la France et nécessitait la levée de 10 millions de livres sterling, le parlement anglais contracterait un emprunt sur le crédit d'un fonds parlementaire

157 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.230

qui proviendrait d'un impôt à lever dans la Grande-Bretagne et une réquisition sur les colonies. Il y a fort à parier que les colonies n'y contribueraient pas. La Grande-Bretagne devrait probablement assumer seule tout le poids de la dette contractée.

« La Grande-Bretagne est peut-être le seul Etat depuis que le monde existe, qui, à mesure qu'il a agrandi son domaine, ait seulement ajouté à ses dépenses sans augmenter une seule fois ses ressources ». ¹⁵⁸

Quels moyens le parlement anglais devrait-il utiliser pour éviter que les assemblées coloniales rejettent ou éludent les réquisitions qu'il établirait sur les colonies ? Si le parlement parvenait à imposer ces colonies, l'importance des assemblées coloniales serait détruite et, avec elle, celle de tous les hommes influents de l'Amérique anglaise. Si les hommes prennent part au maniement des affaires publiques, c'est en raison de l'importance que cela leur confère. Imposer les colonies d'autorité depuis Londres reviendrait à dégrader ces assemblées coloniales. On comprend que ces personnes s'y opposent avec la dernière énergie.

A l'époque du déclin de l'empire, les peuples alliés de Rome qui avaient porté la plus grande partie du fardeau de la défense de l'Etat et de l'agrandissement de l'empire demandèrent l'obtention de la qualité de citoyen. Rome refusa et ce refus fit éclater la guerre sociale, laquelle, déboucha sur la naturalisation progressive de la plupart de ces peuples alliés. Le parlement anglais veut taxer les colonies, lesquelles refusent de l'être par un parlement où elles ne sont pas représentées. **Adam Smith pense qu'il faudrait autoriser les colonies américaines à envoyer des représentants siéger au parlement britannique. Il conviendrait d'octroyer à chaque colonie un nombre de représentants proportionnel à la contribution apportée par la colonie dans le revenu de l'empire.** Evidemment, ce nombre augmenterait à mesure que la portion contributive augmenterait. Ceci offrirait aux hommes influents de chaque colonie un objet d'ambition nouveau et éblouissant. De cette façon, l'Angleterre gagnerait le soutien des meneurs de l'Amérique et éviterait que ces derniers perdent leur temps au jeu mesquin des factions coloniales.

Est-il vraiment prudent d'ouvrir le parlement aux colonies quand on voit les conséquences funestes que pareille initiative déclencha dans la Rome décadente ? Smith explique que la situation est ici fort différente. En effet, **dans l'Antiquité, la démocratie était directe et la représentation n'existait pas.** Quand des habitants d'un Etat recevaient la qualité de citoyen d'un autre Etat, cette citoyenneté leur conférait le droit de venir collectivement délibérer et voter avec le peuple de cet autre Etat. L'admission de la plus grande partie des habitants de l'Italie aux privilèges de la citoyenneté romaine précipita la ruine de la République car **des nuées de gens de toutes les tribus se pressèrent dans les assemblées nationales et chassèrent les véritables citoyens** dont ils confisquèrent l'exercice du pouvoir.

Ce n'est évidemment pas ce que propose Adam Smith pour le parlement anglais. Les colonies seraient représentées par des parlementaires qu'elles dépêcheraient à Londres pour siéger à la Chambre des communes. Ce système assurerait l'union de la

158 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.235

Grande-Bretagne avec ses colonies. La chose ne serait pas aisée mais les difficultés ne seraient pas insurmontables.

Du côté anglais, la crainte est que l'équilibre de la constitution soit bouleversé en raison de la taille importante de la représentation des députés américains. Mais si cette représentation est proportionnelle au produit des contributions de l'Amérique, alors les moyens permettant de faire face à cet afflux de personnes augmenterait en proportion de ce nombre de personnes.

Du côté américain, on craint que la distance du siège du gouvernement n'expose les représentants à une foule d'oppressions. Smith répond à cela que le nombre des représentants américains empêcherait toute entreprise de ce genre. Ces derniers seraient bien conscients de la dépendance qui est la leur relativement aux gens qu'ils représentent et auraient à cœur de veiller aux intérêts de leurs commettants pour continuer à siéger à la Chambre des communes. **D'ailleurs, il n'est pas impossible que, vu l'accroissement des richesses produites sur le sol américain et en raison de la vitesse de ce accroissement, le produit des contributions de l'Amérique en vienne, d'ici peut-être un bon siècle, à excéder celui de la Grande-Bretagne.** Naturellement, **le siège de l'empire se transporterait alors dans la partie de ce dernier** qui contribuerait le plus à la défense et au soutien financier de l'Etat.

Selon Adam Smith, **la découverte de l'Amérique et celle d'une voie d'accès à l'Asie via le cap de Bonne-Espérance « sont les deux événements les plus remarquables et les plus importants dont fassent mention les annales du genre humain ».**¹⁵⁹ Depuis deux ou trois siècles, cette double découverte a produit bien des conséquences et il n'est toujours pas possible de mesurer l'ampleur de celles qu'elles auront par la suite.

L'union établie entre les deux extrémités du monde et la possibilité qu'elle laissait aux hommes de pourvoir mutuellement aux besoins des uns et des autres, d'augmenter leurs jouissances et de stimuler leurs industrie aurait dû équivaloir à une somme de bienfaits. **Hélas, tous ces avantages commerciaux « ont été perdus et noyés dans un océan de calamités qu'elles ont entraînées après elles ».**¹⁶⁰ La raison en est qu'à l'époque où furent faites ces découvertes, les Européens jouissaient d'une telle supériorité de forces qu'ils purent impunément se livrer à toutes sortes d'injustices dans ces contrées inexplorées. Mais ces calamités sont, poursuit Adam Smith avec **optimisme**, un « effet accidentel » de ces grands événements et non pas une conséquence naturelle : **avec le temps, les différentes parties du monde atteindront probablement une égalité de force et la crainte réciproque que cet équilibre inspirera incitera chacun à respecter le droit de l'autre.** Pour établir cette égalité de force, il importe, dit Smith, de communiquer mutuellement nos connaissances et nos moyens de perfection dans tous les domaines.

Une des principales conséquences de ces découvertes fut malheureusement d'assurer le triomphe des idées mercantilistes. L'objectif était d'enrichir les grandes

159 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.240

160 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.240

nations par le commerce et les manufactures plutôt que par la culture et l'amélioration des terres. Or, paradoxalement, la découverte de nouvelles terres eut pour conséquence que ces grandes nations devinrent les voituriers et les manufacturiers, non pas des seules grandes nations, mais des cultivateurs nombreux et florissants de l'Amérique.

Les pays qui possèdent les colonies américaines et qui peuvent commercer dans les Indes orientales sont en mesure de jouir pleinement des avantages de ce vaste commerce. Cela dit, **il est certains pays qui, en dépit des barrières élevées pour les exclure de ce commerce colonial, jouissent dans les faits d'une part importante de ces avantages.** Les colonies espagnoles et portugaises font une énorme consommation de toile. Pour s'en fournir, elles font davantage travailler les industries de France, de la Flandre, de la Hollande et de l'Allemagne - à qui elles apportent la matière première - que les industries portugaises et espagnoles. Ce sont donc ces pays manufacturiers qui se partagent le capital employé par les colonies, le Portugal et l'Espagne n'en captant que le seul profit.

Mesures et règlements mercantilistes sont souvent plus nuisibles au pays oppresseur qu'au pays opprimé. En effet, le poids de cette oppression injuste retombe sur la tête des oppresseurs et écrase leur propre industrie plus que celle des autres pays. Certes, les emplois de capital sont assez lucratifs en eux-mêmes mais la lenteur et l'irrégularité des retours du commerce par circuit désavantagent globalement, comme on l'a vu, les industries du pays en « faveur » duquel est établi le monopole.

On a vu que le capital commercial d'un pays cherche naturellement et prend de lui-même l'emploi le plus avantageux au pays. S'il fait du commerce de transport, le pays devient ainsi l'entrepôt général des marchandises de tous les pays dont il transporte les produits. Le propriétaire d'un capital cherche nécessairement à se séparer chez lui de la plus grande partie de la marchandise pour diminuer les frais et les risques d'une exportation quitte à vendre ces dernières beaucoup moins cher. Il essaye de convertir partiellement son commerce de transport en un commerce étranger de consommation. Si, par contre, il a investi son capital dans un commerce étranger de consommation, il essayera de convertir partiellement ce dernier en un commerce intérieur (il essayera de revendre au pays une partie des marchandises qu'il a rassemblées en vue de les exporter). **On préfère toujours la proximité et le capital commercial de chaque pays cherche de préférence l'emploi le plus rapproché.** Il préfère les retours fréquents et réguliers. Il préfère l'emploi qui lui permet d'entretenir le maximum de travail productif.

Cela dit, il arrive qu'il soit plus profitable de placer son capital dans un emploi éloigné. Si le profit qu'on peut raisonnablement en espérer est bien plus élevé qu'un emploi de proximité, l'investisseur va préférer cette option. Le capital va donc désertier les emplois les plus rapprochés pour se porter vers les emplois les plus éloignés. **Mais cela ne sera que provisoire : cela cessera dès que les profits de tous les emplois reviennent entre eux au même niveau.** Si, l'espace d'un moment, le profit est plus important à l'étranger, c'est un signal donné aux investisseurs : le marché étranger manque de capitaux.

Ce haut taux du profit est la preuve qu'il y a quelque chose qui s'achète à meilleur marché ou qui se vend plus cher qu'il ne devrait le faire. C'est la preuve

qu'une classe de citoyens est plus ou moins opprimée : soit parce qu'elle paye plus (c'est le cas des consommateurs de ces marchandises) soit parce qu'elle gagne moins (c'est le cas des travailleurs qui produisent ces marchandises). Ce haut taux du profit est donc un appel aux capitaux pour rééquilibrer au plus vite cette situation. **Dès lors, l'intérêt public lui-même peut parfois exiger qu'une partie des capitaux d'un pays déserte les emplois nationaux pour aller se porter à l'étranger.** Certes, ce faisant, ces capitaux ne peuvent plus s'employer dans l'industrie nationale et ne sont plus en mesure d'entretenir de la main d'œuvre dans le pays. Cependant, ces capitaux expédiés à l'étranger vont entrer en concurrence avec les capitaux de ceux qui bénéficient d'un haut taux de profit et vont contribuer à ramener les profits à un juste niveau : les marchandises redescendront à leur prix naturel. Du coup, les travailleurs locaux gagneront plus et les consommateurs du pays où seront exportées et vendues ces marchandises pourront acquérir ces marchandises qui leur sont nécessaires pour faire marcher les emplois les plus rapprochés. Dans ces circonstances extraordinaires, l'intérêt et le penchant naturel des individus sont en concordance avec l'intérêt général.

Naturellement, les intérêts privés et les passions des hommes les portent donc à diriger leurs capitaux vers les emplois les plus avantageux à la société. Si ces emplois drainent trop de capital, la baisse des profits dans ces emplois et la hausse de ces derniers dans d'autres emplois poussent les hommes à rediriger leurs capitaux là où ils sont le plus nécessaires. Cette distribution du capital s'opère harmonieusement et cela sans intervention de la loi.

Les mesures et règlements mercantilistes perturbent nécessairement cette distribution naturelle du capital qui est pourtant le plus avantageuse. Mesures et règlements relatifs au commerce de l'Amérique et des Indes orientales la perturbent encore bien davantage parce que le commerce avec ces deux continents absorbe une part considérable de ce capital. Le monopole est le plus grand ressort de ces règlements.

Deux sortes de monopole perturbent la distribution naturelle du capital de la société :

- **un premier monopole, c'est celui qu'une nation européenne exerce sur ses propres colonies** lorsqu'elle prétend s'approprier seule tout le marché de ces dernières en interdisant à toutes les autres nations d'entrer en commerce direct avec elles. Ainsi les Portugais prétendirent soumettre les Indes Orientales à un pareil régime en vertu de leur droit exclusif de naviguer dans les mers de l'Inde. Ce droit exclusif n'est plus exercé depuis le déclin de la puissance portugaise mais les Hollandais continuent à exclure toutes les autres nations européennes de tout commerce avec les îles à épices. Dans des cas de ce genre, toutes les autres nations sont exclues d'un commerce qui pourrait être avantageux pour chacune mais sont, en outre, obligées d'acheter plus cher des marchandises qui, autrement, seraient importées directement du pays producteur ;
- **un second monopole est celui qui, au sein d'un même pays, est exercé par une compagnie exclusive.** Les pays européens ont chacun leur compagnie

exclusive.¹⁶¹ Ce monopole aux mains d'une catégorie de marchands, s'exerce directement contre la majeure partie de la nation qui l'institue et est encore plus absurde que le premier monopole. Ainsi, depuis l'établissement de la Compagnie des Indes anglaises, les habitants de l'Angleterre qui ne sont pas dans le capital de cette compagnie ne peuvent participer au commerce avec les colonies (et ne peuvent, dès lors, investir leurs capitaux dans ce commerce) mais sont, en outre, obligés d'acheter les marchandises sur lesquelles porte ce commerce un peu plus cher que si ce commerce était libre et ouvert à tous les citoyens.

Les dommages causés par ces deux monopoles ne sont pas identiques :

- les **monopoles de la première sorte ont pour effet d'attirer** dans le commerce sur lequel ils portent, **une portion du capital de la société plus forte que celle qui s'y serait portée naturellement** ;
- les **monopoles de la seconde sorte peuvent**, dans le commerce particulier pour lequel ils sont établis, **soit attirer, soit repousser du capital**.

Dans les pays pauvres, ces monopoles de la seconde sorte attirent plus de capital qu'il n'en serait naturellement venu. Les commerçants de pays tels que la Suède et le Danemark n'auraient certainement pas hasardé leurs petits capitaux dans une entreprise aussi risquée, aussi incertaine et aussi éloignée que le commerce international si ce monopole ne leur avait pas donné la certitude d'un très gros profit sur une quantité assez considérable de marchandises. Par contre, dans des pays riches tels que la Hollande, ces monopoles du second genre repoussent une bonne partie du capital qui s'y serait rendu sans eux. Sans ces derniers, un plus grand nombre de vaisseaux se serait rendu aux Indes Orientales. **Le capital de la Hollande est tellement abondant qu'il déborde continuellement** et va s'employer un peu partout : dans les fonds publics des nations étrangères, dans des prêts à des armateurs de pays étrangers, dans le commerce de transport. **Si le commerce des Indes orientales était totalement libre, il absorberait probablement la plus grande partie de ce capital hollandais surabondant.** En effet, le marché des Indes Orientales est plus vaste et plus étendu que ceux de l'Europe et de l'Amérique réunis.

Qu'il en résulte une attraction artificiellement provoquée du capital ou une expulsion de ce dernier, tout dérangement dans la distribution naturelle du capital est nécessairement nuisible à la société dans laquelle il a lieu. La Hollande souffre d'une perte considérable de son capital en ne pouvant pas le placer dans l'emploi qui lui conviendrait le mieux. La Suède et la Norvège feraient mieux d'acheter, même un peu plus cher, les marchandises exotiques des Indes orientales à d'autres nations et d'utiliser leur maigre capital dans des industries nationales plutôt que de l'expédier au loin dans un commerce dont les retours sont si tardifs et dans lequel ce capital ne peut entretenir qu'une faible quantité de travail productif dans leur pays où ils en ont tant besoin.

161 Ces diverses compagnies s'appelaient toutes « Compagnie des Indes ». On parlait de compagnie des Indes « orientales » s'il s'agissait d'une compagnie commerçant avec l'Asie et de compagnie des Indes « occidentales » s'il s'agissait d'une compagnie commerçant avec l'Amérique. Chaque pays européen avait donc une ou deux « Compagnie des Indes ». Ainsi, il y avait donc une Compagnie hollandaise des Indes Orientales, une compagnie anglaise des Indes Orientales, une compagnie des Indes orientales (ainsi nommée car c'était la compagnie française créée par Colbert), etc.

Contrairement à ce qu'on affirme souvent, **ces compagnies exclusives ne sont pas du tout indispensables pour soutenir un commerce avec ces contrées éloignées.** Ainsi, les Portugais ont joui d'un quasi monopole dans les Indes orientales pendant plus d'un siècle sans disposer d'aucune compagnie exclusive. On dit parfois qu'un commerce de cette ampleur nécessite une protection de ce genre. C'est faux rétorque Smith. Il est vrai qu'un commerçant particulier ne pourrait évidemment, à lui seul, se jeter dans une entreprise aussi périlleuse. Mais quand un pays est suffisamment mûr pour se lancer dans une aventure de ce genre, il se trouve toujours de commerçants en nombre pour investir leurs capitaux dans les diverses branches (la principale et les accessoires) nécessaires à la bonne marche de ce commerce. Si ce n'est pas le cas, il vaut mieux que le pays s'abstienne d'entreprendre lui-même ce commerce.

Les Européens possèdent une quantité considérable d'établissements sur la cote africaine et dans les Indes orientales. Pourtant, ils n'ont jamais réussi à fonder dans ces parties du monde des colonies aussi nombreuses et aussi prospères que les colonies américaines. Pourquoi ? L'Afrique et les Indes orientales sont certes habitées par des nations barbares. Mais ces dernières sont beaucoup moins faibles et beaucoup moins dépourvues de moyens de défense que les malheureux Américains. Ces nations barbares sont d'ailleurs beaucoup plus nombreuses qu'en Amérique. Ces sont des peuples pastoraux (les Hottentots par exemple) alors que les autochtones américains sont, à l'exception du Mexique et du Pérou, principalement des chasseurs. Or, quand il s'agit de fonder et d'étendre des colonies, il est beaucoup plus compliqué de déplacer des populations pastorales que des peuples chasseurs. En outre, le régime et l'esprit des compagnies exclusives ne sont pas propices à l'établissement et au développement de nouvelles colonies. Par contre, des comptoirs florissants et fréquentés par nombre de bateaux étrangers tels que le Cap de Bonne Espérance et Batavia le furent par des commerçants qui n'appartenaient à aucune compagnie exclusive.

Les compagnies exclusives sont généralement détestées dans ces pays en raison de la manière dont elles gouvernent et administrent leurs nouveaux sujets. Ainsi, les Hollandais ont coutume de brûler toute la quantité d'épices excédant ce qu'ils estiment pouvoir débiter en Europe avec un profit jugé suffisant. Dans les îles où ils n'ont pas d'établissements, ils donnent des primes à ceux qui arrachent tous les boutons et les feuilles nouvelles des giroffiers et des muscadiers qui y croissent naturellement. Par cette politique barbare, ils ont ainsi réduit le nombre de ces arbres dans des proportions considérables. Par divers procédés oppressifs, ils ont réduit la population de plusieurs des Moluques, passablement peuplées à l'époque des Portugais, au nombre de personnes suffisantes à nourrir les garnisons qu'ils y tiennent. Au Bengale, la compagnie anglaise n'a pas encore eu le temps d'établir un système aussi complètement destructeur. Mais on a vu des agents anglais détruire des champs de pavot à certains endroits pour pouvoir écouler à un meilleur prix une grande quantité d'opium dont ils se trouvaient en possession à ce moment. En maintes circonstances, les facteurs de la compagnie ont taché d'établir pour leur propre compte le monopole de quelques unes des plus importantes branches, non seulement du commerce étranger mais aussi du commerce intérieur du pays. Ils ont été sanctionnés. Si on les avait laissés faire, leur action destructrice eût été comparable à celle des Hollandais.

Ces compagnies sont souveraines dans les pays qu'elles ont conquis. Pourtant, rien n'est plus contraire à l'intérêt de ces compagnies exclusives que ce régime destructeur. Pourquoi ? Dans presque tous les pays, le revenu du souverain est tiré du peuple. Plus le revenu du peuple est abondant, plus le sera celui du souverain. Il a donc un intérêt personnel à augmenter ce dernier. Il a donc intérêt à ouvrir son marché le plus largement possible et à laisser au commerce son entière liberté. En attirant le maximum d'acheteurs potentiels, il accroît la concurrence et voit augmenter la quantité et la valeur de ce produit et, par conséquent, la part qui lui appartient.

Mais, la vérité, c'est que les marchands ne sont pas aptes à exercer les prérogatives du souverain. Ils considèrent d'ailleurs eux-mêmes le pouvoir de souverain comme accessoire à celui de marchand. Leurs habitudes mercantiles les conduisent à préférer le plus souvent les petits profits passagers du monopoleur au revenu substantiel et assuré du souverain. Les intérêts de souverain et ceux de marchand particulier s'opposent souvent et ils privilégient souvent ce dernier intérêt. **L'administration dans les Indes orientales est constituée d'un conseil de marchands, profession en soi estimable mais qui manque d'autorité naturelle.** Ces personnes n'inspirent pas naturellement la soumission et doivent toujours recourir à la contrainte. Ces administrateurs demeurent toujours avant tout des marchands. Ils se préoccupent avant tout de vendre pour leurs maîtres et aussi cher que possible les marchandises européennes et d'acheter à vil prix les marchandises indiennes à exporter en Europe. Cela nécessite, dans l'esprit mercantiliste qui est le leur, d'exclure toute espèce de concurrence sur le marché particulier où ils opèrent. **Le gouvernement est subordonné aux intérêts du monopole et s'efforce d'étouffer la production du pays qui excéderait la quantité dont ils ont besoin pour exporter.**

Par ailleurs, ces agents administratifs de la Compagnie exclusive commerceront aussi pour leur propre compte et, ce faisant, ils essaient également d'obtenir, en faveur de leur commerce particulier, le même monopole que celui du commerce public de la Compagnie. Ce commerce public de la Compagnie ne s'étend pas au-delà du commerce avec l'Europe alors que le commerce particulier des agents administratifs opérant pour leur compte peut s'étendre à toutes les branches tant du commerce intérieur que du commerce étranger. Ainsi le monopole de la Compagnie tend à étouffer la croissance naturelle du produit à exporter. Le monopole des agents **étouffe, lui, la croissance naturelle de tous les produits** qu'ils ont choisis pour objet de leur trafic - **quand bien même ce produit serait nécessaire aux besoins de la vie de ladite population** – de manière à contingenter la production à la quantité que l'agent est en mesure de trafiquer et avec le profit qui lui convient.

On le voit, ce système mercantiliste tend à dégrader la culture générale du pays et à diminuer sa population. Ce faisant, l'action de ces commettants, dictée par leurs intérêts personnels, s'oppose véritablement à l'intérêt même du pays et, indirectement, à l'intérêt même des maîtres qu'ils sont censés représenter sur place et à qui appartient réellement le pays. **Singulier gouvernement que celui de ces agents administrateurs qui n'aspirent qu'à quitter le pays une fois fortune faite et qui témoignent de l'indifférence la plus absolue pour la contrée qu'ils « administrent ».** Mais,

plus que les personnes qui ne font que poursuivre leurs intérêts, **c'est le système de gouvernement lui-même qu'Adam Smith condamne**, car il reconnaît que, en matière de guerre et de négociations, certains conseils, tels ceux de Madras et de Calcutta, se sont conduits avec une fermeté et une sagesse « qui auraient fait honneur au sénat romain aux plus beaux jours de la république ». ¹⁶² Mais, cependant, ces hommes ont été élevés dans des professions fort étrangères à la guerre et à la politique. Il conclut :

« De telles Compagnies exclusives sont donc un mal public, sous tous les rapports ; c'est un abus toujours plus ou moins incommode aux pays dans lesquels elles sont établies, et un fléau destructeur pour les pays qui ont le malheur de tomber sous leur gouvernement ». ¹⁶³

Chapitre VIII. Conclusion du système mercantile

Les deux mesures prônées par le système mercantile sont l'encouragement de l'exportation et le découragement de l'importation. **En réalité, quand on applique ce système, on assiste aux conséquences inverses : il décourage l'exportation et encourage l'importation.** La finalité du système mercantile est la suivante : enrichir le pays par une « **balance du commerce** » avantageuse. Pour ce faire, le système mercantile :

- **décourage l'exportation de matières premières de manufactures** et des instruments de métier (par exemple des cadres à cadrer la laine) dans l'espoir de **favoriser l'exportation de produits de plus grande valeur** ;
- **encourage l'importation de matières premières de manufactures** afin que les ouvriers nationaux puissent travailler ces dernières eux-mêmes à meilleur marché et **diminuer ainsi l'importation de marchandises manufacturées** coûteuses.

On n'encourage apparemment pas l'importation des instruments d'industrie. C'eût été un grand tort pour l'industrie nationale car il existe des fabriques anglaises spécialisées dans la production de pareils instruments, ce qui explique pourquoi, pour ne pas leur causer du tort, cette importation est prohibée.

L'importation des matières premières de manufactures a été encouragée tantôt par des exemptions de droit tantôt par des primes.

L'exemption de droit concerne des matières telles que la laine non ouvrée, le lin non sérancé, les cuirs non apprêtés, les peaux de veau marin, le fer en saumons ou en barres, etc. En elles-mêmes, ces exemptions arrachées au législateur par la pression des marchands et des manufacturiers sont parfaitement justes et raisonnables. Le public ne pourrait qu'y gagner si on étendait ces exemptions à toutes les autres matières de manufactures. Mais l'avidité des manufacturiers s'est étendue aussi sur des produits qui ne sont plus véritablement de la matière première. Ainsi en est-il des fils écrus ou roux de

¹⁶² A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.258

¹⁶³ A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.258

l'étranger. Ils ont été exemptés de tout droit. Le problème, c'est que ce produit nécessite un travail important réalisé, le plupart du temps, par des fileuses. Les fileuses anglaises sont généralement de pauvres femmes qui vivent dispersées dans divers endroits du pays et qui n'ont ni appui ni protection. **Les manufacturiers achètent ces fils écrus à bas prix et gagnent beaucoup d'argent avec les ouvrages complets lorsqu'ils sortent des mains des tisserands.** En exemptant ces fils écrus de droits, les manufacturiers veulent se procurer ces fils écrus de l'étranger au plus bas prix possible pour les mettre en concurrence avec le travail des fileuses anglaises et abaisser le coût de ce dernier.

« L'industrie qu'encourage principalement notre système mercantile, c'est celle sur laquelle porte le bénéfice des gens riches et puissants. Celle qui alimente les profits du faible et de l'indigent est presque toujours négligée ou opprimée ». ¹⁶⁴

L'encouragement donné à l'importation des matières premières par des primes se limite uniquement à celles qui proviennent des colonies américaines. Sept primes à l'importation ont été mises en place. Elles concernent respectivement les munitions navales, l'indigo, le chanvre ou lin non sérancé, le bois d'Amérique, les soies écrues des plantations anglaises, les fonds et douves pour pipes, muids et barils et le chanvre d'Irlande. **Ces mêmes marchandises sont, lorsqu'elles proviennent d'autres pays que les colonies américaines, soumises à des droits considérables lorsqu'on les importe.** On considère, dans ce système absurde, que la richesse des colonies américaines est en réalité partie de celle d'Angleterre : toutes les dépenses consenties à son profit n'appauvrissent, dit-on, en aucune manière l'Angleterre. A supposer même que les colonies américaines soient parties de l'Angleterre, ce qui n'est pas le cas, ces primes seraient sujettes à toutes les objections qu'on adresse aux encouragements à la production.

L'exportation des matières premières de manufactures est découragée tantôt par des prohibitions absolues, tantôt par des droit élevés.

Les manufacturiers de lainages ont réussi à obtenir du législateur qu'il prohibe totalement au consommateur d'importer des étoffes de laine de quelque pays étranger que ce soit. Ils ont, en outre, obtenu l'interdiction absolue, pour les éleveurs de moutons et autres producteurs de laine, d'exporter du bétail vivant ou de la laine. En cas de violation de ces prohibitions, les **châtiments prévus sont d'une sévérité ahurissante.** Comme celles de Dracon, ces lois sont « écrites avec du sang » : celui qui exporte brebis, agneaux ou béliers aura l'ensemble des biens confisqués à perpétuité, sera emprisonné un an et aura la main gauche coupée sur la place un jour de marché dans une ville où elle restera clouée. La récidive est passible de mort. L'exportation de laine était, sous Charles II, ¹⁶⁵ considérée comme crime de félonie. Adam Smith n'a pas connaissance d'une application de la sanction à cette norme qui, pourtant, n'a jamais été expressément révoquée même si un autre statut légèrement moins rigoureux adopté par la suite prévoit une amende de 20 schellings pour chaque brebis exportée. L'intention de la loi est de ruiner complètement le contrevenant. Faute

164 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.261

165 Charles II d'Angleterre (1630-1685) devint roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse en 1660 et régna jusqu'en 1685

de payer dans les trois mois, il est déporté pour sept ans. Le propriétaire du vaisseau, s'il a connaissance du délit, se voit confisquer ce dernier. Les matelots, eux, écopent de trois mois de prison et se voient confisquer tous leurs biens meubles.

En vue d'empêcher l'exportation, le commerce intérieur de laine est, lui aussi, soumis aux gênes les plus dures et les plus oppressives. L'emballage est strictement réglementé, son mode de transport aussi. Tout déplacement doit être signalé aux autorités au préalable et recevoir une autorisation pour pouvoir s'opérer. Là aussi, les peines sont incroyablement sévères. Le convoi ne peut pas s'approcher en deçà d'une certaine distance des côtes. Le commerce de côte en côte est autorisé moyennant le respect d'un nombre impressionnant de formalités administratives.

Les fabricants, à l'origine de ces règlements extraordinairement oppressifs, ont, pour justifier leurs exigences, prétendu que la laine anglaise était d'une qualité à ce point supérieure à celle de tous les autres pays du monde, qu'elle était la seule à même d'entrer dans la confection de drap fin et que, par conséquent, en interdire l'exportation permettrait à l'Angleterre de s'approprier le monopole mondial du commerce de draps, générant ainsi une opulence considérable. Cette affirmation, ainsi que beaucoup d'autres, fut crue sur parole. En réalité, elle est totalement fautive. Non seulement, la laine anglaise n'est pas nécessaire à la confection de draps fins mais elle est même tout à fait impropre à ce genre d'ouvrage. Les draps fins sont constitués exclusivement de laine espagnole.

Adam Smith a déjà démontré précédemment que la conséquence de cette réglementation fut l'écroulement du prix de la laine anglaise à un montant largement inférieur à celui qu'il avait avant l'adoption de la mesure. La preuve en est apportée par le fait que, suite à l'union des royaumes d'Ecosse et d'Angleterre, le prix de la laine écossaise baissa à la moitié de sa valeur. Le prix de la meilleure laine anglaise est généralement en dessous du prix demandé pour de la laine d'une qualité très inférieure sur le marché d'Amsterdam.

Cet avilissement du prix a eu des conséquences négatives, quoique fort limitées, sur la quantité et la qualité de la production lainière. Pourquoi ? Concernant la quantité, ces règlements ont dû avoir un impact limité. La raison en est que l'éleveur élève des moutons pour deux raisons : pour en vendre la laine mais aussi pour vendre le corps de la bête. Si le prix de la laine descend, le prix de la viande de boucherie va automatiquement monter. Ce sont deux vases communicants. C'est ce que Smith a démontré dans la première partie du livre. Si ce n'était pas le cas, le fermier ne pourrait rentabiliser son bétail et cesserait bientôt de le nourrir. L'avilissement du prix de la laine importe peu au fermier tant qu'il peut se rattraper sur le prix de la viande. Il en souffre évidemment comme consommateur du fait de la hausse corrélative du prix des vivres. Il peut en souffrir indirectement si la hausse du prix des vivres diminue la consommation de viande, ce qui influe sur sa production. Mais si c'est le cas, cet impact n'est apparemment pas considérable. Cette diminution de prix n'a pas eu non plus de conséquence notable sur la qualité de la laine. Cette dernière dépend de la bonne santé de l'animal et l'éleveur a intérêt à maintenir ses bêtes en bonne santé s'il veut en tirer le meilleur prix en boucherie. La laine anglaise a même gagné en qualité au

cours de ce siècle. Evidemment, il est possible que si le prix s'était maintenu, la qualité eût été encore meilleure qu'elle n'est aujourd'hui.

La prohibition absolue de l'exportation de la laine ne se justifie en aucune manière. Si l'on désirait réellement adopter une politique mercantiliste conséquente (ce qu'Adam Smith déconseille), il suffirait de frapper l'exportation d'une forte taxe. **Adam Smith considère que blesser les intérêts d'une classe de citoyens** (en l'occurrence les producteurs de laine) **sans autre objet que celui de favoriser ceux d'une autre classe** (en l'occurrence les manufacturiers) **est évidemment contraire à la justice et à l'égalité de protection que le souverain doit garantir à tous ses sujets.** Il serait grandement préférable de substituer à cette prohibition absolue de l'exportation de laine une taxe importante sur cette exportation. De toute façon, cette prohibition n'empêche pas l'exportation de la laine. Il s'en exporte une quantité considérable, principalement en raison de la différence de prix entre la laine anglaise et étrangère, différence causée par cette même prohibition. Inutile de dire que cette exportation, qui ne rapporte rien à l'Etat, bénéficie avant tout au contrebandier. Une exportation légale soumise à impôt serait profitable à tout le monde, à commencer par l'Etat qui bénéficierait de rentrées.

La **terre à foulon** est nécessaire pour préparer et dégraisser des ouvrages de lainerie. Son exportation a été prohibée au même titre que la laine. La terre à pipe, quoique ne présentant pas les mêmes caractéristiques, a été incluse dans la prohibition du fait de sa ressemblance avec la terre à foulon. C'est aussi le cas du cuir tanné mais pas des bottes fabriquées avec ce cuir. **Ce dont on prohibe l'exportation, ce sont les marchandises non travaillées.** Cela s'explique par la facilité qu'ont les manufacturiers, regroupés aux mêmes endroits, à se liguer et à faire pression sur le parlement. Par contre, les éleveurs de bestiaux sont éparpillés dans tout le pays et ne peuvent défendre leurs intérêts de la même manière.

Quand elle n'est pas prohibée, l'exportation des matières premières est assujettie le plus souvent à des droits considérables. C'est le cas de l'alun, du plomb, de l'étain, du cuir tanné, de la calamine, du poil de lièvre, de la colle-forte, etc.

Les substances étrangères destinées à la fabrication de teinture, la gomme du Sénégal (ou gomme arabique) et d'autres pays avoisinants sont exemptées de tout droit à l'importation. L'intention des manufacturiers anglais était d'acheter les produits de ces pays au prix qui leur convient et, dès lors, de s'assurer que ces derniers soient importés en Angleterre et d'éviter, par des droits faramineux, qu'en soit réexportée la moindre partie. Mais, comme souvent, leur avidité a manqué son but : ces droits ont offert un marché parallèle à la contrebande qui exporta en fraude des quantités gigantesques de ces produits à destination de tous les pays européens mais en particulier de la Hollande.

Le charbon a ceci de particulier qu'il est à la fois considéré comme une matière première et comme un instrument d'industrie. Dès lors, on a découragé au maximum son exportation par des droits très élevés. L'exportation des instruments d'industrie (par exemple des métiers ou machines à faire des gants ou des bas) est, quant à elle, totalement prohibée. Les peines sont, sur ce point, très sévères. L'instrument « vivant » - c'est-à-dire l'ouvrier - voit, lui aussi, sa liberté de « s'exporter » fortement limitée.

Toute personne qui engage un ouvrier anglais pour lui permettre de pratiquer son métier à l'étranger ou enseigner en dehors des frontières, est passible d'une amende et d'une peine de prison. L'ouvrier qu'on tente de débaucher peut être tenu de verser une caution ou même emprisonné pour éviter qu'il aille pratiquer à l'étranger. S'il est établi à l'étranger, tous ses biens meubles et immeubles sont saisis au pays et il est déchu de la nationalité britannique.

« Je pense qu'il n'est pas besoin de faire observer combien de tels règlements sont contraires à cette liberté civile si vantée et dont nous nous montrons si jaloux, liberté qu'on sacrifie ouvertement dans ce cas au misérable intérêt de nos marchands et de nos manufacturiers ». ¹⁶⁶

La finalité, louable en soi, des règlements mercantiles, est d'étendre le progrès des manufactures d'un pays. Mais les moyens utilisés ne consistent pas à perfectionner ces dernières mais à affaiblir celles des pays voisins et à anéantir autant que possible la concurrence étrangère.

« La consommation est l'unique but, l'unique terme de toute production, et l'on ne devrait jamais s'occuper de l'intérêt du producteur, qu'autant qu'il le faut seulement pour favoriser l'intérêt du consommateur. - Cette maxime est si évidente par elle-même, qu'il y aurait de l'absurdité à vouloir la démontrer. Mais dans le système que je combats, l'intérêt du consommateur est à peu près constamment sacrifié à celui du producteur, et ce système semble envisager la production et non la consommation, comme le seul but, comme le dernier terme de toute industrie et de tout commerce ». ¹⁶⁷

Le monopole résultant des entraves mises à l'importation ne profite qu'au producteur, car le consommateur est obligé de payer le renchérissement que ce dernier ne manque pas de provoquer sur les marchandises. Par ailleurs, **les primes à l'exportation ne bénéficient qu'au producteur** et s'exercent au détriment du consommateur national qui paye, par ses impôts, le montant de cette prime et qui, encore une fois, subit le renchérissement corrélatif de cette denrée sur le marché intérieur. Le fameux traité de commerce de Methuen entre l'Angleterre et le Portugal évoqué précédemment décourage le consommateur anglais d'acheter, dans les pays voisins, des denrées que le climat anglais ne permet pas de produire. **Il est contraint d'acheter celles du Portugal, pays éloigné alors que les denrées d'un pays éloigné sont de qualité inférieure à celles d'un pays voisin.** En échange, le producteur anglais bénéficie de conditions avantageuses pour écouler sa marchandise sur le marché portugais. Le consommateur anglais paye en outre le renchérissement du prix de ces produits anglais sur le marché intérieur en raison de cette exportation forcée.

C'est surtout dans le commerce colonial que l'on voit l'intérêt du consommateur sacrifié de manière encore plus phénoménale que dans n'importe quel autre

166 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.278

167 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.279

règlement de commerce. Le système mercantiliste du monopole colonial écrase le consommateur national sous le poids de la dépense qu'entraînent l'entretien et la défense de l'empire britannique. Le seul intérêt de la dette contractée lors des deux dernières guerres excède non seulement tout le profit extraordinaire qu'on pourrait supposer venir du commerce colonial mais encore la valeur totale des marchandises exportées aux colonies.

Les architectes de ce système, ceux dans l'intérêt particulier de qui il a été établi, ce ne sont évidemment pas les consommateurs, en réalité les grands perdants du mercantilisme. **Ce sont les producteurs et, plus particulièrement, les marchands et les manufacturiers.**

Chapitre IX. Des systèmes agricoles ou de ces systèmes d'économie politique qui représentent le produit de la terre soit comme la seule, soit comme la principale source du revenu et de la richesse nationale

Le chapitre consacré à ce courant de pensée est nettement plus court, car ce dernier n'a jamais été adopté par aucun pays et est de nature inoffensive. Ces **différents systèmes fondés sur l'agriculture** ont pour commun dénominateur le fait de **considérer le produit de la terre comme la seule source de revenu et de la richesse d'un pays.**

Le **ministre français Colbert (1619-1683) était un disciple du mercantilisme et il apporta à l'application de ce système en France tout le zèle et le talent dont il était capable.** Il chercha à régler l'industrie et le commerce d'un grand peuple sur le même modèle que les départements d'un bureau. Au lieu de permettre à chacun d'œuvrer à ses intérêts personnels, il accorda des privilèges extraordinaires à certaines branches de l'industrie et chargea les autres de non moins extraordinaires entraves. Ce sont principalement les industries des villes qu'il privilégia au détriment de celles des campagnes. Il s'employa en outre, délibérément, à tenir en souffrance et à dégrader celles des campagnes. Ainsi, il prohiba totalement l'exportation des blés, privant les producteurs agricoles de l'ensemble des marchés étrangers pour écouler le produit le plus important de leur industrie. Il parvint ainsi à dégrader l'agriculture d'un pays pourtant si fertile et jouissant d'un climat si heureux.

C'est en réaction à cette politique destructrice que des **philosophes français** – favorables à l'agriculture – adoptèrent un **système qui prenait le contre-pied radical de la politique mercantiliste** de Colbert : la physiocratie. Ce dernier estimait que la richesse procède exclusivement de l'industrie des villes, ce qui est évidemment une exagération. Les physiocrates considèrent, au contraire, que la richesse provient exclusivement du travail de la terre, ce qui est une autre exagération.

Ces philosophes divisent la population en trois classes différentes :

- les **propriétaires** de la terre ;
- les **cultivateurs, fermiers et ouvriers de la campagne** ;

Ces deux classes sont honorées sous le nom de « **classe productive** ». La troisième est la suivante :

- les **artisans, manufacturiers et marchands** repris sous la dénomination humiliante de « classe stérile » ou « **classe non productive** ».

La **classe des propriétaires**, elle, contribue à la formation du produit annuel, par un certain nombre de dépenses - les **dépenses foncières** – consenties pour améliorer les terres, les amender, les entretenir, etc. Cela permet aux cultivateurs, fermiers et ouvriers, de faire naître un plus grand profit et de verser ainsi une plus forte rente aux propriétaires. Pour sa part, cette **classe des cultivateurs, fermiers et ouvriers de la campagne** contribue à la formation du produit annuel par des dépenses de deux types :

- les **dépenses primitives** : elles consistent dans les instruments de labourage, les fonds de bestiaux, les semences, la subsistance de la famille du fermier, de ses valets et des ses bestiaux, etc. pendant le début de l'exploitation (jusqu'au moment où il peut recevoir des rentrées de sa terre).
- les **dépenses annuelles** : elles consistent dans les semences, l'entretien et réparation des instruments de labour, dans la subsistance annuelle des valets et des bestiaux du fermier, de sa famille, de ses valets, etc.

La portion de produit qui reste au fermier après paiement de la rente, doit être suffisante pour lui permettre de remplacer, en un temps raisonnable (au moins dans le cours du bail) la totalité des dépenses primitives et des dépenses annuelles avec les profits ordinaires d'un capital. Faute de quoi, il devra abandonner son emploi le plus tôt possible. Cette portion est appelé « **fonds de culture** » et le propriétaire ne peut mettre la main dessus sans condamner le fermier à ne plus savoir payer la rente elle-même dans les années qui suivent.

La rente - qui appartient au propriétaire - **n'est rien d'autre que le « produit net » qui reste après le paiement de toutes les dépenses dont il a fallu faire l'avance pour faire croître le produit brut ou le produit total.** C'est bien parce qu'il existe un tel produit net que la classe agricole est qualifiée de « classe productive ». Dans un tel système, dépenses primitives et annuelles sont, dès lors, appelées « dépenses productives ». Les dépenses foncières sont aussi honorées de la dénomination de « dépenses productives ». Jusqu'à ce que ces dépenses foncières aient été totalement remboursées au fermier avec un profit de capital, ce surcroît de rente doit être considéré comme sacré et inviolable aux yeux du clergé et du souverain. Hors de question d'imposer ce dernier avant le remboursement des dépenses foncières car cela découragerait naturellement l'accroissement des dîmes de l'Eglise et de la masse imposable du roi.

Manufacturiers et artisans sont regardés comme des gens entièrement stériles et non productifs. Pourquoi ? Parce que, selon cette analyse, **leur travail remplace seulement le capital qui les emploie, ainsi que les profits ordinaires de ce capital.** Ce capital consiste dans les matières, outils et salaires avancés par celui qui les met en œuvre. Ce fonds les tient occupés et les fait subsister. La dépense consentie pour

employer et faire subsister des artisans et des ouvriers de manufacture ne fait que continuer l'existence de sa propre valeur sans en créer de nouvelle. Cette dépense est donc absolument stérile et non productive. **Par contre, la dépense consentie pour employer et faire subsister les fermiers et ouvriers de culture fait plus que continuer l'existence de sa propre valeur : elle produit une nouvelle valeur qui est la rente du propriétaire. Elle est donc productive.**

Le capital employé dans le commerce est tout aussi stérile que celui placé dans les manufactures. Les profits de ce secteur ne sont que le remboursement de la subsistance que s'avance à soi-même celui qui emploie le capital.

Le travail des artisans et des ouvriers n'ajoute rien à la valeur totale du produit brut de la terre. La somme totale du produit ne se trouve, à aucun moment, augmentée de la moindre chose par ce travail. Prenons, par exemple, le travail de la dentellière. Elle fait parfois monter, par son travail, à 30 livres sterling du lin de la valeur d'un denier. Ce faisant, elle multiplie certes la valeur de ce produit brut qu'est le lin par 7200. Mais, en réalité, elle n'ajoute rien à la somme totale car ce travail la tient parfois occupée pendant deux ans, temps durant lequel elle consomme la valeur qu'elle remplace au même moment. L'extrême pauvreté de la plupart des dentellières suffit bien à prouver que le prix de leur travail n'excède pas la valeur de leur subsistance. Par contre, fermiers et ouvriers de la campagne assurent leur subsistance mais produisent, en outre, une rente chaque année.

Artisans, manufacturiers et marchands ne peuvent ajouter à la richesse ou au revenu de la société que par leurs économies seulement ou alors par des privations de jouissance sur la partie du fonds destiné à leur subsistance personnelle. Selon cette conception physiocrate, **des nations telles que la France ou l'Angleterre, composées en majorité de propriétaires et de cultivateurs, peuvent s'enrichir en travaillant et en jouissant tout à la fois. Par contre, des nations** telles que Hambourg ou la Hollande, **composées principalement de marchands, de manufacturiers et d'artisans, ne peuvent devenir riches qu'à force d'économies et de privations.** Cela déteint sur l'identité nationale des peuples. Cela explique que, contrairement aux nations de la première espèce dont la population, franche et enjouée, a le goût du plaisir et de la société, ces nations de la seconde espèce ont des manières mesquines, petites, intéressées, égoïstes et se détournent des amusements et jouissances sociales.

Ainsi, **la classe non productive**, celle des marchands, artisans et manufacturiers, **est entretenue et employée entièrement aux dépens des deux autres classes, c'est-à-dire celle des propriétaires et celle des cultivateurs.** En ce sens, ils sont comparables aux domestiques d'une maison. Ils sont entretenus aux dépens des maîtres.

Cependant, observent ces mêmes philosophes, **cette classe non productive est utile et même extrêmement utile aux deux autres classes.** Pourquoi ? Parce que, grâce à l'activité des marchands et des artisans, les propriétaires et fermiers sont en mesure d'acheter des produits dont ils ont besoin en échange d'un produit résultant d'une quantité de travail bien moindre que celle qu'ils devraient mobiliser s'ils étaient obligés, sans en avoir l'adresse et l'habileté, de les fabriquer eux-mêmes et d'en exporter

eux-mêmes le surplus. Ils sont ainsi débarrassés d'une foule de travaux qui, sans cela, les distrairaient de leur culture. Ils peuvent dès lors se consacrer pleinement au travail de la terre et produire davantage. La classe non-productive contribue donc indirectement à accroître le produit de la terre.

Propriétaires et cultivateurs n'ont aucun intérêt à gêner ou décourager l'activité de la classe non productive. Plus grande sera la liberté des marchands, artisans et manufacturiers, plus grande sera la concurrence dans tous les divers métiers qui composent cette classe et plus, dès lors, les deux autres classes seront fournies à bon marché.

Artisans, manufacturiers et marchands des Etats commerçants tels que Hambourg et la Hollande sont, eux aussi, entretenus par des propriétaires et des cultivateurs. La seule différence, c'est que ces derniers sont situés à une distance beaucoup plus incommode pour fournir matériaux et subsistance. Ces Etats, eux aussi, **sont extrêmement utiles pour les habitants des autres pays.** Pourquoi ? Parce qu'ils remplissent un vide au sens où ils **tiennent la place de marchands, d'artisans et de manufacturiers dans les pays qui en sont dépourvus.**

De même que la classe productive n'a aucun intérêt à décourager l'activité de la classe non-productive, **les nations dites « terriennes »** (qui sont principalement composées de propriétaires et de cultivateurs) **n'ont aucun intérêt à décourager ou ruiner l'industrie des Etats commerçants en imposant des gros droits sur les marchandises qu'elles fournissent.** En effet, ceci découragerait l'accroissement de l'excédent de produit qu'elles écoulent chez ces Etats marchands et, dès lors, cela limiterait l'amélioration et la culture de leurs terres. **Conclusion : l'intérêt des nations terriennes est d'accorder aux nations marchandes la plus entière liberté de commerce.**

L'accroissement continu de l'excédent de production des terres finirait, après un certain temps, par créer un capital plus grand que ce dont le monde agricole a besoin pour améliorer ses terres et sa culture. Cet excédent de capital pourrait alors servir à employer, dans l'Etat terrien, une classe non productive d'artisans, de marchands et de manufacturiers. Ces derniers **finiraient par entrer en concurrence avec les nations marchandes** et, peu à peu, commenceraient par exclure une grande partie des produits manufacturés des peuples purement commerçants. Avec le temps, leur habileté se perfectionnant, ils pourraient même **les évincer tout à fait du marché intérieur.** L'augmentation continue du produit tant brut que manufacturé des nations terriennes (ou « agricoles ») permettrait à ces dernières de **se tourner naturellement vers le commerce étranger pour exporter l'excédent de produit.** Au fur et à mesure qu'augmenteraient leurs compétences commerciales et leur maîtrise des techniques de navigation, elles **rivaliseraient avec les nations marchandes** elles-mêmes dans le commerce mondial **jusqu'à les en exclure totalement.**

Ainsi, d'après ce noble et généreux système, un Etat terrien a tout intérêt à accorder aux marchands, artisans et manufacturiers des autres Etats la plus parfaite liberté commerciale. Si, au contraire, cet Etat terrien exige des droits énormes ou impose des prohibitions au commerce, cela aurait deux conséquences négatives :

- **premièrement, cela provoquerait la hausse des denrées étrangères et, corrélativement, la diminution de la valeur de l'excédent des produits agricoles ;**
- **deuxièmement, en conférant une sorte de monopole à ses propres marchands, artisans et manufacturiers, l'Etat terrien élèverait le taux de profit de cette classe non-productive comparativement aux profits de l'agriculture.** Cela reviendrait à dégarnir l'agriculture d'une partie du capital qui y était employé auparavant ou à détourner une partie du capital qui s'y serait portée naturellement.

Une telle politique découragerait, malgré elle, l'agriculture. Cela reviendrait pour cette nation à développer les classes non-productives de manière précoce tout en affaiblissant l'industrie qui est la seule à produire de la richesse, stoppant ainsi le parfait développement des forces du travail qui est productif.

François Quesnay (1694-1774) est l'ingénieur auteur de ce système qui a été modélisé au moyen de formules arithmétiques. Il démontre ainsi comment la somme totale du produit annuel des terres se distribue entre les trois classes et comment le travail de la classe non productive se limite à remplacer la valeur de sa consommation sans ajouter quoi que ce soit à la somme totale. **La première de ces formules a été baptisée « Tableau économique » et décrit cette distribution telle qu'elle s'opère dans une situation de parfaite liberté et, dès lors, de la plus haute prospérité.** Toute violation de cette distribution naturelle, par le moyen de règlements ou d'entraves, ne peut que diminuer la somme totale du produit annuel et entraîner un dépérissement graduel de la richesse. Ce dépérissement sera d'autant plus rapide que ce degré de violation sera élevé. Quesnay différencie divers degrés de décadence. Médecin de formation, Quesnay se livre à des métaphores organiques et compare la santé économique d'une nation avec celle du corps humain. **Selon lui, le corps politique ne peut se préserver et prospérer que s'il suit un régime très particulier : celui de la parfaite liberté et de la plus parfaite justice.**

Quesnay n'a pas compris que le principe de conservation le plus puissant d'une société, ce sont les individus qui la composent, individus dont les efforts continuels sont capables de prévenir et de corriger les mauvais effets d'une économie partielle et même oppressive. Si une nation nécessitait, pour prospérer, la plus parfaite liberté et la plus parfaite justice, aucune nation au monde n'aurait jamais pu prospérer.

Après avoir décrit ce système, **Adam Smith** passe maintenant à l'examen critique de ce dernier. **L'erreur capitale de ce système est, dit-il, de considérer que les artisans, manufacturiers et marchands sont des classes non productives.** Adam Smith fait cinq observations.

Premièrement, il n'est **pas pertinent d'appeler stérile ou improductive une classe qui, selon cette théorie, reproduit annuellement la valeur de sa propre consommation annuelle et qui préserve le capital qui la fait subsister.** Si c'était le cas, on devrait qualifier de « stérile » le couple qui se contenterait d'engendrer un fils et une fille pour remplacer le père et la mère. Un couple qui engendre trois enfants est plus productif que

celui qui n'en engendre que deux mais cela ne fait pas pour autant de ce second couple un couple improductif. Cela signifie juste que le travail des fermiers ou ouvriers de la campagne est plus productif que celui des artisans, marchands et manufacturiers.

Deuxièmement, il est **faux de considérer artisans, manufacturiers et marchands sous le même rapport que de simples domestiques**. En effet, l'ouvrage du domestique consiste en services qui périssent ou disparaissent au moment même où ils sont prestés. Son travail ne permet pas de préserver les fonds qui lui fournissent son emploi et sa subsistance. Par contre, le travail des artisans, manufacturiers et marchands se fixe et se réalise en une chose vénale et échangeable. Raison pour laquelle, Adam Smith, dans le chapitre III du Livre II, les a classés parmi les travailleurs productifs, contrairement aux domestiques qu'il range parmi les ouvriers stériles.

Troisièmement, il est **erroné d'affirmer que le travail des artisans, manufacturiers et marchands n'augmente pas le revenu réel de la société**. Même si l'on admettait l'idée que ces derniers consomment, en une période x , l'intégralité de ce qu'ils produisent durant cette période x , cela ne signifierait nullement que leur travail n'ajoute rien au revenu réel de la société, à la valeur réelle du produit annuel des terres et du travail du pays. Supposons en effet qu'un artisan produise, en six mois, un ouvrage qui vaut 10 livres et consomme, durant la même période pour 10 livres de blé et autres denrées nécessaires à la vie. Il consomme bien 10 mais, dans le même temps, il remet 10 en circulation. Durant ces six mois, la valeur totale de ce qui a été consommé ET vendu est de 20 livres et non pas de 10. Il est possible que, durant cet intervalle, cette valeur totale n'ait jamais, à un instant donné, excédé 10. Mais la différence, c'est que si ces denrées consommées (et valant 10) l'avaient été par un soldat ou un domestique, la valeur de la portion existante du produit annuel aurait, au bout de ces six mois, été diminuée de 10. **En raison du travail de cet artisan, la valeur totale des marchandises actuellement existantes sur le marché, à quelque moment qu'on la prenne, est plus grande qu'elle ne l'aurait été sans lui**. Au lieu de dire que la consommation de cette classe est égale à la valeur qu'elle produit, il est plus exact d'affirmer que le revenu de cette classe équivaut à ce qu'elle produit. Dès lors, **ce qui peut être épargné sur ce revenu doit nécessairement augmenter plus ou moins la richesse réelle de la société**.

Quatrièmement, **les fermiers et les ouvriers de la campagne ne sont pas plus en mesure que les artisans, manufacturiers et marchands d'augmenter le revenu réel de la société, c'est-à-dire le produit annuel des terres et de son travail, autrement que par leurs économies personnelles**. Il n'y a que deux manières d'augmenter ce revenu :

- par un perfectionnement des modes de production (habileté de l'ouvrier et machines) ;
- par une augmentation de la quantité du travail.

La classe des artisans, marchands et manufacturiers est, en raison de la haute spécialisation des tâches en ville relativement à celles de la campagne, **en mesure d'obtenir ce double perfectionnement** (des machines et de l'habileté de l'ouvrier) dans une mesure bien plus étendue que ne peuvent l'obtenir les cultivateurs. Par

ailleurs, l'augmentation de la quantité procède d'une augmentation du capital. Or l'augmentation du capital équivaut à l'augmentation du montant des épargnes. Ce sont les artisans, marchands et manufacturiers qui sont naturellement plus disposés à l'économie et à l'habitude d'épargner que ne le sont les propriétaires et les cultivateurs.

Cinquièmement, à **supposer qu'on accepte l'idée de ce système selon laquelle le revenu des habitants d'un pays consiste uniquement dans la quantité de subsistance que peut lui procurer son industrie, il faut alors accepter qu'un pays manufacturier et commerçant possède, toute choses égales par ailleurs, un revenu plus grand qu'un pays sans manufacture ni commerce.** Pourquoi ? Parce qu'au moyen du commerce et des manufactures, un pays peut importer chez lui une beaucoup plus grande quantité de subsistance que ses terres ne peuvent lui en fournir dans l'état actuel de leur culture. C'est le cas de la Hollande qui importe du bétail vivant du Holstein et du Jutland. Une petite quantité de produits manufacturés achète une grande quantité de produits bruts.¹⁶⁸ Un pays manufacturier exporte ce qui ne peut servir à la subsistance et aux commodités d'un très petit nombre et importe de quoi nourrir et de quoi donner du confort à un grand nombre. Le pays « terrien » exporte la subsistance et les commodités d'un grand nombre et importe de quoi donner subsistance et commodité à une très petite minorité seulement.

En dépit de ces imperfections, ce système économique est néanmoins ce qui se rapproche le plus de la vérité. Il y a certes une certaine étroitesse à ne considérer comme productives que les activités agricoles. Mais c'est néanmoins une chose sage d'affirmer que **la richesse des nations consiste** - non en richesses non consommables d'or et d'argent comme le pensent les mercantilistes - mais **en biens consommables reproduits annuellement par le travail de la société.** Il est également très pertinent de faire remarquer que **cette « reproduction » sera d'autant plus abondante que la société est libre.** Les intellectuels à l'origine de ce système formaient par le passé en France « une secte assez considérable »¹⁶⁹ et se surnommaient les « Economistes », tous des disciples de François Quesnay - homme de grande simplicité et de grande modestie - qu'ils vénèrent comme un sage antique. Selon eux, l'humanité a connu, depuis l'origine, trois découvertes majeures : l'écriture, la monnaie et le Tableau économique de François Quesnay. **C'est suite à leurs travaux que la France a été délivrée de plusieurs de ses oppressions qui l'accablaient par le passé.** On a, par exemple, étendu, de 9 à 27 ans, le terme pour lequel il est permis de passer un bail à ferme. **La liberté d'exporter du blé a été rétablie.** Ces « Economistes » nomment leur discipline « économie politique ». Ils se contentent de reproduire, sans aucune variation sensible, la doctrine de leur maître.

Contrairement à l'Europe moderne qui se montre plus favorable aux manufactures et au commerce qu'à l'agriculture, **la Chine est un pays qui favorise l'agriculture de préférence à toutes les autres industries.** Dans ce pays, la condition d'un laboureur est supérieure à celle d'un artisan et tout Chinois ambitionne de se procurer un petit

168 Rappelons que, pour Smith, les marchandises ont un pouvoir d'achat. Il y a identification entre le bien et le moyen de paiement. Confer l'introduction de la présente synthèse.

169 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.299

morceau de terre soit en propriété soit à bail. **Ces gens font très peu de cas du commerce étranger.** « Votre misérable commerce ! » disaient les mandarins pékinois quand ils recevaient M. de Lange, envoyé de Russie. **Pourquoi pratiquent-ils très peu le commerce étranger ? Ordinairement, les manufactures d'un pays nécessitent d'être soutenues par le commerce étranger.** Les objets manufacturés occupent peu de place et peuvent se transporter facilement d'un pays à l'autre. La perfection de l'industrie manufacturière dépend du degré de développement de la division du travail. Cette dernière sera d'autant plus perfectionnée que le marché est étendu. **Il se fait que le marché intérieur chinois est d'une telle étendue qu'il se suffit à lui-même.** La multitude immense de ses habitants, la variété de ses provinces, la facilité des communications par voie navigable suffisent pour soutenir de grandes manufactures et favoriser des subdivisions de travail considérables. Ce marché est presque aussi étendu que tous les différents Etats européens pris ensemble. **Ce pays pourrait néanmoins se développer de manière encore plus considérable s'il commerçait avec l'étranger.** Mais ce n'est pas la conduite que les Chinois suivent actuellement.

L'Egypte ancienne et l'Inde favorisaient l'agriculture. Les agriculteurs tenaient un rôle inférieur à celui des prêtres et des soldats mais supérieur aux commerçants et artisans. Le Nil et le Gange sont à l'origine de récoltes abondantes qui mettaient ces pays en état d'exporter à l'extérieur de grandes quantités de grains. Mais, **par superstition, les Egyptiens évitaient de prendre la mer. La religion des Hindous interdit d'allumer un feu à bord d'une embarcation, ce qui rend impossible tout voyage au long cours** sur la mer. Ces deux peuples ont dû faire appel à des navigateurs étrangers pour exporter leurs produits. Cette dépendance a resserré leur marché et a fortement découragé l'accroissement de surplus de produit agricoles ainsi que de leurs produits manufacturés. Or, on l'a vu, l'industrie manufacturière nécessite un marché fort étendu pour se développer. Le territoire indien était suffisamment vaste pour soutenir une manufacture diversifiée et permettre l'écoulement des produits manufacturés sur son marché intérieur. Ce n'était malheureusement pas le cas de l'Egypte ancienne, laquelle a certes exporté quelques très beaux objets manufacturés mais est surtout connue pour ses exportations de blé. Elle a longtemps été considérée comme le « grenier de l'empire romain ».

La politique de Rome et des républiques de la Grèce antique a toujours été de favoriser l'agriculture au détriment des manufactures et du commerce étranger. Dans certains Etats grecs, le commerce étranger était totalement prohibé. Les occupations d'artisan et de manufacturier nuisaient à l'organisme et le rendait inapte à la pratique de l'art militaire. De telles occupations étaient censées ne convenir qu'à des esclaves. Seuls les riches possédant des esclaves purent tirer profit de ces activités. Les citoyens libres mais pauvres en étaient évincés car ils ne pouvaient soutenir la concurrence des esclaves des citoyens riches.

Malheureusement, explique Adam Smith, **les esclaves sont rarement inventifs.** A supposer qu'ils le soient, les procédés trouvés par eux pour faciliter ou abrégé le travail, rendraient probablement leurs maîtres très soupçonneux. Ces derniers y verraient sans doute une stratégie pour s'épargner de la peine et puniraient les inventeurs au lieu de les récompenser. **Tous les procédés de nature à améliorer la production ont été**

inventés par des hommes libres. Les manufactures employant des esclaves nécessiteront d'employer plus de travail pour exécuter la même quantité d'ouvrage qu'une manufacture employant des hommes libres. Montesquieu notait déjà que les mines hongroises, sans dépasser en richesses les mines turques, étaient beaucoup plus productives que ces dernières car elles employaient des hommes libres et non des esclaves comme en Turquie. Ces hommes libres avaient, avec le temps, conçu quantité de machines pour faciliter et abrégier leur travail. Smith observe que la statuaire antique témoigne de l'absence de variété dans les habillements des Grecs et des Romains appartenant aux classes aisées. Cette uniformité dans l'habillement, tant chez l'homme que chez la femme, contraste avec la diversité des vêtements aux temps modernes. Ce phénomène ne peut avoir d'autre cause que l'imperfection des machines dont on faisait usage dans ces sociétés esclavagistes.

On a vu que la branche la plus étendue et la plus importante du commerce dans un pays concerne le commerce entre les habitants des villes et ceux de la campagne. C'est, en définitive, un échange de produit brut contre du produit manufacturé. **Plus le produit manufacturé sera cher, plus le produit brut de la terre sera bon marché. Tout ce qui tend à élever le prix du premier tend à baisser le prix du second et, par là, tend à décourager l'agriculture.** Car plus le prix du cultivateur baisse, moins il sera incité à améliorer ses terres et sa culture. Par conséquent, affirme Adam Smith, les systèmes qui favorisent l'agriculture au détriment des manufactures et du commerce étranger, sont contreproductifs car ils font hausser le prix des produits manufacturés et baisser les prix des matières premières. Ils sont inconséquents au sens où ils découragent indirectement l'espèce même d'industrie qu'ils prétendent encourager. **Privilégier l'agriculture, c'est travailler contre l'agriculture.** Le système mercantile lui, du moins, travaille réellement dans l'intérêt des manufactures et du commerce étranger qu'il prétend favoriser (même si c'est évidemment au détriment du consommateur).

Quoi qu'il en soit, tout système qui, par divers procédés, cherche à attirer vers une espèce particulière d'industrie une plus forte proportion de capital que celle qui s'y porterait naturellement ou qui, au contraire, vise à détourner une partie du capital d'une espèce d'industrie où elle se serait naturellement portée, est un système subversif. Loin de les accélérer, il retarde les progrès de la société vers l'opulence et diminue la valeur annuelle des terres et du travail de la société.

Le mieux est d'écartier ces deux systèmes basés sur des préférences et des entraves au profit du système le plus simple et le plus facile : celui de la liberté naturelle.

« Tout homme, tant qu'il n'enfreint pas les lois de la justice, demeure en pleine liberté de suivre la route que lui montre son intérêt, et de porter où il lui plaît son industrie et son capital, concurremment avec ceux de toute autre classe d'hommes ».¹⁷⁰

Cela débarrasse le souverain de la charge de surintendant de l'industrie des particuliers. Dans le système de la liberté naturelle, le **souverain n'a que trois devoirs à remplir :**

170 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.308

- le **devoir de défendre la société de tout acte de violence ou d'invasion** de la part des autres sociétés indépendantes ;
- le devoir de protéger, autant qu'il est possible, chaque membre de la société contre l'injustice et l'oppression de tout autre membre ; c'est-à-dire d'établir une **bonne administration de la justice** ;
- le **devoir d'ériger et d'entretenir des infrastructures publiques et certaines institutions** que l'intérêt privé d'un ou de plusieurs particuliers ne le ou ne les pousserait jamais à ériger.

Ces devoirs nécessitent de la part du souverain qu'il fasse des **dépenses**. Ces dépenses exigent nécessairement un **revenu** pour les soutenir. C'est ce dont il va être question dans le dernier livre. Adam Smith se propose de répondre à trois questions :

- quelles sont les **dépenses nécessaires** du souverain et de la république ?
- quelles sont les **différentes méthodes de faire contribuer la société** entière au financement de ces dépenses et quels sont les avantages et inconvénients respectifs de ces méthodes ?
- quels sont les **motifs et les causes qui ont amené presque tous les Etats à aliéner ou hypothéquer une partie de leur revenu ou à contracter des dettes** et quels ont été les effets de ces dettes sur la richesse réelle de la société et sur le produit annuel des terres et du travail ?

Livre V

Du revenu du souverain ou de la république

Chapitre I. Des dépenses à la charge du Souverain et de la République

Section 1. Des dépenses qu'exige la Défense nationale

Le premier des devoirs du Souverain est de protéger la société contre les autres Etats. Ce devoir requiert l'emploi de la force militaire. En fonction de l'état de développement de la société, la dépense variera fortement et cela tant pour préparer cette force en temps de paix que pour l'employer en temps de guerre.

Ainsi, **chez les peuples chasseurs, premier état de développement d'une société, tout homme est guerrier aussi bien que chasseur.** Dans ce cas, il n'y a **aucune dépense** à consentir pour préparer les hommes à la guerre et les entretenir durant le conflit.

Chez **les peuples pasteurs**, état de développement plus avancé de la société, tout homme est guerrier. Habitée à une vie errante, la nation se met facilement en campagne en temps de guerre. Dans ce cas **là non plus, le chef ne doit pas dépenser quoi que ce soit** pour entraîner l'armée vu que ces peuples s'exercent spontanément

au maniement des armes et que l'espoir d'un pillage est la seule paie qui récompense ceux qui combattent.

Une armée de chasseurs ne peut jamais excéder 2 ou 300 hommes. Ces derniers, fortement dépendants du produit de leur chasse, ne peuvent rester rassemblés durant une très longue période. Au contraire, une armée de pasteurs compte quelquefois 2 à 3000 hommes. Tant qu'il y a de l'herbe pour leurs troupeaux, il n'y a pas de bornes au temps durant lequel ils peuvent rester rassemblés et au nombre d'hommes qui peuvent marcher ensemble. Une nation de chasseurs ne peut jamais être redoutable pour une nation civilisée. Une nation de pasteurs peut l'être. Une guerre contre les Indiens d'Amérique est facilement remportée. Par contre, une invasion de guerriers tartares est une calamité.

Dans un état de société plus avancé, celui des nations agricoles, les paysans sont également des soldats car leur condition physique, leurs loisirs et leur vie au grand air les prédisposent à la guerre. A la différence des peuples pastoraux nomades, ils sont néanmoins moins exercés. Il est **rare qu'ils coûtent une dépense au souverain.** Néanmoins, ils doivent entretenir la terre sur laquelle ils sont fixés et protéger leurs possessions. Cela signifie que les femmes, les enfants et les vieillards restent au pays pour garder la maison. Les paysans peuvent profiter de l'intervalle entre le temps des semailles et celui des moissons pour partir en guerre. C'est ce que faisaient les Grecs. Les Romains également, du moins jusqu'à la bataille de Véies, époque où l'armée s'est professionnalisée. C'est aussi de cette manière que procédèrent les monarques de la période féodale : les grands seigneurs et tous ceux qui vivaient sous leur dépendance avaient coutume de servir la couronne aux frais de ces derniers.

Dans un état encore plus avancé de la société, deux causes ont rendu absolument impossible la capacité, pour ceux qui prenaient les armes, de s'entretenir à leurs frais. D'une part, le progrès des manufactures a rendu les artisans et les ouvriers incapables de quitter leur établi ou manufacture sans occasionner une perte considérable de leurs revenus. D'autre part, l'art de la guerre s'est perfectionné à un point tel que les campagnes sont devenues beaucoup plus longues et plus complexes. Il fallait donc que l'Etat entretienne ceux qui s'armaient pour sa défense. On engagea même des étrangers. Dans les gouvernements soumis aux lois féodales, le service militaire fut converti, un peu partout, en une contribution pécuniaire destinée à l'entretien de ceux qui servaient à leur place. Alors que dans de petits Etats agricoles de l'ancienne Grèce, un quart ou un cinquième de la population partait en guerre, les peuples civilisés de l'Europe moderne ne peuvent pas mobiliser plus d'un centième de leurs habitants sans ruiner le pays par la dépense qu'entraîne leur service.

La préparation à l'art de la guerre était, dans les anciennes républiques de l'ancienne Grèce dispensée dans un lieu public où des maîtres enseignaient des exercices qui faisaient partie de l'éducation des adolescents. A mesure de l'avancement de la société, l'art de la guerre se complexifia et son perfectionnement passa, comme partout, par l'exigence d'une division des tâches. C'est à la sagesse du gouvernement qu'incombait d'assurer cette formation, sagesse que les Etats n'ont pas toujours eue. On a vu que les citoyens sont, avec l'avancement, de moins en moins à même à assurer l'état

de soldats car ils n'en ont plus ni le temps ni les moyens. Mais c'est à mesure que les sociétés s'enrichissent par le moyen de l'agriculture et des manufactures qu'elles attirent la convoitise des peuples voisins et déclenchent les invasions. Il fallut donc que l'Etat prenne des mesures nouvelles pour assurer la défense publique.

Il n'y a que deux méthodes pour assurer cette défense publique :

- **assurer un service militaire très organisé** de manière à former tous les citoyens en âge de porter des armes et adjoindre à leur métier celui de soldat. En ce cas, la force armée consiste en des **milices**;
- **faire du métier de soldat un métier particulier** et donc entretenir et occuper une armée de métier.

Avant l'invention des armes à feu, la force et l'agilité du corps étaient d'une grande importance. On acquérait cette dextérité par un entraînement individuel sous la direction d'un maître qui enseignait également le maniement des armes. Depuis l'apparition des armes à feu, ces qualités sont devenues d'une importance bien moins grande. **Ce qui compte désormais, c'est la régularité, l'ordre et la prompte obéissance au commandement. Cela ne peut s'acquérir que par des entraînements en grands corps de troupes.** Cela dit, des milices seront toujours très inférieures à des troupes réglées et bien disciplinées : des soldats entraînés une fois par semaine ou une fois par mois ne seront jamais aussi disciplinés, habiles et obéissants que des soldats exercés tous les jours ou tous les deux jours. On observe que des milices qui servent sous les drapeaux durant quelques campagnes deviennent rapidement de vraies troupes réglées.

Quoi qu'il en soit, les troupes réglées l'emportent toujours sur les milices. Une des premières armées de troupes réglées fut celle de Philippe de Macédoine. De son vivant et du vivant de son fils Alexandre, elle vainquit les milices des principales républiques de la Grèce et celles du vaste empire des Perses. La guerre avec Carthage, c'est l'histoire de troupes réglées par de grands généraux (Hamilcar, Asdrubal et Hannibal) qui triomphent, dans un premier temps, des milices romaines. Au cours de ce conflit de plusieurs années, les armées romaines s'aguerrissent et deviennent progressivement des troupes réglées qui conduisent Scipion à la victoire. **Depuis cette époque et jusqu'à la chute de la République romaine, les armées de Rome furent, sous tous les rapports, des troupes réglées.** La décadence de l'Empire romain coïncida avec la dégénérescence progressive des troupes réglées qui gardaient les frontières de l'empire. Elles abandonnèrent leurs pénibles exercices quotidiens et devinrent des milices corrompues, négligées et sans discipline. Elles furent submergées par les milices des Scythes et des Germains.

L'usage des troupes réglées se réintroduisit à la fin du Moyen Age. Dès qu'une nation civilisée adopte les ressources d'une armée de troupes réglées, il devient impératif pour ses voisins de suivre son exemple. **Si elle veut assurer sa survie, une nation civilisée doit impérativement disposer d'une armée de ce genre.** C'est aussi à cette condition seulement qu'un pays barbare peut accéder au stade de civilisation. Seule une armée de troupes réglées peut faire régner la loi du souverain de manière irrésistible dans les coins les

plus reculés de l'empire. Sans cela, Pierre le Grand n'aurait jamais pu réformer son pays en profondeur pour en faire l'empire harmonieux et ordonné qu'il est devenu depuis.

Les troupes réglées sont-elles une institution dangereuse pour la liberté ? Elles le sont assurément toutes les fois que l'intérêt du général et celui des principaux officiers n'est pas lié de manière nécessaire au soutien de la constitution de l'Etat. Ainsi, les troupes réglées de César renversèrent la république romaine et celles de Cromwell chassèrent le parlement. Par contre, quand le souverain est lui-même le général, une armée de troupes réglées ne peut jamais s'avérer dangereuse pour la liberté. Elle est même favorable à cette dernière. Une nation de ce genre, dirigée par un souverain qui gouverne l'armée et qui bénéficie du soutien de l'aristocratie, peut même se payer le luxe d'être licenciée sans danger d'être menacée par des troubles intérieurs.

Le premier devoir du souverain - c'est-à-dire défendre la société contre un envahisseur potentiel - devient de plus en plus dispendieux à mesure que la société se civilise. Car son armée doit être constamment entretenue, en temps de guerre comme en temps de paix. Les armes et leurs munitions, en se perfectionnant, sont devenues plus coûteuses. Les munitions sont perdues au premier usage, alors qu'auparavant, les flèches et les javelots pouvaient servir après usage et étaient peu coûteuses. Le mortier et le canon sont des armes plus chères, plus lourdes et moins manoeuvrables que la baliste ou la catapulte. La nécessité de fortifier les villes de manière adéquate est également très dispendieuse. Cela dit, l'invention de la poudre a été une grande révolution dans l'art de la guerre. Pourquoi ? **L'invention des armes à feu, fruit du hasard, a changé la donne : auparavant, les nations opulentes et civilisées trouvaient difficilement à se défendre contre les nations pauvres et barbares.** Dans les temps modernes, le rapport a changé : les nations pauvres et barbares ont du mal à se défendre contre les nations civilisées et opulentes. Ainsi, cette invention, en apparence funeste, s'avère favorable à la préservation et à l'extension de la civilisation.

Section 2. Des dépenses qu'exige l'administration de la Justice

Le second devoir du Souverain consiste à protéger, autant qu'il est possible, chacun des membres de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre de la société. La nécessité d'établir une administration de la justice exige des dépenses qui évoluent en fonction du développement de la société.

Chez les chasseurs, il n'y a presque aucune propriété. Des hommes qui n'ont point de propriété ne peuvent se nuire mutuellement que relativement à leur personne ou leur honneur. L'envie, le ressentiment et la méchanceté sont les seules passions qui peuvent exciter un homme à faire injure à un autre. Heureusement, ces passions sont fort peu répandues. Ceux qui les ont les contiennent généralement car elles ne confèrent aucun avantage durable. La nécessité d'arbitrer des conflits est beaucoup moins grande dans ce type de société que dans une société plus évoluée. Par contre, l'avarice, l'ambition, l'aversion pour le travail et pour l'amour du bien-être sont des passions plus répandues. Dès lors, dans une société où existe la propriété, elles peuvent constituer une menace pour celle-ci. Partout où il y a de grandes propriétés, il

y a inégalité de fortunes. Pour un homme riche, il faut compter au moins 500 pauvres. Seule l'institution d'un magistrat civil permet au propriétaire d'une fortune acquise en beaucoup d'années, voire en plusieurs générations, de dormir tranquillement la nuit. Là où il n'y a pas de propriété, ou au moins une propriété qui excède la valeur de deux ou trois journées de travail, un gouvernement civil n'est pas aussi nécessaire.

Avant que n'apparaisse l'autorité du gouvernement civil, quatre causes amènent à la subordination de certains hommes par rapport à d'autres hommes :

- la **supériorité des qualités personnelles** (force, beauté, agilité, sagesse, vertu, prudence, courage, modération, etc.) : ces dernières ne peuvent donner que peu d'autorité mais les qualités d'âme en confèrent néanmoins plus que les seules qualités corporelles ;
- la **supériorité d'âge** : un vieillard, pourvu qu'il possède encore toute sa tête, est partout plus respecté qu'un jeune homme égal en rang, en fortune ou en mérite. L'aîné reçoit tout ce qui n'est pas susceptible d'être partagé, tel un titre. Cette qualité simple ne fournit pas matière à contestation ;
- la **supériorité de fortune** : l'autorité qui découle de la richesse est considérable, mais est véritablement despotique à l'époque où la société est pastorale. **Un chef de Tartares qui possède un troupeau lui permettant de nourrir 1000 personnes exerce un pouvoir considérable car ces personnes dépendent littéralement de lui.** Il n'a pas d'autre choix que de leur donner à manger car, dans les sociétés agrestes, il n'existe encore pratiquement aucun objet manufacturé ou colifichet contre lequel il pourrait échanger son produit brut. Il en tire néanmoins une très grande autorité. **Dans une société cultivée et opulente, un homme peut jouir d'une fortune bien plus grande sans néanmoins être en mesure de commander à plus d'une douzaine de personnes. Pourquoi ? Parce que même s'il a de quoi nourrir plus de 1000 personnes chaque jour, ces personnes paient pour ce qu'elles reçoivent de lui.** Dans les peuples chasseurs, la pauvreté générale ne permet pas d'asseoir l'autorité sur autre chose que l'âge ou les qualités personnelles ;
- la **supériorité de naissance** : cette supériorité suppose, dans la famille qui s'en prévaut, une ancienne supériorité de fortune. Un noble n'a pas plus d'ancêtres qu'un mendiant mais la différence, c'est que ses ancêtres étaient plus riches.
- « **L'ancienneté d'une famille signifie partout une ancienneté de richesse.** Une grandeur qui vient de naître est partout moins respectée qu'une grandeur ancienne. La haine qu'on porte aux usurpateurs, l'amour qu'on a pour la famille d'un ancien monarque, sont des sentiments fondés en grande partie sur le mépris que les hommes ont naturellement pour la première sorte de ces grandeurs, et leur vénération pour l'autre ».¹⁷¹

La naissance et la fortune sont les deux circonstances qui contribuent le plus à placer un homme au-dessus d'un autre. Ce sont là les deux grandes sources des distinctions personnelles. C'est surtout dans les sociétés pastorales que chacune de ces deux causes opère avec la plus grande intensité. **Le grand propriétaire de troupeaux** est révérend pour

171 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.335

ses richesses (à cause du grand nombre de personnes qu'il fait subsister) mais aussi pour la noblesse de sa naissance. Il exerce une autorité naturelle sur les autres pasteurs et, en temps de guerre, ces derniers se rangeront sous sa bannière. **Il acquiert ainsi naturellement une sorte de pouvoir exécutif.** Il peut également contraindre plus facilement quelqu'un qui a fait du tort à autrui à réparer son dommage. Il devient un protecteur et on lui demande souvent d'arbitrer les conflits. Celui qui a offensé quelqu'un se soumettra plus volontiers à ce qu'il interpose son autorité dans la querelle. Le lignage et les richesses du grand pasteur **lui confèrent donc naturellement une sorte de pouvoir judiciaire.**

On voit donc apparaître lentement le gouvernement civil. Il émerge chez les peuples pasteurs, c'est-à-dire au moment où apparaît l'inégalité des richesses. Les riches ont besoin d'un ordre des choses qui leur garantit la possession de leurs avantages. Ce sont eux qui vont fortifier l'autorité et la subordination. **L'objet du gouvernement civil, c'est la sûreté des propriétés. En réalité, il est institué pour défendre les riches contre les pauvres,** c'est-à-dire ceux qui ont un peu de propriété contre ceux qui n'en ont pas.

L'autorité judiciaire d'un souverain n'était pas, auparavant, une cause de dépense mais bien une source de revenus. Les personnes qui demandaient son arbitrage ne manquaient pas de lui apporter un présent. Par ailleurs, la personne reconnue coupable devait donner satisfaction à la partie lésée mais devait également payer une amende au souverain. Pourquoi ? Parce qu'elle l'avait dérangé et troublé la paix de son royaume. C'est cela qui exigeait réparation. **Faire de l'administration de la justice une entreprise lucrative pour l'Etat engendrait évidemment une multitude d'abus : celui qui se présentait les mains bien garnies pour demander justice pouvait évidemment s'attendre à recevoir un petit peu plus de justice que celui qui était moins généreux.** Contre ces abus, il n'y avait évidemment aucune espèce de recours, à moins qu'ils n'aient été commis par une personne rendant justice au nom du souverain.

De même que le souverain d'une société de pasteurs est le plus grand propriétaire de troupeaux, de même, **dans les sociétés de cultivateurs, le souverain est le plus grand propriétaire du lieu.** Pour l'entretenir, **il n'a que le revenu qu'il tire de l'administration de son propre bien.** C'est l'origine de ce qu'on appellera ensuite le « domaine de la couronne ». La seule chose qu'il reçoit de ses sujets, ce sont des présents. Quand Agamemnon offre à Achille la souveraineté de sept villes grecques, le seul avantage qu'il lui annonce comme devant résulter de cette possession, c'est que le peuple va l'honorer de présents. C'étaient donc là les seuls émoluments de la justice, ce qu'on pouvait appeler les honoraires de la cour. Tant que dura cet état des choses, il n'y avait presque aucun moyen de remédier à la corruption de la justice.

Ce qui changea, c'est la nécessité de se défendre adéquatement contre les invasions étrangères. **Le domaine du souverain devint insuffisant pour financer toutes les dépenses qu'il devait consentir pour assurer la sécurité. On décida, dès lors, de lever des impôts.** Le peuple dû contribuer, pour sa propre défense, au budget nécessaire à l'autorité. C'est à ce moment qu'il fut très clairement stipulé que, sous aucun prétexte, ni le souverain, ni ses baillis ou les juges, ses substituts, ne pourraient accepter des présents pour l'administration de la justice. On préféra abolir l'usage des présents et on fixa aux

juges des salaires fixes. **Dans la réalité, cependant, la justice ne fut jamais administrée gratuitement dans aucun pays. Il fallait, au moins, que les parties salarient les procureurs et les avocats.** Les juges, par contre, ne pouvaient plus recevoir d'argent des parties. Ils étaient donc beaucoup moins bien payés que les avocats et les procureurs. Néanmoins, cette profession attirait toujours des hommes en raison de son honorabilité. Même des fonctions subalternes comme celles de juges de paix qui, pour la plupart, ne sont pas rémunérées, sont l'objet de l'ambition de la plupart des propriétaires ruraux.

Adam Smith estime qu'on pourrait défrayer facilement toute la dépense de cette administration de la justice avec ce que paient les parties comme honoraires de la cour et ce sans exposer la justice au danger de corruption. Il faudrait, pour cela, que les parties paient en une fois, entre les mains d'un caissier ou d'un receveur, des honoraires suffisants pour défrayer la totalité des dépenses de l'administration judiciaire. Cela permettrait de soulager entièrement le revenu public de cette charge. **Pour éviter le risque de corruption, il faudrait néanmoins que ce paiement s'opère après le jugement et non avant.** Ces honoraires seraient distribués à chacun des juges au prorata du nombre de jours et d'heures passés à l'examen du procès. Le public n'est jamais mieux servi que lorsque la récompense vient après le service et se proportionne à la diligence mise à s'en acquitter. Les parlements¹⁷² de France pratiquent un système de ce genre. Les honoraires de la cour, nommés « **épices et vacations** » constituent la plus grande partie des émoluments des juges et ce système offre pleine satisfaction même si ces parlements n'en sont pas pour autant d'excellentes cours de justice.

A l'origine, les honoraires de la cour formaient presque tout le revenu des différentes cours de justice en Angleterre. Chaque cour tentait d'attirer à elle le plus d'affaires qu'elle pouvait en interprétant assez largement le champ de sa compétence. Ainsi, la *cour du banc du roi*, compétente en matière pénale, en vint à juger des affaires civiles car le plaignant prétendait que le défendeur, en lui refusant justice, s'était rendu coupable d'un crime ou d'un délit. La *cour de l'échiquier*, uniquement compétente en matière fiscale, en vint à se mêler de tous les affaires de dettes et engagements non tenus, prétextant que le contribuable ne pouvait payer ses impôts faute de recouvrer telle ou telle somme qu'on lui devait, etc..

Un droit de timbre perçu sur les actes de procédure dans chaque cour pourrait constituer un revenu suffisant pour défrayer la dépense de l'administration de la justice sans recourir ainsi au revenu public. Le risque ici, c'est que les juges multiplient inutilement les procédures. On avait coutume de régler le paiement des procureurs et greffiers d'après le nombre de pages de leurs écritures (avec un nombre de lignes déterminé par page et un nombre de mots déterminés par ligne) : ces derniers multipliaient le nombre de mots et de formules inutiles afin de maximiser leur profit. Cela a totalement corrompu le style. On pourrait aussi attribuer aux juges un salaire fixe tiré de quelques fonds. Ce dernier ne doit pas nécessairement être confié aux personnes du pouvoir exécutif. Ce fonds pourrait être formé du revenu de quelques propriétés foncières que chaque cour administrerait. Cela peut aussi provenir de l'intérêt d'une somme d'argent.

172 « Parlement » était le nom pour désigner les juridictions dans la France de l'Ancien Régime.

La séparation du pouvoir judiciaire et du pouvoir exécutif est provenue, à l'origine, de la multiplication des affaires judiciaires, elle-même causée par les progrès de la civilisation. L'administration de la justice devint une tâche de plus en plus pénible et compliquée. Le dépositaire du pouvoir exécutif n'eut plus le loisir de s'occuper des causes entre personnes privées et désigna un **délégué chargé de décider à sa place.** Cela se produisit durant la période romaine : **le consul chargea le prêteur de juger à sa place.** Par la suite, comme cette fonction était jugée trop fatigante et pas assez noble, les souverains et grands seigneurs la confièrent à un lieutenant, un juge ou un bailli.

Quant la séparation entre pouvoir judiciaire et pouvoir exécutif n'est pas garantie, la justice se trouve souvent sacrifiée à des considérations politiques. Même lorsque la corruption est absente, les gouvernants s'imaginent parfois que les grands intérêts de l'Etat exigent le sacrifice des droits d'un particulier. En conséquence, conclut Smith, il faut impérativement une administration impartiale de la justice, car c'est sur elle que repose la liberté individuelle de chaque citoyen et le sentiment qu'il a de sa propre sûreté. Non seulement ce pouvoir judiciaire doit être séparé du pouvoir exécutif, mais il faut aussi qu'il en soit aussi indépendant que possible. Il ne faut pas que le paiement régulier du salaire du magistrat dépende de la bonne volonté ni même du budget de ce pouvoir exécutif.

Section 3. Des dépenses qu'exigent les travaux et établissements publics

Le troisième et dernier grand devoir du souverain ou de la république est d'élever ou d'entretenir des établissements publics qui procurent de grands avantages mais qui ne peuvent être entrepris ou entretenus par un ou plusieurs particuliers en raison de l'impossibilité d'en tirer un profit qui leur rembourse leur dépense. Ces travaux et établissements sont principalement ceux qui sont propres à faciliter le commerce de la société et ceux destinés à l'extension de l'instruction parmi le peuple (éducation de la jeunesse et instruction du peuple à tout âge).

Article 1. Des travaux et établissements propres à faciliter le commerce de la société

§ 1. De ceux qui sont nécessaires pour faciliter le commerce en général

Le commerce d'un pays ne peut évidemment fonctionner sans l'établissement et l'entretien d'un certain nombre d'infrastructures : les grandes routes, les ponts, les canaux navigables, les ports, etc. Il n'est pas indispensable que la dépense de ces ouvrages soit défrayée par le revenu public. La plus grande partie de ces derniers peut être régie de manière à fournir un revenu particulier suffisant pour couvrir ses frais de fabrication et d'entretien. En effet, une grande route, un pont, un canal navigable peuvent être financés par un léger droit sur les voitures et embarcations qui les empruntent. Un port peut percevoir un modique droit de port sur le tonnage du bateau. La monnaie - autre institution destinée à faciliter le commerce - peut rapporter un droit de seigneurage.

Les voitures passant sur une route ou sur un pont, les bateaux qui naviguent sur un canal ou qui accostent à un port, payent pour l'entretien de ces ouvrages à proportion

du déchet qu'ils y occasionnent. On ne peut, estime Adam Smith, imaginer une manière plus équitable de lever l'impôt. Cette taxe est, en réalité, supportée par le destinataire final de la marchandise, c'est-à-dire le consommateur. Cela accroît très légèrement le prix de cette dernière. Mais cette hausse est compensée par le bon marché du transport (qui bénéficie d'une route carrossable et bien entretenue). Le consommateur y gagne.

La construction de grandes routes, de ponts, de canaux, etc. dépend des besoins du commerce et se proportionne à ces derniers. Ils sont nécessairement établis comme il convient de le faire. On ne construira pas une immense route dans un pays désert parce qu'elle mènerait au château d'un grand seigneur ou à la maison de campagne d'un intendant.

La taxe ou le droit de passage sur un canal est, en plusieurs endroits d'Europe, la propriété particulière de certaines personnes qui entretiennent ce dernier. C'est la manière la plus efficace d'en assurer l'entretien. Un commissaire appointé par l'autorité mettrait certainement moins d'attention et de zèle à cet entretien. Par contre, les droits pour l'entretien d'une grande route ne pourraient, sans inconvénient, constituer une propriété particulière. Pourquoi ? Parce que, même négligée, une route peut rester praticable, ce qui n'est pas le cas du canal. Dès lors, les propriétaires de ces routes pourraient négliger ces réparations et continuer à en exiger les mêmes droits. Il faut donc que les routes restent une propriété publique. Par contre, l'entretien des routes peut être confié à des particuliers et on peut autoriser ces derniers à établir des péages pour se dédommager.

On se plaint souvent à juste titre des abus en la matière. L'argent perçu par les préposés à la régie des différentes barrières placées sur les routes en Grande-Bretagne excède réellement, selon certains, ce qu'exige la réparation des routes. On exige parfois plus du double. **On a affirmé qu'il serait plus raisonnable que le gouvernement gère lui-même l'entretien des routes** et emploie, pour ce faire, des soldats moyennant un très léger surcoût de paie dont ils seraient fort satisfaits. **Adam Smith ne doute pas que l'État pourrait, par ce moyen, gagner un revenu appréciable, mais il soulève trois objections à cette idée.**

Premièrement, ces droits perçus aux barrières, s'ils deviennent des ressources de l'État, seront nécessairement augmentés à mesure que croissent ses besoins. Il serait d'autant plus facile d'augmenter ces droits que cet accroissement pourrait se faire sans qu'il soit nécessaire d'engager un seul officier de plus pour cette perception. Au lieu de favoriser le commerce intérieur du pays, ces droits de barrière deviendraient bientôt pour lui une charge très onéreuse. Beaucoup de produits devraient alors se contenter d'un marché local très resserré, ce qui conduirait à l'anéantissement des branches les plus importantes du commerce national.

En second lieu, une taxe sur les voitures, proportionnée à leur poids, est, en soi, un impôt légal mais devient rapidement un impôt très illégal s'il s'agit par là de fournir une ressource à l'État. S'il excède ce qui est nécessaire pour entretenir la route, il contribue à satisfaire d'autres besoins de l'État. Le problème, c'est qu'il

augmente le prix de la marchandise. Ce sont principalement des marchandises grossières et volumineuses plutôt que des marchandises précieuses et légères. Ce sont les consommateurs peu fortunés qui seront le plus affectés par un impôt de ce genre, c'est-à-dire ceux qui sont le moins en état d'y contribuer.

Troisièmement, dans l'hypothèse où l'Etat en viendrait à négliger la réparation des grandes routes, il serait bien plus difficile de le contraindre à le faire que c'est le cas lorsqu'on enjoint aux percepteurs des droits de barrières à le faire.

En France, le pouvoir exécutif gère les fonds destinés à l'entretien des grandes routes. Ce fonds consiste en un certain nombre de journées de travail que les gens des campagnes sont forcés d'employer pour réparer les chemins. Ces corvées sont exécutées sous la direction d'un intendant-officier nommé par le conseil du roi. C'est là le signe du progrès du despotisme : l'exécutif étend constamment son autorité et s'empare de l'administration de toutes les branches de revenu destinées à un objet public. Néanmoins, **les grandes routes de poste en France sont généralement bien tenues. Par contre, le réseau routier secondaire** (les « chemins de traverse ») constituant la majeure partie des chemins du pays, **est entièrement négligé**. En certains endroits, ces chemins sont même totalement impraticables pour une voiture. Même un cheval ne peut y passer avec sûreté. On ne peut se fier qu'à des mulets. La raison en est que **le ministre orgueilleux d'une cour fastueuse préfère toujours faire exécuter un ouvrage d'éclat et de magnificence** qui lui vaudra les éloges de la noblesse et des voyageurs de marque. **Par contre, les petits travaux, ceux relatifs aux chemins utilisés par la majorité de la population, seront considérés comme peu visibles et trop mesquins**. Ils seront presque toujours négligés.

En Chine, le gouvernement se charge lui-même de la réparation des grandes routes et de l'entretien des canaux navigables. Le gouverneur de chaque province se charge de ces travaux en se conformant scrupuleusement aux instructions. Les routes sont, dit-on, extrêmement bien tenues. A supposer que cela soit le cas (ce n'est pas certain car les récits que nous tenons de missionnaires stupides et menteurs tendent souvent à embellir les choses), il n'est pas sûr que cela concerne également le réseau secondaire. Quoi qu'il en soit, la taille de ce pays oblige le souverain à favoriser au maximum les communications. Pourquoi ? Parce que, plus le marché intérieur est étendu et permet la circulation des biens, plus l'impôt perçu sera important. En Europe, par contre, le souverain se sent moins intéressé, en raison de l'exiguïté des territoires, de concourir à l'amélioration des communications.

Ces travaux publics sont mieux exécutés par une administration locale ou provinciale (avec un revenu local ou provincial) **que par l'Etat**. C'est d'ailleurs plus équitable. Pourquoi tous les citoyens britanniques devraient-ils contribuer au pavage et à l'éclairage des rues londoniennes alors qu'ils ne les empruntent jamais ? En définitive, même si les abus actuels dans l'administration particulière d'un revenu local ou provincial sont bien réels, ce ne sont que des bagatelles relativement à ceux qui ont cours généralement dans l'administration d'un revenu d'un grand empire et dans la manière de dépenser ce revenu.

§ 2. Des travaux et établissements publics qui sont nécessaires pour faciliter quelque branche particulière du commerce

Adam Smith a parlé des politiques à mener pour faciliter le commerce en général mais **il existe aussi certaines branches particulières du commerce qui nécessitent une dépense spéciale et extraordinaire. Ainsi, le commerce qui se fait avec des peuples non civilisés exige une protection extraordinaire.** Il ne peut se concevoir sans l'établissement d'un endroit sécurisé défendu par des fortifications. Il faut parfois y dépêcher un ambassadeur, un ministre, un consul qui décide, d'après les lois et usages anglais, comment régler les contestations avec les naturels du pays. Ce sont d'ailleurs les nécessités du commerce qui ont poussé à expédier des ambassadeurs dans des contrées très lointaines et à les y faire demeurer constamment, même en temps de paix. Cette coutume coïncide avec l'apparition du grand commerce international fin du XV^{ème}, début du XVI^{ème} siècle.

Il serait raisonnable que la dépense extraordinaire à laquelle donne lieu cette protection d'une branche particulière du commerce soit défrayée par un impôt modéré qui frappe cette même branche particulière. La protection du commerce en général a toujours été considérée comme relevant essentiellement de la défense de la chose publique et incombant, pour cette raison, au pouvoir exécutif. Si les nations agissaient de manière conséquente, elles confieraient la défense des diverses branches du commerce international au seul pouvoir exécutif. Mais les nations n'ont pas toujours agi conséquemment et, **dans la plupart des Etats européens, des compagnies particulières de marchands ont réussi à persuader la législature qu'il fallait leur confier des pouvoirs de souveraineté dans ces pays** pour leur permettre d'assurer leur propre défense et gérer les différends.

Ces compagnies ont évidemment le mérite d'avoir pris des risques que l'Etat n'était pas prêt à prendre et d'avoir créé des relations commerciales qui profiteront à un grand nombre de personnes. **Néanmoins, ces compagnies sont devenues partout ou nuisibles ou inutiles au commerce et ont fini soit par le restreindre soit par lui imprimer une mauvaise direction.**

Il faut différencier :

- les **compagnies privilégiées** : il s'agit des compagnies qui ne possèdent pas de fonds social mais qui doivent admettre toute personne présentant les qualités requises et payant un droit d'entrée déterminé, à charge pour cette personne de se soumettre au règlement de la compagnie. Chaque membre commerce alors sur ses propres fonds et à ses risques.
- les **compagnies par actions** : il s'agit de compagnies dotées d'un fonds social, chaque membre prenant sa part des profits et des pertes communes.

Ces deux sortes de compagnies, privilégiées ou par actions, peuvent quelquefois détenir des privilèges exclusifs et quelquefois pas. **Les compagnies privilégiées ressemblent, à tout point de vue, aux corporations de métier.** L'entrée dans une corporation

conditionne la possibilité même d'exercer le métier. De la même façon, il faudra être membre de telle ou telle compagnie exclusive pour exercer légalement des activités commerciales dans telle ou telle branche de commerce. Les directeurs de la compagnie tentent généralement d'arranger les choses de façon à ce que la plus grande partie du commerce soit réservée pour eux et leurs amis particuliers. Par ailleurs, partout où la loi n'a prescrit aucune borne, une compagnie a toujours cherché à assujettir le commerce à une foule de règlements onéreux de manière à resserrer la concurrence au plus petit nombre de personnes. Quand la loi les a empêchées d'agir de la sorte, elles sont devenues inutiles. Comme toutes les corporations, l'objet de la plus grande partie des statuts de toutes les compagnies privilégiées est moins d'opprimer ceux qui sont déjà membres que de décourager les autres de le devenir. Soit par de gros droits d'entrée, soit par d'autres moyens. Le **but constant de ces compagnies est double** :

- **élever le taux du profit le plus haut possible** ;
- **tenir le marché aussi dégarni que possible** tant pour les marchandises dont elles font l'exportation que pour celles qu'elles importent.

Cela n'est possible que si l'on entreprend activement de gêner la concurrence et de décourager les nouveaux concurrents de courir les hasards du commerce. Un droit d'entrée de 20 livres n'est pas, en soi, excessivement onéreux mais il l'est suffisamment pour décourager un spéculateur de hasarder dans ce commerce une affaire particulière. L'arrivée d'un spéculateur occasionnel doit, pour les compagnies, être découragée autant que possible. Pourquoi ? Parce que les membres de la compagnie se liguent naturellement pour faire monter leurs profits. **Un spéculateur qui interviendrait subitement sur le marché risque fort de faire redescendre le taux des profits à son niveau naturel.**

Il est fréquent que les compagnies aménagent la situation de l'endroit où elles opèrent à leur seul avantage. La compagnie de Turquie contribue à l'entretien sur place d'un ambassadeur et de deux ou trois consuls qui devraient pourtant être appointés par l'Etat. **Cela dit, les compagnies privilégiées n'ont jamais entretenu des forts et garnisons dans les contrées où elles commercent alors que les compagnies par actions l'ont souvent fait. Pourquoi ? Parce que seules les dernières ont un capital commun qui implique que le commerce général dépend du succès du commerce particulier de tous leurs membres.** Leur intérêt privé est dépendant de la prospérité de ce commerce général alors que les membres des compagnies privilégiées ont plutôt intérêt à ce que le commerce particulier des autres membres de leur compagnie périclite de manière à diminuer le nombre de leurs concurrents et à les mettre à même d'acheter à meilleur marché et de vendre plus cher. Par ailleurs, le gros capital des compagnies par actions les met en mesure d'édifier et d'entretenir des forts et garnisons. Ce n'est pas le cas des compagnies privilégiées.

Les **compagnies par actions**, établies par charte royale ou par acte du parlement, diffèrent, comme on l'a vu, des compagnies privilégiées. Elles diffèrent aussi des sociétés particulières de commerce. Premièrement, dans une société particulière de commerce, un membre peut se retirer et demander le paiement de sa portion dans

les fonds communs de la société. Dans une compagnie par action, aucun membre ne peut demander à la compagnie le paiement de sa part mais chacun peut céder sa part d'associé à une autre personne et introduire ainsi un nouveau membre sans le consentement de la compagnie. Secondement, tout membre d'une société particulière de commerce est solidaire des dettes de la société alors que dans une compagnie par actions, on ne répond que jusqu'à concurrence de sa part d'associé.

Le commerce d'une compagnie par actions est chapeauté par un corps de directeurs placé sous le contrôle de l'assemblée générale des propriétaires. Mais la majeure partie de ces propriétaires ne s'intéresse pas réellement aux affaires de la compagnie. Quand ils ne se querellent pas, **la seule chose qui leur importe, c'est de toucher le dividende** tous les ans ou tous les six mois **et d'être délivrés de tout embarras relativement à la gestion.** L'avantage de ne pas devoir s'occuper concrètement de la conduite des affaires et le fait d'être exempt de tout risque au-delà d'une somme limitée attire un très grand nombre de personnes qui, autrement, ne hasarderait jamais leurs fonds dans une société particulière. Ceci explique pourquoi ces compagnies attirent des fonds beaucoup plus considérables qu'aucune société particulière de commerce ne peut réunir.

A titre d'exemple, le capital de la compagnie de la mer du Sud se monta jusqu'à 33.800 000 livres. Pour se fixer un ordre de grandeur, le capital portant dividende de la Banque d'Angleterre est actuellement de 10 780 000 livres. Les directeurs de ces compagnies régissaient l'argent d'autrui et ne témoignaient pas du même soin et de la même vigilance pointilleuse qui caractérise la gestion d'une société particulière de commerce. Leur gestion se caractérise par la « négligence et la profusion ». **Aussi ces compagnies n'ont que très rarement réussi sans l'aide d'un privilège exclusif et souvent encore n'ont-elles pas réussi même avec cette aide. Sans cette aide, elles ont souvent mal géré le commerce dont elles se mêlaient. Avec cette aide, elles l'ont non seulement mal géré mais elles l'ont comprimé.**

De nombreuses compagnies par actions ont bénéficié, par acte du parlement anglais, de privilèges exorbitants. L'Etat leur versa des avances, des sommes annuelles, les renfloua, prolongea les délais de paiement de dettes, etc. mais **l'issue fut souvent désastreuse.** Ce fut le cas de la **compagnie royale d'Afrique** qui fut dissoute après sa banqueroute. La **compagnie de la mer du Sud** a, pour sa part, toujours été exempte de grandes dépenses vu qu'elle n'avait ni forts ni garnisons à entretenir. Mais elle possédait un immense capital réparti entre un nombre immense de propriétaires. L'administration d'une si vaste compagnie se caractérisa par l'imprévoyance, la négligence, la prodigalité. En dépit des droits très réduits qu'elle devait verser en comparaison d'autres marchands anglais et espagnols, la profusion et la malversation des agents de la compagnie s'avèrent une taxe beaucoup plus lourde que tous les droits possibles.

La compagnie anglaise des Indes Orientales fut établie en 1600 par une charte de la reine Elisabeth. Elle **jouissait, dès le départ, d'un monopole exclusif de commerce dans l'océan indien.** Néanmoins, la concurrence du commerce interlope la réduisit à une grande détresse. En 1689, fut établie une seconde compagnie appelée la nouvelle compagnie

des Indes orientales suite à une souscription publique de 2 millions de livres garantie par l'Etat. La concurrence des deux compagnies entre elles et avec les commerçants particuliers les a presque ruinées toutes deux. La Compagnie des Indes orientales se plaignit des fâcheux effets de la concurrence : le prix des marchandises indiennes avait fortement chuté sur le marché anglais et avait fait monter en flèche le prix d'achat de ces marchandises en Inde. Le premier effet était pourtant une excellente chose pour les consommateurs anglais. Quant à la hausse du prix des marchandises en Inde, elle n'est guère vraisemblable. Il arrive, certes, que l'augmentation de la demande fasse un peu monter le prix des marchandises mais cette demande ne manque jamais de l'abaisser à la longue.

En 1708, les deux compagnies furent fusionnées en une compagnie appelée compagnie des marchands unis pour le commerce aux Indes orientales. Un acte du parlement la consolida parfaitement. Elle fut recapitalisée, passant de 2 000.000 à 3 200.000 livres. En 1711, elle fut complètement débarrassée de tous concurrents et en pleine et complète jouissance du monopole de commerce d'Angleterre aux Indes Orientales. En 1743, la compagnie avança un million au gouvernement. **La victoire de 1755 de l'Angleterre contre la France lui permit d'acquérir un riche et vaste territoire dont les revenus furent alors évalués à plus de 3 millions par an.** En 1767, le gouvernement revendiqua les acquisitions territoriales et le revenu en provenant. A cette époque, le taux du dividende était de 12,5%. **Ses dettes se chiffraient au-delà de 6 à 7.000.000 de livres sterling. En 1773, ces dettes, au lieu d'être réduites, se trouvèrent augmentées de plusieurs articles qu'on découvrit alors** (droits de douane non acquittés, emprunts à la Banque, une année d'arriéré du paiement annuel à la Trésorerie, des lettres de change tirées de l'Inde sur la compagnie - et imprudemment acceptées - d'une valeur de plus de 1.200.000 livres, etc.).

Il fallut alors réduire subitement le dividende à 6% et se mettre à la merci du gouvernement pour solliciter d'abord une remise de paiement de 400.000 livres annuelles et ensuite un prêt de 1.400.000 livres pour sauver la compagnie de la banqueroute. **On comprit alors que le grand accroissement de fortune n'avait rien produit d'autre qu'un prétexte à ses agents de se livrer aux plus grandes profusions et un moyen de se couvrir des plus fortes malversations.** La conduite des agents de la compagnie et la situation générale de ses affaires firent l'objet d'une enquête parlementaire qui amena de grands changements dans la constitution de son gouvernement tant intérieur qu'extérieur. Ses principaux établissements en Inde (Madras, Bombay et Calcutta) furent soumis à un gouverneur général assisté d'un conseil de quatre assesseurs.

En dépit de toute une série de réformes (modalités d'élection du corps de directeurs, limitation du droit de vote des propriétaires, etc.), **directeurs et actionnaires ne se conduirent pas avec plus de dignité et de fermeté qu'auparavant.** La conclusion à en tirer, c'est qu'il est impossible de rendre aptes à gouverner ou à prendre quelque part dans le gouvernement d'un grand empire des assemblées de ce genre. Pourquoi ? Parce que la majorité des membres qui les composent éprouveront toujours trop peu d'intérêt à la prospérité de cet empire. **La plupart du temps, les actionnaires ne songent qu'à une chose : mettre l'Inde en coupe réglée.** Leurs actions leur donnent droit non pas de piller l'Inde mais de nommer ceux qui la pillent. Ils sont indifférents à la question de savoir ce que deviendra le capital sur lequel sont fondés leurs droits de vote.

« Il n’y a pas de souverains qui soient ou qui puissent jamais être, par la nature des choses, dans une aussi parfaite indifférence sur ce qui concerne le bonheur ou la misère de leurs sujets, la prospérité ou la ruine de leurs Etats, la gloire ou le déshonneur de leur administration, que ne sont et que ne doivent y être nécessairement, par la force irrésistible des causes morales, la plus grande partie des propriétaires intéressés d’une pareille compagnie de commerce ».¹⁷³

Il fut décidé, par une résolution de la Chambre des Communes, que lorsque les 1.400.000 livres prêtées seraient remboursées au gouvernement et lorsque la dette totale serait réduite à 1.500.000 livres, il faudrait que 75% des bénéfices futurs soient automatiquement versés à l’Echiquier et que le quart restant alimente un fonds de réserve. **Adam Smith estime que si les administrateurs avaient été incapables de gérer la compagnie au moment où cette dernière générait de grandes richesses, il n’y avait pas lieu d’espérer qu’ils deviendraient meilleurs quand les trois quarts de leurs profits et revenus appartiendraient à d’autres.** Les mesures prises en 1773 ne mirent pas fin au désordre. Différents plans, émanant de tous les partis, ont été proposés au parlement. Ils semblent tous s’accorder sur un point évident : la compagnie est totalement incapable de gouverner ses possessions territoriales. La compagnie paraît elle-même convaincue de sa propre incapacité à ce niveau.

Le droit de posséder des forts et des garnisons dans les pays lointains et non civilisés confère nécessairement aux **compagnies par actions** qui en sont les titulaires **le droit de faire la paix et la guerre dans ces pays.** Ces compagnies ont constamment exercé l’un et l’autre de ces droits et on découvre maintenant à quel point **ces derniers l’ont été avec légèreté et cruauté dans la plupart des cas.**

Il est raisonnable, estime Smith, d’accorder un droit de monopole temporaire à une compagnie qui a été établie une nouvelle branche de commerce avec succès dans une contrée lointaine et non civilisée. C’est là une récompense à la prise de risque similaire au monopole de l’inventeur d’une machine nouvelle. **Mais à l’expiration du terme, ce monopole doit nécessairement être supprimé.** Les forts et les garnisons doivent être cédés au gouvernement qui en rembourse la valeur à la compagnie. Si le monopole reste perpétuel, **les autres citoyens subissent deux injustices : ils doivent payer un haut prix pour des marchandises** que, dans un commerce libre, ils eussent acheté bien meilleur marché **et ils sont exclus d’une branche d’affaires** à laquelle ils auraient pu se livrer avec du profit et de l’agrément. D’ailleurs, ce double impôt injuste sert uniquement, en cette hypothèse, à permettre à la compagnie de soutenir la négligence, la prodigalité et les malversations de ses agents.

Sans le secours du monopole, il est structurellement impossible, pour une société par actions, de se soutenir longtemps dans une branche de commerce étranger. Il faut pouvoir mener avec souplesse des opérations fréquentes et nombreuses (acheter dans un marché dans la perspective de revendre dans un autre avec profit, épier les variations

173 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.378

accidentelles de la demande, anticiper les variations de l'approvisionnement, etc.). Cela exige une vigilance sans relâche et une attention toujours tendue. Toutes choses impossibles à ce type de sociétés. Seuls des spéculateurs avisés sont à même de le faire. Un auteur français, l'abbé Morellet, a démontré que **les 55 compagnies par actions pour le commerce étranger qui ont été fondées en divers endroits de l'Europe depuis 1600, ont toutes failli par les vices de leur administration.** Même si ce travail remarquable comprend quelques petites erreurs, la conclusion est sans appel.

Il existe seulement quatre genres de commerce qu'il paraît possible, pour une compagnie par actions, de suivre avec succès, sans privilège exclusif. Ils ont en commun de pouvoir être gérés avec des procédures routinières qui admettent peu de variations :

- **le commerce de la banque** : même si les principes auxquels obéit ce commerce sont quelque peu complexes, la pratique de ce dernier peut être réduite à des règles constantes dont il ne faut en aucun cas se départir sous peine de conséquences funestes pour la compagnie de banque qui s'y expose. La constitution des sociétés par actions se prête bien à ce genre d'attachement aux règles. L'utilité de ce commerce est considérable et a été expliqué en détail dans le second livre de cet ouvrage. Une banque publique qui doit pouvoir soutenir le crédit de l'Etat exige nécessairement un capital qu'aucune société particulière ne pourrait aisément réunir.
- **les assurances contre les incendies, contre les risques maritimes et de capture en temps de guerre** : la valeur de ces risques est susceptible d'une évaluation globale qui permet de l'assujettir à une méthode et à des règles précises. Là aussi, il est nécessaire que les assureurs possèdent un très gros capital de manière à répartir le risque sur un très grand nombre de têtes.
- **l'entreprise de construction et l'entretien d'un canal navigable** : c'est là une entreprise qui obéit à une méthode et à des règles constantes. Elle exige de fortes dépenses qui ne peuvent être réunies par des sociétés particulières.
- **l'entreprise destinée à approvisionner en eau une grande ville** : elle nécessite la construction d'un canal, d'un aqueduc ou d'un grand conduit destinés à amener l'eau. C'est là, également, une entreprise qui obéit à une méthode et à des règles constantes. Ce type d'entreprise exige, là aussi, un capital très important pour financer des travaux de grande ampleur et pourvoir à l'entretien de ces infrastructures.

Ce sont là les seuls genres de commerce où une société par actions est justifiée. Dans toutes les autres hypothèses, l'action de ces sociétés, même animée des meilleures intentions, ne peut être que néfaste. Pourquoi ? Parce qu'elles tendent à rompre plus ou moins la proportion naturelle qui s'établirait, sans cela, entre le profit et la sage industrie.

Article 2. Des dépenses qu'exigent les institutions pour l'Éducation de la jeunesse

Il existe une source naturelle de revenus pour financer les institutions pour l'éducation de la jeunesse : le salaire ou honoraire payé au maître par l'écolier lui-même. Si cette somme ne suffit pas, il n'est pas pour autant nécessaire que le surplus soit puisé dans le revenu général de la société, en tout cas pas entièrement. En effet, dans la plupart des pays européens, la dotation des collèges et écoles n'est pas à

charge de ce revenu général ou alors très faiblement. Partout, cette dotation provient principalement d'un revenu local ou provincial, de la rente d'un bien immobilier donné soit par le souverain soit par un donateur particulier.

Les dotations publiques ont-elles contribué à accélérer le but de pareilles institutions ? Dans chaque profession, les efforts de la plupart de ceux qui l'exercent sont toujours proportionnés à la nécessité qu'il y a pour eux d'en faire. **Ceux qui témoignent le plus de zèle sont généralement ceux dont les émoluments dépendent uniquement de leurs efforts.** Lorsque la concurrence est libre, la rivalité des concurrents oblige chacun à exécuter son ouvrage avec un certain degré d'exactitude.

Les dotations des collèges et des écoles ont évidemment diminué plus ou moins chez les maîtres la nécessité de l'application : leur subsistance est garantie quoi qu'il en soit. **Dans certaines universités, le traitement fixe ne constitue qu'une faible partie des émoluments du maître.** Ces émoluments se composent principalement des honoraires ou rétributions qu'il reçoit de ses élèves. En ce cas, la nécessité de l'application est relativement préservée : le maître dépend encore de l'attachement et de la reconnaissance de ceux qui ont suivi ses leçons. **Dans d'autres universités, il est interdit au maître de recevoir le moindre honoraire ou rétribution de l'élève.** Son traitement annuel constitue la totalité de son revenu. Le problème de ce système, c'est que son intérêt rentre directement en opposition avec son devoir. En effet, l'intérêt de tout homme est de passer sa vie à son aise le plus qu'il peut. Etre payé quoi qu'il en soit, que l'on remplisse ou non son devoir, est une invitation à négliger ce dernier ou à s'en acquitter avec toute l'inattention et l'indolence possible, dans la mesure du moins de ce que l'autorité de l'institution veut bien tolérer.

Si l'autorité à laquelle est assujéti le maître réside dans la corporation, le collègue ou l'université dont il est membre et dont la plupart des membres sont des collègues enseignants, il est probable que lui et ses collègues feront cause commune pour s'évaluer réciproquement avec beaucoup d'indulgence. Ainsi, cela fait déjà plusieurs années qu'à l'université d'Oxford, la plus grande partie des professeurs ont abandonné totalement, affirme Smith, jusqu'à l'apparence même d'enseigner.

Par contre, si l'autorité à laquelle le maître est soumis réside non dans la corporation dont il est membre mais dans une personne étrangère telle que l'évêque du diocèse, le gouverneur de la province, un ministre d'Etat, il lui sera évidemment beaucoup moins facile de négliger ses devoirs. **Cela dit, une juridiction étrangère a beaucoup de mal à évaluer objectivement l'enseignement des maîtres et elle peut être arbitraire.** La seule sauvegarde du maître contre l'arbitraire de ces juridictions est une protection puissante. Pour un maître, bénéficiaire d'une protection de ce genre n'est pas, en soi, le gage du talent et de l'exactitude apportée à sa tâche. C'est plutôt le signe d'une soumission absolue à la volonté de ses supérieurs. Il suffit de jeter un œil sur l'administration d'une université française pour constater les effets pervers d'une juridiction extérieure et arbitraire de ce genre.

Tout ce qui oblige un certain nombre d'étudiants à demeurer dans une institution indépendamment du mérite ou de la réputation des maîtres, tend plus ou moins

à rendre ce mérite ou cette réputation moins nécessaire. Ainsi, lorsque le simple fait de résider un certain nombre d'années dans certaines universités suffit à obtenir les « privilèges des gradués »¹⁷⁴ dans les arts, le droit ou la médecine, ce système attire nécessairement des étudiants qui y viendront indépendamment de la qualité des maîtres. Lorsque des fondations charitables fournissent chaque année à un collège un contingent d'étudiants boursiers financés par elles, cette manne annuelle ne va pas pousser le collège à l'émulation. Si un règlement de collège imposait qu'un écolier n'est pas libre de choisir son maître et qu'il ne peut librement en changer s'il n'en est pas satisfait, cela aurait pour effet de pousser les maîtres à négliger leurs écoliers comme le font ceux qui ne reçoivent qu'un traitement fixe. **On voit parfois des maîtres débiter du galimatias dépourvu de raison devant des étudiants qui y assistent avec des signes de dédain et de dérision.**

La discipline des collèges et des universités, en général, n'est pas instituée dans l'intérêt des écoliers mais pour la commodité des maîtres. Ce qui importe avant tout, c'est de maintenir l'autorité de ces derniers en toutes circonstances. Peu importe la manière dont le maître se comporte, peu importe qu'il remplisse ou néglige ses devoirs : les écoliers devront toujours se conduire à son égard comme s'il enseignait avec le plus grand talent et la plus parfaite exactitude. C'est une chose désolante car si le maître est compétent, il ne doit pas utiliser la contrainte pour obliger à assister à des leçons qui méritent d'être écoutées. Du moins pour un public de jeunes gens qui ont les 12 ou 13 ans révolus.

Les parties de l'instruction pour lesquelles il n'y a pas d'institutions publiques sont généralement les mieux enseignées. C'est le cas des écoles d'armes ou des écoles de danse. Par contre, les écoles d'équitation ne forment pas nécessairement d'excellents cavaliers. La raison en est que ces institutions sont si coûteuses que la plupart d'entre elles sont des institutions publiques. La plupart du temps, les trois parties les plus essentielles de l'instruction (lire, écrire et compter) se donnent dans des écoles particulières et non pas publiques.

Les universités actuelles en Europe étaient originellement, pour la plupart, des corporations ecclésiastiques instituées pour instruire les gens de l'Eglise. Fondées directement par le pape et placées sous sa protection absolue, elles jouissaient alors du « bénéfice de clergie », c'est-à-dire que ses membres ne pouvaient être traduits en justice que devant les tribunaux ecclésiastiques. La première finalité de ces institutions était l'étude de la théologie. Au moment de la christianisation de l'Europe, un latin corrompu était le langage vulgaire de toutes les parties occidentales de l'Europe. Après les invasions barbares, le latin cessa d'être la langue habituelle et ne fut plus entendu par le peuple que durant les offices divins. Le latin ne fut plus exercé que par les lettrés. Dès lors, la situation de l'Europe est, sur ce rapport, comparable à l'Egypte antique. On y trouve deux langages : la langue des prêtres et la langue du peuple. A la faveur de la réforme protestante, l'apprentissage du grec se généralisa dans les universités qui avaient, jusque là, cultivé prioritairement l'étude du latin. Pourquoi ? Parce que la version grecque de la Bible semblait aux réformateurs plus favorable à leur interprétation du message divin. Cela contraignit, par ricochet, les catholiques à l'apprendre également pour défendre et expliquer leur propre interprétation.

174 Il s'agit ici des diplômes et titres universitaires nécessaires à l'exercice d'une profession

L'ancienne philosophie des Grecs se subdivisait en trois branches principales :

- la **physique ou la philosophie naturelle** traitant des grands phénomènes de la nature et s'efforçant d'en dégager les grands principes ;
- **l'éthique ou la philosophie morale** systématisant nombre de maximes de prudence ou de moralité dont on tire, là aussi, des principes généraux dont toutes ses maximes se déduisent ;
- **la logique** ou science des principes généraux sur la manière de bien ou mal raisonner.

A cette ancienne division on substitua, dans la plupart des universités de l'Europe, une nouvelle classification en cinq parties : la logique, l'ontologie, la pneumatologie, un système abâtardi de philosophie morale et un système bref et superficiel de physique. Ceci s'explique par la subordination de la philosophie à la théologie dont elle devint une forme d'accessoire. La nature de l'âme et celle de la divinité (la pneumatique et la métaphysique) furent considérées comme les deux chapitres les plus importants de la science la plus importante. La pneumatique fut, dès lors, valorisée et mise en opposition à la physique. **En vertu de ce choix qui dévalorisait la physique, le sujet réellement propre à l'observation et à l'expérience, celui qui peut conduire l'homme à tant de découvertes utiles, se trouva presque totalement négligé.** La comparaison qu'on fit de ces deux sciences qu'on opposa (la pneumatologie et la physique) donna naissance à une troisième : l'ontologie qui traita des attributs communs aux deux. La totalité de cette science consistait en un amas de sophismes et de subtilités frivoles et inextricables. La philosophie morale qui, chez les Grecs, entendait donner les recettes morales pour atteindre au bonheur fut dénaturée. La poursuite du bonheur fut considérée comme incompatible avec la vertu qui impliquait, au contraire, la pénitence, les mortifications et les austérités.

Ces changements dans l'ancienne architecture de la philosophie furent introduits dans les universités européennes. Ils furent tous imaginés pour l'éducation des ecclésiastiques. Les réformes et les progrès qui ont perfectionné, dans les temps modernes, plusieurs branches de la philosophie, n'ont pas été l'œuvre des universités. Ces dernières tardèrent d'ailleurs à adopter ces réformes. Celles qui tardèrent le plus à le faire furent les universités les plus riches et les mieux rentées. En effet, dans les universités les plus pauvres, les professeurs, soucieux de gagner leur subsistance, étaient bien obligés de se montrer réceptifs aux opinions qui se généralisaient dans le monde. Par la suite, **les universités, destinées originellement à l'éducation des gens d'Eglise, attirèrent à elles, peu à peu, l'éducation de presque toutes les autres personnes et, plus particulièrement, des gens fortunés et d'illustre naissance.** Malheureusement, **ce qu'on enseigne dans les universités n'est pas ce qu'il y a de plus pertinent pour les préparer aux occupations qui seront les leurs quand ils s'appliqueront sérieusement aux affaires.**

Il existe une pratique de plus en plus à la mode en Angleterre consistant à faire voyager les jeunes gens dans les pays étrangers immédiatement après la sortie de leur classe et sans les envoyer dans une université. De cette façon, un jeune homme acquiert généralement la connaissance d'une ou deux langues étrangères (qu'il parle et écrit rarement de manière satisfaisante) et une certaine maturité (qu'il est de toute

façon difficile de ne pas acquérir en l'espace de deux ou trois ans). Il revient d'ordinaire plus suffisant, plus relâché dans ses mœurs et moins disposé à l'étude et à l'application. **Il perd dans la dissipation la plus frivole les plus précieuses années de sa vie.** Seul le décri dans lesquelles les universités se sont laissées tomber elles-mêmes a permis de mettre en vogue une pratique aussi absurde. Tels ont été les effets de quelques unes des institutions modernes pour l'éducation de la jeunesse.

En d'autres temps et en d'autres nations, on a pu voir se développer des plans et des institutions différentes. **Dans les anciennes républiques de la Grèce, tout citoyen libre était instruit dans les exercices gymnastiques et dans la musique.** Les premiers avaient pour effet de lui fortifier le corps et de lui donner du courage pour affronter les dangers de la guerre. La musique avait pour objet d'humaniser l'âme, d'adoucir le caractère et de disposer l'élève à remplir tous les devoirs civils et moraux de la vie publique et de la vie privée. Les Romains ont repris la première de ces deux pratiques mais rien n'était prévu quant à l'éducation musicale. Pourtant, la morale des Romains, tant dans la vie publique que dans la vie privée, paraît avoir été de beaucoup supérieure à celle des Grecs sur tous les points. **En dépit de ce que prétendent Platon, Aristote, Polybe et Montesquieu, il paraît probable que l'éducation musicale des Grecs ne contribua guère à l'adoucissement de leurs mœurs.** L'éducation des Romains, qui ne bénéficiaient d'aucune éducation de ce genre, leur était au total supérieure. D'ailleurs, toutes les nations barbares comptent la musique et la danse dans leurs principaux amusements. Ce sont les premiers talents à posséder pour faire les charmes de la société. **A Rome ou Athènes, les maîtres de musique et les maîtres de gymnase qui instruisaient les jeunes ne paraissent pas avoir été payés par l'Etat ni même nommés par lui à cet emploi.**

L'éducation chez les Grecs était entièrement laissée aux soins des parents et tuteurs de chaque individu. L'Etat ne s'est apparemment jamais attribué le moindre droit de direction ou d'inspection. Une loi de Solon dispensait les enfants de la charge d'entretenir leurs vieux parents si ces derniers avaient négligés de leur faire apprendre un métier ou un emploi lucratif. Les écoles de philosophie et de rhétorique n'étaient pas entretenues par l'Etat qui, durant longtemps, ne fit que les tolérer. **Ces écoles étaient d'ailleurs itinérantes** vu qu'elles ne pouvaient trouver d'occupation constante dans une seule ville. C'est ainsi que vécurent Zénon d'Elée, Protagoras, Gorgias, Hippias et plusieurs autres. Par la suite, l'Etat ne donna jamais d'autre encouragement à ces écoles que l'assignement d'un lieu pour enseigner (parfois financé par des donateurs particuliers). L'Etat assigna l'Académie à Platon, le Lycée à Aristote, le Portique à Zénon alors qu'Epictète légua ses jardins à l'école qu'il avait fondée.

L'étude des lois civiles à Rome ne faisait pas l'objet de l'éducation de la plupart des citoyens. Seules quelques familles particulières cultivaient et transmettaient la connaissance de ces lois. Contrairement à la Grèce, l'étude des lois à Rome fut de bonne heure l'objet d'une science. Dans les anciennes républiques de Grèce, les cours de justice étaient constituées d'une multitude de citoyens et les jugements étaient ordinairement rendus dans des assemblées tumultueuses qui décidaient au hasard ou selon la clameur. A Rome, les cours étaient constituées d'un juge ou d'un petit nombre de juges qui, soucieux de préserver leur honneur, adoptaient les décisions les

plus justes et les plus informées. Ils se basaient sur les décisions de leurs prédécesseurs. Ceci explique pourquoi les lois sont arrangées dans un système régulier et méthodique.

Les talents civils et militaires des Grecs et des Romains étaient au moins égaux à ceux de n'importe quelle autre nation moderne. Or il ne semble pas que l'État ait pris la moindre part dans la formation de ces grands talents. On n'y manqua pourtant jamais de maîtres pour instruire les gens bien nés de toutes les disciplines nécessaires à leur état social. **L'émulation découle nécessairement de tout système de concurrence illimitée. La demande trouva une offre de qualité et porta très haut le degré de perfection de cet enseignement.** Ces anciens maîtres paraissent avoir été extrêmement supérieurs à qui que ce soit de nos maîtres modernes.

Adam Smith considère, on l'a vu, que le traitement fixe qui pourvoit à l'intégralité des besoins du professeur pousse ces derniers à négliger leurs devoirs. Ce système crée, en outre, une concurrence déloyale entre ces professeurs publics et les maîtres particuliers. Par ailleurs, les « privilèges des gradués », (c'est-à-dire les titres et diplômes universitaires) ne peuvent s'obtenir qu'en suivant les cours des professeurs publics. Toutes ces raisons expliquent pourquoi les maîtres particuliers seront toujours considérés comme la dernière classe des gens de lettres et que tout homme qui possède quelque talent ne peut pas trouver manière moins honorable et lucrative de l'employer.

Sans institutions publiques pour l'éducation, on n'enseignerait que ce qui correspond à une demande. Un maître particulier n'aurait aucun intérêt à enseigner quelque système vieilli et totalement décrié. On enseigne actuellement des sciences qui ne sont qu'un « pur amas de sophismes et de verbiages insignifiant, aussi inutile que pédantesque ». ¹⁷⁵ En l'état actuel, **le jeune homme de famille, ayant passé par le cours d'études le plus complet** et l'avoir suivi avec application, **débarque dans le monde dans la plus parfaite ignorance de tout ce qui est le sujet ordinaire de la conversation entre personnes de bonne compagnie.** C'est là le fruit de sociétés érigées en corporation pour l'éducation et dont les revenus sont indépendants du degré de satisfaction des consommateurs de leurs prestations.

Il n'y a pas d'institutions publiques pour l'instruction des femmes. En conséquence, il n'y a rien d'inutile et d'absurde dans le cours ordinaire de leur éducation dont chaque partie poursuit un but utile. A toute époque de sa vie, la femme peut utiliser quotidiennement les connaissances qu'elle a acquises. Par contre, il est très rare qu'un homme, dans le cours de sa carrière, retire quelque utilité ou plaisir des choses ennuyeuses qu'on lui a enseignées.

L'État ne devrait-il pas s'occuper de l'éducation du peuple ? Et si oui, de quelle manière ?

Dans certains cas, l'état de la société est tel que, naturellement et sans l'aide du gouvernement, les individus développent toutes les vertus et tous les talents nécessaires à cette société. Dans d'autres cas, l'état de la société est tel qu'il ne place pas la plupart

175 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.404

des individus dans de pareilles situations. Il revient alors au gouvernement de prendre les mesures « pour empêcher la dégénération et la corruption presque totale du corps de la nation ». ¹⁷⁶ On a vu que la société actuelle se caractérisait par le progrès de la division du travail. La majeure partie du peuple doit, dans son cadre professionnel, accomplir de manière répétée un nombre limité d'opérations simples. Cela ne manque pas d'être problématique pour son épanouissement.

« **Un homme qui passe toute sa vie à remplir un petit nombre d'opérations simples, dont les effets sont aussi peut-être toujours les mêmes ou très approchant les mêmes, n'a pas lieu de développer son intelligence ni d'exercer son imagination à chercher des expédients pour écarter des difficultés qui ne se rencontrent jamais ; il perd naturellement l'habitude de déployer ou d'exercer ces facultés et devient, en général aussi stupide et aussi ignorant qu'il soit possible à une créature humaine de le devenir ; l'engourdissement de ses facultés morales le rend non seulement incapable de goûter aucune conversation raisonnable ni d'y prendre part, mais même d'éprouver aucune affection noble, généreuse ou tendre et, par conséquent, de former aucun jugement un peu juste sur la plupart des devoirs même les plus ordinaires de la vie privée** ». ¹⁷⁷

Un tel homme est, dès lors, totalement incapable de se former un jugement sur les grandes affaires de son pays (à moins qu'on ait pris beaucoup de peines à le préparer). Il est **inhabile à défendre son pays à la guerre**. « Ainsi, sa dextérité dans son métier particulier est une qualité qu'il semble avoir acquise aux dépens de ses qualités intellectuelles, de ses vertus sociales et de ses dispositions guerrières ». C'est un **état dans lequel tombe nécessairement toute société civilisée et avancée en industrie**. Cela dit, ce processus n'est pas irréversible : le gouvernement peut prendre des précautions pour prévenir le mal.

Il n'en est pas ainsi dans les sociétés dites « barbares », c'est-à-dire celles de peuples chasseurs, des pasteurs et même des agriculteurs, les occupations variées de chaque individu l'obligent à exercer sa capacité par des efforts continuels et à imaginer toujours de nouvelles solutions pour remédier aux difficultés qui se présentent continuellement. L'intelligence de chacun est toujours maintenue en éveil. **Dans ces sociétés, tout homme est guerrier, tout homme peut former un jugement passable sur l'état de la société et sur la conduite de gouvernants**. Tous les hommes possèdent donc un degré de connaissance, d'habileté et d'imagination mais personne ne possède ces qualités à un très haut degré.

Par contre, **dans un Etat civilisé**, il y a peu de variétés dans les occupations de la majeure partie des gens, mais il y en a une presque infinie dans celles de la société en général. Des lors, des hommes qui ont le loisir et le goût d'observer les occupations des autres peuvent, en contemplant cette collection d'objets variés, en les comparant et en les combinant,

176 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.406

177 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.406

faire acquérir à leur intelligence un degré extraordinaire de sagacité et d'étendue. Mais à moins d'occuper les fonctions appropriées, ces personnes de talent ne peuvent pas ou très peu contribuer au bonheur et au bon gouvernement de la société.

Dans une société civilisée et commerçante, l'éducation des gens du peuple mérite davantage l'attention de l'Etat que celle des familles nanties. Les enfants de ces dernières n'entrent généralement pas dans les affaires avant l'âge de 18, 19 ans. Dans l'intervalle, leurs parents ou tuteurs sont généralement disposés à dépenser le nécessaire pour leur faire acquérir les connaissances qui permettent d'obtenir de l'estime. Par la suite, la vie professionnelle qui est la leur ne manque pas d'entraîner, par sa complexité, leur réflexion et leur intelligence. Ils jouissent par ailleurs de loisirs durant lesquels ils peuvent se perfectionner dans toutes les branches de connaissances utiles ou agréables. Les gens du peuple, par contre, n'ont guère de temps à placer dans leur éducation. Les parents peuvent à peine nourrir leurs enfants et dès que ces derniers sont en état de travailler, ils s'adonnent à un métier leur permettant de gagner leur subsistance.

Même si les gens du peuple ne peuvent jamais, dans aucune société civilisée, être aussi bien élevés que les gens nés dans l'aisance, il est néanmoins possible de leur apprendre, dans leur jeune âge, les parties les plus essentielles de l'éducation telles que lire, écrire et compter. **Par une petite dépense, l'Etat peut faciliter, encourager et même imposer** au peuple l'acquisition de ces parties essentielles de la connaissance. Comment ? Premièrement, **l'Etat peut faciliter l'acquisition des connaissances en créant dans chaque paroisse ou district une petite école où l'enseignement serait dispensé aux enfants pour un salaire si modique qu'il soit accessible même au plus simple ouvrier.** Cela impliquerait que le maître soit partiellement payé par l'Etat. Partiellement et pas entièrement car, en ce cas, le maître pourrait bientôt prendre l'habitude de négliger son métier. L'Etat peut veiller à ce que les livres utilisés dans les écoles pour apprendre à lire aux enfants soient plus instructifs et contiennent, au lieu de phrases latines, les premiers éléments de la géométrie, de la mécanique et de l'éducation littéraire. Ce serait là une introduction nécessaire aux sciences les plus utiles et les plus sublimes. Deuxièmement, **l'Etat peut encourager** l'acquisition de ces parties les plus essentielles de l'éducation **en distribuant des prix et de petites marques de distinction aux enfants les plus méritants.** Troisièmement, l'Etat peut imposer à presque toute la masse du peuple l'obligation d'acquérir les parties essentielles de l'éducation en obligeant chaque homme de passer un examen pour obtenir une maîtrise dans une corporation ou l'autorisation d'exercer tel métier ou commerce dans un village ou dans une ville incorporée.¹⁷⁸

Les Grecs et les Romains encourageaient à la pratique des exercices militaires et aux exercices physiques en général. Les prix remportés aux jeux Olympiques, Isthmiens et Néméens étaient un grand honneur pour le vainqueur, sa famille et toute sa parenté. Ils entretenaient l'esprit martial du corps de la nation d'une manière autrement plus efficace que c'est actuellement le cas avec les établissements de milices modernes. Ces institutions étaient beaucoup plus simples. Une fois établies,

¹⁷⁸ Les villes dites « incorporées » sont celles où l'on peut exercer certains métiers sans en avoir fait l'apprentissage.

elles marchaient d'elles-mêmes. Tout le corps de la nation était complètement formé à l'usage des armes alors que les milices modernes n'en forment qu'une très petite partie de la nation (à l'exception des milices de la Suisse). Un homme lâche, un homme incapable de se défendre ou de se venger d'un affront est un homme mutilé et aussi difforme dans son arme que certains le sont dans leur corps. Il faut préserver la nation de cette mutilation morale qu'entraîne la poltronnerie.

Le raisonnement vaut aussi pour la stupidité et l'ignorance crasse qui, souvent, abâtardissent l'intelligence des classes inférieures du peuple dans une société civilisée. Un homme qui n'a pas eu l'occasion d'épanouir et cultiver toutes ses facultés intellectuelles est encore plus mutilé et difforme que ne l'est le poltron. **L'Etat tirera toujours de grands avantages à éduquer les classes populaires. Plus elles seront éclairées, moins elles seront sujettes à se laisser égarer par la superstition** et l'enthousiasme propagés par ces sectes qui se multiplient. Un peuple instruit et intelligent est toujours plus décent dans sa conduite et mieux disposé à l'ordre qu'un peuple ignorant et stupide.

Article 3. Des dépenses qu'exigent les institutions pour l'instruction des personnes de tout âge

Ces institutions sont principalement celles qui ont pour objet l'instruction religieuse. Leur objectif est moins de rendre les hommes bons citoyens que de les préparer pour un monde meilleur dans une vie future.

Les maîtres qui enseignent la doctrine religieuse se retrouvent, à certains égards, dans la même situation que tous les maîtres :

- soit ils **dépendent entièrement, pour leur subsistance, des contributions de leurs auditeurs** ;
- soit ils **reçoivent des émoluments à partir d'un fonds** auquel la loi de leur pays leur donne droit (une propriété foncière, une dîme, une redevance, des gages, des appointements fixes, etc.)

Ces maîtres seront vraisemblablement beaucoup plus zélés, industriels et efficaces dans la première hypothèse que dans la seconde. C'est ce qui explique pourquoi **les professeurs de religions nouvelles ont toujours un avantage sur la religion établie** : le clergé de la religion établie, se reposant sur ses bénéfices, **finit toujours par négliger de maintenir, dans la masse du peuple, la dévotion et la ferveur.** C'était pourtant ces qualités qui avaient primitivement assuré leur succès. Mais, avec le temps, ce clergé se soucie plus de gagner l'estime de personnes bien nées et de fréquenter les gens du monde. Quand débarque une secte de jeunes fanatiques, ardents, populaires, enthousiastes - tout stupides et ignorants qu'ils soient - le clergé traditionnel est tout aussi impuissant que les peuples indolents, prospères et efféminés de l'Asie face au déferlement des actifs, hardis et affamés Tartares du Nord.

Dans ces cas-là, la seule ressource du clergé établi est de demander au pouvoir en place de persécuter, détruire ou chasser ses adversaires au motif qu'ils perturbent la paix

publique. Une autre manière de calmer ce zèle est de transformer les prosélytes en appointés. Ils deviennent savants et cessent d'être des prêcheurs populaires.

Dans l'église catholique romaine, **le zèle du clergé inférieur est beaucoup plus alimenté par ce puissant moteur qu'est l'intérêt personnel** qu'il ne l'est dans aucune église protestante. Le clergé des paroisses tire la majeure partie de sa subsistance des offrandes des fidèles. Les ordres mendiants tirent tout leur revenu des offrandes qu'on leur fait. Ils sont, dès lors, comparables aux « hussards et l'infanterie légère de quelques armées : **point de pillage, point de paie** ».179 Ce clergé ressemble donc à ces maîtres dont la récompense dépend en partie de leur traitement et en partie des honoraires et rétributions qu'ils retirent des élèves. La dévotion et la foi languissantes de l'église catholique romaine ont été réactivées au XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles par les deux grands ordres mendiants de Saint-Dominique et de Saint-François.

Comme le dit Hume, la plupart des arts et des professions dans un Etat sont de telle nature que tout en servant l'intérêt général de la société, ils sont en même temps utiles et agréables à quelques particuliers. En ce cas, l'Etat doit se garder d'intervenir dans cette profession : elle n'a pas besoin d'être encouragée car des particuliers le font **spontanément** vu qu'ils en retirent de l'agrément et de l'utilité. C'est la règle générale. **Par contre, il est des professions utiles, et même nécessaires, au sein de l'Etat, qui ne rapportent aucun avantage ou agrément à aucun individu en particulier. L'Etat doit alors s'écarter de sa règle générale de conduite et procurer des encouragements publics à ces professions.** Il doit aussi règlementer ces professions. C'est le cas des personnes employées dans les finances, dans la marine militaire et dans la magistrature.

A première vue, on pourrait se dire que les ecclésiastiques appartiennent à la première classe et que, pas plus que les médecins et les jurisconsultes, ces derniers ne doivent être encouragés vu la demande importante des particuliers pour les services assurés par ces professions. Encourager financièrement les ministres du culte ne manquerait pas d'aiguillonner encore davantage leur activité, leur zèle et leur adresse à gouverner l'esprit du peuple.

A l'examen, pourtant, on se rend compte, dit Smith, que **laisser se développer l'activité lucrative du clergé est une chose extrêmement dangereuse.** Pourquoi ? Parce qu'elle a tendance à corrompre la vraie religion en y mêlant une forte dose de superstition, de sottise et de tromperie. Elle conduit les prêcheurs à exploiter les passions et la crédulité de la populace. En fin de compte, l'Etat réalise qu'il paie fort cher son économie prétendue d'éviter la dépense d'un établissement fixe pour les prêtres. **Mieux vaut acheter leur indolence en leur assignant des salaires qui les dispenseront d'aller corrompre la population** par des discours insensés.

C'est dans cette perspective qu'ont été fondés des revenus indépendants pour le clergé. Quoi qu'il en soit, les effets positifs de ces revenus, n'ont pas été la motivation

179 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.414

qui a présidé à leur institution. Cette dernière remonte à l'époque du violent éclatement des controverses religieuses qui mirent aux prises diverses factions religieuses. Les partis politiques ont trouvé de l'intérêt de se liguier avec l'une ou l'autre de ces sectes religieuses opposées. Ce faisant, la secte liée au parti qui triomphait voyait sa doctrine favorisée. Elle en profitait pour demander à son allié, d'une part, de réduire au silence jusqu'à un certain point les sectes opposées et, d'autre part, de lui assurer un revenu indépendant. On vit ainsi le magistrat civil prêter injustement son concours pour abattre et faire taire les autres sectes.

Si la politique n'avait jamais appelé la religion à son aide, si la faction triomphante n'avait pas été forcée d'adopter le doctrine d'une secte plutôt que les autres, si elle avait traité toutes les sectes diverses avec indifférence et impartialité, **elle aurait laissé tout individu libre de choisir son prêtre et sa religion comme il le désirait**. Les sectes seraient plus tolérantes l'une envers l'autre si au lieu de 2 ou 3 grandes sectes en opposition à la secte officielle, il y en avait 200 ou 300. En ce cas, les maîtres de ces sectes seraient, dans leur propre intérêt, forcés de composer avec les autres et, avec le temps, ces sectes finiraient par se fondre en une religion pure et raisonnable purgée de tout mélange d'absurdités, d'impostures et de fanatisme.

La secte dite des « Indépendants », elle-même composée d'un certain nombre d'exaltés, **poursuivait**, vers la fin des guerres civiles, **le projet de suppression de tout gouvernement ecclésiastique en Angleterre**. Si ce projet avait été réalisé, il aurait amené à un esprit de modération et de calme. C'est le régime qui existe en Pennsylvanie : les quakers y constituent la secte la plus nombreuse mais **la loi n'en favorise aucune et y fait naître cette modération et ce calme philosophique**. Evidemment, même en traitant chaque secte également, on ne parviendrait pas à amener chacune d'entre elles à cet esprit de tolérance. Néanmoins, ces sectes excessives, prises au milieu de toutes les autres, ne pourraient pas exercer d'effets très nocifs. Si l'Etat les abandonnait toutes à elles-mêmes, se bornant à exiger qu'elles se tiennent tranquilles, il est certain qu'elles finiraient à se subdiviser très rapidement.

Dans toute société civilisée, dans toute société où la distinction des rangs a été une fois généralement établie, il y a toujours eu différents plans ou systèmes de morale ayant cours en même temps :

- le **système rigide** : il s'agit d'un système de morale fondé sur des principes rigoureux ;
- le **système relâché** : il s'agit d'un système de morale établi sur des principes libéraux

Le premier système a plutôt cours chez les gens du peuple. Le second est plutôt partagé par les classes aisées. Dans le système libéral ou de morale relâchée, on pardonne assez promptement le luxe, la gaieté folle, la joie déréglée, l'amour du plaisir jusqu'à un certain degré d'intempérance pourvu qu'elles ne soient pas accompagnées d'indécences grossières. Dans le système rigide, au contraire, **ces excès sont regardés comme des choses détestables dont il faut s'éloigner avec horreur**. La raison en est que les vices du

premier système sont toujours ruineux pour les gens du peuple. Une semaine de dissipation suffit à ruiner un pauvre ouvrier alors que ces excès et désordres n'entraînent pas, en eux-mêmes, la ruine de ce qu'on appelle les hommes « comme il faut ».

Presque toutes les sectes religieuses ont pris naissance parmi les masses populaires et c'est de leur rang que sont sortis les premiers et les plus nombreux prosélytes. Plusieurs d'entre ces sectaires ont même tenté de se donner plus de crédit en raffinant sur ce **système d'austérité**, et en le portant jusqu'à la folie et à l'extravagance. Ce rigorisme leur a servi à attirer le respect et la vénération du peuple.

Une personne qui a de la naissance et de la fortune a un rang à tenir, une réputation à préserver. Son autorité et sa considération dépendent du respect que la société lui porte. Il est obligé à une observation très exacte de la morale que la société prescrit. S'il demeure à la campagne ou dans un village, on aura les yeux sur sa conduite. Par contre, s'il vit d'une grande ville, il est plongé dans l'obscurité la plus profonde : personne ne le remarque ni ne s'occupe de sa conduite. Il peut alors s'adonner à toutes sortes de vices. **Mais, s'il devient membre d'une secte religieuse, les autres membres seront intéressés, pour l'honneur de la secte, à veiller sur sa conduite.** S'il cause quelque scandale, il en sera expulsé ou excommunié. Ainsi, dans ces petites sectes, les mœurs des fidèles sont presque toujours d'une régularité remarquable. Ces sectes sont souvent farouches et insociables.

Adam Smith préconise deux moyens très faciles et très efficaces qui, réunis, pourraient servir l'Etat pour corriger sans violence ce qu'il y a de trop austère ou de vraiment insociable dans les mœurs de toutes les petites sectes entre lesquelles le pays serait divisé :

- **le premier moyen, c'est l'étude des sciences et de la philosophie que l'Etat pourrait rendre presque universelle parmi tous les gens d'un rang et d'une fortune moyenne.** Non pas en appointant des professeurs qui, dès lors, deviendraient des paresseux et des négligents, mais en conditionnant à un examen la permission d'exercer une profession libérale ou d'occuper une place honorable ou lucrative. En mettant ces personnes dans la nécessité de s'instruire, l'Etat les obligerait d'avoir recours à des maîtres convenables. « **La science est le premier des antidotes contre le poison de l'enthousiasme et de la superstition** ». Si les classes supérieures étaient garanties contre ce fléau, celles du peuple n'y seraient jamais exposées.
- **Le second de ces moyens, c'est la multiplicité et la gaieté des divertissements publics.** L'Etat devrait encourager - c'est-à-dire laisser jouir d'une parfaite liberté - tous ceux qui, pour leur propre intérêt, essayent d'amuser et de divertir le peuple sans scandale et sans indécence. La peinture, la poésie, la musique, la danse, le spectacle, etc. sont de nature à **dissiper dans le peuple cette humeur sombre et cette disposition à la mélancolie qui sont presque toujours l'aliment de la superstition.** C'est la raison pour laquelle tous les fanatiques ont toujours vu les divertissements publics avec effroi et courroux. Les représentations dramatiques qui les tournent en ridicule sont, on le comprend, l'objet le plus particulier de leur fureur et de leurs invectives.

Dans les pays où il existe une religion établie ou dominante, **le souverain ne sera jamais en sécurité s'il n'a pas les moyens d'exercer une influence considérable sur ceux qui enseignent cette religion.** Le clergé de toute église établie constitue une immense corporation. Tous ses membres obéissent à des intérêts identiques. Le plus grand intérêt de cette corporation est de maintenir son autorité sur le peuple. Cette dernière dépend de l'importance et de l'infailibilité prétendue de la totalité de la doctrine inculquée par ladite église. Si le souverain s'avise imprudemment de paraître s'écarter du plus petit article de leur doctrine, la réaction, jalouse et chatouilleuse du clergé qui ne serait pas sous sa dépendance, sera immédiate. **Ce clergé peut monter le peuple contre le souverain.** Outre le crime de rébellion, les princes qui ont osé s'opposer à l'Église ont généralement été chargés de surcroît du crime d'hérésie. L'autorité que donne la religion l'emporte sur toute autre autorité. **Une armée même ne peut donner au souverain une sécurité durable.** Pourquoi ? Parce que les soldats ne sont pas étrangers et, issus de la masse du peuple, ils seront probablement, eux aussi, corrompus par cette doctrine populaire. La situation d'un souverain qui n'a pas les moyens convenables d'exercer son influence sur le clergé de la religion établie et dominante de son pays sera toujours précaire.

Le souverain ne peut concurrencer l'Église établie dans le domaine des matières spirituelles dont le peuple est grand consommateur. Le prince ne peut s'opposer aux décisions du clergé mais il peut tenter de les influencer. **Comment le souverain peut-il affermir sa position relativement au clergé ? En faisant régner parmi ses membres la crainte d'une destitution ou autre punition pareille et en entretenant l'espoir d'une promotion à un meilleur bénéfice.**¹⁸⁰ Si les bénéficiaires¹⁸¹ tenaient ces biens à un titre plus précaire, il serait aisé de les dominer. Si, par contre, le souverain utilise la violence pour priver des gens d'Église de leurs bénéfices, il leur rendrait, en vérité, un grand service : il les rendrait dix fois plus populaires aux yeux du peuple et, dès lors, dix fois plus dangereux et embarrassants. Presque toujours, la crainte s'avère un mauvais ressort de gouvernement. Ainsi, la France n'a jamais réussi, par les moyens violents dont elle a usé, à obliger les parlements et les cours souveraines de justice à enregistrer un édit impopulaire.

Les voies du ménagement et de la persuasion sont beaucoup plus sûres. Malheureusement, l'insolent orgueil naturel à l'homme néglige presque toujours de faire usage de ce ressort. Or il n'existe pas, selon Adam Smith, de classe d'hommes avec lesquels il soit plus dangereux ou même funeste d'employer la contrainte et la violence que le clergé d'une église établie et environnée de la considération publique. Mieux vaut se concilier ces personnes que de tenter de les mener par la force.

En vertu de l'ancienne constitution de l'Église catholique, **l'évêque de chaque diocèse était élu par les suffrages réunis du clergé et du peuple de la ville épiscopale. Le peuple fut rapidement dépouillé de son droit d'élection.** Le droit d'élire l'abbé d'un monastère glissa rapidement dans les mains des religieux dudit monastère. Comme les évêques firent main basse sur tous les bénéfices ecclésiastiques inférieurs, les hommes d'Église cessèrent de chercher les faveurs des souverains pour se tourner exclusivement vers leurs évêques.

180 Un « bénéfice » ecclésiastique est un titre ou une dignité ecclésiastique accompagnée d'un revenu.

181 Le « bénéficiaire » est le titulaire du bénéfice.

De son côté, le pape s'attribua insensiblement, dans toute l'Europe, la collation¹⁸² de presque tous les évêchés et abbayes (ou ce qu'on appelait les « bénéfiques consistoriaux »)¹⁸³ et, ensuite, la plus grande partie des bénéfiques inférieurs compris dans chaque diocèse, n'en laissant guère plus que l'indispensable pour donner à l'évêque une autorité décente sur un clergé particulier. Suite à cet arrangement, le souverain se retrouva dans une situation encore pire qu'auparavant. **Le clergé catholique de toute l'Europe constituait « une espèce d'armée spirituelle » dispersée dans divers quartiers mais sous la direction du pape. Le clergé de chaque pays était comparable à un détachement de cette armée. Chacun de ces détachements était indépendant du souverain du pays où il se trouvait, mais il était en outre sous les ordres d'un souverain étranger qui pouvait l'activer contre ce souverain avec l'appui de tous les autres détachements.**

Le clergé disposait en effet d'armes tout à fait formidables à l'époque. Dans l'Europe qui précède le développement des arts et des manufactures, les **richesses du clergé étaient** à ce point **considérables** qu'elles conféraient à ce dernier un pouvoir de la même espèce que celui des barons sur leurs vassaux, tenanciers et gens de leur suite. Les juridictions du clergé dans ses baronnies ou manoirs particuliers étaient tout aussi exclusives de l'autorité du monarque que celle des grands seigneurs temporels. Les tenanciers du clergé étaient presque tous amovibles à volonté, entièrement dépendants de ce dernier qui ne manquait pas de les mobiliser pour leur faire porter les armes dans toutes les querelles dans lesquelles le clergé avait un intérêt. Outre le revenu de ses larges domaines, **le clergé possédait encore, via la dîme, une forte portion des revenus de tous les autres domaines dans chaque royaume de l'Europe.** La plupart de ces revenus étaient payés en nature au clergé qui ne pouvait tirer parti de cette énorme surabondance qu'en l'employant à entretenir une masse considérable de personnes à lui acquises. L'hospitalité et la charité de l'ancien clergé étaient immenses. Elle faisait subsister presque tous les pauvres du royaume mais aussi quantité de chevaliers et de gentilshommes désargentés qui, tous, lui vouaient reconnaissance.

Comme ils étaient tous soumis à une discipline réglée sous l'autorité du pape, **il régnait entre les seigneurs ecclésiastiques une beaucoup plus grande union qu'entre les seigneurs laïques** qui, eux, étaient presque tous autant jaloux les uns des autres que du roi. Cela rendait cet ordre d'autant plus redoutable. L'immense charité de l'Eglise faisait apparaître aux yeux du peuple les **privilèges et les possessions du clergé comme des choses sacrées.** Toute atteinte à ces dernières était considérée comme un sacrilège et une profanation. En outre, le « **bénéfice de la clergie** » permettait au clergé d'être totalement exempté de la juridiction séculière. Ce privilège des anciens temps paraît absurde aujourd'hui, écrit Smith. Il rendait le souverain incapable de punir un homme d'Eglise. Les tribunaux ecclésiastiques, pour l'honneur même de leur ordre, étaient enclins à beaucoup de complaisance.

Dans l'Europe des X^{ème}, XI^{ème}, XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, l'Eglise de Rome apparaît comme la plus formidable combinaison formée contre l'autorité et la sûreté du

182 La « collation » est le droit de conférer à quelqu'un un bénéfice ecclésiastique.

183 Les « bénéfiques consistoriaux » sont ceux dont la nomination est proposée au roi par le consistoire des cardinaux.

gouvernement civil mais aussi contre la liberté, la raison et le bonheur du genre humain. Elle fit régner la peur et la superstition parmi le peuple dans l'intérêt d'une multitude de gens qui jouissaient de ce système. Mais **cet immense édifice** s'est vu par le cours naturel des choses, d'abord affaibli, ensuite **partiellement démoli**. Peut-être ne faudra-t-il plus que quelques siècles, hasarde Adam Smith, pour qu'il soit tout à fait détruit.

Qu'en est-il de ce « cours naturel des choses » ? Nous avons vu dans le troisième livre ce que Smith entendait par là. **Les progrès successifs des arts, des manufactures et du commerce ont détruit la puissance des seigneurs. Ces mêmes causes ont détruit, dans la majeure partie de l'Europe, la puissance temporelle du clergé.** On a examiné comment l'apparition de produits de luxe avait permis aux princes d'échanger contre ces derniers (bijoux, objets exotiques, pièces rares, équipage fastueux, vaines parures et autres frivolités) le produit brut de leur terre avec lequel ils entretenaient auparavant une compagnie nombreuses de serviteurs et d'obligés qui assuraient sa puissance. Sa charité devint moins étendue et son hospitalité moins généreuse. Le même phénomène se produisit, mais à un rythme encore plus rapide, avec le clergé. Ce clergé désira retirer de plus fortes rentes de ses domaines afin de les dépenser en jouissances personnelles, en sottises et en faste puéril. Cela la poussa à accorder de plus longs baux aux tenanciers, ce qui rendit ceux-ci en grande partie indépendants. **Voilà pourquoi se relâchèrent et tombèrent progressivement ces liens d'intérêt qui attachaient au clergé les classes inférieures du peuple.** Le clergé devint moins charitable, moins hospitalier et son train de vie augmenta de manière ostentatoire, ce qui ne manqua pas de scandaliser les classes populaires. La puissance de l'Eglise chuta au XIV^{ème} et XV^{ème} siècles alors que la puissance des seigneurs était encore en pleine vigueur.

Dans ce nouvel état de choses, **les souverains européens tachèrent de recouvrer l'influence qu'ils avaient eue autrefois dans la disposition des grands bénéfices de l'Eglise.** On restitua au doyen et aux chapitres le droit d'élire leur évêque et aux moines le droit d'élire leur abbé. Mais, pour la validité des élections, il devint nécessaire que le souverain y eût préalablement donné son consentement. Par divers règlements en Europe, principalement en Angleterre et en France, **le pouvoir du pape sur la collation des grands bénéfices de l'Eglise fut fortement restreint.** Vint ensuite, au XVI^{ème} siècle, le concordat¹⁸⁴ qui conféra au roi de France le droit absolu de présentation à tous les grands bénéfices et bénéfices consistoriaux de l'Eglise gallicane. Alors qu'il était tout dévoué au pape dans les premiers temps de la monarchie, le clergé français, depuis l'établissement de la Pragmatique sanction¹⁸⁵ et du concordat, a, généralement, témoigné moins de respect pour les décrets de la cour papale que le clergé de tous les autres pays catholiques.

Le droit de collation des grands bénéfices de l'Eglise s'effondra à cette époque. C'est dans ce contexte de décadence de l'autorité de l'Eglise de Rome que surgirent en Allemagne les disputes qui allaient donner naissance à la Réforme et se propager à toute l'Europe. La doctrine nouvelle obtint partout une grande faveur populaire. L'attrait de la nouveauté, des

184 Le concordat de Bologne, passé en 1516, permit au roi de France de choisir abbés et évêques qui étaient alors investis spirituellement par le pape avant de jurer fidélité au roi de France qui leur accordait leur charge temporelle.

185 La Pragmatique sanction de Bourges est une ordonnance promulguée en 1438 par le roi de France Charles VII. Par cette dernière, il se pose comme le gardien des droits de l'Eglise en France et limite les prérogatives du pape en rétablissant la libre élection des abbés et des évêques par les chapitres et les monastères. Elle sera tempérée par le Concordat de Bologne.

motivations rationnelles, l'éloquence ardente et passionnée de ses propagateurs et la haine pour le clergé dominant furent autant de facteurs qui expliquent le **succès de la Réforme**. Cette nouvelle doctrine emporta un tel succès qu'elle fournit aux princes en mauvaises relations avec Rome l'opportunité de détruire dans leurs Etats l'église dominante. De petits princes jugés trop peu importants que pour valoir la peine d'être ménagés virent là l'opportunité de se venger et établirent la religion réformée dans leurs Etats.

Les champions de la réformation gagnèrent la partie en Angleterre. Sous Henri VIII¹⁸⁶ d'abord (qui supprima tous les monastères dans ses Etats et abolit l'autorité de l'Eglise romaine) et sous son fils et successeur ensuite. Les deux sectes principales de la Réforme furent celles de Luther et de Calvin. **Les partisans de Luther en Angleterre**, c'est-à-dire les membres de l'Eglise anglicane, conservèrent le gouvernement épiscopal et maintinrent la hiérarchie ecclésiastique. Ils **rendirent le souverain chef de l'Eglise**. Ils favorisèrent le droit de présentation, tant chez le souverain que chez les autres patrons laïques. **Ce système de gouvernement s'avéra favorable à l'harmonie et à la paix.** Dans une telle structure, le gouvernement ecclésiastique se soumettait à l'autorité civile. Les membres du clergé visent ainsi à se gagner l'estime du souverain, de la cour, de la noblesse et de tous les hommes qui comptent car ce sont de ces derniers qu'ils dépendent pour obtenir de l'avancement. Ils sont flatteurs, complaisants, flagorneurs mais aussi érudits, sociables, agréables, distingués. Ils méprisent les fanatiques prêchant l'austérité afin d'attirer la sympathie du petit peuple. Cependant, tout en méprisant ces pêcheurs, ce clergé officiel néglige les moyens de conserver de l'influence et du crédit sur les classes populaires.

Par contre, les partisans de Zwingle et de Calvin ont donné au peuple de chaque paroisse le droit d'élire son propre pasteur. Ils ont établi ainsi le plus parfaite égalité dans le clergé. Le peuple donna presque toujours sa préférence aux plus fanatiques d'entre les candidats. La moindre affaire, par exemple la nomination d'un simple prêtre de paroisse, suffit pour occasionner des contestations violentes.

L'Ecosse a adopté le culte presbytérien. **La Réforme a introduit, dans l'Eglise presbytérienne, d'une part, l'égalité d'autorité ou de juridiction ecclésiastique et, d'autre part, l'égalité du bénéfice.** Même si cette égalité de bénéfice n'est pas parfaite, elle est suffisamment établie pour éviter que le possesseur du petit bénéfice ne fasse bassement la cour aux patrons afin d'en obtenir un meilleur. C'est par leur connaissance, leur savoir, leur conduite irréprochable que ces pasteurs se concilient les faveurs des supérieurs. En nul endroit de l'Europe, on ne peut trouver une classe d'hommes plus instruits, plus décents, plus indépendants et plus respectables que les ecclésiastiques presbytériens de Hollande, de Genève, de la Suisse et de l'Ecosse. Par leur modestie, leurs mœurs simples et exemplaires et leur bienveillance, ces gens ont réussi à gagner l'affection et l'estime du peuple.

Dans les pays où les bénéfices de l'Eglise sont très modiques, une chaire dans une université est généralement une bien meilleure place qu'un bénéfice ecclésiastique. Dès

186 Henri VIII d'Angleterre (1491-1547) fut roi d'Angleterre de 1509 à 1547. Son fils Edouard VI (1537-1553) lui succéda et régna de 1547 à 1553.

lors, les universités ne se privent pas d'aller puiser dans les effectifs des gens d'Eglise. Dans les pays où les bénéfices de l'Eglise sont importants, on assiste au phénomène inverse : **l'Eglise dégarrit les universités de leurs meilleurs éléments.** Dans le premier cas, l'Eglise ne produit qu'un très petit nombre de gens de mérite. Dans le second cas, il sera rare de trouver des éléments brillants à l'université. Voltaire affirme, par exemple, que le père Porée, jésuite, était le seul professeur en France dont les ouvrages valaient la peine d'être lus. Le célèbre Gassendi était professeur à l'université d'Aix. Aux premières étincelles de génie qu'il fit paraître, on lui proposa un emploi particulièrement bien nanti dans l'Eglise qu'il empressa d'accepter. Ceci est valable pour la France mais aussi pour tous les pays catholiques romains. Il est rare de trouver, dans ces pays, un intellectuel de premier plan dans les universités, à l'exception, peut-être, des chaires de droit et de médecine, professions dans lesquelles l'Eglise n'est pas aussi à même de puiser. Ce constat vaut également pour l'Angleterre. **Par contre, à Genève, dans les pays protestants de l'Allemagne, en Hollande, en Ecosse, en Suède et au Danemark, les gens de lettres les plus distingués sont quasiment tous professeurs à l'université.**

A Rome ou en Grèce, la plus grande partie des gens de lettres de premier plan semblent tous avoir été des professeurs et, généralement, des professeurs de **philosophie ou de rhétorique.** Comment expliquer cela ? La méthode la plus efficace pour rendre un homme parfaitement maître d'une science particulière consiste à lui imposer d'enseigner cette science régulièrement chaque année. Comme il devra la parcourir tous les ans, à supposer qu'il ait d'heureuses dispositions, il deviendra totalement maître de sa matière en peu d'années. S'il s'est formé, sur certains points, des idées un peu trop hâtives, il reformera probablement son jugement quand il repassera sur ceux-là l'année qui suit. Enseigner est l'emploi le plus naturel des hommes de lettres et **c'est en enseignant qu'un homme peut devenir vraiment profond en savoir et en connaissances.** La médiocrité des bénéfices ecclésiastiques attire nécessairement la plupart des gens de lettres vers cet emploi utile de professeur, leur permettant ainsi de continuer à s'instruire.

Le revenu de l'Eglise établie est une branche du revenu général de la société qui se trouve détourné d'un emploi réellement profitable pour la collectivité. La dîme, par exemple, est un impôt territorial qui enlève aux propriétaires des terres la faculté de contribuer autant qu'ils le pourraient à la défense publique. Comme c'est la rente de terre qui fournit la source unique ou principale des recettes de l'Etat, plus il en va à l'Eglise, moins il en va à l'Etat. En clair, plus l'Eglise est riche, plus le souverain ou le peuple sera pauvre. Dans les deux cas, l'Etat sera moins capable de se défendre. Dans certains pays protestants, particulièrement ceux qui ont récupéré les revenus qui appartenaient à l'église catholique romaine, les dîmes et bien-fonds ecclésiastiques ont pu former des fonds considérables. Ainsi, le clergé de Berne a accumulé des millions de livres dont la majeure partie est placée dans les fonds publics de diverses nations d'Europe. A titre de comparaison, la totalité du revenu de l'église d'Ecosse se montait, en 1755, à 68.514 livres. Cette somme modeste permet de défrayer 944 ministres du culte. Pourtant, l'Eglise la plus riche du monde chrétien ne maintient pas mieux la croyance, la ferveur et la dévotion de ses fidèles que ne le fait l'église d'Ecosse qui produit, aussi pleinement qu'une autre, les bons effets civils et religieux qu'on est en droit d'attendre d'une église établie.

Pour qu'un service quelconque soit rempli d'une manière convenable, il faut que son salaire soit proportionné le plus exactement possible à la nature de ce service. S'il est trop peu payé, le service souffrira sans doute de l'incapacité ou de la bassesse de ceux qui y sont employés. S'il est trop payé, il souffrira probablement encore plus de leur paresse et de leur insouciance.

Section 4. Des dépenses nécessaires pour soutenir la dignité du souverain

Les différents devoirs du souverain nécessitent des dépenses. Outre ces dernières, le souverain doit être défrayé des dépenses qu'exige le soutien de sa dignité. Dans des sociétés opulentes et industrieuses, tous les hommes sont accoutumés à faire de plus en plus de dépenses dans leur logement, leur ameublement, leur table, leurs habits et leur train. Ces dépenses seront évidemment beaucoup plus élevées chez le souverain : on s'attend à trouver plus de splendeur dans la cour d'un roi que dans la maison d'un doge ou d'un bourgmestre.

Conclusion du chapitre premier

Les **dépenses qu'exigent la défense publique et le soutien de la dignité du souverain** sont faites pour l'avantage commun de toute la société. Cela implique qu'elles soient défrayées par une **contribution générale** de la société à laquelle chaque membre contribue de manière équitable et en proportion de ses facultés.

Les **dépenses pour l'administration de la justice** sont consenties dans l'avantage commun de toute la société. A première vue, on pourrait considérer raisonnable que ces dépenses soient défrayées par une contribution générale. Quand on regarde de plus près, on constate que **ceux qui occasionnent ces dépenses sont soit ceux qui mobilisent les tribunaux par des prétentions injustes soit ceux qui font défendre très justement leurs droits violés ou attaqués**. Il est normal que l'une ou l'autre des ces deux catégories de personnes, voire les deux contribuent à l'administration de la justice. La contribution doit donc être particulière sauf dans un cas : la contribution devra être générale pour juger les criminels qui n'ont pas d'argent pour défrayer la justice.

Les **dépenses locales ou provinciales** qui ne profitent qu'à la localité en question ne doivent pas être à charge du revenu général de la société mais doivent être défrayées par un revenu **local ou provincial**.

La **dépense nécessitée pour l'entretien de routes sûres et commodes** et pour la facilitation des communications est assurément profitable à toute la société. On peut donc, sans aucune injustice, la faire payer par une **contribution générale**. Cependant, cette dépense profite plus fortement aux voyageurs et aux personnes assurant le transport de marchandises. Dès lors, des **droits de barrière ou péages** permettent de délester le revenu général de la société d'un fardeau considérable.

La dépense des institutions pour **l'éducation publique et pour l'instruction religieuse** profite assurément à toute la société et peut, sans injustice, être défrayée

par une **contribution générale**. Il serait peut-être convenable, néanmoins, qu'elle soit **payée par ceux qui bénéficient de cette éducation et de cette instruction** ou, par une contribution volontaire, par ceux qui croient avoir besoin de l'une ou de l'autre.

Quand les **établissements ou les travaux publics profitant à toute la société** ne peuvent être entretenus en totalité (ou ne le sont pas de facto) par la contribution des particuliers qui en profitent le plus directement, il faut alors que le **déficit soit comblé par la contribution générale de toute la société**.

Quelles sont les sources de ce revenu général ou du revenu de l'Etat ?

Chapitre II. Des sources du revenu général de la société ou du revenu de l'État

L'argent qui doit pourvoir aux dépenses nécessaires du gouvernement peut provenir soit d'un fonds appartenant en particulier au souverain ou à la république soit être prélevé sur le revenu du peuple.

Section 1. Des fonds ou sources du revenu qui peuvent appartenir particulièrement au souverain ou à la république

Ces fonds consistent nécessairement soit en capitaux soit en fonds de terre.

Le capital du souverain produit des profits si le souverain l'emploie lui-même **ou des intérêts** s'il le prête à d'autres.

Ainsi, le revenu d'un chef arabe ou tartare consiste en profits. Ces derniers proviennent principalement de l'élevage de vastes troupeaux. **De petites républiques** comme Hambourg **ont parfois retiré des profits colossaux provenant d'affaires de commerce** (en l'occurrence un magasin de vin et une pharmacie). De plus grandes républiques telles que Hambourg (à une période ultérieure) mais aussi Venise et Amsterdam ont tiré des revenus conséquents d'une banque publique. **Certains ont parfois avancé l'idée que la Grande-Bretagne pourrait assurer elle-même la régie de la banque d'Angleterre et réaliser un profit important.** Ce n'est pas une bonne idée. En effet, Adam Smith pense qu'une entreprise de commerce de ce genre peut être régie par une administration rangée, vigilante et économe d'une aristocratie telle que celles de Venise ou d'Amsterdam. Le gouvernement anglais, par contre, n'a jamais été vanté pour sa bonne économie. En temps de paix, il s'est montré prodigue et insouciant et, en temps de guerre, il s'est laissé aller aux excès et à l'instabilité propre aux démocraties. Les postes, par contre, sont des entreprises de commerce qui sont généralement conduites avec succès par toute espèce de gouvernement.

Il est arrivé que des princes se livrent à des spéculations commerciales mais jamais avec succès, souligne Smith. Il est pratiquement impossible qu'il en soit autrement en raison de la prodigalité qui règne dans la gestion de leurs affaires. Les

agents d'un prince vivent généralement dans la profusion et considèrent les richesses de leur maître comme inépuisables. Ils ne s'inquiètent jamais du prix auquel ils vendent et du prix auquel ils achètent. Suite à plusieurs mésaventures de ce genre, les princes de Médicis ont fini par abandonner le métier de marchands, métier qui pourtant est à l'origine de l'élévation de cette famille. **A la vérité, il n'existe pas deux caractères plus incompatibles que ceux du prince et du marchand.** L'esprit mercantile des directeurs de la compagnie des Indes anglaises en ont fait de très mauvais souverains et leur esprit de souveraineté en ont fait par ailleurs de très mauvais marchands.

Parfois, l'Etat a pour rentrées les intérêts d'une somme d'argent. C'est un trésor amassé avec le temps et **qu'il peut prêter** - moyennant intérêt - **à ses sujets ou à des Etats étrangers.** C'est le cas, on l'a vu, du canton de Berne. Il tire un revenu considérable du prêt d'une partie de son trésor aux Etats étrangers. C'est néanmoins un emploi risqué car la sûreté des fonds dans lesquels ce revenu est placé dépend de la bonne foi du gouvernement qui a la charge de ces fonds. Par ailleurs, la décision d'opter pour un tel placement dépend aussi de la certitude ou de la probabilité qu'on restera en paix avec la nation débitrice. Le gouvernement de Pennsylvanie tire des revenus de prêts consentis à ses sujets. Non pas des prêts d'argent mais des papiers de crédits ou billets d'Etat remboursables endéans les quinze ans (garantis sur des sûretés en biens-fonds). Néanmoins, la nature mobile et périssable du crédit et des capitaux ne peut donner au gouvernement la sécurité et la dignité qui sont le propre des grands Etats. Au-delà de l'état pastoral, un gouvernement n'a jamais fondé sur de pareilles ressources une grande partie du revenu public.

La rente de terre a longtemps formé la principale source du revenu public. Les peuples pasteurs, les républiques grecques, les monarchies européennes se sont procuré la majeure partie de leurs revenus par ce moyen. La guerre et les préparatifs de guerre sont les deux circonstances qui occasionnent la plus grande partie de la dépense nécessaire aux grands Etats modernes. Ce n'était pas le cas au Moyen Age car la féodalité obligeait les vassaux à aligner et à entretenir à leurs frais les soldats nécessaires à la campagne du souverain, sans occasionner de nouvelles charges pour lui. **La principale dépense du souverain consistait dans l'entretien de sa maison et des personnes de sa suite.** Les gardiens de ses demeures, toutes bâties en forme de châteaux forts, étaient des gouverneurs militaires. Il s'agissait des seuls officiers militaires à entretenir en temps de paix. La rente d'un vaste domaine pouvait très bien défrayer toutes les dépenses nécessaires au gouvernement.

Actuellement, la rente des terres de la plupart des monarchies européennes monterait, si elles appartenaient à un seul propriétaire, **à peine au revenu ordinaire qu'on lève sur le peuple, même en temps de paix.** Le revenu ordinaire de la Grande-Bretagne (pour ses dépenses courantes mais aussi pour l'intérêt de la dette et pour amortir une partie du capital de celle-ci) se monte à plus de 10 millions de livres par an. La taxe foncière, elle, s'élève à 2 millions de livres par an. Cette taxe ne représente, à son tour, qu'un cinquième de la rente de toutes les terres, de toutes les maisons et de l'intérêt de tous les capitaux. Dès lors, cette masse totale des revenus provenant des rentes des terres, des maisons et de l'intérêt de tous les capitaux n'excède pas 10

millions de livres par an, ce qui correspond au revenu ordinaire que le gouvernement lève sur le peuple en temps de paix.

Cette évaluation de la rente par la Grande-Bretagne (qui sert de base à la taxe) est, en réalité, bien en-dessous de la vérité. Les rentes des terres ont été estimées par plusieurs personnes, sans comprendre les loyers des maisons ni les intérêts de capitaux, à un chiffre - très approximatif - de 20 millions de livres. Mais les terres de Grande-Bretagne ne rapporteraient pas la moitié ni même le quart si elles appartenaient toutes à un seul propriétaire et qu'elles étaient gérées par des agents et préposés. Adam Smith en veut pour preuve le fait que **les terres de la couronne ne rapportent pas le quart de la rente qu'elles rapporteraient si elles appartenaient à des particuliers**. D'ailleurs, si elles étaient plus étendues qu'elles ne le sont déjà, ces terres royales seraient encore plus mal régies.

Le revenu que la population d'un pays retire de la terre dépend non de la terre mais de son produit. La totalité du produit annuel de la terre (à l'exception de ce qu'on réserve comme semences) est soit consommé par le peuple soit échangé contre autre chose qu'on consomme. Tout ce qui laisse le produit annuel de la terre à un niveau inférieur à celui où il serait monté naturellement diminue le revenu de la masse du peuple. **La rente de la terre équivaut approximativement au tiers du produit de la terre.** Si une terre rapporte 10 millions de rente, cela signifie qu'elle produit pour 30 millions de livres de produits de la terre. Si cette terre, avec une autre espèce de culture, rapportait non pas 10 mais 20 millions de livres de rente, cela signifie qu'elle produirait 60 et non pas 30 millions de livres de produits. Le propriétaire, dans le premier cas, est frustré de 10 millions de rente mais le grand perdant, c'est le produit national : il bénéficiera de 30 au lieu de 60 millions. La population est plus pauvre en être humains de tout ce que ce supplément annuel de 30 millions de livres de produits (toujours déduction faite de ce qu'on réserve aux semences) pourrait faire subsister d'hommes, de femmes et d'enfants.

Dans toutes les monarchies européennes, la royauté dispose de très larges domaines constitués principalement de forêts ou de vastes étendues désertiques qui constituent un gaspillage aux dépens du produit national et de la population. Smith suggère de **vendre ces terres aux enchères à des particuliers** qui les valoriseraient ou les cultiveraient et d'appliquer le montant dégagé au paiement de la dette publique. On ne laisserait à la couronne que les terres destinées à la magnificence et à l'agrément tels que parcs, jardins et promenades publiques. **En outre, par cette opération, la royauté disposerait, en quelques années, d'un autre revenu.** Lequel ? Celui qu'elle pourrait percevoir sur le produit de ces terres bien cultivées et dont l'accroissement permettrait d'augmenter la population du pays.

Mais tant les capitaux que les revenus fonciers du souverain ou de la république s'avèrent impropres et insuffisants pour couvrir les dépenses ordinaires d'un grand Etat civilisé. En conséquence, ces dépenses, pour leur plus grande partie, doivent nécessairement être défrayées sur les revenus particuliers au moyens de divers impôts de manière à constituer ce qu'on appelle le revenu public.

Section 2. Des Impôts

Adam Smith examine les effets de quatre différentes sortes d'impôts qui portent sur les trois différentes sortes de revenus étudiés dans le Livre I :

- les impôts que l'on veut faire porter sur les **rentes** ;
- les impôts que l'on veut faire porter sur les **profits** ;
- les impôts que l'on veut faire porter sur les **salaires** ;
- les impôts que l'on veut faire porter **simultanément et indistinctement sur ces trois différentes sources de revenus particuliers.**

A l'examen, on verra que plusieurs de ces impôts ne sont, finalement, pas supportés par le fonds ou la source de revenus sur laquelle on avait l'intention de les faire porter.

Adam Smith énonce quatre maximes qui, selon lui, doivent nécessairement régir le système fiscal :

Première maxime : « **les sujets d'un Etat doivent contribuer au soutien du gouvernement, chacun le plus possible en proportion de ses facultés**, c'est-à-dire en proportion du revenu dont il jouit sous la protection de l'Etat ». ¹⁸⁷ Pourquoi ? Parce que la dépense du gouvernement est comparable aux frais de régie d'un gros domaine auxquels les copropriétaires doivent contribuer en proportion de la part qu'ils ont dans ce domaine. C'est cela qui permet d'apprécier l'égalité et l'inégalité dans la répartition de l'impôt.

Seconde maxime : « **la taxe ou portion d'impôt que chaque individu est tenu de payer doit être certaine et non arbitraire** ». ¹⁸⁸ Le moment du paiement, le mode du paiement et la quantité à payer, tout cela doit être clair et précis. Autrement, le contribuable dépendrait du bon vouloir du percepteur. L'incertitude favorise la corruption et autorise l'insolence des percepteurs. Ces derniers constituent d'ailleurs « une classe de gens qui est naturellement odieuse au peuple, même quand elle n'est ni insolente ni corrompue ». ¹⁸⁹

Troisième maxime : « **tout impôt doit être perçu à l'époque et selon le mode que l'on peut présumer les moins gênants pour le contribuable** ». ¹⁹⁰ Pour les impôts sur la rente des terres ou le loyer des maisons, on choisira le moment présumé le plus commode pour le contribuable. Les impôts sur les articles consommables sont payés petit à petit à mesure que le contribuable achète ces derniers.

Quatrième maxime : « **tout impôt doit être conçu de manière à ce qu'il fasse sortir des mains du peuple le moins d'argent possible au-delà de ce qui entre dans le Trésor de l'Etat, et en même temps à ce qu'il tienne le moins longtemps**

187 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.456

188 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.457

189 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.457

190 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.457

possible cet argent hors des mains du peuple avant d'entrer dans ce Trésor ». ¹⁹¹
Adam Smith examine quatre formes d'excès.

- 1 Lorsque les **salaires des officiers de la perception absorbent la plus grande partie du produit** de l'impôt.
- 2 Lorsque l'**impôt entrave l'industrie et dissuade le peuple de s'adonner à certaines branches du commerce et du travail** qui fourniraient de l'occupation et des moyens de subsistance à beaucoup de monde.
- 3 Lorsque les **confiscations, amendes et autres peines** qui frappent les malheureux qui ont tenté d'éviter l'impôt **ruinent ces derniers et anéantissent le bénéfice** que la société eût tiré de l'emploi de leurs capitaux.
- 4 Lorsque la perception s'accompagne de **peines inutiles, de vexations et d'oppression**.

Ces **maximes sont à la fois justes et utiles**. Toutes les nations les respectent plus ou moins et s'efforcent de répartir au mieux les impôts, de les rendre proportionnels aux revenus et aussi commodes au contribuable qu'il soit possible.

Article 1. Impôts sur les rentes de terres et loyers de maisons

§ 1. Impôts sur les rentes de terres

Cet impôt peut **soit être établi à partir d'un cens fixe** dont l'évaluation ne doit plus changer par la suite, **soit être établi de manière à fluctuer en fonction de toutes les variations qui peuvent survenir dans le revenu réel de la terre** (en fonction de l'amélioration ou du dépérissement de la culture).

En Angleterre, un impôt territorial a été établi d'après un cens fixe et invariable. Il était « égal » (au sens indiqué dans la première maxime) à l'époque du premier établissement mais est nécessairement devenu inégal par la suite. Pourquoi ? Parce que **certaines fonds ont été améliorés et d'autres ont été négligés**. La première maxime (qui détermine l'étendue de la contribution en fonction du revenu, en l'occurrence ici la rente) est donc violée mais les trois autres maximes sont respectées.

En raison, entre autres, de la grande prospérité du pays, les rentes de la quasi-totalité des biens fonds en Grande-Bretagne ont continuellement augmenté depuis la première évaluation. Or, comme cette taxe foncière a été établie d'après un cens fixe et invariable, l'évaluation des terres réalisée à l'époque a une valeur inférieure à celle qu'elles ont eue par la suite. Les rentes ont continuellement augmenté mais comme les propriétaires ont toujours dû payer en fonction de l'ancienne évaluation, ils ont presque toujours gagné au détriment du Trésor. Si, par contre, les rentes avaient baissé insensiblement en raison d'un dépérissement des terres, ils auraient subi le phénomène inverse. La constance de l'évaluation aurait joué contre leur intérêt et à l'avantage du Trésor.

¹⁹¹ A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.458

Comme la taxe est payable en argent, de même l'évaluation de la terre est exprimée en argent. Depuis qu'a eu lieu cette évaluation, la valeur de l'argent est restée constante et il n'y a pas eu d'altération de la monnaie tant au niveau de son poids que de son titre. Si les circonstances avaient changé d'une manière ou d'une autre, cette constance d'évaluation aurait pu entraîner de très grands inconvénients pour les contribuables ou pour le revenu public. **Il viendra évidemment un moment où ces circonstances changeront.**

Que faire, dès lors ?

Des intellectuels français qui se nomment eux-mêmes les « économistes » (on a vu précédemment que ce sont des Français qui ont inventé le mot qui désignera plus tard tous les membres de la profession) **affirment que le plus équitable de tous les impôts serait un impôt sur le revenu des terres qui s'élève et qui baisse d'après l'amélioration ou le dépérissement de la culture.** Pourquoi ? Car tout impôt, disent les économistes, retombe en définitive sur les revenus de la terre. Par conséquent, ils doivent être établis avec égalité sur le fonds qui doit définitivement les payer.

Il est vrai, concède Adam Smith, que tous les impôts doivent porter aussi également qu'il est possible sur le fonds qui doit définitivement les payer mais il serait bon, poursuit-il, de distinguer les impôts qui tombent sur les revenus de la terre de ceux qui tombent sur une autre source de revenus.

Sur le territoire de Venise, toutes les terres labourables données en bail au fermier sont taxées au dixième de la rente. Les baux sont enregistrés dans un registre public. Si le propriétaire améliore son bien, on en fait une juste estimation et on lui accorde une déduction du cinquième de l'impôt, c'est-à-dire qu'il passe de 10 à 8%. Cet impôt satisfait évidemment beaucoup plus au critère d'égalité visé par la première maxime que ne le fait l'impôt foncier anglais. Mais il ne serait pas tout aussi certain et la perception pourrait en être plus dispendieuse. Cependant, on pourrait imaginer un système de régie permettant de réduire cette incertitude et facilitant la perception. On pourrait obliger le propriétaire et le tenancier à faire enregistrer le bail dans un registre public et punir tout déguisement ou fausse déclaration sur une clause du bail.

Certains propriétaires, au lieu d'augmenter le fermage, demandent un pot-de-vin (ou « deniers d'entrée ») lors du renouvellement du bail. Cette méthode témoigne d'une sorte de prodigalité du propriétaire qui vend, contre une somme d'argent immédiate, un revenu futur d'une beaucoup plus grande valeur. Elle est souvent nuisible au propriétaire, souvent nuisible au fermier et presque toujours nuisible à la société. Elle est nuisible au fermier parce que, ce faisant, il se prive d'emblée d'une partie du capital qu'il aurait pu employer pour cultiver et améliorer la terre. Certains baux prescrivent au fermier un mode de culture. Ces clauses sont sottes (le propriétaire estime, souvent à tort, qu'il sait mieux que le fermier ce qu'il convient de faire) et doivent être considérées comme un surcroît de fermage, comme une rente en services. Elles doivent être découragées par une imposition plus forte que celle qui frappe les rentes ordinaires.

Quelques propriétaires exigent, au lieu d'une rente en argent, une rente en nature (grain, bestiaux, volaille, huile, vin, etc.) **ou en services. De telles rentes** sont toujours plus nuisibles au fermier qu'elles ne sont avantageuses au propriétaire. Le problème, c'est qu'elles ôtent **au propriétaire plus d'argent qu'elles n'en donnent au fermier.** Elles tiennent l'argent hors des mains du fermier sans profit pour le propriétaire : partout où l'on pratique ce système, les fermiers sont pauvres et misérables Il faudrait, là aussi, imposer ces rentes plus haut que les rentes ordinaires afin de les décourager.

Si le propriétaire préfère cultiver lui-même ses terres, il faut, estime Adam Smith, l'encourager dans cette voie par une réduction raisonnable de l'impôt. Pourquoi ? Parce que le propriétaire a généralement plus de capital pour améliorer son fonds que le fermier et qu'il peut se livrer à plusieurs expérimentations sans craindre pour sa subsistance dans l'immédiat. **Cela dit, il ne faut pas l'encourager à exploiter par lui-même plus qu'une étendue limitée de son fonds.** Pourquoi ? Autrement, le pays se remplirait de régisseurs et d'intendants paresseux et corrompus qui ne parviendraient jamais à exploiter aussi bien la terre que les tenanciers sages et laborieux dont la subsistance dépend entièrement de leurs efforts. La production nationale en souffrirait beaucoup.

Ce système d'administration préconisé par les économistes peut effectivement rendre l'impôt plus certain et concourir à l'amélioration du fonds. Mais les frais de perception d'un impôt territorial variant en fonction de l'état de la terre seraient probablement plus lourds que ceux d'un impôt toujours établi sur une évaluation fixe. Il faudrait mettre en place des bureaux d'enregistrement et procéder à des évaluations régulières. **Néanmoins ce surcroît de dépense pourrait être fort modique en comparaison des frais nécessaires à la perception d'autres impôts** rapportant des revenus bien moindres que ceux qu'on peut attendre de l'impôt sur la terre.

L'objection la plus importante formulée à l'encontre d'un impôt territorial variable est le fait qu'il risque de dissuader le propriétaire d'améliorer ses terres. Ce dernier sera moins tenté d'améliorer ces dernières si le souverain vient prendre sa part au profit de l'amélioration. Il faut trouver un système qui ne soit pas désincitatif. Adam Smith propose de laisser au propriétaire la faculté de faire constater, contradictoirement - avant de commencer son amélioration - en présence d'officiers du fisc, la valeur actuelle de la terre. Il serait alors taxé sur base de cette évaluation durant un certain nombre d'années convenues de manière à l'indemniser de sa dépense. **Ce qui doit dominer ici, c'est l'encouragement maximal du propriétaire pour qu'il tire parti du moindre pouce de son terrain, qu'il puisse jouir de toute la plénitude du fruit de son industrie.** Le souverain doit lui procurer le marché le plus étendu pour écouler sa production (en améliorant les voies de communication tant par que par terre) dans toute l'étendue de ses Etats et lui garantir la liberté d'exportation la plus illimitée aux Etats étrangers.

Cet impôt s'ajusterait immédiatement de lui-même au milieu des variations dans l'état de l'agriculture. Il préserverait constamment les principes de justice et d'égalité. Il devrait, pour ces raisons, être établi comme règlement perpétuel et inaltérable et remplacer l'impôt dont la perception est toujours réglée d'après une évaluation fixe. Il

devrait devenir la « loi fondamentale de l'Etat ».¹⁹²

Parfois, au lieu de se servir de la méthode simple et naturelle de l'enregistrement des baux, l'Etat recourt à la méthode pénible et dispendieuse de l'arpentage et à une évaluation actuelle de toutes les terres du pays. Il s'agit ici d'éviter une entente entre le preneur et le bailleur pour cacher les clauses réelles du bail et en vue de frauder le fisc. Le grand cadastre d'Angleterre est le résultat d'un tel arpentage. Il fut réalisé avec une grande exactitude. C'est aussi le cas des anciens Etats du roi de Prusse, de la Bohême, de la Savoie, du Piémont, etc. Ce système génère des inégalités. Dans les Etats du roi de Prusse, les revenus ecclésiastiques sont imposés plus lourdement que ceux des propriétaires laïques. Pourquoi ? Parce que les terres de l'Eglise ne sont pas bien exploitées et ne contribuent pas à l'accroissement du revenu. En Silésie, les terres des nobles sont taxées 3% de plus que les terres tenues en roture (appartenant à de non nobles) pour compenser les honneurs et les privilèges de la noblesse. En France, c'est le contraire : la taille réelle ou foncière frappe uniquement les roturiers alors que les terres de la noblesse sont exemptes d'impôts.

Un impôt territorial assis d'après un arpentage et une évaluation générale doit nécessairement, après peu de temps, devenir inégal. Cela contraint le gouvernement à une pénible et continuelle attention à toutes les variations qui peuvent survenir dans la valeur et dans le produit de chacune des différentes fermes du pays. Cette surveillance constante est peu conforme à la nature d'un gouvernement et il est probable qu'à la longue, en raison des embarras et des vexations qu'elle occasionne aux contribuables, elle finira par disparaître.

§ 2. Des impôts qui sont proportionnés au produit de la terre, et non au revenu du propriétaire

Les impôts frappant le produit de la terre sont, en réalité, des impôts sur la rente et le fermage qui, même lorsqu'ils sont avancés par le fermier, sont toujours supportés en définitive par le propriétaire. En effet, quand une portion du produit doit être consacrée à l'impôt, le fermier calcule toujours - au plus juste - la valeur de cette dernière et la retranche du montant du fermage qu'il doit payer au propriétaire.

La dîme et tout autre impôt du même type sont, contrairement aux apparences, des impôts extrêmement inégaux car elle exige le même pourcentage de la récolte sur des terres excellentes et des terres médiocres. Il faut, pour bien comprendre ce point, distinguer deux portions dans le produit annuel de la terre :

- **une portion sert à remplacer le capital du fermier et à lui assurer les profits ordinaires** qu'un capital ainsi placé rend dans le canton ;
- **une portion (la portion restante) consiste en ce que le fermier peut payer au propriétaire comme rente ou fermage.**

Supposons que la terre soit très fertile et imaginons que 50% du produit suffisent à

¹⁹² A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.466

remplacer le capital du fermier et à assurer ses profits. S'il n'y avait pas de dîme, le propriétaire toucherait les 50 autres pourcents. Si la dîme est de 10%, le propriétaire ne recevra que 40% (car la dîme ne peut être imputée sur la portion du fermier qui, autrement, n'aurait plus aucun intérêt à travailler). Supposons maintenant que la terre soit pauvre et que la portion du produit nécessaire à remplacer le capital du fermier et son profit ordinaire se chiffre à 80%. Le propriétaire ne recevra, déduction faite de la dîme de 10%, que 10% du produit. **La dîme est donc un impôt inégal car, dans le premier cas, elle équivaut à peine à un cinquième de la portion du propriétaire (10% qu'on retranche à 50%) et, dans le second cas, à la moitié de sa portion (10% qu'on retranche à 20%).**

Comme on le voit, **la dîme est, le plus souvent, un impôt très inégal.** Elle est, en outre, toujours un **facteur de démotivation aux améliorations du propriétaire et à la culture du fermier.** Elle décourage ou parfois dissuade totalement de faire des améliorations importantes (qui sont les plus dispendieuses) ou d'augmenter les récoltes lorsque l'Eglise, qui ne contribue en rien à la dépense, emporte une si grosse partie du profit.

En Chine, le revenu principal du souverain s'élève à 10% du produit des terres de l'empire. Cependant, comme ce dixième est établi sur une évaluation très modérée, on affirme qu'il n'excède pas un trentième du produit ordinaire. **Cette espèce d'impôt territorial incite, dit-on, le souverain à s'intéresser à la culture et à l'amélioration des terres.** Ceci explique pourquoi tant en Chine qu'au Bengale avant l'arrivée des Anglais et dans l'ancienne Egypte (pays où existait cet impôt), les souverains ont très soigneusement édifié et fait entretenir de bonnes routes et des canaux navigables de manière à fournir aux marchandises le marché le plus étendu possible. La dîme de l'Eglise, par contre, est redistribuée à tellement de personnes qu'aucun des « décimateurs » ne peut avoir un intérêt à développer les voies de communication. Un prêtre d'une paroisse ne va jamais construire une route ou creuser un canal.

Ces impôts sur le produit des terres peuvent être perçus en nature ou en argent (en fonction d'une évaluation). Cela dépend un peu de la taille du fonds. Un petit propriétaire qui surveille de ses yeux le fonds voisin peut trouver avantage à être payé en nature. Pour un riche propriétaire, mieux vaut être payé en argent car le risque de souffrir de la négligence ou de la malversation de ses agents et préposés est important quand les fermages sont situés sur des domaines éloignés.

Un impôt perçu sur le produit de la terre - qui se perçoit en argent - peut être perçu soit sur une évaluation qui varie avec toutes les variations du prix du marché, soit d'après une évaluation toujours fixe (un boisseau de blé froment, par exemple, qui sera toujours évalué au même prix en argent quel que soit l'état du marché). Dans le premier cas, le produit de l'impôt dépendra uniquement des variations du produit réel de la terre et des variations résultant du progrès ou du dépérissement de la culture. Dans le second cas, le produit de l'impôt dépend, pour sa détermination, des variations de l'état de la terre mais aussi de celles qui affectent la valeur et la quantité des métaux et des monnaies. Dans le premier cas, le produit sera toujours proportionné à la valeur de la terre. Dans le second, il pourra être dans des proportions très différentes avec cette valeur.

Quand, à la place d'une quotité du produit de la terre ou du prix d'une quotité de ce produit, on paye une somme fixe en argent, alors il s'agit d'un impôt de même nature que la taxe foncière d'Angleterre déjà examinée. Il est indifférent à l'état de la culture (qu'elle s'améliore ou régresse). En Inde, des agents de la Compagnie des Indes ont, dans leurs provinces, converti un impôt de ce genre en un paiement en nature. Ils ont, ce faisant, découragé la culture et ouvert de nouvelles sources aux abus. Le revenu est tombé à un niveau inférieur, au détriment de l'intérêt des maîtres mais aussi de celui du pays.

§ 3. Impôts sur les loyers de maisons

Le loyer des maisons est divisé en deux parties :

- le **loyer du bâtiment** ou rente de la superficie ;
- le **loyer du sol** ou rente du fonds de terre.

Le loyer du bâtiment est l'intérêt ou profit du capital dépensé à construire la maison.

Il doit être suffisant pour rapporter au constructeur du bâtiment le même intérêt que celui qu'il aurait retiré de son capital en le prêtant avec de bonnes garanties. Il doit en outre être suffisant pour lui permettre d'entretenir la maison ou - ce qui revient au même - remplacer son capital employé pour bâtir cette maison. Le loyer se règle sur le taux ordinaire de l'intérêt de l'argent. Si ce taux est de 4%, un loyer de 6 à 6,5%, la rente du sol une fois payée, est un loyer suffisant pour permettre à l'entrepreneur de remplacer son capital. Si le taux est à 5%, il faudra que le loyer soit entre 7 à 7,5%, etc. Si le profit était disproportionné par rapport au taux d'intérêt, une masse de capitaux viendrait sur le champ s'employer dans la construction et ramènerait le profit à sa juste mesure. Si le profit descendait trop bas, le phénomène inverse se produirait jusqu'au retour à l'équilibre.

Ce qui excède, dans le loyer total d'une maison, ce qui est suffisant pour rapporter un profit raisonnable, va naturellement au loyer du sol. Si le propriétaire du sol est différent du propriétaire de la superficie, c'est le premier qui reçoit l'excédent. Le loyer du sol ne vaut presque rien à la campagne et peut s'élever à un prix important dans la capitale, surtout dans les quartiers recherchés.

Un impôt sur les loyers payable par le locataire n'influence pas durablement les revenus que rendent les superficies ou les bâtiments. Pourquoi ? Parce que si l'entrepreneur n'y trouve pas son compte (si son profit s'avère insuffisant), lui et beaucoup d'autres entrepreneurs quittent ce commerce. Cela fait hausser la demande de bâtiments et ramène le profit à son juste niveau. Cet impôt tomberait en partie sur le locataire et en partie sur le propriétaire du sol.

Adam Smith donne l'illustration suivante : imaginons une personne qui ne peut consacrer que 60 livres par an à son loyer. Un impôt de 20% fait que le logement de 60 livres qu'elle a trouvé à louer lui coûtera 72 livres (20% de 60 valant 12). Comme elle ne peut déboursier que 60 livres par an, elle est contrainte de trouver un bien de 50 livres (qui ne l'obligera à payer que 10 livres d'impôt), renonçant ainsi en partie à certaines commodités du bien qu'elle voulait louer initialement. Mais elle n'y

renoncera qu'en partie. Pourquoi ? Du jour où cet impôt serait établi, il toucherait tous les logements et forcerait chaque locataire potentiel à se rabattre sur un bien de moindre valeur. Cela signifierait que la demande baisse pour tous les logements, sauf pour les logements au loyer le plus bas. Dès lors, les loyers baisseront nécessairement pour récupérer la demande. La réduction doit, à la longue, tomber sur les loyers du sol. Et cette personnes pourra entrer dans son bien de 60 livres qui, désormais se louera 50 livres. Le paiement final de cet impôt se partagera donc entre le locataire et le propriétaire du sol. Comment se fait le partage ? Cela dépend des circonstances. C'est un impôt inégalitaire. Plus le locataire est pauvre, plus cet impôt tombera du côté du propriétaire du sol. Pourquoi ? Il n'y a rien de déraisonnable à cette inégalité.

Le loyer des maisons ressemble au fermage des terres mais en diffère sur un point essentiel. Lequel ? **Le fermage des terres se paie pour l'usage d'une chose productive** (la terre produit cette chose). **Par contre, le loyer des maisons se paie pour l'usage d'une chose non productive** (ni la maison ni le terrain sur laquelle elle repose ne produisent quoi que ce soit). Celui qui paye le loyer doit le trouver dans une source distincte et indépendante de la chose pour laquelle il paye. Un impôt sur le loyer tombe sur le locataire. Un tel impôt fait partie des impôts qui ne portent pas sur une seule source de revenus mais sur les trois sources indistinctement. Il est de même nature que les impôts qui portent sur les denrées consommables. Le loyer est sans doute l'article de consommation qui est le plus révélateur du budget d'une personne. Il faudrait, estime Adam Smith, un impôt proportionnel sur le loyer. Il ne faut pas qu'il soit trop élevé car il inciterait les gens à se contenter de logements médiocres et à dépenser autrement la plus grande part de leur budget.

On pourrait déterminer la quotité du loyer de la même manière qu'on détermine la quotité d'un revenu foncier. **Les maisons non habitées ne devraient pas payer l'impôt** car le propriétaire serait imposé sur une chose qui ne lui rapporte rien. **Les maisons habitées par le propriétaire devraient être imposées d'après le loyer qu'elles rapporteraient si elles étaient louées.** Si les maisons étaient imposées en fonction de la dépense qu'a coûtée leur construction, un tel impôt ruinerait presque toutes les grandes et riches familles du pays et, probablement, de tous les pays civilisés. En effet, ces vastes demeures sont le fruit de la dépense de plusieurs générations qui a été appliquée sur des objets magnifiques mais d'une valeur échangeable assez réduite en comparaison de ce qu'ils ont coûté.

Le loyer du sol se prête mieux à une imposition que le loyer des maisons. Il ne fait pas monter le loyer de la maison. Un tel impôt tombe toujours sur le propriétaire du sol qui, tel un monopoleur, exige le loyer le plus fort possible pour l'usage de son terrain. Un impôt sur les loyers du sol frappe tous les propriétaires de sols qui sont en concurrence dans telle ou telle zone (il existe évidemment des zones où, comme dans la capitale, les loyers sont plus forts). Il ne se répercute pas sur le locataire. En effet, plus le locataire devrait payer pour l'impôt, moins il serait disposé à payer pour le terrain. Dès lors, le paiement définitif de l'impôt retombe en entier sur le propriétaire du terrain.

Les loyers sur les sols et fermages sont perçus par le propriétaire sans avoir ni soins ni attention à donner. Lui en ôter une partie ne décourage aucune industrie. Dès lors, suite à la perception de cet impôt, le produit annuel des terres et du travail demeure inchangé au niveau national. Ces loyers constituent dès lors le revenu le mieux à même d'être assujettis à un impôt particulier. **Les loyers du sol sont plus propres à supporter une imposition particulière que les fermages ordinaires des terres.** Pourquoi ? Parce que le fermage des terres est le plus souvent le résultat des efforts du propriétaire. Un impôt lourd sur ces fermages pourrait décourager ces efforts. Par contre, les loyers du sol sont dus en entier à la bonne attention du souverain, à la bonne conduite du gouvernement de l'Etat. Il est donc légitime qu'un fonds qui doit son existence à la bonne administration de l'Etat soit imposé de manière particulière.

En Grande-Bretagne, le loyer des maisons est imposé dans la même proportion que les revenus fonciers par un impôt appelé « taxe foncière annuelle ». L'évaluation d'après laquelle est faite l'assiette de chaque paroisse est très inégale : dans la majeure partie du royaume, cet impôt porte plus faiblement sur les loyers des maisons que sur les revenus purement fonciers.

Ceux qui ont inventé les impôts sur les maisons en Angleterre ont cherché des critères pour déterminer la valeur réelle de ces dernières. On a d'abord mis en place une « **taxe du fouage** », c'est-à-dire une taxe qui se basait sur le nombre de feux en activité dans la maison. Comme cela obligeait le collecteur d'impôt à entrer dans la maison et que sa visite était évidemment considérée comme désagréable, voire odieuse, on a ensuite établi une **taxe sur les fenêtres**. La taxe augmente avec le nombre de fenêtres de l'habitation. Le nombre de fenêtres pouvait être déterminé le plus souvent du dehors, sans, en tout cas, devoir entrer dans toutes les chambres. **La principale objection qu'on peut formuler contre un impôt de ce genre, c'est son inégalité et le fait qu'il frappe parfois plus durement les pauvres que les riches.** En effet, une maison de 10 livres de loyer dans une ville de province possède quelquefois plus de fenêtres qu'une maison de 500 livres de loyer à Londres. Le premier locataire, probablement beaucoup moins fortuné que le second, contribuera plus que ce dernier. Cet impôt contrevient donc à la première des quatre maximes, mais respecte les trois autres. **En outre, cette taxe sur les fenêtres a tendance à faire baisser le montant des loyers : en effet, plus une personne paye pour l'impôt, moins elle est en mesure de payer le loyer.** Cela dit, les loyers ont néanmoins augmenté en Angleterre en raison de la prospérité et de l'accroissement du revenu des habitants. Sans la taxe, ces loyers auraient monté encore plus haut.

Article 2. Impôts sur le profit ou sur le revenu provenant des capitaux

Le revenu ou profit qui provient d'un capital se répartit en deux parties :

- celle qui paie l'intérêt et qui appartient au propriétaire du capital ;
- celle qui excède ce qui est nécessaire au paiement de l'intérêt.

Cette dernière portion du profit ne peut évidemment pas, dit Smith, être imposée directement. Pourquoi ? Car il s'agit de la compensation, le plus souvent assez minime,

des risques encourus et de la peine dépensée pour employer le capital. Procéder autrement, c'est décourager cette personne de continuer à employer son capital. Si elle est imposée directement en proportion de son profit, elle sera obligée :

- **soit d'élever le taux de son profit à proportion de l'impôt** : mais cela ne peut se faire qu'en réduisant le fermage du propriétaire si la personne en question est un fermier, soit en augmentant le prix que devront payer les consommateurs si cette personne emploie son capital comme capital de commerce ou de manufacture. En ce cas, l'impôt sur le capital retombe soit sur le propriétaire soit sur le consommateur.
- **soit de payer moins d'intérêt sur le capital qu'elle emprunte** : elle rejette tout l'impôt sur cette portion de profit qui était destiné à payer l'intérêt de l'argent.

A première vue, l'intérêt de l'argent est un objet qui mérite d'être imposé directement tout comme l'est le revenu foncier. En effet, on a vu que le revenu foncier ou fermage de terre est ce qui reste lorsqu'on a remplacé le capital et payé les profits ordinaires du fermier. On a vu qu'un impôt sur le fermage des terres n'aura pas pour effet de le faire monter plus haut. Comme, il s'agit du solde, le fermage ne peut plus augmenter, impôt ou pas impôt. **Pour les mêmes raisons, un impôt sur l'intérêt de l'argent ne va pas faire hausser le taux de l'intérêt. Pourquoi ? Parce que la quantité de capitaux reste la même après l'impôt qu'elle était auparavant.** On a vu que le taux ordinaire du profit est le résultat de la division de la quantité de capitaux à employer par la quantité d'emplois ou d'affaires qu'exigent ces capitaux. Aucune de ces deux quantités ne peut être augmentée ou diminuée par un impôt sur l'intérêt de l'argent. Dès lors, le taux de profit reste le même. Ainsi, une fois que, de façon à rémunérer le risque et la peine, on déduit le profit - inchangé - du produit, on obtient le même capital. Le résidu reste donc inchangé. On pourrait donc en conclure que l'intérêt de l'argent peut être imposé directement de la même manière que l'est le revenu de la terre.

Cependant, deux circonstances rendent cette imposition de l'intérêt de l'argent beaucoup moins pertinente que celle frappant le revenu foncier.

Premièrement, la **quantité et la valeur de la terre qu'un homme possède peuvent être déterminées avec précision** alors que la somme totale de ce qu'il possède en capital est presque toujours un secret. Une inquisition sur la situation des affaires privées de chaque contribuable soumettrait ce dernier à des vexations continuelles et interminables.

Deuxièmement, la **terre est une chose qui ne peut s'emporter alors que le capital peut s'emporter très facilement** : si l'impôt devient trop onéreux, le propriétaire du capital fera passer son capital en quelque autre lieu où il pourra mener ses affaires et jouir de sa fortune à son aise. Le propriétaire du capital est, proprement, citoyen du monde. Mais, ce faisant, il fera cesser toute l'industrie que ce capital entretenait dans le pays qu'il aura quitté. C'est avec du capital qu'on met la terre en culture et du travail en activité. Un impôt qui chasse les capitaux d'un pays a pour effet de tarir, de dessécher toutes les sources de revenu tant de l'Etat que de la société. Cela affecterait aussi bien les profits des capitaux que la rente de la terre et les salaires du travail.

Les pays qui ont taxé les revenus provenant des capitaux ont préféré, plutôt que de se montrer inquisiteurs, de se contenter d'approximations et, dès lors, de se montrer arbitraires. En effet, en raison du caractère très incertain et très inégal de cet impôt, il faut, en compensation, qu'il soit extrêmement modéré : concrètement, le contribuable est taxé fort en-dessous de son véritable revenu. En Angleterre, on taxe les capitaux dans la même proportion que les terres : cela équivaut à 20% de revenu présumé des terres et à 20% de l'intérêt présumé du capital. Entretemps, le pays a fortement prospéré. La majeure partie des terres d'Angleterre sont imposées par cet impôt pour moins de la moitié de leur valeur actuelle et la majeure partie du capital d'Angleterre est imposé pour à peine le cinquantième de sa valeur actuelle.

Par ailleurs, **dans tous les pays, on a évité tout excès d'inquisition dans la situation des affaires privées des individus.** A Hambourg, chaque habitant est obligé de payer à l'Etat 0,25% de tout ce qu'il possède. Comme la richesse du peuple de Hambourg consiste principalement en capital, on peut considérer cela comme un impôt sur le capital. Chacun détermine lui-même le montant de sa fortune et remet cette somme à la caisse publique sous serment devant un magistrat. Ce dernier est généralement acquitté avec une grande probité dans cette petite république. Dans le canton d'Unterwald en Suisse, en cas de dépenses extraordinaires consécutives à un orage ou une inondation, les citoyens s'assemblent et déclarent publiquement sous serment, le montant de leur fortune. Ils contribuent en conséquence. A Zurich, chacun est taxé en fonction de son revenu et est forcé d'en déclarer le montant sous serment. La loi qui oblige à déclarer publiquement le montant de sa fortune serait jugée inacceptable à Hambourg où ces choses doivent demeurer secrètes pour ne pas entamer le crédit des commerçants.

En Hollande, la loi dite du « cinquantième denier » porta sur 2% de la totalité de la fortune. C'était un impôt qui ne devait se payer qu'une seule fois pour soulager l'Etat en difficulté. Chaque citoyen se taxa lui-même et apporta le montant de sa contribution. Cet impôt patriotique ne peut se répéter trop souvent sous peine d'entamer les capitaux des citoyens et de ruiner ces derniers, les rendant ainsi incapables d'encore soutenir l'Etat. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'en Angleterre, le bill de la taxe foncière prévoit que l'impôt ne peut porter que sur les seuls intérêts et de manière proportionnée.

Suite de l'article 2. - Impôts qui portent particulièrement sur les profits de certains emplois

Dans certains pays ont été établis des **impôts extraordinaires sur les profits de capitaux dans certaines branches du commerce et même parfois dans l'agriculture.**

On taxe, en Angleterre, les colporteurs et marchands ambulants, les cabaretiers, les porteurs à carrosse, etc. Dans l'hypothèse où un impôt est mis sur les profits des capitaux employés dans une branche de commerce, **l'impôt en question ne frappe jamais, en définitive, le marchand en tant que tel mais bien le consommateur** qui est obligé de payer une surcharge correspondant au montant payé par le commerçant. Il faut bien que le commerçant fasse un profit raisonnable sur son commerce et, quand la concurrence est libre, il ne peut rien obtenir de plus qu'un profit raisonnable.

Quand l'impôt est proportionné, il est payé par le consommateur et ne pèse en aucune façon sur le marchand. Quand il ne l'est pas, il est toujours payé par le consommateur, mais il favorisera les gros marchands par rapport aux petits. C'est le cas, par exemple, de la taxe sur l'ale¹⁹³ qui peut être acquittée plus facilement par le gros marchand que par le détaillant. Cela dit, la modicité de cet impôt rend cette inégalité plus supportable. Il n'aurait pas été possible de proportionner avec exactitude une taxe sur les boutiques en fonction de l'étendue du commerce de ces dernières. Cela aurait nécessité des procédés inquisitoriaux trop lourds pour un pays libre et aurait écrasé les petits marchands au profit des gros. Pour ces raisons, le projet de taxe sur les boutiques fut rejeté.

La « taille personnelle » qui est prélevée en France est sans doute l'impôt le plus important en Europe qui frappe les profits des capitaux placés dans l'agriculture. Comment est né cet impôt ? Dans l'état de désordre où se trouvait l'Europe à l'époque féodale, le souverain se contentait d'imposer ceux qui étaient trop faibles pour refuser le paiement de l'impôt. Les grands seigneurs, même s'ils l'assistaient militairement, refusaient de lui verser un impôt permanent. Au fil du temps, une série de personnes libres apparurent après s'être affranchies de leur condition de servage. Quelques uns acquirent la propriété de terres qu'ils tinrent « en roture » ou à titre servile relevant de quelque autre grand seigneur ou du souverain lui-même. En raison de leur indépendance et, quelquefois, de leur prospérité, ils attirèrent la jalousie des nobles qui consentirent volontiers à ce que le souverain les impose. Il faut distinguer :

- la **taille réelle** : impôt qui frappe les profits présumés des terres tenues en roture à titre de propriété ;
- la **taille personnelle** : impôt qui frappe les profits présumés de tous ceux qui tiennent, à ferme ou à bail, des terres - nobles ou roturières - appartenant à autrui dans la personne du propriétaire.

La première, ne frappant qu'une partie des terres du pays, est nécessairement un impôt inégal mais pas toujours arbitraire. La seconde est un impôt inégal et arbitraire, car on ne peut que conjecturer sur les profits de ces gens. Le montant de la taille personnelle imposée en France varie d'année en année en fonction des rapports réalisés au conseil du roi sur le bon ou mauvais état des récoltes et sur d'autres éléments servant de critères à pareille évaluation. Le territoire des terres imposables est divisé en généralités,¹⁹⁴ en élections et en paroisses. Les répartiteurs de l'impôt font de fréquentes erreurs soit par ignorance ou défaut de bonnes informations, soit par animosité ou autres motifs particuliers. Aucun contribuable ne peut jamais être certain de ce qu'il aura à payer. S'il est trop taxé ou s'il a été taxé alors qu'il était exempt de taxe, il peut s'en plaindre et, s'il a gain de cause, le montant devra alors être payé par toute la paroisse réimposée en conséquence dans l'assiette de l'année qui suit.

Quand un impôt est établi sur les profits des capitaux employés dans une branche de commerce, les marchands ne mettent jamais sur le marché plus de marchandises

193 L'ale désigne de manière générique toutes les bières à fermentation haute, pour les distinguer des bières à fermentation basse (les lagers) et les bières à fermentation spontanée (les lambics). A l'origine, en Grande-Bretagne, toutes les bières étaient une ale.

194 Les généralités sont des circonscriptions administratives en France d'Ancien Régime.

que la quantité qu'on peut en vendre à un prix suffisant pour rembourser l'avance de l'impôt. Ils retirent alors du commerce une partie de leurs capitaux. **Cela a pour effet de dégarnir le marché,** ce qui fait monter le prix des marchandises dont le poids retombe finalement sur le consommateur. Quand l'impôt est établi sur les profits des capitaux placés dans l'agriculture, ce n'est pas l'intérêt des fermiers de retirer des capitaux. Pourquoi ? Chaque fermier tient une quantité de terre pour laquelle il paie une rente ou fermage. Son capital sert non seulement à cultiver convenablement cette partie de terre mais aussi à payer l'impôt et le fermage. S'il retire une partie de son capital, il ne pourra pas payer l'un ou l'autre. Il ne va donc jamais diminuer son produit et ne va jamais volontairement moins approvisionner le marché. Un tel impôt ne fera donc jamais monter le prix du produit de façon à faire payer cet impôt par le consommateur. **Non, celui qui, en définitive, devra payer cette avance d'impôt** (avance parfois très difficile à régler et qui, parfois, ruine le fermier), **ce sera le propriétaire.** Cela ne peut pas être quelqu'un d'autre que lui : la seule manière pour le fermier de se procurer un profit raisonnable (et donc de continuer son métier), c'est de payer un moindre fermage.

Les paysans frappés par la taille personnelle sont généralement imposés en proportion du capital qu'ils utilisent pour leur culture. En conséquence, ils **préfèrent utiliser les instruments de labour les plus chétifs et les plus mauvais possibles.** Face aux percepteurs, ils font semblant d'être pauvres. **En usant d'expédients aussi misérables, ils travaillent sans le savoir contre leurs propres intérêts.** Pourquoi ? Parce que, ce faisant, leur production diminue sensiblement et la perte qu'ils essuient est supérieure à ce qu'ils auraient dû payer en impôt si leur production avait été plus abondante avec de bons instruments. Même si cette « méchante culture » dégarnit le marché et hausse le prix des denrées, cette hausse ne compense pas, pour le fermier, la diminution du produit. Le fermage du propriétaire sera diminué d'autant. Dès lors, le public, le fermier et le propriétaire souffrent de cette culture dégradée. La taille personnelle, Adam Smith a déjà établi ce fait dans le troisième livre, décourage la culture et tarit la principale source de richesse d'un pays.

Dans le Sud de l'Amérique septentrionale, la « **capitation** » est un impôt annuel sur les profits d'une certaine espèce de capital employé en agriculture. Il **se calcule en fonction du nombre de « têtes » d'esclaves noirs employés par tel ou tel planteur.** Comme ce dernier est, la plupart du temps, fermier et propriétaire en même temps, le paiement définitif de l'impôt tombe sur lui. Ce type d'impôt était courant autrefois en Europe à l'époque où les serfs étaient employés à la culture. **A cet égard, on considère la capitation en Europe comme un signe de servitude mais c'est, en réalité, pour la personne qui la paie, une preuve de sa liberté.** En effet, cela signifie qu'il dépend du souverain et non plus du seigneur, qu'elle est soumise à un gouvernement mais qu'elle possède une propriété. En ce sens la capitation sur les hommes libres est totalement différente de la capitation sur les esclaves.

Contrairement aux impôts qui portent sur les profits des capitaux dans certains emplois qui, eux, n'influent jamais sur l'intérêt de l'argent, les impôts (levés avec un certain degré d'exactitude) qui portent généralement sur les revenus provenant des capitaux dans tous les emplois, retomberont le plus souvent sur l'intérêt de l'argent. Tel est le cas de l'impôt du vingtième denier en France.

Supplément aux Articles 1 et 2. - Impôts sur la valeur capitale des terres, maisons et fonds mobiliers

Quand la propriété reste entre les mains du même possesseur, les impôts qui s'y appliquent ne touchent pas le capital de la propriété. Ils ne sont qu'un prélèvement sur le revenu de la propriété. Mais quand la propriété change de mains (que ce soit entre vifs ou du mort au vif), les impôts qui la frappent viennent souvent emporter une partie de la valeur capitale.

Les transmissions des propriétés sont des actes publics et notoires. Ils ne peuvent rester secrets. Par contre les transferts de capitaux ou de biens mobiliers s'opèrent souvent par des conventions cachées. On ne peut donc pas les imposer directement. **On les a imposés indirectement en rendant obligatoires deux formalités :**

- l'acte contenant l'obligation de payer doit, sous peine de nullité, être écrit sur un papier ou parchemin, ce qui nécessite l'acquittement d'un **droit de timbre** déterminé ;
- ledit acte doit être enregistré dans un registre public, ce qui nécessite d'acquitter un **droit d'enregistrement**.

Ces droits de timbre et d'enregistrement ont souvent été établis également sur des actes de transmission de propriétés immobilières. Ces droits sont une invention très moderne. Dans le cours d'un peu plus d'un siècle seulement, ils sont devenus presque universels en Europe. Ils forment une branche plus ou moins considérable du revenu du souverain.

Auguste a imposé le « vingtième denier » des successions qui frappait la transmission de propriété du mort au vif. Il était établi sur toutes les successions, legs et donations à l'exception de ceux faits aux proches parents ou aux pauvres. De même, l'impôt établi en Hollande sur les successions (qui sont taxées de 5 à 30% de toute la valeur de la succession) ne s'appliquent pas aux enfants qui vivaient encore sous le même toit que le défunt.

Les lois féodales établissaient des droits cruels s'appliquant à la transmission des terres, tant du mort au vif qu'entre vifs. L'héritier de tout vassal de la couronne payait un droit d'investiture, en général une année de revenu du domaine. Si l'héritier était mineur, tous les revenus du domaine étaient, le temps de sa minorité, dévolus au seigneur. A sa majorité, il devait encore acquitter un « droit de relief », en général un an de revenu. Cela avait parfois pour conséquence de provoquer la ruine d'une grande terre. En cas d'aliénation du bien, il fallait l'accord du seigneur qui exigeait généralement un pot-de-vin.

Les impôts sur les transmissions de propriété du mort au vif tombent sur la personne à laquelle la propriété est transmise. Les impôts sur la vente de terres tombent en totalité sur le vendeur. Il se fait qu'un vendeur est presque toujours dans la nécessité de vendre alors qu'un acheteur est rarement dans la nécessité d'acheter. Dès lors, ces deux impôts tombent presque toujours sur des gens en état de nécessité et sont, par conséquent, durs et oppressifs.

Tous les impôts établis sur les mutations de toute espèce de la propriété diminuent la valeur capitale de cette dernière et tendent dès lors à diminuer la valeur du fonds destiné

à l'entretien du travail productif. Ce sont des « **impôts dissipateurs** » car ils entament le capital de personnes entretenant des travailleurs productifs au profit du souverain qui n'entretient guère que la classe non productive. Même lorsqu'ils sont proportionnés à la valeur du bien, ils sont toujours inégaux car la fréquence des mutations n'est pas toujours la même dans les propriétés. Quand ils ne sont pas proportionnés à la valeur du bien, ils sont encore plus inégaux. Par contre, ils ne sont en aucun cas arbitraires : dans tous les cas, ils sont parfaitement clairs et certains. Ils sont assez commodes car, même pour la personne pauvre, ils s'acquittent à un moment où la personne doit avoir de l'argent.

Les droits du timbre sur les cartes, dés, périodiques, etc. sont proprement des impôts sur la consommation. Tout comme le sont les droits de timbre qui portent sur les permissions pour vendre en détail de l'ale, du vin et des liqueurs spiritueuses. C'est encore une fois sur le consommateur que cet impôt retombe.

Article 3. - Impôts sur les salaires du travail

Comme on l'a vu, le **salaire** des ouvriers est réglé sur deux choses :

- **la demande de travail** : la subsistance de l'ouvrier sera abondante si la demande est grande, médiocre si elle est stationnaire et chétive si elle décroît ;
- **le prix « moyen » ou « ordinaire » des denrées** : il détermine le prix à payer à l'ouvrier pour le mettre, d'une année à l'autre, à même d'acheter cette subsistance abondante, médiocre ou chétive.

Quand la demande du travail et le prix des denrées restent les mêmes, un impôt direct sur les salaires du travail a nécessairement pour effet d'augmenter les salaires dans une proportion un peu plus haute que l'impôt. En effet, il faut nécessairement que les ouvriers puissent continuer à subsister. S'ils ont besoin de 10 schellings par semaine et qu'on frappe les salaires d'un impôt de 20%, (un impôt d'un cinquième), il faut que, une fois l'impôt payé, l'ouvrier retrouve 10 schellings. Mais pour laisser cette quotité de salaire après impôt, il faut augmenter le salaire non pas d'un cinquième (20%) mais d'un quart (25%). Il faut donc que les salaires croissent dans une proportion un peu plus forte. Si l'impôt, par exemple, est de 10%, le salaire doit hausser de 12,5%.

Ce n'est pas l'ouvrier qui fait l'avance de l'impôt mais le maître de la manufacture ou le fermier. Le paiement définitif de l'impôt sur les salaires des ouvriers de manufacture se fera par le consommateur et celui qui porte sur les salaires du travail à la campagne se fera sur le propriétaire de la terre qui verra sa rente diminuée d'autant. **L'impôt sur les salaires des travaux de campagne ne fait pas hausser le prix du produit brut de la terre en proportion de l'impôt** pour les mêmes raisons - examinées précédemment - qui expliquent pourquoi un impôt sur le profit du fermier ne fait pas hausser le prix dans cette proportion. **Quoiqu'il en soit, un impôt direct sur les salaires du travail entraîne nécessairement à la longue une diminution de la rente de la terre et une élévation du prix des objets manufacturés.** Cela n'aurait pas été le cas si une imposition d'une somme équivalent au produit de cet impôt avait été convenablement assise en partie sur le revenu de la terre et en partie sur les objets de consommation. Il est parfois arrivé que de tels impôts n'occasionnent

pas une hausse proportionnée des salaires. Mais cela s'explique alors par le fait qu'ils ont occasionné une **baisse considérable dans la demande du travail**. Les effets de pareils impôts sont généralement le déclin de l'industrie, la diminution des moyens d'occupation pour le pauvre et le décroissement du produit annuel des terres et du travail national.

En dépit du caractère absurde et destructeur de ces impôts, ils sont néanmoins pratiqués dans divers pays. En France, la partie de taille qu'on impose sur l'industrie des ouvriers et des journaliers dans les villages est, en réalité, un impôt sur le salaire. En Bohême, il existe un impôt extrêmement lourd sur l'industrie des gens d'arts et métiers.

Si un impôt frappait la récompense des artisans et des personnes exerçant une profession libérale, il ne pourrait avoir d'autres effets d'augmenter cette récompense dans une proportion un peu plus haute que l'impôt. Si ce n'était pas le cas directement, un tel impôt provoquerait l'abandon de cette profession par un grand nombre de personnes vu que ces dernières ne se retrouveraient plus à leur niveau relativement aux autres professions. Cela aurait alors pour effet de faire remonter les récompenses au niveau initial.

Les charges, offices et places de faveur sont généralement bien rémunérés. Comme ils ne sont pas réglés par l'effet de la libre concurrence du marché, ils n'observent pas toujours une juste proportion avec ce que requiert la nature de cet emploi. Ils sont souvent plus hauts que ce que cette proportion exige car **il n'est un secret pour personne que, dans la plupart des pays, les gouvernants sont généralement disposés à se rémunérer, eux et les gens qui travaillent pour eux, fort généreusement.** Ces traitements sont donc tout à fait susceptibles de supporter une imposition particulière. Comme ces personnes qui occupent ces charges lucratives sont l'objet d'une envie générale, **un impôt sur leurs émoluments est généralement un impôt très apprécié par le peuple.** C'est le cas en Angleterre : un impôt frappe les traitements excédant 100 livres par an. C'est le seul impôt sur les salaires du travail qui existe en Angleterre.

Article 4. Impôts qu'on a l'intention de faire porter indistinctement sur toutes les différentes espèces de revenus

Il s'agit des impôts qui sont indistinctement payés par les revenus quelconques que peuvent posséder les contribuables (la rente de leurs terres, les profits de leurs capitaux ou le salaire de leur travail). Ils sont de deux sortes :

- les impôts de capitation ;
- les impôts sur les objets de consommation.

§ 1. Impôts de capitation

Il s'agit d'un impôt sur la personne, un impôt dont le siège est l'existence de la personne.¹⁹⁵

¹⁹⁵ Dans l'Ancien Régime, l'impôt par capitation comprenait tous les Français y compris les privilégiés (mais le clergé en était exempt). La population était subdivisée en 22 classes établies suivant le rang des personnes et l'estime sociale dans laquelle on tenait ces rangs. À l'intérieur d'une classe, chaque personne devait payer un montant identique. On compte 2 000 livres pour la première classe et 20 sous pour la dernière.

Ces impôts sont entièrement arbitraires lorsqu'on essaye de les proportionner à la fortune ou au revenu de chaque contribuable. Pourquoi ? Car l'état de fortune d'un particulier varie de jour en jour et, à moins de moyens inquisitoriaux insupportables, il n'est pas possible de faire autre chose que de l'évaluer par des approximations, ce qui rend l'impôt totalement incertain et arbitraire.

A supposer qu'on l'asseye non dans la proportion de la fortune supposée mais dans celle du rang, il devient alors totalement inégal vu que les degrés de fortune varient fortement à l'intérieur d'un même rang.

En fait, quand on veut rendre cet impôt égal (en fonction de la fortune), il devient incertain et arbitraire et quand on veut le rendre certain et non arbitraire (en fonction du rang), il devient tout à fait inégal.

En Angleterre, on leva divers impôts par tête sous Guillaume III¹⁹⁶. Les contribuables furent taxés, pour la plupart, en vertu de leur rang. Plusieurs catégories de personnes (avocats, procureurs, mandataires judiciaires) qui avaient déjà été taxées sur leur fortune dans le cadre d'un premier impôt de ce genre furent taxées une seconde fois en vertu de leur rang. Ces différents impôts n'ont jamais produit la somme espérée. Le gouvernement « doux » de l'Angleterre n'a pas exigé de compensation des contribuables qui n'avaient pas pu ou même voulu payer.

Le gouvernement français s'est montré autrement plus sévère. Il impose à chaque généralité¹⁹⁷ une certaine somme que l'intendant doit trouver comme il peut. Dans ce pays, les impôts par capitation qu'on lève sur les classes inférieures de la population sont des impôts directs sur les salaires du travail. Ils sont la cause de tous les inconvénients précédemment exposés. Ils se perçoivent à peu de frais et rapportent à l'Etat un revenu très assuré. Ce type d'impôt est très fréquent « dans les pays où l'on fait peu de cas du bien-être, de la tranquillité et de la sécurité des classes inférieures du peuple ».¹⁹⁸

§ 2. Impôts sur les objets de consommation

Vu l'impossibilité d'imposer le peuple par une capitation proportionnée au revenu de chaque contribuable, on a imaginé les impôts portant sur des objets de consommation. Pourquoi ? Parce qu'on suppose que les dépenses de chaque citoyen sont, à peu de choses près, proportionnées à leur revenu. Les objets de consommation sont :

- soit des **objets de nécessité**, c'est-à-dire toutes les denrées indispensables à la vie mais aussi toutes les choses dont les gens, quelle que soit leur fortune, ne sauraient décentement se passer selon les usages du pays (une chemise par exemple). C'est évidemment relatif : les Grecs et les Romains ne portaient pas de chemises mais dans toute l'Europe, un ouvrier à la journée aurait honte de se montrer sans porter de chemise. Un Anglais et un Ecossais n'oseraient jamais sortir sans soulier alors qu'en France, les gens de la classe populaire marchent à pieds nus ou en sabots ;

¹⁹⁶ Guillaume III d'Angleterre (1650-1702) a régné de 1689 à 1702

¹⁹⁷ Ainsi que mentionné plus haut, les généralités sont des circonscriptions administratives en France d'Ancien Régime.

¹⁹⁸ A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.507

- soit des **objets de luxe**, c'est-à-dire tous les autres objets (Adam Smith précise que cette distinction ne comporte ici aucun caractère moral). Un exemple ? De la bière, du vin, de l'ale, etc. Un homme, quel que soit son niveau social, peut se passer d'alcool sans encourir le moindre reproche.

On a vu que le salaire se réglait partout sur la demande de travail et sur le prix moyen des objets nécessaires à la subsistance. Un impôt sur les choses nécessaires à la vie fera automatiquement monter le prix d'un montant quelque peu plus élevé que le montant de l'impôt. Pourquoi ? Parce que le marchand qui fait l'avance de l'impôt doit s'en faire rembourser avec un profit. Le prix de l'objet augmente mais aussi le prix du salaire de l'ouvrier de manière proportionnée (car son salaire dépend, on l'a vu, du prix des objets de nécessité). **Cet impôt opère exactement de la même manière qu'un impôt direct sur les salaires du travail : il retombe sur le consommateur ou sur le propriétaire (si le maître de l'ouvrier est un fermier).**

Il n'en va pas de même pour l'impôt sur les choses de luxe, même sur celles que le pauvre peut consommer très fréquemment. Ainsi, un impôt sur le tabac ne fera pas hausser les salaires. En Angleterre, le tabac est imposé à trois fois son prix et en France, il est imposé à quinze fois son prix, mais cela ne change en rien les salaires du travail. Idem pour le thé, le sucre et le chocolat. **La hausse du prix de ces denrées de luxe ne signifie pas nécessairement que les classes inférieures aient moins de moyens qu'auparavant pour élever une famille.** Cela les pousse juste à éviter de consommer des choses superflues. Il est vrai que certains pauvres ne sont pas tous laborieux et économes. Mais ceux qui ne le sont pas, ceux qui mènent une vie déréglée n'ont généralement pas de famille nombreuse à charge car leurs enfants périssent généralement faute de soins ou de nourriture abondante. **Par contre, une élévation du prix moyen des choses nécessaires à la vie est quelque chose qui diminue, chez les pauvres, le moyen d'élever une famille nombreuse.** Sauf si elle est compensée par une augmentation proportionnée dans le taux des salaires.

Ces impôts sur les objets de luxe n'auront pas pour effet de faire monter le prix d'autres marchandises que celles qui sont imposées. Par contre, les impôts sur les objets de nécessité, en faisant monter le prix du travail, font nécessairement hausser le prix de tous les objets manufacturés. Dès lors, ils en diminuent la vente et la consommation. Les impôts sur les choses de luxe sont payés par les consommateurs de ces choses de luxe et uniquement par eux. **Les impôts sur les choses de nécessité sont, en définitive, supportés par les classes riches et moyennes.** Pourquoi ? Elles sont d'abord supportées par le propriétaire qui voit sa rente diminuer en raison de la hausse des salaires des ouvriers agricoles. **Elles sont ensuite supportées par les riches consommateurs (propriétaires et autres) qui, eux, n'étant pas salariés, ne voient pas leurs revenus augmenter mais qui doivent, sans aucune compensation, supporter le renchérissement des objets manufacturés qu'ils consomment habituellement.** Si ces classes supérieures comprenaient bien leur intérêt, dit Smith, elles devraient s'opposer à tout impôt sur les objets nécessaires à la vie et à tout impôt sur les salaires du travail.

En Grande Bretagne, les principaux impôts sur les objets de nécessité portent sur le sel, le cuir, le savon et la chandelle. Le sel est imposé trois fois le prix originaire de cette denrée. Le sel et ces trois autres denrées sont vraiment des biens de première nécessité et **des impôts aussi lourds sur de tels articles augmentent nécessairement la dépense du pauvre rangé et laborieux tout en haussant le salaire de son labour.**

Le charbon de terre est un bien de toute première nécessité dans un pays aux hivers aussi rigoureux que l'est l'Angleterre. C'est l'instrument de chauffage le plus économique. Le prix du chauffage a une telle influence sur le prix du travail qu'il ne faut pas s'étonner de voir que les fabriques se concentrent dans les pays de charbon de terre. C'est en outre un combustible indispensable pour nombre de manufactures (verrerie, fer, métaux, etc.). S'il existait une hypothèse où la pratique de la prime pourrait être une chose raisonnable, ce serait peut-être pour transporter le charbon de là où il est abondant aux endroits du pays où il fait défaut. Au lieu d'une prime, la législature a établi un impôt qui a fortement augmenté le prix de cette marchandise.

De tels impôts font grimper le prix de la subsistance et les salaires du travail mais ils rapportent un revenu considérable au gouvernement. Ils ont au moins cet avantage si on les compare à d'autres pratiques qui ont en commun avec ces impôts le fait de créer quantité de mauvais effets comparables sans produire le moindre revenu pour l'Etat : la prime d'exportation du grain, la prohibition absolue d'importer du bétail vivant ou des viandes salées, etc. On a déjà examiné ces points. Tous ces systèmes sont nocifs et devraient être abolis.

Les impôts sur les objets de première nécessité sont beaucoup plus élevés dans certains pays qu'ils ne le sont en Grande Bretagne. Plusieurs pays imposent des droits sur la farine et la fleur de farine. En Hollande, le prix du pain en ville est doublé par des impôts de ce genre. Les gens qui vivent à la campagne paient une somme déterminée par tête en fonction de l'espèce de pain qu'ils sont supposés consommer. En faisant monter le prix du travail, ces impôts et d'autres du même genre ont, paraît-il, ruiné le plupart des manufactures en Hollande. Les impôts sur la viande de boucherie sont encore plus fréquents que ceux portant sur le pain mais, à vrai dire, il n'est pas certain, considère Smith, que la viande soit à ranger dans les objets nécessaires à la vie. On peut s'en passer en recourant à une alimentation suffisamment équilibrée, saine et substantielle. Rien, non plus, dans la décence, ne commande de manger de la viande.

On peut **imposer de deux manières** les objets de nécessité et les objets de luxe :

- soit faire payer une somme annuelle au consommateur pour pouvoir consommer ou faire usage de marchandises d'une certaine espèce ;
- soit imposer les marchandises alors qu'elles sont dans les mains du marchand et avant qu'elles ne parviennent dans celles du consommateur.

On préférera user de la première manière pour les objets de consommation qui durent un temps considérable alors que les objets de consommation immédiate

seront plutôt imposés de la seconde manière. Les carrosses et la vaisselle font l'objet d'une taxe du premier type. La plupart des autres doits d'accise et de douane sont soumis au second mode d'imposition.

Un carrosse bien entretenu peut servir de dix à douze ans. Plutôt que de l'imposer une fois pour toutes pour une durée équivalente, il est plus commode pour le consommateur qu'il paye un montant fixe chaque année. Un service de vaisselle peut durer plus d'un siècle. Il est évidemment plus commode de payer un droit chaque année qu'une somme astronomique en une fois. On peut en dire de même pour les maisons. Le projet d'un certain sir Mathieu Decker était d'imposer de cette manière toute espèce de marchandises, même celles qui se consumaient immédiatement. L'objectif était ici de supprimer tous les droits sur l'importation et sur l'exportation et de permettre ainsi au marchand d'utiliser son capital pour étendre et faire prospérer son commerce. Il y a cependant quatre objections à formuler contre cette manière d'imposer des biens de consommation immédiate.

Premièrement, pareil impôt serait inégal et moins bien proportionné à la dépense et à la consommation des contribuables qu'il l'est dans la manière ordinaire d'imposer.

En effet, les taxes sur l'ale, le vin et les liqueurs qui sont avancées par le marchand sont, en définitive, supportées par les différents consommateurs mais en proportion de leur consommation respective. Comme ces derniers ont des profils de consommation très différents, l'adoption d'un impôt qui consiste à payer pour avoir la permission de boire de l'alcool durant un certain temps aurait pour conséquence qu'un consommateur frugal devrait payer exactement la même taxe qu'un consommateur buveur.

Deuxièmement, pareil impôt consistant à payer à intervalles réguliers (par année, par semestre, etc.) la permission de consommer certaines marchandises diminue extrêmement un des principaux avantages des impôts, à savoir la possibilité de payer petit à petit

selon qu'on est en état de le faire et quand on a le moyen de le faire. En clair : un ouvrier qui boit peut avoir les moyens de se payer une pinte de temps à autre mais pas nécessairement ceux de sa payer un droit de consommation durant tout cette période. Chaque acte de paiement est parfaitement volontaire.

Troisièmement, pareil impôt aurait moins d'effets dissuasifs que ceux des lois somptuaires. Une fois la permission achetée, aucun argument monétaire ne peut inciter l'ouvrier à la tempérance durant cette période. Au contraire.

Quatrièmement, il est possible qu'un ouvrier puisse payer l'équivalent de l'impôt annuel à chaque fois qu'il consomme une pinte mais qu'il soit incapable de le régler en une fois. **Pareil mode d'imposition ne pourra jamais, sauf à créer beaucoup de gêne et d'oppression pour les contribuables, générer un revenu équivalent à celui généré aujourd'hui** sans opprimer personne.

Néanmoins, de nombreux pays imposent certaines denrées de cette manière. On paie, par exemple, autant par tête en Hollande pour avoir la permission de boire du thé ou, comme on l'a vu, de manger du pain.

Les droits d'accise sont imposés principalement sur les marchandises du produit du pays et destinés à sa consommation. Ils portent presque en totalité sur les objets de luxe et sur quatre objets de consommation courante déjà mentionnés (sel, savon, cuir et chandelles).

Les droits de douane ou traites sont beaucoup plus anciens que les droits d'accises. Au départ, il s'agissait de droits sur les profits des marchands. De la même manière que la haute noblesse avait volontiers consenti à ce que le souverain impose une taille personnelle sur ses propres tenanciers, elle accepta sans difficulté que le roi taille les marchands qu'elle méprisait et jalousait tout à la fois. **En ces temps d'ignorance, on n'avait pas encore compris qu'il fallait éviter d'imposer les profits de commerçant vu que le paiement définitif de l'impôt retombait toujours, avec une surcharge conséquente, sur les épaules des consommateurs.** Par la suite, les gains des marchands étrangers furent considérés comme encore plus illégitimes que ceux des marchands anglais. Ils furent donc imposés davantage que les seconds. Ces droits de douane, d'abord limités à certaines marchandises, s'étendirent à toute marchandise, de nécessité ou de luxe, qu'elle fût importée ou exportée.

Les **anciens droits de douane** étaient divisés en trois branches :

- un **droit sur la laine et le cuir** : c'était principalement, peut-être même totalement, un droit sur l'exportation ;
- un droit sur le vin établi à tant par tonneau et nommé « **tonnage** » ;
- un droit sur toutes les autres marchandises établi à tant par livre de leur valeur supposée et appelé « **pondage** ».

Le système évolua de façon à s'appliquer à un nombre toujours plus important de marchandises, d'abord pour subvenir aux besoins de l'Etat et ensuite pour régler le commerce en fonction des principes du système mercantile. Ce système se mit en place graduellement. Originellement, on imposait indistinctement l'importation et l'exportation. Par la suite, on imposa quasiment exclusivement l'importation de marchandises. La plupart des anciens droits sur l'exportation des marchandises nationales ont été allégés ou supprimés. On accorda même, on l'a vu, des primes à l'exportation. Aujourd'hui, les marchandises étrangères importées qui sont réexportées se voient accorder totalement ou partiellement une restitution de droits. Exceptionnellement, on dispense de droits quelques matières premières importées de l'étranger dont ont besoin les marchands et manufacturiers anglais. L'exportation des matières premières nationales est, quant à elle, prohibée ou assujettie à des droits très forts.

On a vu, dans le Livre IV, que **le système mercantile n'a été favorable ni au revenu de la masse du peuple ni au produit annuel des terres et du travail du pays. Il n'a pas été favorable au revenu du souverain non plus.** Le mercantilisme est aussi à l'origine de la prohibition totale de l'importation de plusieurs marchandises. Dans certains cas, elle a été entièrement empêchée. Dans d'autres cas, elle a réduit les marchands importateurs à faire entrer ces marchandises en fraude. Cela signifie que **cette politique a totalement anéanti le revenu que les douanes auraient pu gagner sur ces importations.** Les primes à l'exportation des produits manufacturés

ou de marchandises étrangères initialement importées ont donné lieu à des fraudes et à une espèce de contrebande plus destructive du revenu public qu'aucune autre. Des marchandises étaient prétendument exportées et chargées dans des vaisseaux qui, une fois la prime acquise, les débarquaient clandestinement dans quelque endroit du pays.

Les marchands importateurs font entrer en fraude le plus possible et font leur déclaration aux registres en douane pour le moins possible. Les marchands exportateurs, au contraire, exagèrent toujours, dans les registres, la quantité de ce qu'ils exportent. Soit par vanité (pour se faire passer pour des gens qui ont de grosses affaires) soit pour gagner une prime ou un drawback. Il ne faut guère s'étonner si, selon le registre des douanes anglaises, les exportations l'emportent de loin sur les importations, pour le plus grand bonheur et triomphe des politiciens qui ne cessent de **se gargariser de la « balance commerciale »** dont on a vu toute l'inanité précédemment.

Les marchandises importées sont toutes frappées d'un droit de douane. Le livre des tarifs est extrêmement étendu et contient une multitude d'articles dont la **liste interminable** cause beaucoup d'embarras aux douaniers et de frais et vexations aux marchands importateurs. Pourtant, pour faire contribuer au revenu public la plus grande partie des membres d'une société à proportion de leur dépense, il n'est pas nécessaire d'imposer chaque article particulier de cette dépense. Tous les contribuables y contribuent de manière égale quand les droits d'accises s'appliquent à un petit nombre d'articles seulement d'un usage et d'une consommation plus générale. **Il serait peut-être plus profitable d'adopter un régime de douane restreint à quelques articles, sans aucune perte pour le revenu public et à l'avantage des commerçants étrangers.**

A quels articles faudrait-il limiter les droits de douane ? Les articles de consommation courante en provenance de l'étranger sont les vins et eaux de vie, le sucre, le rhum, le tabac, la noix de cacao, le thé, le café, la porcelaine, les épices, etc. Ces articles fournissent actuellement la plus grande partie du revenu perçu par les droits de douane en Angleterre. Les impôts qui portent sur les articles de manufacture étrangère visent moins à augmenter le revenu public qu'à assurer un monopole et à donner aux marchands nationaux un avantage sur le marché intérieur. **Si l'on supprimait, suggère Adam Smith, toutes les prohibitions et si l'on frappait les ouvrages manufacturés étrangers de droits modérés, les entreprises nationales seraient encore fortement avantagées et les caisses publiques engrangeraient de très grosses rentrées.**

Des droits élevés diminuent la consommation ou encouragent la contrebande. Ils fournissent souvent au gouvernement un plus faible revenu que celui qu'il aurait tiré de droits plus modiques. Pour y remédier, il faut soit diminuer la tentation de frauder, c'est-à-dire, concrètement, réduire les droits, soit augmenter les difficultés de la contrebande en établissant le système d'administration le plus propre à empêcher cette dernière. Pour ce faire, on constate que les lois de l'accise sont bien plus efficaces que les lois de douane. **Il serait donc intéressant d'appliquer le système d'administration des accises dans celui des douanes.**

Il faudrait, par exemple, que les marchandises du commerçant importateur

soient gardés dans des magasins sous la clé d'un officier de douane. S'il veut les stocker dans son magasin particulier, il devrait acquitter les droits sans en espérer une restitution par la suite. Autrement, il pourrait les placer dans un magasin public sans devoir acquitter aucun droit et elles pourraient être réexportées franches de droit mais sous un contrôle suffisant. Ces marchands seraient à tout moment susceptibles d'être contrôlés par l'officier de la douane. Evidemment, ces droits devraient se borner à un petit nombre d'espèces de marchandises car, autrement, il ne serait pas possible de trouver suffisamment de magasins publics. Il n'en résulterait aucune perte pour le revenu public et les droits de douane pourraient acquérir le même degré de simplicité, de certitude et de précision que ceux des accises.

Un tel système permettrait d'épargner à l'Etat tout ce qu'il perd en raison des « drawbacks » (étudiés précédemment) sur la réexportation des marchandises étrangères. Si l'on supprimait également toutes les primes à l'exportation des marchandises du revenu national (excepté les cas où il s'agit de restitution de droit d'accises avancés par les commerçants), le revenu net des douanes atteindrait des montants jamais égalés par le passé. Le commerce sur les marchandises non imposées - c'est-à-dire le plus grand nombre des marchandises - serait parfaitement libre et pourrait s'étendre à l'ensemble de la planète.

Parmi ces marchandises non imposées, on retrouverait tous les objets de première nécessité et les matières premières. La libre importation de ces marchandises en diminuerait le prix sur le marché national. **Dès lors, le prix en argent du travail diminuerait aussi** (on a vu que ce prix en argent dépendait, notamment, du prix des objets de première nécessité) mais ne diminuerait pas sa valeur réelle (les travailleurs seraient tout autant qu'avant en mesure d'acheter ces objets de première nécessité vu que leur prix aurait baissé). La diminution du prix en argent du travail conduirait à une diminution proportionnée des articles manufacturés. Le prix de certains d'entre eux diminuerait encore plus en raison de la libre importation des matières premières nécessaires à leur confection. **Les objets manufacturés nationaux gagneraient ainsi un avantage sur le marché intérieur mais également sur le marché international.**

Si, par exemple, on importait - franches de droit - les soies non ouvrées de Chine et de l'Indostan, les fabricants anglais de soierie pourraient supplanter les fabricants français et italiens et il ne serait même plus nécessaire de prohiber l'importation de soieries étrangères. Le commerce des marchandises imposées marcherait mieux qu'aujourd'hui et, dans le commerce parfaitement libre, le commerce de transport jouirait de tous les avantages possibles.

Le projet d'accise de sir Robert Walpole qui portait sur le vin et le tabac est assez semblable à ce qui vient d'être exposé. Malheureusement, « l'esprit de faction »¹⁹⁹, c'est-à-dire celui de certains groupes d'intérêt et l'intérêt des marchands contrebandiers ont exercé des pressions suffisamment fortes pour imposer le retrait de ce projet.

Les objets de luxe importés de l'étranger sont imposés d'une manière telle que le coût de l'impôt retombe principalement sur la classe moyenne et supérieure. Qu'en est-il des

199 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.526

objets de luxe nationaux ? **On a vu que les objets de luxe ne sont pas nécessairement inaccessibles aux classes inférieures** puisqu'on range dans cette catégorie tous les objets qui ne sont pas de première nécessité (la pinte de bière est une chose de luxe largement consommée par les ouvriers). Les droits qui portent sur les choses de luxe les moins chères produites dans le pays et destinées à la consommation frappent également les personnes de toute classe, à proportion de leurs dépenses respectives.

La somme totale de la consommation des classes inférieures du peuple est partout plus importante en quantité et en valeur que celle des classes supérieures. Cela s'explique par quatre raisons. Premièrement, parce que le presque totalité du capital de chaque pays se distribue annuellement dans les classes inférieures sous forme de salaire. Deuxièmement, une grande partie des revenus de terre se distribue chaque année dans la même classe comme salaire des ouvriers ruraux. Troisièmement, certaines parties des profits de capitaux appartiennent à ces mêmes classes qui emploient de petits capitaux (petits merciers, artisans, détaillants, etc.). Quatrièmement, une petite partie des rentes appartient à ces mêmes classes. Dès lors, la masse totale des dépenses de la classe inférieure qui, peu importante pour chaque individu, forme toujours la majeure partie de la dépense totale de la société. **Les impôts établis sur les dépenses des classes supérieures ne rapportent généralement pas grand-chose au revenu public.** De tous les différents impôts portant sur la dépense, le plus productif est, sans comparaison, le droit d'accise sur les matières premières et la fabrication des liqueurs fermentées et spiritueuses qui se font dans le pays.

Adam Smith rappelle à ce sujet une **chose à ne jamais perdre de vue quand on adopte un impôt portant sur les dépenses des classes inférieures du peuple : on doit imposer uniquement les dépenses de luxe et non pas celles consenties pour des objets de première nécessité.** On a vu que tout impôt sur les dépenses nécessaires retombe finalement sur les classes supérieures, ce qui a pour effet d'élever les salaires ou de diminuer la demande du travail. Diminuer la demande de travail revient à affaiblir le produit annuel des terres.

En Grande-Bretagne, les boissons alcoolisées que l'on fabrique pour sa consommation personnelle ne sont jamais soumises à aucun droit d'accise. Cela rend l'impôt sur l'alcool plus aisé à supporter pour les classes aisées car, en province, la plupart des personnes de la classe moyenne et presque tous les ménages riches brassent leur bière chez eux. Fabriquer chez soi de la drêche²⁰⁰ pour sa consommation personnelle, est autorisé mais moyennant le paiement d'un abonnement.

Au lieu de tous les gros droits imposés sur la drêche, sur la bière et sur l'ale, on pourrait procurer de plus grosses rentrées au revenu public par un droit plus léger imposé sur la drêche vu que les occasions de frauder sont bien plus fréquentes dans une brasserie que dans une fabrique de drêche (le plus petit volume de la marchandise et sa plus grande valeur accroît la tentation de frauder). Par ailleurs, les particuliers qui fabriquent de la drêche pour leur compte doivent payer un abonnement

200 La drêche est le résidu de l'orge germée et concassée qui sert à la fabrication de la bière et d'autres boissons spiritueuses.

alors que ceux qui brassent chez eux ne sont pas imposés. Adam Smith se livre à des estimations et à des calculs sur le montant total des droits sur la drêche, la bière et l'ale dans le royaume et en conclut qu'en supprimant tous les différents droits sur la bière et sur l'ale, et en triplant la taxe sur la drêche (en la faisant porter de 6 à 18 schellings par quarter de drêche), on pourrait trouver avec cette seule taxe un plus gros revenu que celui qu'on retire à présent de toutes les taxes plus fortes.

Adam Smith prévient une objection : la législature essaie depuis quelques temps à décourager la consommation de **liqueurs spiritueuses qui tendent à ruiner la santé du peuple et à dégrader ses moeurs**. D'après cette politique, il ne faudrait pas qu'une forte diminution de l'impôt sur les distilleries fasse baisser le prix de ces liqueurs. Smith répond que **ces liqueurs pourraient rester aussi chères alors que les boissons saines et fortifiantes telles que la bière et l'ale baisseraient considérablement de prix pour la plus grande satisfaction du peuple**. Par ailleurs, le revenu public serait, par cette opération, augmenté de façon considérable.

Le docteur Davenant a fait, contre ce projet, un certain nombre d'objections auxquelles Smith répond ici. **Quelles sont ces objections ? En rompant l'égalité de répartition de l'impôt sur le profit du fabricant de drêche, sur celui du brasseur et celui du débitant, ce projet ferait reposer tout le poids de l'impôt sur la fabricant de drêche qui aurait beaucoup plus de difficulté qu'auparavant à avancer le prix de ce dernier**. Un impôt aussi lourd pourrait également faire diminuer le revenu et le profit des terres cultivées en orge.

Adam Smith répond que **le fabricant de drêche ne serait pas incommodé par le triplement de l'impôt sur sa marchandise vu qu'il ne fait qu'avancer le montant de ce dernier**. Les autres fabricants d'alcool ont besoin de la drêche pour fabriquer leurs boissons spiritueuses. Dans l'hypothèse évoquée par Smith, le fabricant de drêche verrait certes son impôt augmenté de 6 à 18 schellings mais les autres fabricants qui payaient un impôt de 24 ou 25 schellings ne devraient plus payer ce dernier du jour au lendemain. Il n'y aurait donc aucune difficulté à acheter de la drêche dont le montant de l'impôt aurait triplé. A supposer que le fabricant de drêche ait plus de difficulté à faire cette avance, on pourrait, suggère Smith, lui accorder quelques mois de plus pour acquitter ces droits. **Un tel changement** qui réduit de 24 ou 25 à 18 schellings seulement les droits imposés sur un quarter de drêche **augmentera probablement la demande plutôt que de la diminuer**.

A supposer d'ailleurs que la demande d'orge diminue suite à cette modification (cela ne sera pas le cas mais supposons que ce le soit), on a vu que qu'il est nécessaire que **la rente et le profit des terres d'une culture (en l'occurrence l'orge) doivent être toujours à peu près égaux à ceux des autres terres également bien cultivées**. Si ils sont en dessous, on convertira alors ces cultures en cultures plus rentables. S'ils sont au-dessus, on consacrerait rapidement plus de terres à cette culture.

Il existe des denrées dont le prix est monté à ce qu'on appelle un « **prix de monopole** ». C'est le cas, par exemple, de vignobles précieux dont la production ne parvient pas à satisfaire la demande effective à un prix normal. Dans ce cas, le prix monte au-delà de la proportion

naturelle du prix des productions des autres terres également fertiles et également bien cultivées. **Un impôt sur le produit de ces vignobles aurait nécessairement pour effet de faire baisser la rente et le produit de ces vignobles. Pourquoi ? Parce qu'il est impossible de faire payer cet impôt au consommateur vu que le prix est déjà le plus haut prix que le consommateur est d'accord de payer.** Impossible d'en encore hausser le prix à moins, évidemment, de baisser la quantité de la production. On peut faire le même raisonnement pour les impôts sur le sucre. Mais le prix ordinaire de l'orge n'a jamais été un prix de monopole : la rente et le profit des terres en orge n'ont jamais été hors de proportion avec ceux des autres terres également fertiles et également bien cultivées. Dès lors, une augmentation d'impôt ne fera pas baisser le profit et la rente des terres de l'orge.

Les seuls qui souffriraient de cette modification sont ceux qui brassent pour leur usage particulier. Mais ces derniers, appartenant principalement aux **classes aisées** de la population, jouissent aujourd'hui d'une exemption qui a pour contrepartie des impôts fort lourds actuellement supportés par le peuple. **Un tel changement ne ferait que rétablir la justice.** D'ailleurs, c'est vraisemblablement en raison de l'intérêt de cette classe supérieure que la modification proposée ici n'a encore jamais pu aboutir et soulager le peuple.

Outre les droits d'accise et de douane, **d'autres droits influent sur le prix des marchandises mais de manière plus inégale et plus indirecte.** Il s'agit de ce qu'on nomme en France les « péages » ou, anciennement, « **droits de passage** » sur les routes, les ponts, les canaux, les rivières navigables, etc. La manière la plus convenable de les imposer est de taxer les marchandises d'après le volume et le poids. A l'origine, il s'agit de droits locaux et provinciaux destinés à financer les dépenses locales ou provinciales. Dans divers pays, le souverain s'est emparé de la régie de ces droits et les a augmentés fortement. Si, en Angleterre, le gouvernement s'appropriait ces droits qui se perçoivent aux barrières des grandes routes, il les transformerait probablement en droit d'accises ou de douane intérieure. **La différence de nature est la suivante : on ne taxerait plus ces marchandises en fonction de leur poids ou de leur volume mais en fonction de leur valeur.** Tous ces droits sont en définitive supportés par le consommateur mais, dans le premier cas, il n'est pas imposé à proportion de la dépense qu'il fait mais d'après le poids ou le volume de la chose qu'il consomme.

Ce droit de douane intérieure entrave la plus importante de toutes les branches du commerce : le commerce intérieur du pays. Toutefois, dans certains petits territoires (comme ces petits Etats d'Italie qui sont situés sur les bords du Pô), ces droits sont perçus sur les marchandises qui traversent le pays. On les nomme « droits de transit » : ils sont supportés en entier par les étrangers et sont sans doute les seuls qui ne mettent aucune espèce d'entrave au commerce et à l'industrie du pays.

Ces impôts sur les objets de luxe portent indistinctement sur tous les revenus et sont payés définitivement par le consommateur des marchandises sur lesquelles ils portent. Cependant, ces impôts ne portent pas de manière égale ou proportionnée sur le revenu de chaque individu. Pourquoi ? Parce que c'est toujours volontairement qu'un individu, quel que soit son revenu, choisit ce qu'il consomme et la quantité de ce qu'il consomme. **C'est en fonction de ses inclinations et non en fonction de son revenu qu'un individu consomme et donc contribue.** Un prodigue contribue au-delà de

la juste proportion. L'homme parcimonieux en deçà. Pendant sa minorité, un homme très fortuné consomme et contribue très peu au soutien de l'Etat. Les étrangers qui résident en pays étranger ne contribuent en rien, par leur consommation, au soutien du gouvernement dont ils tirent leur revenu (sauf via l'impôt territorial et les droits de mutations des propriétés mobilières et immobilières). C'est le cas d'Irlandais qui, possédant d'immenses propriétés en Irlande (dont ils tirent profit), préfèrent résider en Angleterre. On comprend pourquoi la proposition de mettre un impôt sur les absents est, dans ce pays, si favorablement accueillie par l'opinion publique.

Concernant le moment et le mode du paiement, **les impôts frappant les objets de luxe sont les plus commodes de tous les impôts** : ils peuvent toujours se payer petit à petit ou au fur et à mesure que le consommateur a besoin d'acheter les objets sur lesquels ils portent. Leur prix se confond à ce point avec le prix de la marchandise que le consommateur ne s'aperçoit pas toujours qu'il les paye. Ces impôts se conforment aux trois premières maximales smithiennes de la fiscalité **mais violent sous tous les rapports la quatrième de ces règles**. En effet, ils font entrer, à somme égale prélevée, proportionnellement moins d'argent dans les caisses de l'Etat que les autres impôts. **Ils prennent plus d'argent au peuple ou « lui en tiennent plus longtemps hors des mains »**²⁰¹ que ne le font presque tous les autres impôts. Ils contreviennent aux quatre critères permettant de déterminer si un impôt viole ou pas la quatrième maxime fiscale d'Adam Smith.

Premièrement, même lorsque ces impôts sont établis de manière judicieuse, leur perception exige un **grand nombre de bureaux de douane et d'officiers d'accise** dont les salaires et rétributions casuelles constituent un véritable impôt qui ne rapporte rien à l'Etat. Cela dit, cette dépense est plus modérée en Angleterre qu'elle ne l'est dans d'autres pays.

Deuxièmement, ces impôts entraînent nécessairement des entraves ou des découragements dans certaines branches de l'industrie. Ils font toujours hausser le prix des marchandises imposées et en découragent la consommation et, dès lors, la production. Si c'est une marchandise nationale, de tels droits diminuent la quantité de travail employée. Si c'est une marchandise étrangère, son prix augmente avec l'impôt et permet certes aux marchandises nationales concurrentes de se vendre plus avantageusement. Mais il peut aussi arriver que le capital national se tourne vers cette industrie particulière au détriment d'une autre branche. Par ailleurs, plus la marchandise importée est chère, plus la marchandise nationale exportée pour l'acheter sera bon marché. En effet, plus les consommateurs d'un pays paient cher le produit surabondant d'un autre, plus ils vendent à bas prix cette partie de leur propre produit surabondant. **En conséquence, tout impôt sur les objets de consommation tend à réduire, au-dessous de ce qu'elle serait autrement, la quantité de travail productif employée soit à produire la marchandise imposée (si c'est une marchandise nationale), soit à produire celles avec lesquelles elle est achetée (si c'est une marchandise étrangère).**

Troisièmement, les **sanctions** (confiscations, amendes ou autres peines) frappant le contrevenant (dont l'attitude est évidemment blâmable) **ont souvent pour effet de le**

201 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.538

ruiner totalement. Evidemment, le contrevenant est en tort mais, la plupart du temps, c'est un individu incapable de violer les règles de la justice naturelle. Il a été incité à violer des lois en raison du caractère abusif de ces dernières en ce qu'elles laissent soupçonner de grandes profusions et d'énormes abus de la part du gouvernement.

Quatrièmement, la **perception de ces impôts expose sporadiquement les citoyens à des vexations, de l'embarras et des importunités.** Ce ne sont pas, à proprement parler, des dépenses mais elles sont équivalentes à la somme que les contribuables donneraient volontiers pour ne pas y être soumis. Les lois de l'accise sont plus efficaces que celles des douanes mais sont aussi plus vexatoires.

Néanmoins, Adam Smith estime que, concernant les inconvénients propres aux impôts sur la consommation, **le régime fiscal anglais, sans être parfait, est bon et même supérieur à celui de la plupart des voisins de l'Angleterre.**

Ainsi en est-il de cette **pratique nommée « alcavala » en Espagne.** Partant de l'idée que les droits sur les marchandises étaient des impôts sur les profits des marchands, on répète le paiement à chaque vente successive de la marchandise. Tous les acteurs de la chaîne (fabricant, intermédiaire, détaillant, etc.) sont frappés et la perception nécessite la mise en place d'une multitude d'agents. On ne peut presque nulle part rien produire ou faire pour être vendu au loin. Le produit local doit se proportionner aux besoins de la consommation du lieu. Un auteur nommé don Ustaritz impute la ruine des manufactures d'Espagne à cette « alcavala ». Smith estime qu'il aurait pu lui imputer aussi le dépérissement de l'agriculture en Espagne. **Dans le royaume de Naples, toutes les conventions et donc toutes les ventes sont frappées d'un impôt de 3% de la valeur de ces dernières.** Ce système est cependant moins ruineux que celui de l'Espagne car on peut payer un abonnement pour remplacer cet impôt.

Le système d'imposition est uniforme dans les différentes parties des royaumes unis de la Grande-Bretagne. Cela laisse une liberté presque entière au commerce intérieur du pays, par l'intérieur des terres ou par cabotage. La plupart des marchandises peuvent être transportées d'un bout à l'autre du royaume. Il y a évidemment un petit nombre d'exceptions à ce principe (exigence de certificats ou acquits pour les marchandises transportées le long des côtes, transport du charbon de terre, etc.). **Cette uniformité du système d'imposition est peut-être une des causes principales de la prospérité de la Grande-Bretagne** car elle permet aux productions de l'industrie nationale de s'écouler sur un marché extrêmement vaste. **Si on étendait la même liberté de commerce à l'Irlande et aux colonies, il est probable qu'on verrait augmenter la grandeur de l'empire et la prospérité de chacune de ses parties.**

En France, il règne une telle diversité de lois fiscales qu'il faut mobiliser une foule d'employés pour borner non seulement les frontières du royaume mais aussi celles de presque chaque province particulière, soit pour interdire l'importation de certaines marchandises, soit pour la soumettre à des droits. Ce sont autant d'obstacles au commerce intérieur du pays. En outre, **le pays est divisé en trois zones qui ont chacune une réglementation différente en matière de droit de douane :** les provinces des cinq grosses fermes (sujettes au tarif de 1644), les provinces réputées

étrangères (sujettes au tarif de 1667) et les provinces traitées à l'égal de l'étranger. Toutes les marchandises qui proviennent de cette dernière zone de provinces sont imposées des mêmes droits que les pays étrangers. Une armée d'employés garde les frontières de ces différentes provinces et districts. Dans la seconde zone de provinces, il existe quantité de droits locaux qui ne s'étendent pas au-delà d'une ville et d'un district particulier. Outre les entraves générales consécutives à une telle complexité dans les lois fiscales, la production peut-être la plus importante de France après le blé, à savoir le commerce des vins, est assujéti à une multitude d'entraves particulières. Le petit duché de Milan présente la même bigarrure dans les lois de l'impôt. C'est aussi le cas du territoire encore plus petit du duché de Parme divisé en 3 ou 4 sections. **Avec un système fiscal aussi absurde, il faut tout l'avantage du climat et toute la fertilité du sol pour empêcher ces pays de retomber dans la misère et la barbarie.**

On peut percevoir les impôts sur la consommation par une régie dont le gouvernement nomme les administrateurs qui seront immédiatement responsables envers lui. On peut décider **soit que le revenu varie d'une année à l'autre** en raison des variations du produit de l'impôt, **soit que ces impôts seront affermés moyennant un prix fixe annuel.** Dans ce dernier cas, le fermier a la latitude de nommer des employés qui seront immédiatement responsables envers lui.

La manière la plus avantageuse et la plus économique de percevoir un impôt ne consistera jamais à l'affermé. Pourquoi ? Il faut payer le prix du bail, les salaires des employés, les frais administratifs, le profit du fermier (qui dépend de sa peine, des fonds avancés et des risques qu'il court, etc.). **Si, au lieu d'affermé l'impôt, le gouvernement mettait en place** et sous sa propre inspection, **une régie de la même espèce que celle du fermier, il pourrait déjà épargner à l'Etat ce profit exorbitant.** Pour prendre à ferme une branche considérable du revenu public, il faut posséder soi-même un capital immense, une grande crédibilité, de grandes connaissances et une large expérience : les personnes qui peuvent prétendre à devenir « fermiers généraux » ne sont pas nombreuses. Comme ce cercle de personnes est très petit, ils peuvent facilement se liguer. Plutôt que de rivaliser entre eux, ils peuvent s'arranger, quand la ferme est en vente, pour ne pas faire d'offres fort en dessous de la valeur réelle du bail. Dans les pays où l'Etat afferme ses revenus, **les fermiers sont généralement les hommes les plus opulents** et leur richesse ostentatoire indigne à elle seule le public.

Le fermier du revenu public applique généralement de la manière la plus rigoureuse les lois destinées à punir les éventuels fraudeurs du fisc. « Il n'a pas d'entrailles pour des contribuables ». ²⁰² Ce ne sont pas ses sujets et il lui importe peu qu'ils fassent faillite au lendemain du bail. Quand l'Etat éprouve de grands besoins, le fermier prétend qu'il faut adopter des lois encore plus rigoureuses que celles en vigueur. Cela explique pourquoi **les lois de l'impôt sont devenues si cruelles en France.**

« C'est dans les pays où la plus grande partie du revenu public est en ferme qu'on trouvera toujours les lois fiscales les plus dures et les plus

202 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.546

sanguinaires. Au contraire, les plus douces sont dans les pays où le revenu de l'Etat est perçu sous l'inspection immédiate du souverain. **Un mauvais prince même sentira pour son peuple plus de compassion qu'on ne peut jamais en attendre des fermiers du revenu.** Il sait bien que la grandeur permanente de sa famille est fondée sur la prospérité de son peuple, et jamais il ne voudra sciemment, pour son intérêt personnel du moment, **anéantir les sources de cette prospérité.** Il n'en est pas de même des fermiers de son revenu ; c'est sur la ruine de son peuple, et non pas sur sa prospérité, qu'ils trouveront le plus souvent à fonder leur fortune». ²⁰³

Il arrive parfois que non seulement l'impôt soit affermé pour un prix fixe annuel mais que le fermier jouisse du monopole de la marchandise imposée. **En France, le fermier général a le monopole du sel et celui du tabac.** Le fermier peut, dès lors, lever sur le peuple deux énormes profits au lieu d'un :

- le profit du fermier ;
- le profit du monopoleur.

Le tabac étant un produit de luxe, chacun est libre d'en acheter ou pas mais, le sel étant un objet de nécessité, chacun est obligé d'en acheter une certaine quantité au fermier. S'il ne le fait pas, il serait présumé en avoir acheté à un contrebandier. Les droits prélevés sur l'une et l'autre de ces marchandises sont excessifs et poussent irrésistiblement à la fraude. Hélas, les sanctions sont impitoyables : chaque année, beaucoup de personnes sont conduites au gibet et des centaines d'autres sont condamnées aux galères.

Le revenu annuel de la couronne française provient principalement de huit sources différentes : la taille, la capitation, les deux vingtièmes, la gabelle, les aides, les traites, le domaine et la ferme du tabac. Les cinq derniers postes sont des objets affermés dans la plupart des provinces. Les trois premiers sont perçus directement par le gouvernement et font, paraît-il, entrer dans les caisses de l'Etat plus que les cinq autres dont l'administration est chère et ruineuse.

Adam Smith propose trois solutions simples et évidentes pour réformer le système fiscal français :

Premièrement, **en supprimant la taille et la capitation et en augmentant le nombre de vingtièmes de manière à ce qu'ils produisent un revenu additionnel égal au montant de ces autres impôts,** on pourrait conserver à la couronne tout son revenu. Cela permettrait de diminuer les frais de perception et d'épargner au petit peuple toutes les vexations que lui causent la taille et la capitation. Le fardeau de la taille retombe toujours sur le propriétaire de la terre. La majeure partie de la capitation retombe, elle aussi, en définitive, sur le propriétaire. En remplaçant ces deux impôts par un accroissement des vingtièmes (impôt qui équivaut un peu près à la taxe foncière anglaise), on éviterait que les propriétaires soient aussi écrasés qu'ils ne le sont

203 A. Smith, **Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.546

aujourd'hui. Cela n'irait évidemment pas sans une forte opposition de tous ceux qui sont actuellement privilégiés par ce système d'imposition inégal.

Deuxièmement, **en soumettant à un régime uniforme dans toutes les différentes parties du royaume, la gabelle, les aides, les impôts sur le tabac, tous les différents droits de traite et d'accise, ces impôts pourraient être levés à beaucoup moins de frais.** Le commerce intérieur du royaume pourrait ainsi devenir aussi libre que le marché intérieur anglais.

Troisièmement, **en plaçant tous les impôts sous une régie soumise à la direction et à l'inspection immédiate du gouvernement, les profits énormes des fermiers généraux pourraient être ajoutés aux revenus de l'Etat.**

Malheureusement, soupire Adam Smith, il y a fort à parier que l'intérêt individuel de quelques particuliers suffira à tenir en échec les trois réformes proposées ici.

A tous égards, le système d'imposition français est inférieur au système d'imposition de la Grande-Bretagne. Dans la Grande-Bretagne, on lève annuellement 10 millions sterling sur une population de 8 millions de têtes sans recourir à aucun moyen oppressif. La France compte environ 23 ou 24 millions d'habitants. Son sol et son climat sont plus favorables que ceux de la Grande-Bretagne. Les progrès de la culture et de l'industrie ont commencé à une époque reculée. Elle possède de grandes villes, des maisons bien bâties. On pourrait s'attendre à ce que le trésor français lève 30 millions sterling sans difficultés. **Cependant, entre 1765 et 1766, la totalité du revenu public français ne se chiffrait pas au-delà de 15 millions sterling, même pas la moitié de ce qu'on pouvait espérer.** Pourtant, on affirme souvent que le peuple français souffre infiniment plus d'oppression fiscale que la Grande-Bretagne. Néanmoins, la Grande-Bretagne exceptée, la France est, de tous les pays européens, le pays qui bénéficie du gouvernement le plus doux et le plus modéré.

En Hollande, les impôts très lourds sur les objets de première nécessité ont ruiné, dit-on, les principales manufactures et menacent les pêcheries ainsi que le secteur de la construction de vaisseaux de connaître le même sort. On a vu que les impôts sur les objets de nécessité sont assez limités en Grande-Bretagne et n'ont apporté aucune destruction sur les manufactures. Ce qui occasionne des dégâts, par contre, ce sont quelques droits frappant l'importation des matières premières.

Lorsqu'on a épuisé par des impôts excessifs toutes les ressources de nature à en supporter, il faut bien, pour satisfaire les besoins de l'Etat, imposer des objets qu'il est déconseillé d'imposer. **La Hollande, malgré sa sagesse et son esprit d'économie, s'est vue contrainte d'imposer des objets de première nécessité pour financer des guerres dispendieuses et des travaux d'envergure d'un montant considérable pour se préserver d'être engloutie par la mer. La principale base de la grandeur actuelle de la Hollande, c'est sa forme républicaine.** Les propriétaires de grands capitaux, les grandes familles commerçantes jouent un rôle important dans l'administration du gouvernement. Cette autorité qu'ils en retirent les pousse à vivre dans un pays qui présente de nombreux désavantages. Toute calamité publique qui détruirait la

forme républicaine du gouvernement ferait échoir l'administration dans les mains des nobles et des militaires qui ruineraient en un seul coup l'importance de ces riches commerçants qui ne tarderaient guère à émigrer avec leurs capitaux dans quelque autre pays où l'entreprise et le commerce hollandais ne tarderaient guère à les suivre.

Chapitre III. Des dettes publiques

Dans l'état où se trouvent les sociétés précédant le progrès des manufactures et l'extension du commerce, le titulaire d'un grand revenu n'a d'autres manières de le dépenser et d'en jouir que de l'employer à faire subsister autour de lui autant de monde que ce revenu peut entretenir. Des dépenses de ce genre ne ruinent pas aisément ceux qui les font. Les seigneurs du régime féodal conservaient leurs terres dans la même famille. L'argent qu'ils gagnaient en vendant peaux et lainages et qu'ils ne dépensaient pas contre les rares objets de luxe existant alors, ils le thésaurisaient. Il eût été déshonorant pour un noble d'utiliser cet argent pour faire du commerce et encore plus de le prêter contre un intérêt. C'était, alors, considéré comme de l'usure et prohibé légalement. En ces temps d'insécurité et de violence, il était d'ailleurs courant d'amasser des trésors permettant de s'enfuir dans un lieu sûr avec quelques valeurs connues.

Chez les nations qui ne possèdent ni le commerce ni les manufactures, le souverain est naturellement enclin à épargner et à thésauriser pour amasser des richesses. On ne doit pas encore lever et entretenir de troupes réglées. Aussi, les anciens souverains d'Europe avaient-ils des trésors. Par contre, **dans un Etat commerçant où abondent tous les objets de luxe les plus dispendieux, le souverain est naturellement enclin à dépenser à ces fantaisies une grande partie de ses revenus.** C'est également le cas de tous les grands propriétaires de ces Etats. Les mêmes passions frivoles poussent ces nobles à imiter leur souverain. Ils renvoient leur suite, affranchissent leurs tenanciers et finissent par devenir comparables aux bourgeois. Le train des dépenses du souverain se règle sur celui de ses revenus (dans le meilleur des cas). **Quand des besoins extraordinaires exigeront des dépenses imprévues, il devra recourir à ses sujets** pour obtenir une aide extraordinaire.

Le défaut d'économie en temps de paix contraint les Etats à contracter des dettes en temps de guerre. Un revenu de trois à quatre fois plus important que ce que requiert la dépense en temps de paix devient indispensable pour pourvoir à la défense de l'Etat. Il sera toujours contraint d'emprunter dans ces circonstances. Même s'il a sous la main de quoi augmenter son revenu grâce à des objets pouvant supporter de nouveaux impôts, il lui faudra une année pour toucher ces nouvelles recettes fiscales. Or il est dans la nécessité de lever une armée, une flotte, de fortifier des villes, d'acheter des munitions, des vivres et des armes. Il devra emprunter.

Heureusement, ce même état de la société qui rend nécessaire le recours à ces emprunts accroît aussi la facilité de faire de tels emprunts. Un pays où abondent marchands et manufacturiers dispose ainsi d'une classe entre les mains de laquelle d'importants capitaux circulent constamment. **Ces gens ont toujours la faculté d'avancer, s'il leur convient de le faire, de très grosses sommes d'argent au gouvernement.**

Ils sont même assez disposés à la faire car s'ils résident dans cet Etat, c'est parce que le souverain et son gouvernement leur inspirent confiance. En effet, ces commerces et manufactures ne peuvent prospérer que dans un Etat qui jouit d'une administration bien réglée de la justice, dans lequel la possession des propriétés est parfaitement garantie et dans lequel les conventions seront toujours exécutées, si besoin avec le recours de la loi et de la force publique. **En temps de paix, les commerçants s'appuient sur la puissance publique pour protéger leurs affaires. En temps de guerre, ils s'accordent à aider le gouvernement qui les protège.** Ce faisant, ils ne font pas nécessairement une mauvaise affaire. Au contraire, ils consentent généralement ces prêts à l'Etat à des conditions très avantageuses pour eux. **Loin de diminuer les capitaux de son commerce, la guerre est souvent, pour le commerçant, une occasion de les augmenter.**

Pareil gouvernement, se reposant sur les moyens et la bonne volonté de ses sujets commerçants, se dispense du devoir d'épargner. Par contre, dans une société peu civilisée, les particuliers ne possèdent pas de grands capitaux et personne n'est disposé à se dépouiller du peu qu'il a pour aider le souverain. Raison pour laquelle ce dernier, connaissant l'impossibilité absolue d'emprunter, pourvoit d'avance à de tels besoins et thésaurise en temps de paix.

Actuellement, **l'accroissement des dettes énormes qui écrasent toutes les grandes nations de l'Europe (et qui finiront probablement par les ruiner toutes à la longue) a un cours assez uniforme.** Les nations sont comparables aux particuliers à ce niveau. Quand un particulier commence par emprunter, il le fait d'abord sur son crédit personnel, sans recourir à l'hypothèque. Ce sont des dettes qui ne sont pas censées porter intérêt. Il les contracte sur un compte courant. Quand elles sont consenties à lui contre un intérêt, il contracte des billets ou promesses. Par contre, si ces dettes sont conséquentes, il devra assigner ou hypothéquer des fonds particuliers contre le paiement de la dette.

L'Etat procède de même. Pour une dette de la première sorte, l'Etat ne donne pas de garantie. C'est ce qu'on appelle la dette non fondée de la Grande-Bretagne. Il s'agit, par exemple, de dettes qui ont pour cause soit des services extraordinaires, soit des services pour lesquels il n'y a pas de fonds ou qui ne sont pas payés au moment où ils sont rendus, des arriérés de subsides qui se paient aux princes étrangers, etc. Par contre, les billets de la marine ou les billets de l'Echiquier portant intérêt du jour de l'émission sont des dettes de la seconde sorte. La Banque d'Angleterre en maintient la valeur et en facilite la circulation.

Lorsque cette ressource a été épuisée, le gouvernement a dû, pour faire de l'argent, donner une assignation ou hypothèque sur quelque branche particulière du revenu public pour le paiement de la dette. Il a procédé de deux manières différentes :

- dans le premier cas, le **fonds assigné est suffisant pour payer**, dans ce temps limité, **l'intérêt et le principal** de l'argent emprunté : c'est un **emprunt par anticipation** ;
- dans l'autre cas, le **fonds assigné suffit seulement à payer l'intérêt** ou une annuité équivalente à l'intérêt (le gouvernement conservant la faculté de racheter cette annuité en tout temps en remboursant intérêt et principal : **c'est un emprunt en faisant « fond à perpétuité » (ou en faisant « fonds »).**

Au tout début, la plus grande partie des nouveaux impôts n'était établi que pour un terme court (4, 5, 6 ou 7 ans seulement). Il s'agissait d'emprunts par anticipation. Mais le produit était fort souvent insuffisant pour rembourser le principal et l'intérêt et il se forma des déficits. Il devint nécessaire, pour les couvrir, de proroger le terme. De 1697 à 1717, ces droits furent continués par une dizaine de statuts adoptés par divers souverains anglais.

La conséquence de ces différents actes, c'est que la plus grande partie des impôts qui, auparavant, n'avaient été anticipés que pour un terme d'années assez court, **furent rendus perpétuels pour constituer un fonds destiné au paiement non du capital mais seulement de l'intérêt de l'argent** emprunté sur les impôts par différentes anticipations successives. Si l'on en était resté à un emprunt de la première sorte (emprunt par anticipation), il n'aurait fallu que quelques années pour libérer le revenu public. Il suffisait juste de ne pas charger ce fonds de plus de dette qu'il ne pouvait en payer dans le terme limité et de ne pas anticiper une seconde fois avant l'expiration de la première anticipation. Mais c'était chose impossible pour les divers gouvernements de l'Europe. **Le fonds créé, ils ne cessèrent de le surcharger. En conséquence de quoi, le fonds est devenu insuffisant pour payer le principal et l'intérêt de l'argent emprunté.** Il ne pouvait plus rembourser que l'intérêt. Et cela indéfiniment. **Le fonds à perpétuité était né.**

Avec ce procédé, on peut se procurer une plus forte somme d'argent que par l'ancien système des anticipations. Aussi tous les gouvernants ont-ils préféré recourir à ce dernier. Satisfaire les besoins du moment est l'exclusive préoccupation des gouvernants. **La libération future du revenu public est un soin qu'ils laissent à la postérité.** Sous le règne de la reine Anne²⁰⁴, le taux de la place passa de 6 à 5% et on déclara que 5% était l'intérêt le plus haut autorisé pour argent prêté entre particuliers. Cela procura une épargne de 1% sur le capital de la plus grande partie des dettes qui avaient été fondées à perpétuité ou d'un sixième des annuités. Cela laissa, dans le produit des différents impôts réunis dans ce fonds, un excédent considérable - au-delà de ce qui était nécessaire pour payer les annuités - excédent qui fut la base d'un fonds d'amortissement qui put grossir d'année en année.

Un fonds d'amortissement est normalement créé pour payer des dettes anciennes mais facilite extrêmement les moyens d'en contracter des nouvelles. On n'hésite jamais à hypothéquer ce dernier pour venir au secours de quelque autre fonds douteux auquel on empruntera de l'argent si la nécessité le requiert.

Il existe, outre les emprunts par anticipation et les emprunts à perpétuité, deux autres formes d'emprunts qui se situent entre les deux :

- les **emprunts sur des annuités à terme** ;
- les **emprunts sur des annuités viagères.**

Au XVII^{ème}, on emprunta fréquemment de très grosses sommes sur des annuités à termes.

204 Anne Stuart (1655-1714) fut reine d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande de 1702 à 1707 et reine de Grande-Bretagne de 1707 à 1714.

Durant la première moitié du XVIII^{ème}, on emprunta peu sur les annuités à terme ou sur les annuités viagères. On préféra toujours emprunter sur des annuités perpétuelles. **Pourtant, une annuité viagère pour un terme de 98 ou 99 ans devrait valoir autant qu'une annuité perpétuelle.** En réalité, ceux qui souscrivent pour un nouvel emprunt du gouvernement songent généralement à la facilité de revendre cette souscription. Ils préfèrent dès lors une annuité perpétuelle car l'annuité viagère n'est pas rachetable. En outre, la valeur de l'annuité viagère va toujours en diminuant. L'annuité perpétuelle est un effet commercéable et transmissible et est donc beaucoup plus commode que l'autre. Quoi qu'il soit, durant les deux dernières guerres, les annuités à terme et les annuités viagères ont été accordées comme des primes d'encouragement en faveur des prêteurs qui souscrivaient un nouvel emprunt.

Les **annuités viagères** peuvent se constituer de deux manières :

- sur des **vies séparées** ;
- sur des **lots de plusieurs vies jointes** (la « tontine »).

Dans le premier cas, la mort de chaque individu rentier dégrève le revenu public de la charge qu'y apportait sa rente. Dans le second cas, la libération du revenu public ne commence qu'à la mort de la totalité des rentiers compris dans le même lot (ou classe) qui peut parfois s'élever à 20 ou 30 personnes. Les survivants se partagent les rentes de tous ceux qui sont décédés avant eux et ce jusqu'à la mort du dernier survivant. On comprend que, à somme égale, **on peut gagner plus d'argent en empruntant par tontine qu'en empruntant par des annuités sur des vies séparées.** Une annuité avec un droit de survivance a réellement plus de valeur qu'une annuité viagère sur une tête séparée.

En France, la portion de la dette publique consistant en annuités viagères est beaucoup plus importante qu'en Angleterre. La totalité de la dette publique française était estimée, en 1764, à approximativement 2 milliards 400 millions de livres tournois. **Cette différence dans le mode d'emprunter entre la France et l'Angleterre ne s'explique pas par le fait que l'un se soucierait davantage de la libération du revenu public.** Elle procède plutôt d'une différence dans les objectifs et les intérêts des prêteurs. Laquelle ?

En Angleterre, le siège du gouvernement se trouvant dans la plus grande ville commerçante du monde, **ce sont généralement les commerçants qui avancent de l'argent au gouvernement.** Ils n'ont pas, ce faisant, l'intention de diminuer leurs capitaux mais bien de les augmenter. Ils ne souscriraient pas s'ils n'avaient pas l'intention de revendre leurs parts avec profit. Dès lors, ils ne vont pas acheter des annuités viagères mais bien des annuités perpétuelles. **Même si une annuité viagère sur la tête d'un tiers est de même valeur qu'une annuité perpétuelle, ce n'est pas un effet commercéable aussi commode qu'une annuité perpétuelle.**

En France, le siège du gouvernement n'est pas dans une grande ville commerçante et les commerçants ne sont pas les principaux souscripteurs. **A qui le gouvernement français emprunte-t-il ? Aux fermiers généraux, aux receveurs des impôts qui ne sont pas en ferme, aux banquiers de la cour, etc.** Ces gens sont généralement de basse extraction

Trop riches et trop prétentieux que pour épouser des femmes de leur condition d'origine, ils ne peuvent néanmoins espérer contracter alliance avec des femmes de qualité qui les méprisent. Ce qui explique **qu'ils restent souvent célibataires**. Ils n'ont pas d'autre désir que de passer leur vie dans l'éclat ou l'opulence sans s'inquiéter que leur fortune finisse avec eux. Ce désintéret pour la postérité explique pourquoi ces gens préfèrent échanger un capital contre un revenu qui doit durer aussi longtemps qu'eux-mêmes mais guère plus. D'où leur préférence pour le système des annuités viagères.

En temps de paix, les gouvernements dépensent à peu près tout ce qu'ils gagnent : quand la guerre éclate, ils n'ont ni la volonté ni les moyens d'augmenter leur revenu proportionnellement à l'augmentation de leur dépense. Ils n'en ont pas la volonté car ils savent que de telles mesures risquent de déplaire au peuple. Ils n'en ont pas les moyens car ils ne sauraient lever un impôt suffisant pour faire face aux frais considérables d'une guerre. Ils peuvent heureusement emprunter. **La pratique des fonds perpétuels permet, grâce à une légère augmentation des impôts, de lever de grosses sommes d'argent.** Dans de vastes empires, les gens qui vivent dans la capitale ne ressentent généralement aucun inconvénient relatif à la guerre si ce n'est cette augmentation des impôts. **Cette élévation est compensée par le plaisir et l'amusement qu'ils ont à lire dans les gazettes le récit des exploits de leurs flottes ou armées.** C'est d'ailleurs souvent avec un certain déplaisir qu'ils voient le retour à la paix qui met fin à leurs amusements et aux ambitions de vastes conquêtes territoriales. Cependant, il est rare que le retour à la paix soulage les gens de la plupart des impôts adoptés durant la guerre. Ces derniers sont affectés au paiement des intérêts de la dette que la guerre a contraint de contracter.

La paix une fois revenue, il peut arriver que l'ancien revenu, cumulé aux nouveaux impôts, produise un petit excédent. Ce dernier peut être converti en un fonds d'amortissement consacré au remboursement de la dette. Mais ici, prévient Adam Smith, il ne faut **se faire aucune illusion : d'une part, ce fonds est généralement absolument disproportionné pour rembourser toute la dette consécutive à la guerre** avant que ne survienne la guerre suivante ; d'autre part, ce fonds est presque toujours appliqué à quelque nouvel objet. En effet, durant la paix, un certain nombre d'événements exigent une dépense extraordinaire et, plutôt que de lever un nouvel impôt et susciter la grogne du peuple, le gouvernement préfère toujours détourner un fonds d'amortissement. En procédant de cette manière, on diminue chaque fois la possibilité de réduire quelque peu la dette publique.

En Grande-Bretagne, en raison de la solution ruineuse consistant à recourir à des fonds perpétuels, la réduction de la dette publique en temps de paix n'a jamais été proportionnelle à son accroissement en temps de guerre. Adam Smith énumère une dizaine de guerres anglaises survenues entre 1688 et 1775 et détaille l'accroissement irrésistible de la dette publique sur cette période. En 1688, elle était de 21 millions de livres, somme qui – cas unique dans l'histoire – fut réduite à 5 millions de livres en 1701. En 1714, elle se montait à 53 millions. En 1722 à 55 millions. En 1739, à 78 millions. En 1755, elle fut réduite à 72 millions mais en 1763, elle grimpa à 122 millions. En 1764, elle était à 129 millions. En 1764 à 139 millions. Elle tomba à 124 millions en 1775. Aux dernières estimations, elle serait à 104 millions.

Malheureusement, la nouvelle dette qui sera contractée avant la fin de la prochaine campagne égalera tout ce qui a été remboursé de l'ancienne. **Ce serait une pure chimère que de croire que la dette publique pourra être comblée uniquement par le moyen d'épargnes sur le revenu ordinaire.**

Selon un auteur, les fonds publics des différentes nations endettées en Europe, en particulier l'Angleterre, peuvent être vus comme une accumulation d'un grand capital ajouté aux autres capitaux du pays, au moyen duquel son commerce a pu s'étendre, ses manufactures se multiplier, ses terres se cultiver et s'améliorer dans une proportion beaucoup plus grande que ce qui aurait été accompli à l'aide de ses seuls autres capitaux.

Adam Smith conteste cette analyse. Il affirme d'abord que cet auteur néglige le fait que ce capital avancé au gouvernement par les premiers créanciers était une **portion du produit national annuel qui a été détourné des affaires où il aurait été investi.** De capital, il est devenu revenu. Il a été enlevé à l'entretien d'ouvriers productifs pour servir à l'entretien de salariés non productifs et être dépensé et dissipé - généralement au courant de la même année - sans même l'espoir d'aucune reproduction future. Ceux qui l'ont prêté ont obtenu une annuité dans les fonds publics d'une valeur qui, généralement, est au moins équivalente à celle à laquelle il l'avait prêté. **Leur capital a bel et bien été remplacé par cette annuité et leur a permis de continuer leurs affaires et de commercer avec autant et peut-être même plus d'étendue qu'auparavant.** Mais s'ils ont pu étendre leurs affaires, c'est que, sur base de leurs annuités, ils ont pu attirer à eux un nouveau capital qu'ils ont détourné d'un autre emploi. Mais ce capital n'est nouveau que pour eux : ce n'était pas un nouveau pour le pays. Il a été soustrait à un autre emploi. Si ce prêteur n'avait pas prêté son capital à l'État, il y aurait désormais dans le pays deux capitaux employés au lieu d'un, c'est-à-dire deux portions de produit annuel employées à entretenir du travail productif.

Quand, pour couvrir la dépense du gouvernement, on lève un impôt, ce dernier va frapper une portion du revenu des particuliers. Cette portion aurait pu servir à entretenir du travail productif. Cet impôt **empêche évidemment l'accumulation de nouveaux capitaux mais il n'entraîne pas nécessairement la destruction d'un capital existant.** Par contre, lorsque la dépense du gouvernement est défrayée par des **créations de fonds,** cela signifie qu'elle est **financée par la destruction annuelle d'un capital préexistant** qui a été diverti de son emploi pour entretenir un travail non-productif. Néanmoins, comme les impôts levés pour financer ce fonds sont évidemment plus légers que s'ils avaient été levés pour combler la dépense du gouvernement, le revenu des citoyens est évidemment moins chargé. Dès lors, la pratique des fonds détruit des capitaux mais permet aussi à des capitaux de s'accumuler plus facilement.

Néanmoins, ce n'est que durant la durée de la guerre que le système de créer des fonds perpétuels a cet avantage sur l'autre système. **Si on finançait la guerre uniquement avec de lourds impôts, ces impôts seraient supprimés une fois la guerre finie.** Dès lors, la paix rétablie, les citoyens, incapables d'épargner durant la guerre, pourraient pleinement accumuler de nouveaux capitaux. Avec un tel système, les guerres dureraient moins longtemps et seraient moins fréquentes car le peuple, connaissant pleinement

leur prix, serait évidemment très réticent à les mener à moins d'un intérêt réel ou solide qui en valût la peine. Après un certain stade, les fonds perpétuels nécessitent la création d'impôts permanents en temps de paix qui affaiblissent tout autant les moyens d'amasser les capitaux que l'autre système en temps de guerre. **Si ce funeste système des fonds perpétuels n'avait pas été adopté, le revenu public de la Grande-Bretagne, à savoir 10 millions sterling, serait suffisant, avec une bonne administration, pour soutenir la guerre** la plus vigoureuse sans contracter un sou de dettes nouvelles.

On dit parfois que dans le paiement des intérêts de la dette, c'est la main droite qui paie la main gauche car l'argent ne sort pas du pays : ce qui change, c'est que le revenu d'une classe d'habitants est transporté à une autre classe et la nation ne s'appauvrit pas d'un denier. Smith estime que **ce raisonnement fait partie des sophismes propres à l'école mercantile** dont il pense avoir démontré longuement l'inanité au Livre IV. Sur ce point précis, il dit **d'abord** qu'il est **faux de croire que la totalité de la dette publique serait financée par les Anglais**. Les Hollandais et d'autres nations étrangères possèdent une part considérable dans les fonds publics anglais. Ensuite, à supposer même que la totalité de la dette publique appartienne aux nationaux, il serait faux de conclure que cette dette n'est pas un mal extrêmement pernicieux.

Pourquoi ? La terre et les capitaux sont les deux sources primitives de tous les revenus, tant publics que particuliers. L'administration de ces deux sources de revenus appartient aux propriétaires et aux capitalistes.

Le propriétaire de la terre, pour conserver son revenu, est incité à maintenir son bien en aussi bon état que possible. Il bâtit, entretient, répare les logements des fermiers, les barrières, etc. Il procède à toutes les coûteuses améliorations nécessaires au maintien ou à la valorisation du fonds. Mais **si on l'impose de manière excessive**, si les divers droits portant sur les objets nécessaires diminuent la valeur réelle de son revenu réduit, **alors le propriétaire n'a plus les moyens de faire ces réparations, ce qui rend le travail du fermier impossible.** Dès lors, la culture du pays dépérit.

S'il y a multiplicité d'impôts et que les capitalistes s'aperçoivent que leur revenu ne leur permet pas d'acheter la même quantité de choses qu'ils auraient pu obtenir dans tout autre pays avec le même revenu, ils sont alors tentés d'aller chercher quelque autre résidence. Si, en outre, marchands et manufacturiers sont soumis aux contrôles incessants et vexatoires des collecteurs d'impôts, cette disposition à changer de résidence se matérialisera bientôt par une émigration. Dès lors, l'industrie du pays périliera nécessairement quand on lui aura retiré les capitaux qui la soutenaient. **La ruine du commerce et des manufactures suit le dépérissement de l'agriculture.**

Pareille opération qui enlève aux possesseurs des terres et des capitaux la majeure partie de leur revenu pour les transmettre aux créanciers de l'Etat doit nécessairement faire, à la longue, que les terres se négligent et que les capitaux se dissipent ou fuient ailleurs. La plus grande partie de ces revenus est confisquée des mains des personnes directement intéressées à la prospérité de leur terre, de leur manufacture et de leur commerce pour être transmise aux créanciers de l'Etat. Un

créancier de l'Etat a évidemment un intérêt général à la prospérité de l'agriculture, des manufactures et du commerce de cet Etat en général. Car si ces secteurs dépérissent, cela se répercutera sur le montant voire l'existence de son annuité. Mais, comme tel, il n'a aucun moyen de contrôler que telle portion de terre est bien mise en valeur, que telle portion de capital est bien employée, etc.

La pratique de créer des fonds perpétuels a successivement appauvri tous les Etats qui l'ont adoptée : Gênes, Venise, l'Espagne, etc. La France, quoique riche en ressources naturelles, languit sous un fardeau accablant. **L'Angleterre échapperait-elle à la règle ?** Il est vrai, comme on l'a vu, que le système d'imposition de ces divers pays, est inférieur au système anglais. Le problème, c'est qu'un Etat qui épuise tous les revenus propres à être imposés se voit alors contraint d'imposer certains qui ne sont pas propres à l'être. C'est ainsi que la prudente Hollande s'est vue obligée d'adopter des impôts extrêmement nocifs à elle-même. La gloire du système anglais est qu'il a jusqu'à présent causé peu de gêne à l'industrie. A l'issue de la dernière guerre (la plus dispendieuse qu'eut jamais à soutenir l'Angleterre), l'agriculture anglaise était florissante, ses manufactures nombreuses et fonctionnant à plein régime et son commerce aussi étendu qu'avant. **La Grande-Bretagne paraît porter avec facilité le fardeau qui est le sien.** Ce qui ne veut pas dire qu'elle soit capable d'en porter bien d'autres ou qu'elle puisse, sans grande gêne, supporter un poids un tout petit peu plus lourd.

Une fois qu'une dette nationale franchit un certain niveau, il n'existe aucun exemple démontrant qu'elle puisse être un jour loyalement et complètement payée. Seule une banqueroute libère totalement le revenu public. Cette banqueroute peut être ouverte et déclarée mais elle est parfois déguisée, souvent sous la forme fallacieuse d'un paiement. **L'expédient le plus couramment utilisé pour déguiser une vraie banqueroute nationale consiste à procéder au paiement mais en haussant la dénomination de la monnaie.** Si, par un acte du parlement ou une proclamation royale, on venait à considérer qu'une pièce de 6 pence vaut désormais un schelling et que 20 pièces de 6 pence valent désormais une livre sterling, la dette nationale évaluée aujourd'hui approximativement à 128 millions pourrait se payer avec 64 millions de la monnaie anglaise actuelle. On comprend bien que **cela ne serait qu'une apparence de paiement qui priverait les créanciers de l'Etat de la moitié de ce qui leur est dû.** Le dommage s'étendrait beaucoup plus loin qu'aux créanciers de l'Etat. En effet, ces créanciers ont peut-être eux-mêmes des créanciers. Ils pourraient se libérer de leurs créances avec la même monnaie portant cette nouvelle dénomination, ce qui leur permettrait de compenser leur perte. En réalité, les créanciers de l'Etat sont rarement des personnes endettées. Ces personnes opulentes devraient seules supporter cette perte.

« Ainsi un prétendu paiement de ce genre (...) cause dans les fortunes des particuliers une subversion générale et de l'espèce la plus funeste, en enrichissant le plus souvent le débiteur fainéant et dissipateur, aux dépens du créancier industriel et économe, et en ôtant une grande partie du capital national aux mains qui auraient pu l'augmenter et le faire prospérer, pour le faire passer dans celles qui sont les plus propres à le dissiper et à l'anéantir ».²⁰⁵

205 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.578

Cet **escamotage** ne permet jamais à un Etat d'éviter la honte et la disgrâce d'une véritable banqueroute car il **ne trompe personne et génère les suites les plus pernicieuses**. Cependant, tous les Etats, les anciens comme les modernes, qui se sont retrouvés dans cette situation, ont préféré user de cette jonglerie. Les Romains, à l'issue de la première guerre punique, usèrent de cet expédient et réduisirent l'as (monnaie de dénomination par laquelle ils évaluaient toutes les autres monnaies) de 12 onces de cuivre à 2 onces seulement, c'est-à-dire qu'ils purent ainsi payer leurs dettes énormes avec un sixième seulement de ce qu'ils devaient réellement. Cette loi ne causa pas de clameurs populaires. Pourquoi ? Parce que le peuple romain était lourdement endetté envers les riches. Ces derniers prêtaient aux pauvres de l'argent avec un intérêt énorme. Les pauvres étaient assujettis aux riches par ces dettes et leur accordaient leurs suffrages. Pour se délivrer de cet assujettissement, le peuple demandait souvent soit une abolition entière des dettes soit de « nouvelles tables », c'est-à-dire une loi les autorisant à se décharger totalement de leurs dettes en payant, en réalité, seulement une portion de celle-ci. La plus avantageuse de ces tables pouvait réduire la monnaie de toute dénomination à un sixième de son ancienne valeur.

Pour les mêmes motifs, des nations ont altéré le titre de leurs monnaies, c'est-à-dire qu'elles y ont mêlé une plus grande quantité d'alliage. Cette opération ne doit pas être confondue avec ce que les Français appellent une « augmentation des monnaies ». **Pareille augmentation est un surhaussement direct de leur dénomination**. Il s'agit d'appeler des pièces des poids et d'un volume donnés du même nom que celui qu'on donnait auparavant à des pièces plus lourdes et plus volumineuses. L'augmentation des monnaies est une opération ouverte et déclarée alors que l'altération du titre est une opération cachée. **Les deux opérations sont injustes mais alors que le surhaussement est une injustice ouverte et violente, l'altération du titre est une fraude et une fourberie**. Pour cette raison, l'altération suscite bien davantage la colère et l'indignation du peuple quand elle est découverte (et elle est toujours rapidement mise au jour). Une monnaie surhaussée est rarement remise sur le pied de son ancien poids alors qu'une monnaie altérée finit toujours par être rétablie dans sa pureté car c'est la seule manière d'apaiser la fureur du peuple.

Adam Smith recommande donc une taxe foncière répartie avec plus d'égalité, un impôt plus égal sur le loyer des maisons, des réformes dans le système actuel des douanes et de l'accise. **On pourrait de cette manière accroître considérablement le revenu public mais sans augmenter la charge de la majeure partie du peuple** tout en répartissant le poids de l'impôt de manière plus égale sur la totalité des contribuables. Toutefois, seul un insensé pourrait croire qu'une augmentation de ce genre suffirait à assurer la libération totale du revenu public.

On pourrait évidemment accroître le revenu si l'on étendait le système d'imposition à toutes les différentes provinces de l'empire dont les habitants sont d'origine britannique ou européenne. Mais cette extension de l'imposition ne serait **constitutionnelle** qu'à la condition d'admettre au parlement ou, pour le dire autrement, dans les états généraux de l'empire britannique, une **représentation pleine et égale de toutes ces différentes provinces**. Le nombre de représentants expédiés des colonies serait déterminé au prorata des impôts payés par ces colonies. L'intérêt d'une **foule de**

particuliers américains puissants qui débarqueraient soudainement au parlement britannique créerait assurément de grandes difficultés, difficultés peut-être même insurmontables. Néanmoins, Smith estime que, dans un ouvrage de « pure théorie », il n'est pas inutile de se livrer à pareille spéculation, toute utopique qu'elle soit.

De quelle manière pourrait-on imposer ces diverses provinces ? On a vu que les **quatre branches principales des contributions** dans le système fiscal anglais sont respectivement :

- la taxe foncière,
- les droits de timbre,
- les droits de douane,
- les droits d'accise.

La taxe foncière pourrait très bien être levée en Irlande et, encore plus, dans les colonies d'Amérique et des Indes Occidentales. Ces pays sont d'ailleurs beaucoup plus en état que la Grande-Bretagne de supporter cette taxe. Pourquoi ? Parce que, contrairement à la Grande-Bretagne, les colonies ne sont assujetties ni à la dîme ni à la taxe des pauvres. **La dîme ecclésiastique en Grande-Bretagne et en Irlande peut être évaluée à au moins 6 à 7 millions chaque année.** Sans cette dernière, les propriétaires seraient en état de payer cette somme comme taxe additionnelle à la taxe foncière. **Vu que l'Amérique ne paie pas cette dîme, elle est, dès lors, capable de supporter une taxe foncière.** Il est vrai que, généralement, le propriétaire et le fermier sont une seule et même personne en Amérique. On ne pourrait donc pas taxer ces derniers d'après un état des fermages mais soit d'après une estimation approximative de ces fonds soit par une juste évaluation par un arpentage exact.

Les droits de timbre pourraient très bien être établis dans les colonies sans la moindre différence avec ce qui existe en Grande-Bretagne vu l'uniformité des formalités de la procédure judiciaire et des actes translatifs de propriété soit réelle soit personnelle qui règne dans lesdites colonies.

Les lois de douanes de la Grande-Bretagne devraient être étendues à l'Irlande et aux colonies. Cette extension devrait évidemment être accompagnée d'une extension de la liberté de commerce qui avantagerait tout le monde. **Le commerce d'Irlande ne serait plus accablé par les entraves actuelles et on renoncerait aussi à ces fastidieuses distinctions entre marchandises américaines énumérées et non énumérées.** L'empire pourrait ainsi bénéficier d'un immense marché intérieur qui indemniserait très rapidement l'Irlande et les colonies de tout ce que pourrait leur coûter l'accroissement des droits de douane.

Les droits d'accise devraient, pour leur part, être modifiés pour pouvoir s'appliquer judicieusement aux diverses provinces de l'empire. En Irlande, on pourrait adopter le système anglais sans le moindre changement vu la similitude de la production et de la consommation de ce pays avec celles de l'Angleterre. Concernant les colonies, les différences existant avec la Grande-Bretagne au niveau de la production et de la

consommation exigeraient quelques aménagements du système. Ce qu'on nomme « bière » là-bas se fait avec de la mélasse et ne se conserve que quelques jours. Cela compose en grande partie la boisson commune du peuple en Amérique. Vu sa faible qualité de conservation, elle est brassée dans les ménages. Il serait impossible et hautement désagréable d'envoyer constamment des percepteurs d'impôts pour assujettir chaque ménage comme on le fait en Angleterre avec les cabaretiers et brasseurs. **Le mieux serait d'imposer la mélasse elle-même au lieu où elle se fabrique.** Si cette imposition était malaisée, on pourrait toujours faire payer aux ménages un abonnement comme on en exige des ménages anglais qui élaborent de la drêche. Il faudrait néanmoins mettre en place un système de stockage dans des magasins publics pour la mélasse destinée à l'exportation qui, par conséquent, ne serait pas frappée de droits.

Quel pourrait être le montant du revenu que produirait ce système d'imposition ainsi étendu à toutes les provinces de l'Empire ? Il est impossible de le déterminer avec certitude mais Adam Smith se livre néanmoins à un calcul estimatif. 10 millions de livres sterling sont actuellement perçus sur les 8 millions d'habitants de la Grande-Bretagne. Il y a 2 millions d'habitants en Irlande et 3 millions dans les douze Provinces-Unies d'Amérique. Ces chiffres sont sans doute surévalués. **Quoi qu'il en soit, il ne doit pas y avoir plus de 13 millions d'habitants dans la totalité de l'empire britannique, tant en Europe qu'en Amérique.** Sur cette base, on devrait s'attendre à un revenu de 16.250.0000 livres sterling. Si l'on déduit de cette somme la dépense nécessaire à l'entretien du gouvernement civil de l'Irlande et des colonies, on en arrive à 15.250.000 livres sterling, ce qui représente un accroissement de 5.250.000 par rapport à ce qui est actuellement perçu en Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne, en temps de paix, peut économiser 1 million. Ajoutons ce dernier au 5.250.000 et **nous obtenons un montant de 6.250.000 livres sterling qui pourraient être consacré au remboursement de la dette.**

Ce riche fonds d'amortissement de l'actuelle dette nationale pourrait s'augmenter chaque année par l'intérêt de la dette remboursée l'année précédente. **Dès lors, il suffirait d'un petit nombre d'années pour rembourser la totalité de la dette.** Dans le même temps, on pourrait ainsi soulager le peuple de certains des impôts les plus lourds tels que ceux établis sur les objets de première nécessité et les matières premières des manufactures. Cela conduirait à une réduction en argent des salaires qui rendrait les marchandises meilleur marché, en ferait augmenter la demande tout en faisant augmenter la demande de travail. Comme la condition de l'ouvrier pauvre serait améliorée, sa consommation augmenterait et, avec elle, tous les articles de consommation sur lesquels on aurait laissé subsister les impôts.

Néanmoins, ce surcroît de recettes fiscales ne serait pas engrangé d'un seul coup. Il faudrait traiter avec grande indulgence les provinces de l'empire qui se verraient soudainement assujetties à ce nouveau système d'imposition. En effet, même si le système serait identique partout, il ne produirait pas partout un revenu proportionné à la population. Pourquoi ? **Dans un pays pauvre, la consommation est plus petite.** C'est ce qu'on constate, par exemple, en Ecosse. **Par ailleurs, dans un pays peu peuplé, la facilité de frauder est beaucoup plus grande.**

En Amérique et dans les Indes occidentales, les Blancs de la dernière classe sociale, vivent plus confortablement que ceux de la même classe en Angleterre. Les esclaves noirs y sont évidemment dans une condition bien pire que les plus pauvres Ecosseis ou Irlandais, mais c'est l'intérêt de leurs maîtres de bien les nourrir. **La consommation des colonies américaines est donc fort importante et un impôt modéré sur certaines denrées rapporterait un revenu probablement aussi important que dans n'importe quelle autre partie de l'empire.** Evidemment, la facilité de frauder serait beaucoup plus forte en Amérique en raison de l'étendue du territoire mais si l'on adoptait les deux réformes préconisées par Smith (perception des droits selon les lois de l'accise et remplacement des droits sur les liqueurs et boissons par un impôt unique sur la drèche), on ôterait d'un seul coup tous les moyens de frauder les droits dans la plus importante branche de l'accise.

Face à ces projets d'extension de l'imposition et en s'appuyant sur le fait que les Américains ne possèdent pas de monnaie d'or et d'argent et le fait que tout le commerce intérieur du pays s'effectue avec une monnaie en papier, **certains ont objecté que, sans or et argent, il n'y a pas moyen pour eux de payer l'impôt.** Comme on a déjà enlevé aux Américains tout l'or et l'argent qu'ils avaient, **comment pourrait-on tirer d'eux ce qu'ils n'ont pas ?**

Adam Smith répond que **l'absence d'or et d'argent en Amérique ne résulte pas et n'atteste pas de la pauvreté de ce pays ou de son incapacité à se procurer lesdits métaux.** Cela témoigne juste de leur désintérêt pour ceux-ci. En réalité, **les salaires américains sont plus élevés que les salaires anglais et le prix des vivres bien inférieur à celui des vivres anglais.** En période de tranquillité, les affaires intérieures d'un pays peuvent marcher à l'aide de monnaie en papier avec un peu près autant d'avantages que ceux retirés de l'usage de l'or et de l'argent. Les Américains préfèrent éviter l'utilisation d'un instrument de commerce aussi dispendieux que l'or et l'argent et consacrer leur revenu à acheter les instruments du métier, les matières pour vêtements, les ustensiles de ménage, les ouvrages en fer et tout ce qui permet d'étendre leur exploitation sur ce continent.

Ainsi, **tout gouvernement colonial trouve son compte à fournir au peuple du papier-monnaie en abondance voire en surabondance.** Certains, comme celui du Massachusetts, financent ainsi une partie des finances publiques et rachète le papier excessivement émis en le payant, comme ce fut le cas en 1747, pour le dixième de la valeur pour laquelle il avait émis ses billets. L'extrême abondance du papier-monnaie chasse l'or et l'argent en dehors des frontières comme se fut le cas en Ecosse. Non pas en raison de la pauvreté du pays mais grâce à l'esprit actif et entreprenant du peuple.

Dans le commerce extérieur de la Grande-Bretagne avec les différentes colonies, l'or et l'argent ne sont jamais utilisés quand ils ne sont pas nécessaires (ainsi certains colons préfèrent payer en tabac), mais quand ils sont nécessaires, ils ne manquent pas. Etre payé en marchandises est souvent avantageux pour un commerçant car ainsi il n'a pas besoin de garder, par devers lui, une partie de son capital sans emploi. De cette manière, il conserve aussi en stock une plus grande quantité de marchandises et donne ainsi une plus grande étendue à son commerce. Cela dit, il est rare qu'il

soit commode pour tous les correspondants d'un marchand d'être payés en nature. La monnaie métallique reste donc indispensable.

La valeur des exportations des colonies du Nord, Pennsylvanie, New York, New Jersey, Nouvelle Angleterre n'équivaut pas à tout ce qu'elles importent en ouvrages de manufactures depuis la mère patrie. Elles doivent nécessairement payer en or et cet or elles savent bien le trouver. Concernant le commerce de l'Angleterre avec les colonies à sucre, nous avons le phénomène inverse : la valeur de ce qu'elles produisent et exportent est supérieure à ce qu'elles importent en marchandises. **D'un point de vue mercantiliste, c'est là un commerce extrêmement désavantageux pour l'Angleterre** qui est contrainte de déboursier beaucoup d'argent. Mais, en réalité, un grand nombre des principaux propriétaires des colonies sucrières résident en Grande-Bretagne. Ces derniers sont donc payés en Grande-Bretagne pour les cargaisons qu'ils convoient vers la mère patrie sans qu'il soit ainsi nécessaire de faire sortir l'argent des frontières. Ce n'est évidemment pas le cas pour les commerçants anglais qui font le voyage.

La difficulté et l'irrégularité des paiements des colonies à l'égard de la Grande-Bretagne ne dépendent pas de leur balance commerciale. Les paiements se sont faits avec plus de régularité pour les colonies du Nord que pour les colonies du Sud alors que, comme on vient de le voir, la balance commerciale de ces dernières colonies est extrêmement favorable. Comment expliquer cela ? Les colonies du Sud contiennent quantité de terres incultes et les colons sont tentés d'investir beaucoup de capitaux pour les convertir en terres cultivables. Ce faisant, ils négligent ou retardent les paiements qu'ils doivent à la métropole. Les retours sont donc moins rapides. C'est également le cas, mais dans une moindre mesure, des colonies du Nord. Ce n'est donc pas la pauvreté de la colonie qui occasionne la disette de monnaie d'or et d'argent.

Si les paiements des colonies sont incertains et irréguliers, ce n'est pas en raison d'une prétendue pauvreté mais parce qu'elles désirent devenir rapidement extrêmement riches et préfèrent réinvestir directement leurs richesses dans l'exploitation de leurs terres plutôt que de les convertir en monnaies d'or et d'argent pour payer des impôts à l'Angleterre. Les colonies ont largement de quoi acheter toute la quantité d'or et d'argent qui serait nécessaire. Mais elles ne veulent pas se doter de cet instrument de commerce dispendieux dont elles n'ont pas besoin. Ce dernier risquerait trop de freiner leurs vastes entreprises de défrichements et d'améliorations. En vérité, écrit Adam Smith, il n'est pas nécessaire qu'elles payent l'Angleterre avec des métaux précieux. Elles pourraient payer en nature avec leur excédent de production grâce à un mécanisme faisant intervenir des commerçants anglais ou des compagnies de commerce.

Il serait d'ailleurs justice que l'Irlande et les colonies d'Amérique contribuent à la dette publique anglaise. Cette dette a été contractée pour soutenir le gouvernement révolutionnaire et c'est de cette révolution que les protestants sont redevables du pouvoir qu'ils exercent aujourd'hui dans le pays. Quant aux colonies, c'est au gouvernement anglais qu'elles doivent la liberté, la sûreté et la propriété dont elles ont toujours joui jusqu'à ce jour. Par une union avec la Grande-Bretagne, **l'Irlande pourrait bénéficier de la liberté de commerce.** Mais elle y gagnerait aussi sur un autre tableau. Lequel ?

Elle pourrait se défaire du joug d'une aristocratie locale oppressive. Ainsi l'union de l'Écosse avec l'Angleterre a débarrassé les Écossais d'une aristocratie qui les avait toujours maintenus dans l'oppression. Dans les colonies, aucune aristocratie oppressive ne s'est encore fait sentir. Néanmoins y sévissent de puissantes factions haineuses et emportées. C'est le lot de toutes les petites démocraties. **En cas d'une séparation totale avec la Grande-Bretagne - évènement qu'Adam Smith qualifie de « très probable »²⁰⁶ - ces factions risquent de devenir dix fois plus envenimées que jamais.**

Le pouvoir coercitif de la métropole avait pu, avant que n'éclatent les troubles actuels, contenir ces factions dans certaines limites, dit Smith. Sans lui, ces luttes pourraient d'intensifier et dégénérer en scènes sanglantes. Quand le pouvoir est localisé au centre de l'empire, les factions restent plus modérées car elles n'ont pas prise sur les choses. Aussi, l'esprit de parti est-il moins prégnant en Écosse qu'en Angleterre et, en cas d'union, il serait encore moins prégnant en Irlande qu'en Écosse. Evidemment, l'Irlande et les colonies devraient payer des impôts plus lourds qu'aujourd'hui. Néanmoins, le remboursement de la dette nationale permettrait que la majeure partie de ceux-ci soit de courte durée. Par la suite, la Grande-Bretagne pourrait réduire la somme strictement nécessaire au maintien de la paix.

Une autre source de revenu, plus abondante encore que les précédentes, serait de rationaliser le système d'imposition des acquisitions territoriales de la compagnie des Indes. Le mieux serait, non pas de créer de nouvelles impositions mais, au contraire, d'alléger les impositions existantes tout en luttant contre les désordres et dilapidations qui absorbent la plus grande partie du revenu fiscal déjà perçu.

Si tous les moyens suggérés par Smith pour augmenter le revenu de la Grande-Bretagne étaient rejetés comme impraticables, **il lui resterait une dernière solution : réduire sa dépense.** Ce qui coûte extrêmement cher à l'empire, c'est la défense des colonies en temps de paix et, d'une manière encore plus considérable, la défense de ces dernières durant les guerres. C'est une dépense qui peut être économisée et qui devrait l'être en entier.

L'Angleterre a consenti à des dépenses gigantesques pour défendre les provinces de l'empire. La dernière guerre a coûté plus de 90 millions de livres sterling et la guerre d'Espagne, en 1739, qui a été entreprise principalement pour les colonies, a coûté plus de 40 millions de livres sterling. Les colonies ont coûté à la Grande-Bretagne bien plus du double du montant de la dette nationale avant la première guerre. Sans ces guerres, la dette nationale aurait été probablement remboursée et sans les colonies, la première de ces guerres n'aurait peut-être pas été entreprise et la seconde certainement pas. **Mais ces pays qui ne contribuent au soutien de l'empire ni par le paiement d'impôt ni par la mise à disposition de forces militaires, méritent-ils d'être appelés « provinces » ?** Non. Ce sont tout au plus des « dépendances accessoires » dit Adam Smith. C'est « une sorte de cortège que l'empire traîne à sa suite pour la magnificence et la parade ».²⁰⁷ Si l'empire n'est pas capable d'augmenter son revenu à proportion

206 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.596

207 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.598

de sa dépense, il pourrait, au moins, accommoder sa dépense à son revenu. Il faut en tirer les conséquences : dans le futur, la défense de ces provinces pourrait causer à la Grande-Bretagne une dépense plus forte que ce qu'elle a jamais dû payer par le passé.

Contrairement à ce que prétendent, depuis plus d'un siècle, ceux qui gouvernent l'Angleterre, l'empire anglais n'en est pas un.

« **Cet empire, cependant, n'a encore existé qu'en imagination seulement.** Jusqu'à présent, ce n'a pas été un empire ; ce n'a pas été une mine d'or, mais le projet d'une mine d'or ; projet qui a coûté des dépenses énormes, qui continue à en coûter encore, et qui nous menace d'en coûter de semblables à l'avenir, s'il est suivi de la même manière qu'il l'a été jusqu'à présent, et cela sans qu'il promette de nous rapporter aucun profit ; car, ainsi qu'on l'a déjà fait voir, **les effets du commerce des colonies sont une véritable perte au lieu d'être un profit pour le corps de la nation.** Certes, il est bien temps aujourd'hui qu'enfin ceux qui nous gouvernent ou réalisent ce beau rêve d'or dont ils se sont bercés eux-mêmes peut-être, aussi bien qu'ils en ont bercé le peuple, ou bien qu'ils finissent par faire cesser, et pour eux et pour le peuple, un songe qui n'a que trop duré. Si le projet ne peut être mené à sa fin, il faut bien se résoudre à l'abandonner. S'il y a quelques provinces de l'empire britannique qu'on ne puisse faire contribuer au soutien de l'ensemble de l'empire, il est assurément bien temps que la Grande-Bretagne s'affranchisse de la charge de les défendre en temps de guerre et d'entretenir, en temps de paix, une partie quelconque de leur établissement civil ou militaire. **Il est bien temps qu'enfin elle s'arrange pour accommoder dorénavant ses vues et ses desseins à la médiocrité réelle de sa fortune** ».²⁰⁸

208 A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome II, Flammarion, 1991, (1767), p.598

Edmund Burke

(1729-1797)

Réflexions sur la Révolution de France

1790



Présentation de l'ouvrage

Un Old Whig

Irlandais d'origine, Edmund Burke est un politicien, un orateur, un essayiste et un philosophe politique. Député à la Chambre des Communes de 1756 à 1797, il fut l'un des chefs du parti whig²⁰⁹ et se signala par la défense de l'Indépendance américaine, celle des droits des Irlandais et celle des droits des Indiens. L'ouvrage dont il est question ici est à l'origine de la division du camp libéral en Angleterre : Burke soutient que la Révolution française repose sur des principes totalement étrangers à la grande tradition du libéralisme anglais. Il se brouille avec Thomas Paine²¹⁰ et avec Charles James Fox.²¹¹ Devenu le chef de file des « Old Whigs », il laisse à Fox la direction des « New Whigs » favorables à la Révolution française. Cette rupture recoupe, grosso modo, la distinction entre libéralisme anglo-saxon et libéralisme continental. A ce titre, Burke est considéré comme l'un des fondateurs du conservatisme moderne.

209 Le **parti « whig »** en Angleterre est le parti qui défend **les droits des Communes** et qui est lié aux **intérêts commerciaux et financiers** (*monied interest*). Il s'oppose au parti « tory » qui défend la royauté, les privilèges de l'Eglise anglicane et les intérêts de la noblesse et des propriétaires terriens (*landed interest*).

210 Thomas Paine (1737-1809 est un intellectuel et pamphlétaire libéral anglais devenu américain.

211 **Charles James Fox** (1749-1806) est un **célèbre homme politique anglais francophile**. Quoique brièvement Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, il siégea la majeure partie de sa vie dans l'opposition. Redoutable orateur et adversaire déclaré du roi Georges III et du premier ministre William Pitt Le Jeune, il fut l'un des grands avocats de l'Indépendance américaine et de la Révolution française.

Initialement, ce texte a été rédigé sous forme d'une lettre adressée à un jeune gentilhomme français qui, enthousiasmé par les événements de son pays, demandait son avis à Edmund Burke. En cours de rédaction, l'auteur, réalisant que son projet prenait une réelle ampleur, décida d'en faire un **ouvrage à destination de tout public tout en conservant la forme épistolaire**. Cela confère à ce dernier une force interpellatrice et un style très vivant. Dans une langue magnifique et sur un ton souvent ironique, ce livre exprime de manière claire et convaincante les principaux thèmes du libéralisme conservateur.

L'ouvrage connut immédiatement un **immense succès**. On en tira onze éditions en moins d'un an et on le traduisit en français et en allemand les années qui suivirent. Du vivant de l'auteur, trente mille exemplaires partirent en librairie, ce qui, compte tenu des standards de l'époque, est assez phénoménal.

Burke est-il un anti-moderniste ?

Burke est proprement horrifié par le spectacle de la Révolution française. Il comprend que cet événement a été rendu possible par la conjonction d'un certain nombre de facteurs dont la diffusion des idées philosophiques des Lumières. Comme il estime ces idées nocives, il craint qu'elles ne viennent contaminer son pays. C'est dans cette disposition d'esprit qu'il écrit cet ouvrage. Il veut éviter à ses compatriotes la tentation de succomber aux chimères de cette nouvelle philosophie qu'il abhorre.

Nous voici directement confrontés à l'un des principaux malentendus relatifs à Edmund Burke. Si cet auteur désapprouve le mouvement des Lumières, ce n'est pas, contrairement à ce que l'on croit souvent, pour défendre la société féodale. C'est, au contraire, un fervent défenseur de la Rule of Law, du parlementarisme, des principes libéraux. Il s'oppose avec force à toute politique de puissance. Burke est un auteur beaucoup plus profond que ne pourrait le laisser penser une lecture rapide de son oeuvre. S'il s'oppose aux Lumières, **c'est en raison de son appartenance à une tradition de pensée beaucoup moins connue qu'on appelle parfois les « Lumières écossaises »** dont les fondements épistémologiques sont radicalement différents de ceux sur lesquels repose la philosophie des Lumières.

Ce mouvement, encore appelé « **tradition de l'ordre spontané** », regroupe d'éminents penseurs tels que Bernard de Mandeville, Adam Ferguson, Adam Smith et David Hume. Nous avons déjà, dans le cadre du premier volume de cet ouvrage,²¹² expliqué en quoi consiste ce courant de pensée anglo-saxon qui s'oppose à la pensée « constructiviste ». L'idée de base de cette école anglo-saxonne est la suivante : les institutions de la liberté ne furent pas établies parce que des intellectuels auraient réfléchi sur les bienfaits que la liberté apporterait. C'est l'inverse qui s'est produit : **ces institutions se sont créées progressivement par améliorations successives au fil des générations. Elles « fonctionnaient » et remplissaient les attentes.** Une fois leurs bienfaits reconnus, les hommes ont entrepris de les perfectionner et de les étendre et, dans

212 C. de Salle, **La Tradition de la Liberté**, Tome I, Forum Libéral Européen & Centre Jean Gol, 2010, p.261

ce but, ont cherché comment fonctionnait une société libre. **C'est en Angleterre et en France, principalement au XVIII^{ème} siècle, que l'on s'est attaché à développer une théorie de la liberté. De ces deux pays, seul le premier connaissait la liberté.** Friedrich von Hayek, qui considère Edmund Burke comme l'un des auteurs majeurs de cette école, **distingue ainsi deux traditions** :²¹³

- la tradition anglo-saxonne (empirique et non systématique) ;
- la tradition française dite « constructiviste » (spéculative et rationaliste)

La tradition anglo-saxonne est fondée sur une interprétation de traditions et d'institutions qui ont grandi spontanément et ne sont qu'imparfaitement comprises.

A l'inverse, la tradition française ou « constructiviste » vise à construire une utopie, qui a été souvent essayée mais jamais avec succès. Cependant, c'est la **thèse rationaliste**, plausible et apparemment logique, de la tradition française qui a progressivement gagné en influence, tandis que déclinait la tradition, plus subtile et plus difficile d'accès, de la liberté à l'anglaise. De telle sorte que lorsqu'on parle des « Lumières », on entend traditionnellement par là les représentants de l'école française et, en particulier, Jean-Jacques Rousseau, dont Edmund Burke a beaucoup combattu les idées.

Pour les intellectuels appartenant à l'école anglaise, la tradition intellectuelle française repose entièrement sur cette erreur selon laquelle la méthode propre aux phénomènes physiques peut également s'appliquer aux phénomènes sociaux. Ce qui sous-tend cette erreur c'est une **confiance démesurée dans les pouvoirs de la raison, une prétention inouïe, une présomption, pour tout dire, « fatale »** (du nom du dernier ouvrage de Hayek).²¹⁴ Pourquoi « fatale » ? A cette hybris rationaliste Hayek donne le nom de « constructivisme ». Cette conviction que la société et toutes ses institutions peuvent être construites par la volonté délibérée de l'individu, amène naturellement à la volonté de modeler, planifier le réel et d'édifier la société de ses vœux. Pour ce faire, le constructiviste voudra reconstruire la morale, le droit, le langage, la démocratie, le marché, etc.

La source de cette erreur se situe chez Descartes.²¹⁵ Descartes refuse d'accepter comme vraie toute proposition qui ne peut être logiquement déduite de prémisses explicites « claires et distinctes ». Le cartésianisme est virtuellement révolutionnaire. Dans son *Discours de la méthode*, **Descartes compare d'ailleurs son programme de refondation du savoir humain à la destruction d'une ville aux rues irrégulières et anarchiques au profit d'une ville aux axes parfaitement perpendiculaires.** Notons néanmoins que Descartes lui-même s'est méfié de l'application intégrale et précipitée de ses propres principes, tâche dévolue à ses disciples et successeurs. La tradition s'est perpétuée en France avec **les Encyclopédistes, les Physiocrates,**

213 F.A. von Hayek, **Constitution de la liberté**, Litec (coll. Liberalia), Paris, 1994, p.55

214 F.A. von Hayek, **La présomption fatale, Les erreurs du socialisme**, PUF, 1993 (1988)

215 La tradition de l'ordre spontané n'est ni un anti-rationaliste, ni un anti-moderne : c'est une conception, en réalité très moderne, de la rationalité limitée.

Rousseau, Condorcet et avec un *outsider* célèbre : Thomas Hobbes. Elle s'est précisée par la fondation d'une institution dont l'influence s'est affirmée dès le début et continue à être prépondérante en France: l'Ecole **Polytechnique**. Elle a cultivé et répandu une mentalité d'ingénieur se caractérisant par une « prédilection esthétique pour tout ce qui a été consciemment construit plutôt que pour ce qui se développe spontanément ». **Saint-Simon et Auguste Comte** en furent à la fois les émules et les inspireurs.

Chez Burke, on retrouve cette méfiance viscérale, instinctive contre les spéculations philosophiques qui se proposent de remodeler entièrement la réalité sociale après avoir tout démolì. La Révolution française, dans tout son fanatisme, consacre, selon lui, le triomphe de cette conception présomptueuse. Comme on le lira dans cette synthèse, **les révolutionnaires français, imprégnés de cette philosophie de la table rase, démolissent avec un aplomb extraordinaire toutes les institutions existantes : la monarchie, les ordres, les institutions monastiques, l'Eglise, les cours et tribunaux, le système fiscal, le système monétaire, l'économie, etc.** Dans le même mouvement, l'Assemblée nationale se propose de tout refonder sur des bases mathématiques sans réaliser qu'elle conduit le pays à la catastrophe. Ceci explique que Burke ait prédit avant tout le monde, dès 1790 (date de la parution de son ouvrage) les événements de la Grande Terreur de 1795.

Dans un des célèbres passages de l'ouvrage synthétisé ici, Burke explique pourquoi, à la raison dangereuse des Lumières, il préfère et valorise les « préjugés ». Dans son esprit, ce mot n'est pas ici utilisé comme signifiant un jugement superficiel et négatif sur les choses et les gens. Il ne pas non plus être entendu comme désignant les superstitions et autres croyances obscurantistes par lesquelles le clergé maintenait son troupeau dans l'ignorance. **Les « préjugés » dont Burke parle ici, ces préjugés qu'il « chérit » tendrement, ce sont plutôt des normes implicites issues de l'expérience des siècles, des habitudes qui se sont formées et transmises au fil des générations, des savoirs pratiques** que l'on utilise spontanément et qui permettent à l'homme de se débrouiller dans la plupart de ses actions sans devoir procéder à un examen rationnel et construit de chacun des paramètres à prendre en compte avant de prendre une décision. Burke écrit que **l'homme ne peut vivre et commercer avec ses semblables avec sa seule raison.** Les ressources de la raison sont relativement petites et les hommes « feraient mieux d'avoir recours, pour les guider, à la banque générale et au **capital constitué des nations et des siècles** ». ²¹⁶ Burke estime que les préjugés renferment une **sagesse cachée**. Mieux vaut conserver le préjugé avec ce qu'il contient de raison que de se débarrasser de la gangue et ne garder que la raison toute nue. Le préjugé donne à la raison toute « sa force agissante ». Il contient aussi l'attrait qui permet à la raison de se pérenniser. En cas d'urgence, il est toujours prêt à servir. Il donne des certitudes à l'homme et lui permet de ne pas quitter la voie de la sagesse et de la vertu.

216 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.110

Burke est-il un penseur de l'immobilisme ?

Ces préjugés s'enracinent, s'incorporent dans les institutions existantes. **C'est donc un gâchis considérable que celui consistant à détruire, comme s'y emploient les Français de son époque, toutes les institutions existantes.** On arrive ici à un second grand malentendu sur Burke. On pense généralement que si Burke est anti-révolutionnaire, c'est parce qu'il est un penseur de l'immobilisme et du statu quo.

A première vue, la position de Burke est ambiguë. Il est libéral et antirévolutionnaire. Comment cela peut-il être compatible ? Cette incompréhension rappelle l'étonnement de nombre d'intellectuels européens lorsque le célèbre écrivain dissident soviétique qu'était **Alexandre Soljenitsyne** passa à l'Ouest. Ce grand pourfendeur du totalitarisme - dont il a dépeint l'horreur et la cruauté - était accueilli sur tous les plateaux télévisés de l'époque. **Il avait surpris et choqué nombre de ses admirateurs lorsqu'il avait déclaré que la Révolution française était, au même titre que la Révolution russe, une grave erreur.** C'est qu'à cette époque, on révérait encore en France la Révolution et toute sa mythologie, chère à la gauche et au parti communiste français. Il faudra attendre les travaux de François Furet pour que les intellectuels acceptent un examen critique de cette période violente et sanguinaire de leur histoire.

Quand on y regarde de plus près, Burke est un authentique réformiste. Ce qu'il veut, c'est réformer et non pas révolutionner. Le véritable conservateur se montre ouvert aux innovations si cela s'avère nécessaire. Dans l'intérêt même des choses qu'on désire conserver, il faut accepter les indispensables amendements, améliorations, renovations et adaptations : « Un Etat où manquent les moyens de rien changer manque des moyens de se conserver ».²¹⁷ Mais, cela ne peut se faire qu'avec des soins infinis : « (...) **pour que l'on ne se penche sur les défauts de l'Etat que comme sur les blessures d'un père**, dans la crainte et le tremblement et avec une pieuse sollicitude ».²¹⁸

Burke et les Droits de l'Homme

Une troisième difficulté de l'œuvre de Burke, c'est **son analyse des Droits de l'Homme**. Il n'y a pas de malentendu ici : Burke s'oppose bel et bien aux « Droits de l'Homme » au niveau de leur principe même. Pour être contestable, son analyse ne manque pas de profondeur. Ce court passage des *Considérations* est devenu l'une des matrices conceptuelles des objections intellectuelles formulées contre les Droits de l'Homme. Ceci explique pourquoi Burke a généré toute une postérité qui se caractérise plus par son anti-modernisme que par son libéralisme. Mentionnons deux éléments de son analyse.

La première chose à en dire, c'est que **Burke reproche aux Droits de l'Homme leur caractère éthéré, abstrait, désincarné**. Or un droit n'a de sens que dans le contexte où il intervient. Un droit ne peut pas exister en dehors d'un environnement. Ce point

217 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.27

218 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.122

est à rapprocher de son analyse sur la liberté : la liberté n'est pas une abstraction métaphysique. On ne peut, à ce titre, décider si, en soi, elle est bonne ou mauvaise. Il faut, avant de poser un quelconque jugement sur la consécration de la liberté dans tel ou tel contexte, **examiner si cette consécration ne s'est pas opérée au prix d'un trop lourd sacrifice d'autres biens** et si, au total, la liberté ainsi obtenue constitue effectivement ou non un bienfait. Concrètement, est-ce que la liberté se conjugue avec le gouvernement, avec la force publique, avec la discipline, avec la morale, avec la religion, avec la paix, avec les bonnes mœurs, avec l'ordre public, avec le respect et la sûreté de la propriété ? **Ce sont aussi des biens fondamentaux et, sans eux, la liberté n'est pas un bienfait et ne peut d'ailleurs exister bien longtemps.** Après avoir examiné la situation de la France révolutionnaire, le verdict de Burke est sans appel : c'est une catastrophe. La liberté n'a pas été implantée telle qu'elle aurait dû l'être.

De la même manière, **la critique de « l'abstraction » des Droits de l'Homme est indissociable de la défense farouche du caractère concret, historiquement fondé, des droits des Anglais.** Ces droits ont été transmis par les Anglais de génération en génération tout au long de leur histoire. Ils viennent de quelque part et les Anglais les considèrent comme leur patrimoine. Ils ont appris à les respecter comme on respecte des personnes humaines. Pour Burke, la doctrine des Droits de l'Homme est, comme l'écrit un commentateur, « radicalement impraticable parce qu'elle ne tient aucun compte des conditions réelles de la vie des hommes qui se déroule toujours dans des communautés *déjà* constituées ». ²¹⁹ Burke ne conteste pas ce qu'il appelle les « véritables droits des hommes ». ²²⁰ Quels sont-ils ? **Ce dont il s'agit ici, c'est des droits sociaux, c'est-à-dire des droits civils, réels, privés. Ils supposent, pour exister, un rapport social préexistant.** Les hommes, par exemple, ont droit au fruit de leur industrie. Ils ont le droit de conserver ce qu'ils ont acquis. Ils ont le droit d'hériter. Etc.

La dimension libérale de cette analyse, c'est que l'homme ne dispose pas, naturellement et automatiquement, d'une créance sur le reste des hommes du seul fait d'être né. Suivant cette analyse, les Droits de l'Homme de la seconde génération (que Burke n'a pas pu connaître), droits incorporés dans la *Déclaration universelle* sous la pression des pays du bloc communiste en 1948, ne sont pas pertinents. Le droit au logement, le droit au travail, etc. n'auraient pas de sens pour Burke. Pourquoi ? Parce que **ces droits nécessitent des rapports contractuels préexistants.**

« Dans cette association, **tous les hommes ont des droits égaux mais non des parts égales.** Celui qui n'a placé que cinq shillings dans une société a autant de droits sur cette part que n'en a sur la sienne celui qui a apporté cinq cents livres. Mais il n'a pas droit à un dividende égal dans le produit du capital total ». ²²¹

Le citoyen a droit à ce qu'il a misé, ce qu'il a épargné, ce qu'il a acquis et conservé. Ni plus ni moins. Burke défend la richesse et la propriété et il considère que les grands propriétaires constituent le « lest du vaisseau de l'Etat ».

219 Ph. Raynaud, *Préface* in E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.XV

220 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.74

221 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), pp.74-75

On en arrive ici à un second élément de l'analyse de Burke sur les Droits de l'Homme : son pragmatisme. Notons que Burke ne nie pas l'existence même des Droits de l'Homme. Ce sont des droits naturels. Encore faut-il que la société sache les financer. Ce ne sera pas toujours le cas. Ce n'est pas le cas partout dans le monde aujourd'hui. Et ce n'était certainement pas le cas à l'époque d'Edmund Burke. **Ces Droits de l'Homme existent bel et bien mais l'important n'est pas de les invoquer, de s'en prévaloir ou de les exiger, mais de savoir comment mettre en œuvre les choses de manière à obtenir les biens que ces droits réclament :**

« **Mais à quoi peut bien servir de discuter dans l'abstrait du droit de chacun à se nourrir ou à se soigner ? Toute la question est de savoir comment se procurer la nourriture, comment administrer les remèdes.** Et en pareille circonstance je conseillerai toujours de faire appel au cultivateur ou au médecin plutôt qu'au professeur de métaphysique ». ²²²

« Avoir droit à toute chose, c'est manquer de toute chose ». ²²³ A quoi sert un gouvernement ? C'est **une invention de la sagesse humaine pour combler les besoins des hommes. Les contraintes font partie, au même titre que les libertés, des Droits de l'Homme.** Mais ces libertés et ces restrictions varient en fonction des époques, des lieux et des circonstances. Soyons réalistes, dit Burke. **Le système de droits mis en place dans une société vise, tant bien que mal, à combler l'ensemble de ces besoins. Mieux vaut répondre à tous ces derniers avec une certaine imperfection plutôt que d'en remplir certains avec la plus grande exactitude et de négliger, voire de gravement compromettre, les autres en raison de ce traitement privilégié.**

Burke est-il un penseur de l'Ancien Régime ?

Venons-en à un dernier malentendu. On voit en Burke le porte-parole d'un monde en décomposition. Le ton nostalgique qu'il utilise, notamment quand il parle de la fin de l'esprit chevaleresque, semble accréditer cette idée. **Burke est-il un défenseur invétéré du trône et de l'autel ?**

Quand on lit cet ouvrage, il faut **constamment garder à l'esprit que la révolution anglaise - la Glorieuse Révolution - a déjà eu lieu en 1688, soit un siècle et un an avant la Révolution française, qu'elle a permis l'installation d'une monarchie constitutionnelle et parlementaire en lieu et place de l'autocratie des Stuart.** Burke est un fervent admirateur de cette Révolution et un farouche défenseur des principes libéraux incorporés dans cette constitution. Il écrit d'ailleurs au début de son ouvrage qu'il a l'honneur d'appartenir à plusieurs clubs où la constitution anglaise et où **les principes de la Glorieuse Révolution (c'est-à-dire rien moins que les principes fondateurs du libéralisme) sont « vénérés ».** On peut bel et bien parler d'ado-

222 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.77

223 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.76

ration, de dévotion relativement à ces principes.²²⁴ Si l'on ne comprend pas cela, on ne comprend pas l'ouvrage de Burke. Ce dernier n'est pas un réactionnaire comme on le présente souvent de ce côté-ci de la Manche. C'est avant tout un libéral conservateur.

Parce qu'il a condamné la Révolution française quant à son principe, parce qu'il a condamné les Droits de l'Homme en raison de leur abstraction, parce qu'il a critiqué les Lumières en raison de la toute puissance que ces dernières attribuent erronément à la raison humaine, **Burke a été et est encore aujourd'hui considéré par nombre d'intellectuels européens comme un penseur de l'Ancien Régime**, un auteur féodal, intelligent certes, mais appartenant au passé.

C'est un malentendu. **Burke n'est en rien un défenseur de la monarchie absolue.** Il écrit d'ailleurs qu'Henri VIII était un tyran. Il ne fait pas partie de ces anciens zélateurs du pouvoir arbitraire qui pensent que la couronne est de droit divin, héréditaire et imprescriptible. Il affirme que **de telles spéculations sont « sottos et peut-être même impies »**.²²⁵ Burke est conservateur mais il ne l'est pas par sentimentalisme ou par nostalgie de l'ordre ancien. **Il est conservateur parce qu'il considère que la société a besoin de structures et que, si des réformes sont certes nécessaires, il ne faut pas mettre à bas tout l'édifice comme on s'y emploie en France.** Les structures qui ont fait leur preuve doivent être conservées précieusement moyennant des aménagements graduels.

Quand il parle de Louis XVI qui, à l'époque, incarne encore et toujours le pouvoir exécutif, il le nomme, de façon quelque peu méprisante, le « **roi déchu** ». Le terme anglais « **degraded** » véhicule cette idée de **démonétisation**. Pourquoi ? Parce que les révolutionnaires ont pris d'assaut le palais, ont capturé le roi, sa femme et ses enfants et ne l'ont conservé en vie (provisoirement, comme on le sait désormais) que pour lui attribuer un rôle de figuration. Du coup, ce roi a perdu toute valeur aux yeux de ce conservateur qu'est Burke. Peu lui importe, finalement, la personne de Louis XVI. Ce qui l'intéresse, c'est la fonction qu'il incarne.

Il pense la même chose de cette **noblesse française en exil en Angleterre**. Dans les mois qui précèdent la publication du livre, des nobles français d'une lointaine origine anglaise ont débarqué en Angleterre et prétendent à des fermages sur des domaines anglais. Dépouillés de leurs titres, terres et qualités, ces êtres aux armoiries renversées, aux écussons brisés, aux couleurs effacées, ne sont, à ses yeux que d'« **étranges bipèdes sans plumes** ». ²²⁶ Même si, physiquement, ce sont les mêmes hommes, ils ont complètement changé sous tous les autres rapports. Burke ne voit pas pourquoi, par pure sensiblerie, les Anglais devraient leur donner des fermages, des titres, des honneurs et des distinctions auxquels ils n'ont plus droit. Les Anglais qui occupent ces terres ont, quant à eux, le droit pour eux.

224 Il y a une dimension religieuse dans ce libéralisme. La religion d'Etat est d'ailleurs justifiée en ce qu'elle seule peut, selon Burke, inspirer aux citoyens un respect salutaire pour l'Etat et assurer les libertés.

225 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.33

226 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.286

C'est n'est donc pas principalement en réaction à l'outrage qui est fait au roi et aux vieilles maisons de France que Burke écrit ce livre incendiaire contre la France révolutionnaire. Même si toutes ces choses l'indignent, il est surtout catastrophé par le bouleversement institutionnel majeur qui est lourd de menaces très réelles. En détruisant le système en place, les révolutionnaires ont également détruit tous les contre-pouvoirs et autres freins traditionnels au despotisme. **Il perçoit que la mécanique mise en place par l'Assemblée ne va pas tenir** et il explique, de manière argumentée, pourquoi elle est aussi précaire qu'artificielle. Il plaide pour que les Français adoptent le régime constitutionnel anglais. En leur adressant ce conseil, il n'est pas motivé par un sot chauvinisme mais parce qu'il est persuadé que cette constitution est de nature à prévenir des maux qui, autrement, ne manqueront pas de surgir (et l'histoire lui donnera malheureusement raison). Il constate que la France est devenue l'otage d'une assemblée incontrôlable aux pouvoirs illimités et dont l'action n'est plus bornée par aucun principe ou maxime.

Il reproche également au mouvement révolutionnaire son mépris du droit de propriété. La spoliation de biens de l'Eglise le révolte. Pas tellement en raison de son attachement pour l'Eglise, qu'il apprécie mais dont il reconnaît les vices, mais **parce qu'il se rend compte que si l'Etat a réussi à confisquer les biens de toute une catégorie sociale, il ne s'arrêtera probablement pas en si bon chemin.** Ces sont les biens de chacun qui, désormais, sont potentiellement menacés.

La Prescience de Burke

Burke écrit son ouvrage en 1790, au moment où la Révolution française - épisode que les historiens situeront ultérieurement dans la séquence temporelle allant de 1789 à 1799 - n'en est encore qu'à ses tout premiers développements. **On a vu qu'il anticipe les événements de la Terreur qui surviendront en 1795** : il ne voit pas à ce bouleversement majeur d'autre issue que la pire violence.

Burke anticipe également la crise économique qui éclatera en 1795 suite à la confiscation des biens du clergé et à l'émission des assignats. Les biens du clergé n'étaient pas liquéfiables en un temps aussi court que ne l'exigeaient les caisses de l'Etat totalement vides. Pour faire face aux échéances urgentes, l'Assemblée nationale décida que ceux qui voulaient acheter les biens confisqués devaient payer en « assignats », c'est-à-dire des billets dont la valeur est « assignée » sur les biens du clergé. La mise en circulation de ces billets est immédiate. Ils représentent la valeur du bien. Celui qui achète un bien remet le nombre adéquat de billets qui sont alors détruits en échange du bien acheté.

Burke constate que cette monnaie en papier est, contrairement à la monnaie en papier en circulation en Angleterre, imposée par la force et qu'elle n'est pas convertible en numéraire. Il constate que les caisses de l'Etat ne sont plus remplies que de papier et que **l'Etat tout entier s'appuie sur les biens de l'Eglise. Si on lui retire cet appui, dit-il, tout s'effondre.** Il compare ce système à la fraude de John Law, mais précise que

le système de Law avait plus de panache (c'était un temps « où les hommes n'étaient pas encore tout à fait des nabots ») même si l'issue sera la même. Il se rend compte que l'Etat ne détruit pas les assignats comme il a promis de le faire et que, au contraire, il procède à de nouvelles émissions pour faire face à ses dépenses. **Il prédit la banqueroute de l'Etat à brève échéance. Elle survient en 1796.** Alors que la première émission équivalait à la valeur présumée des biens confisqués du clergé, à savoir 400 millions de livres, la masse des assignats en circulation en 1796 se montait à rien moins que 45 milliards de livres !

Cela dit, les analyses de Burke sont beaucoup moins fines et pertinentes que celles d'Adam Smith dont il est un disciple infidèle. A de nombreuses reprises, ses analyses économiques sont fort dogmatiques et très peu argumentées. On déplore par ailleurs ses tirades un peu poujadistes sur la « puissance de l'argent ».²²⁷

Prophétique, Burke prévoit, dix ans à l'avance, le coup d'Etat du 18 Brumaire an VIII (9 novembre 1799) et l'irrésistible ascension de Bonaparte. Il ne put y assister puisqu'il décéda deux ans auparavant.

« Devant cette faiblesse d'un des pouvoirs et leur instabilité à tous, l'esprit de faction et de rébellion l'emportera dans le corps des officiers **jusqu'au jour où quelque général populaire, capable de se faire aimer de la troupe et doué d'un sens véritable du commandement, attirera sur lui tous les regards.** C'est par son ascendant personnel qu'un tel homme se fera obéir des armées. Dans l'état présent des choses, il n'est pas d'autre moyen d'assurer l'obéissance militaire. Mais **dès l'instant où cet évènement se produira, cet homme qui sera le chef effectif de l'armée sera votre maître - le maître de votre roi (ce qui ne compte guère) et de votre assemblée et de votre république toute entière** ».²²⁸

Comme le précise, dans une petite note, le commentateur Philippe Raynaud,²²⁹ **cette prophétie n'est pas si surprenante à cette époque. On avait présent à l'esprit de nombreux exemples de l'histoire romaine et, surtout, le fameux précédent d'Olivier Cromwell.** Edmund Burke constatait avec amertume que l'Assemblée nationale avait écrasé tous les corps intermédiaires et tous les privilèges, parachevant, par ce fait même, l'œuvre des monarques absolus. **Tous les freins et contrepouvoirs anéantis, le champ était désormais libre pour une grande dictature.**

Cela dit, Burke estime aussi que la France va imposer en raison des suites de deux funestes décisions. D'une part, la décision d'avoir mis fin aux divisions entre classes par la destruction de l'Ancien Régime et, d'autre part, la décision de remplacer

²²⁷ Dans le même esprit, on ne peut que condamner, dans cet ouvrage, plusieurs **petites remarques très déplaisantes sur les Juifs**, le goût du gain et l'avarice. Ces commentaires ne font, malheureusement, que refléter l'opinion dominante à l'époque. Même Montesquieu, qui traitait leur cause avec équité, associe les Juifs à l'argent. Voltaire, l'apôtre de la tolérance, a lui-même commis quelques phrases antisémites très violentes dans son *Dictionnaire philosophique*.

²²⁸ E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), pp.280-281

²²⁹ Ph. Raynaud, Note 339 in E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.754

Les anciennes divisions entre régions par les très arithmétiques divisions en 83 départements (de forme carrée, de 18 lieues de côté, etc.) allaient **mener à l'éclatement de la France en une multitude de petites républiques car les Français seraient incapables de reconstruire une identité nationale.**²³⁰ **La suite de l'histoire a totalement démenti ce pronostic.** Mais là où il ne se trompait pas, finalement, c'est quand il estimait que trois forces pouvaient maintenir la cohésion de l'Etat : le papier-monnaie, la suprématie de Paris et l'armée. En effet, l'épopée napoléonienne, surgie des cendres de la Révolution, allait contribuer puissamment et durablement au renforcement de l'idée nationale.

Les craintes exprimées par Burke d'une dissolution du concept même de propriété suite à la confiscation massive des biens du clergé et la dépossession des princes de sang, n'étaient pas sans fondement. Il avait clairement perçu également l'augmentation inexorable de la dette publique et toutes les exactions auxquelles l'autorité serait amenée à se livrer pour renflouer ses caisses. **Il n'avait pas prévu, cependant, que, sous l'Empire, l'adoption du Code civil consacrerait solidement l'institution du droit de propriété en France.**

230 L'Assemblée renonça au projet farfelu de constituer des provinces carrées de 18 lieues de côté et préserva, autant que possible, les anciennes divisions entre provinces.

Synthèse de l'Ouvrage

Rédigé sous une forme épistolaire, le livre de Burke ne comprend ni parties, ni chapitres, ni sections. C'est un texte continu de 317 pages. Dans la présentation qui suit, on a pris le parti d'intercaler divers sous-titres qui, tels des jalons, permettent au lecteur de se situer dans le déroulement de l'exposé restitué minutieusement.

Examen des thèses de la Société de la Révolution

En date du premier novembre 1790, Edmund Burke adresse une lettre en réponse à un **jeune gentilhomme français de 23 ans²³¹ qui lui demande avec insistance ce qu'il pense des derniers événements en France**. Il commence par dire que, tout en désirant ardemment voir régner en France un esprit de liberté raisonnable qui pourrait être abrité et défendu dans un organe permanent, il se montre assez **dubitatif** relativement aux derniers événements.

Son interlocuteur lui a appris que deux sociétés londoniennes ont solennellement et publiquement applaudi aux événements de la Révolution française et il lui demande s'il compte parmi les personnes qui en Angleterre approuvent cette Révolution. Burke répond qu'il appartient à de nombreux clubs qui vénèrent les principes de la Glorieuse Révolution. A ce titre, il tient à dire d'emblée que lui et tous les membres de ces clubs évitent soigneusement la fréquentation de personnes telles que celles qui font partie de ces deux sociétés londoniennes susmentionnées. Pourquoi ? **Parce que la Révolution française et les principes qui l'animent s'écartent radicalement des vrais principes que Burke et les clubs dont il est membre entendent honorer.**

La première société a pour nom « Société constitutionnelle ». Son objet semble être de nature charitable. Elle fait circuler des livres aux frais des associés. Quoiqu'il en soit, Burke n'a jamais entendu une personne de bon sens dire quoi que ce soit en faveur des ouvrages mis en circulation par cette société. C'est un **pauvre club dont l'activité est considérée comme négligeable**. Quant à la seconde société, la désormais fameuse « Société de la Révolution », Burke affirme d'emblée qu'en rendant hommage aux membres de la Société de la Révolution et en les chargeant de propager les principes de la Révolution, **l'Assemblée nationale française a donné une soudaine célébrité à une société jusqu'alors totalement inconnue en Angleterre.**

Burke avait entendu parler de cette société qui commémorait la Révolution de 1688 mais n'avait jamais eu l'attention attirée sur elle, pensant que ses adeptes commémoreraient surtout la Révolution dans des tavernes après le sermon du matin. Ce qui, de la part des dirigeants de cette société, est **assez indélicat, c'est, juge Burke, d'être entrés publiquement en correspondance avec le gouvernement d'une nation étrangère sans l'autorisation du gouvernement britannique**. Pour sa part, Burke

231 Ce jeune homme a pour nom Charles-Jean-François Depont (1767-1796) et est un ancien membre du Parlement de Paris exilé à Troyes.

ne se serait jamais permis une telle chose. **Ce qui est encore plus incroyable, c'est l'accueil triomphal que l'Assemblée nationale française a fait à cette correspondance.** En Angleterre, la Chambre des Communes rejetterait d'emblée la pétition la plus humble en provenance de particuliers français qui ne seraient mandatés par rien ni personne. En France, pareille démarche a été reçue avec autant d'applaudissements que s'il s'agissait d'accueillir dans toute sa majesté la députation de la nation anglaise toute entière. Jusqu'à présent, bien peu de membres de cette association se sont faits connaître. Il est donc impossible de savoir qui ils sont, combien ils sont, quels sont leurs talents, leur expérience et leur influence en Angleterre. Burke pense que ces personnes se sont servies d'un nom de belle apparence pour donner de l'importance aux déclarations publiques d'un club qui ne représente que la poignée de membres qui le composent.

L'esprit de liberté

Burke commence par préciser son attachement à une « liberté virile, morale et bien réglée ».²³² Mais il ne peut émettre aucun jugement sur la liberté dans l'absolu. Pourquoi ? Parce que cela n'a pas de sens de se prononcer sur la liberté « dans la nudité et l'isolement d'une abstraction métaphysique ».²³³ En effet, ce sont les circonstances qui donnent aux principes de politique leur couleur distinctive et leur effet caractéristique.

Doit-on féliciter la nation française pour sa Révolution ? Burke considère évidemment la liberté comme un des grands biens du genre humain. Tout comme l'Angleterre, la France a le droit d'accéder à la liberté. **Mais la liberté n'est pas le seul bien dans une société et on ne peut se prononcer sur elle comme sur une chose dénuée de tout rapport à ce qui l'entoure.** La liberté n'est pas une abstraction métaphysique. « Ce sont les circonstances qui font qu'un système civil ou politique est utile ou nuisible au genre humain ».²³⁴ **Ce n'est pas parce que la liberté est considérée dans l'abstrait comme un grand bien que Burke va considérer, par exemple, comme une bonne chose le fait qu'un aliéné se soit évadé d'un asile protecteur** et ait recouvré la liberté. Il ne va pas se réjouir non plus qu'un voleur de grand chemin se soit libéré de ses fers.

L'esprit de liberté est comme un principe que l'on met en action. Suit un processus de fermentation. Ce n'est que lorsque les fumées se dissipent que l'on peut se hasarder à féliciter ceux à qui cette liberté échoit. **Quand on se prononce sur les mérites de la consécration de la liberté dans un pays, il faut préalablement examiner si cette consécration ne s'est pas opérée au prix d'un trop lourd sacrifice d'autres biens** et si, au total, la liberté ainsi obtenue constitue effectivement ou non un bienfait. Concrètement, est-ce que la liberté se conjugue avec le gouvernement, avec la force publique, avec la discipline, avec la morale, avec la religion, avec la paix, avec les bonnes mœurs, avec l'ordre public, avec le respect et la sûreté de la propriété ? **Ce sont aussi**

232 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.10

233 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.10

234 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.10

des biens fondamentaux et, sans eux, la liberté n'est pas un bienfait et ne peut d'ailleurs exister bien longtemps.

Pour certains, la liberté, c'est le pouvoir de faire ce qui leur plaît. Voyons d'abord ce qu'ils font avant de les féliciter. Quand ces hommes libres agissent en corps, cette liberté devient pouvoir. On ne peut se prononcer sur les bienfaits de cette liberté que lorsqu'on constatera l'usage qu'ils ont fait de ce pouvoir. Cette prudence est d'autant plus de mise quand ce pouvoir est nouveau et échoit aux mains de gens nouveaux.

Le dangereux sermon du Docteur Richard Price

Un certain Richard Price a prononcé le 4 novembre 1789 au temple dissident de l'Old Jewry **un sermon qui a fait l'apologie de la Révolution française.** Burke s'est procuré le compte-rendu des délibérations de la Société de la Révolution à laquelle est attaché ce Richard Price. **L'ensemble des documents lui a causé une vive inquiétude. Elle lui montrait que les détestables idées de la Révolution étaient en germe sur le sol anglais.** Quand la maison du voisin est en feu, il n'est pas inutile d'actionner un peu les pompes sur la nôtre. Comme il se soucie de la tranquillité de son pays, **Burke signale au jeune destinataire français de sa lettre qu'il va rendre cette dernière publique.** Il conservera néanmoins la forme épistolaire qui lui permet d'exposer sa pensée plus librement. Burke a le sentiment d'assister à une grande crise qui concerne l'Europe entière. **Cette Révolution française est, selon lui, la plus étonnante qui se soit jamais produite dans le monde. C'est une « monstrueuse tragi-comédie »** qui a pris place « dans les conditions les plus absurdes et les plus ridicules ». ²³⁵ Cela dit, pour certains, il s'agit d'un évènement suscitant joie, triomphe et ravissement.

Le discours de Price est un mélange extraordinaire de bons sentiments moraux et religieux et de réflexions politiques de toutes sortes. C'est la **déclaration publique d'un homme étroitement lié avec des cabaleurs littéraires et des philosophes intrigants** tant en Angleterre qu'à l'étranger. Burke a rarement lu un discours d'une telle violence. Même si ce sermon était modéré, le simple fait de mêler la chaire et la politique est déjà inconvenant. Ce discours est dangereux à plus d'un titre. Burke remarque d'abord que Price encourage ses auditeurs à fonder, eux aussi, leur temple suivant des principes particuliers. Ce n'est pas en soi critiquable mais c'est assez singulier. Plus fondamentalement, les doctrines de Richard Price frappent la base même de la Constitution anglaise. Il affirme que le roi actuel est le **seul souverain légitime au monde puisqu'il serait « le seul à devoir sa couronne au choix de son peuple »**. ²³⁶ Autrement dit, tous les autres souverains dans le monde, passés et présents, ne seraient que de vulgaires imposteurs.

En effet, **Price estime que si le roi de Grande-Bretagne ne doit pas sa couronne au choix de son peuple, il n'est pas « légitime »**. Or, estime Burke, le roi d'Angle-

235 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.13

236 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.17

terre n'a jamais été élu. En réalité, le roi de Grande-Bretagne règne aujourd'hui en vertu d'un ordre de succession établi par les lois du royaume. Price se trompe donc en exceptant le roi d'Angleterre de sa condamnation universelle. **C'est évidemment une habile manœuvre de la part de Price. Il ne veut pas inquiéter les autorités de son pays.** Il veut juste faire admettre une première chose : tous les souverains sont illégitimes sauf s'ils sont élus par le peuple. Affirmer que le roi d'Angleterre doit sa couronne au choix de son peuple, c'est commettre une grossière erreur de fait. C'est faire bon marché du principe d'hérédité. Evidemment, tous les fondateurs de dynastie ont été, à une époque ou une autre, choisis par ceux qui les appelaient à régner et on a de bonnes raisons de penser que, à une certaine époque, toutes les couronnes étaient électives. **Mais ces évènements se passaient il y a 1000 ans ou plus et, désormais, dans tous les pays européens, les monarques règnent aujourd'hui en fonction de l'ordre de succession** (et non pas en vertu des critères de Price et de la Société de la Révolution).

Pour éviter que son affirmation de la légitimité de la seule monarchie anglaise ne passe pour une flagornerie, Price affirme que le peuple anglais aurait acquis, en vertu des principes de la Révolution de 1688, trois droits fondamentaux :

- 1 Le droit de « choisir nous-mêmes ceux qui nous gouvernent » ;
- 2 Le droit « de destituer, pour cause d'indignité [misconduct] ceux qui nous gouvernent » ;
- 3 Le droit « d'instituer notre propre forme de gouvernement ». ²³⁷

Voici une déclaration de droits bien nouvelle, ironise Burke. Tellement nouvelle qu'on n'en avait jamais entendu parler jusqu'alors. **En réalité, ces thèses ne reposent sur rien de ce qui a été consacré par la tradition de liberté en Angleterre.** Burke va maintenant s'employer à démontrer cela.

Du prétendu droit d'élection du roi

Les fidèles de l'Old Jewry font toujours état, dans leurs raisonnements, de trois révolutions : la Révolution de 1688, celle qui se produit en Angleterre 40 ans plus tôt²³⁸ et l'actuelle Révolution en France. Comme ils se persuadent qu'il s'agit là d'évènements de même nature, **ils finissent par les confondre tous les trois.** Burke rappelle qu'il s'agit là d'évènements distincts et de nature différente. La Glorieuse Révolution a généré des textes des loi incorporant des principes à l'aune desquels on peut évaluer la pertinence de ce prétendu « droit d'élection du roi ». En effet, **dans la Déclaration des droits**²³⁹, pierre angulaire de la constitution anglaise, **on ne trouve pas un mot ni même une allusion à ce « droit de choisir par nous-mêmes ceux qui nous gouvernent ».** Quelques années plus tard, une nouvelle occasion se pré-

237 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.20

238 Burke fait ici allusion à la **Première révolution anglaise** (Englis Civil War) qui se déroula entre 1641 et 1649 et qui aboutit à la mise en jugement de Charles Ier, à sa décapitation le 30 janvier 1649 et à l'établissement d'une république, le Commonwealth, qui dura jusqu'en 1660.

239 La **Déclaration des Droits (Bill of Rights)** est un texte imposé en 1689 aux souverains d'Angleterre (Guillaume III et Marie II) à la suite de la Glorieuse Révolution. Il définit les principes de la monarchie parlementaire d'Angleterre.

senta de consacrer un droit de ce genre, lorsqu'il apparut que le roi Guillaume²⁴⁰ et la princesse (future reine) Anne ne laisseraient pas de postérité. Le Parlement, chargé de régler cette succession, a-t-il reconnu pareil droit ? Nullement. Il s'est référé à la Déclaration des droits en se contentant d'indiquer avec plus de précision qui était en droit d'hériter et de succéder. Il a insisté sur la « nécessité absolue » de maintenir un « ordre de succession » bien déterminé par « une règle certaine ».

Personne ne peut nier, il est vrai, que la désignation du roi Guillaume constitue une déviation légère et temporaire de l'ordre strict d'une succession héréditaire, mais il est contraire à toutes les règles de jurisprudence d'ériger en principe une loi adoptée dans un cas particulier et concernant un individu particulier. La reconnaissance du roi Guillaume n'était pas un choix proprement dit mais un acte dicté par la nécessité. **Il est donc vrai que le Parlement a renoncé, pendant une durée limitée, à appliquer strictement l'ordre de succession.** Il a donné la priorité à un prince qui n'était pas l'héritier présomptif mais qui figurait néanmoins parmi les premiers en ordre de succéder. Ces deux personnes, Guillaume III et Marie II d'Angleterre ont donc régné conjointement « sur le trône de leurs ancêtres » pour reprendre les termes de l'oraison jaculatoire prononcée par Lord Somers aux Lords et aux Communes. Les deux Chambres ont reconnu à Leurs Majestés Guillaume et Marie « la possession de toutes les prérogatives légales de la Couronne », lesquelles étaient désormais « en leurs personnes pleinement, à bon droit et entièrement investies, incorporées, unies et annexées ».²⁴¹

Le Parlement comprenait qu'un titre douteux de succession aurait équivalu à une élection et que toute élection aurait été fatale à l'unité, à la paix et à la tranquillité de la nation. Pour lever toute ambiguïté, le Parlement ajouta que les parlementaires se soumettaient à jamais, eux-mêmes, leurs héritiers et toute leur postérité, aux Susdites Majestés.

Il est vrai qu'au moment même de la Révolution, la nation pouvait agir à sa guise. Elle aurait même pu, si elle l'avait voulu, abolir la monarchie. Mais ce n'est pas ce qu'elle a décidé à travers ses représentants. Impossible d'assigner des limites aux pouvoirs dont dispose, dans l'abstrait, une autorité suprême, si ce n'est des limites morales. **Par contre, ces limites existent - et elles sont claires et contraignantes - pour tous ceux, quels qu'ils soient, qui exercent concrètement une autorité dans l'Etat.** La Chambre des Lords ne peut dissoudre la Chambre des Communes. Un roi peut abdiquer pour sa personne mais il ne peut abdiquer pour la monarchie. L'engagement ou pacte social - appelé plus communément la constitution - interdit de telles violations et de tels abandons. « S'il en allait autrement, le droit ne tarderait pas à se confondre avec le pouvoir, et il ne resterait plus d'autre loi que la raison du plus fort ».²⁴² Ce pacte originel de l'Etat, fruit d'un consentement général, oblige également le roi et le peuple.

240 Guillaume III (1650-1702), prince d'Orange, fut Stathouder des Provinces Unies de 1672 à 1702, roi d'Angleterre et d'Irlande sous le nom de Guillaume III (de 1689 à 1702) et roi d'Ecosse sous le nom de Guillaume II (de 1689 à 1702). Il co-régna avec son épouse Marie II d'Angleterre (1662 à 1694) suite aux événements de la Glorieuse Révolution.

241 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.24

242 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), pp.26-27

Il est donc tout à fait possible de concilier la fidélité à la règle avec la possibilité de s'en écarter à tel moment. On peut très bien, d'une part, reconnaître le caractère sacré du principe héréditaire dans la transmission de la couronne et, d'autre part, conserver le pouvoir d'en modifier l'application en cas d'extrême nécessité. Mais même dans cette extrémité, il convient de ne changer que la partie fautive, celle qui a violé le pacte originel. Ce changement doit s'opérer sans entraîner la décomposition de tout le corps civil et politique.

« **Un Etat où manquent les moyens de rien changer manque des moyens de se conserver** ». ²⁴³

S'il ne contient pas en lui la possibilité d'opérer des changements, il risque de perdre ce qui, dans sa constitution, lui importe par-dessus tout. C'est grâce à l'action conjuguée de ce principe de conservation et de ce principe d'amendement que **l'Angleterre a pu traverser toutes ses révolutions**, en 1660 comme en 1688. Dans ces deux cas, elle utilisa les parties non altérées de l'ancienne constitution. Depuis la conquête normande en 1066, le principe même de l'hérédité s'est toujours maintenu à travers les changements de forme, comme s'il était immortel.

Price et ses disciples prennent le manquement à la règle intervenu en 1688 pour la règle elle-même. Ils ne s'inquiètent pas outre mesure des conséquences évidentes de leur doctrine. En effet, à les suivre, il faudrait considérer que tous les rois qui ont régné avant 1688 étaient des usurpateurs vu qu'ils n'ont pas été élus. **Faut-il condamner pour haute trahison et frapper d'incapacité rétroactive tous les souverains qui ont régné avant la Révolution ? Cela reviendrait à dénoncer toutes les lois et tout le droit écrit adopté sous ces usurpateurs, c'est-à-dire également renoncer aux libertés.** Raisonner de la sorte, c'est considérer que Jacques II²⁴⁴ était un usurpateur. Cela aurait épargné bien des difficultés au gouvernement quand il s'est agi de le destituer. Non. Ce n'était pas un usurpateur mais tout simplement un mauvais roi investi d'un juste titre.

L'Acte de la douzième et de la treizième année du roi Guillaume établit la famille royale de Brunswick comme étant celle appelée à la succession du trône. Cet acte engage les Anglais jusqu'à la fin des temps puisque les parlementaires ont bien précisé la durée de l'allégeance : « nous, nos héritiers et notre postérité ». L'acte de 1701, nommant la princesse Sophie, désignait la *souche* de la famille royale et l'origine du droit d'*héritage* des souverains britanniques. C'est là un acte de sagesse. En effet, **aucune expérience ne montre jusqu'à présent qu'il existe un autre moyen que celui d'une monarchie héréditaire pour maintenir et transmettre régulièrement les libertés de génération en génération.** Car ces libertés font bel et bien partie d'un « droit héréditaire et sacré ».

243 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.27

244 Jacques Stuart (1633-1701), dernier représentant des catholiques Stuart, fut roi d'Angleterre et d'Irlande (sous le nom de Jacques II) et roi d'Ecosse (sous le nom de Jacques VII) de 1685 à 1689. Successeur de Charles II, son frère et père des souveraines protestantes Marie II d'Angleterre et Anne de Grande Bretagne, **Jacques Stuart fut contraint à fuir lors de la Glorieuse Révolution et fut officiellement déposé le 6 janvier 1689.** Il fut accueilli en France par son cousin Louis XIV qui l'aïda à financer de nombreuses expéditions de reconquête qui échouèrent toutes.

C'est parce qu'il est tout particulièrement attaché au principe héréditaire que le Parlement a exposé la Grande-Bretagne à faire régner des successeurs étrangers et à subir tous les inconvénients d'une telle situation. Ce développement est un peu long ; néanmoins Burke pense malheureusement utile de rappeler ces évidences vu le mépris dans lequel, en France, on tient toutes les institutions anciennes. Or ce mépris qui règne aujourd'hui chez les Français pourrait demain régner chez les Anglais.

La transmission héréditaire de la couronne est un droit et non pas une injustice. Un avantage et non un grief. Une garantie de la liberté du peuple anglais et non le signe de sa servitude. La succession de la Couronne est un gage de stabilité et de perpétuité de toutes les parties de la constitution. Ceci étant dit, **Burke signale qu'il ne fait pas partie de ces anciens zéloteurs du pouvoir arbitraire qui pensent que la couronne est de droit divin, héréditaire et imprescriptible. Ces spéculations sont sottes et peut-être même impies.** Pourquoi la monarchie bénéficierait-elle plus qu'un autre gouvernement de la sanction divine ?²⁴⁵ **Pourquoi le droit héréditaire à la couronne serait-il strictement imprescriptible ? Ce n'est vrai d'aucun droit civil et politique.** Mais ce n'est pas parce que ces théories sont absurdes qu'elles discréditent ce dont elles traitent. Autrement, les théories saugrenues de certains légistes et théologiens auraient depuis longtemps détruit le droit et la religion.

Du prétendu droit de destitution des gouvernants pour cause d'indignité

Le second prétendu droit invoqué par Richard Price est celui « de destituer, pour cause d'indignité [misconduct] ceux qui nous gouvernent ». Les ancêtres n'ont pas prévu pareil droit mais ils ont anticipé ce type de problème par la rédaction d'un acte d'une extrême circonspection. C'est à partir de ce dernier qu'il a été possible de destituer Jacques II. Ce texte témoigne d'un esprit de prudence qui veut éviter le recours à des moyens violents. Il ne parle pas « d'indignité ». **Aucun gouvernement ne pourrait subsister un seul instant si on pouvait le renverser par quelque chose d'aussi vague qu'une présomption d'«indignité » fondée sur l'opinion.** Ce n'est d'ailleurs pas sur base de ce motif que Jacques II a été destitué. Il était accusé d'avoir fondé le dessein « de renverser l'Eglise et l'Etat protestant ainsi que leurs lois et libertés fondamentales et incontestables ; et d'avoir rompu le pacte originel entre le roi et les peuples ».²⁴⁶

C'est donc contraints par la plus grave des nécessités que les auteurs de la Glorieuse Révolution décidèrent d'agir comme ils l'ont fait, avec une répugnance extrême, sous l'empire de cette dure loi. Pour empêcher, dans la mesure du possible, d'encore devoir se retrouver dans cette situation de nécessité, ils **ont maintenu le principe de l'irresponsabilité absolue de la Couronne et ont, par un acte du roi Guillaume, élargi la responsabilité des ministres d'Etat.** C'est pour la même raison

245 On voit ici que si Burke est monarchiste, c'est parce que la monarchie constitutionnelle et parlementaire britannique constitue *hic et nunc* le meilleur rempart des libertés. Il n'est pas monarchiste pour des raisons essentialistes. Une autre forme de gouvernement, y compris purement démocratique, pourrait tout aussi bien faire l'affaire si, en raison du contexte, il y a lieu de penser qu'il est stable.

246 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.35

qu'ils firent adopter peu après une autre loi prévoyant de fréquentes sessions du Parlement. Cela permettait de soumettre toute l'administration à l'inspection constante et au contrôle vigilant des représentants du peuple ainsi que des pairs du royaume. Le Parlement possède aussi, rappelle Burke, **l'arme de la mise en accusation. Tous ces moyens sont infiniment meilleurs pour garantir la liberté constitutionnelle que ce prétendu « droit de destitution ».**

Le révérend Price condamne à juste raison l'usage consistant à présenter au roi des adresses bassement adulateurs mais **son insistance à vouloir désigner officiellement le roi comme « serviteur du peuple » est jugée déplacée** par Burke. Certes, concède-t-il, Jésus se faisait lui-même appeler « serviteur des serviteurs ». Certes, les rois sont, en un sens, les serviteurs du peuple puisque leur pouvoir ne vise à rien d'autre que le bien public. Mais, contrairement aux serviteurs, le roi de Grande-Bretagne n'obéit à personne et tous les citoyens lui doivent légalement obéissance, tant individuellement que collectivement.

Ce discours de Price n'est que pur verbiage. La destitution d'un roi n'est pas un point de droit public. C'est un acte de guerre. Le bruit des armes réduit les lois au silence et les tribunaux s'écroulent en même temps que la paix. La Révolution de 1688 a été le fruit d'une guerre juste mais, qu'elle soit ou non justifiée, une révolution ne sera jamais, pour tout esprit réfléchi, que **l'ultime recours.**

Du prétendu droit d'instituer notre propre gouvernement

Le troisième droit affirmé par Price est celui « d'instituer notre propre forme de gouvernement ». Ce **droit** - pas plus que les deux premiers droits examinés précédemment et sans doute dans une mesure encore moindre - **ne peut s'appuyer sur aucun principe ou aucun acte de la Glorieuse Révolution.** Cette révolution a eu pour objet de conserver les anciennes et incontestables lois et libertés ainsi que l'ancienne constitution du gouvernement qui représentent la garantie et la sauvegarde de l'Angleterre.

L'esprit de la Constitution anglaise et ses principes se dégagent de l'histoire anglaise, des archives, des actes du Parlement et des comptes rendus des débats. Ce prétendu droit de fabriquer un gouvernement est une supercherie. On ne peut greffer à ce vieux tronc du patrimoine aucun scion qui ne soit de la nature de l'arbre originaire. Toutes les réformes faites depuis se sont inspirées de ce même principe de la référence au passé.

La réforme la plus ancienne est celle de la Grande Charte.²⁴⁷ Cette charte se rattache à une autre charte datant d'Henri Ier. Ces deux chartes ne font que réaffirmer les lois en vigueur dans le royaume à une époque plus ancienne encore, ce qui prouve que **les franchises et les droits les plus sacrés sont un héritage.**

²⁴⁷ La **Grande Charte ou Magna Carta** arrachée au roi Jean sans Terre date de 1215. Elle limite l'arbitraire royal et établit notamment le fameux habeas corpus.

Dans la **Pétition des Droits**,²⁴⁸ cette loi mémorable adoptée la troisième année du règne de Charles I^{er}, le Parlement a dit au roi : « **Vos sujets ont hérité cette liberté** ». Ces libertés n'étaient pas fondées sur des principes abstraits, vagues ou spéculatifs tels que les « Droits de l'Homme » mais bien sur les droits qu'ils possédaient de père en fils en tant qu'Anglais.

On retrouve la même politique dans toutes les lois qui ont été faites depuis pour assurer la conservation des libertés. Dans la **Déclaration des Droits**,²⁴⁹ la célèbre loi de la première année de règne de Guillaume et de Marie, les deux Chambres ne font jamais état de ce prétendu droit « d'instituer notre propre forme de gouvernement ». Par contre, elle garantit la religion, les lois et les libertés que la nation possédait depuis longtemps et qui avaient pourtant été mis en danger.

Le principe constant de la constitution a été de faire valoir et d'affirmer les **libertés** comme un **héritage inaliénable venu des aïeux** et que l'on doit transmettre à la postérité, comme un bien appartenant en propre au peuple anglais indépendamment de tout autre droit préalable ou plus large. **La Couronne héréditaire, la pairie héréditaire, la Chambre des Communes et le peuple tiennent tous par héritage, d'une longue liste d'ancêtres, leurs franchises et leurs libertés.**

Cette transmission n'exclut pas le moins du monde le principe d'amélioration. Les Anglais reçoivent, possèdent ou transmettent leur gouvernement et leurs privilèges de la même manière qu'ils reçoivent, possèdent et transmettent leurs biens et leurs vies. **Le système politique se trouve ici dans une juste correspondance et symétrie avec l'ordre du monde.** C'est une sorte de corps permanent composé de parties périssables. Dès lors, le tout n'est à aucun moment ni vieux, ni jeune, ni entre deux âges, mais demeure toujours identique à lui-même. Les parties améliorées ne sont jamais entièrement nouvelles et les parties conservées ne sont jamais entièrement caduques.

Les institutions humaines sont certes artificielles mais elles doivent se conformer à la nature. Les libertés sont assimilées à un patrimoine. Au moyen d'instincts puissants et sûrs, les hommes peuvent renforcer les constructions fragiles et incertaines de la raison. La crainte du sacrilège et le sentiment d'agir en présence de grands ancêtres poussent les hommes à ne pas abuser de leur liberté. **L'idée que les hommes sont libres par nature et depuis toujours les prémunit contre la tentation de succomber à l'arrogance** (contrairement aux parvenus qui obtiennent une distinction pour la première fois).

Les Anglais apprennent à vénérer les institutions civiles comme la nature leur enseigne d'honorer les personnes. Ils ne leur feraient jamais subir les outrages par lesquels les révolutionnaires se sont avilis.

248 La **Pétition de Droits**, adoptée en 1628, fixe les libertés imprescriptibles des sujets devant le roi. Elle confirme, notamment, le droit exclusif du Parlement de voter l'impôt. Ce fut et demeure l'un des textes essentiels de la constitution anglaise.

249 La **Déclaration des Droits (Bill of Rights)** est un texte imposé en 1689 aux souverains d'Angleterre (Guillaume III et Marie II) à la suite de la Glorieuse Révolution. Il définit les principes de la monarchie parlementaire d'Angleterre.

La France révolutionnaire aurait pu trouver dans son passé de quoi régénérer la liberté

Burke estime que les Français auraient dû s'inspirer de l'exemple anglais et donner la même dignité à leur liberté recouvrée. Les **anciens privilèges** des Français avaient été suspendus mais ne s'étaient pas effacés des mémoires. **La constitution française s'était dégradée mais il restait encore des pans de mur et des fondations intactes à ce noble et vieil édifice.** Les réformes proposées fournissaient tous les éléments d'une nouvelle constitution. La **diversité des organes** composant la France permettait de créer un champ de forces dont la combinaison assurait un équilibre dynamique. **Pareils conflits d'intérêts opposent une barrière salutaire à toutes les résolutions précipitées.** Ils font de la délibération non un choix mais une nécessité, assujettissant tout changement au compromis qui implique par définition la modération en imposant aux projets des uns et des autres des tempéraments. Voilà la digue infranchissable qui pouvait être imposée aux débordements arbitraires du monarque.

Les Français ont préféré agir comme s'ils n'avaient jamais constitué une société ou formé un ordre civil et qu'il fallait tout refaire à neuf. Un peu comme quelqu'un qui penserait s'établir en se passant de tout capital. **Ils auraient pu trouver dans les figures ancestrales de la France des modèles de vertu et de sagesse.** Respecter ses aïeux, c'est se respecter soi-même. Au lieu de cela, les spéculations extravagantes et présomptueuses des philosophes ont poussé les gouvernants français à mépriser leurs prédécesseurs et leurs contemporains, puis à se mépriser eux-mêmes de manière à devenir réellement méprisables. **Ces fausses lumières ont apporté d'incontestables calamités à la France.** La propagation de ces idées dans le peuple est allée de pair avec une dissolution de mœurs. **Toutes les tares qui étaient traditionnellement l'apanage des nobles et des classes aisées se sont étendues à tous les rangs de la société.** En adoptant résolument ces idées dangereuses, les Français ont trouvé leur punition dans leur succès : les lois renversées, les tribunaux anéantis, l'industrie alanguie, le commerce expirant, les impôts non payés, le peuple appauvri, l'Église pillée sans profit pour l'État, l'anarchie civile et militaire, la banqueroute nationale, etc.

« (...) enfin, pour couronner le tout, ce **papier-monnaie garanti par un pouvoir nouveau, précaire et chancelant** - ces chiffons discrédités d'une fraude de gueux et d'une rapine de mendiants, dont on prétend faire une monnaie capable de soutenir un grand empire, **à la place des deux grandes espèces qui par convention ont toujours et partout servi de base au crédit, et qui ont disparu de la circulation,** pour se cacher dans la terre d'où elles venaient, dès qu'on eut entrepris de saper le principe de propriété dont les métaux précieux sont les créatures et les symboles ». ²⁵⁰

Ces abominations étaient-elles nécessaires ? Non, en aucune façon. Les ruines encore fumantes de la France ne sont pas le résultat d'une guerre civile. Ce sont les **monuments tristes de ce que peuvent produire des conseils irréflectifs donnés par des ignorants.** Et ces philosophes insensés n'ont rencontré sur leur chemin aucune

250 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.49

résistance. **L'Assemblée nationale était mûre pour donner corps à ces chimères et fictions monstrueuses nées des élucubrations de ces penseurs.**

Composition de l'Assemblée nationale

Burke se propose ici de parler non du mode de désignation de cette assemblée, qui, en soi, appelle bien des critiques, mais bien **des hommes qui la composent**. C'est là une chose 10.000 fois plus importante que des questions de pure forme. Pourquoi ? Car **aucun titre, aucun pouvoir, aucune institution artificielle ne peut faire d'un homme autre chose que la nature, l'éducation et ses habitudes en ont déjà fait**. Or, depuis que Burke a pris connaissance des noms et des qualités des représentants du Tiers État, plus rien de ce qui est arrivé depuis leur élection ne peut désormais l'étonner. On peut sans doute en trouver certains qui brillent d'un certain talent et d'autres appartenant à un rang distingué mais on y chercherait en vain quelqu'un qui ait une expérience pratique des affaires publiques. Les meilleurs d'entre eux sont des théoriciens.

Le problème, c'est que **ces personnes sont l'exception dans cette assemblée. Or c'est la substance, la masse d'un corps qui lui donne sa direction et son caractère**. « **Dans toute assemblée, qui veut mener doit aussi beaucoup suivre** ». ²⁵¹ On reste donc toujours plus ou moins l'otage d'une assemblée si elle est médiocrement composée. **Si l'on veut éviter qu'une assemblée soit menée par le bout du nez, il faut qu'il y siège un certain nombre d'hommes de jugement**, c'est-à-dire des personnes respectables dont on craint le jugement et qui, sans être des meneurs, peuvent y faire régner un esprit de suite et une certaine modération.

La première chose qui frappe, c'est que **ces hommes sont au nombre de 600, soit un nombre équivalent à celui des représentants des deux autres ordres réunis**. Si les ordres siégeaient dans des assemblées séparées, le nombre de leurs députés respectifs ne devrait pas présenter une grande importance mais ce n'est plus le cas. **Une très grande partie de l'Assemblée, probablement la majorité de ses membres effectifs, est composée d'hommes de loi**, plus particulièrement de praticiens. Et non pas de grands magistrats remplis d'expérience ou de grands avocats ou encore de professeurs renommés. Non ! Des membres modestes chargés des écritures et autres tâches d'exécution. **Le degré de considération de ces personnes qu'on appelle les « gens de robe » n'est pas très élevé dans ce royaume**. Or c'est en fonction du degré de considération dont ils jouissent que les gens se respectent plus ou moins eux-mêmes. On a donc confié l'autorité suprême à des personnes qui n'ont jamais été habituées à se respecter elles-mêmes.

Ces personnes sont, par profession, des hommes d'humeur litigieuse, des hommes qui aiment la chicane et l'intrigue. Ils ne peuvent qu'appuyer tout action donnant au pays, à leur profit, une constitution contentieuse. Ils ne sont donc pas les garants de la stabilité de l'État. On pourrait penser que, pour les tempérer, on puisse compter sur des représentants d'autres états. Non. Les autres sont plutôt faits pour **se laisser entraîner**

251 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.51

par les artifices des robins. Avec une telle disproportion des forces, les hommes de loi sont nécessairement les maîtres du jeu. **On voit aussi siéger un grand nombre de médecins. Eux non plus, de par leur condition, ne sont pas habitués à jouir de l'estime publique.** Par ailleurs, ce n'est pas au chevet des malades que se forment les hommes d'Etat et les législateurs. Dans cette assemblée, on retrouve encore quelques représentants d'autres états mais dont on ne doit pas attendre plus de compréhension ou plus de souci des intérêts d'un grand royaume. On n'y retrouve que très difficilement des représentants de la propriété terrienne.

En comparaison, la Chambre des Communes, en Angleterre, sans fermer ses portes à toute personne méritante quelle que soit sa classe sociale, **rassemble la fleur de nation** par le rang, la naissance, la fortune héréditaire ou acquise, le talent cultivé, le renom militaire, civil ou politique. Il n'arriverait jamais à une telle assemblée d'accueillir une représentation prépondérante de gens de robe. Même si Burke honore cet état comme les autres et juge important qu'il soit représenté, il pense que cette prépondérance ne peut être que nocive. Elle livre l'assemblée à l'empire de la chicane. A supposer même que la Chambre des Communes soit un jour composée majoritairement d'hommes de lois, son influence serait encore contrebalancée par la Chambre des Lords et serait toujours soumise à la discrétion de la Couronne. Par ailleurs, cette Chambre des Communes est soumise à la loi fondamentale, aux conventions, aux usages consacrés, etc.

Burke s'est alors penché sur la **représentation du clergé dans l'assemblée.** **On y retrouvait une forte proportion de simples vicaires de village,** c'est-à-dire des gens qui n'ont pas la moindre idée de ce qu'est un Etat, qui ignorent tout du monde et qui, plongés dans leur pauvreté sans espoir, ne peuvent que concevoir de l'envie relativement à la richesse. Ces gens ne peuvent que s'associer à toute entreprise dirigée contre les richesses. Du reste, ces gens qui se sont proposés comme candidats à une période aussi troublée et alors que le royaume a besoin d'être spirituellement régénéré, ne doivent guère être les membres les plus scrupuleux de cet ordre. Dès lors, la prépondérance des hommes de loi « **a suffi à mettre en mouvement cette masse d'ignorance, de témérité, de présomption et de soif de pillage à quoi rien n'a pu résister** ». ²⁵²

Cette assemblée se compose en outre d'un petit nombre de nobles dévoyés. Ces derniers se complaisent dans l'humiliation de leur propre ordre et sont les premiers à jeter par la fenêtre tout ce qui fait le bonheur de leurs pairs. **Ces personnes rompent le premier principe de toutes les affections publiques qui est l'attachement à sa propre catégorie sociale ;** c'est-à-dire le premier anneau de la chaîne qui conduit l'homme à l'amour de la patrie et de l'humanité. Seul un **traître** est capable de brader les intérêts de sa classe par intérêt personnel. Les troubles civils en Angleterre ont permis de voir émerger des nobles de cette espèce méprisables qui errent généralement dans un dédale de passions malsaines.

Lorsque des personnes de qualité désertent toute dignité au profit d'une vague ambition et emploient des instruments à des fins méprisables, **tout sombre dans une**

252 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), pp.58-59

même bassesse. C'est ce à quoi, estime Burke, nous assistons en France. Ce n'est pas la première fois dans son histoire. Il est d'ailleurs étonnant que la France se soit relevée avec rapidité de la guerre civile la plus longue et la plus cruelle qu'aucun peuple ait jamais endurée.²⁵³ **Pourquoi ? Parce qu'elle avait su, au milieu de la tourmente, conserver intact « l'esprit du pays ».**²⁵⁴ Or c'est justement cet esprit qui est en voie de s'éteindre en France. La noblesse est anéantie. La confusion présente a atteint, telle une paralysie, les sources mêmes de la vie. Tout est sens dessus dessous :

« (...) **ceux qui prétendent niveler n'instaurent jamais l'égalité.** Dans toutes les sociétés composées de différentes classes de citoyens, il faut qu'il y en ait une qui tienne le premier rang. C'est pourquoi les niveleurs ne font que changer et que pervertir l'ordre naturel des choses : ils surchargent l'édifice social en plaçant tout en haut ce qu'il faut mettre en bas, si l'on veut que la bâtiment soit solide ».²⁵⁵

Les grands propriétaires constituent le lest du vaisseau de l'Etat²⁵⁶

Le chancelier de France, à l'ouverture des états généraux, a déclaré que toutes les professions sont honorables. On peut, dit Burke, admettre l'idée qu'aucun travail honnête n'est déshonorant mais on ne voit pas en quoi la profession de perruquier ou de chandelier est, pour ceux qui l'exercent, un titre d'honneur. Ces personnes ne doivent évidemment pas être opprimées par l'Etat mais c'est l'Etat qui souffre lorsqu'on permet à des gens comme ceux-là de le gouverner. Pourtant, **Burke ne soutient pas l'idée que seule la noblesse et le sang permettent d'accéder au pouvoir :** « (...) il n'est pour gouverner d'autres titres admissibles que **la sagesse et la vertu,** réelles ou présumées ».²⁵⁷ Ces qualités, où qu'on puisse les trouver, quelle que soit la condition ou la profession de celui qui les détient, **confèrent un passeport qui donne accès aux fonctions et aux honneurs.** Ce serait une perte sèche pour le pays que de se priver des talents et des vertus – dans l'ordre civil, militaire ou religieux – qui émergent spontanément.

Mais ce serait une perte tout aussi importante si, passant à l'autre extrême, **on considérait qu'une instruction rudimentaire, une vue bornée, un métier sordide sont des titres qui suffisent pour commander.** Aucun système de nomination à tour de rôle, de tirage au sort, aucun système d'élection qui s'inspire de ces deux principes ne suffit à un gouvernement qui s'occupe d'affaires importantes. Non, **c'est le mérite qui doit être récompensé.** Et comment reconnaître le mérite ? En le mettant à l'épreuve. **La voie qui mène à la promotion ne doit pas être trop facile.** Si la vertu doit en ouvrir l'accès, il ne faut pas oublier que cette vertu ne peut se manifester que dans l'épreuve et dans la lutte.

Un pays ne peut justement être représenté qu'à la condition de faire place aussi

253 Burke fait ici allusion aux « guerres de religion » en France, c'est-à-dire une série de huit conflits meurtriers ayant opposé le parti protestant et le parti catholique durant la seconde moitié du XVI^{ème} siècle.

254 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.61

255 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.62

256 En anglais : « the ballast in the vessel of the commonwealth ».

257 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.63

bien au talent qu'à la propriété. Le talent est un « principe actif et plein de vigueur » alors que la propriété est « apathique, inerte et timide ». Dès lors, il faut protéger la seconde de la première en lui **assurant une « prépondérance écrasante » dans la représentation.**²⁵⁸ La propriété doit également, pour les mêmes raisons, être représentée sous sa forme la plus massive et la plus concentrée.

« **L'essence caractéristique de la propriété,** telle qu'elle résulte des principes conjugués de son acquisition et de sa conservation, est ***l'inégalité*** ». ²⁵⁹

Les grandes propriétés qui suscitent convoitise et rapacité doivent être protégées prioritairement. Pourquoi ? Parce qu'elles forment « un rempart naturel autour de l'ensemble des propriétés de moindre importance ». ²⁶⁰ Une même quantité totale de propriétés mais divisée entre un grand nombre de gens ne produit plus le même effet. **La propriété, si elle devient trop diffuse, devient moins capable de se protéger.** Le pillage d'un petit nombre de personnes fait par une multitude de personnes laisse à chacun des pillards une part extrêmement petite. Mais la multitude qui pille ne s'arrête pas à ce genre de calcul et ceux qui l'encouragent à piller n'ont jamais en tête l'idée d'une pareille distribution.

Le principe de propriété implique le pouvoir de perpétuer les biens dans les familles. Ce principe de perpétuation assure lui-même la perpétuation de la société en général. La Chambre des Lords est établie sur ce principe. Elle n'admet que la propriété héréditaire. Raison pour laquelle elle représente le tiers du pouvoir législatif et raison pour laquelle elle juge en dernier ressort toute modification du droit de propriété. Dans sa grande majorité, la Chambre des Communes est également composée selon ce principe. **Les grands propriétaires,** quels que soient leurs qualités et mérites - qui, généralement, sont importants - **constituent « le lest du vaisseau de l'Etat ».** ²⁶¹ Burke pense qu'il faut se garder, d'une part, d'idolâtrer la richesse héréditaire et éviter, d'autre part, de la considérer comme une chose négligeable comme c'est le cas de nombreux « petits-mâîtres insolents, présomptueux et bornés de la philosophie ». ²⁶²

Ceux qui s'opposent au principe de la Chambre des Lords prétendent parfois que 24.000.000 d'hommes doivent l'emporter sur 200.000. Burke répond à cette objection qu'elle est vraie d'un point de vue mathématique mais :

« **La volonté du grand nombre et son intérêt doivent nécessairement différer bien souvent** et la différence sera énorme si le choix du grand nombre est mauvais ». ²⁶³

Si le peuple élisait un gouvernement de 500 procureurs et vicaires de village, ce gouvernement serait probablement très mauvais. **C'est le raisonnement qui aurait dû**

258 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.64

259 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.64

260 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.65

261 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.65

262 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.66

263 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.66

être tenu en France. Malheureusement, la Révolution française a conduit à un état des choses qui fait que la propriété ne gouverne pas. Elle est désormais détruite et personne en France ne jouit d'une liberté raisonnable.

La volonté de détruire

Selon le docteur Price, les temps présents seraient particulièrement propices à tous les efforts pour la cause de la liberté. Burke fait ironiquement remarquer qu'avant d'écouter ce sermon politique, il pensait naïvement qu'il vivait dans un pays libre. Il savait évidemment que le prix de cette liberté, c'est le fait de conserver une vigilance toujours en éveil. Mais il pensait qu'il s'agissait d'un trésor en sa possession plutôt que d'un bien à conquérir. Pour le dire plus sérieusement : **en quoi peut donc bien consister cette cause de la liberté et les efforts déployés en sa faveur ?** Le docteur Price veut-il abolir la monarchie anglaise, les lois, les tribunaux, les corporations et les remplacer par une constitution géométrique et arithmétique ?

Pourquoi l'Angleterre n'est-elle pas une nation libre ? Price et les membres de sa société reprochent à la représentation anglaise d'être inadéquate (ce serait un « simulacre de représentation ») et d'être donc illégitime. En conséquence, ils considèrent que le gouvernement anglais procède d'une pure et simple « usurpation ». Pourtant, répond Burke, l'expérience a montré que cette représentation répond parfaitement aux besoins qui justifient son existence. Il défie Price de prouver le contraire.

Mais ces personnes ne désirent pas argumenter. Elles veulent surtout une révolution qui débarrasserait l'Angleterre de son gouvernement illégitime. **Il leur faut absolument pouvoir détruire quelque chose, autrement leur vie leur semble dépourvue de sens.** Ces personnes visent à la destruction du pouvoir civil en s'en prenant à l'Eglise et à la destruction du pouvoir ecclésiastique en s'attaquant au civil. Ils savent évidemment que cette double ruine de l'Eglise et de l'Etat pourrait exposer le pays aux pires malheurs. Mais ce prix n'est pas inacceptable à leurs yeux. Il paraît même correspondre à leurs désirs inavoués.

Les faux « Droits de l'Homme » et les véritables droits des hommes

Ces personnes ont créé une mine qui fera sauter tous les exemples du passé, tous les précédents, les chartes et les actes du parlement. Il s'agit de leurs « Droits de l'Homme ». Contre ces droits, on ne peut opposer aucune forme de droit existant. Ils ne tolèrent ni tempérament ni compromis. Tout ce qui pourrait en limiter le plein exercice est perçu comme frauduleux ou injuste. Aucun gouvernement ne trouve grâce à leurs yeux à moins de se conformer à ces droits. **Leurs objections valent aussi bien à l'encontre d'une autorité ancienne et bienfaisante que de la tyrannie la plus violente.** Ils ne remettent pas en cause les abus d'un gouvernement mais sa compétence et sa légitimité.

Burke, bien qu'il repousse ce qu'il appelle les faux Droits de l'Homme mis en avant par les révolutionnaires français, ne conteste évidemment pas ce qu'il appelle les « **vérifiables droits des hommes** ».²⁶⁴ Ces derniers sont tels que les faux les détruiraient complètement. Quels sont-ils ?

« Si la société civile est faite pour l'avantage des hommes, chaque homme a droit à tous les avantages pour lesquels elle est faite. C'est une institution de bienfaisance : et la loi n'est autre chose que cette bienfaisance en acte, suivant une certaine règle. Tous les hommes ont le droit de vivre suivant cette règle ; **ils ont droit à la justice, et le droit de n'être jugés que par leurs pairs, que ceux-ci remplissent une charge publique ou qu'ils soient de condition ordinaire. Ils ont droit aux fruits de leur industrie**, ainsi qu'aux moyens de faire fructifier celle-ci. Ils ont **droit de conserver ce que leurs parents ont pu acquérir** ; celui **de nourrir et de former leur progéniture** ; celui **d'être instruit à tous les âges de la vie** et d'être consolés sur leur lit de mort. **Tout ce qu'un homme peut entreprendre par lui-même sans léser autrui, il est en droit de le faire** ; de même qu'il a **droit à sa juste part dans tous les avantages que procurent le savoir et l'effort du corps social**. Dans cette association **tous les hommes ont des droits égaux mais non des parts égales**. Celui qui n'a placé que cinq shillings dans une société a autant de droits sur cette part que n'en a sur la sienne celui qui a apporté cinq cent livres. Mais il n'a pas droit à un dividende égal dans le produit du capital total ».²⁶⁵

Burke parle ici de l'homme civil et social. **Il s'agit en réalité ici de droits sociaux**, c'est-à-dire des droits civils, réels, privés. Ils supposent, pour exister, un rapport social préexistant. **Ce ne sont pas des droits politiques** : le droit à une part de pouvoir et d'autorité dans la conduite des affaires de l'Etat n'appartient pas originellement et directement à l'homme dans la société civile. Pareil droit ne peut être concédé qu'en vertu d'une convention.

Si la société civile est née d'une convention, alors, il faut bien que cette dernière constitue sa loi. Cette dernière détermine et limite toute constitution à laquelle elle préside. **Les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif sont créés par cette convention. C'est de cette convention et d'elle seule que ces pouvoirs tirent leur existence**. Comment pourrait-on se prévaloir de Droits de l'Homme - qui, comme tous les droits, découlent forcément de la convention fondatrice de la société civile - alors que ces Droits de l'Homme ne supposent même pas l'existence de cette société civile ou sont même parfois absolument incompatibles avec cette société civile ?²⁶⁶

Une des règles fondamentales est que « personne ne soit juge de sa propre cause ». Tout membre de la société renonce ainsi au premier droit fondamental de l'homme naturel.

264 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.74

265 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), pp.74-75

266 Burke veut dire ici qu'il est absurde d'invoquer des Droits de l'Homme pour critiquer les institutions de la société civile vu que la société civile est le fruit de la convention fondatrice. En effet, cette convention fondatrice est la source de la loi et de tous les pouvoirs qui composent cette société civile. Quand on invoque un droit, ce dernier doit forcément découler de cette convention fondatrice. Tous les droits des membres d'une société civile sont consacrés dans le cadre de cette société civile. Un membre de cette société civile ne peut donc se prévaloir de droits qui nient l'existence de cette société civile ou de droits qui lui sont antagonistes. Or, les Droits de l'Homme font partie des droits de cette catégorie car ils sont « naturels ». Ils sont supposés exister avant et indépendamment de toute société civile.

Il abandonne ainsi son droit de légitime défense qui est la première loi de la nature. On ne peut effectivement jouir à la fois des droits de l'état de nature et de ceux de la société civile. Burke affirme ici que pour obtenir justice et pour bénéficier d'un certain degré de liberté, l'individu se dessaisit de ce droit qui lui importe le plus et en confie la garde au pouvoir.

Il existe certes des droits naturels mais ils existent indépendamment du gouvernement. Ces droits naturels sont abstraits et n'ont aucune utilité pratique. « Avoir droit à toute chose, c'est manquer de toute chose ».²⁶⁷ **Le gouvernement, par contre, est une invention de la sagesse humaine pour combler les besoins des hommes.** Cette prise en charge des besoins nécessite des instruments de contrainte pour maîtriser les passions individuelles et les inclinations des hommes agissant collectivement et en masse. Cela explique pourquoi le pouvoir ne peut résider dans les intéressés eux-mêmes. Cela doit être un *pouvoir indépendant*. **Les contraintes font partie, au même titre que les libertés, des Droits de l'Homme.** Mais ces libertés et ces restrictions varient en fonction des époques, des lieux et des circonstances. Elles admettent les unes comme les autres une **infinité de modifications**. On ne peut les définir par aucune règle abstraite et il est assez sot d'en discuter de manière purement théorique.

« **Mais à quoi peut bien servir de discuter dans l'abstrait du droit de chacun à se nourrir ou à se soigner ? Toute la question est de savoir comment se procurer la nourriture, comment administrer les remèdes.** Et en pareille circonstance je conseillerai toujours de faire appel au cultivateur ou au médecin plutôt qu'au professeur de métaphysique ».²⁶⁸

La science de l'Etat est comparable à toutes les sciences expérimentales : elle ne s'apprend pas a priori. Elle ne s'acquiert pas non plus en peu de temps. Il faut du recul. Souvent des projets qui paraissent fort bons et dont les premiers effets semblent positifs, s'avèrent, en fin de compte, mener à la ruine et à la honte. **Cette science pratique, la vie d'un homme ne saurait suffire à l'acquérir.** Ce n'est donc qu'avec des précautions infinies qu'on serait en droit de détruire un édifice qui est l'œuvre des siècles et qui, durant cette période, a répondu d'une manière relativement acceptable aux fins générales de la société. Si on le rebâtit, il faut toujours conserver devant les yeux des modèles et des exemples qui ont fait leur preuve.

Faire pénétrer ces droits métaphysiques dans la vie de tous les jours, c'est nécessairement les complexifier. Ces droits sont, dans leur perfection et leur abstraction, comparables à des rayons de lumière. En s'insérant dans cette masse énorme et compliquée des passions et intérêts humains, ces droits originels subissent une variété de réfractions et de réflexions et perdent ainsi toute leur simplicité primitive. La nature de l'homme est complexe. Le gouvernement doit nécessairement l'être également. Toute conception ou organisation simple du pouvoir ne peut convenir à la nature des affaires humaines. Les auteurs qui parlent autrement soit ignorent leur métier soit négligent leur devoir. « Tout gouvernement simple est vicié à la base ».²⁶⁹ **Le système de droits mis en place dans une société vise, tant bien que mal, à combler l'ensemble de**

267 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.76

268 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.77

269 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.78

ces besoins. Mieux vaut répondre à tous ces derniers avec une certaine imperfection plutôt que d'en remplir certains avec la plus grande exactitude et négliger voire gravement compromettre les autres en raison de ce traitement privilégié.

« Les 'droits' dont nous parlent ces théoriciens ont tous le même caractère absolu : et autant ils sont vrais métaphysiquement, autant ils sont faux moralement et politiquement. Les Droits de l'Homme se situent dans une sorte de *juste milieu* qu'il est impossible de définir, mais qu'il n'est pas impossible de discerner ». ²⁷⁰

Dans le gouvernement de la cité, les Droits de l'Homme consistent dans les avantages qu'ils procurent à cet homme. Ces derniers sont le résultat d'un **équilibre entre plusieurs biens ou entre un bien et un mal ou encore, parfois, entre plusieurs maux**. La raison politique additionne, soustrait, multiplie et divise de vraies quantités morales : ces opérations sont d'ordre moral et n'ont rien de métaphysique ou de mathématique.

Les promoteurs de ces idées que dénonce Burke, confondent toujours droit du peuple et pouvoir du peuple. Quand le peuple décide en masse, rien, évidemment, ne lui résiste. Mais « **ce qu'il peut faire** » n'est pas la même chose que « **ce qu'il a le droit de faire** ». Il a le devoir de respecter la première de toutes les vertus : la prudence. En effet, les hommes n'ont aucun droit à ce qui n'est pas raisonnable et à ce qui ne concourt pas à leur bien.

Les discours révolutionnaires trempent et durcissent les coeurs

La politique au jour le jour, ce n'est pas l'affirmation de grands principes ou des spéculations sublimes, mais une résistance de tous les jours, modérée mais efficace. Quand les adeptes de doctrines extrêmes constatent que leurs principes ne s'appliquent pas aux cas qui nécessitent, plutôt qu'un rejet radical, une résistance modérée, d'ordre civil ou légal, ils abandonnent alors le combat. Pour eux, soit on fait la guerre et la révolution, soit on ne fait rien du tout. Ils préfèrent ne rien faire que de se compromettre dans une solution qui ne refléterait qu'imparfaitement les principes qu'ils défendent avec intransigeance.

Evidemment, il existe aussi des personnes plus persévérantes mais ces âmes passionnées siègent rarement dans une enceinte parlementaire. En Grande-Bretagne, ces personnes extrémistes finissent par se désintéresser de la politique alors qu'en France, elles sont en train de triompher au sein même des assemblées. On sait ce que ces personnes sont capables de faire quand elles obtiennent le pouvoir. La situation est donc dangereuse :

« **Ce qu'il y a de pis dans ces discours révolutionnaires, c'est qu'ils trempent et durcissent les coeurs pour les préparer aux coups terribles** qui s'imposent parfois dans les occasions extrêmes ». ²⁷¹

270 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.78

271 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.82

Ces personnes à l'esprit corrompu se laissent emporter à un tel point par leur théorie des Droits de l'Homme qu'elles oublient tout à fait ce qu'est la nature de l'homme. Elles finissent par boucher tous les chemins qui mènent au cœur. Complots, massacres et assassinats sont, pour ces personnes, des choses par lesquelles il faut passer si l'on veut mener une révolution. Le docteur Price semble brûler d'un véritable feu sacré à la perspective de pareils crimes. En cela, il est, sans le savoir, le digne successeur du révérend Peters qui, en 1648, se réjouissait de l'exécution de Charles I^{er}. Le dernier siècle, en Angleterre, était aussi « éclairé » que le fut celui de la France. Il a connu également de nombreux prédicateurs qui, avec les mêmes transports et outrances verbales, désiraient ardemment dissiper les superstitions et les erreurs de leur temps.

L'Assemblée siège désormais au centre d'une sorte de république étrangère et est entourée d'une armée qui n'a été levée ni par la Couronne ni par sa propre autorité. Les membres de l'Assemblée nationale, sous la terreur des baïonnettes, n'ont d'autre choix que d'adopter les mesures primitives et extrêmes recommandées par les clubs. Ces clubs organisent des séminaires dans des lieux publics. Plus un avis est téméraire, violent et perfide, plus il passe pour être marqué au coin du génie. Tout sentiment d'humanité ou de compassion est ridiculisé. L'Assemblée est devenue l'organe des clubs. Elle ressemble à une troupe de comédiens s'exhibant devant une assistance houleuse. Parfois même, ces hommes féroces se mêlent aux membres de l'Assemblée, siègent à leurs côtés et les tyrannisent. C'est le public qui délibère et les députés qui écoutent. Le pouvoir dont l'Assemblée jouit, elle le fait pour renverser et détruire.

« **Quiconque admire et aime profondément les assemblées représentatives ne peut que se détourner avec horreur et avec dégoût d'une parodie aussi abominable,** burlesque et profanatoire de cette institution sacrée ». ²⁷²

L'âge de la chevalerie est passé

Il restera gravé dans l'histoire que, **le 6 octobre 1789, le roi de France, la reine et leurs enfants furent assaillis dans leur palais de Versailles par une populace en furie** qui saccagea tout sur son passage. Ils assistèrent, impuissants, au massacre des gentilshommes de leur suite avant d'être emmenés en captivité à la capitale.

Burke eût aimé que 10.000 épées bondissent hors de leur fourreau pour venger cet affront. **Mais l'âge de la chevalerie est passé.** Celui des sophistes, des économistes et des calculateurs lui a succédé. Révolue cette grâce spontanée de l'existence. Révolue cette époque où la moindre tache brûlait comme une blessure. Si, comme on peut le craindre, l'esprit de chevalerie, ce mélange intime d'opinion et de sentiment, devait un jour complètement s'éteindre, la perte en serait considérable. Burke estime que **c'est ce principe qui a donné son caractère à l'Europe moderne.** C'est ce qui permet de distinguer l'Europe et de surclasser cette dernière par rapport aux États asiatiques et aux brillantes nations de l'Antiquité. **Sans confondre les rangs, ce principe produisait une**

272 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.88

noble égalité. C'est lui qui est parvenu, sans recourir à la force, à dompter la frénésie et l'orgueil du pouvoir, à contraindre les souverains à se courber sous le joug bienfaisant de l'estime sociale et à imposer au despotisme l'empire des bonnes manières.

Tout ce monde s'écroule désormais. Toutes ces manières, toutes ces fictions chevaleresques qui assuraient l'harmonie des différents aspects de la vie se dissipent sous l'assaut irrésistible des Lumières et de la raison. Le roi est devenu un homme comme un autre. La reine, une femme comme une autre. La femme, quant à elle, n'est plus honorée comme elle l'était dans l'esprit chevaleresque. Elle est devenue un animal et pas de l'ordre le plus évolué. Le régicide, le parricide, le sacrilège sont devenus de simples homicides. Les lois n'auront d'autres gardiens que la terreur qu'elles inspirent. En effet, **d'après cette nouvelle philosophie, les institutions ne peuvent plus s'incarner dans des personnes. Mais cette raison qui bannit les sentiments est incapable de les remplacer.** Les affections publiques, combinées avec les mœurs, sont nécessaires à la loi pour la compléter, la corriger ou l'assister.

Le pouvoir devra trouver, pour se maintenir, d'autres moyens que cet esprit et ces derniers seront pires que les anciens. Quand se sera évanoui le vieil esprit féodal et chevaleresque de loyauté, on verra survenir, pour garantir la paix du royaume, des meurtres et des confiscations anticipées commandités par le roi devenu tyran sur ses sujets rebelles. Dans notre monde européen, les mœurs et la civilisation reposent sur deux choses : l'esprit de noblesse et l'esprit de religion. La noblesse et le clergé sont maintenant précipités dans la boue et foulés aux pieds par une multitude bestiale.

Mais le commerce et les manufactures, ces dieux modernes de nos politiques économiques, peuvent également dépérir si s'éteignent ces deux principes qui en sont les protecteurs naturels. **Toute société a besoin de religion, d'honneur et de mâle fierté.** Si c'était le cas, privée de commerce et de manufacture, la France deviendrait rapidement une nation de barbares grossiers et féroces. Cette révolution est la plus importante de toutes les révolutions que l'on peut dater à ce jour et elle aura des répercussions incalculables sur toute l'Europe.

Le théâtre est, dit Burke, une meilleure école de moralité que les temples. Pourquoi ? Parce qu'il doit se conformer à la morale du cœur. En ce lieu, les hommes sont à l'écoute de leurs sentiments naturels et ne sauraient supporter les odieuses maximes d'une politique machiavélique. Le spectateur comprend que si l'on justifie la perfidie et le meurtre au nom du bien public, le bien public devient aussitôt le prétexte et la perfidie et le meurtre, le but véritable. Le triomphe de la philosophie des Droits de l'Homme a pour conséquence nécessaire la perte du sentiment naturel du bien et du mal.

La captivité du roi et de la reine de France serait juste si l'on avait pu démontrer clairement qu'ils étaient des tyrans cruels et inexorables qui avaient conçu le projet de faire massacrer l'Assemblée nationale. Déshonorer et insulter un homme, le traiter comme un vil criminel pour lui confier ensuite les plus grands intérêts de la France, n'est pas un choix très cohérent et très prudent.

Sans mandat et en son nom propre, Burke désavoue les actes de cette société de l'Old Jewry. Il connaît le peuple anglais avec qui il a interagi toute sa vie dans des rapports étendus et variés. Son expérience acquise au contact d'hommes de tout rang et de toute condition pendant près de quarante ans, lui permet d'affirmer **que pas un Anglais sur cent n'approuve les vues de la Société de la Révolution**. Si le roi et la reine de France et leurs enfants devaient s'exiler en Angleterre, les Anglais leur réserveraient un triomphe à leur entrée à Londres. Les Anglais ont conservé la façon de penser du XIV^{ème} siècle, généreuse et digne. Ils ne se sont pas encore transformés – à force de subtilités – en sauvages comme y invite Rousseau. Les idées de Voltaire et d'Helvétius convainquent assez peu de monde en Angleterre. En morale, les Anglais ne peuvent se prévaloir d'aucune découverte. Mais, estime Burke, c'est parce qu'il n'y a pas de découvertes à faire. Ils n'ont guère besoin du secours de ces philosophes pour comprendre les grands principes de gouvernement et les idées de liberté qu'on comprenait déjà depuis bien longtemps.

Nous chérissons nos préjugés parce que ce sont des préjugés

Les Anglais craignent Dieu, respectent les rois, affectionnent leurs parlements, se soumettent aux magistrats, s'adressent avec révérence aux prêtres et avec déférence à la noblesse. Pourquoi ? Parce qu'il est naturel d'éprouver de tels sentiments et parce que tous les autres sont faux et factices. S'ils pensaient différemment, ils se prépareraient ainsi à un esclavage bien mérité.

« (...) je ne crains pas d'avouer que **chez la plupart d'entre nous** les sentiments sont restés à l'état de nature ; qu'**au lieu de secouer tous les vieux préjugés, nous y tenons au contraire tendrement** ; et j'ajouterai même, pour notre plus grande honte, que nous les chérissons *parce que ce sont des préjugés* - et que plus longtemps ces préjugés ont régné, plus ils se sont répandus, plus nous les aimons ». ²⁷³

L'homme ne peut vivre et commercer avec ses semblables avec sa seule raison. Les ressources de la raison sont relativement petites et les hommes « feraient mieux d'avoir recours, pour les guider, à la banque générale et au **capital constitué des nations et des siècles** ». ²⁷⁴ Burke, suivant en cela beaucoup de penseurs anglais, ²⁷⁵ estime que les préjugés, plutôt que d'être jetés au rebut, doivent être examinés avec sagacité pour qu'on puisse y découvrir la **sagesse cachée qu'ils renferment**. Mieux vaut conserver le préjugé avec ce qu'il contient de raison que de se débarrasser de la gangue et ne garder que la raison toute nue. Le préjugé donne à la raison toute « sa force agissante ». Il contient aussi l'attrait qui permet à la raison de se pérenniser. En cas d'urgence, il est toujours prêt à servir. Il donne des certitudes à l'homme et lui permet de ne pas quitter la voie de la sagesse et de la vertu.

273 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.110

274 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.110

275 C'est ici une claire référence à la **tradition de l'ordre spontané** qui compte des auteurs tels que Bernard de Mandeville, David Hume, Adam Smith et Adam Ferguson.

Le seul motif, aux yeux des Français, pour rejeter un ordre ancien, c'est son ancienneté même. Les esprits éclairés²⁷⁶ en Angleterre pensent de même. Ils n'éprouvent aucune inquiétude quant à l'avenir d'une construction érigée précipitamment puisqu'ils estiment que, de toute façon, rien de bon n'a été fait avant eux. Ils ont déclaré une guerre à toutes les institutions. Ils croient que les types de gouvernement peuvent changer selon le goût du jour sans que cela prête à conséquence. Ils semblent persuadés que le pacte entre le peuple et ses gouvernants peut être défait à volonté par les gouvernants.

Ces doctrines diffèrent complètement de celles qui ont cours en Angleterre. Certains, en France, estiment que cette Révolution peut se comparer à la Glorieuse Révolution anglaise qui a eu lieu un siècle plus tôt. **Burke s'inscrit en faux contre cette interprétation : rien de ce qui a été fait en France ne dérive ni dans la pratique ni dans son esprit de la manière de faire ou des idées anglaises.** A l'inverse, si quelques Anglais, séduits par ces idées françaises, s'avisent de les propager en Angleterre et tentaient, par des intrigues, des sermons, des publications, de les mettre en application, Burke ose prédire qu'ils seraient rapidement anéantis.

La religion est la base de la société civile

Jadis les affaires des Français ne concernaient que les Français. Comme on propose désormais la France en modèle, les Anglais se doivent d'agir et de réagir en Anglais. Les affaires des deux peuples se trouvent mêlées et si l'on admet que ces idées françaises sont aussi nocives que la peste, il faut, pour s'en préserver, observer la quarantaine la plus sévère.

Le véritable moteur de tous ces événements, ce sont les opinions et systèmes philosophiques des Lumières. C'est le fruit d'une cabale entre différents auteurs qui se sont ligués pour travailler l'opinion publique et matérialiser concrètement leurs idées. **En Angleterre, il n'a jamais existé une cabale de ce genre.** Certes, ce pays a aussi connu des libres penseurs qui ont, depuis, sombré dans l'oubli. Qui se souvient de Collins, de Toland, de Tindall, de Chubb ou de Morgan ? Qui lit encore Bolingbroke ? Qui l'a jamais lu en entier ? Contrairement aux philosophes des Lumières, ces personnes ne se sont jamais regroupées en école et ont conservé leur nature propre. Ils n'ont pas formé de cabale et n'ont pas influé sur la nature première de la constitution anglaise.

La religion est la base de la société civile et la source de tout bien et de toute consolation. Les Anglais ont opté pour le protestantisme non parce qu'il renfermerait une moindre part de la religion chrétienne mais parce qu'il en renferme davantage. L'homme est par nature un animal religieux et l'athéisme est contraire à la raison et à l'instinct. **Si l'on devait rejeter la religion chrétienne qui a fait la gloire et la**

²⁷⁶ Quand Burke parle « d'esprits éclairés », cela a évidemment une connotation péjorative. Ce sont les esprits influencés par les Lumières dont il combat ici les idées qui, selon lui, conduisent la France à sa perte.

consolation des Anglais, il y a fort à craindre - la nature ayant horreur du vide - **qu'une superstition grossière, pernicieuse et dégradante, en vienne à prendre la place.** Avant de se débarrasser de la religion, les Anglais aimeraient savoir par quoi on compte la remplacer. Cela leur permettrait alors de se former un jugement.

Les Anglais sont déterminés, dit Burke, à conserver une Eglise établie, une monarchie établie, une aristocratie établie et une démocratie établie et cela sans rien y ajouter. **Burke considère comme une calamité le fait que, dans ce siècle, chaque chose est mise en discussion.** Pourquoi faudrait-il toujours considérer la Constitution anglaise comme un sujet de débat au lieu de la considérer comme un objet de contentement ? Puisqu'il en est ainsi, Burke s'autorise à livrer ici quelques réflexions à l'attention de son correspondant français. En effet, les Romains dépêchaient des commissaires étudier les institutions des républiques voisines les mieux constituées.

Le premier préjugé des Anglais, c'est l'Eglise établie.²⁷⁷ Par « préjugé », Burke n'entend pas une croyance dénuée de raison mais une conviction qui renferme une sagesse étendue et profonde. Cette institution est le commencement, la fin et le milieu. Elle obéit à des principes sublimes qui élèvent l'homme. **Aucune institution morale, civile ou politique n'est de trop pour parfaire ce prodigieux édifice qu'est l'homme. La consécration de l'Etat au moyen d'une religion d'Etat est nécessaire, estime Burke, pour inspirer aux citoyens libres un respect salutaire de l'Etat et garantir les libertés.** Toute personne qui détient une part quelconque du pouvoir doit être pénétrée de l'idée qu'elle agit en mandataire et qu'elle aura à rendre des comptes à Dieu de sa conduite.

Burke pense que **la démocratie parfaite est la chose la plus éhontée qui soit au monde.** Il veut dire par là que les dirigeants d'une démocratie sont les personnes les moins à même de ressentir de la honte et de la peur suite à leurs agissements. Pourquoi ? Parce qu'ils sont protégés par l'assentiment de la masse. Les princes, au contraire, sont toujours à la merci d'une insurrection ou de leurs janissaires. Ils peuvent être vendus par leurs soldats comme ce fut le cas du roi de France. Dans une démocratie pure, l'autorité populaire est, au contraire, absolue et sans frein.

C'est pourquoi, **il est d'une importance cruciale, estime Burke, que le peuple ne s'imagine jamais que sa volonté est, pas plus que celle des rois, la mesure du bien et du mal.** Le peuple ne doit jamais se sentir autorisé à exercer quelque pouvoir arbitraire que ce soit. C'est-à-dire qu'il **ne peut exercer une pression tyrannique sur ceux qui le gouvernent pour qu'ils se soumettent à sa volonté du moment.** Si c'était le cas, cela reviendrait à étouffer toute morale, toute dignité, tout discernement et toute fermeté de caractère. **Seule la religion peut purger le peuple de ses appétits et de ses convoitises.** Seule la religion lui permet de mesurer l'importance du pouvoir qu'il exerce en procédant à l'élection de ceux qui le représentent. La nomination aux charges publiques est une fonction sacrée et non pas une source de profit personnel. **Le**

²⁷⁷ Il s'agit de l'Eglise anglicane fondée en 1530 par Henri VIII d'Angleterre (1491-1547) après sa rupture avec la papauté. Le monarque en est le chef suprême.

choix du peuple ne peut dépendre de sordides considérations d'intérêt ou d'une volonté arbitraire. Le peuple ainsi instruit ne confiera ce pouvoir qu'à des personnes qui, en dépit de leurs défauts, se distinguent par leur sagesse et leur vertu.

« Se pencher sur les défauts de l'Etat comme sur les blessures d'un père »

Il faut éviter que ceux qui possèdent temporairement l'usufruit de l'Etat oublient qu'ils l'ont reçu de leurs ancêtres et se comportent comme des maîtres absolus. **Ils n'ont ni le droit de dilapider le patrimoine ni celui de détruire l'édifice.** Si l'on pouvait facilement et sans scrupule changer de régime, on romprait la chaîne de toute la continuité de la chose publique.

« Il n'y aurait plus de lien d'une génération à l'autre. **Les hommes ne vaudraient guère mieux que les mouches d'un été** ». ²⁷⁸

Si c'était le cas, « on cesserait d'étudier la jurisprudence, orgueil de l'intelligence humaine ». ²⁷⁹ Malgré ses erreurs, ses redondances et ses défauts, cette science est le recueil de la raison de tous les siècles. Les lois cesseraient d'être certaines. **Plus rien ne garantirait la propriété. Plus aucun point d'appui ne permettrait aux parents de choisir ce qui convient pour établir leurs enfants.** Les enseignements prodigués à l'élève seraient démodés le jour où on aurait achevé de les transmettre et laisseraient l'élève désarmé dans la vie. On irait infailliblement à la barbarie. Pour échapper aux maux de l'inconstance et de la versatilité, Burke estime qu'il faut consacrer l'Etat. C'est une chose qu'on ne peut approcher qu'avec respect. Si l'on veut y changer quelque chose, il faut y apporter toute la circonspection nécessaire :

« (...) **pour que l'on ne se penche sur les défauts de l'Etat que comme sur les blessures d'un père,** dans la crainte et le tremblement et avec une pieuse sollicitude ». ²⁸⁰

La société est un contrat

« Certes, **la société est un contrat** ». ²⁸¹ **Mais il n'est pas comparable à des contrats d'ordre inférieur passés à des fins occasionnelles** et que l'on peut résilier à sa guise. L'Etat n'est pas un vulgaire traité d'association comme ceux qu'on passe pour une affaire de poivre ou de café. Ce contrat n'a pas la durée d'une spéculation momentanée. On ne peut le résilier par caprice. **Il faut considérer l'Etat avec vénération. Pourquoi ? En raison de son objet.**

278 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.120

279 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), pp.120-121

280 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.122

281 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.122

« **L'Etat est une association dans toute science, une association dans tout art, une association dans toute vertu et dans toute perfection.** Et comme il ne suffit même pas d'un grand nombre de générations pour permettre à une telle association d'atteindre à ses fins, elle devient une association non seulement entre les vivants, mais entre les vivants et les morts et tous ceux qui vont naître. **Le contrat propre à chaque Etat particulier n'est qu'une clause dans le grand contrat primitif de la société éternelle** – cet ordre universel qui rattache les natures les plus basses à celles qui sont plus élevées et qui relie le monde visible au monde invisible, conformément au pacte immuable, sanctionné par un serment inviolable, qui maintient toutes les natures physiques et morales chacune à une place assignée ». ²⁸²

Les « administrations municipales de ce royaume universel », c'est-à-dire les rois ou les gouvernements de tel ou tel Etat, ne peuvent détacher totalement de cet ensemble universel la « communauté subalterne qu'ils gouvernent ». ²⁸³ Il peut arriver que, par nécessité, on soit contraint de mettre fin à ce contrat mais ce n'est pas, par définition, une nécessité choisie. Il existe en effet des circonstances qui obligent à justifier ce recours temporaire à l'anarchie. Cette nécessité n'est pas l'exception qui confirme la règle. Elle fait elle-même partie de cette nature morale et physique des choses à laquelle l'homme doit obéir de gré ou de force. L'Etat est bel et bien une réalité contractuelle mais il se rattache à la Providence et donc à Dieu.

L'Eglise d'Angleterre

On comprend pourquoi, pour les Anglais, l'Eglise d'Etat n'est pas considérée comme illégitime. Ils pensent plutôt qu'il serait illégitime de s'en passer. C'est un élément essentiel de l'Etat. L'établissement religieux du peuple anglais est considéré comme le fondement de toute sa Constitution. Eglise et Etat sont deux idées inséparables.

En Angleterre, l'éducation est entièrement entre les mains des hommes d'Eglise. Les jeunes gentilshommes Anglais sont toujours accompagnés d'ecclésiastiques dans leurs déplacements. Non pas des maîtres austères mais des amis et des compagnons d'un naturel plus grave et souvent aussi bien nés qu'eux. Ces amitiés perdurent souvent toute une vie. C'est ainsi que l'Eglise s'attache les hommes de qualité. Les Anglais tiennent tellement aux anciennes méthodes ecclésiastiques d'éducation qu'elles ont à peine été modifiées depuis le XIV^{ème} et le XV^{ème} siècle. Ces vieux principes organisant une éducation gothique et monacale ont permis les progrès des sciences, des arts et de la littérature.

En raison de son attachement à son Eglise, la nation anglaise n'a pas jugé sage de laisser cette dernière dépendre de la contribution incertaine et précaire des individus. Elle ne voulait pas non plus que la pension de l'Eglise dépende du Trésor public car, en raison de difficultés financières occasionnelles, le gouvernement aurait pu en retarder ou en suspendre le

282 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), pp.122-123

283 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.123

paiement, ce qui aurait livré l'Eglise au bon vouloir du gouvernement. **Il fallait plutôt que, à l'instar du roi et de la noblesse, l'Eglise fût indépendante.** Dès lors, le peuple anglais a « incorporé et fondu les biens de l'Eglise dans la masse de la propriété privée, celle dont l'Etat n'est pas propriétaire, dont il ne peut ni jouir ni disposer, mais dont il est seulement le gardien et le régulateur ». ²⁸⁴ Ainsi, les sources du revenu de son Eglise sont stables.

Les hommes éclairés et influents de l'Angleterre se font généralement un devoir de respecter scrupuleusement dans leurs actes l'enseignement de l'Eglise. Autrement, il leur serait difficile de faire croire le reste de la population à un système auquel ils ne donneraient pas, par leur comportement, la créance qu'il mérite. L'Evangile doit être prêché aux pauvres et le clergé s'y emploie activement mais il importe également de soulager et d'instruire les plus riches qui sont moins à l'abri des tentations et dont les errements ont des conséquences bien plus graves sur le reste de la société. **Le clergé anglais possède une certaine opulence qui permet d'assurer sa dignité auprès des hommes fortunés,** que ces derniers appartiennent à d'anciennes ou illustres familles ou qu'ils soient de simples parvenus. Cette aisance financière **permet aux hommes d'Eglise de pénétrer dans tous les milieux et de ne jamais y être traités comme des personnes d'un rang inférieur.** De cette manière, les riches n'ont aucun prétexte à négliger cette vraie médecine de l'esprit. Dans le protocole, un archevêque prend le pas sur un duc et un évêque possède de grands domaines et une large rente.

Ces grands patrimoines ne sont pas toujours, il est vrai, employés avec une scrupuleuse exactitude aux œuvres de charité, mais ce système est préférable à celui qui obligerait les ecclésiastiques de haut rang à affecter tout le produit de leur domaine à la charité car, sans liberté, il ne peut exister de vertu. Une fois que l'Etat a établi que les biens de l'Eglise constituent une propriété, cela n'a plus de sens de débattre du plus ou du moins. Une propriété, quelle que soit son étendue, reste une propriété et on n'a pas à y toucher.

C'est par envie ou malveillance à l'égard de ceux qui sont souvent les auteurs de leur propre fortune que certains s'indignent de la grande richesse de l'Eglise. Les Anglais ont l'ouïe fine et savent reconnaître ces accusations à leur accent. **On croira sur parole ceux qui engagent l'Eglise à retrouver sa pauvreté évangélique quand ils mettront en commun leurs propres biens** et pratiqueront eux-mêmes l'austère discipline de l'Eglise primitive.

En période de crise, la Chambre des Communes de Grande-Bretagne n'ira jamais chercher de l'argent en faisant main basse sur les biens de l'Eglise et des pauvres. Il n'existe pas en Angleterre un seul homme public qui ne réprovoie comme perfide, malhonnête et cruelle la confiscation des biens de l'Eglise que l'Assemblée nationale de France vient de prononcer. Le pillage de l'Eglise de France a d'ailleurs renforcé la sécurité des biens de l'Eglise d'Angleterre. Pourquoi ? Parce qu'il a rempli le peuple anglais d'horreur et d'appréhension.

284 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.128

Les bases juridiques de la confiscation des biens de l'Eglise

Burke espère que le Parlement anglais ne perdra jamais le sentiment de ses devoirs au point de confisquer - quel qu'en soit le prétexte - les biens d'un seul citoyen paisible. A plus forte raison, qu'il n'aille jamais précipiter dans l'humiliation des hommes de haut rang et chargés d'un saint ministère en les dépossédant de leurs terres et en les laissant dans un état d'indigence, d'abaissement et de mépris. Ces hommes et ces femmes du clergé reçoivent aujourd'hui, comme une faveur, une maigre pension non plus des fidèles mais des mains mêmes qui les ont dépouillés.

On prétend que cette opération ne serait pas, à proprement parler, une confiscation de biens appartenant au clergé mais une décision judiciaire par laquelle l'Etat récupérerait des biens lui appartenant depuis toujours mais détenus depuis des générations par l'Eglise. En effet, on aurait découvert dans les archives du Palais-Royal que les hommes d'Eglise n'ont aucun droit à ce qu'ils possèdent depuis 1000 ans et qu'aucune prescription ne peut être invoquée ici. D'ailleurs, les ecclésiastiques ne seraient que des personnes fictives, des créatures de l'Etat qu'il est loisible de faire disparaître. Dès lors, les biens que possèdent ces ecclésiastiques ne seraient pas proprement les leurs mais seraient la propriété de l'Etat qui est l'auteur de cette fiction. Il ne faut donc pas s'inquiéter, ironise Burke, de ce que ces personnes peuvent souffrir dans leurs personnes et dans leurs sentiments naturels étant donné que ce qu'on atteint ici, c'est uniquement leur personne fictive. Cette piteuse distinction entre personnes réelles et personnes fictives n'est évidemment, confie Burke, que la justification d'un procédé tyrannique. Cet argument est aussi méprisable qu'est effrayante la force qui le matérialise.

Pour se justifier de pareil outrage, les confiscateurs ont invoqué le prétexte le plus étonnant : il s'agissait d'honorer les engagements de l'Etat. Voilà qui est assez paradoxal de la part d'ennemis déclarés de la propriété. Avec une extrême délicatesse, ils se préoccupent scrupuleusement de tenir les engagements du roi envers les créanciers publics. Obnubilés par leurs Droits de l'Homme, ces personnes semblent fort ignorantes du droit tout court. C'est à la préservation de la propriété des citoyens que l'Etat est engagé prioritairement et non pas aux prétentions des créanciers de l'Etat. Pourquoi ? Parce que le droit du citoyen est antérieur dans le temps et prime par son titre. La fortune des particuliers n'a jamais été donnée en cautionnement aux créanciers de l'Etat. Le public ne peut engager que le revenu public.

Ce qui est curieux, c'est que l'Assemblée nationale ne regarde comme valide que les engagements pécuniaires de l'autorité qui l'a précédée, à savoir, parmi tous les actes posés sous la monarchie, ceux dont la validité est la plus douteuse. Par contre, une pension accordée en raison des services rendus à l'Etat fait partie de ces engagements monarchiques considérés comme odieux et qui, comme tels, ne sont plus honorés. L'Assemblée s'est engagée dans une délibération tout à fait respectable pour déterminer jusqu'à quel point elle est liée par les traités publics passés avec les autres nations.

La propriété d'argent

L'énorme endettement de la France avait été propice à la discrète ascension de la propriété d'argent. De grands intérêts avaient émergé et, avec eux, un grand pouvoir. Historiquement, les usages, les lois et les règlements rendaient difficile à la fois la circulation des biens dans le royaume et la conversion des terres en numéraire et du numéraire en terres. Cela explique pourquoi, **en France, la propriété foncière et la propriété d'argent étaient restées très étrangères l'une à l'autre.**

Les capitalistes forment la première classe favorable au changement. Longtemps, le peuple a considéré avec méfiance la propriété d'argent. Il estimait que la richesse des capitalistes était directement en rapport avec ses misères et était même une des causes d'aggravation de ces dernières. **Ces capitalistes étaient jalouxés par les propriétaires terriens en raison de leur faste et de leur ostentation.** Même lorsque la noblesse s'alliait par mariage, comme cela arrivait parfois, avec cette classe des possédants, la richesse salvatrice de ces derniers était perçue comme une source de contamination et de dégradation. Dès lors, paradoxalement, les inimitiés et les rancunes s'accroissaient au fur et à mesure que ces ordres venaient à se rapprocher l'un de l'autre. **La fierté des capitalistes augmentait à mesure que leur richesse s'accroissait. Ils trouvaient chaque jour plus intolérable cette infériorité dans laquelle ils étaient maintenus** et dont ils ne comprenaient pas les fondements. Cette **volonté de venger les outrages** et autres brimades **les porta à frapper la noblesse là où elle était le plus faible : la Couronne et l'Église.** Ils dirigèrent leurs coups contre les biens de l'Église dont la protection de la Couronne assurait communément la jouissance à la noblesse. Les évêchés et les grandes abbayes commendataires²⁸⁵ étaient généralement détenus par la noblesse.

Dans cette sourde guerre opposant capitalistes et vieille noblesse terrienne, **les premiers détenaient une force prépondérante. Laquelle ? Les capitaux.** Ils pouvaient les mobiliser immédiatement pour n'importe quelle entreprise. Par conséquent, c'est à la richesse sous forme d'argent qu'auront recours tous ceux qui souhaitent le changement.

Les gens de lettres

A côté des capitalistes, une autre classe d'homme avait émergé, celle des « gens de lettres politiques ».²⁸⁶ Cette catégorie de personnes, obsédée par le désir de briller, est également friande d'innovation. Avec le déclin de la grandeur de Louis XIV où ces hommes de lettres avaient été choyés, ils bénéficiaient moins des faveurs et des émoluments de la Cour. Ils s'étaient dès lors associés en une sorte de compagnie. C'est en grande partie à cette sorte de compagnie que l'on doit la création des académies et cette vaste entreprise intellectuelle qu'est l'Encyclopédie. Certaines de ces personnes se sont aussi regroupées dans un projet qu'on a appelé la « **cabale littéraire** ». Cette dernière

²⁸⁵ Le régime de commende est celui par lequel quelqu'un (un ecclésiastique ou, quelquefois, un laïc) tient une abbaye (ou un prieuré) *in commendam*, c'est-à-dire qu'il en perçoit les revenus. S'il s'agit d'un ecclésiastique, il peut aussi exercer une certaine juridiction sans toutefois exercer la moindre autorité sur la discipline intérieure des moines.

²⁸⁶ E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.140

avait arrêté un **plan de campagne en vue de la destruction de la religion chrétienne**. Ce dessein était poursuivi dans un esprit de **prosélytisme fanatique**. En raison de leurs talents littéraires et scientifiques, ils finirent par convaincre qu'ils détenaient le monopole de l'intelligence et du savoir. **Leur intolérance à l'égard de ceux qui ne pensaient pas comme eux grandissait à mesure que grandissait leur influence**. Leur commerce, au lieu d'être agréable et instructif, devint parfaitement révoltant. Ils s'avisèrent que leur manquait le pouvoir de **transformer ces idées en actes et de frapper ainsi la liberté et la propriété de leurs concitoyens**. Ils entreprirent alors de s'introduire auprès des princes étrangers, de les flatter et d'entretenir avec eux une **correspondance**. Il suffit de lire la correspondance qu'ils échangèrent avec le roi de Prusse pour mesurer leur empressement à ce que leurs idées soient appliquées par le foudre du despotisme.

Dans le même moment, ils cultivaient avec une diligence toute particulière les pouvoirs d'argent en France. **L'alliance des auteurs avec cette classe capitaliste a beaucoup contribué à affaiblir dans le peuple les sentiments de haine et d'envie qu'inspire la richesse**. Au près des classes les plus basses, ces hommes de lettres ont cultivé, par leurs satires, les haines les plus fortes sur les fautes des cours, de la noblesse et des prêtres. Seule cette alliance permet d'expliquer la furie universelle avec laquelle on a attaqué l'ensemble du patrimoine foncier de l'Eglise et des communautés religieuses tout en protégeant, avec beaucoup de soin, les intérêts d'argent.

La confiscation et la vente des biens du clergé

Le revenu public était-il une garantie suffisante pour le paiement de la dette publique ? **Si ce n'est pas le cas, qui devrait en souffrir selon les principes d'équité et de droit ? La partie qui a fait crédit ou celle qui l'a engagée à le faire. Certainement pas une tierce personne**. Le clergé avait effectivement des dettes. Mais il n'était pas engagé au-delà de ses dettes propres. D'ailleurs, le fait d'avoir reconnu au clergé la capacité de contracter une dette est la preuve qu'on lui avait, par ce fait même, reconnu en droit la possession pleine et entière des biens. Sans en être propriétaire, il n'aurait, autrement, pas eu le pouvoir d'engager ou d'hypothéquer ces derniers.

Plutôt que de s'en prendre à une partie tierce, il faudrait plutôt s'en prendre à ceux qui ont établi les conditions du contrat. Qu'attend-on pour confisquer les biens de tous les contrôleurs généraux ?²⁸⁷ Ou alors ceux des ministres, des financiers et des banquiers qui se sont enrichis alors que la nation s'appauvriissait. **Pourquoi, s'il fallait absolument procéder à des confiscations, avoir fait porter le châtement sur une seule classe d'hommes ?** Pourquoi ne pas avoir confisqué les terres ou les biens du duc de Choiseul dont les prodigalités en tout genre ont amplement contribué à la dette actuelle de la France ? Pourquoi pas ceux du duc d'Aiguillon ? Pourquoi pas ceux de la famille de Noailles ? Pourquoi les biens du duc de la Rochefoucauld sont-ils plus sacrés que ceux du cardinal de la Rochefoucauld ?

287 Comme le précise Burke dans une note marginale manuscrite, leur tour est venu par la suite

Rares sont les conquérants barbares à avoir pillé de manière aussi massive et systématique la propriété d'autrui. Même les chefs de factions romaines n'ont jamais mis en vente les biens des citoyens vaincus en quantités aussi énormes. Ces confiscateurs romains qui agissaient par peur d'un mal similaire sur leur propre patrimoine et par esprit de représailles, crurent néanmoins nécessaire de donner de belles couleurs à leurs injustices. Ils désignaient le parti vaincu comme composé de traîtres criminels. Par contre, les confiscateurs français ont fait main basse sur 5 millions de livres sterling de revenus annuels et chassé de leurs demeures de 40 à 50.000 créatures humaines parce que tel était leur bon plaisir.

Les anciens tyrans ne disposaient pas, il est vrai, d'armes aussi puissantes que les Droits de l'Homme. Henri VIII²⁸⁸, ce tyran qui n'était guère plus éclairé que ne l'étaient à Rome Marius et Sylla, était résolu à piller toutes les abbayes de son pays de la même manière que les Jacobins ont pillé les biens de l'Eglise en France mais, pour ce faire, il créa d'abord une commission pour examiner les crimes et les abus dont les communautés monastiques étaient coutumières. Cette commission rédigea un rapport contenant de nombreuses exagérations et de nombreux mensonges. Mais tous ces prétendus abus ne furent pas jugés suffisants pour autoriser la confiscation et Henri VIII dut se contenter d'obtenir des abbayes des actes de renonciation volontaire à leurs biens. Autrement le Parlement n'aurait jamais voulu valider ses actes iniques par un texte de loi. **S'il avait vécu en France aujourd'hui, Henri VIII aurait pu confisquer tout ce qu'il voulait en émettant seulement cette courte incantation : Philosophie, Lumières, Liberté, Droits de l'Homme.**

Le seul crime dont le corps ecclésiastique était coupable, c'était d'être riche et c'est encore la richesse qui a induit les révolutionnaires à violer à la fois et dans un seul objet, la propriété, le droit et la religion. **La France était-elle dans un tel état de misère qu'il ne lui restait aucun recours, pour préserver son existence, que la rapine ?** Lors des Etats généraux, les finances de la France étaient-elles dans un état de délabrement si grand qu'il était impossible de les rétablir en répartissant équitablement les charges entre les ordres ? Pour le savoir, il suffit de se pencher sur le compte rendu de la situation financière de la France présenté par le ministre Necker aux trois ordres assemblés à Versailles le 5 mai 1789. **Selon Necker, il n'était nul besoin, pour rétablir l'équilibre des finances publiques en France, de procéder à une nouvelle imposition. Il suffisait juste de faire des économies sur les dépenses et d'augmenter quelques recettes.**

Le clergé ou la noblesse avaient-ils invoqué leurs privilèges pour se soustraire de cette contribution générale ? En aucune manière. Spontanément, le clergé, avant la réunion des états généraux, avait prescrit à ses députés de renoncer aux exemptions qui les avantageaient par rapport aux autres sujets français. Supposons que le déficit était de 56.150.000 livres comme le disait Necker (c'est-à-dire l'équivalent de 2.200.000 de livres sterling), supposons que les ressources de l'Etat étaient (ce qui n'était pas le cas) insuffisantes, supposons même que l'Assemblée était en droit de faire porter l'intégralité de la charge du déficit sur le clergé, **une dette de 2,2 millions de livres sterling**

288 Henri VIII d'Angleterre (1491-1547) fut roi d'Angleterre de 1509 à 1547.

ne saurait justifier une confiscation qui s'est montée à 5 millions de livres sterling. Une imposition de 2,2 millions sur le clergé seul eût été oppressive et injuste mais n'aurait pas consommé la ruine de ceux sur lesquels elle pesait.

On pourrait croire, à entendre que le clergé et la noblesse étaient privilégiés en matière d'impôts, que **ces deux ordres** ne contribuaient en rien aux charges de l'Etat. Ce serait une erreur. Même s'ils ne contribuaient pas avec égalité (pas plus entre eux deux qu'eux deux vis-à-vis du Tiers), ils **supportaient néanmoins beaucoup de charges** (aucune exemption sur les droits prélevés sur les consommations, sur les droits de douane et autres impôts indirects, etc.).

Sentant le menace imminente de la confiscation, **le clergé**, en la personne de l'archevêque d'Aix, **fit une offre de contribution** à ce point démesurée qu'on aurait dû s'interdire de l'accepter. Mais elle était beaucoup plus avantageuse aux créanciers de l'Etat que tout ce qu'on pouvait espérer d'une confiscation. **On la refusa. Pourquoi ?** Parce que le but ici n'était pas d'engager l'Eglise à servir l'Etat. **Le but était bel et bien de détruire l'Eglise.** Aussi l'a-t-on bel et bien détruite.

Rapidement, on s'aperçut de la folie de ce projet de confiscation tel qu'initialement conçu. Jeter ainsi brutalement sur le marché une masse immense et pesante de terres additionnée aux vastes domaines confisqués à la Couronne, c'était anéantir le profit escompté de ces confiscations. **Pourquoi ? Car cela allait forcément déprécier la valeur des terres ecclésiastiques** et la valeur même de toute la propriété foncière française. Un autre risque était, ce faisant, de **détourner subitement du commerce vers la propriété foncière tout le numéraire circulant en France.**

Que décida, dès lors, l'Assemblée ? Accepta-t-elle l'offre du clergé ? Nullement. Tout espoir d'une vente générale et immédiate devant être abandonné, le ministre des Finances réitéra sa demande urgente de fonds de manière alarmante. **L'Assemblée, pressée de tous les côtés, contracta un nouvel emprunt à 3% en créant un nouveau papier-monnaie garanti par la vente future des biens de l'Eglise.** Elle procéda à cette émission de papier-monnaie pour satisfaire aux exigences de la Caisse d'escompte, « cette grande machine ou plutôt ce grand moulin à papier d'où elle tire sa richesse fictive ».²⁸⁹ Pour rendre les citoyens complices de son entreprise de pillage des biens de l'Eglise, **l'Assemblée rendit obligatoire l'acceptation de son papier-monnaie dans toutes les transactions.**

Pour tout ramener sous la dépendance absolue des dictateurs de Paris et pour trancher toute connexion entre l'appareil de justice et la Couronne, **on a complètement aboli ces corps judiciaires anciens qu'étaient les parlements. Les maintenir, c'était exposer les nouveaux dictateurs à ce que le peuple demande justice à ces corps en se réclamant des anciennes lois.** Le problème, c'est que les magistrats et officiers des tribunaux avaient acheté leurs charges à un prix très élevé. Confisquer les biens purement et simplement, cela fonctionne encore quand il s'agit du clergé. Vis-à-vis d'hommes de loi,

289 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.154

il faut quand même observer un semblant d'équité. On se propose dès lors aujourd'hui de leur verser des indemnités qui représentent une somme considérable qui vient encore s'ajouter à la dette nationale. C'est avec ce même papier déprécié et marqué de l'empreinte indélébile du sacrilège que le clergé touchera désormais sa misérable pension.

Les terres de l'Eglise ne seront donc pas véritablement vendues. Elles seront, certes, cédées au plus offrant. Mais on accordera aux acheteurs la possibilité de ne verser, à l'achat, qu'une partie du prix. Ils auront douze ans pour payer le surplus. Ils devront donc acquitter une sorte de denier d'entrée pour rentrer immédiatement en possession des terres. Cela ouvrira la porte à une foule d'acheteurs sans argent et, par conséquent, ces acheteurs ou, plutôt, **ces tenanciers s'acquitteront du paiement sur bases des fermages mais aussi du butin qu'ils feront à partir des matériaux des bâtisses, de la dévastation des bois** et de tout l'argent qu'ils pourront arracher aux mains des malheureux paysans. Ils seront donc poussés à pressurer les terres acquises de toutes les façons.

Une oligarchie aussi malfaisante que vile

A partir du moment où deviennent apparents les fraudes, les impostures, les rapines, les incendies, les meurtres, les confiscations inhérentes à une révolution, les révolutionnaires se lancent alors dans une dénonciation de l'ancien gouvernement. Ceux qui protestent contre de tels agissements sont évidemment directement accusés d'être des partisans de l'ancien régime. Ces manœuvres d'intimidation particulièrement méprisables et viles sont les seules qui permettent aux révolutionnaires de justifier leurs excès. **Il s'agit en effet de persuader l'opinion qu'il n'y a pas de moyen terme entre la tyrannie odieuse de l'Ancien Régime et les méthodes douteuses que ces révolutionnaires mettent en place. C'est évidemment un mensonge.** Comme si une monarchie gouvernée par les lois, sous le contrôle de la richesse et des dignités héréditaires, elles mêmes contrôlées par une représentation du peuple ne constituait pas une telle alternative. Est-on nécessairement l'ami de la tyrannie si on estime que la démocratie pure n'est pas la seule forme tolérable pour la société humaine ? Ne peut-elle pas entrer en composition avec une autre forme de gouvernement telle que celui de la monarchie ?

Il est **difficile de donner un nom à l'autorité qui gouverne actuellement la France. Elle se prétend démocrate mais est en bonne voie de devenir une oligarchie aussi malfaisante que vile.** Admettons cependant que cette autorité est bien la démocratie qu'elle prétend être. Il existe certes des hypothèses où la démocratie pure est la seule alternative possible par rapport à une situation existante. Mais ce n'était pas le cas de la France. Ni d'aucun autre grand pays d'ailleurs. Jusqu'à présent, écrit Burke, nous n'avons pas connu d'exemples de grandes démocraties.

Aristote a montré que la démocratie présente, à de nombreux égards, des points de ressemblance avec la tyrannie. Dans une démocratie, la majorité des citoyens peut opprimer une minorité de la manière la plus cruelle. Les victimes d'une persécution populaire de cette nature sont, en réalité, beaucoup plus à plaindre que celles qui souffrent sous un prince cruel. Pourquoi ? Parce que, dans le second cas, elles se consolent de

la compassion qu'elles suscitent parmi le genre humain. Elles reçoivent des marques d'estime du peuple. Par contre, ceux qui souffrent des persécutions de la majorité, se sentent comme abandonnés du genre humain, écrasés par la multitude.

Il est aisé de fustiger les fautes et les erreurs d'un grand pouvoir une fois que ce dernier est tombé. Souvent, le vil flatteur de la veille devient le plus austère des critiques. Mais un esprit indépendant se doit de demeurer objectif dans son bilan quand il examine tant l'action des hommes que la structure des institutions. Il est vrai que l'ancien gouvernement français était plein d'abus. C'est le lot inévitable d'une monarchie qui n'est pas soumise au contrôle constant d'une représentation populaire. Mais le gouvernement de la France était-il si vicié qu'il était indigne de toute réforme ? **Était-il absolument nécessaire de démolir immédiatement l'édifice tout entier pour ériger à la place une construction expérimentale appuyée sur des théories ? La réponse est évidemment négative.** Un examen des instructions données aux députés des Etats généraux prouve que personne ne les avait mandatés pour détruire le régime mais bien pour le réformer. On avait identifié les abus et on avait déterminé les réformes à mener pour y mettre fin.

Situation de la France à la veille de la Révolution

Un premier critère pour juger l'action d'un gouvernement, c'est la taille de la population. Le gouvernement d'un pays où la population est à la fois nombreuse et en croissance, ne peut pas être très malaisant. Il y a environ soixante ans, des intendants de France firent des mémoires dont il ressort que, à cette époque, la population de ce pays se chiffrait à 22 millions d'âmes. A la fin du siècle dernier, on l'évaluait à environ 18 millions. Selon Necker, la population de la France avoisinait, en 1780, les 24 millions d'habitants. Le révérend Price pense que la population de la France doit actuellement être de 30 millions. En se basant même exclusivement sur les chiffres, vieux de 10 années, de Necker, on peut considérer que **cette progression, constante et répartie sur un territoire d'environ 27.000 lieues carrées, est impressionnante.** Il est faux que la France soit uniformément fertile. Elle comprend de vastes étendues improductives et d'autres exposées à des désavantages naturels. Dans les régions les plus favorisées, l'étendue de la population est en rapport avec les largesses de la nature. Evidemment, l'accroissement d'une population n'est pas dû à l'action du gouvernement mais bien aux bontés de la Providence. Néanmoins, c'est aussi la preuve que ce gouvernement tant décrié n'a pas pu contrarier cette dernière.

Un autre critère pour juger de l'action d'un gouvernement, c'est la richesse du pays. Même si sa population excède de loin celle de la Grande-Bretagne, **la France est, sur le plan de la richesse comparée, inférieure de beaucoup à celle de la Grande-Bretagne.** Elle est moins bien distribuée et moins active dans sa circulation. Néanmoins, la France présente un degré d'opulence fort honorable. Dans un ouvrage paru en 1785 intitulé « De l'administration des finances de la France », Necker affirme qu'entre 1726 et 1784, on a frappé en France des monnaies d'une valeur d'environ 100 millions de livres sterling. Difficile, vu la position qu'il occupe, de ne pas accorder crédit aux calculs de Necker. Ce même ministre estimait la masse totale de numéraire en circulation à 88 millions de livres sterling. Même en réduisant de manière raison-

nable ces estimations, cela se monte encore à des sommes immenses. Un tel pouvoir d'acquisition et de conservation est la preuve que le gouvernement ne décourage pas l'industrie et n'est pas perçu comme une menace pour la propriété.

La multitude et l'opulence des villes, la magnificence des grand-routes, la majesté des ports et bassins, la force de la marine tant militaire que marchande, le nombre des fortifications, le caractère cultivé des terres, l'excellence des fabriques et des manufactures, le nombre d'hommes illustres que ce pays a produits, **tous ces éléments commandent le respect**. Quels que soient les vices de ce grand édifice qu'est la France, rien ne justifie qu'on le rase jusqu'à ses fondements. Rien n'y rappelle, par exemple, le despotisme de la Turquie. **Le gouvernement de ce pays pouvait très bien être « réformé »**.²⁹⁰ On aurait pu corriger ce qu'il avait de mauvais et parfaire ce qu'il avait d'excellent. Il eût été possible de le faire bénéficier des avantages d'une Constitution à l'anglaise.

L'ancien gouvernement de France n'a pas manqué, durant les années qui ont précédé sa chute, d'assurer la prospérité et le progrès du pays. **L'arbitraire s'adoucissait de jour en jour**. Loin de refuser des réformes, le **gouvernement était très disposé à accueillir favorablement toutes sortes de projets et les a effectivement réalisés**.²⁹¹ Dans les encouragements donnés à l'esprit d'innovation, on alla même trop loin, ce qui finit par causer la ruine de ce gouvernement même qui les avait patronnés. Burke doute que le régime que l'on établit aujourd'hui sur les ruines de cette ancienne monarchie parvienne à produire des richesses au même rythme que par le passé. **Il faudra un certain nombre d'années avant que la France se rétablisse des effets de cette Révolution** et se remette sur un certain pied. Il se fait actuellement en France des émigrations considérables. Dans ce pays où a disparu tout numéraire, on dit qu'il y a, dans la seule capitale, près de 100.000 personnes sans travail et que l'approvisionnement de la ville est devenu 1/5 inférieur à celui qui existait naguère. En conséquence, le spectacle de la mendicité s'étale dans toute la ville. Une taxe des pauvres devrait être adoptée prochainement.

Quoi qu'il en soit, les animateurs de clubs et cafés législatifs s'enivrent d'admiration pour leurs propres talents. Ils consolent le peuple qu'ils ont mis en guenilles en lui affirmant qu'il est un peuple philosophe. Evidemment, le peuple préférera toujours la liberté à la pauvreté mais, avant de renoncer à l'aisance et au bien-être, il aurait fallu s'assurer que ce qu'on achète à ce prix est réellement la vraie liberté et si on ne peut pas l'acquérir autrement.

La conduite de la noblesse française

Ces avocats de la Révolution ne se limitent pas à salir l'action de l'ancien gouvernement de France. Ils s'en prennent également à l'honneur de ce pays : en effet, **ils présentent la noblesse et le clergé comme des objets d'horreur**. On verra plus tard, dit Burke, que penser du clergé. Quant aux membres de la noblesse, ils ne se sont jamais livrés à des

290 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.167

291 On peut citer l'établissement du **libre commerce des grains** (1774), la suppression de la corvée des grands routes et celle des convois militaires (1776), **l'abolition des jurandes et maîtrises** (1776), l'atténuation des lettres de cachet (1784), la **suppression de la torture** dans les procédures judiciaires (1787), la **liberté des cultes** (1787), l'institution des assemblées provinciales (1787), etc.

excès tels que ceux de la noblesse allemande contre les villes de la Hanse ou ceux des Orsini ou des Vitelli d'Italie qui dépouillaient les voyageurs. Ils ne se sont jamais prêtés à des pratiques telles que celles des Mamelouks d'Égypte ou des Nayres de la côte du Malabar.

Qu'ont-ils donc fait pour que ses membres soient forcés de s'exiler, pour qu'on les pourchasse, les mutile, qu'on les torture, pour qu'on disperse leurs familles, qu'on réduise leurs maisons en cendres ? **Comme le clergé, cette noblesse avait, elle aussi, donné instruction à ses représentants de renoncer à ses privilèges fiscaux et à accueillir les réformes qui s'imposaient.** Le roi avait, lui aussi, abandonné dès le début toute prétention de lever des impôts de sa propre autorité. A ce stade, la monarchie absolue était morte. Tout le monde s'accordait sur la nécessité d'une Constitution libre.

Cette noblesse était-elle si détestable ? Henri IV, probablement le roi dont la mémoire est la plus idolâtrée par le petit peuple de Paris, n'a cessé de louer la vertu, l'honneur, le courage, le patriotisme et la loyauté de la noblesse. On prétend qu'elle aurait, depuis lors, dégénéré. Ce n'est pas impossible, concède Burke, mais il n'est pas vraisemblable que cette dégénération soit allée très loin. **Les observations qu'il a pu faire de son vivant sur la noblesse française sont globalement très positives.** Polis, prévenants, hospitaliers, francs et ouverts dans leurs conversations, les nobles français étaient lettrés et d'une droiture quelque peu militaire. **Leur attitude envers les classes inférieures de la société a toujours été empreinte de bonhomie.** D'ailleurs, frapper un homme même de la condition la plus basse était, en France, une chose inconnue et elle aurait été très mal vue. Quand ils mettaient leurs terres en fermage, les contrats de louage n'étaient pas oppressifs et ils ne se réservaient pas la part du lion. Leurs comportements n'étaient pas plus vexatoires que ceux de tous les autres propriétaires de terre non nobles. Les nobles ne géraient ni la police ni la perception des impôts, deux choses qui comptaient parmi les plus lourdes tares du gouvernement.

La noblesse de France n'eut pas de part importante dans l'oppression du peuple. **Il faut néanmoins reconnaître que les fautes et erreurs commises par la noblesse étaient considérables.** Ils menaient une vie dissolue et les excès dus au jeune âge, coutumiers en Angleterre également, se poursuivaient jusqu'à un âge avancé. Ceci explique aussi pourquoi la noblesse française faisait si bon accueil à cette philosophie licenciuse qui allait contribuer à la ruine de la France. **Une autre erreur lui fut plus fatale encore : elle maintint toujours une distance importante entre elle et les roturiers dont la fortune se comparait ou même excédait la sienne.** Cette séparation aussi pointilleuse entre ces deux sortes d'aristocratie est l'une des causes majeures de la destruction de l'ancienne noblesse. Une assemblée permanente dans laquelle le Tiers aurait eu sa part n'aurait pas tardé à abolir ces distinctions dans tout ce qu'elles avaient d'odieux et d'insultant. Ces diverses occupations auraient probablement régénéré la noblesse.

Les clameurs qui s'élèvent contre la noblesse sont un simple artifice. La noblesse n'a rien fait qui méritait pareil châtement. Ce n'est pas absolument un crime que de se montrer trop attaché à ses privilèges. Vouloir conserver ce qu'on estime être son bien et son rang est l'un des moyens dont la nature nous a doués pour repousser l'injustice et le despotisme.

« La noblesse orne de sa grâce l'ordre civil, elle est comme le chapiteau corinthien d'une société policée ». ²⁹²

Il n'y avait dans la noblesse française ni vices incorrigibles ni aucun abus qui n'eussent pu être supprimés au moyen de réformes.

Burke, après avoir fait des recherches sur le clergé en France arrive aux mêmes conclusions que celles qu'il tire pour la noblesse. **Ces deux grands corps n'étaient pas irrémédiablement corrompus comme on l'a prétendu.** On invente des vices ou on les exagère dès qu'on espère tirer profit du châtement qu'ils appellent. Il existait évidemment des abus et des vices dans ce clergé. C'est dans la nature des choses. Il s'agit d'une vieille institution qui n'est pas souvent révisée. Mais les membres du clergé ne se sont pas rendus coupables de crimes qui méritaient une confiscation de leurs biens. D'ailleurs, les libellistes athées qui excitaient la populace au pillage n'ont rien trouvé dans la conduite du clergé actuel. Ils en ont été réduits à fureter dans l'histoire des siècles passés pour déterrer des actes d'oppression et de persécution.

Le mal est inventif

L'histoire est riche d'enseignements mais nous ne savons pas tirer d'elle toutes les leçons morales qu'elle comporte. C'est pourtant un grand livre ouvert pour notre instruction qui permet de dégager les erreurs du passé pour que nous évitions de les répéter. **Mais on peut aussi pervertir cet enseignement.** L'histoire ressemble alors à un arsenal où les différents partis de l'Eglise et de l'Etat se fournissent en armes défensives et offensives. On retrouve dans l'histoire tous les malheurs dont l'homme a été accablé en raison de l'orgueil, l'ambition, l'avarice, la vengeance, la convoitise, la sédition, l'hypocrisie, les appétits déréglés, etc. La cause de ces malheurs, ce sont les vices qui viennent d'être cités. **Ces vices s'exercent sous le couvert de la religion, de la morale, des lois, des prérogatives, des privilèges, des libertés, des Droits de l'Homme.** Il arrive donc que ces choses servent de prétexte à l'exercice de ces vices. **L'erreur consiste à croire qu'il faut s'en débarrasser pour délivrer l'homme de la tyrannie.**

Vouloir supprimer ces principes parce qu'ils ont pu être instrumentalisés par ces vices, ce serait arracher tout ce qui fait la noblesse de l'homme. **Les vices se servent de ces choses comme paravents et ont aussi pour acteurs et instruments des rois, des prêtres, des magistrats, des sénats, des parlements, des assemblées nationales, etc.** On ne supprime pas davantage les vices en supprimant leurs déguisements qu'on ne les supprime en supprimant les catégories de personnes qui en sont occasionnellement les instruments.

« Les sages chercheront à remédier aux vices réels et non aux dénominations ; aux causes permanentes du mal et non aux organes occasionnels par lesquels ils agissent, ni aux formes fugitives sous lesquelles ils se manifestent. Faire autrement, c'est se montrer grand docteur de l'histoire, mais un nigaud de la pratique. **Il est rare en**

292 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.176

effet que d'une époque à l'autre les maux ne changent pas de forme et qu'on puisse s'en tenir aux mêmes prétextes. Le mal est inventif. A peine l'avez-vous découvert sous tel accoutrement qu'il en a déjà changé. Le même vice s'incarne dans un corps nouveau. L'esprit a transmigré, et loin que ce changement d'enveloppe nuise à sa vitalité, on dirait qu'il y retrouve une nouvelle jeunesse et de nouvelles forces ». ²⁹³

Autrefois, le peuple de Paris se prêta à l'infâme tuerie des calvinistes dans les rues de Paris lors de l'odieuse journée de la Saint-Barthélemy. Les Parisiens de 1789 détestent aujourd'hui ce massacre. Mais ce qu'ils devraient détester ce sont tous les massacres perpétrés au nom des idées. Les endoctrineurs de la foule ont intérêt aujourd'hui à donner à la foule des passions de même nature que ceux qui ont poussé leurs ancêtres à commettre ces crimes. Ceci explique pourquoi, récemment, ces endoctrineurs ont fait représenter, pour le divertissement de la foule, ce même massacre sur la scène. **Dans cette farce tragique, un acteur représentant le cardinal de Lorraine en habits pontificaux ordonnait le carnage général.** Ce spectacle a révolté les Parisiens. **Il ne visait pas à leur faire prendre les massacres en horreur mais bien à les inciter à massacrer leur propre clergé.** Il avait donc pour finalité d'aiguiser l'appétit du sang et de permettre aux Guise d'aujourd'hui de désigner la nouvelle victime. Voilà l'usage qu'on peut faire de l'histoire quand on la pervertit.

La conduite du clergé français

Une grande vigilance et une grande fermeté sont nécessaires pour enrayer la progression naturelle des passions qui conduit à la faiblesse et au vice. Mais est-il avéré que l'ensemble du clergé ait passé les bornes d'une juste tolérance ? A lire les libelles actuellement en circulation, on retire l'impression que ces ecclésiastiques français sont des monstres de superstition, d'ignorance, de fainéantise, de tromperie, d'avarice et de tyrannie. Est-ce vrai ? Est-il vrai que ce clergé troublait constamment la tranquillité intérieure du pays ? Est-il vrai qu'il persécutait férocelement les laïques ? Est-il vrai qu'il prétendait tirer de ses terres plus que ce à quoi il avait droit ? Est-il vrai que les hommes de l'Eglise ne visaient qu'à fomentier la discorde ?

Voilà les vices que l'on reprochait naguère, non sans fondement, à certains membres du clergé. Or, ces derniers temps, loin de se développer, ces vices s'étaient, au contraire, fortement atténués. Lors de ses voyages en France, Burke a pu converser avec nombre de membres du haut clergé. Il en a retiré l'impression d'avoir affaire à des gens modérés d'esprit libéral et de bonne compagnie. Quant au clergé de paroisse, on lui en a dit grand bien. Dans le clergé de Paris, il a même rencontré des hommes d'un très grand savoir et d'une parfaite honnêteté d'esprit. Parmi ces hommes d'une nature supérieure, on n'aurait pas été surpris de retrouver un Fénelon. ²⁹⁴ **Même dans les provinces, on trouvait des gens de grande valeur.** Burke se souvient de plusieurs soirées passées dans une ville de province où, en l'absence de l'évêque, il conversait avec trois vicaires généraux qui étaient d'une érudition profonde, étendue dans les matières les

293 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.180

294 Fénelon (1651-1715), homme d'Eglise, théologien et écrivain français à qui on doit notamment « Les Aventures de Télémaque ».

plus diverses, anciennes et modernes, orientales et occidentales. Dans les ecclésiastiques de haut rang, certains ont tous les titres au respect universel. Cette confiscation et cette persécution dont ces gens ont fait l'objet étaient particulièrement injustes.

Le clergé français comptait, avant la Révolution, quelque cent vingt évêques. Certains se distinguaient par leur sainteté et leur charité. Chez certains prélats, la dépravation profonde était, il est vrai, non moins rare et non moins grande. Mais cela est propre à chaque classe de la société, estime Burke. Quoi qu'il en soit, le pouvoir qui gouverne aujourd'hui n'a d'autre souci que celui de piller l'Eglise. Le système des pensions qui est resté en place est devenu tellement réduit qu'aucun homme d'idées ou de conditions libérales ne songera désormais à destiner ses enfants à l'état ecclésiastique. **Il n'y aura plus place, dans l'Eglise gallicane, pour la science et l'érudition.**

L'Assemblée a décidé que les charges du clergé seraient électives, ce qui ne peut manquer d'écarter de la carrière ecclésiastique tout homme d'esprit modéré et laisser la place aux intrigants effrontés et factieux et aux libertins flagorneurs. **Rien n'a été prévu pour mesurer les aptitudes intellectuelles et morales des candidats à l'épiscopat.** Ces personnes seront libres de prêcher tout ce qui leur plaira en fait de religion ou d'irréligion. Le sentiment de Burke est que le législateur a voulu donner au nouvel établissement ecclésiastique un caractère provisoire de façon à préparer la destruction complète de la religion chrétienne sous toutes ses formes. L'idée est de porter un dernier coup à l'église quand les esprits seront mûrs. Ces philosophes veulent remplacer l'enseignement dispensé par les prêtres par un système d'éducation civique.

Certains Français estiment qu'en volant le clergé catholique, ils se seraient concilié les nations protestantes. Certes, il existe en Angleterre des personnes qui éprouvent plus de haine pour les confessions qui divergent des leurs que d'amour pour l'essence même de la religion. Mais les maîtres qui ont réformé la religion en Angleterre, qui étaient pourtant prêts à mourir en héros pour défendre leurs conceptions propres du christianisme, se fussent sacrifiés avec la même fermeté d'âme pour les grandes vérités communes à toutes les branches de leur religion. Ils auraient désavoué avec horreur les misérables qui ont dépouillé ceux dont ils combattaient les doctrines. La majorité des Anglais, estime Burke, estiment que le sacrilège n'a rien d'une bonne œuvre.

La justice est le principe immuable de toute politique

Pour l'Assemblée nationale, la possession, la loi et l'usage ne sont rien. Elle réprouve ouvertement le principe de prescription que, pourtant, l'un des plus grands jurisconsultes français, Jean Domat, considère à juste titre comme inscrit dans le droit naturel. Il considère ce principe comme fondateur de la société civile elle-même. Or la prescription une fois ébranlée, il n'est plus de sécurité pour aucune forme de propriété. **L'Assemblée ne va pas en rester là. Elle a déjà confisqué les biens du clergé.** Elle a déjà dépossédé les princes de sang des vastes domaines qu'ils tenaient en apanage. Pressée par les difficultés causées par sa passion du lucre, elle a entamé une subversion de la propriété sous toutes ses formes d'un bout à l'autre du royaume. En effet, elle a imposé à tous les Français d'accepter

comme instruments de paiement des billets qui correspondent au produit qu'elle espère tirer de son pillage. Que peut-il rester du droit de propriété après toutes ces exactions ?

En Angleterre, le Parlement débat à l'infini sur le droit de fermage d'un potager, d'un pas-de-porte, d'une cabane, etc. Les débats sur chacune de ces choses sont plus longs que ceux que l'Assemblée a tenu sur le patrimoine foncier le plus ancien et le plus important du royaume. Ils sont plus longs que ceux qui ont porté sur l'ensemble des intérêts des capitalistes et négociants français. **Jamais l'idée ne serait venue à un Anglais que le Parlement puisse confisquer la propriété de qui que ce soit. Jamais le Parlement anglais ne substituerait au paiement en espèces véritables le cours forcé d'une monnaie inventée par lui.**

Les anabaptistes de Munster²⁹⁵ ont plongé, au XVI^{ème} siècle, toute l'Allemagne dans le désordre avec leurs idées niveleuses et insensées sur la propriété. **Burke estime qu'il n'est rien de plus dangereux que les épidémies du fanatisme car ce sont celles contre lesquelles la sagesse reste impuissante à se prémunir.** Tous ces écrits révolutionnaires ont enflammé la populace d'une passion cruelle, sombre et farouche. Des sociétés françaises ne ménagent d'ailleurs pas leur peine pour faire du prosélytisme de ces idées dans les pays voisins.

Ce qui inquiète Burke, ce n'est pas que l'Angleterre, à l'exemple de la France, en vienne à déposséder l'Eglise de ses biens. Cela serait certes une catastrophe mais **ce qui est encore plus redoutable, c'est que l'Etat se croit investi du droit de procéder à des confiscations de quelque nature que ce soit.** Ce qui est inquiétant, c'est qu'une partie de la population se croit autorisée à en regarder une autre comme sa proie naturelle. **C'est d'autant plus inquiétant que les nations européennes s'enfoncent graduellement dans l'océan d'une dette sans limites.**

La dette publique qui, à l'origine, constitue une sécurité que le gouvernement reçoit du plus grand nombre, **pourrait fort bien, en devenant excessive, devenir une cause de sa subversion.** Il s'expose en effet à un double péril : soit de devenir odieux au peuple en l'accablant au final d'une imposition d'autant plus lourde qu'on aura tardé à la prendre, soit d'être anéanti par les efforts de la vaste coalition des intérêts d'argent. **Si les hommes qui représentent ces intérêts en viennent à douter de la capacité du gouvernement d'honorer ses créances, ils le remplaceront par un autre plus dynamique et cet autre gouvernement, plus énergique, risque fort de se procurer de nouvelles ressources au mépris de la justice. Les confiscations auxquelles nous assistons sont parfaitement susceptibles d'être reproduites en France ou dans d'autres pays européens.** On ne les présentera évidemment pas sous cette forme. On invoquera des prétextes mais elles seront imposées à un grand nombre d'individus et à des classes tout entières. Ces futures victimes voient dans leur indolence inoffensive le gage de leur sécurité. Mais c'est justement la paisible innocence du propriétaire qui sera invoquée - comme on l'a fait avec

295 Thomas Munzer (1489-1525) est un prêtre itinérant qui fut l'un des chefs religieux de la guerre des paysans en Allemagne, laquelle fut matée dans le sang en 1525. Le « munzérisme » est une dissidence de l'anabaptisme (courant protestant qui prône le baptême volontaire et conscient, à un âge où le croyant est capable de comprendre le sens de son engagement). Munzer remettait en cause la propriété privée du sol et a appelé à la révolte violente contre les autorités seigneuriales dans l'espoir d'instaurer une monarchie théocratique.

les hommes d'Eglise - par le pouvoir qui les accusera d'être inutiles et de ne pas tirer tout ce qu'il est possible de tirer de ces propriétés si elles étaient gérées de manière plus rationnelle.

On pourrait objecter, dit Burke, que ces confiscations sont spécifiques à la France et qu'il n'y a pas lieu, pour les autres nations, de les craindre. Pourquoi ? Parce que, pourrait-on dire, dans le cas de la France, c'est l'intérêt national qui était en jeu. Il fallait impérativement, selon ce raisonnement, extirper la cause du mal. **Les révolutionnaires auraient agi non par rapacité mais par souci du bien commun. Burke n'est pas du tout convaincu par cette explication.** Il lui est **difficile d'admettre qu'il existerait une telle séparation entre la justice et la politique.** En réalité, la justice est le fondement de la société civile. Tout manquement grave à la justice suscite toujours la suspicion : on se demandera toujours s'il a été motivé par une politique ou par tout autre chose. Dès lors, cette atteinte à la justice est motivée par des intérêts qu'on peut très bien retrouver dans d'autres pays que la France.

Les lois en vigueur permettent aux gens d'adopter un certain genre de vie. Ces personnes, jouissent dès lors, quant à leurs libertés, leurs biens et leurs projets, de la protection de ces lois qui assurent la sécurité juridique et permettent d'anticiper les attentes légitimes. **Quand, à partir de ces dernières, ils ont formé toutes leurs idées et toutes leurs habitudes** et qu'ils s'appliquent à s'y conformer pour rechercher la considération et fuir le déshonneur, **alors il est profondément injuste et contraire à la loi d'adopter des mesures arbitraires et de dépouiller ces personnes,** par la force, de leur état, de leurs titres, de les chasser de leurs demeures, de leur confisquer leurs biens et de les marquer d'infamie.

L'injustice de l'actuelle politique menée par les révolutionnaires en France est éclatante. Pour la contrebalancer, il faudrait, du moins, que son intérêt public apparaisse avec une évidence au moins égale. Certes, les siècles ont passé et ce qui convenait autrefois ne convient plus désormais. Mais c'est sur base des présentes institutions héritées du passé que se sont construites les situations personnelles de toutes les personnes habitant ces Etats. **Un homme sans passion cherchera toujours une solution de moyen terme entre la conservation sans réforme et la destruction absolue.** Burke est toujours choqué par l'attitude de certains qui considèrent que le pays est une page blanche où ils peuvent griffonner à plaisir.

« Libre au théoricien tout baigné de bons sentiments de souhaiter que la société à laquelle il appartient soit faite autrement qu'elle ne l'est, mais le bon patriote et **le vrai politique cherchera toujours à tirer le meilleur parti des matériaux déjà existants.** S'il me fallait définir les qualités essentielles d'un homme d'Etat, je dirais qu'il associe à un naturel conservateur le talent d'améliorer. En dehors de cela, tout est pauvre dans la conception et dangereux dans la réalisation ».²⁹⁶

Il est des époques dans l'histoire où certains sont amenés à devoir réaliser de grands progrès. Ces hommes n'ont pas toujours en main les instruments de leurs politiques. **Pour faire de grandes choses, il faut des « moyens d'action », ce que les artisans**

296 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.200

appellent un « point d'appui ». Or les institutions monastiques représentaient un moyen d'action considérable à employer pour le bien commun. En effet, les hommes du clergé vivent à l'écart des autres hommes et sont libres de toute attache et de tout intérêt. Ils ne poursuivent que des intérêts d'ordre public. Ils ont fait vœu de pauvreté et d'obéissance absolue. **De telles institutions sont le fruit de la ferveur. Il faut plusieurs siècles pour qu'elles se constituent.** Impossible de les ressusciter par un simple acte de volonté. Des institutions corporatives de ce type se prêtent tout naturellement aux desseins des hommes d'Etat. C'est un moyen d'action extrêmement puissant. Le gouvernement actuel l'a anéanti, se privant ainsi, lui et les gouvernements futurs, de l'avantage de le faire tourner au profit réel et durable du pays.

C'est donc un gâchis considérable que de s'être privé d'une masse de 50.000 personnes et d'un revenu annuel de plusieurs millions de livres tournois. Etait-il réellement impossible d'imprimer une direction intellectuelle à ces 50.000 personnes et de les faire œuvrer à l'intérêt collectif plutôt que de les transformer en pensionnaires de l'Etat ? **Etait-il indispensable de tarir à jamais la source d'un tel revenu en dilapidant les biens qui le produisent ?** Les politiques français ont purement et simplement mis leurs outils en vente.

On objectera que toutes ces institutions étaient entachées de superstition. Burke n'en disconvient pas. Mais pourquoi ne pas tirer le meilleur parti, dans l'intérêt public, de cette superstition ? La superstition est la religion des esprits faibles et on ne peut les en priver totalement. Même les esprits les plus forts ne peuvent s'en dispenser entièrement. Le fondement de toute religion véritable, c'est l'obéissance au Souverain de l'univers. L'exaltation religieuse est une chose dont il faut s'écarter. Vouloir éradiquer cette folie, c'est faire preuve d'une folie opposée mais de même nature. **Une sage attitude, la seule qui convient au gouvernement, est de rester neutre, à mi-distance de la superstition monacale et de celle des prétendus philosophes du jour.**

La vente des biens de l'Eglise

Burke s'interroge sur la vente des biens de l'Eglise, abstraction faite de la question de son utilité pour l'Etat (utilité qu'il considère comme parfaitement illusoire au demeurant). Il l'examine comme un simple transfert de propriété.

Une société prospère produit toujours un excédent sur ce qui est nécessaire à la subsistance du producteur. Il s'agit du revenu du propriétaire foncier et il sera dépensé par une personne qui ne travaille pas. Cette oisiveté fournit paradoxalement un stimulant à l'effort. **La seule préoccupation de l'Etat doit être que le produit des revenus fonciers retourne, en fin de circuit, alimenter son point d'origine : le travail.** Un sage propriétaire qui veut remplacer d'anciens propriétaires par des nouveaux doit d'abord se demander si les nouveaux gèreront les biens de manière au moins aussi performante que les anciens. Seront-ils plus travailleurs que les anciens propriétaires, plus vertueux, plus frugaux, moins susceptibles de pressurer leurs fermiers ? Pourront-ils disposer de l'excédent de façon régulière et égale ? Les moines, dit-on, sont fainéants. Supposons que cela soit le cas. Sont-ils

plus inutiles que les fainéants laïques ? Non. Par leurs vaines dépenses, ils font tourner la grande roue des échanges. Ils assurent, comme les laïques, la circulation des richesses.

Si les qualités des anciens propriétaires et de ceux qu'on propose de mettre à la place sont équivalentes, pareil transfert ne présente aucun avantage et est donc inutile. Mais peut-on même parler ici d'égalité de qualités ? **Les anciens propriétaires ne géraient-ils pas ces biens de manière plus performante ? Est-il intolérable de considérer que l'excédent de la production soit dépensé, c'est-à-dire redistribué, de façon à constituer des vastes bibliothèques enfermant la totalité du savoir humain ?** Est-il intolérable que le labeur du charpentier, du maçon, du paysan, etc. contribuent à la constitution de grands collections de documents, de médailles, de monnaies anciennes, de tableaux, de sculptures, de spécimens naturels ? Est-ce là de l'argent moins bien dépensé que celui servant à édifier des salles d'opéra, des maisons de prostitution ou de jeu, des clubs, etc. ? On tolère pourtant toutes ces folies jusqu'à un certain point en raison du respect dû à la propriété et à la liberté. Pour quelle raison proscrire l'autre manière de jouir de son bien, assurément plus louable à tous les égards ?

Quant aux biens non des monastères mais des évêques, des chanoines et des abbés commendataires, pourquoi ne pourraient-ils pas être acquis autrement que par héritage ? **Les personnes qui occupent ces biens se distinguent généralement par leur piété, leur vertu, leur savoir, leur mérite.** Ils exercent la plupart du temps une **hospitalité généreuse et décente** et regardent leur bien comme un simple dépôt réservé aux bonnes œuvres. Quant bien même le train de vie de certains d'entre eux s'apparenterait à celui des gentilshommes du siècle, en quoi seraient-il plus indignes de posséder ces biens dont vont désormais jouir ceux qui vont acquérir ces biens confisqués ? D'ailleurs, la possession de ces biens ne présente pas tous les caractères et les défauts qu'on attribue généralement au régime de mainmorte.²⁹⁷ En réalité, ils changent de mains plus rapidement que tous les autres.

L'Assemblée nationale :

« tout détruire ; oui, tout détruire ; puisque tout est à recréer »

Un examen plus approfondi de la conduite de l'Assemblée Nationale a renforcé les appréhensions que Burke éprouvait à son endroit. **Ces parlementaires ont pour principe de mépriser l'opinion commune aux hommes depuis les temps anciens.** Ils prétendent édifier la société sur des bases toutes nouvelles. Ils rejettent toute espèce de préjugé et se déclarent hostiles à l'opinion.

Aux yeux de Burke, cette assemblée n'est qu'une association volontairement formée pour se saisir, à la faveur des circonstances, du pouvoir de l'Etat. Les personnes qui la composent se sont écartées des instructions de ceux qui les avaient désignées. Les ordres dont ils émanent et dont ils étaient les représentants ont été abolis. Ils ne détiennent leur autorité d'aucune loi constitutionnelle.

²⁹⁷ La mainmorte désignait l'incapacité des serfs de transmettre leur bien après leur mort. Bien qu'ils puissent en jouir librement de leur vivant, ces biens, à leur décès, revenaient à leur seigneur. « *Le serf mort, saisit le vif son seigneur* ».

Il arrive qu'il soit indispensable de substituer, à titre d'essai, à une tyrannie déchu un nouveau mode de gouvernement. Ce n'est pas le cas de cette assemblée qui n'est issue d'aucune loi ni d'aucune nécessité impérieuse. Elle est née de vices et de pratiques funestes qui menacent de rompre le pacte social. L'Assemblée proclame avoir fait une révolution. Faire une révolution exige une justification. Car faire une révolution, c'est *renverser* l'ordre des choses. Pour faire admettre la légitimité d'une telle action, il faut des raisons exceptionnelles.

Les moyens utilisés par l'Assemblée pour acquérir et conserver le pouvoir n'ont rien d'original. **Ses manœuvres, ses tromperies, ses violences suivent à la lettre les formules consacrées dans toutes les tyrannies et usurpations.** Quant à ses idées concernant le bien public, elle a toujours suivi le principe inverse : elle se base sur des spéculations hasardeuses, des théories vagues, des idées en l'air auxquelles aucun de ces députés ne consentirait à confier le moindre de ses intérêts privés. Cela n'empêche nullement cette assemblée de se montrer extrêmement arrogante dans ses prétentions.

Burke se dit convaincu que parmi les chefs de file les plus écoutés de l'Assemblée nationale, on trouve des gens d'un talent considérable. Cela dit, l'éloquence peut être grande sans nécessairement s'accompagner d'une égale sagesse. Quant au talent, il en faut certes pour exécuter ces violences mais Burke n'a pu trouver dans cette Assemblée aucune personne d'envergure, aucune qui puisse embrasser et ordonner les choses dans leur ensemble. **En toute chose, ces parlementaires adoptent l'attitude consistant à éluder la difficulté. Or, dans tous les arts, les grand maîtres se font toujours gloire d'affronter la difficulté et de la surmonter.** Une fois la première vaincue, on s'en fait un instrument pour attaquer les suivantes. La lutte nous donne du nerf et de la dextérité. Aborder la difficulté, c'est s'obliger à étudier son sujet de manière approfondie, c'est s'interdire d'être superficiel.

Faute de cette vigueur, cette assemblée dégénérée préfère toujours les raccourcis trompeurs. Dès lors, ces hommes indolents seront toujours obligés de suppléer à la sagesse par la force. Mais ils n'en obtiennent rien. Toutes les difficultés éludées se représentent rapidement sur leur chemin et se font toujours plus nombreuses et se pressent de toute part. **Dès lors, comme elle était incapable d'affronter la difficulté, l'Assemblée a procédé à l'abolition et à la destruction :**

« En moins d'une heure, la rage et la folie détruisent plus de choses que la prudence, la réflexion et la prévoyance n'en peuvent construire en un siècle ». ²⁹⁸

Détruire est toujours facile, à la portée de n'importe qui. Les défauts et les vices des vieilles institutions sont facilement identifiables par tout un chacun. Il suffit d'un mot pour mettre à bas tout à la fois le vice et l'établissement. La même paresse qui conduit à la destruction préside à la reconstruction. Tout paraît toujours très facile sur le papier. Ce qu'on a jamais essayé n'offre pas la moindre difficulté.

298 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.214

Réformer tout en conservant

« **Réformer tout en conservant, c'est une autre affaire** ». ²⁹⁹ Il faut un esprit vigoureux, une intelligence fertile, une attention soutenue et divers talents pour garder ce qu'un édifice ancien contient d'utile et adapter aux parties conservées ce qu'on y amène de nouveau.

« (...) il faut savoir lutter aussi contre les forces conjuguées de deux vices opposés - d'un côté la résistance opiniâtre à toute amélioration, et de l'autre la légèreté des esprits blasés et dégoûtés de tout ce qu'ils possèdent. Mais vous pourriez m'objecter 'qu'un tel développement est lent ; qu'une telle manière d'agir est indigne d'une assemblée qui se fait gloire d'accomplir en quelques mois ce qui est l'ouvrage des siècles ; que **des réformes ainsi conçues pourraient prendre de longues années...**'. Elles le pourraient en effet ; et non seulement elles le pourraient, mais elles le devraient. C'est l'un des avantages les plus remarquables d'une méthode qui compte sur le concours du temps que d'agir lentement et parfois même de façon presque imperceptible». ³⁰⁰

La prudence est de mise quand nous manipulons des matériaux inertes, mais elle devient véritablement un devoir moral quand elle n'a plus pour objet la brique et le bois mais des êtres vivants dont on ne peut soudainement changer les modes de vie et les habitudes sans risque de précipiter toute une population dans le malheur. Pourtant, à Paris, un cœur insensible et un aplomb imperturbable semblent être les seules qualités requises pour faire un bon législateur.

Burke pense au contraire que le législateur doit disposer de grandes qualités de cœur. On peut regarder loin en avant mais, dans la réalisation d'une chose, il faut avancer pas à pas. Les fins des institutions politiques sont toujours sociales et on ne peut les élaborer que par des moyens sociaux. **On obtient bien plus par la patience que par la force. Un projet gagne toujours à être revu par des hommes bien moins doués que son concepteur.** Pour mettre un plan à exécution, il faut procéder lentement mais sûrement et, chaque fois qu'une nouvelle étape est franchie, il faut contrôler les résultats obtenus. **On remédie aux difficultés qui surgissent en cours de route** et on sacrifie le moins possible tel avantage à tel autre. Toujours, il faut **compenser, concilier, équilibrer**. Il faut faire entrer en un tout cohérent les anomalies et les contradictions. Ce qui fait la qualité de cet ensemble, c'est non pas sa simplicité mais sa composition interne.

Quand de grands intérêts de l'humanité sont en jeu pour une longue suite de générations, il est salutaire de laisser aux générations futures la possibilité de prendre part aux décisions qui vont les affecter. C'est là une question de justice mais aussi de sagesse car une telle œuvre appelle le concours de beaucoup plus de talents que ne peut en produire une seule génération. Les meilleurs législateurs se sont souvent contentés de poser un **principe de gouvernement** sûr, solide et déterminant. Pareil principe est comme « **une puissance active, formatrice**, comme celle que cer-

299 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.215

300 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.215

tains philosophes ont appelée **nature plastique** [a plastic nature] ». ³⁰¹ Ce principe une fois posé, ils l'ont laissé évoluer en fonction de sa propre logique.

Se laisser guider par un principe dominant et s'y ressourcer constamment, voilà ce qui, aux yeux de Burke, constitue le critérium de sagesse. Les révolutionnaires français prennent le « génie intrépide » ³⁰² : en réalité, leur violence, leur précipitation, tout cela les livre sans recours à tous ces philosophes charlatans et autres faiseurs de systèmes. Comme eux, ils ne perçoivent dans les institutions existantes que les défauts qu'ils montrent en épingle pour condamner le tout sans examen approfondi de ce qu'ils critiquent.

A force de trop haïr le vice, les révolutionnaires en viennent à ne plus aimer assez les hommes. Comment s'étonner qu'ils ne soient ni désireux ni capables de les servir ? Ce qui intéresse surtout les législateurs français, c'est de mettre en application des paradoxes littéraires tels que ceux exposés dans les écrits de Jean-Jacques Rousseau qui, plus que tout autre, savait frapper les esprits par des inventions insolites, nouvelles, merveilleuses dans le domaine de la morale. Le pouvoir en place tend à transformer ces folies en principes politiques même si ces derniers, tout aussi déments qu'ils soient, ne sont que de pâles imitations de l'original.

Quand des hommes s'engagent dans un projet de grande ampleur, il est normal qu'ils donnent, avant de l'entamer, des gages de leur crédibilité. Quand se présente un médecin de l'Etat qui affirme pouvoir le régénérer de fond en comble, on lui demande d'abord des preuves. Raison pour laquelle Burke se propose d'examiner ce que l'Assemblée nationale a déjà réalisé en vue de la constitution du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif, de l'ordre judiciaire, de l'armée et des finances publiques.

On juge les vieux établissements d'après leurs effets : si le peuple est heureux, uni, riche et puissant, il faut bien que les institutions soient bonnes. Ces anciennes institutions sont le résultat de nécessités et d'expédients de toutes sortes. Souvent, elles ne sont en rien redevables à des théories. Ce sont les théories qui en dérivent. Là où elles atteignent le mieux leurs finalités, c'est souvent avec des moyens imparfaits ou destinés originellement à autre chose. Ces moyens influent à leur tour sur la Constitution initiale et l'améliorent de cette façon. **Telle est l'histoire de la Constitution anglaise. L'expérience révèle les écarts et les fautes de calcul qui sont alors corrigés.** Voilà comment fonctionnent les vieux établissements. Mais dans un système nouveau, on ne doute pas que tout ce qui a été tracé sur le papier se matérialisera sans la moindre difficulté et que chaque pièce du dispositif remplira parfaitement sa finalité.

Renouveler et remodeler les circonscriptions électorales de la France comme les dessinateurs d'un jardin à la française

Que propose l'Assemblée en vue de constituer le pouvoir législatif du nouvel Etat français ? Elle se propose de réformer la constitution électorale. On voit d'emblée se mani-

301 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.217

302 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.217

feuster ici l'**attitude révolutionnaire consistant à mettre au rebut tout ce qui existe pour recommencer *ex nihilo***. Faisant table rase de tout ce qui existait précédemment, les constructeurs français se proposent de tout remettre à niveau et de donner à tous les corps législatifs, tant celui de la nation que celui des subdivisions locales, trois bases distinctes :

- une base **géométrique**, à savoir la base **territoriale** ;
- une base **arithmétique**, à savoir la base de la **population** ;
- une base **financière**, à savoir la base de la **contribution**.

La base **territoriale** mise en place revient à diviser le territoire français en 83 carrés de 18 lieues³⁰³ de côté : les départements.³⁰⁴ Ceux-ci se subdivisent en carrés plus petits, au nombre total de 1720 : les communes. Celles-ci se subdivisent elles-mêmes en carrés plus petits, au nombre total de 6400 : les cantons. Ce projet fait du législateur un arpenteur. **Burke, faute de bien connaître le pays, ne peut démontrer concrètement en quoi ces quadrillages successifs sont absurdes et font violence aux subdivisions anciennes.** Il souligne que les arpenteurs d'Etat ont rapidement remarqué que géométrie et politique ne faisaient pas bon ménage. Rapidement, ils cherchèrent d'autres bases. Il est évident que la fertilité du sol, le chiffre de la population, sa richesse, le montant de ses contributions, etc. rendaient assez ridicule cette manière de procéder. On se dirigea donc vers d'autres critères, sans néanmoins renoncer au premier, probablement par amour pour la géométrie.

La base de la **population** est une seconde forme de découpage qui tient compte du nombre d'habitants. Ce critère mathématique est moins évident à mobiliser que le critère purement géométrique. **Pourtant, si le législateur se tenait aux principes par lui affirmés, le découpage mathématique serait assez aisé : vu que tous les hommes sont égaux, il s'ensuit qu'un homme équivaut à une voix. Mais ce grand principe métaphysique de l'égalité** auquel tout (loi, coutume, sagesse politique, raison, etc.) devait céder est ici contrecarré par une logique électorale faite d'écrans et de gradations.

En effet, il n'y a pas de contacts directs entre l'électeur et son député. Les électeurs de cantons constituent les assemblées primaires. Ils doivent remplir quelques conditions. Il est assez frappant, ricane Burke, que les droits imprescriptibles de l'homme soient soumis à des conditions ! Pour être électeur, il faut être contribuable pour une valeur d'argent équivalent à trois journées de travail. **Il faut donc acheter ce droit qu'on reçoit à la naissance comme un don de la nature.** La gradation ne s'arrête pas là. Les assemblées cantonales élisent les députés à la commune. Prendre part à cette élection nécessite un second péage, de 10 journées de travail cette fois-ci. Un troisième degré est prévu : celui qui permettra à l'électeur communal d'élire le représentant au corps législatif. Pour y participer, il faudra verser un marc d'argent.³⁰⁵

303 La **lieue** est une ancienne unité de longueur. La nouvelle lieue de Paris (d'application entre 1674 et 1793) se subdivisait en 2000 toises et valait 3,898 kilomètres.

304 **Ce projet déposé par Thouret le 29 septembre 1789 a finalement été abandonné.** La France fut bien divisée en 83 départements le 15 février 1790, mais pour éviter la dislocation du corps politique, on a conservé les anciennes limites des provinces toutes les fois où il n'y avait pas utilité réelle de les détruire.

305 Tel était en tout cas le projet établi en commission dont Burke avait pu prendre connaissance. **L'Assemblée nationale décida néanmoins de supprimer un des trois niveaux.** Cela ne fait néanmoins pas disparaître l'objection portant sur l'absence de tout rapport entre l'électeur primaire et son représentant à l'Assemblée.

Ces barrières et ces conditions sont impuissantes à assurer l'indépendance des électeurs et des élus. **Dans un système qui se prétend fondé uniquement sur des considérations de droit naturel et de représentation de la population, on prend particulièrement en compte la propriété.** Rien de mal à cela si ce système s'enracinait dans d'autres principes. Mais dans un système de ce type, c'est tout à fait inadmissible.

La base de la **contribution** laisse encore moins de place aux Droits de l'Homme pourtant prônés par les législateurs révolutionnaires. En effet, **ce dernier critère dépend exclusivement de la propriété.** On consacre donc ici un principe absolument inconciliable avec le principe de l'égalité mais ce principe de propriété n'est admis, comme on va le voir, qu'au prix d'une subversion de ce dernier. Pourquoi ? Parce que le législateur est gêné aux entournures. Il a peur qu'une distinction entre citoyens sur la base de la contribution détruise l'égalité et conduise à l'établissement d'une « aristocratie de l'argent ».

On pourrait croire que ce principe qui proportionne la représentation à la contribution est intelligemment conçu et constitue un fondement nécessaire à la république. C'est une reconnaissance de la nécessité de protéger la richesse. Il est normal que les riches soient mieux protégés dans une démocratie que dans une monarchie. Pourquoi ? Parce qu'ils sont davantage exposés à l'envie et, dès lors, à l'oppression. **Mais, estime Burke, le nouveau système, dans sa complexité, n'offre pas en réalité de réelle garantie ni pour leur dignité ni pour leur fortune. Pourquoi ?** Parce que cette préférence bénéficie non aux riches en tant que tels mais au département auquel ils appartiennent. On a, en effet, décidé de ne prendre en considération que l'importance relative des grandes masses de l'impôt versées par les différents départements.

En clair, **les riches départements bénéficient d'une représentation plus nombreuse mais ces représentants sont élus par tous les électeurs du département en question et non pas, en particulier, par les riches.** Il eût fallu, estime Burke, faire en sorte que ces représentants représentent les intéressés eux-mêmes soit de manière individuelle, soit groupés en classe, comme Servius Tullius l'a fait dans la première Constitution de Rome. **Burke pense que le système serait plus pertinent si l'on accordait le même nombre de sièges à chaque département et en proportionnant, à l'intérieur du département, le nombre de voix à la propriété.**

D'ailleurs, poursuit Burke, **le système français défavorise le riche plutôt que l'inverse.** Pourquoi ? Supposons qu'un citoyen fortuné paie, comme impôt, cent fois la somme que paye un citoyen moyen. Pour le dire autrement, supposons que son impôt est équivalent à ceux versés par 100 autres citoyens. Dans le système actuel, son vote pèse une voix. Les 99 citoyens plus pauvres l'emportent par le poids de leur vote. Comme le nombre de sièges dépend de la richesse du département, imaginons que ce département prospère puisse expédier 10 représentants à l'Assemblée plutôt qu'un seul. **Ce seront 10 représentants élus majoritairement par les pauvres de ce riche département.** Loin de bénéficier de l'accroissement de la représentation de son département, le riche risque d'en souffrir davantage. Cet accroissement augmente évidemment le nombre de candidats démocratiques qui seront, pour la plupart, plus motivés par la perspective de toucher une généreuse indemnité et d'aller vivre à Paris que par l'intérêt général.

Dans les départements les plus pauvres et les moins peuplés, ce système renforcera, au contraire, les plus riches. Par ailleurs, **ces privilèges en matière de représentation sont fondés sur la masse de l'impôt direct.** Or, estime Burke, cette unité de mesure n'est pas pertinente. **Les contributions indirectes, établies sur les objets de consommation, constituent certainement une meilleure base** vu qu'elles permettent de mesurer la fortune par des moyens plus naturels. Ce choix n'est pas nécessairement le plus équitable. Pourquoi ? De grandes villes comme Bordeaux et Paris paient des droits considérables sur des marchandises qui entrent en France. Cela accroît la masse de leur impôt et c'est sur cette base qu'on calcule la représentation. **Ces villes auront donc droit à un renforcement de leur représentation en raison du montant important des impôts qu'elles acquittent. Mais est-ce vraiment Bordeaux et Paris qui supportent le prix de ces marchandises importées ? Non.** Ce sont les consommateurs finaux. Et ces derniers sont répartis dans toute la France. Par ailleurs, les propriétaires fonciers, qui ont fait de Paris la ville qu'elle est, dépensent à Paris les revenus tirés de leurs terres. Cela augmente d'autant la contribution de la capitale au dépens de la province.

L'Assemblée a décidé de proportionner la représentation de chaque département à sa contribution directe mais n'a pas encore déterminé l'assiette et la répartition de celle-ci. Peut-être est-ce pour assurer la continuation de ses pouvoirs. Quoiqu'il en soit, cette nouvelle constitution électorale reste encore incertaine.

Le nouveau système n'est pas très cohérent. Ce qu'on appelle la base de la population ne part pas du même principe que celui sous-tendant la base territoriale et la base de la contribution qui est, lui, d'inspiration aristocratique. **La combinaison des trois aboutit à des inégalités absurdes.** Burke démontre que l'application de ce système, dans une situation concrète d'une commune comptant neuf cantons qu'il examine, débouche sur ce résultat curieux : un des cantons disposant d'un port de commerce compte 12.700 habitants dont 2193 électeurs. A lui seul, il produit une richesse supérieure d'un sixième à la richesse totale produite par les 8 autres cantons. Or ces 8 autres cantons (comptant 15.875 habitants dont 2741 électeurs) bénéficient, en vertu de ce système, de 3 voix de plus à l'assemblée communale que les habitants du premier canton qui est le plus prospère des neuf.

Telle est l'injuste et bizarre inégalité entre les circonscriptions qui résulte de cette singulière répartition du droit de représentation. Ce système à triple base est, dit Burke, comparable à une cage où trois bêtes féroces enfermées s'entre-déchirent. Dans ce vaste plan censé organiser la vie des hommes, on ne trouve rien qui se rapporte aux choses morales et aux choses politiques, rien qui prenne en considération les affaires des hommes, leurs actes, leurs passions et leurs intérêts.

Ce plan tend directement à **diviser la France en un grand nombre de républiques indépendantes** les unes des autres. L'Assemblée nationale est un « congrès d'ambassadeurs ». ³⁰⁶ Les législateurs français ont fragmenté leur Etat de manière barbare.

306 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.233

L'arithmétisation de la France

Les prétendus citoyens de l'Assemblée qui découpent géométriquement leur pays et l'organisent de manière arithmétique traitent la France exactement comme un pays conquis. A l'instar des barbares de jadis, ils méprisent le peuple vaincu et insultent leurs sentiments. Leur politique consiste à détruire tous les vestiges de la nation défaite, s'appliquant à ruiner sa religion, ses institutions, ses lois, ses mœurs. Ils désirent produire un appauvrissement généralisé, écraser les princes, les nobles, les pontifes et abattre toute tête qui s'élèverait encore au dessus de cette réalité nivelée. Les membres de ces nouveaux corps politiques que sont les cantons, les communes et les départements seront, en vertu de ce système, étrangers les uns aux autres. Leur manqueront les habitudes, les connaissances nécessaires à la vie civique et cette discipline naturelle qui constituent l'âme d'une vraie république.

Autrefois, les auteurs des constitutions des républiques savaient que leur tâche nécessitait d'autres moyens que les instruments mathématiques de collecteurs de gabelles. Ils savaient qu'ils avaient affaire à des hommes. Ils savaient qu'ils avaient affaire à des citoyens. Ils avaient étudié l'âme humaine. Ils avaient étudié les effets de la citoyenneté sur la manière de vivre en société et tout ce qui différenciait ces hommes entre eux suivant leur naissance, leur instruction, leur profession, leur âge, leur résidence, etc. Ils percevaient ainsi les divers moyens dont ces hommes différents disposent pour acquérir et conserver la propriété. Ces choses divisaient les citoyens en autant d'espèces différentes. Raison pour laquelle **ces sages, plutôt que de considérer leurs citoyens comme une collection d'hommes abstraits, regroupèrent les citoyens par classes en réservant à chaque catégorie des fonctions, des droits, des privilèges, etc.**

Montesquieu faisait remarquer que **c'est en organisant les citoyens en classes que les grands législateurs de l'Antiquité ont atteint le sommet de leur art** et se sont dépassés eux-mêmes. A l'inverse, **les législateurs français se sont abaissés en confondant toutes les classes de citoyens en une seule masse homogène** qu'ils ont ensuite répartie en autant de républiques dépourvues de toute cohésion. Ils ont réduit les hommes à autant de jetons faciles à compter au lieu d'examiner leurs valeurs respectives dans le tableau. **Ce faisant, ils ont oublié leur table des catégories.**³⁰⁷ Ils ont réduit l'humain à sa substance et à sa quantité, oubliant ainsi les huit autres dimensions. **Ils se sont appliqués à écraser, niveler et confondre tous les ordres qu'ils ont trouvés et qui s'étaient patiemment constitués sous la monarchie.** Sous une monarchie, pareille répartition en classes n'a pas la même importance que dans une république, mais elle reste néanmoins utile sous toutes les formes de gouvernement. Pourquoi ? Parce qu'elle constitue une condition nécessaire à la création, à la stabilité et à la durée. **En détruisant ce système** et en ne le remplaçant pas par quelque chose d'équivalent, **on fait disparaître toutes les garanties d'une liberté modérée.**

307 Burke fait ici allusion à la **fameuse table des catégories d'Aristote** (384-322 AC). Ce dernier affirme que **toute chose peut toujours être classée en fonction de dix critères différents**, dix dimensions de l'être : la substance, le temps, l'espace, l'action, la passion, la qualité, la quantité, la position, la possession et la relation.

« Vous avez supprimé tout ce qui faisait indirectement obstacle au despotisme, tout ce qui sert à le mitiger ; de sorte que si jamais la France devait se retrouver sous la domination d'une monarchie, dans la dynastie actuelle ou dans toute autre, ce pouvoir sera sans doute - à moins d'être tempéré dès le début par la volonté d'un prince sage et vertueux - **le plus complètement arbitraire qu'on aura jamais connu sur la terre** ». ³⁰⁸

Un des principaux chefs de l'Assemblée a avoué que le plan adopté tend à faire du royaume de France une république et à transformer cette république en une simple confédération. C'est cette résolution qui a entraîné les législateurs dans leurs difficultés et leurs contradictions. Sans ce système électoral à trois bases, chaque député à l'Assemblée serait le représentant de la France entière, de toutes les classes, de la multitude, du petit nombre, des riches, des pauvres, des grandes et petites circonscriptions. Toutes ces divisions territoriales seraient subordonnées à une autorité établie existant indépendamment des représentants, autorité qui constitue à la fois l'origine et l'aboutissement de la représentation.

En Angleterre, la représentation du peuple ne peut, isolée du reste des autres parties, exercer aucune action. Elle ne peut même pas exister. C'est à l'ensemble du pouvoir politique que se réfèrent les différents membres de la représentation populaire. Le pouvoir est le centre de l'unité anglaise et est responsable de l'ensemble du pays et non de ses diverses parties. Il en va de même de la Chambre des Lords. **Les rois et les lords sont garants, individuellement et conjointement, de l'égalité de chaque circonscription.** La Cornouaille élit, à elle seule, autant de députés que l'Ecosse. Ce n'est pas pour autant qu'elle est mieux traitée que celle-ci.

La nouvelle Constitution française est, dans son principe, complètement à l'opposé de la Constitution anglaise. **En France, il n'existe que peu de rapports - pour ainsi dire aucun rapport - entre le représentant en dernier ressort et le citoyen électeur de base.** Il n'est élu qu'au troisième degré. Il n'est pas désigné par le peuple et n'est pas responsable devant lui. Ce n'est, dès lors, pas un représentant du peuple de cet Etat mais un ambassadeur d'un Etat. Tous les correctifs imaginés par les législateurs français ne peuvent rien changer à la logique de ce système. Ils peuvent juste aggraver l'affreuse confusion de ce dernier.

Qu'est-on en droit d'attendre d'une élection ? Il faut que les électeurs soient en mesure de juger des qualités du candidat et qu'ils puissent exercer quelque contrôle sur lui une fois qu'ils l'ont élu. Or, l'électeur français de base ne peut rien connaître des qualités du représentant qui sera désigné en dernier ressort et ce député n'a envers lui aucune obligation. Il est des pouvoirs qu'il est impossible de déléguer à autrui. Celui consistant à lui déléguer le choix d'une personne en fait partie. Si un député de l'Assemblée abuse de la confiance placée en lui, l'électeur de base n'aura aucun moyen de lui demander compte de sa conduite. **Dans ce système électoral, il n'y a pas de place pour la responsabilité.** Après deux ans, le député, sage ou mauvais, voit son man-

308 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.237

dat expirer et reste inéligible pendant deux ans. C'est donc précisément au moment où il commence à apprendre son métier qu'on l'envoie au purgatoire. La Constitution a ménagé une si grande place à la jalousie qu'il n'en reste guère pour le bon sens.

La confiscation et le cours forcé du papier-monnaie

Comment cimenter l'union de ces diverses républiques ? En examinant attentivement les projets des législateurs français, Burke pense que la clé de leur politique pour assurer la cohésion de l'ensemble du pays et cimenter l'union des républiques tient en trois moyens :

- premier moyen : la **confiscation des biens de l'Eglise** et son complément obli-gé, le **cours forcé du papier-monnaie** ;
- second moyen : la **suprématie de la ville de Paris** ;
- troisième moyen : **l'armée**.

Le premier moyen, consistant dans la confiscation et le cours forcé du papier-monnaie, **peut effectivement produire pendant quelques temps une certaine cohésion** à condi-tion que l'Assemblée, par ses excès et ses extravagances, ne produise pas l'effet de la répul-sion mutuelle. Cependant, si l'on constatait après un certain temps que la valeur des biens confisqués est - comme on peut le penser sans risque de se tromper - trop faible pour soutenir le papier-monnaie, alors cette confiscation et ces billets **ne feront qu'aggraver le désordre et la confusion des républiques**.

La seule chose certaine, c'est que ce système conduit, dans les diverses répu-bliques, à la constitution d'une oligarchie. En apparence, c'est un effet indirect de l'opération, mais Burke est persuadé que, dans l'esprit de ses concepteurs, il s'agit du but principal. Cette émission de papier-monnaie, équivalente à 44 millions de livres sterling, n'est garantie par aucun dépôt ou engagement en numéraire. Ce papier-mon-naie se substitue obligatoirement à toutes les espèces légales du royaume et devient l'instrument exclusif de toutes les transactions civiles et commerciales. Pareil système ne peut que placer tout ce qui reste de pouvoir en France aux mains des auteurs de cette opération.

En Grande-Bretagne, la Banque d'Angleterre, dont l'influence est perceptible, n'est le centre que d'opérations purement volontaires. **La direction d'intérêts financiers importants confère à ceux qui les administrent une puissance considérable sur le cours des affaires humaines**. Au-delà de cette vérité première, il faut aussi com-prendre que ceux qui tiennent les rênes ont, dans ce système, la possibilité de mettre en vente à volonté telle ou telle partie des terres confisquées, de trafiquer incessamment en changeant les biens-fonds en papier et le papier en biens-fonds. **Ce système fait pénétrer la spéculation jusque dans la terre elle-même**. La propriété foncière est pour ainsi dire volatilisée. Elle a acquis une « mobilité monstrueuse ».³⁰⁹ Un dixième des terres de France est désormais entre les mains des divers acteurs du système, grands

309 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.245

et petits, parisiens et provinciaux. **Elles partagent désormais le sort du papier-monnaie et sont exposées, comme lui, à son pire et plus dangereux des maux : l'extrême instabilité de sa valeur.** Le caractère aventureux de ces marchands fait qu'ils n'achètent que pour revendre en fonction des fluctuations du marché du papier-monnaie, des espèces ou des terres. Contrairement à ce qu'ont pu affirmer certains, tel Talleyrand, ces achats de terres de l'Eglise par des usuriers ne vont en rien contribuer à l'amélioration de l'agriculture.

Les législateurs français sont les premiers à fonder un Etat sur le jeu. Leur politique transforme le royaume en une grande table de jeu. La spéculation boursière sur les fonds n'est pas neuve. A l'époque de sa grande vogue, période de la Compagnie des Indes en France ou de la Compagnie des mers du Sud en Angleterre, **cette spéculation a montré ses effets malfaisants.** Mais elle ne concernait que des particuliers et ne portait que sur un seul objet. Désormais, la spéculation porte sur toutes choses et concerne chacun en France : un homme ne peut plus ni gagner ni payer son dîner sans spéculer. Le papier qu'il reçoit le matin n'a plus la même valeur le soir. **Dans un tel système, l'industrie ne peut que dépérir et l'économie disparaître. Pourquoi ? Parce que ce système rend impossible toute anticipation.** Qui voudra travailler en ignorant le montant de son salaire ? Qui voudra augmenter ce qui n'est plus susceptible d'estimation ? Qui voudra encore accumuler en ignorant la valeur de ce qu'il épargne ?

Ce système voue une nation entière à la fièvre du jeu. Tout le monde doit jouer, mais le nombre de ceux qui connaissent et maîtrisent les règles de ce jeu est fort restreint. **Le plus grand nombre est la dupe de ceux qui dirigent la machine spéculative.** Le citoyen peut, du moins, faire ses calculs au jour le jour. Ce n'est pas le cas du campagnard. Lorsqu'il apporte son blé au marché, il est forcé d'accepter des assignats en échange. Quand il se présente à la boutique pour faire ses achats, il se rend compte que, le temps de traverser la rue, la valeur de ces derniers a déjà baissé de 7%. On comprend qu'il ne voudra plus revenir à ce marché et que le citoyen affamé voudra forcer le paysan à amener son blé. Ce système risque fort de dégénérer en affrontements.

Qui détient le véritable pouvoir sur la circulation de l'argent et sur le marché de la terre ? Qui a reçu le moyen de faire monter ou de faire baisser la valeur de chaque patrimoine ? Il appartient à ceux dont les opérations permettent d'ajouter ou de retrancher 10% de la valeur des biens de tous les Français. **La totalité de ce pouvoir se fixe dans les villes. Il appartient aux bourgeois et aux hommes de finances qui les dirigent.** Les gentilshommes campagnards n'ont ni les habitudes ni le goût ni l'expérience pour prendre part à cette source de pouvoir et d'influence. Les hommes de la campagne, en raison de la nature même de la vie rurale, des distances et des occupations, sont incapables de se grouper ou de s'organiser. Ils sont incapables d'agir avec système. De plus, ils disposent de moyens dix fois moins puissants que ceux des citoyens. A supposer même qu'ils veuillent, pour ce faire, hypothéquer leurs terres, cela en ferait baisser la valeur aussitôt tout en augmentant celle du papier par la même occasion.

Dès lors, les propriétaires ruraux se voient exclus de toute participation au gouvernement de leur pays. Tout favorise au contraire les hommes d'argent et les administrateurs financiers. Ils sont continuellement en contact en ville du fait de leurs professions, de leurs plaisirs et même de leur oisiveté. Si ce monstre de Constitution réussit à se maintenir, la France sera entièrement dominée par les agitateurs des corporations de métier et des sociétés composées des avoués, des agents, des financiers, des spéculateurs, des aventuriers de toute espèce. Ils constituent « la vile oligarchie fondée sur la ruine de la Couronne, de l'Eglise, de la noblesse et du peuple ».³¹⁰

La suprématie de la ville de Paris est le signe de la faiblesse du système

Le second moyen utilisé pour cimenter la nouvelle république, c'est la suprématie de la ville de Paris. Ce moyen est étroitement relié au premier. Le pouvoir de Paris est un des ressorts essentiels de cette nouvelle politique. **Cette ville est devenue le foyer de la spéculation. Centre compact regroupant en un espace étroit tous les centres de décisions, elle dispose d'une force énorme.** Les autres régions du royaume, privées de tout ce qui les portait à s'unir, ne peuvent se liguer contre la capitale.

Cependant, la force ainsi conférée à Paris fait percevoir la faiblesse du système. Pourquoi ? Parce que la nouvelle division administrative et géométrique de la France en 83 départements de 18 lieues de long a forcément détruit les divisions anciennes du pays qui sont le fruit des siècles, qui sont « autant de petites images de notre grande patrie qui nous réchauffent le cœur ».³¹¹ Par contre, personne ne se fera jamais gloire d'être originaire du carré numéro 71.³¹² **Les citoyens se rattachent à un vieux territoire, aux noms des anciennes provinces par un corps de vieux préjugés et d'habitudes qui ne peuvent guère être fondés en raison.** Si l'on détruit cela, il est vraisemblable que la France sera bientôt habitée par des hommes sans patrie.

Paris est le siège de l'Assemblée nationale à laquelle est conférée, dans la forme comme en fait, le pouvoir souverain. C'est un corps qui dispose de tous les pouvoirs possibles et dont l'autorité n'est soumise à aucune limite ni à aucun contrôle indépendant de lui. Ce corps n'a ni lois fondamentales ni maximes établies et les précédents qu'il invoque pour régler les cas les plus ordinaires sont toujours des mesures d'exception justifiées par l'urgence. Les législateurs, pressés de tout réformer, ont oublié de créer un sénat.³¹³ Jamais jusqu'à aujourd'hui, on n'a vu un corps politique constitué uniquement d'une seule assemblée législative.

310 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.250

311 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.252

312 Comme précisé supra, le projet de Thouret critiqué ici par Burke a fini par être abandonné. La France a bien été divisée en 83 départements en 1790 mais on a conservé les frontières des anciennes provinces toutes les fois où l'on n'a pas jugé nécessaire de les détruire.

313 Ce n'est pas un oubli mais un rejet délibéré du principe du bicaméralisme de crainte de voir se reconstruire l'aristocratie dans cette enceinte.

Un pouvoir exécutif exercé par un roi déchu sous les ordres de l'Assemblée nationale

Pour exercer le pouvoir exécutif, l'Assemblée a décidé de faire exercer ce dernier par un roi déchu.³¹⁴ Ce premier magistrat ne sera qu'une simple machine ne disposant d'aucun pouvoir de délibération et d'aucune liberté de décision. Au mieux, ce sera un canal qui informera l'Assemblée sur les matières qu'il lui importe de connaître. Mais ce canal ne sera même pas exclusif ou privilégié vu que l'Assemblée est libre de recevoir des informations par toute autre voie. Ce pouvoir ne sera donc même pas en mesure d'influer sur les décisions de l'Assemblée. Son rôle est purement figuratif.

La magistrature suprême d'un Etat comporte deux fonctions naturelles : la fonction civile et la fonction politique. Qu'en ont fait les législateurs français ?

Concernant la **fonction civile**, la nouvelle Constitution ne laisse au roi aucun pouvoir dans les deux branches supérieures de l'ordre judiciaire. Il n'est plus la source de la justice. Il ne peut plus nommer les juges. Il ne lui revient même plus d'engager les poursuites. Ne lui revient que la direction des huissiers et des bourreaux. Sa fonction se voit privée de tout ce qu'elle avait de vénérable et de consolant.

Concernant la **fonction politique**, elle doit être exercée par le roi sous les ordres de l'Assemblée nationale. Exécuter des lois est un office royal. Exécuter des ordres est indigne pour un roi. C'est néanmoins un poste de confiance requérant diligence et fidélité. Il faut assurer à pareil magistrat les pouvoirs pour remplir sa charge. Il doit être entouré de dignité, de gloire et de considération. **Le problème, c'est que ce roi ne dispose d'aucun moyen de récompenser ceux qui l'aident dans son service d'exécution.** Il ne peut donner ni terre, ni pension, ni titre, ni charge permanente. Le roi n'est pas plus, en France, la source des honneurs qu'il n'est celle de la justice. Ceux qui le servent ne peuvent avoir d'autres mobiles que la crainte. Il y a plusieurs manières de désobéir : la négligence voulue des exécutants ou l'obéissance à la lettre, l'intention perverse et malveillante. Dès lors, le roi doit parfois accepter les libertés que prennent à son égard certains serviteurs. Ce fut le cas dans le passé et ce fut l'intérêt de la Couronne : Louis XIII haïssait Richelieu et Louis XIV n'aimait guère la cardinal Mazarin, mais ces ministres - élus non de cœur mais de la froide raison - agissaient au nom du roi et étaient responsables envers lui.

Les ministres du roi peuvent-ils obéir de bon cœur et avec respect aux membres de l'Assemblée qu'au nom de ce même roi ils jetaient hier encore à la Bastille ?

Ces ministres peuvent-ils obéir à ces parlementaires qu'ils pensaient, hier encore, traiter avec indulgence alors qu'ils exerçaient sur eux une justice despotique ? Voilà qui est fort naïf. Autant, ironise Burke, réinventer de fond en comble l'esprit humain. Tant qu'à faire les choses de cette manière, autant ne pas les faire à moitié :

314 Le terme anglais « degraded » véhicule l'idée que le roi est démonétisé du fait de son arrestation et de la perte de ses anciennes prérogatives.

« Si l'on considérait comme juste et nécessaire d'accomplir une révolution comme la vôtre, par les moyens que vous avez employés et avec les gens que vous avez fait agir, il eût été plus sage d'achever la besogne des journées des 5 et 6 octobre ». ³¹⁵

Si l'on plaçait quelqu'un d'autre à la tête de l'Etat, le « nouveau magistrat exécutif » devrait sa charge à des gens envers lesquels il éprouverait de la reconnaissance de l'avoir élevé ainsi. Cette « communauté de sentiments qui naît de la complicité du crime » ³¹⁶ serait préférable à la situation actuelle d'un homme qui, hier, était roi et qui, aujourd'hui, est réduit à la soumission. **Placé dans ces conditions qui lui font regarder comme une faveur le simple fait de demeurer en vie, un tel roi ne peut rester à la hauteur des devoirs de sa charge.** Il ne peut en retirer ni honneur ni gloire et aucun intérêt général ne le pousse à agir. Dans le meilleur des cas, il restera sur la défensive. Peut-il réellement choisir ses ministres ? Alors, ceux-ci se ligueront avec lui. Ses ministres lui seront-ils imposés ? Alors, ils se contrecarreront continuellement. Une autre question se pose : les puissances étrangères consentiront-elles à traiter avec quelqu'un privé de la prérogative de la paix et de la guerre ? Avec quelqu'un qui n'a, à ce sujet, aucune voix au chapitre ? Par ailleurs, les descendants de ce roi ne conviendront pas mieux à ce rôle. Comparant leur condition présente à celle de leurs ancêtres, ils ne pourront éprouver que nostalgie, amertume et désir de vengeance. **Un état aussi indigne ne convient pas à un prince et il vaudrait mieux s'en débarrasser immédiatement.**

Burke ne voit dans l'actuelle force exécutive de la France rien qui ait même l'apparence de la vigueur ou qui présente avec le pouvoir suprême le moindre rapport de correspondance ou de symétrie.

Les législateurs ont doté le pays de deux dispendieux établissements de gouvernement : l'un réel, l'autre fictif. Une machine telle que cette institution fictive qu'est la royauté ne vaut pas la graisse de ses roues. Les dépenses exorbitantes qu'elle occasionne ne peuvent être justifiées ni par la beauté du spectacle ni par les services rendus.

Si l'on objecte que la raison du maintien de cette institution s'explique par le fait que le peuple n'eût pas consenti à sa disparition, il faut répondre que, **puisque'il fallait conserver un roi, il aurait fallu en faire un instrument digne de ce nom et lui laisser, du moins, le droit de paix et de guerre.** Certes, il s'agit bien de la plus dangereuse des prérogatives, mais c'est aussi celle qu'il est le plus nécessaire de confier à l'exécutif. Pourquoi ? Parce que les avantages qui résulteraient de ce système compenseraient largement les risques. **Confier au roi ce droit est la seule manière de neutraliser les influences et intrigues des souverains étrangers avec des membres de l'Assemblée.** C'est la seule façon d'éviter que les puissances étrangères s'immiscent pernicieusement dans le pouvoir.

315 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), pp.258-259. Les journées des 5 et 6 octobre sont celles où la foule pénétra de force à Versailles et où le roi et sa famille furent sauvés in extremis par le marquis de La Fayette et sa Garde Nationale. **Pour Burke**, qui écrit son ouvrage quelques mois après ces événements, **les dates des 5 et 6 octobre 1789 constituent, bien davantage que la prise de la Bastille le 14 juillet, l'événement fondateur de la Révolution. C'est là que le roi est « déposé »**. Il ne régnait plus que nominalement, prisonnier qu'il est des Parisiens. Il suggère ici qu'il aurait mieux valu, dès cet instant, cesser de considérer Louis XVI comme le roi.

316 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.259

Les ministres français ont déclaré leur intention de se démettre de leurs fonctions. C'est là une chose aisément compréhensible. Bien qu'ils aient été favorables à la Révolution, ils sont probablement les premiers à contempler toute l'étendue des maux qu'occasionne cette Révolution. **Jamais avant eux, des hommes de l'exécutif n'ont dû ressentir une telle impuissance, une telle servitude et une telle subordination.** Ils sont à la fois privés de la confiance du souverain à qui on les a imposés et de celle de l'Assemblée qui les a imposés au souverain. Ils sont devenus des exécutants de cette Assemblée qui les traite sans égards. Ils servent deux maîtres et ne peuvent servir l'un sans trahir l'autre. Dans les deux cas, ils se trahissent eux-mêmes.

Un pouvoir judiciaire tenu à une stricte obéissance à l'Assemblée nationale

La même médiocrité imprègne les dispositions adoptées par l'Assemblée pour réformer l'ordre judiciaire. **Comme à son habitude, l'Assemblée nationale a préféré faire table rase de tout ce qui existait. Elle a décrété l'abolition pure et simple des parlements**³¹⁷ de France.

Ces corps vénérables méritaient certes d'être réformés même si la monarchie était restée en l'état. Si on désirait les adapter à une Constitution libre, il eût fallu leur faire subir d'autres modifications plus lourdes. Néanmoins ces parlements présentaient des caractéristiques qui méritaient l'approbation des sages. **La vénalité des charges** - le trait le plus discutable de cette institution - **permettait d'assurer sa remarquable indépendance.** Pourquoi ? Parce que les magistrats tenaient leur charge à vie et la tenaient même par voie d'héritage. Ils étaient donc à l'abri de toute pression. **Ces parlements étaient des corps politiques permanents qui assuraient la stabilité des lois contre toutes les révolutions de la mode et de l'opinion.** Ils étaient, par excellence, les garants de la propriété privée. Ces parlements constituaient l'autorité judiciaire d'un Etat et étaient indépendants du pouvoir en place, assurant ainsi le rôle de contrepoids. Face aux vices et aux excès de la monarchie, ces parlements avaient apporté nombre de correctifs.

Quand fut instaurée la démocratie en France, un tel pouvoir judiciaire indépendant devenait dix fois plus nécessaire encore. Or on préféra instituer un système de juges électifs, temporaires et locaux. **Difficile d'imaginer des tribunaux plus détestables que ceux-là.** Comment, dès lors, garantir l'impartialité du juge quand il jugera des gens étrangers à la localité, des riches odieux ou des personnes ayant voté contre son élection.

On aurait dû conserver ces parlements qui auraient pu rendre à la nouvelle république soit les mêmes services soit des services très proches que le tribunal de l'Aréopage rendait à Athènes, c'est-à-dire qu'ils auraient servi de contrepoids et de correctif aux dérives d'une démocratie irréfléchie et injuste. Dans la même optique, on

³¹⁷ Avant la Révolution, le terme de « parlement » désigne en France une cour de justice jugeant en appel des juridictions d'une région, et dont le pouvoir législatif est purement jurisprudentiel.

aurait dû maintenir à ces parlements leur ancien droit d'enregistrement ou, du moins, leur **droit de remontrance**. Ce droit de remontrance leur permettait de donner leur avis sur les édits royaux. Il aurait permis aux tribunaux de critiquer les avis de l'Assemblée pour les mettre en conformité avec la jurisprudence. Un des vices des anciennes républiques est de gouverner à coup de décrets de circonstances, ce qui mine la cohérence du droit et finit par le détruire de fond en comble. Au lieu de cela, on a conféré le droit de remontrance au roi, ce qui est le comble de l'absurde : un exécutant n'a pas à remontrer.

Le système vise à réduire les juges à une obéissance aveugle au pouvoir de l'Assemblée. Ils doivent juger d'après la loi et **doivent jurer d'obéir à tous les règlements, ordres et instructions qu'ils recevront**. On anéantit ici les garanties de bonne justice qui sont dues au justiciable. Pourquoi ? Parce que le pouvoir a toujours la possibilité, au milieu ou en prévision d'un procès, de changer les règles que doit appliquer le juge. A titre d'exemple, l'Assemblée générale se mêle souvent des décisions du tribunal du Châtelet établi pour juger les criminels et exerce, dit-on, une pression considérable sur les juges, allant jusqu'à les menacer.

Les corps administratifs ont été soustraits à la juridiction de ces nouveaux tribunaux. Ce faisant, on a soustrait au pouvoir des lois ceux qui, plus que quiconque, auraient dû y être soumis. Pourquoi ? Parce que ces hommes manient les deniers publics. En Angleterre, le « Banc du roi » permet de protéger et de punir les agents de l'Etat. En France, ces derniers sont immunisés. Pourquoi ? Sans doute parce que les actuels gouvernants de la France qui aspirent à l'oligarchie considèrent que ces corps administratifs sont un instrument essentiel.

La réforme de la justice n'est pas encore achevée. Elle doit être chapeauté par une haute cour d'Etat appelée à connaître des crimes contre la nation, c'est-à-dire contre le pouvoir de l'Assemblée. Il faut prendre garde à ce que cette cour ne devienne pas un instrument d'inquisition de l'Assemblée, ce qui reviendrait à éteindre en France les dernières étincelles de liberté et à instaurer une terrifiante tyrannie.

Une armée en proie à l'anarchie

Les législateurs ont-ils fait preuve de plus de sagesse dans la constitution de l'armée que dans celle de l'ordre judiciaire ? C'est une chose qui n'est pas à négliger vu que cette armée constitue le troisième principe d'union de ce nouvel ensemble de républiques qu'on appelle la nation française. On a doté cette armée de moyens importants sans lésiner sur les soldes. Mais comment assurer la discipline de cette armée ? Burke pense que **l'Assemblée nationale « tient le loup par les oreilles »**.

Il se base sur un rapport de M. de la Tour du Pin, le ministre de la guerre. Selon le ministre, les **désordres quotidiens font craindre que le corps militaire ne tombe dans la plus turbulente anarchie**. Les liens de discipline se sont relâchés ou brisés, les prétentions les plus inouïes sont affichées, l'autorité du roi est bravée, certains offi-

ciers sont séquestrés par leur troupe et d'autres ont été égorgés sous les yeux de leurs propres soldats. Selon le ministre, si l'on ne parvient pas à éviter que l'armée, au lieu de demeurer l'instrument qu'elle doit nécessairement rester, devienne un corps délibératif, l'Etat risque alors de dégénérer en une démocratie militaire.

Face à ces excès, Burke estime que les causes de ces désordres sont à chercher dans les doctrines et décrets de l'Assemblée nationale. Tous ces discours sur l'égalité des hommes proclamée avec tant de bruit, la troupe les a bien entendus et appris. Les soldats ont pu constater l'avilissement de toute la noblesse de France, la disparition de la notion de naissance ou de qualité. Elle se souvient de la prise du château du roi à Paris et à Marseille. Elle se souvient que les gouverneurs des deux places ont pu être égorgés en toute impunité. La troupe se moque désormais de tous les décrets de l'Assemblée. Cette dernière, au lieu de réaffirmer ses principes et d'enjoindre aux soldats d'obéir, aurait mieux fait d'ordonner sur-le-champ une enquête sur le meurtre des commandants assassinés devant leurs soldats.

Afin de lutter préventivement contre les maux qui naissent des conspirations, des comités séditeux et des « monstrueux comices » de soldats et contre tous les désordres liés à la débauche, l'oisiveté et l'insubordination, le roi a adressé à l'armée une lettre circulaire autorisant les soldats à prendre part aux clubs et fédérations des municipalités et à se mêler à leurs fêtes et divertissements civiques. Voilà une **mesure stupéfiante qui ne risque pas d'affaiblir les conspirations.** Ces dernières ne vont pas se dissoudre dans l'alcool (ainsi que l'espère apparemment le roi en adoptant cette mesure) mais bien se fondre dans des entreprises plus vastes.

Par ailleurs, les municipalités outrepassent les droits réservés au monarque sur l'action de ses troupes. Elles ont normalement le droit de réquisitionner l'armée en cas de besoin mais pas celui de juger les officiers ou de donner des ordres aux soldats. **A l'anarchie militaire s'ajoute donc une menace d'anarchie civile.** On ne sait d'ailleurs plus très bien qui de l'armée ou de la municipalité contrôle l'autre. Toutes ces mesures visant à mêler soldats rebelles et soldats séditeux affaiblissent encore davantage les liens d'ordre militaire qui attachent la troupe à ses officiers. Pour conserver un minimum d'autorité, un officier va devoir désormais cultiver la patience et la douceur.

Un jour, quelque général populaire attirera sur lui tous les regards...

La question importante est de savoir de quelle autorité dépendra désormais la nomination des officiers. L'Assemblée n'a pas encore pris de décision définitive en la matière. Apparemment, le roi aurait un pouvoir de nomination en première instance et sous réserve de confirmation par l'Assemblée. Or, dit Burke, les hommes animés par l'intérêt font preuve de beaucoup de perspicacité. Les officiers ambitieux ne compteront plus, pour assurer leur promotion, que sur les intrigues qu'ils pourront mener au sein de l'Assemblée. **Cela conduira à la constitution de factions au sein de l'Assemblée.** Parmi les officiers, le système fera naître des divisions plus dangereuses encore pour la sûreté du gouvernement. Pourquoi ? Parce que les officiers non promus

adhéreront, au sein de l'armée, à une faction hostile à cette assemblée et nourriront des rancunes contre le pouvoir établi.

Cette procédure de nomination ne peut manquer de créer une armée indépendante et rebelle. Mieux vaudrait que cette décision de nomination appartienne au roi seul. Mais ce roi est déchu. On ne dépose pas son roi à demi, estime Burke. S'il n'a pas tout le commandement de l'armée, il n'est rien. Il ne lui inspirera ni reconnaissance ni crainte. Or les soldats ont besoin d'être soumis. Il leur faut une autorité véritable, vigoureuse, effective, ferme et personnelle. Elle ne va jamais obéir à un prisonnier. Elle n'obéira pas davantage à une assemblée. L'histoire enseigne que les armées n'ont jamais accordé aux sénats qu'une obéissance des plus précaires et des plus incertaines. Une assemblée comme celle actuellement en place est-elle capable d'encourager une armée à l'obéissance et à la discipline ? Non. Le règne des avocats n'est pas de nature à inspirer toute la docilité et l'admiration voulue. Les parlementaires ne siègent que deux ans et les officiers devront constamment refaire leur cour à une succession de personnages éphémères. Qu'arrivera-t-il finalement ?

« Devant cette faiblesse d'un des pouvoirs et leur instabilité à tous, l'esprit de faction et de rébellion l'emportera dans le corps des officiers **jusqu'au jour où quelque général populaire, capable de se faire aimer de la troupe et doué d'un sens véritable du commandement, attirera sur lui tous les regards.** C'est par son ascendant personnel qu'un tel homme se fera obéir des armées. Dans l'état présent des choses, il n'est pas d'autre moyen d'assurer l'obéissance militaire. Mais **dès l'instant où cet événement se produira, cet homme qui sera le chef effectif de l'armée sera votre maître - le maître de votre roi (ce qui ne compte guère) et de votre assemblée et de votre république toute entière** ».³¹⁸

Comment l'Assemblée a-t-elle obtenu son pouvoir actuel sur l'armée ? En débauchant la troupe, en détachant les soldats de leurs officiers. Elle a détruit le principe d'obéissance à l'endroit précis où commence la chaîne de la subordination militaire. Comment ? On a dit que le soldat était un citoyen et que, à ce titre, il possédait tous les Droits de l'Homme et du citoyen. Suivant cette logique, le soldat en vient rapidement à considérer qu'il lui appartient de désigner son officier. Se constitue alors une sorte de second veto à la décision de nomination du roi, un veto au moins aussi efficace que celui de l'Assemblée. Ce point a déjà été débattu à l'Assemblée et la suggestion n'a pas été défavorablement accueillie. Les soldats ont désormais coutume de fréquenter les soldats de l'armée municipale³¹⁹ qui, eux, élisent leurs officiers. Ils voient qu'on élit les juges de paix, les magistrats, les curés, les évêques, les commandants de l'armée de Paris, etc. Ils aspirent, dès lors, en vertu de cette nouvelle philosophie, à choisir les officiers qu'ils tolèrent le plus.

Dans un corps politique comme celui que connaît actuellement la France, tout dépend de l'armée. Pourquoi ? Parce que **philosophes et législateurs se sont appliqués à détruire toutes les opinions, tous les préjugés et tous les instincts qui**

318 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), pp.280-281

319 Il s'agit ici de la Garde Nationale qui dépend des seules municipalités. Forte de 7 divisions et de 140 canons, elle fut créée en 1789 et était commandée par La Fayette à cette époque.

soutiennent l'ordre politique. L'Assemblée n'est donc plus soutenue par sa seule légitimité. Au premier conflit qui surgira, il sera nécessaire d'employer la force contre une partie de la nation. Pour gouverner, l'actuel gouvernement dépend de l'armée et cette armée dont dépend ce pouvoir, on lui a inculqué des principes qui, d'ici peu de temps, empêcheront le gouvernement de s'en servir à l'usage à laquelle on la destine. L'Assemblée nationale charge le roi de faire marcher les troupes contre le peuple alors même que l'Assemblée a proclamé que les troupes ne peuvent faire feu sur les citoyens. **Lorsque les colonies françaises demandent de jouir de la liberté de commerce, l'Assemblée envoie aussitôt l'armée.** Dans quel chapitre des Droits de l'Homme est-il écrit que les Créoles ne peuvent jouir de ces droits universels ? **Une fois l'ordre rétabli contre les Créoles, voici que les Noirs se révoltent contre les Créoles ! Encore des troupes ! Massacres, tortures, potences. Voilà comment la France applique ses Droits de l'Homme dont elle est si fière.** De même, lorsque des fermiers refusent de verser certaines redevances aux propriétaires des terres, l'Assemblée ordonne également au roi d'utiliser la force armée.

L'Assemblée nationale commence donc par poser des principes universels, par conférer au peuple le droit sacré de prendre d'assaut des forteresses, de massacrer les gardes, etc. pour ensuite faire marcher la troupe sur les insurgés. Ces chefs enseignent au peuple à détester et à rejeter la féodalité comme forme barbare de tyrannie mais lui prescrivent la dose exacte de tyrannie qu'il lui faut supporter avec patience. Le peuple en est venu à considérer les propriétaires des terres comme des usurpateurs. Les paysans de France estiment qu'ils descendent des anciens propriétaires, tans romains que gaulois, et que ces terres ont été, dans l'intervalle, appropriées irrégulièrement par les ancêtres des actuels propriétaires. Selon le droit naturel, le véritable propriétaire est, en réalité, celui qui cultive et maîtrise les terres. Dès lors, les paysans estiment légitimes de devenir les véritables propriétaires de ce qu'ils cultivent. Ils rendent donc la monnaie de sa pièce à l'Assemblée, retournant sophisme pour sophisme.

Les révolutionnaires ont mis fin aux honneurs héréditaires. Il n'y a plus de gentilshommes. Un grand nombre d'aristocrates français - d'une très lointaine origine anglaise - ont été réexpédiés en Angleterre et prétendent à des rentes. Ils ont été dépouillés de leurs terres, de leurs titres, de leurs qualités. Leurs armoiries sont renversées, leurs écussons brisés et leurs couleurs effacées. Ils sont déplumés, dégradés et métamorphosés et « **nous n'avons jamais pu les reconnaître dans ces étranges bipèdes sans plumes** ». ³²⁰ **Même si, physiquement, ce sont les mêmes hommes, ils ont complètement changé sous tous les autres rapports.** A ce titre, Burke ne voit pas pourquoi les Anglais devraient leur accorder des fermages. Il ironise sur le fait que les Français font apparemment plus de cas de ces nobles d'origine anglaise que des Anglais qui cultivent actuellement ces terres et en ont besoin pour subsister. Les Droits de l'Homme s'appliqueraient-ils plus à ces nobles français d'origine anglaise qu'à ces paysans anglais ? Ces arguments, conclut Burke, sont révoltants et ridicules. Ils sont dignes des métaphysiciens sophistes qui ont créé ces institutions dédiées à l'anarchie. En toute logique, les fermages prétendus auraient dû être supprimés en même temps que les titres nobiliaires et les armoiries familiales.

320 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.286

Tous les principes permettant de maintenir les municipalités dans l'obéissance ont été également détruits. Il n'est guère étonnant que la ville de Lyon se soit récemment refusée à payer les impôts. Pour lever les impôts, il faut une autorité légitime. Or c'est le roi ou les anciens états qui déterminaient autrefois les impôts. Comme ils n'existent plus, les citoyens s'en considèrent déliés. Contre eux, l'Assemblée ne peut rien faire d'autre qu'expédier la troupe. Mais cela ne durera qu'aussi longtemps que l'armée éprouve de la reconnaissance à l'Assemblée d'avoir augmenté la solde. Un jour viendra où cet instrument se brisera net et se retournera contre ceux qui s'en servent. Quant à l'armée municipale, elle est, à tous égards, moins critiquable mais elle n'a plus aucun rapport avec la Couronne et les autres pouvoirs nationaux. Elle dépend exclusivement de l'autorité locale. C'est une sorte de monstre dont les mouvements désordonnés risquent de produire quelque catastrophe.

La destruction des finances de la France

Quelle a été la contribution des législateurs français à l'organisation des finances publiques ? De **grands espoirs** avaient été placés dans la réforme de ce système fiscal. Il s'agissait d'élargir les bases de l'impôt, d'éliminer les abus, les injustices et les mesures vexatoires. Burke voyait dans cette réforme la **pièce de touche** permettant de juger la compétence de l'Assemblée car **le revenu de l'Etat, c'est l'Etat lui-même**. Seul le revenu public permet au corps politique de déployer son véritable caractère. La finance est une science à la fois théorique et pratique. Cette tâche requiert de la modération, de la vigilance, un esprit de sacrifice et d'effort, de la sobriété et toutes les qualités nécessaires à l'homme qui sait maîtriser ses appétits. Cette science s'est développée au même rythme que l'objet auquel elle s'applique. On constate en effet que **la richesse et le progrès des nations vont de pair avec l'accroissement du revenu public**.

Plutôt que de juger un système fiscal, œuvre humaine, en fonction d'un modèle idéal, Burke pense qu'il faut plutôt se baser sur un **certain nombre d'exigences minimales**. Lesquelles ? Un ministre des Finances a, selon lui, des devoirs assez clairs :

- assurer à l'Etat de **larges recettes** ;
- **répartir** l'impôt de façon judicieuse et équitable ;
- **employer sagement** les deniers publics ;
- en cas de recours au crédit, **garantir les fondements des emprunts actuels et futurs** par la loyauté de ses actes et l'exactitude de son calcul.

Ces quatre points peuvent servir de critères à l'appréciation des mérites des membres de l'Assemblée à qui fut confiée cette lourde mission. On peut prendre, par exemple, le premier point. Selon un rapport du 2 août 1790, **les revenus annuels de l'Etat**, loin d'augmenter par rapport à la période précédant la Révolution, **ont diminué d'environ 8 millions de livres sterling**. **C'est-à-dire que les recettes ont baissé d'un tiers !** Il faut effectivement un **énorme talent pour aboutir à une performance aussi négative**. Aucune sottise ordinaire, aucune incapacité vulgaire, aucune incurie administrative habituelle, aucune forme de corruption ou de conduite criminelle, aucun acte de guerre

même n'auraient pu, en si peu de temps, **détruire**, à eux seuls et **aussi radicalement, les finances et, corrélativement, la puissance d'un vaste royaume comme la France.**

Les sophistes de l'Assemblée ont déclamé contre l'ancien système des impôts en critiquant plusieurs de ses parties essentielles telles que le monopole du sel. Impudemment, ils reprochèrent à la gabelle d'être mal conçue, oppressive et injuste.³²¹ **Mais, dans le même temps qu'elle condamnait la gabelle, elle proclama, avec la même gravité, que cet impôt continuerait d'être perçu** jusqu'à ce qu'on ait trouvé, pour le remplacer, une autre source de recettes. Le résultat ne se fit pas attendre. Les provinces qui avaient toujours été exemptées de la gabelle, se trouvèrent fort insatisfaites et nullement disposées à supporter un nouvel impôt également réparti. Quant au peuple des pays³²² de gabelle, il n'était plus du tout disposé à payer un impôt condamné par la même autorité qui en exigeait la perception. Il décida, dès lors, de se refuser purement et simplement au paiement de cet impôt. Suite à cela, chacune des provinces (et même chacune de ses subdivisions), encouragée par ce refus, décida elle-même de déterminer, en fonction de ses doléances, l'étendue des contributions auxquelles elle devait encore participer.

Quels sont alors, second critère, les moyens conçus par les législateurs français pour établir l'égalité des impositions en proportionnant celles-ci aux ressources des citoyens de façon à éviter de frapper trop lourdement le capital actif nécessaire à la création de richesse ? L'Assemblée toléra que les différentes provinces et même les individus eux-mêmes deviennent juges et parties de la pertinence et de l'étendue des anciens impôts qu'ils ne voulaient plus payer. Le paiement de l'impôt devint affaire de bonne volonté. Les parties les plus soumises du royaume continuèrent à contribuer au fardeau et en supportèrent tout le poids.

« Rien ne se révèle aussi oppressif et aussi injuste qu'un gouvernement faible ».³²³

Que faire, dès lors, pour suppléer au non paiement des anciennes contributions et aux déficits en tout genre ? L'Assemblée nationale décida de faire appel aux bons sentiments. Elle demanda à chacun une « **contribution volontaire** » correspondant au quart de ses revenus en s'en remettant, pour l'estimation de ces derniers, à l'honneur de ces derniers. La somme récoltée dépassa ce qu'on pouvait raisonnablement en attendre mais resta largement non seulement inférieure aux attentes des concepteurs de cette contribution mais aussi inférieure aux besoins de l'Etat. Cet impôt, présenté comme une bonne action à accomplir, était forcément faible, inefficace et inégal. Il épargnait le luxe, l'avarice et l'égoïsme. Bref, c'était un impôt qui pénalisait la vertu.

L'Assemblée décida alors de faire appel aux donations publiques. Les donateurs se défirent d'objets qui avaient beaucoup de prix à leurs yeux mais qui rapportaient relativement peu à l'Etat. Cela ruina plusieurs corps de métier, dépouilla le Trône de ses ornements, les églises de leurs vases sacrés et le peuple de ses bijoux. Dans ses *Mémoires*, le duc de

321 Cette dénonciation du caractère oppressif et injuste du monopole du sel est d'ailleurs formulée par Adam Smith quinze ans avant que Burke n'écrive ces lignes. On peut en lire le détail dans la recension du Livre V de la *Richesse des Nations* figurant dans le présent ouvrage.

322 Le « pays » est une ancienne division territoriale de nature fiscale.

323 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.294

Saint-Simon avait maintes fois mis en garde contre la malversation de ces expédients auxquels les monarques eurent recours par le passé. Encore ces derniers devaient-ils faire face à des guerres alors que l'Assemblée nationale décida ces choses dans une période de paix profonde qui durait depuis cinq ans. En recourant à ces futilités dangereuses, elle se priva, pour un long moment, de recourir aux dons et aux contributions patriotiques dans des périodes de péril car « les ressources de la folie publique sont vite épuisées ». ³²⁴

Burke se garde bien de commenter les autres innovations en matière d'impôts car elles n'ont pas encore été mises en œuvre, mais il doute qu'elles puissent colmater la brèche béante ouverte dans les finances de l'Etat par l'incapacité de l'Assemblée. Il ne reste plus que du papier dans les coffres de l'Etat. **Les législateurs français pensent que l'Angleterre doit sa richesse à des billets de banque. Ils ne comprennent pas que ces billets doivent leur existence et leur valeur à la prospérité du commerce, à la solidité du crédit et à l'exclusion de toute intervention du pouvoir politique dans son utilisation.** Le papier anglais est accepté en paiement uniquement par libre choix. A la totalité du papier monnaie en circulation correspond un dépôt en numéraire du même montant et chaque billet de banque est convertible sur le champ et sans la moindre perte.

On pourrait objecter que la fin de l'Ancien Régime a mis fin aux prodigalités. C'est sans compter les dépenses de l'Assemblée elle-même, celles des municipalités, celles de la ville de Paris. Il faut y ajouter l'augmentation de la solde, les frais de la nouvelle police et des nouveaux tribunaux. La nouvelle liste des pensions n'est probablement pas moindre que celle des anciennes. Les législateurs se sont montrés cruels mais pas économes. **Si l'on faisait précisément les comptes, on constaterait probablement, dit Burke, que le nouveau déficit est hors de proportion avec l'ancien.**

Les Assignats de la Révolution

Les administrateurs des finances se sont procuré des ressources à crédit. Ils n'ont pas de crédit véritable comme à l'époque de la monarchie. A cette époque, l'action de l'ancien gouvernement laissait certes à désirer sur ce point mais il parvenait à trouver de l'argent tant en France qu'à l'étranger. Ce crédit s'améliorait de jour en jour. **L'institution d'un régime de liberté ne pouvait que renforcer cette tendance favorable. C'est bien ce qui se serait passé si l'on avait réellement eu affaire à un régime de liberté.** Personne, en Hollande, à Hambourg, en Suisse, à Gênes ou en Angleterre, n'a voulu de ce papier. Les philosophes de la Révolution pensaient qu'il suffisait de piller l'Eglise pour disposer d'une manne inépuisable. Ils ne croient pas dans les miracles de l'Eglise mais leur foi dans les prodiges du sacrilège est inébranlable. Sont-ils pressés par une dette ? Emission d'assignats ! Faut-il indemniser les personnes dépouillées ? Assignats ! Faut-il armer une flotte ? Assignats ! Les caisses de l'Etat sont vides suite à l'émission et à l'imposition de force d'assignats pour une valeur de 16 millions de livres sterling ? Il suffit de procéder à une seconde émission d'assignats. Les nouveaux assignats sont-ils dépréciés sur le marché ? Il suffit d'y remédier par de nouveaux assignats.

324 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.296

Concrétisant l'idée, née dans l'esprit d'un « prélat pieux et vénérable »,³²⁵ de détruire le revenu établi de l'Etat avec l'espoir de le rebâtir au moyen des matériaux de la confiscation, les législateurs annexèrent au Trésor public cette portion des terres du pays qu'ils avaient conquises. Leur nouvelle banque devint un véritable instrument de crédit. Même dans les conditions les plus favorables, il a toujours été extrêmement difficile de fonder une véritable circulation de crédit sur une banque foncière ou hypothécaire. On pouvait donc s'attendre à ce que, dans ces temps troublés, l'Assemblée redouble d'attention pour assurer le succès de l'opération.

En quoi consiste cette opération ? Elle est comparable à celle d'un propriétaire d'un grand domaine qui souhaite s'en défaire pour pouvoir s'acquitter d'une dette et faire face à certaines obligations. Or il ne trouve pas d'acquéreur dans l'immédiat, du moins pas aussi vite qu'il le voudrait pour pouvoir honorer cette dette. Il décide alors d'hypothéquer son bien. Que ferait, dans ce cas, un propriétaire intègre et doté de bon sens ? Avant toute chose, il déterminerait la valeur brute de son domaine. Il chiffrerait les frais d'administration et de mise en valeur, les charges et servitudes, tant perpétuelles que temporaires, qui grèvent ce fonds. C'est la seule manière de connaître le rapport net ou le surplus de son bien. Le surplus est en effet la seule garantie du créancier. Il pourrait alors déterminer les parcelles à vendre et les modalités de ces ventes. Enfin, il pourrait admettre les créanciers publics à engager leurs capitaux dans ce fonds et il chercherait des prêteurs qui consentent à lui faire des avances en numéraire contre des assignats gagés sur ces parcelles.

Afin d'effacer le discrédit qui a toujours entouré les banques hypothécaires, il fallait établir et déclarer de la manière la plus claire et la plus exacte la valeur réelle des biens confisqués ainsi que les dates, lieux et conditions de vente. C'était d'autant plus nécessaire que **l'Assemblée s'était solennellement engagée à subvenir aux besoins des prêtres, des pauvres et à assurer les pensions des ecclésiastiques des deux sexes afin que les propriétés et les biens qui seraient mis en vente soient dégagés de toute charge.** On décida que le montant de cette somme nécessaire à ces différents frais serait déterminé pour l'année 1791. A peine l'Assemblée eut-elle donné cette assurance qu'elle procéda sur le champ, sur l'unique garantie de cette noble déclaration, à l'émission de 16 millions de livres sterling de papier-monnaie. A-t-elle honoré sa promesse de faire un inventaire et de déterminer la valeur des biens libres de toute charge dont elle pouvait effectivement disposer ? Non.

Finalement, les biens de l'Eglise furent mis en garantie de toutes les dettes et obligations de l'Etat quelles qu'elles soient. Difficile de se parjurer plus ouvertement. **La suite consumma la ruine des espérances conçues par les promoteurs de cette gigantesque confiscation. Apparut alors toute la criminelle inutilité de cette opération.** Un rapport du comité de l'Assemblée révèle que la charge totale que représente l'entretien de l'établissement ecclésiastique (de taille réduite), les dépenses du culte, l'entretien des religieux des deux sexes en activité ou pensionnés et tous les autres frais du même ordre que l'Assemblée s'est engagée à supporter du fait de la confiscation excède le revenu des biens ainsi acquis de la somme de 2,2 millions sterling par an

³²⁵ Burke fait clairement allusion ici à Talleyrand

sans compter une dette d'au moins sept millions. Voilà sur quoi débouchent les beaux calculs de l'imposture. Jamais, en aucune circonstance, un Etat ne s'est enrichi par la confiscation des biens des citoyens.

Sur sa lancée, l'Assemblée a procédé à d'autres confiscations de charges et d'offices mais elle ne pouvait procéder à ces dernières sans dédommager les propriétaires. Où trouver l'argent pour les dédommager ? Dans les terres de l'Eglise évidemment. **A nouveau, ce fonds - qui devait normalement être un solde disponible après déduction de toutes charges - a été grevé d'une nouvelle charge.** L'indemnisation de tous le corps judiciaire ainsi que des titulaires de tous les offices supprimés a englouti des millions de livres. **Cette confiscation, loin de l'enrichir et de le débarrasser de tout souci financier, s'est avérée ruineuse pour l'Etat français.** Elle est comparable à la situation qui verrait un parvenu besogneux et chimérique hériter d'une grosse succession immobilière dans laquelle, sans en connaître les charges et les frais d'entretiens, il réaliserait tous ses rêves et dépenserait sans compter.

La première émission d'assignats a entraîné, à titre d'intérêt, une charge de 480.000 livres sterling d'annuités. **L'Etat tout entier s'appuie sur les biens de l'Eglise. Si on lui retire cet appui, tout s'effondre.** Cette Assemblée a ouvert les écluses par lesquelles s'écoulaient des flots de papier mensonger.

Rien qu'au début de cette année, l'Assemblée a émis pour 16 millions de papier-monnaie. Or la situation financière de la France était telle que cette énorme rentrée fut à peine perceptible. **A peine émis, ce papier se déprécia immédiatement de 5% et, peu après, de 7%.** On s'aperçut alors que les receveurs des contributions se faisaient payer en numéraire par les contribuables et payaient le Trésor en assignats. Autrement dit, ils gagnaient 7% sur le montant de leur recette. **Necker, le ministre français des Finances, se vit obligé d'acheter, à prix fort, des lingots d'or et d'argent** (la plupart sur le marché de Londres). L'Etat ne pouvait se contenter, pour subsister, de la valeur nutritive cachée des assignats. Il était trop dangereux d'irriter les soldats en les payant avec des assignats dépréciés après leur avoir annoncé qu'on allait augmenter leur solde en bonne monnaie. Pour éviter que l'Etat ne s'appauvrisse par la dépréciation des assignats qu'il avait émis, le ministre demanda à l'Assemblée d'obliger les receveurs à payer en espèces ce qu'ils avaient encaissé sous cette forme. **L'Assemblée refusa car elle prit peur de faire perdre toute crédibilité à sa monnaie en refusant de l'accepter en paiement.** Autrement, elle eût ruiné le crédit de la seule ressource qui lui restait.

Le système des assignats est de même nature que le fameux système du Mississippi de John Law. Quand on ose cette comparaison, les législateurs français s'en indignent. En réalité, c'est à la grande fraude mère de John Law qu'on fait insulte en la comparant à cette imitation dégénérée que sont les assignats. **Le système de Law avait au moins le mérite de la grandeur.** Il avait pour base de spéculation non pas les terres mêmes de la France mais les terres du Mississippi, le commerce des Indes orientales et celui de l'Afrique. Il n'était pas, là, question de nourrir la France avec sa propre substance. Cette illusion était ambitieuse et éblouissante. Elle n'eut jamais la force pour compagne. **Du temps de Law, les hommes n'étaient pas tout à fait des**

nabots. Ils ne s'étaient pas laissé rapetisser, considère Burke, par cette philosophie dégradante et mesquine. Quant au projet d'envoyer à la fonte toutes les cloches des églises fermées au culte pour soutenir, avec quelque chose de solide, le crédit du papier-monnaie, Edmund Burke n'est pas vraiment tendre. Qu'on en juge :

« Voilà l'alchimie de l'Assemblée. Il y a de ces extravagances qui échappent au raisonnement, qui passent les bornes du ridicule, qui ne soulèvent d'autres sentiments que le dégoût ; et c'est pourquoi je pense en avoir assez dit à ce sujet ». ³²⁶



On ne joue pas avec l'argent public. Or les législateurs ont érigé en politique toutes les petites manœuvres financières, les opérations de tirage, de mise en circulation et de retrait, bref tous ces vieux expédients déconsidérés de la fraude mercantile. Les beaux discours sur les Droits de l'Homme ne paieront ni une ration de biscuit ni une livre de poudre. Ils mènent l'Etat à la banqueroute mais prétendent, ce faisant, qu'ils ont soulagé le peuple. **L'émission de ces assignats a-t-elle apporté un réel soulagement à la population ? Non.** Le peuple parisien souffre de misère depuis douze mois. On croirait voir une ville en siège, un peu comme si l'artillerie de Sully tonnait aux portes de Paris. L'énormité des dépenses consenties et la grande diminution des dons gratuits ont conduit non à un manque accidentel mais à un manque absolu d'argent. Pour pallier les pénuries, Paris est entretenue à grands frais aux dépens de la France toute entière. Tant qu'elle jouera les rôles de la Rome antique, Paris continuera à être entretenue par les provinces sujettes.

326 E. Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.309

Prétendre au peuple que la dilapidation de son revenu va le soulager est une imposture. On ne peut soulager le peuple en détruisant le fisc. Qu'est-ce qui est préférable pour le peuple ? Payer beaucoup d'impôts en gagnant en proportion ou ne gagner que peu de choses, ou même rien du tout, en étant exempté de toute contribution ? C'est pour la première solution qu'il faut opter, estime Burke. L'art de la juste politique consiste à maintenir l'équilibre entre la capacité de gain du citoyen et les besoins de l'Etat qu'il doit satisfaire. La capacité et les moyens d'acquisition viennent en premier tant dans l'ordre du temps que dans l'ordre des choses. L'ordre est la condition de tout bien. Les lois doivent être obéies. La masse doit respecter la propriété à laquelle elle ne peut accéder et travailler pour obtenir ce qui peut l'être par le travail. Si les fruits de son labour ne sont pas à la hauteur de ses efforts, elle doit trouver consolation dans la perspective de la justice éternelle.

Pour beaucoup de financiers de profession, le revenu de l'Etat se réduit à des affaires de banque, de circulation de monnaie, de tontines, de rentes viagères et perpétuelles et autres détails du métier. Ces choses sont évidemment importantes dans un Etat jouissant de la tranquillité et on aurait tort de ne pas en reconnaître les mérites. **Mais dans une situation où l'ordre public est détruit et les principes de propriété subvertis, ce ne sont que de pauvres artifices** bien incapables de répondre aux maux infinis qui accablent une telle société.

Les réparations et améliorations apportées à la Constitution doivent rester fidèles au style de l'édifice

On couvre du nom sacré de la liberté les effets de l'incapacité des dirigeants français dans toutes les branches de l'Etat. Où trouver cette liberté ? Certains jouissent d'une grande liberté mais d'autres, sans doute la plupart, sont soumis à une servitude oppressive et dégradante. Qu'est-ce la liberté sans la sagesse et la vertu ? Le dérèglement, le vice et la démence. **Donner la liberté est facile : il suffit de lâcher les rênes. Mais constituer un gouvernement libre, c'est-à-dire tempérer l'une par l'autre ces deux notions opposées que sont la liberté et la contrainte, les réunir en un ensemble cohérent, voilà qui exige réflexion et profondeur.** Ce sont précisément ces choses dont on déplore l'absence à l'Assemblée nationale. Non pas que tous ses membres en seraient lamentablement démunis mais parce que si, par bonheur, l'un d'eux proposait un plan de liberté sagement conçu, une liberté clairement délimitée, les autres, par rivalité et par démagogie, pousseraient les limites bien au-delà de ces justes limites.

Burke ne prétend pas que tout le travail accompli par cette Assemblée soit critiquable. En détruisant tout, on ne peut manquer de mettre fin à quelques abus. Mais la question qui se pose, c'est de savoir si l'on n'aurait pas pu obtenir les mêmes choses sans une Révolution de cette nature. La réponse est oui. Tout cela avait déjà été concédé par le roi ou correspondait aux vœux concordants des électeurs des trois ordres. L'Assemblée a, en outre, aboli quelques usages qui devaient l'être mais qui, destinés à s'éteindre, n'allaient pas nuire au bonheur et à la prospérité de l'Etat.

L'Angleterre, conclut Burke, trouvera probablement préférable de présenter en exemple sa Constitution - trésor inestimable - à ses voisins plutôt que de s'inspirer de la Constitution de la France révolutionnaire. Les Anglais ont évidemment de justes motifs de récriminer mais cela tient à leur conduite et non à leur Constitution. C'est à cette Constitution dans son entier que les Anglais sont redevables de leur heureuse situation et non pas à telle ou telle de ses parties. Burke ne s'oppose évidemment pas aux réformes et aux améliorations. Il précise juste qu'elles doivent s'opérer sans menacer la structure d'ensemble. Le passage conclusif suivant résume, à lui seul, le présent ouvrage :

« Je ne m'oppose nullement au changement : mais je ne voudrais rien changer que pour mieux préserver le tout. Je n'envisagerais de changement que pour extirper un grand abus. Et dans ma recherche de remède, je procéderaï comme l'ont fait nos aïeux : **mes réparations seraient faites, dans toute la mesure du possible, dans le style de l'édifice.** Même dans les circonstances où ils faisaient preuve de la plus grande résolution, nos prédécesseurs se sont toujours donné pour règle de n'avancer qu'avec une prudence toute politique, en se gardant soigneusement de tout excès. Ce n'est pas qu'ils étaient timorés, c'est qu'ils étaient réfléchis. Privés des lumières dont nos voisins de France se prétendent si abondamment pourvus, **ils agissaient sous l'emprise d'un sentiment profond - celui de l'ignorance et la faillibilité de l'homme.** Celui qui les avait ainsi créés faillibles a su les récompenser d'avoir voulu régler leur conduite sur leur nature. Sachons imiter leur prudence, si nous souhaitons de mériter les mêmes succès, ou de conserver le patrimoine que nous leur devons. **Complétons leur œuvre, si cela nous convient, mais faisons en sorte de la préserver ;** et restons sur le terrain solide de la constitution anglaise pour admirer de loin la folle témérité des aéronautes de France, plutôt que de bondir à leur suite à l'assaut du ciel ».³²⁷

327 E. Burke, **Réflexions sur la révolution de France**, Hachette (Pluriel), 1989 (1790), p.316

Wilhelm von Humboldt

(1767-1835)

Essai sur les limites de l'action de l'Etat

1791-1792



Présentation de l'ouvrage

Ecrit en trois mois par un jeune homme de 25 ans, cet ouvrage – comme son titre l'indique – est un **plaidoyer pour l'Etat minimal**. Mais ce texte profondément original ne se contente pas de faire le procès de l'immixtion abusive de l'Etat dans la société. Ce plaidoyer, dans son versant positif, est surtout et avant tout un appel au parfait épanouissement des potentialités de l'humain, à son perfectionnement intérieur dans tous les domaines. En effet, à rebours de l'action uniformisante, niveleuse et affaiblissante de l'Etat, le libéralisme peut seul garantir le déploiement individuel original de chaque être humain et assurer ainsi la force et la diversité de la société civile.

C'est l'expression politique de l'idéal éducatif de la tradition allemande de l'**Aufklärung de la fin du XVIII^{ème}**. Cet idéal a pour nom « **Bildung** », qui n'a pas de correspondant dans notre langue vu que les mots français qui s'en rapprochent le plus, à savoir « éducation » et « formation », ne rendent pas suffisamment justice à ce modèle éducatif dynamique qu'on pourrait traduire par « **libre développement de soi** ». Il se fait que ce jeune homme deviendra plus tard le véritable architecte du système éducatif de la Prusse et, par la suite, de l'Allemagne toute entière. C'est lui qui fondera, en 1810, l'Université de Berlin - laquelle porte aujourd'hui son nom - qui constitue une mise en application magistrale et à large échelle de cette théorie de la Bildung.

Humboldt se désole de la diminution de la diversité qui caractérise nos sociétés modernes. La variété de l'homme se détruit suite aux progrès de la communication et de l'homogénéisation croissante dans les œuvres humaines.³²⁸ **Cette variété était incomparablement plus grande dans les sociétés de l'Antiquité grecque et**

328 W. von Humboldt, **Essai sur les limites de l'action de l'Etat**, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.31

romaine parce que l'obsession des gouvernants était d'assurer le plein épanouissement de l'homme dans sa singularité. **Cela dit, cette nostalgie ne signifie pas que l'Antiquité doive être considérée comme un âge d'or inaccessible. Elle ne se base pas non plus sur l'idée que ce processus d'uniformisation serait irréversible.** Au contraire, Humboldt pense que la période moderne consacre la liberté privée dans des proportions jamais égalées jusqu'alors et que ce simple fait rend possible un épanouissement des facultés humaines dans des proportions jamais atteintes jusqu'alors.

Pourquoi, dès lors, les sociétés modernes sont-elles aussi uniformisantes ? L'appauvrissement de la diversité, au XVIII^{ème} siècle, dont parle Humboldt résulte non pas, comme on l'entend souvent de nos jours, de l'imposition d'un modèle culturel dominant (le modèle occidental), mais de l'action uniformisante et affaiblissante de l'Etat. Les gouvernants de l'Antiquité se préoccupaient avant tout de la formation de l'humain (la *République* de Platon est, avant tout, un traité d'éducation). L'Etat moderne se préoccupe, lui, non plus de la formation de l'homme mais de son bien-être et des conditions nécessaires pour assurer calme et stabilité à la société. C'est pour cette raison que l'Etat aspire à uniformiser l'humain.

Qu'en serait-il si l'Etat n'intervenait pas comme il le fait ? Si chacun était laissé libre de progresser dans son originalité propre, un très grand nombre de nuances variées et délicates apparaîtraient dans le monde. La diversité, l'originalité et la vigueur de notre société amèneraient cette dernière à une forme à la fois plus grande et plus admirable que celle de cette Antiquité tellement superbe. Pourquoi ? Car les peuples de l'Antiquité étaient plus pauvres et plus frustes que les peuples des Etats modernes. Certes, le modèle éducatif favorisait l'apparition de personnalités fortes et originales, mais seule une minorité de la population bénéficiait de cette éducation. **Potentiellement, les hommes peuplant les Etats modernes pourraient, si l'Etat les laissait libres de se développer et de s'épanouir de façon originale, créer une civilisation inégalée dont la diversité serait renforcée et non amoindrie en raison de l'extension des communications entre les diverses parties du monde.**

La question de savoir si l'Etat doit intervenir ou non dans l'économie n'est pas vraiment traitée dans cet ouvrage. **Ce qui importe davantage à Humboldt, c'est, notamment, la question de savoir si l'Etat doit influencer - via la religion ou d'une autre manière - les mœurs des citoyens.** Le chapitre sur la religion est le plus volumineux de cet essai. Après une longue démonstration, Humboldt en arrive à la conclusion que les questions religieuses sont en dehors des bornes de l'action de l'Etat. Par là, il se positionne clairement en faveur de la laïcité de l'Etat et estime que le seul rôle de ce dernier en la matière est de favoriser le libre-examen. Il pense que l'obéissance aux lois suppose une adhésion éclairée à la pertinence de ces dernières. **On ne peut asseoir la stabilité de l'ordre politique par l'imposition, par l'Etat, de dogmes religieux. Il faut nécessairement élever le degré d'intelligence et de culture du peuple.**

Ce traité considère que le plein épanouissement de l'homme est la finalité du politique. Néanmoins, l'homme n'est pas un individu isolé. **Sa force, son caractère, son originalité sont autant d'éléments qui viennent enrichir la société civile. Ce**

n'est pas un plaidoyer en faveur de l'égoïsme et du repli sur soi. En réalité, ce développement de l'humain doit permettre la libre association, la coopération volontaire et la bienfaisance réciproque qui constituent et édifient la société. Il faut bien se garder de confondre l'Etat avec cette « union nationale »³²⁹ : relativement à la société, l'Etat ne constitue qu'un instrument nécessaire et même, comme il l'écrit, un mal nécessaire. C'est un « mal » car l'Etat, aussi réduit soit-il, existe toujours au prix de restrictions de la liberté. C'est un mal « nécessaire » parce qu'il est seul à même d'assurer la sûreté.

329 W. von Humboldt, **Essai sur les limites de l'action de l'Etat**, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.187

Synthèse de l'Ouvrage

Chapitre I : Introduction

Wilhelm von Humboldt ouvre son traité par une question apparemment simple mais qui n'a jamais été étudiée avec précision par le passé : « **quelle est la finalité de l'institution étatique ?** » Posée autrement, cette question signifie : « **quelles sont les limites que l'institution étatique doit poser à son action ?** ». Il faut, dit-il, définir le périmètre de l'Etat, distinguer les différentes branches de l'administration et s'assurer que certains membres d'une partie ne s'approprient pas les droits de l'autre partie.

Par le passé, les concepteurs de constitutions se sont ordinairement limités aux questions qui précèdent. Pourtant, dans un tel projet de constitution, il faut nécessairement prendre en compte deux objets. Si l'on oublie l'un des deux, on s'expose à de graves déconvenues. Quels sont-ils ?

- **Définir les deux parties** : la partie gouvernante et la partie gouvernée ;
- **Définir les objets sur lesquels le gouvernement pourra étendre son action.**

Ce second point est le plus important car il touche à la vie privée des citoyens et délimite la liberté et l'indépendance de leurs actions. Le premier point n'est qu'un moyen pour parvenir à celui-ci.

Les natures fortes et vigoureuses sont toujours tendues vers l'action. Le repos et la jouissance n'existent, pour ces personnes, qu'à l'état d'idées. Ces personnes ne connaissent pas la satiété. Pour le conquérant, la victoire est plus douce que la terre conquise. Le réformateur préfère la périlleuse agitation de sa réforme à la paisible jouissance des fruits qu'elle rapporte une fois adoptée. Pour l'homme, le soin de conserver la liberté a plus de douceur que la jouissance même de la liberté. Le désir de liberté provient la plupart du temps du sentiment qu'elle nous manque.

« **La liberté n'est, pour ainsi dire, que la possibilité d'une activité variée à force d'être indéterminée** ». ³³⁰

L'analyse du but et des limites de l'action de l'Etat est sans doute la plus importante étude des sciences politiques. C'est l'objet ultime de toute politique car elle permet d'en apprécier la pertinence et d'en juger les moyens.

Les révolutions d'Etat, les changements de régime dépendent d'un concours de circonstances nombreuses et souvent fortuites, et entraînent **toujours des conséquences pernicieuses**. Par contre, **tout gouvernant peut toujours étendre ou resserrer les bornes de son action sans générer de troubles**. En évitant les innovations tapageuses, il atteindra son but plus rapidement et plus efficacement. **Les meilleurs travaux de l'homme sont ceux où il imite la nature**. La petite pousse

330 W. von Humboldt, *Essai sur les limites de l'action de l'Etat*, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.21

inconnue qui germe dans la terre est plus salubre que l'éruption du volcan toujours accompagné de ravages. Notre période a besoin de réformes de ce premier genre. Les limites de l'action de l'Etat doivent être posées de manière à conduire à la plus entière liberté des facultés et à la plus grande variété des situations.

Plus la liberté s'accroît, plus elle nécessite une civilisation développée. L'époque actuelle, dit Humboldt, possède les lumières et la force mais on doit aussi lui accorder la liberté à laquelle elle aspire légitimement. Les moyens de réformer sont plus appropriés à une culture progressive. Splendide spectacle que celui d'un peuple qui brise ses fers. Mais il est encore plus splendide de voir un prince lui garantir la liberté non par bienfaisance ou par bonté mais parce qu'il considère qu'il s'agit du premier et du plus absolu de ses devoirs.

Quand on regarde l'histoire des constitutions d'Etat, il est difficile de voir clairement quelles sont les limites que ceux-ci assignent à leur action. On n'a pas suivi un plan réfléchi reposant sur des principes simples. On a généralement restreint la liberté des citoyens soit parce qu'on considérait cela nécessaire pour organiser cette constitution soit parce qu'on n'a pas jugé utile de prendre soin de l'état physique et moral de la nation. **Dans les anciens Etats, toutes les dispositions relatives à la vie privée des citoyens sont politiques au sens vrai du mot.** Cela vient du fait que la constitution était, à cette époque, relativement fragile et précaire. Elle dépendait de la volonté de la nation. On a, dès lors, préféré faire concorder le caractère du citoyen avec cette volonté. Ceci explique l'importance qu'avait, à l'époque, la liberté publique des citoyens. **La liberté de la vie privée s'accroît à mesure que décroissent la liberté publique et la sécurité.** Dans l'Antiquité, les législateurs se préoccupaient surtout de l'éducation. Pourquoi ? Parce que ce dont se souciaient les philosophes, c'était l'homme au sens strict. **Ce qui, en l'homme, apparaissait comme la chose la plus capitale, c'était la dignité morale.** A cet égard, la *République* de Platon est un traité d'éducation avant d'être un traité politique.

Les législateurs modernes sont avant tout animés par la volonté d'agir pour les citoyens eux-mêmes et pour leur bien. Les constitutions modernes sont plus solides, plus indépendantes de la mentalité des nations, plus sophistiquées. Elles comprennent des notions religieuses qui contraignent le souverain à assurer la moralité et le bien-être des citoyens. Certes, beaucoup de lois sont votées en raison du besoin, tantôt réel, tantôt feint, de lever des impôts et d'assurer le maintien de la constitution. Sur ce dernier point, les Etats modernes ressemblent aux anciens.

Il existe néanmoins une **profonde différence entre les anciens et les nouveaux Etats.** Les anciens Etats sont soucieux d'accroître la force de l'homme et d'assurer son plein développement en tant qu'homme. Les nouveaux se préoccupent de sa prospérité, de sa fortune, de sa capacité de gagner sa vie. Les anciens Etats recherchaient la vertu. Les nouveaux Etats recherchent le bonheur. **Les restrictions à la liberté propres aux anciens Etats étaient plus lourdes et plus dangereuses.** Elles s'intéressaient à l'élément vraiment constitutif de l'homme, à son existence intérieure. D'un côté, les peuples de l'Antiquité vivent dans un univers étroit, leur civilisation

est rudimentaire et les communications quasiment inexistantes. D'un autre côté, les institutions de l'Etat maintenaient, chez les Anciens, la force active de l'homme. C'est ce qui explique le caractère énergique et la force spirituelle des Anciens.

Les hommes actuels vivent dans un univers riche d'une quantité de choses mais, par là-même, très comprimé. **Les nouveaux Etats préfèrent s'occuper de ce que l'homme possède plutôt que de l'homme lui-même. Ils ne désirent plus entraîner les forces physiques, intellectuelles et morales de l'homme. Ils préfèrent leur imposer des lois et des idées.** Ce faisant, la nature très différente de ces restrictions à la liberté a pour effet de supprimer chez les citoyens l'énergie, source de toute vertu active. Chez les Anciens, l'augmentation de la force contrebalançait l'étroitesse. Chez les Modernes, le mal consécutif à la diminution de la force est encore accru par cette étroitesse.

Ce qui frappe chez les Modernes, c'est la rapidité du progrès, l'inventivité et l'industrialisation. Ce qui émerveille chez les Anciens, c'est la grandeur qui s'attache à toutes les actions de vie de certains hommes. L'homme, sa force et sa culture excitaient toute l'activité. Les Modernes pensent avant tout à la prospérité, à la tranquillité, au bonheur des hommes mais aucunement à leur moi intérieur. **Les Anciens cherchaient le bonheur dans la vertu. Les Modernes, eux, ont trop longtemps cherché à développer la vertu par le bonheur.** Kant, qui exposa la morale dans toute sa pureté pense que le bonheur survient non pas comme quelque chose qu'on conquiert par la vertu mais comme une sorte de récompense étrangère à l'activité morale.³³¹

La question qui agite les auteurs de droit public est de savoir si l'Etat doit se contenter d'assurer la sûreté ou s'il doit, en outre, veiller au bien général, matériel et moral, de la nation. L'Etat imprime sa direction dans les principaux systèmes de droit public et dans les codes modernes. Ces principes ont changé la forme de l'étude politique et ont fait naître des branches d'administration entièrement neuves. Ces principes doivent être examinés rigoureusement et cela en prenant comme point de départ fondamental l'homme considéré comme individu et sa finalité.

Chapitre II : Etude de l'homme considéré comme individu, et des fins dernières les plus élevées de son existence

Dans ce chapitre très conceptuel, Humboldt développe sa conception de la finalité de l'humain.

« La dernière et la plus haute fin de chaque homme est le **développement le plus élevé et le mieux proportionné de ses forces dans leur individualité propre et particulière** ». ³³²

331 Dans sa fameuse *Critique de la Raison pratique*, Emmanuel Kant estime que le bonheur, on plutôt, un « succédané du bonheur » survient comme un « supplément », comme une sorte de contentement résultant de l'action morale accomplie. C'est une sorte de cerise sur le gâteau.

332 W. von Humboldt, *Essai sur les limites de l'action de l'Etat*, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.27

Il précise également que le vrai but de l'homme, « c'est le **développement le plus large et le mieux proportionné de ses forces afin qu'elles forment un ensemble** ».³³³ Cette extension des forces humaines nécessite deux choses :

- la **liberté** ;
- la **diversité des situations**.

En effet, même le plus libre et le plus indépendant des hommes progresse moins lorsqu'il est placé dans un milieu uniforme. C'est la liberté qui permet la diversité. L'homme ne peut agir que sur une seule et même chose à la fois. Il paraît créé pour une spécialité exclusive car il affaiblit son énergie quand il l'étend à plusieurs objets. Plutôt que de disperser ses forces, il doit donc les réunir et les concentrer sur un petit nombre de choses.

Cela rend indispensable la collaboration entre les hommes. En effet, à travers toutes les périodes de la vie, chaque homme ne peut atteindre qu'une seule des perfections formant le caractère de tout le genre humain. **En constituant des liens, il est loisible à chacun de s'approprier mutuellement les richesses des autres.** Un exemple d'un tel lien favorable au progrès du caractère, c'est celui de l'union des deux sexes. Ce n'est qu'un cas particulier du phénomène des liens entre être humains. En quoi consiste ce phénomène ? Les Grecs avaient tenté de le cerner. Ces liaisons ne sont - à proprement parler - ni de l'amour ni de l'amitié. Elles sont plus nobles que l'amour ordinaire et d'une nature différente de celle de l'amitié. **Ces liens permettent à l'homme de progresser mais ne seront utiles que dans l'exacte mesure où ils parviennent à maintenir l'indépendance des parties dans l'intimité de leur union.** Sans intimité, on ne peut pas comprendre l'autre. Sans indépendance, on ne peut intégrer dans son propre être ce qu'on a compris. Il faut que la différence de force entre les individus ne soit pas trop grande pour qu'on puisse comprendre l'autre et pas trop petite pour qu'on puisse admirer et désirer pour soi-même ce que l'autre possède.

Au final, ce dont dépend toute la grandeur de l'homme, c'est la particularité de la force et de l'éducation. C'est à la fois la cause et la conséquence de la liberté et de la diversité. Une personne qui a été formée de manière particulière et qui agit sur son environnement sera elle-même plus sensible à la diversité et à l'originalité de la nature inanimée. Elle se projette sur elle et en aperçoit l'abondance et la beauté.

Humboldt expose alors une théorie philosophique dans laquelle il articule des concepts d'inspiration aristotélicienne. **Tout ici se réduit, dit-il, à la Forme et à la Matière.** La forme la plus pure, Humboldt la dénomme « idée ». La matière la moins pourvue de forme, il la dénomme « perception sensible ». La forme est engendrée par la combinaison des matières. Plus cette matière est abondante est variée, plus la forme sera sublime. Ainsi, un enfant divin ne peut provenir que de parents immortels. **La forme engendrée par la combinaison de matières redevient elle-même la**

333 W. von Humboldt, *Essai sur les limites de l'action de l'Etat*, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.27

matière engendrant une forme plus belle encore. C'est ainsi, par exemple, que la fleur se change en fruit. Ce fruit fournit la semence d'une nouvelle tige qui se couvre de fleur. Plus la variété augmente avec la délicatesse de la matière, plus s'accroît la force car plus intime est la liaison entre la forme et la matière : la forme paraît se fondre dans la matière et la matière dans la forme.

De la même manière, **plus les sentiments de l'homme contiennent d'idées, plus ses idées contiennent de sentiments et plus sa supériorité s'accroît.** De cet accouplement éternel de la forme et de la matière, de la diversité et de l'unité, dépend la fusion des deux natures réunies en l'homme. Le plus beau moment de la vie de l'homme est le moment de la fleur, c'est-à-dire le moment de la maturité. La comparaison diffère néanmoins sur un point : **ce que l'homme reçoit du dehors, ce n'est que la semence. Seule son énergie et son activité peuvent la rendre féconde.** L'idéal le plus élevé de la coexistence des êtres humains serait celui où chacun se développerait par lui-même et pour lui-même. Mais ces hommes s'affronteraient alors dans des luttes et de ces luttes surgirait la suprême énergie.

C'est cela qui explique le **caractère vivifiant des grandes actions de l'Antiquité grecque et romaine.** A cette époque, les hommes soutenaient de rudes combats contre le sort et contre leurs semblables. **C'est à cette époque qu'on rencontrait la plus grande force et la plus grande originalité.** C'est à cette époque que se créaient des formes admirables. Cette époque est révolue. Tous les âges qui suivirent furent chaque fois inférieurs en termes de variété. Selon Humboldt, ce déclin de la diversité s'accélère aujourd'hui à un rythme rapide. La nature, par exemple, perd de sa variété : les immenses forêts sont défrichées et les marais sont desséchés. La variété de l'homme se détruit par les progrès de la communication et d'union entre les œuvres humaines. L'insolite, le nouveau et l'étonnant se raréfient.

On découvre beaucoup moins souvent des ressources nouvelles. Mais les décisions ne sont plus subites, improvisées et adoptées dans l'urgence, car la pression des faits extérieurs sur l'homme est moins considérable et parce que l'homme est désormais mieux outillé. Il n'est d'ailleurs plus possible d'y résister avec nos seules forces naturelles. **Le perfectionnement de la science rend l'invention moins nécessaire et l'enseignement actuel émousse la faculté d'apprendre. Cela dit, lorsque la variété physique diminue, on constate que, corrélativement, une variété morale et intellectuelle plus riche vient prendre la place.** Notre caractère est devenu moins accusé mais plus raffiné, plus cultivé, plus nuancé. Si ces nuances avaient existé à l'époque, les penseurs de ce temps en auraient parlé. Le genre humain a suivi le même destin que l'individu. Le grossier a disparu. Le délicat est resté. **La force ne s'est pas transmise de manière intacte de génération en génération. Mais le raffinement actuel a aussi son genre de force et cette dernière surpasse peut-être même celle de l'Antiquité.**

Ce qu'il importe de retenir des considérations précédentes, c'est, dit Humboldt, **qu'il faut veiller soigneusement sur notre originalité et sur notre force. Il faut également préserver nos moyens de les entretenir.** La vraie raison nous conduit

à désirer exclusivement la situation où chaque individu jouit de la plus entière liberté de se développer et de s'épanouir. C'est à l'homme qu'il appartient de se donner une forme en suivant sa volonté, dans la mesure de ses besoins et de ses penchants et dans les limites de sa force et de son droit. **La seule raison de s'écarter de ce principe serait dans la mesure où ceci serait nécessaire pour la conservation même de ces valeurs d'originalité et de force que consacre ce principe.** Ce dernier doit toujours servir de **base à toute politique.**

Chapitre III : Transition à notre véritable étude. Plan. Du soin de l'Etat pour le bien positif, et en particulier pour le bien-être physique des citoyens

Quel est le périmètre souhaitable de l'action de l'Etat ? Tout ce qu'il peut faire pour le bien de l'Etat sans porter atteinte au principe exposé plus haut, principe **qui vise à la conservation des valeurs d'originalité, de force et de libre développement de l'être humain.** Dès lors, l'action de l'Etat dans les affaires privées des citoyens est immorale chaque fois où ceux-ci ne violent pas le droit d'autrui. Pour traiter entièrement cette question, il faut passer en revue les divers aspects de l'influence ordinaire ou possible de l'Etat. **Le but de l'Etat peut être double :**

- chercher à **promouvoir le bonheur ;**
- se borner à **vouloir empêcher le mal :**
 - soit le mal provenant de la **nature ;**
 - soit le mal causé par **l'homme.**

Si l'Etat se limite seulement à traiter le second de ces maux, il cherche uniquement la sûreté. Cette sûreté est à distinguer de tous les autres buts possibles qu'on peut appeler « bien-être positif ».

On peut également examiner l'action de l'Etat sous l'angle des moyens qu'il mobilise :

- il cherche à **réaliser directement son but**
 - **soit par la contrainte,** par des lois impératives et prohibitives, par des peines ;
 - **soit à travers des encouragements** et par la vertu de **l'exemple**
- il **donne à la situation des citoyens une forme favorable** pour la réalisation de leurs projets et empêcher d'agir dans l'autre sens ;
- il met les **inclinations des citoyens** en harmonie avec sa volonté **en agissant sur leur tête et leur cœur.**

Dans le premier cas, l'Etat ne détermine que des actes isolés. L'efficacité de la restriction est faible. Dans le second cas, il détermine davantage la façon d'agir des citoyens. Son efficacité est plus grande. **Dans le troisième cas, il détermine le caractère et la façon de penser des citoyens. Son efficacité est énorme.** Pourquoi ? Parce qu'il agit sur les sources d'où découlent les actions et aussi parce que ce type de politique requiert plus de dispositions.

Ces trois branches sont faciles à distinguer en théorie. **Dans la pratique, il est impossible de trouver une politique de l'Etat qui ne recourt pas simultanément à plusieurs de ces branches.** Pour justifier cela, on dira, par exemple, que le bonheur et la sûreté dépendent étroitement l'un de l'autre. Par ailleurs, les actions isolées de la première branche agissent sur le caractère si on les répète fréquemment. Il est donc plus facile d'examiner si l'Etat vise le bien-être de la population ou seulement sa sûreté.

Dans ce chapitre, Humboldt va examiner **toutes les mesures visant à augmenter le bien-être positif de la nation.** Il vise ici les mesures qui ont pour intention de maintenir ou de promouvoir le bien matériel de la nation, c'est-à-dire les mesures :

- pour l'entretien des **habitants de la population du pays** ;
 - directement (maisons de charité) ;
 - indirectement (encouragement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce) ;
- relatives aux opérations financières et monétaires
- de prohibition d'importer et d'exporter

Le bien moral n'est pas recherché pour lui-même mais pour le maintien de la sûreté. Il sera donc examiné ultérieurement. Selon Humboldt, **toutes les dispositions énumérées ici ont des conséquences négatives.** Il en explique les raisons.

1. « **L'esprit du gouvernement (...) impose à la nation l'uniformité ainsi qu'une manière d'agir étrangère à elle-même** ». ³³⁴

Les hommes obtiennent des biens au préjudice de leurs facultés. C'est pourtant la diversité consécutive à l'union de personnes différentes qui constitue le plus grand bien de la société. **Plus l'Etat s'ingère, plus cette diversité décroît.** Dans ce cas, **la société n'est plus constituée que d'individus isolés en rapport avec l'Etat,** c'est-à-dire avec l'esprit qui domine son gouvernement. La puissance supérieure de l'Etat entrave le libre jeu des forces. Les individus deviennent alors de plus en plus ressemblants et finissent par faire tous à peu près la même chose. C'est précisément ce que désirent les Etats : la prospérité et la tranquillité. Ces deux objectifs s'atteignent plus facilement quand les intérêts individuels ne se combattent plus de façon aussi intense. L'homme doit plutôt aspirer à la variété et s'accomplir dans l'action. C'est ainsi seulement que se forment les caractères riches et puissants. Autrement, on méconnaît l'humanité et on transforme les hommes en machines.

2. **Ces dispositions de l'Etat diminuent la force de la nation**

La forme créée par une matière douée d'une activité consciente d'elle-même

334 W. von Humboldt, **Essai sur les limites de l'action de l'Etat**, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.36

pourra elle-même donner à la matière plus de plénitude et de beauté.³³⁵ L'Etat anéantit la beauté. La raison en est que le beau n'est rien d'autre que l'alliance d'éléments qui d'abord se combattent. Cette alliance n'est possible que moyennant un grand nombre de découvertes nouvelles. Par contre, la matière est anéantie par la forme qu'on veut lui donner de l'extérieur. Car le Néant y supprime l'Être. Pour le dire autrement, **l'homme ne doit pas recevoir une éducation uniforme de l'Etat. Tout ce qui croît en lui doit être semé en lui et se développer grâce à lui.** Pour créer de belles choses, il faut de l'enthousiasme et ce qui inspire le plus d'enthousiasme, c'est la perspective de devenir propriétaire de ce que l'on va créer. D'ailleurs, l'homme a tendance à considérer comme lui appartenant en propre tout ce qu'il crée. Il se sent propriétaire non de ce qu'il possède mais de ce qu'il fait. L'ouvrier qui cultive un jardin se sent plus propriétaire de ce jardin que l'homme oisif qui en jouit.

On pourrait soutenir l'idée que l'Etat, parce qu'il est en mesure de mener des expériences à grande échelle, permet, lorsqu'il entreprend des projets, de faire bénéficier tout le monde de son expérience et accroître ici les connaissances à disposition de tous. Humboldt répond que seuls ceux qui participent au gouvernement tireront profit de ces essais. Pourquoi ? Parce que l'intelligence de l'homme ne progresse qu'en raison de son activité propre, par sa créativité propre ou par l'utilisation qu'il fait, par lui-même, des découvertes d'autrui. Le problème, c'est que l'Etat contraint la plupart du temps les hommes à procéder de la manière qu'il estime la plus raisonnable. Dans les cas où il ne contraint pas les hommes à appliquer le fruit de ses découvertes, il habitue ces derniers à compter sur un enseignement extérieur, une aide étrangère plutôt que de les laisser chercher eux-mêmes la solution à leurs problèmes.

Parfois, l'Etat se contente d'encourager, par des récompenses notamment, les citoyens à suivre ses conseils. **Ce n'est pas là la meilleure façon d'enseigner. Comment faudrait-il s'y prendre ? Il faudrait présenter toutes les solutions possibles et préparer l'homme à choisir par lui-même la plus convenable ou, mieux, le préparer à découvrir lui-même cette solution.** C'est une méthode négative d'enseigner qui s'avère bien plus efficace que la méthode positive qui passe par une véritable éducation nationale.

Les soins trop étendus de l'Etat nuisent à l'énergie d'action et au caractère moral. La personne trop fortement ou trop fréquemment dirigée finit par sacrifier toute initiative et toute décision personnelle dans l'accomplissement de ses activités. Il croit bien faire en attendant les ordres et en les suivant. **Les notions de mérite et de faute finissent par s'évanouir** en lui. Le mérite ne le stimule plus et il ne se sent aucunement responsable de ses échecs qu'il met sur le compte des personnes dont il a suivi les conseils. Cette situation affecte son sens moral d'une manière encore plus étendue. En effet, **pareil individu se sent affranchi de tout devoir qui ne lui**

³³⁵ Ce passage est assez complexe. Que signifie-t-il ? On a vu que Humboldt considère que **l'homme doit acquérir sa « forme » spécifique, originale grâce à une éducation particulière.** Il est un être matériel qui se donne une forme (c'est une matière mise en forme). Il doit se donner cette forme par lui-même (raison pour laquelle l'éducation doit être libre). Il est comparable à une fleur car, **telle la fleur qui produit un fruit, l'homme formé produit, par son travail, ses activités, etc., un certain nombre de choses.** Il modèle la matière et lui donne une forme. Plus il est bien formé, plus belles seront les choses matérielles qu'il produit.

est pas expressément imposé par l'Etat. Non seulement, il ne fait aucun effort pour améliorer sa situation mais il en vient même à craindre toute amélioration car il craint que l'Etat n'y trouve prétexte pour en tirer profit.

Le citoyen cherche à éluder les lois et considère toute violation de la loi comme un gain. Dès lors, pour une large portion de la population, la morale ne représente rien d'autre que les lois et les ordonnances de l'Etat. **Chacun compte sur la sollicitude de l'Etat et chacun le charge de s'occuper des autres vu qu'il ne désire plus s'en occuper lui-même.** L'assistance de l'Etat affaiblit l'intérêt des gens les uns vis-à-vis des autres et tue l'esprit d'entraide. Abandonné à lui-même dans toute activité, privé de tout secours étranger, l'homme est souvent en butte à l'embarras et au malheur. **Mais, le bonheur, cela se conquiert. Cela se procure par la force et l'industrie. Quand surgit le malheur, l'intelligence s'aiguise et le caractère s'affermi. Malheureusement, cette réaction salutaire ne se produit pas quand l'Etat a, par une intervention trop prononcée, tué tout esprit d'initiative et accoutumé l'homme à s'appuyer sur une force étrangère.** Les Etats sont comme des médecins qui, certes, éloignent la mort, mais entretiennent et alimentent la maladie au lieu de la soigner.

3. Tout ce qui occupe l'homme se relie intimement à ses sentiments intérieurs. Même un but ultime extérieur est parfois accompagné d'un autre but intérieur qui, quelquefois, est le véritable objectif. Le but extérieur, on le rattache alors au but intérieur par nécessité ou par hasard. Plus l'homme a d'unité, plus l'objet extérieur qu'il choisit jaillit librement de son être intérieur. C'est ainsi qu'il faudrait former les ouvriers et paysans. Ils deviendraient alors des artistes, c'est-à-dire des personnes qui affectionnent leur industrie pour elle-même et qui, tout en cultivant leurs forces intellectuelles, ennoblissent leur caractère. L'homme récolte en grandeur et en beauté quand il réserve toujours, non sans peine, la première place à son moi intérieur. Une telle personne considère son moi intérieur comme la source première et le but final de tout son labeur.

Chez un peuple laissé libre, l'agriculture offre un bel exemple de cet anoblissement par le travail. Le labour et la récolte rapprochent tendrement l'homme de son champ et de son foyer. Il sème chaque année mais il sait que la récolte ne trompe que rarement l'espérance. Il est patient, travailleur, économe et confiant. Il reçoit le don des mains de la nature et cela le pousse à la reconnaissance. **L'agriculture est une activité pacifique. Elle consiste toujours à produire. Jamais à détruire.** L'agriculteur est néanmoins conscient que toute agression non provoquée est injuste et il s'anime alors d'un courage intrépide contre quiconque perturbe la paix.

Ce tableau idyllique ne pourrait néanmoins pas exister sans la liberté. La liberté est, pour toute activité, la condition absolument nécessaire sans laquelle aucune des conséquences salutaires du travail ne peut surgir. En effet, **l'homme ne peut jamais s'identifier dans son être avec tout ce qu'il ne choisit pas lui-même, ce en quoi il est gêné, ce vers quoi il est mené.** Pourquoi ? Parce qu'il n'emploie pas vraiment ses forces d'homme. Il se contente de mettre en œuvre une adresse mécanique. **Les Grecs considéraient qu'une activité qui ne favorisait pas le développement du moi était nocive et déshonorante. C'est pourquoi ils avaient des esclaves.** Les philosophes grecs les

plus philanthropes reconnaissent qu'il s'agissait d'un moyen injuste et barbare mais, disaient-ils, c'est un mal nécessaire qui permet d'assurer le développement ultime de la force et de la beauté d'une partie de la société en sacrifiant l'autre partie.

Ce raisonnement est évidemment erroné. En réalité, toute activité est capable d'ennoblir l'homme s'il l'accomplit librement. Une activité produit des effets salutaires seulement et seulement si l'énergie qu'on y consacre remplit principalement l'âme de l'homme. Elle produit moins d'effets salutaires voire aucun, si l'homme considère cette activité uniquement comme un moyen. Pourquoi ? Parce que tout ce qui est attrayant en soi suscite l'estime et l'amour. Au contraire, ce qui est purement utilitaire n'éveille que les intérêts. L'homme peut être ravalé par les intérêts de la même manière qu'il est ennobli par l'estime et l'amour.

Lorsque l'Etat intervient positivement dans le processus, il ne se focalise que sur le résultat du travail plutôt que sur ce travail lui-même. Il ne se préoccupe que des règles qui seront, selon lui, les plus efficaces. C'est là un point de vue étroit et pernicieux.

La vie conjugale fournit un bon exemple de cette forme d'équilibre – qu'on réussit ou qu'on échoue à établir – entre le moi intérieur et le but extérieur, entre le sentiment et l'intelligence. Au sein de l'union la plus intime, il est nécessaire de conserver une activité personnelle et spontanée. Le succès du couple dépend de l'élévation ou de l'affaissement de l'être des deux personnes qui le composent. L'effort consenti pour réaliser son idéal exerce une influence déterminante sur :

« (...) **la partie la plus intéressante de l'humanité, sur ceux qui ont la perception la plus délicate et la plus aisée, et qui conservent le mieux leurs impressions dans leur for intérieur. Dans cette classe il faut ranger les femmes plutôt que les hommes ;** et pour cette raison, le caractère de celles-là dépend surtout de la nature des rapports de famille dans une nation ».³³⁶

Leur « moi intérieur » est davantage préservé que celui des hommes qui s'emploient dans quantité d'occupations extérieures.³³⁷ Par ce souci de préservation et de développement du moi individuel, les femmes approchent plus que l'homme de l'idéal de l'humanité. Le caractère de la femme la pousse à sauvegarder le trésor des bonnes moeurs. Humboldt cite ici Goethe : « L'homme aspire à la liberté. La femme à la pureté ».³³⁸

« Et si, suivant ce mot profond et vrai du poète, **l'homme s'efforce de reculer les barrières extérieures qui font obstacle à la croissance, la main soigneuse de la femme pose les bienfaites limites intérieures sans lesquelles la plénitude de la force ne saurait se transformer en fleur (...)** ».³³⁹

336 W. von Humboldt, **Essai sur les limites de l'action de l'Etat**, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.43

337 Ce texte date évidemment du XVIII^{ème} siècle, époque où, en Allemagne, les femmes mariées s'occupaient avant tout de tâches ménagères. L'analyse de la femme faite par Humboldt n'est pas radicalement essentialiste. Elle se base sur la condition féminine de l'époque.

338 Goethe, Torquato Tasso, acte II, scène 1^{ère} cité in W. von Humboldt, **Essai sur les limites de l'action de l'Etat**, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.44

339 W. von Humboldt, **Essai sur les limites de l'action de l'Etat**, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), pp.44-45

D'ailleurs, la moralité des nations se relie étroitement à la considération dont jouissent les femmes. C'est là un critère déterminant.

Les effets du mariage sont tout aussi divers que les caractères des individus. L'Etat, par conséquent, ne devrait pas plus intervenir dans le mariage qu'il ne doit le faire dans le bien-être des individus. En effet, la loi commande alors que de tels rapports ne peuvent naître que du penchant et non point des prescriptions extérieures. Non seulement l'Etat devrait rendre les liens plus libres et plus larges mais il devrait même s'abstenir de toute action sur le mariage et laisser entièrement au libre arbitre des individus et aux divers contrats qu'ils concluent autour du mariage. D'ailleurs, l'expérience démontre que les conséquences des institutions coercitives ne correspondent jamais aux intentions initiales.

4. Le soin de l'Etat pour le bien matériel des citoyens est nocif pour une autre raison : il s'exerce nécessairement sur une foule hétérogène et nuit aux individus en définissant des règles générales. L'application de ces règles génère des erreurs considérables car elles ne sont appropriées qu'à certains citoyens et pas aux autres.

5. L'action de l'Etat empêche le développement de l'individualité et de l'originalité personnelle de l'homme tant dans sa vie morale que dans sa vie pratique. Humboldt ne veut pas dire ici que l'homme ne peut s'accomplir pleinement qu'à la condition de vivre isolé. Il pense au contraire que les hommes doivent s'unir les uns aux autres mais sans pour autant faire disparaître leur personnalité originale :

« L'union ne doit pas fondre un être dans un autre, mais ouvrir les voies de l'un à l'autre ». ³⁴⁰

Chacun peut se modifier en fonction de ce que lui apporte autrui mais non se laisser étouffer par l'autre. Des synergies sont évidemment possibles entre personnes de caractère original car dans le domaine de la vérité et celui de la morale, les choses vraiment dignes de l'homme ne sont jamais en conflit. Tout ce qui, dans leurs caractères, ne peut subsister dans le cadre de relations, doit être anéanti et remplacé par d'autres traits de caractère forgés au contact du caractère profondément personnel d'autrui. Les interactions doivent se dérouler dans le plus grand respect car le caractère est la propriété d'un être libre. Cet art des relations est aujourd'hui fort négligé. D'une part, parce qu'on le considère comme une détente et non comme un travail. D'autre part, parce que bien peu de gens, malheureusement, ont en eux un côté intéressant et original dont on puisse tirer profit. Néanmoins, personne ne peut être considéré comme entièrement incapable d'être utile ou non susceptible d'être modifié par l'influence d'un autre.

L'Etat, quand il vise à assurer un bien positif, ne fût-ce que sur un bien extérieur et physique qui se relie toujours à l'être intérieur, ne peut s'empêcher de devenir un obstacle au développement de la personnalité individuelle. Dès lors, ces soins doivent être exclus sauf cas de nécessité absolue.

340 W. von Humboldt, *Essai sur les limites de l'action de l'Etat*, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.47

6. Il est très difficile de comparer les avantages et les inconvénients résultant de l'établissement des institutions de l'Etat. C'est difficile car on ne sait jamais quels autres inconvénients sont entraînés par les inconvénients qu'on parvient à identifier. Tous les politiciens reconnaissent, par expérience, que peu de mesures sont vraiment d'une nécessité immédiate et absolue. La plupart d'entre elles n'ont qu'une nécessité purement relative, indirecte et dépendante de mesures précédentes.

Toute intervention appelle, pour être mise en œuvre, d'autres interventions imprévues. Une quantité bien plus considérable de moyens devient nécessaire et ces derniers nous éloignent du vrai but à atteindre. Un tel Etat a besoin de bien plus de recettes et nécessite aussi une organisation plus compliquée pour le maintien de la sûreté politique proprement dite. **Les parties de l'Etat perdent leur cohésion, ce qui oblige l'Etat à redoubler d'activité.** L'administration des affaires d'Etat devient à ce point enchevêtrée qu'elle rend nécessaire l'adoption d'une foule de dispositions de détail.

Elle emploie ainsi, pour noircir du papier, une quantité toujours plus grande de personnes. Un grand nombre d'excellents esprits et beaucoup de mains sont ainsi détournés du travail honnête. Les forces intellectuelles de ces personnes se détériorent à s'employer dans ces vaines activités. Une nouvelle classe de personne voit ainsi le jour, celle des serviteurs de l'Etat, classe qui dépend plus de la partie gouvernante qui les paie que de la nation proprement dite. En découlent quantité d'autres maux : le manque d'indépendance, la paresse, l'insuffisance, la présomption, etc. **Les serviteurs de l'Etat tendent de plus en plus à négliger les choses elles-mêmes pour n'en considérer que la forme.** Les améliorations qu'ils apportent à certains aspects des choses qu'ils traitent s'avèrent funestes à cette chose vu qu'ils n'accordent pas à la chose principale l'attention suffisante. En résulte d'autres complications, de nouveaux besoins et, dès lors, la prolifération des fonctionnaires. Leurs effectifs croissent dans la plupart des Etats. La bureaucratie se gonfle au même rythme que la liberté des sujets diminue. Tous les dossiers administratifs passent dans le maximum de mains possibles. Les affaires se font de manière totalement mécanique et les hommes deviennent des machines. L'habileté, la probité et la confiance disparaissent.

Evidemment, ces institutions présentent également des avantages mais Humboldt ne va pas les énumérer ici. Il peut désormais traiter du dernier point qui constitue l'aboutissement des considérations qui précèdent.

7. L'Etat néglige les hommes et leurs facultés au profit des choses et des résultats. On peut, dit Humboldt, comparer l'Etat à « un amas d'instruments, morts ou vifs, d'influence et de jouissance, plutôt qu'à une réunion de forces capables d'agir et de jouir ». ³⁴¹

En portant atteinte à l'indépendance des êtres affectifs, l'Etat ambitionne, en contrepartie, de leur garantir bonheur et jouissance. Ce système n'a d'autre visée que le calme et la tranquillité. **Ce n'est pas là une conception très haute de la dignité humaine mais admettons que cet objectif soit légitime. On constate que,**

341 W. von Humboldt, *Essai sur les limites de l'action de l'Etat*, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.51

même ici, l'Etat échoue. En effet, ce n'est pas la tranquillité et l'aisance matérielle qui apportent la vraie jouissance. **Là où l'homme jouit le plus, c'est lorsqu'il se sent en pleine possession de sa force et de son unité.** C'est aussi à cet instant qu'il se trouve le plus près de son malheur car cette ascension peut être suivie d'une descente. Le moi intérieur de l'homme devient le siège du bonheur et du malheur. Pour l'âme exaltée en pleine possession de sa force, sa propre destruction est un moment de délice.

Peut-être, dit Humboldt, certains m'accuseront-ils d'exagérer les inconvénients de l'intervention étatique examinés précédemment. Il répond qu'il devait se montrer exhaustif dans la description des effets néfastes de l'immixtion de l'Etat. Evidemment, ces effets sont proportionnels au degré de cette ingérence. Il est rare qu'on trouve dans le monde réel des cas aussi complets et aussi purs que ceux qu'il a décrits.

Qu'en serait-il si l'Etat n'intervenait pas comme il le fait ? Si chacun était laissé libre de progresser dans son originalité propre, un très grand nombre de nuances variées et délicates apparaîtraient dans le monde. La diversité, l'originalité et la vigueur de notre société amèneraient cette dernière à une forme à la fois plus grande et plus admirable que celle de cette Antiquité tellement superbe. Pourquoi ? Car le caractère d'un peuple moins cultivé est toujours plus rude et plus grossier que celui d'une civilisation plus riche et plus délicate en raison de l'extension des communications entre les diverses parties du monde. Chacun, entouré de forces excellentes, pourrait les assimiler avec une énergie excitée par la liberté. Personne ne serait sacrifié à autrui et chacun pourrait amplifier sa force. Chez un tel peuple, toutes les facultés et toutes les mains travailleraient à la jouissance de la vie humaine.

Humboldt synthétise alors le premier principe fondamental de cette partie de l'ouvrage :

« **Que l'Etat se retienne de tout soin pour le bien positif du citoyen ; qu'il n'avance jamais plus qu'il n'est nécessaire pour leur garantir la sûreté entre eux et vis-à-vis des ennemis extérieurs ; qu'il ne restreigne jamais leur liberté en faveur d'un autre but** ». ³⁴²

Les moyens par lesquels on restreint la liberté peuvent être directs (les lois, les encouragements, les primes) ou indirects (concessions faites à certains citoyens isolés de privilèges, de monopoles, etc.). Chacun de ces moyens entraîne des maux spécifiques.

On pourrait trouver étrange de vouloir interdire à l'Etat ce que chaque citoyen peut faire de lui-même, à savoir donner des récompenses, aider les autres, être propriétaire, etc. **Pourquoi ce qui est permis à chacun doit-il être interdit à l'Etat ?** La raison en est que l'action d'un particulier peut être arrêtée par la concurrence d'autres particuliers, par sa ruine ou par sa mort. Cela ne risque pas d'arriver à l'action de l'Etat. Par ailleurs, l'Etat agit en vertu d'autres mobiles que ceux animant les citoyens. Quand un particulier distribue des récompenses, c'est dans la perspective d'une future relation commerciale. Un Etat, lui, ne subit pas directement le préjudice d'un encouragement inutile. Il n'en mesure d'ailleurs jamais l'impact réel.

342 W. von Humboldt, *Essai sur les limites de l'action de l'Etat*, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.54

Le point de vue de Humboldt valorise la force de l'homme et son perfectionnement intérieur. N'est-ce pas de l'exclusivisme ? Humboldt répond que ce reproche serait fondé s'il ne considérait que la force elle-même et s'il négligeait les résultats de l'application de cette force. En clair, **la question est de savoir si toutes ces choses dont l'Etat ne doit pas s'occuper peuvent prospérer toutes seules.** Pour répondre à cette question, il faudrait examiner séparément les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, du commerce, etc. et distinguer, pour chacune d'eux, les avantages et les inconvénients d'un régime de liberté. Humboldt n'a pas les compétences techniques nécessaires à un tel examen qui serait d'ailleurs très utile à mener. Il va dès lors se contenter de quelques observations. La première est la suivante :

« Toute chose, quelle qu'elle soit, est mieux faite quand on agit plutôt pour elle-même que par amour pour ce qui peut en résulter ». ³⁴³

Pourquoi ? Parce que **l'homme préfère l'action à la possession.** Du moment, évidemment, que cette action soit libre. Autrement, l'homme le plus vigoureux préférera toujours l'oisiveté aux travaux forcés. En outre, **l'idée de propriété ne s'éveille qu'avec l'idée de liberté.** Or c'est la propriété qui stimule le plus l'énergie de nos activités.

Humboldt insiste beaucoup sur l'unité en laquelle il faut faire converger les différentes forces qui nous composent. Pareille unité permet la réalisation de grands résultats. **A l'échelon collectif, on peut très bien atteindre cette unité au moyen de dispositions prises par la nation et pas seulement au moyen de dispositions édictées par l'Etat. Comment ? Par la liberté d'association.** Il faut donner aux diverses parties de la nation la liberté de s'unir en concluant des contrats. Ces associations sont plus indirectes que les prescriptions de l'Etat mais elles laissent davantage de liberté pour former, dissoudre ou modifier le lien.

A l'origine, l'Etat ne s'occupe que de la sûreté. Il procède d'un pacte fondamental conclu entre les divers citoyens pour que l'Etat garantisse cette sûreté. Par la suite, l'Etat entreprend de s'occuper du bien-être des citoyens. L'institution s'est éloignée de son origine. **Le souvenir de ce pacte originel s'est effacé.** Si l'on respectait la nature de ce contrat national, cela impliquerait que chaque citoyen donne son accord à toute décision gouvernementale. **Il faudrait l'unanimité des sociétaires et non pas la majorité des voix de ces derniers. C'est pourtant la loi de la majorité qui prévaut** dans l'adoption de décisions. Les citoyens en désaccord n'ont d'autre issue qu'entrer en dissidence, c'est-à-dire quitter cette société et se soustraire ainsi à la loi de la majorité. Le problème, c'est que quitter cette société n'est possible qu'à la condition de quitter les frontières de l'Etat.

Recourir à des associations a cet autre avantage sur l'Etat qu'on marque un accord ponctuel et provisoire sur un certain nombre de choses plutôt que de conclure des contrats généraux portant sur des besoins indéterminés de l'avenir. Les associations d'hommes libres se forment difficilement mais ce qui se forme difficilement gagne plus de durée solide car les forces fort éprouvées permettent d'assurer la cohésion

343 W. von Humboldt, *Essai sur les limites de l'action de l'Etat*, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.56

la plus énergique. **De manière générale, plus une association est vaste, moins elle est salutaire. Pourquoi ? Car plus l'homme agit pour lui-même, plus il se cultive. Au sein d'une plus vaste association, il devient aisément un outil.** Ainsi, rien ne tue plus complètement à la fois la compassion authentique, la confiance en l'homme et l'espoir que les maisons de charité. Qui ne mépriserait pas un mendiant qui préférerait passer le reste de ses jours nourri et logé dans un hôpital que de rencontrer une personne qui l'aime ?

Evidemment, dit Humboldt, nous avons toujours vécu dans de vastes associations et, sans ces dernières, nous n'aurions pas fait des progrès aussi rapides. Mais, dit-il, nous aurions néanmoins fait des progrès. Ils auraient juste été plus lents. Les fruits auraient mûri plus lentement. En conséquence, ne seraient-ils pas plus doux ?

Ceci étant dit, il reste encore deux objections à examiner :

- **l'insouciance de l'Etat ne rend elle pas ce dernier incapable de s'occuper de la sécurité ?**
- **n'est-il pas indispensable, pour rassembler les moyens nécessaires à la machine de l'Etat, de broyer de façon multiple les conditions de vie des citoyens ?**

Chapitre IV : Du soin de l'Etat pour le bien négatif des citoyens, pour leur sûreté

Si le mal que l'homme inflige à ses semblables était comparable aux maux physiques de la nature ou aux maux moraux qui, par intempérance ou par privation, aboutissent à la destruction de soi-même, il serait inutile de créer un Etat. Pourquoi ? Parce qu'il suffirait de courage, de bravoure et de prudence pour lutter contre les maux de nature et il suffirait de sagesse et d'expérience pour lutter contre les maux moraux. Dans les deux cas, on aurait, une fois le mal pallié, remporté un combat et un pouvoir permanent ne serait nullement nécessaire.

Mais l'Etat est bel et bien nécessaire pour régler les différends entre les hommes. Car les luttes donnent naissance à d'autres luttes. L'offense appelle la vengeance et la vengeance est une nouvelle offense. Il faut donc qu'un tiers mette fin à la spirale destructrice de la vengeance.

« Sans la sûreté, l'homme ne peut ni développer ses facultés, ni jouir de leurs fruits ; car sans sûreté, il n'est point de liberté ». ³⁴⁴

La sûreté est un bien que l'homme ne peut se procurer par lui seul. Les Etats sont liés entre eux par quantité de traités qui tendent à les dissuader à recourir entre eux à la violence mais ils ne jouissent pourtant pas de la sûreté dont bénéficient les simples citoyens. Inversant le raisonnement qu'il a tenu jusqu'alors, Humboldt, qui a établi négativement les domaines où l'Etat ne doit pas étendre son influence, énonce ici le premier principe positif :

344 W. von Humboldt, **Essai sur les limites de l'action de l'Etat**, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.60

« (...) la conservation de la sûreté, soit contre les ennemis extérieurs, soit contre les troubles intérieurs, est le but que doit se proposer l'Etat, et l'objet sur lequel son action doit s'exercer ». ³⁴⁵

A l'origine, les rois n'étaient que des chefs pendant la guerre et des juges pendant la paix. Paradoxalement, nous dit Humboldt, l'histoire nous enseigne que les rois apparaissent précisément aux époques où le sentiment de liberté est le plus cher à l'homme. A cette époque, l'homme n'a pas encore beaucoup de propriété et seule lui importe sa force personnelle. Chaque homme désire en jouir sans entraves. Mais **chacun se rend compte que pour faire coexister toutes ces forces individuelles, l'existence d'un chef ou d'un arbitre est nécessaire.** On peut donc dire que le choix d'une monarchie est la preuve du degré de liberté de ceux qui optent pour pareil gouvernement. Un seul chef, c'est ce qu'il y a de plus utile. Evidemment, les hommes qui choisissent un roi pressentent que ce choix peut être dangereux mais ils ne mesurent pas à quel point c'est le cas. Pourquoi ? Parce que l'homme ne ressent pas le besoin de subjuguier la liberté d'autrui. Le despote, si. Le despote n'est pas sensible à la beauté de la liberté. Il aime l'esclavage sans désirer, lui, être esclave.

Chapitre V : Du soin de l'Etat pour la sûreté contre les ennemis extérieurs

L'Etat doit évidemment assurer la sécurité contre les ennemis extérieurs. Quelle est l'influence de la guerre sur le caractère de la nation ? **Humboldt considère que la guerre est l'un des phénomènes les plus salutaires du progrès humain.** C'est même avec peine qu'il la voit disparaître de plus en plus de la scène. ³⁴⁶ C'est une extrémité redoutable mais qui retrempe les âmes et leur donne force et variété.

On pourrait lui objecter, poursuit-il, que, à côté de la guerre, il existe d'autres moyens analogues de développement. Beaucoup de professions présentent des dangers physiques. Il existe même des dangers d'ordre moral, ceux qui, par exemple, peuvent atteindre l'homme d'Etat. **Mais les métiers, même les plus dangereux,** tels que la navigation, l'exploitation des mines, etc., **ne présentent pas la même idée de grandeur et de gloire qui s'attache à la guerre.** Dans les conflits guerriers, les risques sont pris non pour gagner de quoi vivre mais pour laver l'honneur de la nation.

Personne ne peut nier que la mort du guerrier qui tombe au combat est incomparablement plus belle que la mort héroïque d'un Pline ³⁴⁷ audacieux. Pourquoi admirons-nous tant les Spartiates aux Thermopyles ? En raison de l'exemple de courage et d'abnégation qu'ils donnent à toute nation. Certes, le courage et l'abnégation se manifestent dans quantité d'autres occasions plus quotidiennes. Mais

³⁴⁵ W. von Humboldt, *Essai sur les limites de l'action de l'Etat*, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.61

³⁴⁶ **Cette opinion choquante était malheureusement partagée par la quasi-totalité des intellectuels de l'époque**, à l'exception de personnes telles qu'Emmanuel Kant, Adam Smith et Benjamin Constant.

³⁴⁷ Pline l'Ancien (23 PC-79PC) est un célèbre écrivain et naturaliste romain auteur d'une monumentale encyclopédie intitulée *Histoire Naturelle*. Il décéda le 24 août 79 le jour de l'éruption du Vésuve, probablement d'étouffement, alors qu'il s'était dangereusement rapproché de Pompéi de manière à observer le phénomène.

n'est-il pas normal que tout homme sensible s'émeuve devant une manifestation aussi vivante et grandiose de ces sentiments ?

La guerre est nécessaire et salutaire. Cela dit, Humboldt est plutôt défavorable à l'institution des armées permanentes. Pourquoi ? Même s'il reconnaît leur grande et incontestable utilité, il trouve néanmoins **inutile que l'homme fasse le sacrifice de sa liberté pendant de longues années et parfois même une vie. Dans les armées permanentes, l'homme devient une machine.** Il est néfaste que des parties considérables de la nation sont retenues dans cette vie mécanique pendant la paix. Il appartiendra aux historiens du futur de déterminer si les mérites d'une armée permanente l'emportent sur les défauts de cette dernière.

L'art de la guerre a fait d'immenses progrès mais la noblesse de caractère des guerriers est devenue plus rare. On ne rencontre plus la sublime beauté qui se manifestait dans l'Antiquité. Les armées permanentes amènent la guerre jusque dans la paix. Le courage et la discipline militaires ne sont honorables que quand ils s'allient, le premier à la paix et la seconde à la liberté. S'ils se séparent, la discipline dégénère facilement en esclavage. C'est ce qui arrive souvent en temps de paix.

En aucune manière, ce qui vient d'être dit ne signifie, précise Humboldt, que l'Etat devrait, de temps en temps, provoquer une guerre. En tout temps, les hommes sont des hommes et ils ne perdent pas leurs passions originelles. La guerre naîtra d'elle-même. Si ce n'est pas le cas, on verra alors que la paix n'est ni imposée par la force ni produite par une paralysie artificielle. Néanmoins, vu les progrès réalisés par l'humanité, il est certain que les époques futures deviendront de plus en plus pacifiques. Quelle forme prendra le combat ? Sera-ce la guerre ou la concurrence ? Tout cela dépendra du raffinement des facultés humaines.

Quoi qu'il en soit, **l'Etat ne doit aucunement promouvoir la guerre. Néanmoins, il ne doit pas s'y dérober s'il y est contraint.** Les exercices militaires dispensés aux citoyens ne doivent pas se limiter à produire la bravoure, l'habileté et la subordination du soldat. Elles doivent inspirer l'esprit vrai du guerrier ou celui du noble citoyen toujours prêt à en découdre pour son pays.

Chapitre VI : Du soin de l'Etat pour la sûreté des citoyens les uns vis-à-vis des autres- Moyens d'atteindre ce but – Dispositions visant le perfectionnement de l'esprit et du caractère des citoyens – De l'éducation publique

Quel soin l'Etat peut-il assurer relativement à la sûreté des individus les uns vis-à-vis des autres ? Il faut absolument poser les bornes que l'Etat ne peut franchir. L'Etat peut procéder de plusieurs manières : réparer les désordres commis et punir, prévenir les maux ou encore imprimer aux citoyens, à leur caractère et à leur esprit une direction qui conduise vers ce but. On pourrait encore étendre davantage les pouvoirs de l'Etat et prétendre, par exemple, qu'en ne développant pas pleinement ses facultés ou en ne les utilisant que partiellement, le citoyen « volerait », pour ainsi dire, sa

propriété à l'Etat. On le voit, faute de poser des bornes à l'action de l'Etat, il n'y a, potentiellement, pas de limites à ses prétentions.

Pour répondre à cette question, **Humboldt restera fidèle à la méthode poursuivie jusqu'alors. Il a posé comme hypothèse la plus large compétence de l'Etat pour, progressivement, détacher tout ce qui peut en être détaché.** Il a déjà démontré que l'action de l'Etat devait se confiner à assurer la sûreté et le calme. C'est de cette façon qu'il va maintenant examiner la question de savoir si l'Etat doit intervenir dans l'éducation. **Pour le dire autrement, est-il nécessaire que l'Etat agisse en matière d'éducation pour assurer la sûreté ?** Comme c'est le seul domaine légitime de l'Etat, son intervention en cette matière ne pourrait être justifiée que si elle résulte de cette mission. Mais qu'entend-on par sûreté ? Humboldt, poursuivant sa méthode, commence en partant de la sûreté en son sens le plus large pour arriver, par une série de restrictions, aux principes qui lui semblent les plus vrais.

On préconise parfois l'empêchement préventif des actes illégaux et des comportements immoraux dans l'Etat. Heureusement, dit Humboldt, ces restrictions, qui existent déjà, ont tendance à diminuer. On cite fréquemment l'exemple de la Grèce et de Rome. Mais ces Etats étaient des républiques. Les institutions scolaires servaient d'appui à leur constitution libérale qui remplissait les citoyens d'enthousiasme et qui canalisait la forte énergie de caractère. Ils jouissaient d'une plus grande liberté que les Modernes. Ce qu'ils sacrifiaient, ils le sacrifiaient pour agir encore, pour participer au gouvernement. Dans les Etats monarchiques actuels, les choses sont très différentes. L'Etat ne pourrait plus mobiliser avec le même succès des moyens tels que l'éducation, la religion, les préceptes moraux. Cela serait surtout plus dommageable qu'à l'époque car, en ce temps là, les institutions existantes se moulaient parfaitement au mode de vie.

Par ailleurs, le genre humain est arrivé à un tel degré de culture que la seule chose qui lui permette de progresser encore plus haut, c'est l'amélioration des individus. Toutes les institutions qui empêchent cette amélioration et qui rassemblent les hommes en vastes groupes sont plus pernicieuses que jamais.

L'éducation publique, c'est-à-dire imposée ou dirigée par l'Etat, est néfaste à plusieurs points de vue. On a vu que **le progrès humain dans la plus grande variété conditionne tout le reste. Or l'éducation publique favorise toujours un modèle déterminé.** Même lorsque l'Etat est le plus disposé à éviter cette uniformisation et se borne juste à engager des maîtres sans leur fournir de consignes, cette uniformisation opère toujours. On a déjà vu toutes les conséquences néfastes de l'immixtion de l'Etat. Elles se manifestent ici également.

S'il y a bien une chose sur laquelle l'action doit s'exercer de manière particulière, c'est l'éducation car son but est précisément de former l'individu. Si l'individu est éduqué de manière séparée, cela sera très salutaire. Chaque homme serait formé en fonction de sa situation et des circonstances et pourrait ainsi jouer un rôle actif dans l'Etat. Le conflit entre la situation que l'Etat impose à l'homme et celle qu'il s'est choisie lui-même a pour conséquence que chaque homme se forme différemment et que l'Etat subit des changements imperceptibles mais réels. Ces derniers deviennent visibles lorsqu'ils conduisent à des modifications du caractère national.

Cela serait très différent si, dès son enfance, l'individu recevait une éducation citoyenne. Il est bon, certes, que la situation de l'homme et du citoyen concorde autant que faire ce peut. A condition toutefois que le titre de citoyen exige suffisamment peu de qualités spéciales pour que la forme naturelle de l'homme puisse se conserver sans rien sacrifier d'elle-même. Toutes ces conséquences salutaires disparaissent quand l'homme est sacrifié au citoyen. Evidemment, la société est plus harmonieuse mais l'Etat perd du même coup tous les avantages d'une éducation libre. Toute éducation publique, en qui domine toujours l'esprit du gouvernement, donne à l'homme une force civique déterminée.

Selon Humboldt, **il faudrait que l'éducation soit la plus libre et la moins orientée possible vers des rapports civiques.** C'est seulement une fois l'éducation achevée que l'homme entrerait pour ainsi dire dans l'Etat. Et l'organisation de l'Etat devrait pour ainsi dire s'éprouver sur lui. Cette « lutte » est nécessaire pour une véritable amélioration de la constitution par la nation. En ce cas, l'organisation civile ne pourrait pas écraser l'homme car, correctement formé, l'homme disposerait de beaucoup de force et pourrait résister adéquatement à cette pression. Pour cela, il faudrait évidemment que cette force se soit développée précédemment dans toute sa liberté.

Dans l'Antiquité, le modèle éducatif était clairement identifié. La « forme » à donner à l'homme était déterminée. Ce n'est plus le cas dans les monarchies actuelles et c'est heureux, précise Humboldt. **L'avantage du régime actuel, c'est que les forces individuelles ne sont plus mobilisées autant qu'auparavant au profit de l'Etat.** Du moment que le citoyen obéit aux lois, qu'il se maintient dans la prospérité dans une activité qui ne nuit à personne, l'Etat ne va pas s'intéresser de très près à son mode d'existence. **Du coup, l'Etat ne va pas se préoccuper de former « l'homme » (qui est la finalité de l'éducation privée) mais se contente de former « le citoyen » ou « le sujet ». Ce que vise l'Etat, c'est le calme au sein de la population.** Le problème, c'est que pareille ambition génère l'indolence, le manque d'énergie et n'est pas de nature à faire progresser la société. Une éducation privée, par contre, ne sacrifie aucune énergie, nourrit la confrontation des forces et produit un équilibre entre les divers liens et rapports.

On pourrait se dire qu'il suffit d'interdire à l'éducation publique de promouvoir tel ou tel mode de formation et de se borner à assurer le développement des forces dans leur originalité respective. Mais ce n'est pas possible affirme Humboldt : là où existe une unité d'organisation, il en découle toujours une uniformité dans les effets. Si l'on veut à tout prix éviter que des enfants restent sans éducation, il vaudrait mieux payer des tuteurs aux parents négligents et aider les parents indigents. Quoi qu'il en soit, l'Etat ne parvient même pas à réaliser son principal objectif : la modification des mœurs suivant le modèle jugé le plus convenable pour lui. Pourquoi ? Quelle que soit l'influence de l'éducation sur l'homme, celle des circonstances le sera bien davantage tout au long de sa vie.

L'éducation peut juste cultiver les hommes et n'a pas à se soucier des formes civiques à leur donner. Point besoin de l'Etat pour assurer cette tâche. **Chez des hommes libres, tout progresse mieux : les affaires, les arts et les sciences.** Les liens de famille sont plus solides. Les parents prennent mieux soin de leurs enfants. Comme ils ont plus d'aisance matérielle, ils peuvent prendre soin de leurs désirs. **Chez les hommes libres, l'émulation**

pousse chacun à se dépasser. Les professeurs se forment d'une bien meilleure manière car leur sort dépend du succès de leurs travaux au lieu des promotions qu'ils peuvent attendre de l'Etat. On ne manque donc pas d'une éducation domestique éclairée.

Dans une société libre, il ne manquera pas non plus d'établissements pour l'éducation en commun si utile et nécessaire. Ce n'est pas parce qu'une forme déterminée est donnée par l'éducation publique qu'elle consolidera nécessairement la sûreté. La vertu et le vice ne dépendent pas de tel ou tel modèle de comportement général. Ils dépendent de l'harmonie ou de la discordance des différents traits de caractère, du rapport de la force avec la somme des penchants, etc. Chaque forme d'éducation pour le caractère est susceptible d'écarts qui lui sont propres et dans lesquels elle dégénère. Quand un Etat ne propose qu'un seul mode d'éducation, il manque alors d'éléments de nature à contrebalancer les inconvénients de ce modèle. Il manque donc d'équilibre. **Puisque tous les hommes sont taillés sur le même moule promu par le système éducatif de l'Etat, on ne trouvera pas d'hommes dotés de caractères différents dont les qualités pourraient neutraliser les défauts des premiers.** Faute de cette salutaire diversité, le système s'effondre. C'est ainsi qu'Humboldt explique la modification fréquente de la constitution des anciens Etats de l'Antiquité. Selon lui, chaque constitution antique agissait de telle sorte sur le caractère national qu'elle le modelait de manière uniforme. En conséquence, ce dernier dégénérait et entraînait alors la nécessité de produire une constitution nouvelle.

Il n'est pas nécessaire de modifier les mœurs pour assurer la sûreté d'un Etat. L'éducation publique est située en dehors des limites dans lesquelles l'Etat doit renfermer son éducation.

Chapitre VII : De la religion

Une autre manière pour l'Etat de faire l'éducation, pour ainsi dire, des adultes, c'est la religion. Il peut ainsi l'accompagner sa vie entière.

Certes, les idées religieuses concourent à la perfection morale mais il est erroné de penser qu'elles soient nécessairement liées à elles. Pour les Anciens, la religion était intimement liée à la constitution de l'Etat. Lorsque la religion chrétienne vint se substituer aux religions et autres divinités locales, on assista à l'écroulement d'une des plus funestes murailles qui séparaient les unes des autres les diverses races humaines. Elle constitua la base de la vertu, du progrès et de l'union entre les hommes. Sans elle, la civilisation, la lumière, le savoir, la science seraient restés le partage exclusif d'un petit nombre d'hommes.

Si l'on veut agir sur la moralité du peuple au moyen des idées religieuses, il faut distinguer entre :

- la **protection donnée par l'Etat à une religion déterminée ;**
- la **protection donnée par l'Etat aux sentiments religieux en général.**

La première protection est plus oppressive et pernicieuse que la seconde. Mais la seconde protection n'est pas facile à réaliser sans la première. Pourquoi ?

Parce que l'Etat considère la moralité et la religiosité comme inséparables et est donc quasiment toujours enclin à prendre une religion sous son aile. A supposer qu'il ne le fasse pas et qu'il défende tous les partis religieux, il favorisera les opinions de ces partis religieux par rapport à d'éventuelles opinions dissidentes des individus.

Toute immixtion de l'Etat dans les matières religieuses favorise nécessairement un certain nombre d'opinions déterminées et, par là même, inhibe la liberté des individus. Même si l'Etat n'utilise pas de contraintes en ce cas et se contente d'exhorter, il existe toujours une certaine prépondérance de l'Etat qui amoindrit la liberté.

La religion repose sur un besoin de l'âme. Nous espérons parce que nous désirons. Ce besoin vient de l'instinct. La religion provient de la crainte et de l'espérance. Au fil du temps, elle est devenue de plus en plus sophistiquée, abstraite et intellectuelle, mais elle est entièrement subjective et repose exclusivement sur la capacité d'imagination personnelle de chaque homme.

Non seulement la moralité ne dépend pas de la religion mais, en outre, elle n'est pas nécessairement liée à la religion. Quand on étudie de plus près la morale, on constate que ni ce que la morale prescrit comme devoir ni ce qui donne sanction à ses lois ne dépend des idées religieuses. Sans aller néanmoins jusqu'à soutenir qu'une telle dépendance corromprait la pureté de la volonté morale, il considère que l'action morale se situe dans l'âme humaine. Il est vrai que les hommes saisis par la foi religieuse éprouvent ce sentiment du devoir plus vivement que tout autre mais ce n'est pas la seule voie pour accéder à la morale. On peut en effet accéder à la moralité par la seule raison et se montrer vertueux sans avoir besoin d'aucun principe religieux.

L'influence de la religion repose sur l'essence individuelle de l'homme. Elle est subjective dans le sens le plus strict du mot. Le vrai sentiment religieux découle de la sensibilité de l'homme. Il existe, il est vrai, des concepts religieux (l'intentionnalité, l'ordre, la convenance, la perfection, etc.) qui, comme tels, sont indépendants de la sensibilité. Mais ce sont des concepts qui agissent sur la sensibilité des croyants. Par ailleurs, ces idées ne sont pas la propriété exclusive de la religion. La notion de perfection, par exemple, nous est d'abord inspirée par le spectacle de la nature animée.³⁴⁸ Ensuite, on peut l'appliquer à la nature inanimée jusqu'à remonter à l'Etre infiniment parfait. Dès lors, le sentiment religieux n'influence pas le contenu, la substance même des principes moraux mais seulement leur forme.

Humboldt en vient alors à la question de savoir si l'Etat doit ou non agir au moyen de la religion sur les mœurs des citoyens. Les moyens utilisés par le législateur pour favoriser le progrès moral visent à favoriser **le développement intérieur des facultés et des penchants de l'âme**. Pourquoi ? Car tout progrès trouve uniquement sa source au fond de l'âme. **C'est une zone où l'Etat n'a pas le droit d'entrer**. Il peut certes, en favorisant l'esprit de libre-examen, enlever les obstacles qui arrêtent la confiance dans les idées religieuses. **S'il va plus loin, s'il tente de promouvoir directement**

348 Humboldt veut dire ici qu'on peut admirer, par exemple la perfection d'un phénomène naturel, lequel n'est pas religieux en tant que tel.

le sentiment religieux et de le diriger, alors il arrête l'essor de l'esprit et le développement des facultés de l'âme. On ne peut jamais, par ce moyen, créer la vraie vertu. Celle-ci est indépendante de toute religion et incompatible avec une religion imposée et basée sur l'autorité. Atteindre ce degré de vertu n'est d'ailleurs une chose accessible qu'à un petit nombre de personnes. La grande masse est incapable de s'élever à ce haut niveau de moralité. Pourquoi ? Parce que cette activité introspective n'est possible qu'aux personnes en mesure d'y consacrer une grande partie de leur temps et de leurs facultés. L'action de l'Etat s'exercerait sur le grand nombre en pure perte. Son but est plutôt d'édicter des lois sages et de s'assurer que les citoyens y obéissent.

Les propositions développées précédemment affirment que l'organisation de l'Etat n'est pas un but en soi mais un moyen pour le progrès de l'homme. **Les lois doivent être simples, générales et peu nombreuses. Mais les lois ne peuvent jamais suffire. Il faut qu'on y adhère** et, cela, ce n'est pas principalement à l'Etat que cela incombe. **La plus grande part est confiée aux efforts volontaires et unanimes des citoyens.** Ce qui revient au législateur, c'est d'élever le développement intellectuel et culturel des citoyens de manière à ce que ces derniers comprennent que l'avantage d'obéir à l'Etat est de bénéficier d'un cadre qui garantit la réalisation de leurs projets individuels.

Mais, pour parvenir à ce but de développement intellectuel et culturel, l'Etat doit laisser aux citoyens la plus grande liberté. En effet, ce haut degré de culture et d'intelligence ne peut émerger là où la liberté et l'esprit d'examen sont entravés par les lois. Malheureusement, souvent, on reste persuadé que seuls des dogmes religieux imposés par l'Etat permettent d'asseoir la moralité et d'assurer l'obéissance aux lois par les citoyens. Pourtant, **dans les parties incultes de la population, les vérités religieuses sont comprises comme des idées de peines et de récompenses à venir. Ces idées agissent uniquement sur l'imagination.** Elles influencent certes le comportement mais ces idées sont fragiles et sont toujours amoindries par ce qui vient affaiblir la vivacité de l'imagination. La vie dans l'au-delà reste encore assez abstraite pour beaucoup de gens qui se figurent alors que l'idée d'un repentir et d'un amendement dans le futur suffiront à effacer les transgressions. **Dès lors, ces idées religieuses perdent toute efficacité.** Elles n'ont donc pas plus d'influence que l'idée des pénalités légales combinées à de bonnes institutions de police qui, elles, permettent d'assurer la régulation des comportements dans ce monde-ci et non dans le futur.

Il est vrai que les idées religieuses exercent une influence sur une grande partie du peuple. La pensée qu'un être infiniment sage et parfait prend soin de nous permet à beaucoup de percevoir la beauté de la vertu mais pour exercer une pareille influence, la religion doit pouvoir s'harmoniser avec des idées et des sentiments préexistants dans la population. Or ces derniers ne peuvent émerger aisément si la liberté et l'esprit d'examen sont entravés.

Ce qu'il importe de savoir, c'est deux choses :

- **si l'influence de la religion sur la moralité dépend de certains dogmes religieux déterminés ;**

- **si cette dépendance est à ce point incontestable que la moralité et la religion sont unies l'une à l'autre** de manière indivisible.

Selon l'auteur, **la réponse à ces deux questions est négative**. La vertu concorde parfaitement avec les penchants originels de l'homme. La vertu repose au fond de l'âme de chacun. Inutile, dès lors, de procurer aux gens de nouveaux ressorts pour agir de manière vertueuse. Il faut juste leur assurer une action libre et sans entraves. L'homme habitué à juger de la vérité et de l'erreur, l'homme habitué à réfléchir trouve de lui-même des principes d'action tirés d'une source supérieure que celle de l'homme qui bâtit ses principes selon les nécessités. Il est en recherche et le caractère spontané et désintéressé de cette recherche va accroître sa force. La foi, au contraire, c'est la confiance en une force étrangère, en une perfection, intellectuelle ou morale, étrangère. **Le croyant est plus faible et plus passif que l'homme en recherche**. Il arrive, il est vrai, que la foi, quand elle domine sans partage, chasse entièrement le doute et enfante un courage encore plus invincible. Mais cette force ne fonctionne que s'il s'agit d'aboutir à un résultat extérieur déterminé, un objectif qui ne requiert qu'une obéissance mécanique. Cette force ne fonctionne plus dans des situations où l'on attend des résolutions originales et des actes réfléchis. **La foi enthousiaste anéantit absolument les facultés rationnelles. Dès lors, les doutes ne sont pénibles que pour ceux qui croient**. Pourquoi ? Parce que la foi ne s'intéresse qu'aux résultats. **Celui qui cherche**, par contre, prend conscience de la force de son âme et sent que son bonheur repose sur cette force et non pas sur ce qu'il pensait être vrai. **Les doutes ne l'affligent pas mais lui font réaliser l'étendue du chemin parcouru**. Le doute désarçonne par contre le croyant fanatique car, vu qu'il ne réfléchit jamais, il ne le perçoit pas comme un nouveau moyen d'arriver à la vérité.

La liberté de penser elle-même des citoyens est la manière la plus efficace de promouvoir la sûreté dans une société. Pourquoi ? Les autres moyens peuvent empêcher les troubles et les explosions sociales. **La liberté de penser agit sur les penchants et les opinions**. Elle produit l'harmonie intérieure alors que les actes de police ne peuvent agir que sur les conséquences intérieures.

Cette liberté de pensée n'est pas réservée au petit nombre. Elle n'est ni inaccessible ni inutile ni nuisible à la plus grande partie du peuple, même à ceux sont l'activité est absorbée par le soin requis par les besoins physiques. Supposons - même si ce n'est pas le cas - que les idées philosophiques et religieuses les plus élevées ne puissent être transmises au plus grand nombre des citoyens. Supposons qu'il faille parler à leur cœur et à leur imagination plutôt qu'à leur raison. Si c'était le cas, les efforts accomplis feraient descendre la lumière jusqu'à cette classe d'hommes. Les vertus de la liberté de penser sans entraves bénéficieraient alors aux êtres les plus humbles.

L'Etat ne peut se servir arbitrairement de l'homme pour arriver à ses fins sans tenir compte des fins individuelles de celui-ci. Humboldt a démontré que la moralité et la religion sont indépendantes. Dans le chapitre suivant, il démontrera que le maintien de la sécurité n'exige nullement qu'on impose aux mœurs une direction déterminée. Mais si l'on veut préparer le terrain à la religion, si l'on désire que la religion exerce une influence salutaire sur la moralité, alors, il faut promouvoir la liberté.

Plus l'homme est libre, plus il devient indépendant et plus sa bienveillance envers les autres grandit. Son sentiment de force s'élève et se limite elle-même. Qu'il croie ou non à la divinité, il trouve un fil intérieur qui le guide et le dirige. Pour cette raison, il respectera la morale et les lois. Laisse à lui-même en matière religieuse, l'homme deviendra ou non croyant mais ce qui est sûr, c'est que son système d'idées deviendra plus logique, sa sensibilité plus profonde et son être plus uni. **Il sera plus vertueux et plus obéissant aux lois.** Au contraire, celui dont on entrave le développement individuel par des prescriptions religieuses de toutes sortes deviendra ou non croyant mais aura moins de logique dans les idées, moins de profondeur de sentiment, moins d'unité dans son être. Il respectera moins la morale et voudra, le plus souvent, esquiver la loi.

Sur base de toutes ces raisons, Humboldt tire alors le principe suivant :

« **Tout ce qui se rapporte à la religion est en dehors des bornes de l'action de l'Etat ; (...)** la prédication et tout le culte en général doit échapper aux vues particulières de l'Etat et être entièrement abandonné à l'administration des communes ». ³⁴⁹

Chapitre VIII : De l'amélioration des mœurs

Le dernier moyen dont les Etats se servent pour tenter de réformer les mœurs et atteindre leur objectif final, qui est de promouvoir la sûreté, ce sont des **lois et des prescriptions isolées visant des actions immorales en elle-mêmes (mais qui ne portent pas atteinte aux droits d'autrui) ou qui conduisent trop facilement à l'immoralité.**

C'est dans cette catégorie qu'on retrouve les lois limitant le luxe. **Les excès de sensualité de l'âme ou la disproportion existant entre les désirs et les moyens mobilisés pour les satisfaire constituent en effet une source abondante d'actes contraires à la morale et à la loi.** Dans cette optique, il semble qu'il soit conforme au but de l'Etat de maintenir des limites convenables à cette sensualité. Pourquoi ? Parce que ce sont des excès de la sensualité que naissent réellement toutes les collisions entre les hommes. A contrario, l'harmonie règne dans les sociétés où les sentiments intellectuels dominent.

Avant de savoir si l'Etat doit intervenir ici ou pas, il faut appliquer la même méthode qu'auparavant et examiner au regard des intérêts des hommes les moyens dont l'Etat peut user. Avant cela, il faut examiner l'influence de la sensualité sur la vie, l'éducation, l'activité et le bonheur de l'homme.

Ce qui s'exprime avec le plus de vivacité chez l'homme, ce sont les impressions sensibles, les penchants et les passions. Quand elles ne sont pas satisfaites, elles rendent les hommes actifs et ingénieux pour les réaliser. Quand elles sont satisfaites, elles rendent le jeu des idées plus facile et plus libre. Si elles se taisent, c'est que toute force est éteinte. Sans elles, rien de bon ou de grand ne peut se développer. De manière générale, les passions ouvrent de

349 W. von Humboldt, *Essai sur les limites de l'action de l'Etat*, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.97

nouveaux horizons et obligent à prendre en considération des aspects inconnus ou négligés.

Toutefois, l'influence des passions est variable dans son intensité et dans son mode d'action. Cela s'explique partiellement par leur force et leur faiblesse et partiellement par leur parenté avec le monde non sensuel. L'œil permet d'accéder, à partir d'un objet matériel, au royaume de la forme et l'oreille à l'univers harmonique de la musique. Les passions alimentent donc l'âme directement.

Mais là n'est pas l'essentiel. **Selon Humboldt, l'énergie est la première et l'unique vertu de l'homme. Ce qui est de nature à augmenter son énergie est plus précieux que ce qui ne fait que lui fournir la matière pour exercer son énergie.** C'est le cas de la musique. C'est aussi le cas de la combinaison des couleurs. A ce titre, les beaux-arts excitent la sensibilité et font naître les idées. Ils élèvent la force de l'âme. Ces sensations agissent énergiquement sur l'âme. Ce n'est pas le cas des impressions qui ne procèdent pas des œuvres de la nature ou des productions artistiques. En effet, un lien mystérieux unit le sensuel au non-sensuel. Ce qui remplit l'âme d'énergie, c'est l'influence du non sensuel (le beau, le simple et le sublime) dans le sensuel. Cela dit, pour réceptionner ce non sensuel, il faut avoir développé le goût. Ce dernier se perfectionne par l'étude du beau. Là où le goût n'existe pas, les appétits sensuels sont sauvages et effrénés. Sans le goût, la profondeur, la noblesse, la force et la volonté morale sont impossibles.

Rechercher et produire : voilà à quoi tendent toutes les occupations des hommes. La recherche nécessite chez les chercheurs un certain nombre de qualités telles que la profondeur, un esprit riche et diversifié et une chaleur d'esprit intérieure. Certes, pour formuler des propositions purement analytiques, il suffit d'une raison calme et froide. Mais pour découvrir le lien qui relie des propositions synthétiques,³⁵⁰ il faut une vraie profondeur. Ce type de philosophie nécessite de mobiliser diverses facultés. Emmanuel Kant est sans doute le philosophe dont la profondeur n'a jamais été dépassée et cette dernière a parfois été accusée d'être extravagante, notamment dans sa morale et son esthétique. **Dès lors, pour former même les plus calmes des penseurs, il est nécessaire que les jouissances des sens et l'imagination caressent fréquemment leur âme.**

Après ce long mais nécessaire détour dans le domaine de l'esthétique, Humboldt passe alors à la **dimension plus psychologique** de sa théorie. Selon lui, la création intellectuelle est une « fine fleur de la production corporelle ».³⁵¹

Selon Kant, la loi morale est inaccessible tant elle est haut placée. C'est précisément le caractère exigeant de cette loi qui suscite le sentiment de respect pour cette dernière. En ce sens, la loi morale s'unit au sentiment du beau. Ce sentiment du beau ne vient

350 « **Analytique** : se dit d'un jugement (c'est-à-dire une affirmation) **qui ne fait que répéter, sous une forme plus approfondie, une information qui est déjà contenue dans le concept de la chose** dont il traite. Ainsi le jugement « tous les corps ont une étendue » (c'est-à-dire une surface) est un jugement analytique. Le fait d'avoir une surface est sous-entendu dans le concept de « corps » puisque, par définition tout corps s'étend dans l'espace. *Analytique* s'oppose à **synthétique** : un jugement synthétique **apporte une information complémentaire, une information qui n'est pas contenue dans le concept de la chose auquel ce jugement s'applique.** Par exemple : « tous les corps sont pesants ». La pesanteur est un caractère qui n'est pas contenu dans le concept de corps ». in C. de Salle, **La Philosophie**, Luc Pire (l'assure), 2009, pp.20-21

351 W. von Humboldt, **Essai sur les limites de l'action de l'Etat**, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.108

pas nuire à la pureté de la volonté morale. Ce serait le cas si ce sentiment du beau était le véritable mobile de l'homme vers la vertu. Il n'est pas interdit à l'homme de tirer plaisir de l'accomplissement de la loi morale. Mais il n'agira jamais moralement si ce plaisir est le véritable objectif de son action morale. **En clair, c'est le sentiment de grandeur que lui inspire la loi morale qui est le motif de son action.** Il ne doit pas se préoccuper de la jouissance quand il pose son acte moral. Cette dernière pourra être l'effet de l'action morale mais en aucun cas sa cause sous peine de la dénaturer. Mais, ajoute Humboldt, **l'âme ne peut arriver à cette force que par une seule voie : par une puissante impulsion intérieure. Toute force vient des sens.** Elle ne cesse jamais de s'appuyer dessus. Si l'on veut élever et grandir ses facultés, on doit les rajeunir par une jouissance fréquente. Il faut faire entrer en soi les impressions du dehors et fondre toute beauté dans son individualité.

Pourquoi ce long détour par l'esthétique et la psychologie dans le cadre d'une étude politique sur les limites de l'Etat ? Humboldt a voulu démontrer que la **sensualité pénètre de son influence salubre toute la vie et toutes les occupations de l'homme.** Il faut acquiescer pour elle liberté et respect. Evidemment, il ne faut pas oublier que la sensualité déréglée peut être source d'une foule de débordements et de maux tant physiques que moraux. Mais si elle entre dans un juste rapport avec l'exercice des facultés intellectuelles, elle sera salutaire. Autrement, elle change la joie humaine en une jouissance bestiale. La force morale de l'âme doit contrecarrer ce penchant. En effet, le but général que la nature assigne à l'homme est de faire avancer sans relâche l'être humain vers une perfection plus élevée et surtout, d'unir et d'équilibrer ses facultés sensibles et pensantes.

Comme on l'a vu, **l'Etat n'a pas à intervenir pour empêcher ou réparer d'éventuels déséquilibres et dérèglements de cette nature.** Il est pourtant constamment tenté de le faire. Il veut combattre la corruption des mœurs par des lois et des institutions politiques. A supposer que ces lois et ces institutions soient vraiment efficaces, elles auraient pour effet de forcer les citoyens de manière certes paisible et prospère. Pourtant, de tels hommes ne seraient qu'un troupeau d'esclaves entretenus. A supposer que ces lois soient efficaces, elles ne conduiraient jamais à la vraie perfection morale. Pourquoi ? Parce que l'impulsion produit l'habitude. L'habitude n'augmente en rien la force de l'âme. Pourquoi ? Parce que l'habitude détruit le penchant.³⁵² Or ce penchant est utile parce que l'âme se fortifie dans sa volonté de le vaincre. Sans penchant à combattre, l'âme ne se fortifie pas. Il n'y a pas de vertu possible là où il y a contrainte. La contrainte diminue toujours la force de l'âme. Or que sont les mœurs sans vertu et sans mœurs ? Pour qu'il y ait un sentier moyen de la sagesse et de la vertu, il faut nécessairement qu'existent des extrêmes.

On surestime le danger de corruption pour les raisons qui suivent.

1. **L'homme tend naturellement vers la bienfaisance plutôt que vers l'égoïsme.**

Même un homme primitif sera sensible aux vertus domestiques et ressentira de l'attrait pour la grandeur des vertus publiques.

352 Par « penchant », Humboldt entend une propension à la sensualité déréglée qui transforme la joie humaine en jouissance bestiale.

2. **La liberté augmente la force.** Par contre, la contrainte diminue la force et stimule l'égoïsme et tous les vils artifices de la faiblesse. La contrainte ôte leur beauté aux nobles actions.
3. **Laisse à lui-même, l'homme arrive plus difficilement aux vrais principes mais ces derniers s'impriment alors en lui de manière indestructible.** Si on dirige ce dernier, il recevra ces principes plus facilement mais ils finiront par céder le pas à son énergie, aussi affaiblie que soit celle-ci.
4. **Toutes les prescriptions de l'Etat causent des collisions parce qu'elles tentent d'unir des intérêts divers et contradictoires.** Ces collisions troublent l'harmonie et génèrent des délits. Plus l'Etat se montre oisif, plus le nombre de délits sera réduit. Les ordonnances de police occasionnent plus de maux qu'elles n'en empêchent.
5. **Mieux vaudrait tirer avantage de la puissance énorme qu'auraient la poursuite sévère de toute infraction réellement commise, la justice, la bonne mesure, la non rémissibilité de la peine et, en conséquence, la rareté de l'impunité.**

Humboldt pense avoir démontré ici combien est dangereux tout effort de l'Etat cherchant à combattre ou même prévenir la corruption des mœurs qui ne préjudicie pas directement les droits d'autrui. A ces raisons, il faut ajouter celles, préalablement exposées, de combattre toute action, de l'Etat dirigée vers certains buts positifs. Le progrès qui tire sa plus grande beauté de la liberté, c'est celui des mœurs et du caractère. Il faut donc bannir toute intervention de l'Etat directe ou indirecte sur les mœurs et le caractère de la nation. Toute surveillance exercée sur l'éducation, l'organisation religieuse, les lois concernant le luxe, etc. sont donc à proscrire.

Chapitre IX : Détermination plus nette et positive du soin de l'Etat pour la sûreté. Développement de l'idée de la sûreté.

Humboldt récapitule les temps forts de son analyse. Il a écarté du soin de l'Etat tous les objets qui ne concernent pas la sûreté tant extérieure qu'intérieure des citoyens. Cette sûreté a alors été identifiée comme l'objet réel de l'action de l'Etat. Pour l'obtenir et la conserver, on a vu qu'il ne faut ni chercher à agir sur les mœurs et le caractère de la nation ni chercher à lui imprimer une direction déterminée. Il ne faut pas davantage l'exclure d'une direction déterminée.

A-t-on répondu à la question de savoir quelles bornes assigner à l'action de l'Etat ? On a dit que cette action se limitait au maintien de la sûreté. A-t-on déterminé les moyens que l'Etat peut mobiliser pour remplir cette mission ? Il s'agit des moyens qui ne tendent pas à modeler la nation selon les buts de l'Etat et qui ne tendent pas à l'amener directement à ces buts. C'est donc une définition entièrement négative. Présenté de manière positive, le pouvoir de l'Etat consiste donc à empêcher les actes qui empiètent immédiatement et directement sur le droit d'autrui. Il doit trancher les cas litigieux, rétablir le droit violé et punir le violeur.

On se rend compte que l'idée de sûreté est tellement large et complexe qu'elle ne peut faire l'économie d'une définition plus détaillée. Il existe en effet de nombreux degrés dans l'illégitimité et dans l'injustice. Il est d'une importance capitale que la portée de l'action ne soit ni trop étendue ni trop restreinte. La question des moyens n'est pas suffisamment claire, elle non plus. Il faut nécessairement délimiter ces derniers.

Les citoyens jouissent de la sûreté dans l'Etat quand ils ne sont pas troublés par des usurpations étrangères dans l'exercice de leurs droits portant sur leur personne ou leurs biens. La sûreté est donc l'assurance de la liberté légitime. Cette sûreté ne protège pas l'homme contre toutes les actions perturbant la gestion de ses biens et l'usage de ses facultés. Elle protège l'homme contre les actions qui viennent troubler de manière illégitime cette gestion et cet usage. Seules les véritables violations de droit appellent l'intervention d'une puissance autre que celle dont dispose l'individu.

Ceux dont il faut assurer la sûreté, ce sont les citoyens (avec une parfaite égalité) et l'Etat lui-même. **Cette sûreté à garantir pour l'Etat doit être clairement délimitée.** Cette délimitation dépend, à son tour, du but assigné à la sûreté. On applique ici le même principe que celui qui vaut pour chaque individu : **ce qu'il faut protéger, c'est le pouvoir accordé à l'Etat et les biens qui lui ont été concédés. Mais, dans l'intérêt de la sûreté de l'Etat, on ne peut entraver les actions que l'individu exerce légalement sur sa personne et ses biens** (en dehors des hypothèses telles que la guerre). Pourquoi ? Parce que l'Etat n'est qu'un moyen qui se subordonne au but véritable qu'est l'homme. On ne peut donc sacrifier le but au moyen. Autrement la foule aurait le droit de sacrifier l'individu alors que ce dernier n'est pas obligé de s'offrir en sacrifice.

L'Etat doit empêcher les actes qui préjudicient les droits d'autrui mais aussi ceux dont les conséquences seulement sont inquiétantes. Si ces actes sont commis, il doit essayer de les rendre non préjudiciables et doit s'efforcer de les punir pour les rendre plus rares à l'avenir. Telle est l'origine des lois de police, des lois civiles et des lois criminelles.

Il existe une **classe de citoyens un peu particulière** à laquelle ces principes ne s'appliquent qu'avec de nombreuses modifications : **ceux qui ne jouissent pas de toute la plénitude des facultés habituelles.** Il s'agit des mineurs, des faibles d'esprit et des aliénés. L'Etat doit s'occuper de leur sûreté mais doit, en outre, accorder une attention spéciale à leur situation.

Humboldt va désormais s'attacher à développer les grands principes permettant de préciser les limites de l'action et des moyens de l'Etat et son rôle dans les matières vastes et compliquées qui viennent d'être citées.

Chapitre X : Du soin de l'Etat pour la sûreté, relativement à la détermination des actes des citoyens qui n'ont trait d'une manière immédiate et directe qu'aux agents eux-mêmes (lois de police)

Humboldt examine d'abord le cas de **l'homme qui agit dans un domaine qui ne concerne ni directement ni immédiatement autrui**. En ce cas, **l'Etat ne peut empêcher que les actes qui risquent de porter atteinte aux droits d'autrui ou aux siens propres**. Le fait, pour un acte, de présenter le risque de faire tort à autrui n'est pas, en soi, un argument suffisant pour interdire cet acte. Il faut en outre que **cet acte présente le risque de restreindre le droit d'autrui**. Restreindre le droit d'autrui, c'est lui dérober une partie de sa propriété ou entraver sa liberté personnelle. Par contre, si on n'empiète pas sur le cercle du droit d'autrui, on ne peut considérer qu'on restreint ses droits et ce même si cette acte cause des inconvénients à autrui.

Ainsi, des actes qui causent scandale du point de vue de la religion et des mœurs ne blessent, en eux-mêmes, aucun droit. Certes, ils offensent la conscience et la moralité d'autrui mais ceux qui se sentent blessés n'ont qu'à s'éloigner de la personne qui cause scandale. Si les circonstances les en empêchent, ils auront à supporter cette inévitable incommodité résultant de la coexistence de différents caractères. Si grand que soit le mal qui résulte de pareils incidents, il produit néanmoins un effet bienheureux : la force de caractère, la tolérance et l'intelligence sont mises à l'épreuve et grandissent.

Il est beaucoup de choses qui, pour être appréciées, nécessitent des connaissances techniques qui ne sont pas possédées par le grand nombre. La sûreté pourrait être troublée si un homme, volontairement ou pas, exploitait l'ignorance d'autrui. Des personnes telles que des médecins ou des jurisconsultes peuvent ainsi abuser de la crédulité de leurs semblables. **L'Etat a donc le droit d'organiser un examen pour attester ou non de la compétence de ces personnes**. Cela dit, **l'Etat ne peut jamais interdire l'exercice de ces professions à des personnes qui ont échoué ou qui n'ont pas présenté cet examen**.

Si l'Etat agit contre ces principes, il risque de rendre la population indolente, paresseuse et toujours prête à se confier à la science et à la volonté étrangère. C'est l'absence de secours assurés qui pousse à nous améliorer et à développer notre expérience. **On ne devrait jamais, par exemple, fixer des critères pour déterminer la qualité des théologiens**. Comment l'Etat pourrait-il bien juger de leur compétence. A l'aune de quels dogmes ? Devrait-il tester leurs capacités intellectuelles ? Cette appréciation est impossible dans des matières telles que celles-là. Leur probité ? Leur caractère ? Cela reviendrait à explorer son passé et l'Etat est assez désarmé pour mener pareille recherche.

L'Etat ne doit s'occuper que de la sûreté. Est-elle atteinte lorsque certains en trompent d'autres ? L'Etat doit-il empêcher la fourberie d'exploiter l'ignorance ? Quel est le niveau admissible de tromperie ? Il est presque impossible de formuler ici une règle générale. Lorsque la fraude peut se montrer librement sans être pénalisée, elle inspire à l'homme de la prudence et du discernement. La meilleure solution serait donc de ne prohiber que les cas où des hommes agissent sans ou contre la volonté d'autrui.

Doit-on interdire uniquement les actes dont les conséquences dommageables vont nécessairement requérir l'action de l'Etat ou également ceux qui vont probablement avoir cet effet ? Dans le premier cas, c'est la sûreté qui est menacée. Dans le second, c'est la liberté. **Il faudrait trouver un moyen terme. Malheureusement, il est impossible de définir celui-ci d'une manière précise et générale.** Tout calcul de probabilité est trompeur. La théorie permet de déterminer des critères mais la pratique oblige à traiter cela **cas par cas**. Le droit naturel réprouve toute action de nature à entraîner vraisemblablement un préjudice. On considère dans ce cas que la personne a agi par négligence et que le dommage lui est imputable. Si le dommage survient d'une manière imprévisible, on sera en présence d'un cas fortuit et, en ce cas, la responsabilité de l'agent n'est pas engagée. Elle pourrait l'être si l'agent s'est, à l'avance, engagé contractuellement à réparer tout dommage.

L'Etat, lui, ne peut se permettre de rester inactif. Cela peut être dangereux. L'importance du mal qui risque de survenir peut être disproportionnée avec le mal, très limité, que peut représenter une légère atteinte à la liberté des citoyens. L'Etat ne peut attendre pour savoir si les citoyens se montreront négligents ou pas. Quand les circonstances rendent son intervention urgente, il doit agir et empêcher certaines actions même si ces dernières paraissent innocentes.

En dépit de la complexité de ces questions, Humboldt dégage un **principe. La seule limitation admissible à la liberté privée est celle qui vise à défendre ou restreindre les actes dont les conséquences portent atteinte aux droits des autres hommes, qui diminuent leur liberté et leur propriété sans ou contre leur volonté.** L'Etat peut aussi défendre ou restreindre tous les actes qui doivent vraisemblablement amener à ce résultat. On le voit, la sauvegarde du droit d'autrui est la seule raison qui puisse justifier des restrictions. Sitôt que cette base fait défaut, elles doivent disparaître. Imaginons, dit Humboldt, une loi de police restrictive. Il est des cas où le danger ne concerne qu'une commune, un village ou une ville. Si une commune, un village ou une ville demandent expressément l'abrogation de cette loi restrictive, l'Etat doit alors abroger cette dernière et s'effacer de manière à ne réprimer plus que les violations coupables et intentionnelles des droits d'autrui. En ce cas, il est bel et bien compétent : empêcher la discorde entre les citoyens est, en effet, le véritable intérêt de l'Etat. Aucune volonté individuelle ne peut contrecarrer cette mission, même celle des victimes.

Il peut arriver que des hommes éclairés et instruits se regroupent et forment entre eux des conventions qui ont pour but leur sûreté. Ces conventions peuvent, par exemple, proscrire certaines professions dangereuses ou imposer qu'elles s'exercent seulement en certains lieux et à certains moments. De telles conventions sont bien préférables à toutes les prescriptions de l'Etat. Pourquoi ? Parce qu'elles sont spontanées, éclairées et librement conclues et ce quand bien même elles restreignent davantage la liberté. **L'Etat doit s'efforcer d'encourager, mais sans utiliser la contrainte, les citoyens à conclure facilement des associations dont l'action peut remplacer celle de l'Etat.**

Il existe un grand nombre de lois qui imposent au citoyen de sacrifier telle ou telle chose, de faire ceci ou cela soit pour l'Etat, soit pour les concitoyens. Humboldt

estime qu'il est mauvais que l'Etat contraigne un citoyen à faire quoi que ce soit contre sa volonté pour le bien d'un autre (à l'exception néanmoins de l'emploi des forces que chaque citoyen doit à l'Etat dans certaines circonstances). La raison en est qu'il est difficile de déterminer avec certitude ce qu'est une action utile. Il est donc d'une difficulté terrible de trancher la question de savoir quand le bien de l'un doit être sacrifié au bien de l'autre. Quand on prive quelqu'un de quelque chose auquel il accorde de la valeur, le dédommagement est souvent impossible. Des lois autorisant pareils sacrifices peuvent, même bien conçues, faire l'objet d'abus. **Par ailleurs, les hommes sont d'autant plus bienveillants les uns envers les autres, plus prêts à s'entraider que leur amour-propre et leur sentiment ne sont pas blessés par le droit de contrainte d'autrui.** Même si, par un caprice ou une bizarrerie, un homme fait obstacle à une bonne entreprise, il n'appartient pas à l'Etat de le contraindre. Les obstacles réveillent l'énergie et excitent l'intelligence. Il est, certes, certains obstacles qui, provenant de l'injustice des hommes, entravent sans être utiles. Mais les caprices et les bizarreries n'en font pas partie. Ils ne peuvent être aplanis par une loi. Seule la liberté peut en venir à bout.

Beaucoup de lois de police naissent dans les actions entreprises dans les limites du droit public. Ces restrictions à la liberté sont, dans ce domaine, moins dangereuses. Pourquoi ? Car elles portent sur des propriétés communes telles que des routes, des fleuves (dont plusieurs sont les riverains), les places, les rues, les villes. Or, dans la propriété commune, chaque propriétaire a un droit de veto.

Chapitre XI : Du soin de l'Etat pour la sûreté au moyen de la détermination des actes individuels qui touchent autrui d'une manière immédiate et directe (lois civiles)

Les actes se rapportant de manière immédiate et directe à autrui sont plus compliqués mais leur étude est moins difficile que celle de ceux qui concernent l'agent seul. **L'Etat doit les empêcher de violer des droits et les forcer à réparer le dommage causé.** La violation d'un droit consiste, on l'a vu, dans le fait de dérober à autrui sa liberté ou son bien. Tel homme a droit à une réparation mais n'a pas le droit de se venger par lui-même. La personne qui préjudicie l'autre doit utiliser tous ses biens et sa force à réparer le dommage. On ne peut priver de liberté un débiteur insolvable sauf si cela permet, in fine, le remboursement de ce qui est dû.

Parmi les actions entreprises en vertu d'une volonté réciproque, il est une classe d'actions qui requiert des principes entièrement spécifiques. Il s'agit des **déclarations de volonté qui font naître des devoirs à charge de ceux qui les formulent.** Elles transfèrent une portion de propriété d'une personne sur la tête d'une autre personne. Par la suite, celui qui a donné ne peut exiger restitution de ce qu'il a donné. **L'Etat doit assurer le respect de ces déclarations à condition néanmoins que cette contrainte ne s'exerce que contre la personne qui a exprimé cette déclaration de volonté et pour peu, seconde exigence, que ce dernier ait exprimé librement cette déclaration.** Par ailleurs, l'Etat ne peut évidemment donner son appui aux déclarations de volonté illégales. Trois cas peuvent se présenter :

- le promettant s'engage à **quelque chose qui le transforme en une sorte d'esclave d'autrui** ;
- la **chose promise échappe**, par nature, à la force du promettant ;
- la **promesse est en soi, ou par ses conséquences, contraire ou dangereuse aux droits d'autrui**.

Dans les deux premiers cas, l'Etat doit empêcher l'exécution forcée de ces obligations. Dans le troisième cas, il doit interdire purement et simplement une telle déclaration de volonté.

Imaginons maintenant l'hypothèse où la légitimité d'un contrat ou d'une déclaration de volonté est incontestable. **Humboldt est favorable à un assouplissement du principe qui interdit la dissolution du lien sans consentement de toutes les parties.**³⁵³ Il faut, dit-il, éviter que la libre volonté ne soit enchaînée pendant une trop longue partie de la vie. **Evidemment, s'il s'agit uniquement d'une convention portant sur une translation de choses, pareil assouplissement n'est pas pertinent.** Elle porterait même gravement atteinte à la sûreté des affaires. D'un point de vue moral, c'est d'ailleurs une bonne chose que la parole lie irrévocablement. Cela permet de développer le jugement et de favoriser la fermeté de caractère. Si l'Etat doit faciliter le relâchement de ce lien, c'est en raison d'une nécessité absolue, nécessité qui ne se produit point en cas de translation des choses.

Par contre, des liens impliquant des prestations personnelles ou produisant des relations personnelles peuvent quelquefois porter préjudice aux plus nobles facultés de l'homme. On devrait donc pouvoir dissoudre en tout temps, sans qu'il soit requis d'en avancer des motifs, un acte qui porte sur la personne et durant sa vie entière. **C'est le cas du mariage.**

Dans le cas où le rapport est moins étroit, l'Etat devrait fixer un délai dont la durée se déterminerait tant en fonction de l'importance de la restriction que de la nature de l'affaire. Durant ce délai, le lien resterait indissoluble. A son expiration, le non renouvellement du contrat ne pourrait entraîner aucune sanction. Ce faisant, on n'ôte à personne la faculté de s'engager dans des rapports qui perdurent toute la vie mais on permet à chacun de s'en retirer passé un certain délai s'il juge que cette contrainte serait une entrave à son accomplissement personnel. A côté du mariage, il existe quantité d'autres relations contractuelles liant des personnes entre elles. Il faut éviter des situations où un homme devient un moyen aux mains d'autrui.

Personne ne peut valablement faire porter son contrat sur la chose d'autrui. L'homme ne peut déclarer sa volonté que sur ce qui constitue sa propriété, ses actes, sa possession. Le droit veille généralement à ce que ce principe soit respecté. Il existe néanmoins plusieurs classes d'actes pour lesquels on oublie d'appliquer ce dernier. C'est le cas de toutes les dispositions pour cause de mort de quelque manière qu'elles se produisent, soit directement ou indirectement, à l'occasion d'un contrat, dans un testament ou tout autre acte de quelque nature que ce soit.

353 Humboldt parle ici du principe de l'intangibilité des contrats.

Humboldt estime que ce type de droit doit s'éteindre dès le moment où son titulaire décède. Durant son existence, cette personne peut évidemment faire ce qu'elle désire de ses biens. **Mais elle n'a nullement le droit de décider de manière obligatoire pour autrui de la façon dont on devra disposer de son bien après son décès.** Les dispositions féodales ont augmenté l'étendue des droits par lesquels le futur défunt décide de la manière dont on doit disposer de son bien une fois qu'il est décédé. C'est une **pratique destructive de la société. Ces dispositions de dernière volonté entravent la liberté nécessaire du développement de l'homme.** Par là-même, les hommes sont, de génération en génération, « soumis au joug des choses ».³⁵⁴ Elles détournent l'attention de l'homme de sa véritable énergie et de son progrès pour la diriger du côté de la possession des objets extérieurs.

La liberté des dispositions de dernière volonté sert le plus souvent les passions basses de l'homme, l'orgueil, l'ambition, la vanité, etc. Ce sont souvent les hommes les moins sages et les moins justes qui y recourent. Le sage ne décide rien relativement à des choses futures qu'il ne peut prédire et le juste ne trouve pas satisfaction à entraver l'action d'autrui dans le futur. Humboldt déconseille de recourir à des testaments. Que faire alors ? Laisser les successions *ab intestat*.³⁵⁵ Mais, ce faisant, il faut bien se garder que l'Etat n'en profite pour mener une politique qui sert ses vues. On remarque en effet qu'il existe une liaison étroite entre les lois successorales et l'organisation politique des Etats. Tout bien pesé, la volonté diverse et variable des individus est toujours préférable qu'une volonté uniforme et immuable de l'Etat. **De la volonté de disposer de leurs biens comme ils l'entendent naît entre les hommes un lien** dont ils abusent quelquefois mais **qui, souvent, génère des conséquences salutaires.**

Le dénominateur commun des diverses idées exposées ici est de briser toutes les entraves qui gênent la société, et, par la même occasion, d'unir les hommes entre eux par des liens aussi nombreux que possible. L'homme isolé est tout autant freiné dans son progrès que l'homme enchaîné.

Un acte de dernière volonté peut contenir **deux dispositions distinctes** :

- une **disposition qui détermine le premier et immédiat possesseur du bien laissé** ;
- une **disposition déterminant comment celui-ci devra à son tour disposer du bien laissé, à qui il devra à son tour le laisser, etc.**

Si les lois déterminent une réserve,³⁵⁶ elles permettent d'éviter que le testateur ne se livre à des iniquités. La fréquence importante de testaments est le signe le plus sûr que la loi est inadéquate. Peut-être faudrait-il obliger chaque homme à désigner la personne qui pourra hériter de ses biens (du moins pour la partie qui dépasse la réserve)

354 W. von Humboldt, **Essai sur les limites de l'action de l'Etat**, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.137

355 Une succession est dite « ab intestat » lorsque le défunt n'a pas exprimé sa volonté par testament ou par donation. La transmission se fait par l'effet de la loi.

356 La réserve ou part réservataire est une partie de la succession, fixée par la loi (par exemple 50% de la masse successorale) qui est attribuée automatiquement aux héritiers directs du défunt. L'autre partie, appelée « quotité disponible » peut être léguée par le futur défunt aux personnes de son choix.

et lui refuser le droit de décider, en quelque manière que ce soit, comment cet héritier devra disposer du bien et l'administrer. On éviterait ainsi quantité de clauses restreignant la liberté des vivants au profit de celle d'un mort. En bref, la seule chose qui devrait être permise à l'auteur, c'est de nommer souverainement son ou ses héritiers.

S'il n'y a pas d'héritier, l'Etat doit organiser une succession *ab intestat*. Dans la détermination de ce régime, l'Etat ne doit viser aucun but positif tel que, par exemple, la conservation des richesses ou la splendeur des grandes familles. **Il ne doit pas non plus - à l'extrême inverse - tenter de disperser les biens entre un maximum de personnes.** Il doit juste organiser une ordre de succession : famille proche, famille éloignée, commune, etc.

Comment les conventions entre vifs doivent-elles se transmettre aux héritiers ?

L'idée de base est de **ne pas permettre à quelqu'un, au-delà de sa vie, de limiter les actions de celui qui possèdera alors le bien.** Peuvent donc passer à l'héritier toutes les obligations qui contiennent la translation d'une partie de la propriété. Par contre toutes les obligations qui se rapportent exclusivement à la personnes du *de cuius*³⁵⁷ ne doivent pas s'imposer aux héritiers. Il peut arriver que ce *de cuius* emprisonne ses successeurs dans des rapports obligatoires tels que des possessions partagées avec des tiers, des aliénations partielles de droit, etc. Il faut que l'Etat interdise de former de semblables contrats perdurant au-delà de la vie. Il doit, du moins, faciliter la division de la propriété lorsqu'un tel rapport est formé.

Moins l'homme est contraint de faire autre chose que sa volonté commande, plus sa situation dans l'Etat est favorable. A cet égard, Humboldt estime que **cette forme d'association qu'est la personne morale présente plus d'inconvénients que d'avantages.** Il reproche à cette forme juridique soit d'adopter des décisions allant à l'encontre de la volonté de certaines personnes physiques qui la composent soit, lorsqu'une décision nécessite l'unanimité pour être prise, de permettre à un petit nombre d'empêcher que cette décision soit prise. Il recommande de supprimer les personnes morales et de les remplacer par des associations qui n'auraient pas de personnalité juridique car, selon lui, ces associations sont l'un des plus sûrs moyens pour produire et accélérer le progrès humain.

Quand l'homme pose des actes juridiques qui se rattachent directement à autrui, il est nécessaire que l'Etat fasse respecter les principes suivants :

1. **Dans les actions entreprises sans ou contre la volonté des autres, l'Etat doit empêcher que ceux-ci soient troublés dans la jouissance de leurs facultés et dans la possession de leur propriété.** En cas d'usurpation, l'Etat doit forcer l'usurpateur à réparer le dommage et empêcher la personne lésée de se faire elle-même justice.
2. **Si autrui est consentant, l'Etat ne doit pas imposer de restrictions plus étendues que celles examinées précédemment.**

357 Le *de cuius* est, en droit de succession, le futur défunt.

3. **L'Etat doit garantir la bonne exécution de tous les droits et obligations découlant de conventions valablement consenties.** Par contre, il ne peut assurer cette exécution s'il n'y a pas consentement ou si un tiers est atteint sans ou contre sa volonté.
4. **L'Etat doit faciliter la dissolution de tout contrat, même valablement consenti, qui, donnant naissance à des obligations personnelles ou à des rapports personnels, a pour effet de restreindre la liberté.** L'Etat peut dissoudre ce contrat même contre la volonté d'une des parties. Pourquoi ? En raison du préjudice qu'il peut causer au progrès intérieur de l'homme.
5. On a le droit de désigner son héritier mais **en aucun cas on n'a le droit de restreindre, de quelque manière que ce soit, le droit de celui-ci de disposer du bien légué à son gré.**
6. Il est nécessaire d'interdire toute disposition de cette nature et **d'établir une hérédité *ab intestat* ainsi qu'une réserve déterminée.**
7. L'Etat ne doit pas favoriser l'extension de contrats passés entre vifs qui doivent passer aux héritiers ou être réclamés contre eux. **Il serait même salubre que l'Etat ne permette pas de former, au-delà du temps de la vie, de contrats qui produisent un rapport étroit entre les parties. Ou alors, il devrait en faciliter la résolution** par l'héritier de l'une ou de l'autre partie. Pourquoi ? Parce que les motivations qui ont originellement amené à la conclusion de ces clauses qui règlent les rapports personnels diffèrent de celles des héritiers. Dès lors, leur consentement est moins libre.

Ces principes devraient servir de **boussole** dans tous les cas où, relativement à ces matières, l'Etat doit assurer la sûreté. Humboldt a néanmoins conscience que, faute de connaître l'abondance des cas contenus dans la jurisprudence, ces principes ne sont pas exhaustifs.

Chapitre XII : Du soin de l'Etat pour la sûreté au moyen de la décision juridique des difficultés qui naissent entre les citoyens

Assurer la sûreté des citoyens implique que l'Etat rende justice. En effet, en cas de contestation entre particuliers, il doit décider de quel côté est le bon droit et protéger celui qui a le droit pour lui. Les citoyens sont incapables d'atteindre une décision de ce genre par eux-mêmes. En rendant justice, l'Etat ne doit néanmoins jamais aller au-delà de ce que lui réclame la volonté des parties.

Quelle procédure adopter ? Humboldt préconise deux règles simples.

Une première règle procédurale est de ne jamais chercher la vérité elle-même de manière absolue mais toujours dans le cadre de limites demandées par la partie qui est en droit d'en obtenir la recherche. Il s'agit d'éclaircir un ou plusieurs points du litige. Rien de plus. Dans le cadre d'une procédure civile, le moyen suprême mobilisé dans la recherche de la vérité est le serment. Dans le cadre d'une procédure

pénale, l'Etat peut user de divers moyens. **Si l'on néglige cette règle, la procédure deviendra inquisitoriale.** Le juge pénètre alors dans les secrètes affaires des citoyens.

La seconde règle procédurale est de surveiller attentivement les stratégies des parties durant le litige et de les empêcher de s'éloigner du but commun au lieu de s'en rapprocher. Si on néglige cette règle, on sombre alors dans l'esprit de chicane. Les procès deviennent compliqués, interminables, coûteux et contraires à l'intérêt des parties.

Pour établir la vérité, le juge a besoin de moyens de preuves. Le législateur doit établir les **formalités nécessaires à l'accomplissement des actes juridiques** de manière à permettre, en cas de litige par la suite, d'en établir la validité et la valeur probante. **Plus l'organisation judiciaire se perfectionne, plus la nécessité de ces lois diminue.** Au tout début de l'histoire du droit romain, la revendication d'un champ exigeait la présence des parties sur le champ même. Par la suite, on se contenta de l'apport d'une motte de terre devant le juge. Puis, on exigea seulement quelques paroles solennelles. Ces dernières furent également supprimées par la suite.

Les formalités ont ceci de positif qu'elles permettent de faire obstacle à l'esprit querelleur et chicanier qui a toujours des conséquences négatives. **L'inconvénient des formalités est de rendre les affaires difficiles et de restreindre dangereusement la liberté.** Dès lors, les formalités ne doivent être exigées légalement que dans les cas strictement nécessaires en vue d'éviter les fraudes et pour faciliter la preuve.

Chapitre XIII : Du soin de l'Etat pour la punition des transgressions aux lois édictées par lui (lois pénales)

Le dernier moyen, probablement le plus important, d'assurer la sûreté des citoyens, c'est de punir la violation des lois de l'Etat. **Quels sont les actes punissables ? Tous ceux qui portent atteinte à la sûreté.** Ils méritent des peines proportionnées à la gravité de chacun d'eux. On peut, par contre, punir des actes qui ne se rattachent qu'à leur auteur ou qui se produisent avec le consentement de ceux qu'ils atteignent. Ainsi, hormis le viol, on ne devrait punir aucun acte charnel appelé faute contre les mœurs.

Quant à la pénalité, Humboldt juge tout à fait impossible d'en prescrire la mesure. Pourquoi ? Parce que cela dépend fondamentalement des conditions locales. En effet, la sensibilité physique et morale varie à l'infini dans l'espace et le temps. **Quoi qu'il en soit, une peine sera d'autant plus parfaite qu'elle sera aussi douce que le permettent les conditions particulières ou locales dans lesquelles se trouve la société considérée.** Pourquoi ? Parce que plus elle est douloureuse physiquement, moins elle l'est moralement. Une grande douleur physique affaiblit chez le sentiment de honte chez la personne punie et la désapprobation chez le spectateur. Les peines douces, au contraire, sont dotées d'un contrepoids moral réparateur. Or l'efficacité d'une peine dépend entièrement de l'impression qu'elle produit sur l'âme de l'infracteur.

Une classe de peine devrait être entièrement écartée : la flétrissure ou l'infamie. Certes, l'Etat peut retirer à l'infracteur le signe de l'estime et de la confiance qu'il lui accorde et peut permettre aux autres hommes d'en faire autant sans être punis. Cette peine est trop dure **car en retirant à quelqu'un la confiance de ses semblables, la vie même cesse d'être désirable.** Cette peine pose aussi divers problèmes dans son application. Notamment la question de sa durée. Même si elle est prévue pour un temps déterminé, **elle risque néanmoins de stigmatiser la personne jusqu'à la fin de sa vie.** Toute peine frappant les parents et les enfants de l'infracteur est intolérable. Le problème, c'est que l'indignité de l'infracteur déteint forcément sur sa famille et c'est une injustice.

Si on ne peut fixer aux infractions une mesure générale, du moins faut-il en fixer une mesure relative. Pour cela, il faut **graduer les infractions en fonction de leur gravité relative.** Les peines les plus dures doivent sanctionner les actes qui contiennent une véritable usurpation sur le domaine d'autrui. Parmi ceux-ci, il faut surtout **punir sévèrement ceux qui portent une atteinte immédiate et directe aux droits de l'Etat.** Pourquoi ? Car quiconque méprise les droits de l'Etat, dont dépend la sûreté privée, ne peut davantage respecter les droits de ses concitoyens. **Toutes les lois criminelles doivent être portées entièrement à la connaissance de tous les citoyens sans distinction.**

Dans l'application de la peine, il faut évidemment s'assurer que cette dernière ne frappe l'agent que dans l'exacte mesure où ce dernier a agi avec une intention coupable. Il faut toujours pénétrer aussi exactement que possible la véritable intention de l'infracteur. La procédure implique qu'on ne considère jamais le citoyen suspect comme un coupable convaincu et qu'on le respecte dans ses droits de l'homme et dans ses droits de citoyen. Il faut bannir la torture et tous les autres moyens indignes de l'Etat que le juge représente.

Une question importante qui doit être traitée avec soin est celle de la légitimité des mesures préventives des infractions. Humboldt a déjà expliqué qu'il pensait que l'Etat devait prévenir les actions des individus dont les conséquences négatives pourraient potentiellement léser les droits d'autrui. On pourrait croire qu'il va soutenir le même principe ici, mais il n'en est rien. Il s'oppose en effet à de pareilles mesures préventives. **On pourrait objecter à Humboldt que cette règle contredit celle qu'il préconise relativement aux actes de individus qui n'atteignent que leurs auteurs mais dont les conséquences sont potentiellement dangereuses. Il répond que, concernant les actes individuels, leurs conséquences peuvent léser le droit d'autrui. Alors qu'ici, ce qui, selon lui, est interdit, c'est d'empêcher un acte innocent qui rend probable ou plausible l'accomplissement d'un second acte qui, constitue, lui, l'infraction proprement dite.** Par exemple, le fait de dissimuler une grossesse n'est pas une infraction. Peut-être cette dissimulation va-t-elle déboucher sur un infanticide mais ce n'est pas une raison pour l'interdire. Néanmoins, on pourrait éventuellement envisager de considérer cette dissimulation comme une infraction en soi en ce qu'elle peut être dangereuse pour la vie et la santé de l'enfant (mais sans rapport avec un acte postérieur hypothétique).

Quant aux mesures préventives de l'Etat contre les penchants des hommes qui risquent de les pousser à commettre des infractions, **Humboldt a déjà amplement expliqué pourquoi les mesures qui visent à améliorer les mœurs des citoyens ne sont ni nécessaires ni salutaires.** Tout citoyen doit pouvoir avoir le droit d'agir librement tant qu'il ne transgresse pas la loi. Entraver l'homme dans cette liberté, c'est nuire au progrès de ses facultés, au développement de son individualité.

Humboldt avance quelques **grands principes** sur lesquels, selon lui, tout droit pénal devrait se baser.

1. Le premier moyen pour assurer la sûreté, c'est de **punir les violateurs des lois de l'Etat.** Il est en droit d'infliger une peine à l'auteur de tout acte portant atteinte aux droits des citoyens et de tout acte qui viole une loi visant à assurer la sûreté.
2. **La peine la plus élevée doit toujours être aussi douce que le permettent les circonstances particulières de temps et de lieu. C'est à partir de cette peine que les peines de toutes les autres infractions vont être étalonnées.** La peine la plus grave frappe celui qui a violé le droit le plus fondamental. Une peine moins dure frappe celui qui a lésé un droit important mais appartenant à un citoyen isolé. Une peine moins grave encore sanctionne celui qui a simplement transgressé une loi visant à assurer la sûreté.
3. **Toute peine pénale ne peut être appliquée qu'à celui qui l'a violée avec une intention coupable** et seulement si celui qui a fait cela a témoigné de son mépris pour le droit d'autrui.
4. **L'Etat, quand il recherche l'auteur d'un crime, doit employer tous les moyens convenables pour parvenir à son but mais ne peut jamais traiter un citoyen suspect comme un criminel.** Il doit respecter les droits de l'homme et du citoyen et ne peut jamais agir de manière immorale.
5. **Dans les mesures destinées à empêcher la perpétration des crimes, l'Etat ne peut utiliser que celles qui empêchent directement celle-ci.** Il ne peut s'opposer à la cause déterminante des crimes et il ne peut empêcher des actes innocents en soi mais qui pourraient aisément conduire à des infractions.

Chapitre XIV : Du soin de l'Etat pour la sûreté du point de vue de la situation à donner aux personnes qui ne sont pas en pleine possession des forces naturelles, ou dûment mûries, de l'humanité (des mineurs et des insensés)

Les principes précédemment dégagés s'appliquent aux personnes en pleine possession de leurs facultés intellectuelles dûment mûries. Ces principes ne peuvent s'appliquer aux aliénés, aux fous ou aux mineurs. Toutes ces personnes ont besoin qu'on prenne un soin positif de leur bien physique et moral. Pour elles, le maintien purement négatif de la sûreté ne peut suffire.

Humboldt ramasse son propos en six principes généraux.

1. **Les personnes qui ne sont pas en possession de leurs facultés intellectuelles ou qui n'ont pas atteint l'âge adulte nécessitent un soin particulier pour leur bien physique, moral et intellectuel.**
2. **L'Etat doit fixer la durée de la minorité.** Cette dernière ne doit être ni trop courte ni trop longue. Elle doit être découpée en différentes périodes dont le déroulement permet d'augmenter la liberté des mineurs et de diminuer graduellement le degré de surveillance.
3. **L'Etat doit surveiller le bon accomplissement des devoirs parentaux envers les enfants.** Ces derniers consistent à les mettre en situation de choisir un mode de vie individuel à leur majorité. Les enfants conservent leurs droits originels sur leur vie, leur santé et leur fortune s'ils en possèdent une. Ils ne doivent jamais se laisser imposer de force des actes dont les conséquences s'étendent au-delà de l'âge de la majorité, comme, par exemple, un mariage. L'Etat doit empêcher que la puissance paternelle dépasse les bornes. Il ne doit pas néanmoins exiger un compte détaillé et perpétuel aux parents car il n'y a normalement pas lieu de croire que ces parents négligeront un devoir si proche de leur cœur. L'Etat doit aussi veiller à ce que les enfants aident leurs parents à accomplir leurs devoirs parentaux. **L'Etat doit se borner à cette surveillance et ne peut viser un but positif** tel que, par exemple, favoriser tel ou tel mode pour développer les facultés de l'enfant.
4. Des **tuteurs** sont nécessaires en cas de mort des parents. L'Etat doit déterminer soigneusement leur mode de désignation et veiller à contrôler activement leur gestion. Généralement, c'est une excellente chose que de confier les détails de la surveillance aux communes.
5. **L'Etat doit déclarer comme nuls et non accomplis les actes posés par les mineurs et dont les conséquences pourraient leur être nuisibles.** Il doit punir ceux qui tentent d'abuser de ces derniers en vue de favoriser leurs intérêts. Néanmoins, il faut tenir compte du fait que l'intelligence et le degré de jugement vient petit à petit et il est bon de déterminer, pour la validité de ces différents actes, différentes époques et différents degrés dans la minorité.
6. **Tout ce qui précède s'applique également aux personnes privées de leur intelligence,** à l'exception des différences qui tiennent à la nature des choses. A ce titre, elles n'ont besoin ni d'éducation ni de culture (à moins de qualifier de cette manière les efforts faits pour tenter de les guérir) mais seulement de soins ou de surveillance. Il faut notamment éviter les dommages que ces personnes peuvent causer à autrui. Personne ne doit jamais être considéré comme insensé sans un **examen médical préalable surveillé par des juges** et il faut toujours garder à l'esprit que cet état peut n'être que **provisoire**. Ce qu'on leur enlève, ce ne sont pas leurs droits mais l'exercice temporaire de ces derniers.

Humboldt a désormais passé en revue tous les objets sur lesquels l'Etat peut étendre son action. Pour chacun d'eux, il a dégagé des principes ultimes. Il

précise que cet ouvrage n'a pas pour but d'exposer une théorie de la législation mais bien de déterminer la mesure suivant laquelle la législation doit déterminer les limites de l'action de l'Etat. Il existe trois sources de législation :

- définir les **actes des citoyens, leur nature et leurs conséquences nécessaires** qui découlent uniquement des principes du droit ;
- définir les **bornes** de l'action de l'Etat ;
- déterminer les **moyens** dont il a besoin pour assurer le maintien de l'édifice étatique.

Toute loi imaginable découle toujours forcément de l'une de ces trois sources mais aucune ne doit être adoptée sans qu'elles soient toutes les trois réunies. Ce triple dessein nécessite une triple démarche préparatoire à toute législation :

- une **théorie du droit complète et générale** ;
- une **détermination nette du but de l'Etat et des limites de son action** ;
- une **théorie des moyens nécessaires à l'existence de l'Etat et donc une théorie de la science politique et financière**.

Seul le premier point de vue est éternel et immuable comme l'est la nature de l'homme. Les autres sont sujets à modifications en fonction des circonstances. Humboldt s'est contenté, peut-être sans succès, d'exposer ces principes de législation quoique de manière incomplète.

« Même pour établir les principes les plus élevés et a fortiori pour cela, il est nécessaire de descendre dans le détail des choses ».³⁵⁸

L'idée qui domine ce travail, c'est que l'objet le plus important de l'Etat est toujours de garantir le libre développement des facultés des citoyens isolés dans leur individualité, son action consistant à préserver leur liberté en leur assurant la seule chose qu'ils ne peuvent obtenir par eux-mêmes, c'est-à-dire la sûreté.

Chapitre XV : Du rapport qui existe entre les moyens nécessaires à la conservation de l'édifice étatique en général et la théorie ci-dessus développée. Fin du développement théorique

Humboldt se penche maintenant sur la question des moyens qui non seulement rendent possible l'action de l'Etat mais qui doivent lui garantir à lui-même son existence. Le but de l'Etat ne se mesure pas sur la quantité des moyens d'actions. Ce sont les moyens d'action qui se mesurent sur le but à atteindre. On a vu que ce qui importe le plus, c'est la détermination de la finalité de l'homme et, par la suite, la limitation du rôle de l'Etat.

Humboldt affirme ne pas maîtriser ces matières et se contente d'affirmer qu'il y a, pour l'Etat, trois sortes de revenus provenant :

358 W. von Humboldt, *Essai sur les limites de l'action de l'Etat*, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.182

- des propriétés qui lui appartenaient originairement ;
- des impôts directs ;
- des impôts indirects.

Ces trois ressources posent chacune des problèmes spécifiques quant à leurs effets ou quant aux inconvénients de la perception des deux dernières. Il ne faut pas perdre de vue que **l'Etat dont l'action est renfermée dans des limites étroites n'a nul besoin d'un gros revenu**. La sûreté est d'autant mieux assurée que le peuple est libre et prospère.

Outre la question de l'organisation des finances, il faut traiter de la question de l'organisation politique intérieure, c'est-à-dire celle de **l'articulation entre les parties gouvernantes et gouvernées de la nation**. Différentes méthodes ont été adoptées par les Etats. Soit on augmente la force du gouvernement mais cela s'avère périlleux pour la liberté. Soit on juxtapose plusieurs pouvoirs entre eux ou on répand parmi la population un esprit favorable à la constitution. On a vu que ce moyen uniformisait la population des sociétés modernes et se révélait nuisible au progrès de l'originalité personnelle des citoyens.

Le mieux est d'adopter une **organisation politique qui exerce aussi peu d'influence positive que possible sur le caractère des citoyens tout en ne produisant en eux rien d'autre que le plus grand respect pour le droit d'autrui et l'amour enthousiaste de la liberté**. Ce système permet l'articulation entre l'intérêt des citoyens et l'intérêt public car tous les citoyens veulent posséder à la fois la liberté et la sûreté.

L'exercice auquel s'est livré Humboldt est resté purement théorique même si, pour le mener, il a dû aborder quantité de problèmes concrets dont l'examen a permis de dégager des principes. Il faudrait évidemment appliquer cette théorie mais Humboldt n'a pas examiné ici tous les obstacles qui ne manqueront pas de surgir au moment où il faudra procéder à cette application.

« La nation peut donc poursuivre l'application de cette théorie dans la mesure où ces obstacles ne rendent pas cette application impossible, mais jamais au-delà ».³⁵⁹

Cette démarche, très libérale par sa modestie et son respect de la réalité, vise surtout à poser l'idéal du législateur. Humboldt estime qu'un instrument qui devrait impérativement être développé, c'est la statistique. Cette discipline devrait être plus qualitative qu'elle ne l'est aujourd'hui de manière à fournir aux gouvernants plus d'informations sur la société.

Quand on veut réformer un Etat, il faut considérer en premier lieu les forces que les citoyens mobilisent dans leurs rapports respectifs et les associations qui en résultent. En effet, il ne faut pas confondre la constitution de l'Etat et l'union nationale. Les diverses associations que les hommes créent entre eux constituent

359 W. von Humboldt, *Essai sur les limites de l'action de l'Etat*, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.186

réellement la société civile. En ce sens, l'organisation de l'Etat est subordonnée à la libre action du peuple sur lui-même. L'Etat est donc un moyen et non une fin. La finalité, c'est le libre développement de l'homme. **En ce sens, l'Etat est un moyen nécessaire et même, dit Humboldt, un « mal nécessaire ».**³⁶⁰ C'est mal car l'Etat implique toujours, pour exister, des restrictions à la liberté individuelle.

Chapitre XVI : Application aux faits de la théorie ci-dessus développée

Quand on développe des vérités relatives à l'homme, on aspire évidemment à appliquer à la réalité ce que la théorie a démontré comme vrai. Mais si naturel que soit ce désir, il peut aboutir, si on le réalise, à des conséquences fâcheuses. **La vérité a besoin, en premier lieu, d'étendre profondément ses racines, fût-ce dans un seul homme. Cette opération s'opère lentement et sans bruit. Si on transporte brusquement la vérité dans le domaine de la réalité, elle se dénature par sa translation même.** A aucun moment, la réalité n'est prête à accueillir les créations de l'esprit. Il s'ensuit qu'il est indispensable de faire preuve de **prudence** en la matière.

Dans toute transformation du présent, le nouvel ordre des choses doit se relier au précédent. Chaque situation produit dans l'être intérieur de l'homme une certaine forme déterminée et arrêtée. On ratera toujours son objectif et on en détruira toujours la force si on impose à l'homme une forme non convenable. **La plupart des plus grandes révolutions de l'histoire sont nées des révolutions périodiques de l'esprit humain. Changer les choses implique préalablement de changer les mentalités.**

L'état antérieur d'une situation détermine toujours ce qui va suivre. Tout ce qui arrive sur terre est le fruit de la force intérieure de l'homme. **On peut d'ailleurs présenter l'histoire universelle du genre humain comme la série logique et naturelle des révolutions de la force humaine.** Un réformateur désireux d'entrelacer savamment un état des choses dans un autre qui le précédait ne doit jamais perdre cette force de vue. **Il faut d'abord agir sur l'esprit et le caractère des hommes** et leur communiquer une disposition qui cesse d'être en harmonie avec la situation actuelle.

Les règles générales de la théorie de tout réforme sont les suivantes :

1. Il faut **transporter dans la réalité les règles de la théorie pure une fois que sont levés les principaux obstacles** qui leur empêcheront de produire tous leurs effets.
2. **S'assurer autant que possible que toute réforme découle des idées et des esprits des hommes.**

Faire évoluer les esprits tout en respectant leur singularité n'est pas une chose aisée. D'autant plus que les hommes souffrent généralement d'un manque de liberté. **Or l'homme a plus de penchant pour la domination que pour la liberté. Les sujets sont le meilleur soutien du souverain.** Ils sont satisfaits par la pensée qu'ils

360 W. von Humboldt, *Essai sur les limites de l'action de l'Etat*, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.187

forment les parties d'un tout qui s'élève au-dessus des forces et s'étend au-delà de leur génération. **Dans des cas de ce genre, l'énergie s'évanouit et il est difficile de sortir l'homme de son apathie et de sa somnolence.** Un homme n'agit seulement en soi et pour soi que dans le cercle qu'embrassent ses forces individuelles et seulement pour le temps qui lui reste à vivre. La liberté grandit comme le fait une semence qui germe d'elle-même. La liberté est une question de culture.

Comment doit procéder un homme d'Etat qui veut entreprendre un pareil changement ? Il doit d'abord suivre strictement la voie de la théorie pure mais s'assurer qu'il n'existe pas dans le présent une circonstance qui contrecarrerait ou anéantirait dans son principe ou ses effets l'application de ces idées. En second lieu, il doit laisser subsister toutes les restrictions à la liberté de la situation présente jusqu'à ce que les hommes les considèrent eux-mêmes comme des liens oppressifs dont ils veulent se débarrasser. Cela signifie qu'ils sont mûrs pour la liberté. A ce moment précis, il faut faire disparaître ces restrictions à la liberté sans tarder. Enfin, l'homme d'Etat doit employer tous les moyens de promouvoir la maturité du peuple pour la liberté. Certains, au lieu de promouvoir cette maturité, tirent plutôt prétexte de l'absence de cette dernière pour prolonger l'oppression. Pourtant, cette maturité découle de la nature de l'homme. Son manque révèle un manque de forces intellectuelles et morales. Pour y remédier, il faut augmenter ces forces. Pour les augmenter, il faut qu'elles s'exercent. Pour qu'elles s'exercent, il faut d'ores et déjà consacrer la liberté qui fait naître l'esprit d'initiative.

La difficulté, c'est de donner la liberté à quelqu'un qui ne souffre pas de son absence. Mais il n'existe aucun homme au monde qui, d'une manière ou d'une autre, se trouve satisfait de tous les liens qui l'enserrent. Il suffit d'ôter celui ou ceux qui l'incommodent pour que, progressivement, il désire écarter les autres. Le progrès continuera à mesure que s'éveille le sentiment de liberté.

Pour ce faire, le législateur doit avoir deux choses sous les yeux :

1. La théorie pure développée jusque dans le détail le plus exact.
2. L'état des faits particuliers qu'il aurait décidé de changer.

Il doit donc maîtriser parfaitement la théorie et connaître la réalité de manière tout aussi approfondie. La seconde chose est d'ailleurs infiniment plus difficile à acquérir que la première. Le législateur doit alors comparer les deux tableaux, l'un des principes, l'autre des faits. **La théorie réclame toujours la liberté alors que les faits, en tant qu'ils s'en écartent, présentent toujours la contrainte.** Si on n'arrive pas toujours à remplacer la contrainte par la liberté, c'est que l'homme ou les faits ne sont pas encore mûrs pour la liberté ou que la liberté de la situation à modifier est encore trop artificielle pour permettre à ces réformes de produire leurs effets salutaires.

En réalité, l'Etat n'a jamais le pouvoir d'opérer une réforme avant que se produisent chez les citoyens des signes de réclamation. C'est un spectateur qui, à l'occasion, détruit une disposition restrictive à la liberté. L'Etat adopte le droit

positif mais il ne faut jamais oublier que le droit naturel et universel est l'unique base de tout droit positif et qu'il faut toujours remonter au premier. Selon celui-ci, personne ne peut jamais en aucune manière avoir la faculté de disposer des forces ou du bien d'un autre homme sans ou contre sa volonté.

Humboldt dégage de ces diverses considérations le principe suivant :

« L'Etat doit, en vue des limites de son action, rapprocher la situation réelle des choses de la juste et vraie théorie, autant que la possibilité le lui permet et que les motifs de vraie nécessité ne l'en empêchent pas ». ³⁶¹

Seule la nécessité du moment doit permettre à l'Etat de déterminer la sphère de son activité. Le seul soin nécessaire qu'il doit assurer est la sûreté. C'est le seul but que l'homme ne peut atteindre par lui-même. C'est le seul qui soit nécessaire. **Le principe de nécessité est le but suprême de toutes les idées développées dans ce travail.** Il surclasse le principe d'utilité qui exige, lui, des calculs de probabilité susceptibles d'erreur. Seule la nécessité s'impose à l'âme avec puissance. Elle commande non seulement ce qui est utile mais surtout ce qui est indispensable. La préoccupation de l'utile conduit surtout à des dispositions positives alors que celle du nécessaire conduit à des dispositions négatives. En se limitant à énoncer ce qu'il ne faut pas faire via des dispositions négatives plutôt que d'affirmer ce qu'il faut faire au moyen de dispositions positives, l'Etat ainsi conçu, peut, au moyen de ce principe de nécessité, délivrer l'homme des liens qui le compriment. Le seul moyen de donner aux lois la puissance et l'autorité est de les faire naître exclusivement de ce principe. En effet, le caractère utile ou non d'une chose est matière à débat. Par contre, tout le monde accepte facilement d'obéir à ce qui est indispensable.

« J'ai maintenant parcouru la carrière que je m'étais tracée au commencement de ce travail. **Je me suis toujours senti animé du respect le plus profond pour la dignité intérieure de l'homme et pour la liberté,** qui seule est en harmonie avec cette dignité. Puissent mes idées et l'expression dont je les ai revêtues n'être pas indignes de ce sentiment ! ». ³⁶²

361 W. von Humboldt, **Essai sur les limites de l'action de l'Etat**, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.197

362 W. von Humboldt, **Essai sur les limites de l'action de l'Etat**, Les Belles Lettres, 2004 (1791-1792), p.199

Benjamin Constant

(1767-1830)

De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes

1819



Présentation de l'ouvrage

Quoique né en Suisse, Benjamin Constant est souvent considéré comme l'un des plus grands philosophes libéraux français. C'est, **sans conteste, le grand libéral de l'époque révolutionnaire et napoléonienne**. La France n'a jamais été très libérale mais les temps troublés durant lesquels Constant vécut furent particulièrement hostiles aux idées de liberté. Il assista d'abord, dans la première partie de sa vie, à la montée en puissance et au triomphe du jacobinisme pour subir, dans un second temps, le despotisme belliqueux du bonapartisme.

En 1818, il fut élu député et devint le chef de file de l'opposition libérale, les « Indépendants ». Ecrivain et philosophe, il contribua, par une **œuvre doctrinale gigantesque** à former les élites françaises aux idées libérales. C'est un libéral intégral, un libéral de la plus pure espèce qui contribua, chose assez rare, à faire avancer la doctrine libérale sous ses différentes composantes. Il est donc, simultanément, un théoricien du libéralisme politique et du libéralisme économique. Grande figure du **pacifisme**, orateur très écouté de la Chambre des députés et **farouche défenseur du régime parlementaire**, il contribua, par son travail tant intellectuel que politique, à **fonder l'Etat libéral en France**.

Le célèbre discours sur la *Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes* est l'un des textes canoniques de la tradition libérale.

Synthèse de l'Ouvrage

Liberté des Anciens versus Liberté des Modernes

Benjamin Constant se propose de **comparer deux genres de liberté** qu'on n'a jamais pris le temps de distinguer, en tout cas pas suffisamment. Cette distinction est importante pour deux raisons. Premièrement, parce que **la confusion entre les deux a causé beaucoup de maux** durant la révolution française. Deuxièmement, parce que le précieux régime représentatif qui est sorti de cette Révolution, était presque entièrement inconnu des nations libres de l'Antiquité et qu'il serait bon et utile de se demander pourquoi.

On affirme parfois que les peuples anciens connaissaient déjà, de manière embryonnaire, le gouvernement représentatif au sens où on l'entend aujourd'hui. C'est une erreur. Le gouvernement de Lacédémone était une aristocratie monacale. Le roi voyait certes sa puissance limitée par les éphores,³⁶³ mais ces derniers n'étaient pas directement nommés par le peuple ; ils étaient originellement institués par le roi. Ils n'étaient que cinq et leurs prérogatives dans l'administration du gouvernement, loin d'être une barrière contre la tyrannie, étaient elles-mêmes tyranniques. Le régime des Gaulois, à la fois théocratique et guerrier, laissait le peuple sans garanties. Les tribuns romains, organes de la plèbe, exerçaient, il est vrai, une mission représentative mais les plébéiens étaient soumis par l'oligarchie à un statut quasiment esclavagiste.

Le système actuel est spécifique aux Modernes. Les Anciens étaient incapables d'établir un système pareil et ne pouvaient en apprécier ni la nécessité ni les avantages. Qu'est-ce qu'aujourd'hui, un Anglais, un Français, un Américain entendent par le mot « liberté » ? Constant définit la **liberté des Modernes** de la manière suivante :

« **C'est pour chacun le droit de n'être soumis qu'aux lois**, de ne pouvoir être ni arrêté, ni détenu, ni mis à mort, ni maltraité d'aucune manière, par l'effet de la volonté arbitraire d'un ou de plusieurs individus. **C'est pour chacun le droit de dire son opinion, de choisir son industrie et de l'exercer, de disposer de sa propriété**, d'en abuser même ; **d'aller, de venir sans en obtenir la permission**, et sans rendre compte de ses motifs ou de ses démarches. C'est, pour chacun, le **droit de se réunir** à d'autres individus, soit pour conférer sur ses intérêts, soit pour professer le **culte** que lui et ses associés préfèrent, soit simplement pour remplir ses jours ou ses heures d'une manière plus conforme à ses inclinations, à ses fantaisies. Enfin, c'est le **droit, pour chacun, d'influer sur l'administration du Gouvernement**, soit par la nomination de tous ou de certains fonctionnaires, soit par des représentations, des pétitions, des demandes, que l'autorité est plus ou moins obligée de prendre en considération ».³⁶⁴

En quoi consistait, à titre comparatif, la **liberté des Anciens** ?

363 Les éphores formaient un directoire de cinq magistrats annuels à Sparte qui assumait les fonctions de gouvernement. Cette institution a perduré, avec des interruptions, du VI^{ème} siècle avant Jésus-Christ jusqu'au II^{ème} siècle après Jésus Christ.

364 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in **Écrits politiques**, Gallimard, 1997, p.593

« Celle-ci consistait à **exercer collectivement, mais directement, plusieurs parties de la souveraineté toute entière, à délibérer, sur la place publique, de la guerre et de la paix, à conclure avec les étrangers des traités d'alliance, à voter les lois, à prononcer les jugements, à examiner les comptes, les actes, la gestion des magistrats, à les faire comparaître devant tout le peuple, à les mettre en accusation, à les condamner ou à les absoudre;** mais en même temps que c'était là ce que les anciens nommaient liberté, ils admettaient comme compatible avec cette liberté collective **l'assujettissement complet de l'individu à l'autorité de l'ensemble.** Vous ne trouvez chez eux presque aucune des jouissances que nous venons de voir faisant partie de la liberté chez les modernes. **Toutes les actions privées sont soumises à une surveillance sévère. Rien n'est accordé à l'indépendance individuelle,** ni sous le rapport des opinions, ni sous celui de l'industrie, ni surtout sous le rapport de la religion. **La faculté de choisir son culte,** faculté que nous regardons comme l'un de nos droits les plus précieux, **aurait paru aux anciens un crime et un sacrilège.** Dans les choses qui nous semblent les plus utiles, l'autorité du corps social s'interpose et gêne la volonté des individus; Terpandre ne peut chez les Spartiates ajouter une corde à sa lyre sans que les épheores ne s'offensent. **Dans les relations les plus domestiques, l'autorité intervient encore.** Le jeune Lacédémonien ne peut visiter librement sa nouvelle épouse. A Rome, les censeurs portent un oeil scrutateur dans l'intérieur des familles. Les lois règlent les moeurs, et comme les moeurs tiennent à tout, il n'y a rien que les lois ne règlent.

Ainsi chez les anciens, l'individu, souverain presque habituellement dans les affaires publiques, est esclave dans tous les rapports privés. »³⁶⁵

Le citoyen de l'Antiquité est considéré comme une « portion du corps collectif ». Il peut, en tant que tel, observer, juger, condamner, destituer de leurs biens, bannir, exiler et frapper de mort les autres citoyens et peut, à son tour, être observé, jugé, condamné, destitué de ses biens, banni, exilé et frappé de mort par les autres citoyens. Chez les Modernes, par contre, le citoyen est indépendant dans sa vie privée mais n'est souverain qu'en apparence. On pourrait objecter que, parmi tous les anciens Etats, la cité d'Athènes ne réduisait pas ses citoyens à un degré d'asservissement aussi total. Constant y reviendra par la suite. Il est à remarquer que, partout ailleurs, la juridiction sociale était illimitée. Les Anciens ignoraient jusqu'à la notion même de « droits individuels ». L'individu était, pour ainsi dire, perdu dans la nation.

Le commerce a remplacé la guerre

Quelle est la source de cette différence essentielle ? **Premièrement, les républiques de l'Antiquité étaient enfermées dans d'étroites limites.** Les plus peuplées n'avaient pas l'étendue des plus petits Etats modernes. **L'esprit de ces petites républiques était**

365 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in *Ecrits politiques*, Gallimard, 1997, p.594

belliqueux. Elles se menaçaient et se combattaient sans cesse. Ne pas conquérir, c'était s'exposer à être conquis. Comme la guerre était l'occupation habituelle de ces **Etats**, ces derniers **étaient tous esclavagistes** : les professions industrielles et mécaniques étaient assurées par des esclaves. Le monde moderne offre un spectacle opposé. Les Etats sont incomparablement plus vastes et plus peuplés. Contrairement aux peuples de l'Antiquité qui étaient comme autant de familles isolées, les hommes de l'époque moderne, quoique appartenant à des nations distinctes, forment, grâce aux progrès des Lumières, un tout homogène dans sa nature. La tendance uniforme du monde moderne tend vers la paix.

Deuxièmement, le commerce a désormais remplacé la guerre. La guerre est antérieure au commerce car ces deux activités ont une finalité commune : obtenir ce que l'on désire. Le commerce est une tentative d'obtenir de gré à gré ce qu'on n'espère plus conquérir par la violence. Un homme qui, à tout moment, serait plus fort que tous les autres n'aurait jamais l'idée de commercer avec ceux-ci : il les dépouillerait. L'expérience lui montre que l'emploi de la force l'expose à certaines résistances et, parfois, à des échecs. Le commerce est un moyen plus doux.

« La guerre est l'impulsion, le commerce est le calcul. Mais par là même, il doit venir une époque où le commerce remplace la guerre. Nous sommes arrivés à cette époque ». ³⁶⁶

Il y avait, certes, des peuples commerçants chez les anciens. Mais c'étaient les exceptions qui confirment la règle. L'ignorance de la boussole rendait la navigation en haute mer très malaisée et contraignait les commerçants au cabotage, c'est-à-dire à la navigation le long des côtes. A Athènes, l'intérêt maritime était de 60% alors que l'intérêt ordinaire n'était que de 12%. **Par ailleurs, les mœurs, les habitudes, la manière de commercer des peuples de l'Antiquité étaient imprégnées de la mentalité belliqueuse de l'époque.** Le commerce était un « accident heureux ». ³⁶⁷

Actuellement, le commerce est l'état ordinaire, le but unique et la vie véritable des nations. Elles aspirent au **repos, au confort, à l'aisance** et ont recours, pour ce faire, à l'industrie. **Pour les Anciens, la guerre pouvait être source de profits** (des esclaves, des tributs, des terres partagées). **Pour les Modernes, elle est toujours une charge** : elle coûte aux deux parties infailliblement plus qu'elle ne rapporte. Enfin, le commerce, la religion et le progrès intellectuel et moral ont conduit à l'abolition de l'esclavage en Europe.

Quels sont les résultats de ces différences ?

Premièrement, l'importance politique du citoyen est inversement proportionnelle à l'étendue du pays. Un citoyen romain était une puissance. L'influence personnelle d'un Anglais ou d'un Américain est imperceptible.

366 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in **Ecrits politiques**, Gallimard, 1997, p.597

367 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in **Ecrits politiques**, Gallimard, 1997, p.598

Deuxièmement, l'abolition de l'esclavage a rendu la démocratie directe impraticable. Sans esclaves, 20.000 Athéniens n'auraient jamais eu le loisir de débattre chaque jour sur la place publique.

Troisièmement, le commerce ne laisse pas, comme la guerre, beaucoup de temps disponible dans la vie d'un homme. L'exercice quotidien et perpétuel des droits politiques de l'Antiquité est incompatible avec les entreprises, les travaux, les spéculations et les jouissances du monde moderne.

Quatrièmement, le commerce inspire à l'homme un « vif amour pour l'indépendance individuelle ».³⁶⁸ Le commerce subvient à ses besoins. Quand le gouvernement intervient dans le commerce, il le fait toujours mal.

Constant revient maintenant à **Athènes**. Certes, **cette cité-Etat était plus « libre »** (au sens moderne du terme) **que ses consoeurs antiques car il s'agissait d'une cité commerçante.** Les Athéniens étaient plus pacifiques, traitaient leurs femmes avec plus d'humanité et les étrangers avec plus de respect. Ils aimaient l'indépendance individuelle. Les Spartiates accouraient quand un magistrat les appelait. Un Athénien eût été au désespoir qu'on le crût dépendant d'un magistrat. Mais la liberté qu'Athènes consacrait était néanmoins une liberté au sens que les Anciens donnaient à ce mot.

En effet, Athènes restait une cité esclavagiste enserrée dans un territoire aux limites étroites. Le peuple exerçant les droits politiques de manière collective et la pratique de l'**ostracisme**, arbitraire légal d'une révoltante iniquité aux yeux des Modernes, était monnaie courante.

On a dit que l'influence politique du citoyen de l'Antiquité, participant activement et constamment au pouvoir collectif, était supérieure à celle des Modernes qui, perdus dans la multitude, n'aperçoivent presque jamais l'influence qu'ils exercent. **Il n'est guère étonnant que les Anciens consentaient beaucoup de sacrifices à la chose publique alors que, soucieux de leur indépendance individuelle, les citoyens modernes ne sont pas disposés à sacrifier cette dernière aux droits politiques.** Les Anciens sacrifiaient moins pour obtenir plus alors qu'en faisant le même sacrifice, les Modernes donneraient plus pour obtenir moins.

« Le but des anciens était le partage du pouvoir social entre tous les citoyens d'une même patrie : c'était là ce qu'ils nommaient liberté. Le but des modernes est la sécurité dans les jouissances privées ; et ils nomment liberté les garanties accordées par les institutions à ces jouissances ».³⁶⁹

368 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in *Ecrits politiques*, Gallimard, 1997, p.600

369 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in *Ecrits politiques*, Gallimard, 1997, p.603

La dangereuse nostalgie de la Grèce à l'époque révolutionnaire

Impossible, quand on parle de l'Antiquité, de ne pas éprouver de la nostalgie pour cette époque riche en grands hommes et en glorieuses actions. Le problème, c'est que, **faute d'avoir perçu la différence entre ces deux libertés, des hommes bien intentionnés ont causé des maux infinis durant la Révolution française.** Le but de ces réformateurs était noble et généreux au regard du gouvernement arbitraire qui précéda la Révolution et qui rapetissait l'espèce humaine. Ce n'est pas flétrir la mémoire de ces guides que de pointer ces erreurs.

Ces hommes se sont inspirés de deux philosophes. Le premier, c'est Jean-Jacques Rousseau. En dépit de tous ses mérites, il n'a pas mesuré la différence radicale, exposée ici, entre ces deux conceptions de la liberté. Dès lors, **c'est la volonté de transposer au monde moderne ce modèle de souveraineté collective qui a poussé Jean-Jacques Rousseau, que Constant admire par ailleurs, à proposer une théorie justifiant la tyrannie.** Cette tragique erreur, on la retrouve d'ailleurs, de manière plus prononcée, dans les écrits de l'abbé de Mably³⁷⁰ pour qui, d'une certaine façon, la souveraineté de la Nation implique l'assujettissement des citoyens et pour qui l'individu devrait être esclave pour que le peuple soit libre.

L'abbé de Mably, et beaucoup d'autres avec lui, détestait la liberté individuelle comme on déteste un ennemi personnel. Il exprime souvent, dans ses ouvrages, le regret que la loi ne puisse atteindre que les actions alors qu'il aimerait qu'elle atteigne également les pensées et les impressions passagères. Il admirait les peuples antiques qui privaient leurs citoyens de toute liberté. Comme, par exemple, les Egyptiens dont la législation réglait, en ses moindres détails, toutes les heures de la journée auxquelles correspondait chaque fois un devoir. Il adorait Sparte et méprisait Athènes.

Montesquieu, plus observateur et plus rassis, n'est pas tombé tout à fait dans la même erreur. Il a relevé la distinction existant entre ces deux types de liberté, mais n'en a pas découvert la source. Il l'a expliquée par la différence existant entre la république et la monarchie alors que cette différence est celle qui existe entre l'esprit des Anciens et celui des Modernes. Dans les républiques, prétend Montesquieu, les gens ne reconnaissent d'autres forces que celles de la vertu. Dans les monarchies, ils ne s'intéressent qu'aux manufactures, au commerce, aux finances et à la richesse. En réalité, dit Constant, les citoyens actuels, qu'ils vivent dans une république ou dans une monarchie, désirent profiter des jouissances de la vie. Nul ne peut, en l'état actuel de la société, ne pas les désirer.

Les révolutionnaires, échauffés par une victoire récente et imbus des opinions antiques, furent **tout heureux de trouver en Rousseau et en Mably deux autorités désintéressées qui déclamaient contre les richesses et même contre la propriété.** Mably, en particulier, par son intolérance et sa haine de la liberté, les inspira de manière telle qu'ils crurent que tout devait céder devant la volonté collective et que toutes les limitations aux libertés individuelles seraient compensées par une participation au pouvoir social.

370 Gabriel Bonnot de Mably (1709-1785), philosophe français

Ce qui en a résulté - Constant vise apparemment ici l'expérience napoléonienne - fut désastreux. Même si la nostalgie pour les institutions antiques n'est pas éteinte, les passions se sont aujourd'hui calmées. L'expérience a fini par démontrer que l'arbitraire des hommes était pire encore que les plus mauvaises des lois. **En réalité, affirme Constant, l'indépendance individuelle est le premier besoin des Modernes. Dès lors, il ne faut jamais leur en demander le sacrifice pour établir la liberté politique.**

En 1802, on glissa dans un projet de loi sur les tribunaux spéciaux la mise en place de l'antique institution de l'ostracisme grec. On prétendit, en vue de l'adopter, que c'était un mal nécessaire que les peuples antiques avaient consenti en vue de conserver leur liberté. L'article a heureusement été retiré. Cet usage antique est absurde dans le monde qui est le nôtre. L'ostracisme antique reposait sur l'idée que la société exerce une pleine autorité sur ses membres. Actuellement, les citoyens ont des droits individuels que la société doit respecter.

« Nul n'a le droit d'arracher le citoyen à sa patrie, le propriétaire à ses biens, le négociant à son commerce, l'époux à son épouse, le père à ses enfants, l'écrivain à ses méditations studieuses, le vieillard à ses habitudes. Tout exil politique est un attentat politique ».³⁷¹

Récemment, dit Constant, un journal suggérait, dans le même esprit, de faire revivre la censure romaine de manière à écarter des élections les candidats dangereux. Comme l'ostracisme, la censure romaine suppose un pouvoir discrétionnaire. Dans la République romaine, les citoyens vivaient dans une pauvreté et une simplicité extrême. Ils n'exerçaient aucune profession qui les détournait de l'attention qu'ils portaient à l'Etat. Les censeurs ne pouvaient abuser de leurs droits et se montrer exagérément arbitraires puisqu'ils étaient surveillés. Par la suite, la société se complexifia et se raffina et la censure dégénéra même à Rome. Ce n'est pas la censure qui a créé les bonnes mœurs. C'est la simplicité des mœurs qui constituait la puissance et l'efficacité de la censure. Une telle institution serait à la fois intolérable et arbitraire dans notre société, affirme Constant, car les mœurs sont devenues diversifiées, complexes, ondoyantes et pleines de nuances. L'opinion seule peut les juger. Pas le gouvernement.

Cette nostalgie des temps anciens existe également dans le domaine de l'éducation. On voudrait transplanter les conceptions anciennes à l'époque actuelle et permettre au gouvernement de s'emparer des générations naissantes pour les façonner comme il convient. Constant affirme que nous sommes des Modernes et non des Perses soumis à un despote, des Egyptiens subjugués à des prêtres, des Gaulois qu'on peut sacrifier à des druides. Les Modernes veulent jouir de leurs droits et développer leurs facultés comme bon leur semble sans nuire à autrui.

La liberté individuelle est la véritable liberté moderne. Elle est garantie par la liberté politique qui est, par conséquent, indispensable. Mais sacrifier la première à la seconde est le plus sûr moyen de perdre les deux. **Constant ne veut pas renoncer à la liberté**

371 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in *Ecrits politiques*, Gallimard, 1997, p.610

politique, mais réclame la liberté civile avec d'autres formes de libertés politiques. Les citoyens conservent toujours leurs « droits éternels »³⁷² à adopter des lois, à délibérer sur leurs intérêts mais le gouvernement a de nouveaux devoirs. Il doit témoigner plus de respect pour les habitudes, les affections et l'indépendance des individus.

Le commerce est le frein le plus puissant contre le pouvoir

Le despotisme qui convenait aux Anciens ne convient plus aux Modernes. L'homme dispose désormais de plus de moyens pour défendre sa liberté individuelle. La diversification du commerce rend l'action du pouvoir sur ce dernier plus vexatoire qu'autrefois. Pourquoi ? Parce qu'en raison de la diversification du commerce, le pouvoir a élaboré toute une série de réglementations pour l'atteindre. **Néanmoins, le commerce permet aussi de lutter plus facilement qu'auparavant contre l'arbitraire du pouvoir.** Pourquoi ? Parce qu'il confère à la propriété une qualité nouvelle : la circulation. **Sans circulation, la propriété n'est qu'un usufruit.** En effet, le pouvoir peut, en ce cas, en supprimer la jouissance. Par contre, la circulation fait obstacle à l'action du pouvoir. Mieux : en créant le crédit, **le commerce a rendu l'autorité dépendante. Car l'argent peut se cacher ou s'enfuir et, en ce cas, toutes les opérations de l'Etat sont suspendues.**

Auparavant, les gouvernements étaient plus forts que les particuliers. Désormais, les particuliers sont plus forts que le gouvernement. Tel est le message adressé aux gouvernants :

« (...) **le pouvoir menace, la richesse récompense** : on échappe au pouvoir en le trompant; **pour obtenir les faveurs de la richesse, il faut la servir** : celle-ci doit l'emporter ».³⁷³

Dès lors, les **individus sont devenus plus mobiles**. Ils peuvent partir et emporter avec eux au loin leurs richesses (et toutes leurs jouissances) car **le commerce a rapproché les nations en homogénéisant les mœurs et les habitudes**. Même si les gouvernants s'opposent, les peuples sont devenus compatriotes.

Les mandataires politiques sont les « intendants » des riches nations

Pour assurer cette nouvelle liberté, il faut une nouvelle organisation. Auparavant, plus l'homme consacrait de temps à l'exercice des libertés politiques, plus il se pensait libre. Désormais, plus l'exercice de ces droits politiques laisse du temps aux intérêts privés, plus la liberté sera précieuse. **On a nécessairement besoin d'un système représentatif.** Ce dernier permet aux individus de se décharger sur quelques personnes de ce qu'ils ne peuvent ou ne veulent faire eux-mêmes. Les individus pauvres se chargent eux-mêmes

372 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in *Ecrits politiques*, Gallimard, 1997, p.613

373 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in *Ecrits politiques*, Gallimard, 1997, p.615

de tous les soins concernant leurs affaires. Les hommes riches prennent des intendants. Les nations modernes sont autrement plus prospères que les nations antiques : **les mandataires politiques sont, en quelque sorte, comparables à ces « intendants » à qui l'on confie la gestion d'un domaine.** Mais, comme le savent les personnes aisées, il faut exercer sur ces représentants une surveillance active et constante. Ce qui implique, à intervalles réguliers, le droit de les révoquer si nécessaire et d'en choisir d'autres.

Le danger de la liberté moderne, c'est que, tout occupé par la jouissance et soucieux de l'indépendance privée, **l'homme vienne à relâcher sa surveillance** et renonce trop facilement à une participation citoyenne à l'exercice du pouvoir. Vient alors le célèbre passage suivant :

« Les dépositaires de l'autorité ne manquent pas de nous y exhorter. Ils sont si disposés à nous épargner toute espèce de peine, excepté celle d'obéir et de payer ! Ils nous diront : 'Quel est au fond le but de vos efforts, le motif de vos travaux, l'objet de toutes vos espérances? N'est-ce pas le bonheur ? Eh bien, ce bonheur, laissez-nous faire, et nous vous le donnerons'. Non, Messieurs, ne laissons pas faire; quelque touchant que soit un intérêt si tendre, prions l'autorité de rester dans ses limites; qu'elle se borne à être juste. Nous nous chargerons d'être heureux ».³⁷⁴

Le bonheur est-il le but unique de l'espèce humaine ?

Renoncer à la liberté politique, c'est renoncer aux garanties qui assurent la jouissance de nos biens. Constant pose alors la question de **savoir si le bonheur est le but unique de l'espèce humaine. Non. Ce n'est pas le cas. Ce serait là une destination bien peu relevée.** L'homme ne peut se réduire et se résigner à « **s'abrutir et être heureux** ». ³⁷⁵ Ce vers quoi l'homme tend, ce que lui dicte constamment sa « noble inquiétude », c'est le **perfectionnement** de son destin et, pour cela, il a nécessairement besoin de sa liberté politique.

Il ne faut renoncer à aucune espèce de ces deux libertés mais apprendre à les combiner l'une avec l'autre. Les institutions doivent élever le plus grand nombre de citoyens à la plus haute dignité morale. Cela nécessite que l'autorité assure efficacement l'éducation morale des citoyens de façon à les rendre indépendants et à les encourager à participer activement de manière citoyenne à l'exercice du pouvoir.

374 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in **Ecrits politiques**, Gallimard, 1997, pp.616-617

375 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in **Ecrits politiques**, Gallimard, 1997, p.617

Table des Matières

| | |
|--|-----------|
| Préface d'Alexander Graf Lambsdorff | 5 |
| Introduction de Charles Michel | 7 |
| Avant-Propos : Les Lumières libérales..... | 13 |
| Les Provinces Unies, terreau du libéralisme..... | 13 |
| Le commerce est pacificateur à condition d'assurer une réelle liberté des échanges ... | 14 |
| Voltaire sur la liberté anglaise | 15 |
| Lumières libérales et Lumières liberticides | 16 |
| Deux fléaux de la Modernité..... | 17 |
| Washington versus Napoléon | 20 |
| Présentation de l'ouvrage | 23 |
| | |
| Etienne de la Boétie, Discours de la Servitude Volontaire, 1549 | 27 |
| Présentation de l'ouvrage | 27 |
| Synthèse de l'Ouvrage..... | 29 |
| Pourquoi un million d'homme se soumettent-ils à un tyran qui n'a ni force ni prestige ? | 29 |
| La servitude n'existe que parce qu'elle est volontaire..... | 30 |
| La nature humaine..... | 31 |
| Trois sortes de tyrans..... | 33 |
| La première raison de la servitude volontaire, c'est la coutume | 34 |
| Sous les tyrans, les hommes deviennent lâches et efféminés..... | 35 |
| Les tyrans utilisent la religion comme garde-corps..... | 36 |
| La tyrannie est une maladie qui gangrène l'ensemble du corps social..... | 36 |

| | |
|--|-----------|
| Adam Smith, | |
| Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des Nations, 1767 | 39 |
| Présentation de l'ouvrage | 39 |
| Contexte géopolitique de la Richesse des Nations | 40 |
| Le commerce colonial | 41 |
| Plaidoyer pour la délocalisation | 42 |
| Les Compagnies exclusives « too big to fail » | 43 |
| Un malentendu sur la « main invisible » | 44 |
| Les missions de l'Etat libéral..... | 45 |
| De la prétendue schizophrénie d'Adam Smith | 46 |
| Le bien est une réserve de valeur | 47 |
| Le désir d'enrichissement illimité est socialement bénéfique | 48 |
| Ce qu'Adam Smith aurait pensé de certains princes Saoudiens..... | 49 |
| Le libéralisme ne vise pas le profit pour le profit | 50 |
| Pourquoi il faut se méfier des marchands et des manufacturiers | 51 |
| La méthode empirique d'Adam Smith..... | 53 |
| Plan de l'ouvrage | 55 |
| Synthèse de l'Ouvrage | 57 |
| Livre I, Des causes qui ont perfectionné les facultés productives du travail, et de l'ordre suivant lequel ses produits se distribuent naturellement dans les différentes classes du peuple..... | 57 |
| Chapitre I. De la division du travail..... | 57 |
| Chapitre II. Du principe qui donne lieu à la division du travail..... | 60 |
| Chapitre III. Que la division du travail est limitée par l'étendue du marché..... | 62 |
| Chapitre IV. De l'origine et de l'usage de la Monnaie | 63 |

| | |
|---|-----|
| Chapitre V. Du prix réel et du prix nominal des marchandises ou de leur prix en travail et de leur prix en argent | 65 |
| Chapitre VI. Des parties constituantes du prix des marchandises | 70 |
| Chapitre VII. Du prix naturel des marchandises, et de leur prix de marché..... | 72 |
| Chapitre VIII. Des salaires du travail..... | 76 |
| Chapitre IX. Des profits du capital | 83 |
| Chapitre X. Des salaires et des profits dans les divers emplois du travail et du capital ... | 87 |
| Section 1. Des inégalités qui procèdent de la nature même des emplois..... | 88 |
| Section 2. Inégalités causées par la police de l'Europe | 94 |
| Chapitre XI. De la rente de la terre | 101 |
| Section 1. Du produit qui fournit toujours de quoi payer une rente | 102 |
| Section 2. Du produit qui tantôt fournit et tantôt ne fournit pas de quoi payer une rente | 105 |
| Section 3. Des variations dans la proportion entre les valeurs respectives de l'espèce de produit qui fournit toujours une rente, et l'espèce de produit qui quelquefois en rapporte une et quelquefois n'en rapporte point | 110 |
| I. Des variations de la valeur de l'Argent pendant le cours des quatre derniers siècles | 111 |
| Première période, de 1350 à 1570 | 111 |
| Seconde période, de 1570 à 1640..... | 114 |
| Troisième période, de 1637 à 1700..... | 115 |
| II. Des variations de la proportion entre les valeurs respectives de l'or et de l'argent..... | 119 |
| III. Des motifs qui ont fait soupçonner que la Valeur de l'Argent continuait toujours à baisser..... | 115 |
| IV. Des effets différents des progrès de la richesse nationale sur trois sortes différentes de produit brut..... | 122 |
| V. Conclusion de la digression sur les Variations dans la Valeur de l'Argent .. | 128 |
| VI. Des effets et des progrès de la richesse nationale sur le prix réel des ouvrages de manufacture | 130 |

| | |
|---|-----|
| Conclusion..... | 131 |
| Livre II, De la nature des fonds ou capitaux de leur accumulation et de leur emploi .. | 133 |
| Introduction..... | 133 |
| Chapitre I. Des diverses branches dans lesquelles se divisent les capitaux | 134 |
| Chapitre II. De l'argent considéré comme une branche particulière du capital général de la société, ou de la dépense qu'exige l'entretien du capital national ... | 137 |
| Chapitre III. Du travail productif et du travail non productif. De l'accumulation du capital..... | 153 |
| Chapitre IV. Des fonds prêtés à intérêt..... | 161 |
| Chapitre V. Des différents emplois des capitaux..... | 165 |
| Livre III, De la marche différente et des progrès de l'opulence chez différentes nations ... | 172 |
| Chapitre I. Du cours naturel des progrès de l'opulence..... | 172 |
| Chapitre II. Comment l'Agriculture fut découragée en Europe après la chute de l'Empire romain | 174 |
| Chapitre III. Comment les villes se formèrent et s'agrandirent après la chute de l'Empire romain..... | 177 |
| Chapitre IV. Comment le Commerce des villes a contribué à l'amélioration des campagnes | 181 |
| Livre IV, Des systèmes d'économie politique | 185 |
| Introduction..... | 185 |
| Chapitre I. Du principe sur lequel se fonde le système mercantile..... | 186 |
| Chapitre II. Des entraves à l'importation seulement des marchandises qui sont de nature à être produites par l'industrie..... | 193 |
| Chapitre III. Des entraves extraordinaires apportées à l'importation des pays avec lesquels on suppose la balance du commerce défavorable. - Cours du change. - Banque de dépôt | 200 |
| Section 1. Où l'absurdité de ces règlements est démontrée d'après les principes du système mercantile | 200 |

| | |
|--|-----|
| Digression sur les Banques de dépôt et en particulier sur celle d'Amsterdam | 202 |
| Section 2. Où l'absurdité des règlements de commerce est démontrée d'après d'autres principes | 205 |
| Chapitre IV. Des drawbacks (restitutions de droits)..... | 209 |
| Chapitre V. Des primes et de la législation des grains..... | 210 |
| Digression sur le commerce des blés et sur les lois y relatives | 216 |
| §1. Commerce intérieur | 216 |
| §2. Commerce d'importation | 218 |
| §3. Commerce d'exportation | 219 |
| §4. Commerce de transport | 220 |
| Chapitre VI. Des traités de commerce. - Importation de l'or. - Droit sur la fabrication des monnaies | 221 |
| Chapitre VII. Des Colonies..... | 224 |
| Section 1. Des motifs qui ont fait établir de nouvelles colonies | 224 |
| Section 2. Causes de la prospérité des colonies nouvelles..... | 226 |
| Section 3. Des avantages qu'a retirés l'Europe de la découverte de l'Amérique et de celle d'un passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance | 231 |
| Chapitre VIII. Conclusion du système mercantile | 249 |
| Chapitre IX. Des systèmes agricoles ou de ces systèmes d'économie politique qui représentent le produit de la terre soit comme la seule, soit comme la principale source du revenu et de la richesse nationale | 254 |
| Livre V, Du revenu du souverain ou de la république | 263 |
| Chapitre I. Des dépenses à la charge du Souverain et de la République | 263 |
| Section 1. Des dépenses qu'exige la Défense nationale | 263 |
| Section 2. Des dépenses qu'exige l'administration de la Justice | 266 |
| Section 3. Des dépenses qu'exigent les travaux et établissements publics | 270 |
| Article 1. Des travaux et établissements propres à faciliter le commerce de la société | 270 |
| § 1. De ceux qui sont nécessaires pour faciliter le commerce en général ... | 270 |
| § 2. Des travaux et établissements publics qui sont nécessaires pour faciliter quelque branche particulière du commerce | 273 |
| Article 2. Des dépenses qu'exigent les institutions pour l'Éducation de la jeunesse..... | 278 |

| | |
|--|------------|
| Article 3. Des dépenses qu'exigent les institutions pour l'instruction des personnes de tout âge | 286 |
| Section 4. Des dépenses nécessaires pour soutenir la dignité du souverain. | 295 |
| Conclusion du chapitre premier | 295 |
| Chapitre II. Des sources du revenu général de la société ou du revenu de l'État | 296 |
| Section 1. Des fonds ou sources du revenu qui peuvent appartenir particulièrement au souverain ou à la république | 296 |
| Section 2. Des Impôts | 299 |
| Article 1. Impôts sur les rentes de terres et loyers de maisons..... | 300 |
| § 1. Impôts sur les rentes de terres..... | 300 |
| § 2. Des impôts qui sont proportionnés au produit de la terre, et non au revenu du propriétaire..... | 303 |
| § 3. Impôts sur les loyers de maisons | 305 |
| Article 2. Impôts sur le profit ou sur le revenu provenant des capitaux | 307 |
| Suite de l'article 2. Impôts qui portent particulièrement sur les profits de certains emplois | 309 |
| Supplément aux Articles 1 et 2. Impôts sur la valeur capitale des terres, maisons et fonds mobiliers | 312 |
| Article 3. Impôts sur les salaires du travail | 313 |
| Article 4. Impôts qu'on a l'intention de faire porter indistinctement sur toutes les différentes espèces de revenus | 314 |
| § 1. Impôts de capitation | 314 |
| § 2. Impôts sur les objets de consommation | 315 |
| Chapitre III. Des dettes publiques..... | 330 |
| Edmund Burke, Réflexions sur la Révolution de France..... | 345 |
| Présentation de l'ouvrage | 345 |
| Un Old Whig | 345 |
| Burke est-il un anti-moderniste ?..... | 346 |

| | |
|--|-----|
| Burke est-il un penseur de l'immobilisme ? | 349 |
| Burke et les Droits de l'Homme | 349 |
| Burke est-il un penseur de l'Ancien Régime ? | 351 |
| La Prescience de Burke | 353 |
| Synthèse de l'Ouvrage | 356 |
| Examen des thèses de la Société de la Révolution | 356 |
| L'esprit de liberté | 357 |
| Le dangereux sermon du Docteur Richard Price | 358 |
| Du prétendu droit d'élection du roi | 359 |
| Du prétendu droit de destitution des gouvernants pour cause d'indignité | 362 |
| Du prétendu droit d'instituer notre propre gouvernement | 363 |
| La France révolutionnaire aurait pu trouver dans son passé de quoi régénérer la liberté | 365 |
| Composition de l'Assemblée nationale | 366 |
| Les grands propriétaires constituent le lest du vaisseau de l'Etat | 368 |
| La volonté de détruire | 370 |
| Les faux « Droits de l'Homme » et les véritables droits des hommes | 370 |
| Les discours révolutionnaires trempent et durcissent les coeurs | 373 |
| L'âge de la chevalerie est passé | 374 |
| Nous chérissons nos préjugés parce que ce sont des préjugés | 376 |
| La religion est la base de la société civile | 377 |
| « Se pencher sur les défauts de l'Etat comme sur les blessures d'un père » | 379 |
| La société est un contrat | 379 |
| L'Eglise d'Angleterre | 380 |

| | |
|---|-----|
| Les bases juridiques de la confiscation des biens de l'Eglise | 382 |
| La propriété d'argent | 383 |
| Les gens de lettres | 383 |
| La confiscation et la vente des biens du clergé | 384 |
| Une oligarchie aussi malfaisante que vile | 387 |
| Situation de la France à la veille de la Révolution | 388 |
| La conduite de la noblesse française | 389 |
| Le mal est inventif | 391 |
| La conduite du clergé français | 392 |
| La justice est le principe immuable de toute politique | 393 |
| La vente des biens de l'Eglise | 396 |
| L'Assemblée nationale : « tout détruire ; oui, tout détruire ; puisque tout est à recréer » | 397 |
| Réformer tout en conservant | 399 |
| Reniveler et remodeler les circonscriptions électorales de la France comme les dessinateurs d'un jardin à la française | 400 |
| L'arithmétisation de la France | 404 |
| La confiscation et le cours forcé du papier-monnaie | 406 |
| La suprématie de la ville de Paris est le signe de la faiblesse du système | 408 |
| Un pouvoir exécutif exercé par un roi déchu sous les ordres de l'Assemblée nationale | 409 |
| Un pouvoir judiciaire tenu à une stricte obéissance à l'Assemblée nationale ... | 411 |
| Une armée en proie à l'anarchie | 412 |
| Un jour, quelque général populaire attirera sur lui tous les regards... .. | 413 |
| La destruction des finances de la France | 416 |

| | |
|---|------------|
| Les Assignats de la Révolution..... | 418 |
| Les réparations et améliorations apportées à la Constitution doivent rester fidèles au style de l'édifice..... | 422 |
| Wilhelm von Humboldt, Essai sur les limites de l'action de l'Etat, 1791-1792 | 425 |
| Présentation de l'ouvrage | 425 |
| Synthèse de l'Ouvrage | 428 |
| Chapitre I : Introduction..... | 428 |
| Chapitre II : Etude de l'homme considéré comme individu, et des fins dernières les plus élevées de son existence..... | 430 |
| Chapitre III : Transition à notre véritable étude. Plan. Du soin de l'Etat pour le bien positif, et en particulier pour le bien-être physique des citoyens | 433 |
| Chapitre IV : Du soin de l'Etat pour le bien négatif des citoyens, pour leur sûreté | 442 |
| Chapitre V : Du soin de l'Etat pour la sûreté contre les ennemis extérieurs..... | 443 |
| Chapitre VI : Du soin de l'Etat pour la sûreté des citoyens les uns vis-à-vis des autres- Moyens d'atteindre ce but – Dispositions visant le perfectionnement de l'esprit et du caractère des citoyens – De l'éducation publique..... | 444 |
| Chapitre VII : De la religion..... | 447 |
| Chapitre VIII : De l'amélioration des mœurs..... | 451 |
| Chapitre IX : Détermination plus nette et positive du soin de l'Etat pour la sûreté. Développement de l'idée de la sûreté. | 454 |
| Chapitre X : Du soin de l'Etat pour la sûreté, relativement à la détermination des actes des citoyens qui n'ont trait d'une manière immédiate et directe qu'aux agents eux-mêmes (lois de police) | 456 |
| Chapitre XI : Du soin de l'Etat pour la sûreté au moyen de la détermination des actes individuels qui touchent autrui d'une manière immédiate et directe (lois civiles)..... | 458 |
| Chapitre XII : Du soin de l'Etat pour la sûreté au moyen de la décision juridique des difficultés qui naissent entre les citoyens..... | 462 |

| | |
|---|------------|
| Chapitre XIII : Du soin de l'Etat pour la punition des transgressions aux lois édictées par lui (lois pénales)..... | 463 |
| Chapitre XIV : Du soin de l'Etat pour la sûreté du point de vue de la situation à donner aux personnes qui ne sont pas en pleine possession des forces naturelles, ou dûment mûries, de l'humanité (des mineurs et des insensés)..... | 465 |
| Chapitre XV : Du rapport qui existe entre les moyens nécessaires à la conservation de l'édifice étatique en général et la théorie ci-dessus développée. Fin du développement théorique..... | 467 |
| Chapitre XVI : Application aux faits de la théorie ci-dessus développée..... | 469 |
| Benjamin Constant, De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes..... | 473 |
| Présentation de l'Ouvrage | 474 |
| Liberté des Anciens versus Liberté des Modernes | 474 |
| Le commerce a remplacé la guerre..... | 475 |
| La dangereuse nostalgie de la Grèce à l'époque révolutionnaire..... | 478 |
| Le commerce est le frein le plus puissant contre le pouvoir | 480 |
| Les mandataires politiques sont les « intendants » des riches nations..... | 480 |
| Le bonheur est-il le but unique de l'espèce humaine ? | 481 |
| Remerciements | 495 |

Remerciements

L'auteur remercie Thierry Coosemans, Joseph Tordo et Drieu Godefridi pour l'aide précieuse qu'ils lui ont apportée lors de la relecture de ce manuscrit. Il remercie tout particulièrement le Recteur Arthur Bodson pour son zèle infatigable ainsi que pour les conseils avisés qu'il lui a prodigués durant cette correction.

Par ailleurs, l'auteur exprime sa reconnaissance au Forum Libéral Européen et au Parlement Européen pour avoir financé cet ouvrage.

Publié par le Forum Libéral Européen asbl avec le soutien du Centre Jean Gol.

Financé par le Parlement Européen.

Le Parlement européen n'est pas responsable du contenu de l'ouvrage.

Les vues qui y sont exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Forum Libéral Européen asbl.

numéro d'édition :

D/2010/8164-1

